UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETÉ

LABORATOIRE CEDETE EA 1210

THÈSE présentée par :

Armel Gildas MOULOUNGUI

soutenue le :

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université d'Orléans**

Discipline/ Spécialité : Géographie-Aménagement-Environnement

Gouvernance des ressources forestières au Gabon : acteurs et enjeux

THÈSE dirigée par :

M. Jean-Marc ZANINETTI	Professeur, Université d'Orléans
M. Denis CHARTIER	Maître de conférences, Université d'Orléans

RAPPORTEURS :

M. Moïse TSAYEM DEMAZE	Maître de Conférences-HDR, Université du Maine
M. Hervé RAKOTO	Professeur, Université de Bordeaux

JURY

M. Serge BAHUCHET	Professeur, Muséum National d'Histoire Naturelle
M. Moïse TSAYEM DEMAZE	Maître de Conférences-HDR, Université du Maine
M. Hervé RAKOTO	Professeur, Université de Bordeaux
M. Roland POURTIER	Professeur émérite, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne
M. Jean-Marc ZANINETTI	Professeur, Université d'Orléans
M. Denis CHARTIER	Maître de Conférences, Université d'Orléans

A mes parents,
mon père, le défunt Jean Baptiste MOULOUNGUI
et ma mère Georgette BOUANGA PEFOUKA.

A
mon épouse Edna Marina
et mes enfants, Théophane et Théodora.

REMERCIEMENTS

Ce travail est le fruit d'un long processus qui, bien qu'étant motivé par un profond désir d'aboutissement et une passion pour la recherche, a été parsemé de doutes, d'incertitudes, mais aussi de joie et de rencontres enrichissantes.

Je tiens donc à adresser mes sincères remerciements à celle foule innombrable de personnes qui d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de cette thèse. Ces mots sont aussi, dans une certaine mesure, les vôtres.

Je voudrais remercier avant tout mon directeur de thèse, Monsieur Jean-Marc ZANINETTI, pour avoir accepté de diriger mes travaux depuis l'année de Master et pour la rigueur dans le travail. Ensuite mon co-encadrant, Denis CHARTIER qui, le premier, a su me motiver pour me lancer dans cette aventure. Pour l'accompagnement et les nombreux échanges aussi bien scientifiques qu'humains, je vous en suis très reconnaissant.

Mes remerciements vont également ceux qui, à travers leur contribution, m'ont permis de réaliser trois voyages d'études au Gabon et de subvenir aux nombreux besoins du financement de la thèse. Entre les officiels et ceux qui ont fait le choix de rester anonymes, la liste est longue. Je voudrai toutefois citer : l'Etat gabonais qui m'a accordé une bourse pendant 4 ans ; le CEDETE et l'Ecole doctorale et les bénévoles de l'association Habitat et Humanismes pour leur contribution dans le financement du dernier voyage ; Hervé et Françoise LEBLANC, Jean Paul et Sylviane PELLEGRIN, le père Jean Marc ECHEYNNE, la famille BOUILLEAU et les paroissiens de Saint Yves de La Source et de Saint Marceau, pour leur soutien.

Sur le terrain, l'accès à l'information n'a pas toujours été facile. Merci donc à :
Annie MAROGA (assistante exécutive, ANPN), Emile MANFOUMBI KOMBILA (secrétaire exécutif adjoint de l'ANPN), Monsieur N'SITOU (Ministère des eaux et forêts), les écogardes du parc national de Moukalaba doudou et ceux du parc national de Pongara…
Ulrich MABICKA (adjoint du commandant de la brigade de Moukalaba Doudou), Gaspard ABITSI (WCS), Romain CALAQUE (WCS), Lucius Bède MOUSSAVOU (WWF), Constant

ALLOGO (CARPE-UICN), et tous mes informateurs qui ont souhaité rester dans l'anonymat pour des raisons « politiques ».

Ma gratitude va aussi à :

- Bernard TERRANOVA, Sylvie CABARET et Sylviane PELLEGRIN, mes "relecteurs acharnés". Sans vous, ce travail serait un véritable nid de fautes d'orthographe. Merci pour votre générosité.

- Brice Didier KOUMBA MABERT (CNDIO-GABON) et Khy-Meng NAY (BRGM) pour l'aide à la réalisation des cartes.

Je ne saurai clore cette page de remerciements sans dire ma reconnaissance à ceux qui m'ont permis de tenir au plus fort de la tempête. Merci à :

- mes frères et sœurs, Alain, Sosthène, Edith, Lié, Rock, Estelle, Prisca, Emma, Aymar et Vanessa ;
- mes compagnons de joie et de galère : Jean Robert, Arnold et Sabine, Steeve et Tatiana, Charles et Christelle, Ariane, Léonard et Flore, Albéric, Rita, Thierry, Thècle, Laetitia…

Enfin, à tous ceux qui se reconnaitrons à travers ce modeste travail et qui ont été le « bon samaritain » sur mon chemin. Au-delà de la thèse, j'ai trouvé une famille. Merci !

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAC : Assiette Annuelle de Coupe

AEF : Afrique Équatoriale Française

AFD : Agence Française de Développement

ANPN: Agence Nationale des Parcs Nationaux

APFT : Avenir des Peuples et Forêts Tropicales

C&I : Critères et Indicateurs

CEFDHAC : Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale

CARPE : Central Africa Regional Program for the Environment

CFAD : Concessions Forestières sous Aménagement Durable

CIFOR : Center for International Forestry Research (Centre de recherche Forestière international)

CIRAD : Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement

CIRMF : Centre International de Recherches Médicales de Franceville

COMIFAC : Commission interministérielle des Forêts d'Afrique

CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement

DIARF : Direction des Inventaires, de l'Aménagement et de la Régénération des Forêts

DFC : Direction de la Faune et de la Chasse

DGE : Direction Générale de l'Environnement

ECOFAC : Écologie et Forêt en Afrique Centrale - Conservation et Utilisation

ENEF : École Nationale des Eaux et Forêts

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial

FMI : Fonds Monétaire International

FORAFRI : Programme de Capitalisation et Transfert des Résultats des Recherches menées dans les Forêts Denses Humides d'Afrique

FSC : Forest Stewardship Council

GFW : Global Forest Watch

IRET : Institut de Recherches en Écologie Tropicale

IRSH : Institut de Recherches en Sciences Humaines

MINEF : Ministère des Eaux et Forêts

NYZS : New York Zoological Society (Société Zoologique de New York)

OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux

PFE : Projet Forêts et Environnement

PFBC : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

PEFC : Program for the Endorsement of Forest Certification schemes (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières)

PNAE : Plan National d'Action Environnementale

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

POGAB : Placages d'Okoumé du Gabon

PAPPFG : Projet d'aménagement des petits permis forestier du Gaboon

PSFE : Programme Sectoriel Forêt-Environnement

REDD : Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation (Réduiction des emissions de gaz à effets de serre dues à la Déforestation)

SEGC : Station d'Etude des Gorilles et des Chimpanzés

SEPBG : Société d'Exploitation des Parcs à Bois du Gabon

SNBG : Société nationale des Bois du Gabon

TRAFFIC : Réseau de surveillance du commerce de la faune et de flore sauvages

TREES : Tropical Ecosystem Environment Observations by Satellites

TRIDOM : Trinational Dja-Odzala-Minkébé

UFA : Unité Forestière d'Aménagement

UFG : Unité Forestière de Gestion

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

USAID: The United States Agency for International Development

USFWS: US Fish and Wildlife Service

WCS: Wildlife Conservation Society (Société pour la Conservation de la Nature)

WRI : World Resources Institute – Institut des Ressoueces Mondiales

WWF: World Wildlife Fund - Fonds mondial de Protection de la Nature

ZACF: Zone d'Attraction du Chemin de Fer

SOMMAIRE

Dédicace
Remerciements
Sigles et abréviations

INTRODUCTION GENERALE 1

1. Contexte de l'étude 1
2. Problématique et champ de l'étude 17
3. Le cheminement de la recherche 20
4. Organisation du travail 21

Première partie

LA GESTION FORESTIERE ENTRE RUPTURES ET CONTINUITES : FONDEMENTS CONCEPTUELS ET HISTORIQUES 25

Chapitre 1 : ENTRE FORET ET DEVELOPPEMENT DURABLE, LE TERRITOIRE. POUR UNE APPROCHE SPATIALE DES POLITIQUES FORESTIERES 27

1. La forêt : quête d'une identité ou conquête d'un consensus ? 27
1.1. La forêt : de quoi parle-t-on ? 28
1.2. La forêt : des fonctions communes aux perceptions divergentes 33
2. La forêt, un territoire : espace de pouvoir, territorialité 47
2.1. Le territoire au cœur de la géographie 47
2.2. La forêt-territoire, un système dynamique et complexe 52
2.3. La forêt-territoire, un espace de pouvoir 53
3. La forêt durable : approche spatiale 56
3.1. La forêt durable : principes historiques et pratiques 56
3.2. La durabilité géographique 69
3.3. De la forêt à la forêt-territoire : quelle démarche méthodologique ? 71

Chapitre 2 : LA FORET GABONAISE ET LA « JUNGLE » DES POLITIQUES FORESTIERES ET ENVIRONNEMENTALES : POUR UNE SYSTEMOGENESE DE LA FORET-TERRITOIRE 79

1. Un pays "vert" au défi du développement…durable 79
1.1. Histoire de la forêt gabonaise 79
1.2. La végétation et le climat 82
1.3. Un relief relativement plat 91
2. « La forêt des hommes » ou « une forêt et des hommes » 93
2.1. La forêt, une donnée culturelle 94
2.2. Relations population-forêt 96

3. Un modèle économique fondé sur l'extraction et l'exportation 100
3.1. Une économie à la remorque de son pétrole 100
3.2. La forêt, comme solution à l'après pétrole 102
4. Une gestion forestière héritée du colonat : les vieilles habitudes 105
4.1. Une exploitation sur fond de croyance ancienne : le mythe de l'inépuisabilité des ressources forestières 107
4.2. Une mise en valeur tournée vers le nord : une économie de pillage sur fond de ravage humain et écologique 111
4.3. L'évolution de la législation forestière 123
5. Ruptures et permanences : du nouveau sur du vieux 134
5.1. Veilles habitudes ou persistance d'un mythe 134
5.2. Le système des concessions forestières : un désengagement de l'Etat 140
Conclusion partielle 146

Deuxième partie :

GOUVERNANCE FORESTIERE ET DEVELOPPEMENT DURABLE: NOUVEAUX PARADIGMES, NOUVEAUX ACTEURS POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE TERRITORIALE 147

Chapitre 3 : DE LA GOUVERNANCE FORESTIERE AU GABON : DYNAMIQUE D'ACTEURS POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DES TERRITOIRES 150

1. Les acteurs de la gestion forestière au Gabon 151
1.1. Quelle méthodologie ? 151
1.2. Typologie des acteurs 153
2. Les mutations de la gouvernance 187
2.1. Un chef en perte de repères ou stratégie politique ? 187
2.2. Les Agences, des ministères bis ? Le cas de l'ANPN 191
2.3. Les ONG gabonaises : acteurs des « basses besognes » 198
2.4. De l'appui-conseil à la prise de décision : le positionnement stratégique des ONG internationales 201
2.5. Matrice relationnelle : entre le "droit" et le "fait", le dédoublement du pouvoir 204

Chapitre 4 : LES NOUVEAUX "INITIES" A LA FORET GABONAISE. LE WWF, UNE INGERENCE ECOLOGIQUE ? 217

1. Approches conceptuelle et méthodologique des ONG 218
1.1. Comment et pourquoi définir une ONG ? 218
1.2. Méthodologie d'analyse 227
2. Le WWF, de la protection des espèces menacées, à la gestion des territoires 230
2.1. Le WWF international : quelques repères 230
2.2. La création du WWF international dans le contexte des indépendances en Afrique 234
2.3. Structure, fonctionnement et stratégie d'action: le réseau WWF 237

2.4. Le WWF-Gabon, un acteur incontournable dans la gestion forestière et environnementale....240

Chapitre 5 : LA WCS, DES PARCS ZOOLOGIQUES URBAINS A LA GESTION DES PARCS NATIONAUX....285

1. De la NYZS à la WCS : aux fondements idéologiques....285

1.1. Un contexte historique favorable....285

1.2. Un réseau de parcs zoologiques urbains pour la conservation....287

2. La WCS aujourd'hui : la conservation dans la continuité de la NYZS ?....289

2.1. Organisation institutionnelle et sources de financement....289

2.2. Des zoos à la conservation à grande échelle : un tournant dans la vision de l'ONG....294

2.3. L'approche «espèce-paysage» pour la conservation....296

3. La WCS-Gabon : de la Lopé à la conquête du Gabon....298

3.1. Une « histoire de grands singes » liée au CIRMF....298

3.2. Organisation institutionnelle et stratégie actionnelle : une présence "sur tous les fronts" 303

4. Du « non-governmental » ou « governmental »....321

4.1. Un parcours scientifique pour la conservation....322

4.2. Opportunité ou limite de l'action WCS (et des ONG)?....324

Conclusion partielle....330

Troisième partie :

NOUVELLES POLITIQUES ET NOUVEAUX ACTEURS DANS LA DYNAMIQUE DU VILLAGE332

Chapitre 6 : LES POPULATIONS DU PARC NATIONAL DE MOUKALABA DOUDOU DANS LE NOUVEAU SYSTEME DE GOUVERNANCE FORESTIERE....334

1. Quelques concepts opératoires : de l'ethnie à l'organisation clanique de l'espace....336

1.1. De l'ethnie à l'identité ethnique....336

1.2. De la transcendance de l'ethnie par le clan ?....340

- *La solidarité clanique*....341

1.3. Une société de type relationnel : le « village » comme référentiel de l'identité communautaire et individuel....342

2. Les populations du parc national de Moukalaba Doudou et ses environs : des groupes sociaux fondés sur la parenté et la relation à l'autre....345

2.1. Le groupe ethnique punu : identité et territoire....345

2.2. Les relations inter et intra ethniques : commerce, paix et conflits....350

2.3. Un peuple de forêt....358

3. Dynamique sociospatiale : construction du territoire et système de gestion....367

3.1. Une dynamique socio spatiale fondée sur l'appartenance au clan....367

3.2. L'organisation du pouvoir : entre pouvoir traditionnel et administration moderne....376

3.3. Le rôle central du WWF 387
4. Réactions des populations : "adaptation" et instrumentalisation 395
4.1. Les "Faux-semblants", une stratégie d'adaptation 395
4.2. Une adaptation "positive" fondée sur le principe de participation 397
4.3. Une adaptation négative : de protecteurs à destructeurs de la nature 402

Chapitre 7 : QUELLE FORET DURABLE AU GABON ? 406

1. La gouvernance des ONG internationales : l'arbre qui cache la forêt 406
1.1. Conservation, leadership et guerre idéologique 407
1.2. Les programmes "doublons" et les "faux amis" 420
1.3. La gouvernance des ONG est-elle démocratique ? 437
2. Quelques conditions de l'efficacité d'une gouvernance par les ONG internationales 444
2.1. De la représentativité à l'adaptation positive : les comités de sages du village et création d'acteurs collectifs nationaux 444
2.2. Résorber la pauvreté rurale pour mieux préserver l'environnement 450
3. De la gestion "décentralisée" ou le retour à la gestion étatique centralisée ? 456
3.1. Une nouvelle dynamique « centre » et « périphérie » dans la gestion des forêts 456
3.2. Le nouveau « centre » et la nouvelle « périphérie » ? 458
3.3. Ingérence écologique ou passiveté active ? 460

CONCLUSION GENERALE 462

BIBLIOGRAPHIE 475

TABLE DES ILLUSTRATIONS 494
FIGURES 494
CARTES 495
TABLEAUX 495
PLANCHES 496
PHOTOGRAPHIES 497
ENCADRES 497

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte de l'étude

La forêt : une nouvelle ère forestière, un concept complexe, la consécration

La gestion et l'avenir des forêts du monde concentrent aujourd'hui des réflexions très directement articulées avec l'orientation des politiques nationales (GNFT, 2012). L'intérêt pour les forêts ne cesse ainsi de croitre tant les questions qu'elles posent touchent à de nombreux enjeux planetaires et nationaux. L'institution en 2011 de l'Année internationale des forêts, suivie depuis par de nombreuse initiatives internationales[1], dont le Sommet de Rio + 20 est l'expression la plus marquante, témoigne de cet intérêt. En proclamant l'année internationale des forêts, l'organisation des Nations Unies a ainsi voulu célébrer les forêts, rappeler ce qu'elles apportent à l'humanité, mais aussi souligner que ces milieux sont aussi de plus en plus menacés à travers le monde[2].

Le débat grandissant sur les forêts a eu pour principal mérite de favoriser la vulgarisation des connaissances dans le domaine. Ainsi, des dirigeants politiques aux gestionnaires forestiers, des producteurs forestiers aux consommateurs de produits finis, une opinion publique de plus en plus informée, soucieuse de concilier préservation de l'environnement, protection sociale et performance économique a pu voir le jour. Selon la sociologue Nicole Eisner, la représentation dominante de la forêt est désormais associée au calme, à la sérénité, au ressourcement et à la vie, à la liberté et à un monde non marchand[3], pendant que dans les pays en développement, la forêt est toujours liée à d'autres considérations (nourricière, habitat, ressources naturelles source de revenus...). Ainsi, pour les pays riches, la forêt n'est plus seulement le simple réservoir de ressources dont la

[1] En 2007, par exemple, au cours de la VIIe session du Forum des Nations Unies (FNUF), la communauté internationale adopte un instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de Forêts (INCF) et son programme de travail pluriannuel (2008-2015)1. Ce résultat arrive après les « Principes Forestiers » adoptés en 1992 à Rio de Janeiro et les recommandations du Panel Intergouvernemental sur les Forêts ou encore le Forum Intergouvernemental sur les Forêts (IPF / IFF)

[2]L'année internationale des forêts a été proclamée le 20 décembre 2006, par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Les arguments avancés sont alors de «*renforcer les initiatives visant à promouvoir la gestion durable, la préservation et le développement des forêts sur le plan mondial* ». *http://www.un.org/News/fr-press/docs/2006/GA10565.doc.htm* (Consulté le 08/04/2011).

[3] Cité par Christian Barthod, « *le débat international sur la gestion des forêts »* in Aménagement et nature, N°115, automne 1994, p.145

vocation est de satisfaire une demande sans cesse croissante de matières premières (le bois, terres cultivables, produits non ligneux...)[4]. Le discours forestier a évolué : du principe forestier traditionnel de rendement soutenu, on est passé à un nouveau paradigme, celui de la « gestion durable des forêts » (Barthod, 1995 ; Buttler et *al.* 2004). Le principe semble simple : il faut solliciter les ressources, tout en assurant leur régénération pour permettre aux générations actuelles et futures d'en profiter. Pourtant, un des problèmes majeurs dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts provient de la définition même du concept et de son interprétation. En effet, selon les usages ou les acteurs, on constate qu'il existe une coexistence d'interprétations diverses concernant ce nouveau « principe » forestier. Des instances internationales aux organismes travaillant sur la gestion forestière, chaque acteur a produit et utilisé sa propre définition (Lescuyer, 2004). Le concept de gestion durable a ainsi donné lieu à des initiatives diverses de la part d'organismes d'évaluation, de coopération internationale ou de gestion forestière (Mrosek et *al.*, 2005).

En dépit de son caractère complexe, la gestion durable des forêts a eu pour avantage, au sein du dialogue forestier international, de rejoindre les propositions et les attentes d'un grand nombre d'acteurs concernés par le développement forestier et la protection de l'environnement. Il n'est donc pas étonnant qu'il se soit progressivement imposé, pour devenir le concept de référence des politiques forestières (Purnomo et al. 2005).

Une situation des forêts alarmante dans le monde

Malgré cette apparente prise de conscience collective de la nécessité de préserver les forêts, et contrairement aux changements climatiques, ou à la diversité biologique, qui ont fait l'objet d'un protocole d'accords lors du sommet de Rio en 1992, les

[4]L'ONG Greenpeace s'indignait après les propos de Nicolas Sarkozy qui avait déclaré en 2007 que les forêts tropicales africaines étaient une « *ressource extraordinaire* ». En faveur de la gestion durable, Greenpeace estimait que cette déclaration « *choquante signifiait la poursuite par la France d'une politique tournée vers le soutien financier à l'exploitation industrielle des forêts tropicales et l'encouragement au pillage des ressources naturelles au détriment des populations forestières, de la biodiversité et du climat* ». Le nouvel observateur, « *Greenpeace demande à Sarkozy de revoir sa position sur les forêts* », *http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20090326.OBS0752/greenpeace-demande-a-sarkozy-de-revoir-sa-position-sur-les-forets.html* (consulté le 25/04/2013)

forêts ne bénéficient toujours pas d'une réelle protection juridique internationale. Le dernier sommet de Rio+20, dont l'un des principaux défis était la mise en place d'une institution internationale pour la gouvernance mondiale des forêts, a vu ses tentatives échouer devant des lobbies d'intérêts économiques fortement divergents dans un monde aussi concurrentiel que globalisé (Chartier et Foyer, 2012 : 117-130). Pourtant, l'Année Internationale des Forêts[5] décidée par la résolution 61/193 de l'Assemblée Générale des Nations Unies avait pour objectif d'amener l'ensemble des acteurs concernés (gouvernements, organismes de l'ONU, ONG, secteur privé...) à faire des efforts concertés de sensibilisation à tous les niveaux pour renforcer la gestion durable. Le terrain, pour ainsi dire, avait été bien préparé. Des actions en faveur de la conservation et le développement viable de tous les types de forêts dans l'intérêt des générations présentes et futures, devaient être organisées tout au long de l'année, tant au niveau international que national pour marquer une adhésion collective à cette démarche. La gestion des forêts reste une question qui fait toujours débat.

Même si les efforts d'intégration de la nouvelle donne aux politiques nationales ne manquent pas dans les pays forestiers[6], les divers engagements internationaux ont été sérieusement freinés et la mise en œuvre concrète des objectifs de gestion forestière durable enregistre de faibles résultats dans les différentes régions forestières[7]. Ainsi on peut constater que les « bonnes intentions » des pays pour intégrer le principe de gestion durable dans leurs politiques et leurs stratégies forestières, dans le sens des textes internationaux engagés, n'ont pas permis d'éviter la déforestation et la dégradation, qui se poursuivent de façon continue jusqu'à nos jours et plus particulièrement dans les pays pauvres. Comment expliquer cette inadéquation entre une opinion internationale qui semble s'accorder sur le principe, et une difficulté réelle à diminuer la déforestation ? Quelques éléments de réponse sont fournis par le débat Nord-Sud sur la forêt comme le

[5]*Documents officiels du Conseil économique et social*, 2011, Supplément N° 22 (E/2011/42), chap. I, Section A, projet de décision I ; voir également décision 66/543.

[6]La plus part des pays forestiers ont signé les divers accords et conventions liés à la gestion forestière.

[7]Dans un rapport préparé pour le sommet des trois bassins forestiers tropicaux (Brazzaville, du 31 mai au 03 juin 2011), les experts de la FAO et de l'OIBT soulignent : « *La déforestation se poursuit à un rythme alarmant dans la plupart des pays et dans les trois bassins forestiers tropicaux. Ensemble, les 30 pays ont signalé une perte nette de superficie forestière de 5,4 millions d'hectares par an au cours de la décennie écoulée, soit 0,4% par an. [...]le stock total de carbone dans les forêts s'est réduit d'environ 1,2 Gt par an pendant la période 2000-2010.[...] Moins de 15% de la superficie forestière totale sont soumis à un plan d'aménagement et 3,5% seulement de la superficie forestière totale sont considérés comme étant sous une gestion durable des forêts. À peine plus de 1 pour cent a fait l'objet de certification. »* (FAO/OIBT, 2011)

note Guéneau : « *Les gouvernements des pays tropicaux mettent en avant les potentialités de développement économique liées aux ressources forestières sur lesquelles ils exercent leur souveraineté. Les pays développés pour leur part insistent sur la conservation des biens et services, notamment écologiques, fournis par les forêts tropicales. Malgré la Déclaration sur les forêts, consensus minimal arraché en 1992 à Rio, la gestion durable des forêts tropicales se situe au cœur d'enjeux économiques majeurs qui freinent sa mise en œuvre* » (Guéneau, 2004 : 1). D'une part, les pays développés plus portés par la prise en compte des fonctions sociales et écologiques de la forêt, optent pour une gestion qui allie exploitation et conservation. D'autre part, les pays pauvres sont présentés comme étant plus soucieux de leur développement économique que par la nécessité de préserver des ressources naturelles qui ont fait le développement des pays riches.

Dans ce contexte, les positionnements des acteurs impliqués dans ce débat apparaissent souvent divergents, voire contradictoires sous divers aspects, notamment en ce qui concerne la nature même des facteurs des forêts à mettre en valeur au moyen de l'éventail des instruments des politiques forestières. Mais au-delà des rapports nord/sud, le débat international sur les forêts et surtout la situation des forêts du monde, met en lumière des questions qui persistent : comment définir aux échelles nationale et locale un nouvel équilibre forestier entre préoccupations environnementales et contraintes économiques ? En d'autres termes, quel système de gestion adopter pour concilier exploitation des forêts et maintien de leur fragile équilibre ? Si la gestion durable constitue l'approche idéale, comment l'aborder tout en favorisant l'adhésion entière des pays forestiers en développement ?

La forêt pour le développement : de nouvelles conditionnalités

Une des stratégies va consister à réorienter le débat. La question n'est plus de savoir s'il faut exploiter ou pas les ressources forestières, de savoir comment faire appliquer directement la préservation des forêts ou encore de mettre en place une législation contraignante visant à limiter directement la déforestation. En partant du constat selon lequel les régions des pays en développement à fort taux de pauvreté se

superposent fréquemment aux principaux bassins forestiers[8], les organisations internationales et les gouvernements des pays en développement, se sont concentrés à partir de l'année 2000 sur les problèmes de pauvreté et donc d'accès au développement. Cette stratégie allait ainsi faire écho au sommet de Rio (1992) qui abordait conjointement l'environnement et le développement[9]. En 1999, une nouvelle stratégie forestière va être initiée et adoptée dès 2002 par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale[10]. Cette stratégie va se décliner, en ce qui concerne la région d'Afrique, en trois axes majeurs : « ...*mobiliser le potentiel des forêts pour lutter contre la pauvreté ; intégrer les forêts dans le développement économique durable et enfin, protéger les ressources de la forêt et promouvoir les services de l'environnement.* » (Topa et *all.,* 2006 : 414).

En créant ce lien entre forêt et pauvreté, les instances internationales permettent ainsi d'aborder le débat sur les forêts sous un aspect qui est présenté comme profitable aux pays pauvres, dans la mesure où l'aide au développement peut s'appliquer dans ces secteurs (FAO, 2006). La forêt est désormais présentée comme un moyen d'atténuer la pauvreté et d'accéder au développement. En ces sens, le débat sur les forêts trouve un point d'accord entre pays développés et ceux qui le sont moins. Et cette démarche passe par une redéfinition des termes comme *Pauvreté, Conditions de vie, gouvernance* ou encore *Responsabilité collective*. S'agissant du dernier concept, la FAO note que « *la société, à tous ses échelons, a une responsabilité collective envers la réduction de l'extrême pauvreté et la création de nouveaux types de liens sociaux entre les populations pauvres et non pauvres* » (FAO, 2006 : 4). Une responsabilité collective qui s'impose à tous, même aux pays pauvres, et surtout aux pays disposant de ressources pour réduire la pauvreté : la forêt est un atout majeur. Sur cette base, le débat international est-il centré sur les forêts ou vers le principe de développement qui a jusque-là caractérisé les relations internationales entre le nord et le sud : le développement ? La question demeure entière et

[8]Pour exemple, la plupart des pays du bassin du Congo, second massif forestier de la planète, appartiennent au groupe des pays à développement humain moyen (Gabon, Sao Tomé, Guinée, Cameroun, Congo) entre la 117ème et la 136ème place ou au groupe à faible développement humain (RDC, RCA, Tchad) entre la 155ème et la 166ème place sur un total de 173 pays (UNDP 2002).

[9]Le Sommet de Rio (1992) s'inscrit dans le prolongement de la conférence internationale sur l'environnement humain (le premier Sommet de la Terre s'étant déroulé en 1972 à Stockholm). Cette conférence a intronisé la notion de développement durable. Lire : *http://www.debatpublic.fr/docs/Docs%20principes/Declaration-de-Rio-sur-l-environnement-et-le-developpement-durable.pdf* (consulté le 24/04/2013)

[10]Cette stratégie va donner lieu à des déclinaisons nationales comme les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), dont l'objectif numéro 1 du Gabon est la réduction de la pauvreté d'ici 2015.

rappelle le caractère "normaliste" ou "dirigiste" d'une « *doctrine occidentale* » prescrite (Rist, 1996) qui fait des forêts tropicales le théâtre où s'affrontent des idéologies, des concepts, de pratiques diverses (Smouts, 2001).

Faire de la forêt un objet structurant des relations internationales, un outil pour réduire la pauvreté, est un processus qui va demander de revisiter aussi bien les processus que les acteurs dans un contexte où les dirigeants des pays en développement, notamment africains, n'ont pas une image de bons gestionnaires de finances publiques. Plusieurs possibilités d'actions vont être émises : la rémunération des services environnementaux rendus par les forêts est une des pistes envisagées. Dans la suite du protocole de Kyoto, sont entreprises des discussions internationales sur la manière de récompenser les pays tropicaux qui préserveraient leurs forêts. Dans tous les cas, l'accès aux financements de la forêt exige la mise en place d'un cadre réglementaire et politique qui en permette la mise en œuvre. Après les politiques d'ajustement structurel imposées par la Banque Mondiale dans les années 70 et 80 (Petit, 1993 ; Founou-Tchuigoua, 1994 ; World Bank, 1994), l'accès à l'aide publique au développement (De La Chapelle, 2000 ; Cling et *al.,* 2003), ou aux mécanismes de réduction de la dette, passe désormais par l'institution de la *démocratie* et de la *bonne gouvernance* (Sindzingre, 1995 ; Assogba, 2000 ; Campbell, 2002 ; Zacharie, 2004[11]).

Gestion durable et bonne gouvernance, quel apport au débat forestier ?

La gestion durable évoque avant tout un mode de gestion du territoire et ses ressources. Elle renferme ainsi un ensemble d'action et techniques « respectueuses » des systèmes écologiques, économiques et sociaux relatifs à un territoire. Ici, la forêt. Ce mode de gestion est conçu et mis en œuvre par dans un système d'acteurs, eux-mêmes œuvrant dans un ensemble d'acteurs territorialisés. La gestion durable des ressources forestières revêt une importance cruciale aussi bien pour les gouvernements, la communauté

[11]Selon Zacharie (2004), le concept de *bonne gouvernance*, ou *gouvernance démocratique* devient courant à la fin des années 1990, à la faveur des nouvelles conditionnalités de l'aide octroyée aux pays en développement par les institutions de financement internationales. Elles s'appuient sur des études indiquant que l'insuffisance de la gouvernance est responsable de l'enracinement de la pauvreté et des retards pris par le développement. Il est aussi bien question de bonne gouvernance démocratique que de bonne gouvernance économique

internationale que pour les populations rurales. Pour l'État et les opérateurs économiques, les ressources forestières constituent une des principales sources de « rente » et de rentrée de devises (Léonard et Ibo, 1994). Par ailleurs, les pays africains ont entamé un processus de redéfinition de leur cadre juridique en matière de gestion des ressources forestières. Or, comme nous allons le montrer dans cette thèse, bien que des textes règlementaires existent, le respect de ces lois semble plus de l'ordre de l'exception que de la règle générale. De plus, bâtis sous l'impulsion des bailleurs de fonds (Banque mondiale, FMI), des organismes de coopération (Union Européenne, USAID...), ou encore des lobbies ou groupes de pression liés aux relations historiques (anciens colonisateurs/anciennes colonies...), ces textes sont parfois flous et sans décrets d'application (Karsenty, 1998). Cette carence permet à chaque acteur d'interpréter les lois selon sa propre conception de la gestion des ressources (Kialo, 2007).

La coexistence d'une multitude de règles, de procédures et d'instances, d'acteurs relevant de légitimités différentes (coutumières, projets, étatiques, politique internationale...), jouant un rôle plus ou moins important dans la gestion des ressources, contribuent à créer une confusion et une incertitude sur les droits et devoirs des uns et des autres (Gami et Doumenge, 2006 ; Brunel, 2008). Organismes de coopération internationale, institutions financières, administratifs forestiers, ONG environnementales, exploitants forestiers, grands fonctionnaires, chef coutumier... les mêmes acteurs traitent parfois avec les mêmes populations pour la réalisation de projets divers (protection de la faune ou la flore, promotion des cultures locales, éducation environnementale, micro-projets d'agriculture communautaire...).

Dans ce contexte marqué par la présence de plusieurs parties prenantes aux perceptions plurielles, voir divergentes, évoquer la notion de gouvernance donne une meilleure lisibilité de cette complexité. Cette approche sous l'angle de la gouvernance a un double intérêt : d'une part, comprendre l'organisation des d'acteurs, leur échelon de légitimité (identité, relations, empreinte spatiale, influence sur la structure des acteurs, positionnement dans la pyramide du pouvoir…) d'autre part, et comprendre le mode de gestion mis effectivement en œuvre, son impact sur l'ensemble du système d'acteurs, les espaces sur la durabilité, en termes d'intégration du développement local d'autre part. Ce double intérêt peut permettre de mieux appréhender les politiques mis en œuvre et

envisager leur amélioration. En ce sens, la gouvernance peut apporter une nette plus-value à notre étude fondée à la fois l'analyse des discours (formels ou informels), sur des actions ou des politiques, mis en œuvre par un système d'acteurs.

La gouvernance : gestion des ressources et jeu d'acteurs

Bien que relativement ancien[12], le terme *gouvernance* n'a été rendu populaire que dans les années 1990 par des économistes et politologues anglo-saxons et par certaines institutions internationales (ONU, Banque mondiale et FMI, notamment) (Agrawal, 2005 ; Milot, 2012), sous le mot anglais « governance » pour désigner « *l'art ou la manière de gouverner »*. La gouvernance décrit ainsi une manière de gouverner, de gérer les affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à toutes les échelles territoriales (national, mais aussi local, régional et international). Mais son caractère polysémique nous contraint à une définition du concept pour une meilleure clarté de notre analyse. Pour ces développements, des appels descriptifs de Paye (2005) qui évoque un « *un concept polysémique et un concept politologique* » (Paye, 2005).

Pour Paye qui a le souci de faire du terme un vrai concept scientifique, dans la recherche française, la gouvernance évoque aussi bien ceux qui l'exécutent que les processus de gouvernance : « *Au plan fonctionnel, le gouvernement désigne l'enchaînement des actions qui ont pour objet d'assurer un certain ordre officiel commun des conduites humaines dans un ensemble social ou territorial donné, ce que d'une expression, on désignera désormais par « processus de gouvernement ». Ces «actions de gouvernement » peuvent être issues des agissements et interactions d'acteurs de statuts très différents. Elles peuvent ne pas se limiter à impliquer la gamme d'acteurs que désigne le mot gouvernement lorsqu'il est entendu dans son acception organique. Pas plus qu'elles ne se limitent a priori aux modes d'interactions formellement prévus dans l'organisation juridique de ces actions, que désigne, plus souvent en anglais qu'en français, le gouvernement pris dans un sens institutionnel.* » (Paye, 2005 : 17). La gouvernance est donc à la fois, l'action (le processus, modèle de

[12] Le terme *Gouvernance* est déjà utilisé dans le français ancien au XIIIe siècle comme équivalent de 'gouvernement' (art ou manière de gouverner) puis, à partir de 1478, pour désigner certains territoires du Nord de la France dotés d'un statut administratif particulier (Baillages de l'Artois et de la Flandre), avant de s'appliquer aussi, dans un contexte purement domestique, à la charge de gouvernance. C'est au XIVe siècle qu'il est passé dans la langue anglaise, donnant naissance au terme governance (action ou manière de gouverner) vulgarisé par les institutions internationales *http://id.erudit.org/iderudit/010730ar*, (consulté le 04/06/2013)

gestion), les parties prenantes (le système d'acteurs), le tout, dans un système interactif (territoire, ensemble social). Cette approche de la gouvernance s'inscrit parfaitement dans la logique de notre analyse : des politiques forestières, des acteurs, des processus d'action et un territoire forestier. Elle va ainsi permettre de donner une vision à la fois globale sur la dynamique des politiques forestières, et la dynamique des acteurs en présence. Mais si la gouvernance s'applique sur le territoire, qui est un espace de pouvoir (D'Aquino, 2001 ; Moine, 2007), alors gouverner dans le sens de la gouvernance rime avec pouvoir comme l'évoque Dabiré, « *parler de gouvernance, c'est parler de pouvoir, de relations et de reddition de comptes* »[13].

Ainsi, aborder la gouvernance des ressources forestières c'est évoquer d'abord un territoire, ses ressources, ses composantes, les processus historiques qui ont permis sa configuration actuelle, mais aussi les principaux acteurs qui en permettent la dynamique : « *Qui dispose des informations clés ? Qui décide ? Qui a un pouvoir d'influence ? Comment les décisions sont-elles prises ? Qui en bénéficie ? Qui perd ? Qui rend compte ?* »[14]. La forêt est avant tout un territoire doté d'une organisation en systèmes (géographique, des perceptions, des acteurs) interdépendants et d'un pouvoir qui y exerce sa souveraineté. En tant que système dynamique et complexe, la forêt a été et reste aujourd'hui encore, un " laboratoire " où s'inventent en permanence de nouvelles formes de gouvernance : procédures démocratiques de consultation, implication des populations autochtones, gestion décentralisés... On pourrait multiplier les exemples qui témoignent de cet effort de modernisation de l'action publique : nouvelle loi forestière, FLEGT ou accords volontaires, REDD, marchés de droits à polluer, autorités indépendantes, organisation de conférences de consensus, critères et indicateurs de gestion durable, développement durable... Constatons simplement qu'à l'évidence cette tendance s'est notablement accélérée au tournant des années 90, dans un contexte marqué par la globalisation, l'émergence des grandes régions économiques comme l'Europe, et l'influence croissantes des idées libérales. Mais comment les Etats forestiers s'approprient-ils ces diverses mutations ? Comment s'organise le système d'acteurs "nouveaux" qui émergent dans ce contexte ? Pourquoi telle politique est-elle adoptée à tel moment ? Qui décide ? Pour quelles motivations ?... C'est autant d'interrogations que le recours à la gouvernance peut permettre de mettre en lumière dans le débat forestier.

---

[13] Dabiré AB., « *Quelle gouvernance pour les ressources forestières : cadre réglementaire et institutionnel* » http://www.fao.org/docrep/ARTICLE/WFC/XII/MS7-F.HTM (Consulté le 04/06/2013)
[14] Dabiré AB., *Idem*

Fruit de la globalisation, la gouvernance

Si la gouvernance permet d'observer les systèmes complexes de gestion du territoire, elle est aussi dans une certaine mesure un relais de la gestion durable des ressources[15]. Ainsi, pour accéder au développement, les pays forestiers sont implicitement "invités" à s'investir dans la bonne gestion de leurs ressources forestières. Ainsi, la gouvernance, relais de la gestion durable, va peu à peu devenir un des préalables pour accéder à l'aide au développement. Si le concept de gestion durable semble avoir été défini, sa mise en œuvre suscite toujours des interrogations. L'une des orientations pour une gestion forestière durable a débouché sur la reconnaissance du fait qu'il n'y a pas de véritable politique de gestion de la forêt sans une prise en compte des acteurs qui l'assurent et peuvent l'affecter (Barthod, 2009). Parmi ces acteurs, les populations villageoises souvent démunies, sont au premier plan, puisque plus de 1,2 milliards de personnes vivant dans les pays en développement dépendent directement de la forêt (Bahuchet et *al*, 2000 ; McConnell, 2010).

L'un des avantages du concept de gouvernance, est qu'il doit permettre d'accroitre la capacité des États à définir de manière participative, des politiques et des règles qui soient à la fois légitimes et légales, à les mettre en œuvre et à arbitrer les conflits. Dabiré souligne que ce caractère de la gouvernance « *est l'une des conditions essentielles d'une gestion durable des ressources naturelles* ». (Dabiré, 2003 : 10)

"Bien gérer" ses forêts pour réduire la pauvreté, une aubaine pour les pays forestiers, surtout si l'on tient compte de la manne financière annoncée pour soutenir les efforts qui vont être entrepris. En effet, les nouveaux processus de financements en faveur de la gestion durable des forêts sont mis en place ou sont en voie de l'être : Processus REDD/REDD+, conversion Dette/Nature, marché de droits à polluer, FLEGT... sont de vecteurs d'encouragement d'une bonne gestion forestière. Or, qu'est-ce que la gestion

[15]Cette orientation est très perceptible chez Dabiré. L'auteur note par exemple la décentralisation comme une opportunité pour la gouvernance des ressources forestière en Afrique. Dabiré souligne que les processus de décentralisation et le cadre législatif qui l'accompagnent auront un impact important et des implications profondes sur la gestion des ressources naturelles. Mais aussi que, les politiques de gestion des ressources naturelles sont en train de changer et de s'orienter vers la création d'une base légale pour une gestion durable et consensuelle.

durable des forêts implique dans sa conception et sa mise en œuvre, tant pour les pays forestiers en développement que pour les pays riches ?

Si le concept de gestion durable des forêts reste à conquérir du fait de l'abondance de perceptions et d'interprétations comme nous l'avons souligné plus haut (Lescuyer, 2004), sa complexité n'a pas ralenti son adoption dans les politiques locales de bien de pays forestiers (Bertrand et *al.,* 2006). En effet, comme le montre Karsenty (2006 : 71), les États forestiers, africains notamment, vont se lancer dans un vaste processus de « *mise en ordre* » du secteur forestier. Ce mouvement va passer par la signature de tous ou presque tous les accords et conventions internationaux en faveur de la gestion des forêts, la redéfinition du statut des espaces, la réforme des législations forestières, la mise en place de nouveaux partenariats entre État et secteur privé, l'adoption de programmes transfrontaliers ou encore la promotion de la participation des populations riveraines. Le tout, pour favoriser une « bonne gouvernance », véritable sésame pour l'accès aux financements internationaux, dans un contexte néolibéral où les États africains sont perçus comme des gestionnaires peu crédibles des fonds publiques. Mais, si la plupart des pays forestiers a entamé la marche vers la "bonne gestion" ou la gestion durable des forêts, peut-on parler de forêt durable ? Avec la mondialisation des processus de gestion forestière, comment les États s'en approprient-ils pour mettre en place des systèmes de gestion durable ? Pour quelle durabilité ? Quelle dynamique d'acteurs pour quel modèle de gestion forestière ? C'est autant de questions qui font du débat sur les forêts une thématique actuelle.

Pourquoi le cas du Gabon ?

Le débat sur les forêts du monde a fortement contribué à bouleverser les politiques forestières dans les différents pays. A en croire certains chercheurs (Brédif et Boudinot, 2001; Buttoud 2002 ; Barthod 2006), les instances internationales auraient contribué à accroitre cette pression pour une réforme généralisée des politiques.

En commençant cette thèse, notre objectif était d'évaluer la politique forestière mise en œuvre au Gabon, en termes d'aménagement des concessions forestières ou encore des flux des produits forestiers. En confrontant les discours et les actions sur le terrain, le

but était de mettre en exergue ces particularités qui en font le modèle que lui reconnaissent les observateurs internationaux et les dirigeants nationaux. Cette démarche devait donc s'appuyer sur les actions d'aménagement forestier et des dynamiques territoriales que cela devait impliquer. Or, en 2007, le processus d'aménagement forestier au Gabon n'avait pas dix ans, puisque le code forestier rendant obligatoire cette prérogative avait été institué en 2001, et que très peu d'acteurs s'étaient réellement engagé dans cette démarche. Les résultats allaient donc assez logiquement nous apparaitre insuffisants, et surtout très peu représentatifs de la réalité de gestion des forêts dans le pays. Mais si l'aménagement forestier était encore au stade de la conception et des simples propositions de lois et décrets, la gestion forestière, notamment au niveau de la dynamique des acteurs, avait déjà un bon parcours depuis les indépendances. Un modèle de gestion des territoires avait déjà été établi. De plus, l'une des premières difficultés que nous avons rencontrées, est la diversité des acteurs en présence. Certes, grand nombre de nos interlocuteurs nous orientaient quasi systématiquement vers des acteurs les plus influants, mais le secteur semblait renfermer une myriade d'acteurs dont les raisons d'être se confondaient entre exploitation forestière, protection de la nature, fonction politique, ou encore valorisation des cultures autochtones. Les témoignages sont en général empreints de subjectivité et souvent faussés par des préjugés politiques « *Depuis que son Excellence, El Hadj Omar Bongo, Président de la République a créé les parcs nationaux et rendu obligatoire l'aménagement durable, on est devenu les premiers en Afrique en matière de gestion durable* » ; « *Si tu veux avoir des informations, il faut que tu rencontres le doyen politique...* » ; « *Fais attention à ce que tu vas écrire ; certaines personnes que tu cites ont la maitrise de tout ici. On pourra faire de la récupération ou penser que ton travail a été commandité par X ou Y* »[16].

Cette relative abondance de "personnes ressources" à constituer une de nos difficultés sur le terrain. En effet, tout le monde semblait avoir une "bonne connaissance" des questions forestières au Gabon, sans en être vraiment acteur direct ou spécialiste. Nos diverses sollicitations d'entretien ou d'accès à des données forestières débouchaient souvent sur une orientation vers des ONG internationales : « *Tous les chemins forestiers mènent aux ONG internationales* », pouvait-on souvent entendre. Pourtant, en Afrique centrale, « *la forêt a traditionnellement été affaire de l'État* » (Karsenty, 2006 : 72). Autorité

[16]Ces discours ont été récurrents tout le long de mon travail : mise en garde sur la possibilité à venir de trouver un travail après avoir évoqué certains acteurs selon une vision différente de l'opinion commune.

centrale, société forestière, ONG internationales, ONG et associations gabonaises, organismes de coopération et/ou de financement...toutes ces entités jouent un rôle dans la gestion forestière. Nous venions de réaliser notre premier constat.

La faible expérience gabonaise en matière d'aménagement forestier, nous a donc conduit à nous intéresser aux processus, puis aux acteurs qui font la politique forestière plustôt qu'aux résultats de l'aménagement. Parler de la forêt au Gabon, c'est parler de l'exploitation forestière, d'une matière première qui peut participer à la diversification de l'économie, grâce à son potentiel écologique et environnemental. Pour manifester son engagement dans la gestion durable des forêts, le Gabon a entrepris une série d'actions : nouveau code forestier (2001), création d'un réseau de parcs nationaux (2002), restructuration du ministère en charge des eaux et forêts, coopération régionale pour la gestion des forêts du bassin du Congo, interdiction d'exportation des grumes... Premier pays africain en termes de superficie forestière par habitant, avec plus de 80% du territoire couvert de forêt, 11% de ce territoire consacré à la conservation, le Gabon est perçu comme un bon élève de la gestion durable par les observateurs internationaux. Un discours officiel qui n'a pas à première vue de profondes divergences avec celui des observateurs internationaux. En effet, en plein Sommet de Copenhague, le 15 décembre 2009, le 20h de TF1 diffusait un reportage présentant le Gabon comme un des bons élèves et pionnier de la gestion durable des forêts en Afrique[17]. De plus, le dernier classement mondial de l'indice de performance environnementale publié par l'université américaine de Yale, place le Gabon au 40e rang et le premier en Afrique en termes de performance environnementale[18]. Des actions de coopération avec les privés ou des pays développés bénéficiant des technologies nouvelles, se font de plus en plus pour offrir au secteur forêt-environnement un cadre d'exploitation plus durable, et plus soucieux de l'environnement[19]. Un second

[17]Selon le reportage, « *¼ du bois gabonais est certifié et concerne plutôt des entreprises françaises. Le reste va vers la Chine et l'Inde* ». *Le Gabon s'engage pour la gestion durable de sa forêt*. http://www.wat.tv/video/gabon-engage-pour-gestion-200kv_2i0u7_.html (consulté le 10/01/2010)

[18]Ndjimbi F., « *Le Gabon 40e pays le plus écologique du monde »,* http://gabonreview.com/blog/le-gabon-40e-pays-le-plus-ecologique-du-monde/ (consulté le 24/04/2013)

[19]La visite au Gabon de François Fillon, alors Premier Ministre Français, les 16 et 17 juillet 2011 ont avait conduit à la signature d'un contrat de 23 millions d'euros entre l'Etat gabonais et LIGNAFRICA, joint-venture entre les groupes industriels forestiers français Rougier et Cassagne, et Forêt Ressources Management, un cabinet français d'ingénierie forestière. Ce contrat attribue à LIGNAFRICA l'exploitation durable d'un périmètre forestier de 39 000 hectares, dont 14 000 d'okoumés. Le projet est multi-facettes : plantation, recherche et développement (clonage d'okoumés), protection de l'environnement (reboisement, valorisation des déchets) ; industrialisation (transformation locale d'okoumé). Il contribuera à créer 400 emplois

constat est donc que le Gabon est perçu comme un bon élève et précurseur de la gestion durable des forêts en Afrique, grâce à la nouvelle politique affichée.

Parallèlement à ces actions qui font du Gabon un pays où la gestion durable des forêts semble réellement mise en œuvre, il existe une autre réalité : le pays est préoccupé par l'après pétrole, période qu'il faut absolument préparer pour éviter une perte conséquentes de revenus qui ne pourrait être comblée. Le Gabon a une tradition forestière tournée vers l'exploitation du bois, mais son économie est fondée sur les revenus du pétrole. Or, depuis plus d'une dizaine d'années, aucune découverte importante n'a été faite dans le secteur. S'il représente encore plus de 40 % du PIB et plus de 65 % des recettes de l'État, le pétrole est sur la pente descendante. Ainsi l'après-pétrole est devenu un grand sujet de préoccupation. Pour preuve, tous les programmes et stratégies - le Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCRP), l'accord triennal signé en mai 2007 avec le Fonds Monétaire, et même le projet présidentiel de 2005 « *Des actes pour le Gabon* » - se focalisent dessus. Avec un double objectif : diversifier l'économie, développer les infrastructures de base et les secteurs sociaux pour doper la croissance et réduire la pauvreté. Autant d'ambitions qui, comme par coïncidence, se rapprochent assez étroitement des objectifs assignés à la gestion durable.

Parmi les pistes possibles pour diversifier l'économie nationale, la forêt est la plus porteuse. Entre la création d'une industrie de transformation du bois, qui limite voire, annule l'exportation des grumes, et l'écotourisme, la mise en valeur des ressources forestières offre une plus large gamme. Le créneau de l'écotourisme est, en effet, très porteur, car la demande est de plus en plus forte. Or le Gabon dispose d'importants atouts en la matière, comme le souligne un responsable de Wildlife Conservation Society (WCS) « *Le Gabon figure parmi les 3 et 4 pays dans le monde à avoir un potentiel remarquable en matière d'écotourisme. C'est une filière renouvelable, contrairement au pétrole, et un secteur rentable, qui peut très vite atteindre un taux de croissance de 18 %. Selon nos projections, on peut espérer 100 000 écotouristes en 2013. Si le pari de l'écotourisme réussit, le pays pourra*

---

permanents. *http://www.gabon-vert.com/les-actions/filiere-bois/gestion-durable-des-forets* (Consulté le 08/05/13)

se prévaloir d'être l'un des plus grands sanctuaires de faune et de flore du XXI siècle »[20]. A travers cette projection, l'ONG rejoint ainsi la vision du Président Omar Bongo qui avait pour ambition de faire du Gabon « *la Mecque de la nature* »[21]. Nous retenons donc comme troisième constat, une préoccupation fondamentale et globale qui va au-delà des questions forestières : la diversification de l'économie.

De ce dernier constat, découlent sans doute des actions qui pourraient être présentées comme nuisant à la durabilité. Comme nous le verrons au cours des développements de cette thèse, de nombreuses actions portent toujours atteinte à la gestion durable des forêts (déforestation non contrôlée, prospection minière dans un parc national,...). Si la volonté d'appliquer la gestion durable des forêts ne manque pas, il reste du chemin à parcourir dans l'application des lois. Le dernier constat qui motive ainsi notre problématique est la persistance ou la résurgence de menaces sur la forêt.

Il faut ajouter à ces constats le fait que l'intérêt croissant de divers acteurs pour la forêt gabonaise accroit sa lisibilité. Ainsi, la forêt du Gabon est de plus en plus cartographiée, étudiée, donnant lieu à des productions documentaires sur son état, la production de bois...un espace qui semble plus ouvert pour les chercheurs et les promoteurs de l'exploitation forestière. Cependant, cette lisibilité reste le fait d'experts, d'ONG internationales ou encore d'administratifs.

Dans un contexte d'épuisement annoncé des réserves pétrolières disponibles au Gabon, de mondialisation des questions forestières et environnementales avec les nouveaux processus de financement de services écosystémiques, de pauvreté croissance... l'exemple du Gabon comme principal terrain d'étude offre l'opportunité de la représentativité des États "en développement" accordant une place importante aux ressources forestières. En tant que laboratoire de la gestion durable des forêts, le cas du Gabon présente un territoire propice à la constitution d'un groupement d'acteurs, de

[20]Cité par Muriel Devey, *« Gabon : un après-pétrole qui se met lentement en place »*, *http://www.afriquechos.ch/spip.php?article2297* (Consulté le 08/05/13)
[21]En créant les treize parcs nationaux en 2002, sanctuarisant ainsi 11 % du territoire national, Omar Bongo Ondimba déclarait que le Gabon serait « *La Mecque de la nature* » et posait les jalons du tourisme durable. *http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJAJA2627p106-108.xml0/gabon-environnement-biodiversite-ecotourismegabon-la-mecque-de-la-nature-en-quete-de-pelerins.html* (Consulté le 08/05/13)

perceptions, et donc d'actions qui méritent d'être analysées si l'on veut comprendre la dynamique des politiques forestières dans les pays forestiers du sud.

Des choix au-delà des acquis et risque d'enfermement

Certains lecteurs pourront assez rapidement remarquer l'absence d'acteurs traditionnels très importants : les exploitants forestiers. La question de la faible présence des exploitants forestiers dans notre analyse nous a souvent été posée : « *Comment peux-tu parler de la forêt au Gabon sans mettre au centre l'influence des sociétés d'exploitation du bois ?* » ; « *Ce sont les exploitants qui ont fait la loi depuis l'époque coloniale* »…. Si nous nous accordons globalement sur l'ensemble de ces acquis, notamment sur l'influence avérée des sociétés d'exploitation sur l'orientation des politiques forestières, nous pensons que quelques arguments non moins importants méritent de présenter ces acteurs dans une étude complémentaire, mais que, surtout, cette conception des sociétés forestières toutes-puissantes contribue à faire de l'ombre à une autre dynamique d'acteurs qui semblent monter en puissance. Parler de la forêt gabonaise c'est traditionnellement traiter de l'exploitation forestière, de commerce du bois. Avec 65 essences d'arbres commercialisées, dont l'Okoumé qui offre la première place mondial au pays, le Gabon est traditionnellement un pays où l'on exploite le bois, et la tendance n'est pas à la suppression de ce mode d'usage de la forêt. Si, avec l'épuisement des réserves pétrolières, le secteur forêt est un axe majeur de la diversification de l'économie, il semble se développer parallèlement une nouvelle rente forestière : celle issue des services rendus par la forêt. Les exploitants forestiers sont certes importants dans la dynamique des politiques forestières et le modelage de la carte forestière, mais nous avons fait le choix risqué d'aborder les jeux d'acteurs en insistant sur les nouveaux acteurs qui développement de nouvelles stratégies, sur la bases de nouveaux enjeux globaux et nationaux.

Pour exemple, si l'aménagement durable est adopté par certains exploitants, la conception de ce processus et son application réelle sur le terrain est souvent l'œuvre d'experts, d'ONG, d'organismes de coopération n'exerçant pas généralement dans le secteur de la production du bois. Ainsi, aborder la gestion forestière au Gabon en choisissant de mettre en avant les nouveaux acteurs, donne une meilleure lisibilité des processus, des relations d'acteurs et de la nature même des acteurs en présence.

2. Problématique et champ de l'étude

Des questionnements en guise de problématique

Les constats énoncés nous ont permis de dresser un panorama de la gestion des ressources forestières : des ressources importantes, des acteurs divers aux ambitions divers, une nouvelle politique forestière et environnementale. Ces nombreuses thématiques caractérisant la forêt gabonaise sont autant d'axes de réflexion pour qui veut connaitre la dynamique de la forêt au Gabon. Ainsi, dans le but de donner une vue la plus englobant, notre problématique sera fondée autour d'un ensemble de questionnements permettant non seulement de donner une vision particulière de la thématique abordée, mais aussi de créer des passerelles entre ces dernières et offrir une meilleure lecture de la dynamique des politiques forestières.

Ainsi, à la lecture des constats qui traduisent la dynamique des politiques forestières et environnementales, du système d'acteurs et de politiques dans les domaines Forêt et environnement, *dans quelle mesure peut-on parler de forêt durable au Gabon ?* En d'autres termes, *la multitude d'acteurs, d'engagements internationaux, le changement de politique (réseau d'aires protégées, interdiction d'exportation des grumes...) constituent-il un gage de gestion durable au Gabon ? Si oui, quelle durabilité ?*

Si l'objectif majeur de cette thèse reste l'évaluation du développement durable à travers la gouvernance de l'environnement forestier, nous souhaitons donner des clés de lecture de la dynamique des politiques dans les régions forestières. Il s'agit en d'autres termes de relever des éléments qui permettent de mieux comprendre l'orientation des politiques dans un contexte de mondialisation de la gestion forestière, et donc un contexte marqué par une diversité d'acteurs : pourquoi telle politique ? Quel rôle pour quel acteur ? Qui fait quoi ? Où ? Pour quels enjeux ? Comment cette dynamique d'acteurs influence-t-elle la dynamique des espaces ? Quel système d'acteurs pour quel modèle de gouvernance des ressources forestières ? Voilà autant de questionnements auxquels notre travail voudrait apporter des éléments de réponse.

Hypothèses de recherche

Quelques hypothèses motivent et constituent le fil conducteur de ce travail :

- ***La gestion durable des forêts constitue un alibi pour bon nombre d'acteurs pour maintenir leur modèle de développement au Gabon***. La forêt est d'abord un milieu naturel renfermant des ressources. Elle est aussi un territoire régi par une autorité, un paysage bâti, approprié et mû par une organisation sociale. Les enjeux autour de sa gestion n'en sont que plus divers, suscitant l'émergence d'acteurs de plus en plus divers, et de stratégies pour s'assurer le contrôle des ressources et des territoires. On ne peut prétendre pratiquer une gestion durable si les diverses perceptions des ressources et des territoires ne sont prises en compte. Ainsi, le vocabulaire de la gestion des forêts et/ou du développement durable peut masquer des incohérences ou même des contradictions entre les actions ou les acteurs sensés agir ensemble pour l'intérêt de tous.

- ***Les politiques forestières au Gabon sont le résultat d'un jeu d'acteurs qui permet aux plus importants d'imposer leur vision du territoire et de sa gestion, instrumentalisant ainsi les autres acteurs et les politiques pour mieux étendre leur emprise***. Si les ONG internationales sont souvent citées comme pratiquant une ingérence dans les "affaires" des États forestiers pauvres, le cas du Gabon pourrait révéler non seulement une évolution des stratégies d'action de ces nouveaux acteurs, mais aussi une dynamique qui évolue en faveur des pays forestiers du sud. L'État est-il toujours victime d'une gouvernance prescrite ? L'ingérence écologique n'est-elle pas un prétexte avancé pour d'autres fins ?

- Pour être effective, efficace, et équitable, la gouvernance forestière doit intégrer l'ensemble des acteurs du système forêt-environnement. ***La population locale, porteuse d'un savoir et d'une histoire, mérite une meilleure intégration au-delà de la simple notion de "participation" souvent évoquée par les ONG internationales***. Contrairement aux annonces des ONG internationales ou de l'État à la limite de la propagande, les intérêts des populations locales ne sont pas réellement pris en compte dans les pratiques de la gouvernance des ressources forestières.

Champ de l'étude

Avec la présence d'acteurs importants, la tentation est grande de concevoir la forêt gabonaise comme un territoire bien connu (superficie, dynamique biogéographique...) (Karsenty, 2006 : 71). Ces 20 dernières années, de nombreux projets de conservation, de conservation-développement, d'aménagement pilote, de système d'information…ont fleuri et ont transformés ce secteur d'activité jadis parmi les plus "verrouillés" en un des plus documentés[22]. Cependant, très peu d'études abordent la forêt du Gabon en termes d'acteurs et relations entre acteurs[23]. Cette approche étant jugée trop "politique" ou trop "personnelle" du fait de la présence de relations opaques entre certains acteurs. Pourtant, ce sont bien les acteurs qui font le territoire, le modèle selon des enjeux divers et leurs propres conceptions de ces enjeux[24]. Ce qui permet à Gumuchian de comparer le territoire à : « *une scène où se jouent des représentations en (plusieurs actes ; l'acteur y est omniprésent* » (Gumuchian et *al,* 2003 : 1). Il s'agit en d'autres termes de connaitre les acteurs pour comprendre le territoire et les politiques qui le caractérisent. Nous voulons ainsi contribuer à réduire l'écart conscient tel qu'en parle Chevrier, entre ce que nous savons sur les acteurs[25], *« jugé insatisfait, et ce que nous désirons savoir, jugé désirable »* (Chevrier, 1993 : 49). Par exemple, la mise en place d'un réseau de parcs nationaux et l'adoption de l'aménagement durable au Gabon sont présentée comme les principaux symboles de la gestion durable des forêts. Un processus qui aurait été voulu par l'ancien président Bongo, et mis en œuvre par deux ONG internationales. Cependant, qui sont vraiment ces ONG ? La protection de la forêt est-elle leur seule motivation ? Quelle est la nature de leur relation avec les autres acteurs et le pouvoir en place ? Quel est leur rôle

[22]Le programme « Global Forest Watch » du *World Resource Institute* propose sur internet (globalforestwatch.org) un ensemble de cartes interactives sur l'exploitation des forêts de plusieurs pays du bassin du Congo, mettant dans le domaine public des informations jugées quasiment confidentielles il y a quelques années.

[23] Deux hypothèses pourraient selon nous, expliquer cette carence. D'abord, le Gabon est un pays démocratique, mais la pratique démocratique limite souvent les prises de position aux discours officiels. Plusieurs propriétaires de concessions forestières sont de grands fonctionnaires de l'Etat ou des proches. Ensuite, le thème de la forêt a toujours été associé à l'exploitation du bois. Cette industrie a été la première source de revenus de l'Etat et, malgré le pétrole, la pensée commune des dirigeants, voire de la population, on ne peut parler de la forêt que d'exploitation du bois (techniques, commerce, industrie). Dans ce contexte, évoquer les acteurs peut être considéré comme « mettre un coup de pied dans la fournière », c'est toucher à un sujet tabou : le patrimoine de certaines personnalités et leurs relations de clientélisme.

[24] Lire Brunet R., « *Le déchirement du monde* » in BRUNET, Roger et DOLLFUS, Olivier (1990) *Mondes nouveaux.* Géographie universelle.. Paris/Montpellier, Hachette/Reclus, 550 p.

[25]Chevrier parle précisément des ONG environnementales en parlant des acteurs, mais notre étude va bien au-delà des ONG.

dans la démarche de gestion durable des forêts ? Et surtout quel est l'impact de leur stratégie sur la durabilité des territoires (les populations et leur territoire) ? Voilà autant d'orientations que notre champ d'étude permet d'aborder pour offrir au géographe une meilleure lisibilité des dynamiques des politiques et des territoires. Le cas du Gabon offre un cadre laboratoire idéal.

En faisant ainsi le pari d'aborder la forêt gabonaise sous l'angle du système acteurs, nous voulons donc d'une part, nous inscrire dans la ligne d'une géographie qui réhabilite les acteurs dans l'analyse géographique, la connaissance des territoires et des processus de construction du territoire ; et d'autre part, nous voulons intégrer notre analyse à l'interface entre géographie politique, géographie sociale et *political ecology*[26].

3. Le cheminement de la recherche

Organiser cette recherche n'a pas été un exercice facile pour nous. Entre la définition des contours même de la thématique abordée (pour éviter une dispersion des idées et des digressions qui ne peuvent qu'alourdir le travail), la définition d'une problématique pertinente et la réalisation d'une méthodologie efficace pour le travail de terrain (pour une récolte d'informations plus pertinentes), la tâche n'a pas été simple.

Depuis le début de ce travail notre sujet a suivi un itinéraire marqué de détours au contact du terrain, des informations disponibles et des diverses orientations possibles, et les embuches qu'offre un traité sur la forêt du Gabon. Ainsi, après la rude, mais nécessaire étape de cadrage du sujet (analyse bibliographique, entretiens de prospection,...), nous avons adopté deux principales thématiques : la gestion forestière et la dynamique des acteurs en présence, avec un concept unificateur, la gouvernance. A travers ces thématiques, notre analyse vise un objectif fondamental : mieux comprendre la dynamique des politiques forestières, des espaces à travers la connaissance des stratégies d'acteurs. Pour y parvenir, nous avons choisi l'entrée de l'analyse territoriale. Il fallait donc avant tout, ramener l'objet forêt dans le champ de la géographie : la forêt, un territoire, un système complexe. En concevant la forêt comme un territoire et comme un système, son

[26]Nous reviendrons plus largement sur le positionnement disciplinaire dans le chapitre premier de ce travail pour plus de clarté.

analyse peut donc faire appel aux outils de l'analyse en géographie. Selon Alexandre Moine (2007), on peut comprendre la dynamique d'un territoire, système complexe, en abordant ses composantes : l'espace géographique, le sous-système des perceptions et le sous-système des acteurs.

Les informations obtenues par cette approche ont ensuite été confrontées à la réalité du terrain au cours de trois voyages d'études au Gabon qui nous ont permis de mettre en pratique divers outils méthodologiques couramment utilisés en géographie en particulier, ou en sciences humaines et sociales en général : entretien semi-dirigé, échantillonnage représentatif, cartographie, observation participante... Le chapitre premier de cette thèse fournit plus de détails sur la démarche méthodologique mise en œuvre. Par ailleurs, nous avons choisi pour notre rédaction, de préciser à chaque étape, la démarche élaborée. Le lecteur sera ainsi accompagné tout au long de cette thèse entre définition des termes opératoires, démarches pratiques appliquées sur le terrain, analyses et conclusions obtenues.

Il nous paraît important de noter que notre corpus final de données est constitué d'un ensemble de données informelles recueillies au cours d'entretiens informels. Comme l'a si bien noté Robillard « *il n'est guère besoin de rester longtemps sur le terrain pour voir que quelque chose de va pas, pour se rendre compte du fossé énorme qui sépare discours et pratiques. Si ces réalités ne collent pas, c'est qu'il existe d'autres mécanismes sous-jacents...* » (Robillard, 2010 : 25).

4. Organisation du travail

L'organisation de cette thèse peut paraître inhabituelle : notre plan se développe en trois principales parties, qui se déclinent respectivement en 2, 3 et 2 chapitres (voir figure N°1). Elle suit ainsi une structure où le point culminant est placé en position centrale. un axe principal : le rôle des acteurs structurants et leur impact sur la dynamique des politiques et des espaces. Non moins important, les deux autres parties enrichissent l'analyse par leurs apports théoriques et conceptuels (1ère partie), mais elles fournissent aussi des points d'appui pour élargir le débat à une échelle plus réduite (3e partie). Le fil conducteur reste le même d'un bout à l'autre de la thèse, c'est-à-dire, la compréhension des dynamiques des politiques forestières à travers les jeux d'acteurs. Le tout est mis en

relation avec la durabilité géographique (participation des populations locales, développement local, intégrité nationale). L'évolution de l'analyse suit ainsi un glissement subtil qui va des concepts aux pratiques, de l'international (première partie) au local (troisième partie), avec une pointe (deuxième partie), permettant de concentrer l'analyse sur les nouveaux acteurs et leurs influences sur la forêt-territoire.

Comme nous l'avons noté précédemment, la gestion de la forêt connait une évolution dans sa mise en œuvre. La première partie de cette thèse revient sur l'évolution des concepts de forêt et de gestion durable dans le débat international. Mais avant d'évoquer des pratiques ou des politiques, c'est d'abord l'objet *forêt* qui est en jeu. Si elle suscite autant de controverses ou de convoitises, c'est que la forêt reste un objet à conquérir aussi bien dans la définition de la réalité perceptible (Smouts, 2001, Cornu et al., 2001), que dans le choix des usages. Aussi, nous ne saurons entamer ce travail sur la gouvernance de l'environnement forestier sans au préalable fixer le terme dans son évolution conceptuelle et historique. Le chapitre 1 rappelle donc comment le concept écologique est devenu un objet de pouvoir et de régulation des relations internationales. Le chapitre 2 revient sur la pratique même de la gestion forestière dans le cas spécifique du Gabon. Il montre comment la pratique a évolué aux rythmes des changements idéologiques, tout en gardant des lourdeurs de l'héritage colonial. La somme de ces deux premiers chapitres permet de concevoir la forêt non plus comme le seul milieu naturel renfermant des ressources exploitables, mais aussi comme un territoire, un système complexe qui suscite la confrontation d'idéologies et d'actions diverses pour sa conquête.

Si la première partie met l'accent sur les processus, les concepts et les évènements qui ont conduit à façonner la forêt-territoire du Gabon, la seconde partie présente le système de gouvernance qui découle de la rencontre des différentes idéologies et des acteurs. Qui fait quoi ? Où ? Comment s'organise la constellation d'acteurs ? Et, quelle influence cette organisation des acteurs a sur la dynamique des politiques ? Nous avons pris le soin de développer cette partie en 3 chapitres pour apporter un éclairage méthodologique supplémentaire sur l'analyse des acteurs en présence, mais surtout, pour distinguer des nouvelles stratégies d'action et d'accès au territoire développées par les ONG internationales et l'État. En ce sens, les chapitres 4 et 5 offrent une vision des relations d'acteurs qui pourraient faire évoluer le débat sur la place des États forestiers tropicaux et à travers ceux-ci, développer une nouvelle vision de la carte géopolitique mondiale.

La dernière partie enfin pourrait surprendre le lecteur, car elle met en lumière un nouvel acteur que l'analyse des chapitres 3, 4 et 5 n'a laissé en suspens : la population locale. La confrontation d'acteurs aux ambitions diverses a conduit à la mise en place d'un système de gouvernance du territoire au Gabon. Ce système est présenté comme faisant école. Le chapitre 6 montre comment les différents acteurs dominant instrumentalisent la forêt durable pour arriver à avoir un rôle non prescrit. Le chapitre 5 présence une population locale qui a su développer, dans l'histoire, son mode de gestion du territoire, que le système de gouvernance actuel n'a pas su prendre en compte. Ce chapitre montre ainsi les limites d'une gouvernance qui ne tient pas compte de la réalité culturelle locale. Le dernier chapitre (7), montre que le jeu d'acteurs de la gestion forestière au Gabon n'est que le symbole d'une géopolitique mondiale centrée sur les forêts tropicales. En invoquant la théorie centre/périphérie, ce chapitre contribue à l'avancée de la connaissance en matière de relations internationales entre le vieux centre (l'occident) et sa périphérie (les anciennes colonies). Mais, à l'image des "poupées russes", cette approche nous permet de montrer comment le modèle centre-périphérie peut aussi se décliner à différentes échelles, non seulement entre l'occident et ses colonies, mais aussi à l'intérieur d'un même pays (Libreville et les provinces ; centre de décision et lieux d'application des politiques...).

Figure 1 : *Organisation du travail*

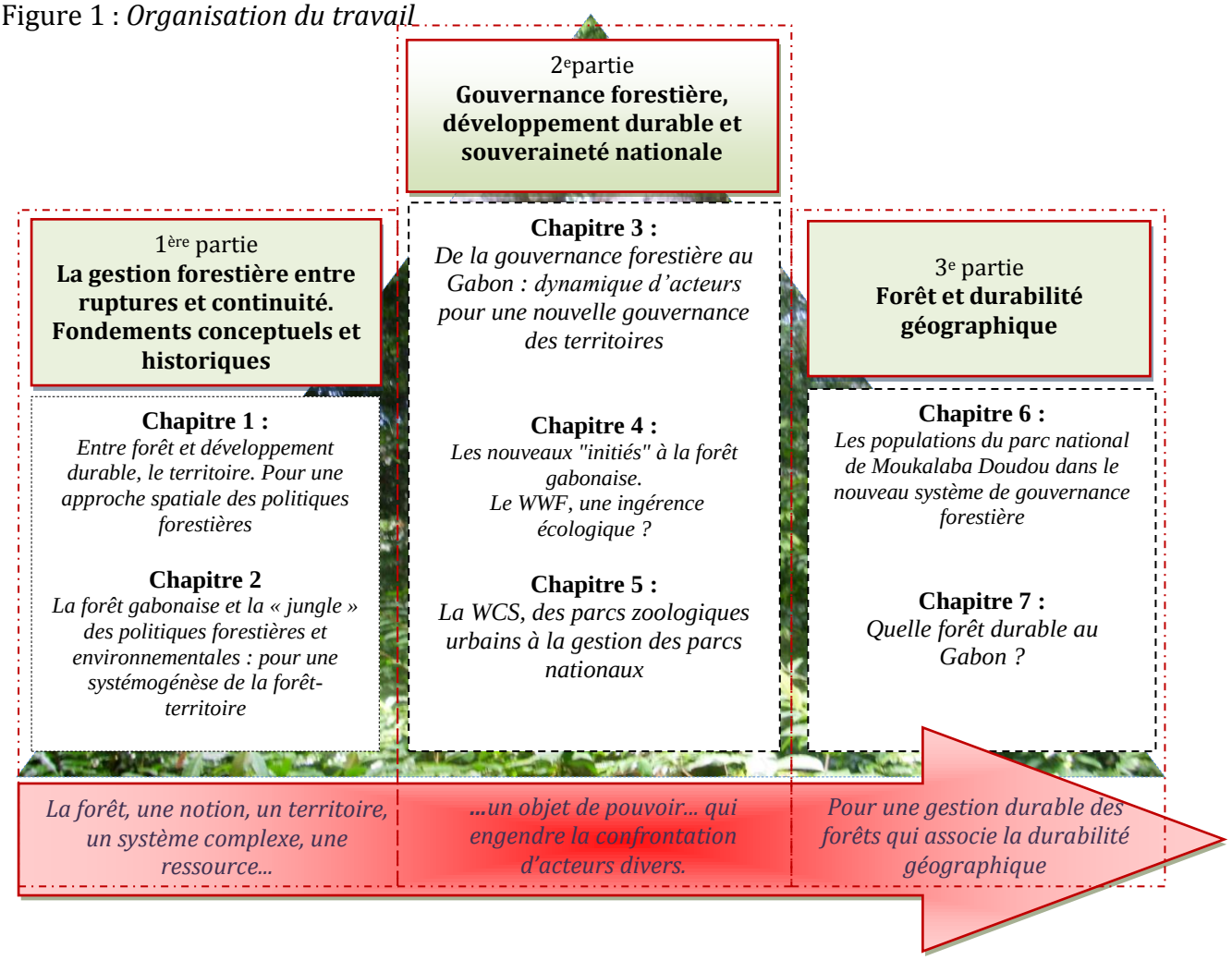

Première partie :

LA GESTION FORESTIERE ENTRE RUPTURES ET CONTINUITES : FONDEMENTS CONCEPTUELS ET HISTORIQUES

Avec la vulgarisation des questions liées aux changements climatiques, et surtout avec l'émergence des services environnementaux tels que les politiques de réduction des gaz à effet de serre (GES), le débat sur la protection des forêts est plus actuel que jamais. Gérer la forêt devient une priorité mondiale qui donne lieu à l'organisation de conférences internationales sur la gouvernance forestière. Le seul enjeu planétaire, donc "vital" que révèle le débat sur les forêts du monde suffit pour justifier une réflexion sur la création d'un référentiel en matière de gouvernance forestière. Cependant, pour gérer les forêts, il faut non seulement comprendre l'objet forêt dans sa nature, mais aussi ses dynamiques écosystémiques et ses rapports aux sociétés humaines. Cette première partie de notre travail veut répondre à cette exigence méthodologique : le chapitre premier note la difficulté de définition de l'objet forêt, tout en rappelant le jeu des acteurs internationaux pour conquérir un cadre définitionnel de la forêt. Quelle définition pour quel espace ? Selon quels critères ? A partir de quelle superficie distinguer une forêt d'un autre ensemble arboré ? Au-delà du discours politique sur la forêt, ce premier chapitre se démarque des simples aspects définitionnels pour présenter la forêt dans une vision systémique, pour la restituer dans le territoire dont elle constitue un des éléments, car, comment parler de forêt durable si l'on ne tient pas compte du système spatial (espace géographique) avec lequel elle développe des interactions pouvant la façonner (construction du paysage) ? La forêt est ici un territoire de pouvoir, s'inscrivant dans le processus de construction des paysages. Cette vision de la forêt constitue le tremplin nécessaire pour une approche spatiale de la forêt durable, et donc du développement durable. Le second chapitre met en exergue la dynamique du territoire forêt du Gabon, en application de la démarche méthodologique définie dans le chapitre 1. Celui-ci donne des clés de lecture de la dynamique des politiques forestières telle que perçue aujourd'hui. Quels éléments permettent de comprendre la forêt-territoire du Gabon ?

Chapitre 1 : ENTRE FORET ET DEVELOPPEMENT DURABLE, LE TERRITOIRE. POUR UNE APPROCHE SPATIALE DES POLITIQUES FORESTIERES

Le but fondamental de ce travail est de fournir des éléments de compréhension du fonctionnement des territoires forestiers au Gabon, dans l'optique de concevoir des politiques de développement durable plus appropriées et donc, plus efficaces. Pour accomplir cette tâche, il est nécessaire de réaliser un corpus théorique qui passe notamment par la définition des concepts opératoires, mais aussi par le recadrage de notre thème dans un paradigme plus global et plus porteur d'enseignements. Ce premier chapitre fixe les bases de notre analyse, en montrant comment le concept écologique de forêt devient un objet politique, c'est-à-dire source de stratégies d'une constellation d'acteurs.

1. La forêt : quête d'une identité ou conquête d'un consensus ?

La forêt occupe une place de choix dans les sociétés du monde. Mais, si l'on demandait aux peuples de forêt ou aux gestionnaires de la forêt d'en donner une définition, la multitude de réponses serait à la hauteur du nombre d'acteurs interrogés. Comme le note Tsayem-Demaze, « *une forêt en Europe de l'Ouest n'a pas la même signification biologique et écologique que son homologue d'Afrique centrale ou d'Amérique du Sud. La taille des arbres, le nombre d'espèces végétales et animales, les cycles biologiques et géochimiques, ne sont pas les mêmes, ainsi que le caractère anthropique ou plus ou moins naturel des forêts* » (Tsayem-Demaze, 2011, 48). A elle seule, comme nous allons le voir, la notion de forêt suscite des approches diverses, parfois contradictoires. Simple complexité sémantique ou anarchie entretenue pour contourner une difficulté liée à la perception de l'objet et à son utilité ? Là, réside tout l'intérêt de fixer une base d'éléments de définition de l'entité, non seulement pour montrer l'évolution du concept à travers les diverses approches et perceptions, mais aussi pour marquer le socle sur lequel se développe un débat international qui, se matérialise dans les politiques nationales et les paysages locaux. Si aucun consensus n'existe sur la définition même de l'objet « forêt », comment comprendre la complexité des actions, problèmes et politiques y faisant référence (déforestation, aménagement durable, gouvernance forestière, services environnementaux, ressources forestières...) ?

1.1. La forêt : de quoi parle-t-on ?

Définir l'objet forêt est un exercice délicat, mais primordial pour qui prétend vouloir en assurer la gestion. Les définitions de termes comme «forêt» et «déboisement», communes et convenues, sont fondamentales pour effectuer des évaluations forestières mondiales cohérentes et reproductibles. Pourtant, un grand nombre de chercheurs laissent entendre que les définitions, tout en étant satisfaisantes pour tous les utilisateurs potentiels de rapports d'évaluation, de prospection d'exploitants ou de décideurs restent évasives ou trop abstraites (Smouts, 2001, Cornu et al., 2001). Si la définition inclut ou exclut à tort certaines catégories de personnes ou de cas, les politiques publiques qui en dépendent ont de grandes chances d'échouer (Van Noordwijk et Minang, 2009). La notion de forêt varie d'un auteur à l'autre, sans que l'on connaisse les arguments qui permettent de la définir.

Pour définir la forêt, certains auteurs nord-américains par exemple, parlent de boisé *woodland* ou de parc *parkland*, au lieu de forêt, pour bien distinguer la forêt ouverte de la forêt fermée considérée comme la véritable forêt (Hustich, 1949 ; Hare, 1950, 1959 ; Rousseau, 1952 ; Hare et Ritchie, 1972 ; Rowe, 1972). Les chercheurs russes établissent également la distinction entre ces deux formations en préférant l'usage de *redkoles'je* et *redinas* qui font référence respectivement aux forêts ouvertes et aux forêts très ouvertes de Sibérie (Norin et Ignatenko, 1975 ; Kryuchkov, 1976). A partir de quels critères peut-on distinguer ce qui est forêt de ce qui ne l'est pas ? La complexité du milieu, les diverses formes qui la caractérisent, la multiplicité de ses relations avec l'homme, le climat, le relief… en font un objet dynamique, qui ne cesse d'évoluer et de prendre à chaque fois, un aspect différent. Le recours à une approche étymologique pourrait nous permettre de capitaliser des éléments de définition du terme.

Le mot « *forêt* » vient du latin *forestis*, lui-même dérivé de *foris* qui signifie « *hors de* ». Le mot « forêt » est aussi lié au mot latin *silva* qui a donné « sylvestre », « sylviculture », mais aussi « sauvage » (*sylvaticus*). La forêt pourrait donc désigner des vastes territoires situés *hors* de l'influence humaine, de l'habitat ou des cultures. La forêt s'oppose ainsi symboliquement à la cité, à la civilisation, à la culture (Froidevaux, 2007). Toutefois, il convient de nuancer cette approche voyant dans la forêt le lieu du danger, du chaos et de la

perdition. Au fil du temps, des époques et des mentalités, la forêt a également évoqué l'enchantement, la grandeur ou l'harmonie. Elle fut souvent un refuge pour les poètes, les justiciers ou les hors-la-loi. Le légendaire Robin des Bois constitue l'illustration de cette catégorie de personnages ayant fait de la forêt leur repère.

Le Trésor de la Langue française (1789-1960)[27] décrit la forêt comme « *une vaste étendue couverte d'arbres, ensemble des arbres qui couvre cette étendue*. » L'encyclopédie Universalis quant à elle, note que « *la forêt est une formation végétale dans laquelle les arbres prédominent au point de modifier les conditions écologiques régnant au sol. Elle est dite dense ou fermée si les arbres occupent plus des 2/3 de la surface ; claire ou ouverte si les arbres couvrent entre 2/3 et ¼ de la surface.* »[28] Cette controverse des définitions nous donne de penser que la forêt est encore une notion à définir avant d'entreprendre une étude sur sa mise en valeur ou sa gestion. Selon Jean-Pierre Husson, la forêt est « *un écosystème entre nature et société, construit ou modifié par l'homme en fonction des besoins changeants* » (Husson, 1995 : 18). Cette définition met déjà en exergue la notion de système et de combinaison d'éléments. Ce qui fait de la forêt un milieu organisé en une multitude d'associations complexes. Outre ces définitions proposées par la littérature, il importe de relever les définitions utilisées par les instances internationales, et qui servent de référentiel des discours officiels.

Si aujourd'hui la définition de la FAO fait office de référentiel pour les discours scientifiques et politiques, cette acceptation est le fruit d'un long processus de négociation et de stratégies politiques. En effet, pour marquer la limite entre ce qui est forêt et ce qui ne l'est pas, la FAO avait retenu deux types de critères : la couverture végétale du sol, qui englobait la hauteur et la densité ; et l'utilisation du sol (il s'agissait pour ce second critère, de l'usage forestier ou non). Jusque dans les années 1980, il était admis qu'un seuil de 7 mètres de hauteur différenciait les arbres des arbustes et des buissons. Les années 1990 devaient voir cette limite ramenée à 5 mètres. Par ailleurs, pour la FAO, il fallait marquer une nette différence entre les forêts du nord et celles des pays du sud. De plus, pour les pays en développement, une autre distinction entre les forêts de plantations et les forêts naturelles, composées d'arbres indigènes non plantés par l'homme, devait être introduite.

[27] Trésor de la langue française (1789-1960), *Dictionnaire de langue* du XIXe et XXe siècle, CNRS 1980 Tome VIII, p1076.
[28] http://www.universalis.fr/

Cette conception, comme nous le verrons plus loin, est à nouveau au centre des débats depuis l'émergence des marchés des services environnementaux sur la scène internationale. La FAO définissait alors la forêt comme :

> *« Un écosystème où la densité minimale du couvert d'arbres et/ou de bambous est de 10%, généralement associés à une flore et à une faune sauvage et à des sols à l'état naturel qui ne font pas l'objet d'utilisations agricoles.»* (FAO, 1997)

De cette définition, la notion de densité est la plus importante, car au centre des divergences d'opinions. La densité est définie comme le pourcentage de la surface au sol qui est recouverte par la projection verticale des couronnes supérieures des arbres (la canopée) et n'est donc pas visible du dessus, par exemple vu d'avion[29]. Ainsi, une formation arborée est considérée comme une forêt au-dessus de 10%. Une forêt atteignant le seuil de 40% et plus est dite *forêt dense*. La densité ainsi définie suscite des divergences de points de vue : pour les forêts tropicales par exemple, les seuils retenus peuvent aller de 60 à 100%. Pour le programme européen d'observation par satellites des écosystèmes forestiers tropicaux TREES[30], les forêts denses sont définies comme des zones boisées dont la surface de la canopée est d'au moins 68% (GFW, 2000). On peut déjà noter une forte différenciation dans l'appréciation de ce qu'est une forêt en zone tropicale. Selon les pourcentages de densité minimale du couvert arboré utilisé, la superficie de forêts sera plus ou moins grande. La guerre des chiffres était donc déterminante car ces derniers devaient déterminer les termes du débat sur le commerce du bois, le financement de l'aménagement et aujourd'hui du financement de la conservation.

> Aujourd'hui, la FAO s'appuie sur sa définition officielle de la forêt :
>
> « *Terre avec un couvert arboré (ou une densité de peuplement supérieur à 10% et d'une superficie supérieure à 0,5 ha. Les arbres doivent être capables d'atteindre une hauteur minimale de 5 mètres à maturité in situ*. »
>
> Il s'en suit une longue énumération de ce qu'inclut la forêt, y compris :
>
> *«…des surfaces faisant normalement partie des superficies forestières qui ont été déboisées à la suite d'interventions humaines ou de cause naturelles mais qui doivent retourner à la forêt… Sont inclus : les pépinières forestières et les vergers à graine […] ; les chemins, les coupe-feu et autres petites ouvertures au sein de la*

[29] Voir le travail non publié, réalisé en 1995 par Tiphaine Tiengou, *Déforestation : des points de vue et des méthodes.* CIRAD
[30] TREES: Tropical Ecosystems Environment Obsevation by satelille.

forêt […] ; les plantations établies dans un objectif forestier, en incluant les plantations d'hévéas et les peuplements de chênes-lièges. » « Sont exclues : les terres utilisées de manière prédominante pour les pratiques agricoles.[31] »

Cette définition, trop longue, comme pour contenter un large éventail d'acteurs, résulte d'une harmonisation de définitions par un groupe d'experts pendant plus de deux ans sous l'égide de la FAO et la Commission économique européenne de l'ONU[32]. L'objectif de ce travail était de préparer le grand rapport de l'an 2000 (FRA 2000) sur l'évaluation mondiale des ressources forestières. Pour une meilleure prise en compte des réalités, une répartition géographique fut réalisée : alors que la CEE-ONU était chargée de l'évaluation des régions boréales et tempérées, la FAO avait la charge des forêts tropicales et subtropicales. C'est donc au cours de la rencontre de Katko[33], en Finlande, en juin 1996, qu'une trentaine d'experts se réunit pour examiner un jeu de définitions. L'objectif avoué étant de trouver un compromis entre les termes existants et proposer les ajustements nécessaires. C'est seulement en novembre 1998 qu'officiellement, une liste de « termes définitions » est arrêtée sous le regard vigilant des diplomates. L'avancée majeure de ce travail est l'adoption d'une définition unique pour tous les types de forêts. Au regard des rapports et des discours officiels, ce résultat aurait fait l'exploit de contenter les pays producteurs de bois tropicaux, qui depuis des années refusaient que leurs forêts soient traitées au même titre que les forêts des grands pays industrialisés. On comprend alors pourquoi la nouvelle définition est à la fois minimale et exhaustive accompagnée d'une multitude de distinctions permettant d'englober toutes les situations : on parle bien de la même chose, qu'il s'agisse d'une forêt gabonaise, française, américaine ou canadienne ; qu'il s'agisse de forêt fermée (densité supérieure à 40%), ou de forêt ouverte (densité comprise entre 10 et 40%), de forêt naturelle non perturbée par l'homme, ou de celle qui subit la folie des hommes.

Malgré ce travail, la définition de la forêt pose encore problème avec l'émergence des services environnementaux. Le point essentiel de ce débat porte sur les plantations d'arbres. Quand elles sont dirigées par de grandes compagnies sur de vastes territoires (telles que les immenses plantations de palmiers à huile en Indonésie qui sont

[31] Evaluation des ressources forestières mondiales 2000, Forest Resources Assessment 2000 (FRA 2000). http://www.fao.org/forestry/fo/fra/fra2000. (Consulté le 03/11/2010)
[32] La CEE-ONU est une commission régionale de l'ONU. Située à Genève, elle dispose d'un « comité bois » compétent et très actif dans lequel les pays scandinaves jouent un rôle très important.
[33] Les spécialistes parlent de Katko III.

passées de 3 à 7 millions d'hectares entre 1998 et 2007 (Gouverneur, 2009), elles s'avèrent être une menace pour les forêts primaires. En effet, de telles plantations impliquent en premier lieu une déforestation pour mettre en place la monoculture désirée, et cela peut entrainer une grave diminution des aires de forêts primaires qui offrent des qualités inexistantes chez les plantations, telles que la rétention de l'eau et la régénération du sol par les nutriments. De plus, les forêts primaires sont bien plus riches en termes de biodiversité puisqu'elles sont formées d'espèces indigènes et n'ont pas subies d'intervention humaine. Or, avec la définition actuelle, ces plantations sont intégrées aux mécanismes internationaux de paiements des services écologiques. Si la définition de la forêt reste la même, la mise en place du mécanisme de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) en négociation dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques, favorisera les exploitations forestières et les plantations d'arbres (notamment par des espèces non indigènes qui constituent de meilleurs stocks de carbone) ; au détriment de la protection et de la restauration des forêts naturelles (Caucus D'accra[34], 2010). Ces exploitations non durables le plus souvent (telles que celles de l'industrie papetière), ont de graves conséquences sur les services environnementaux fournis par les forêts et pour les populations qui en sont dépendantes (1,6 à 2,7 milliards de personnes) (Lang, 2008). Ainsi, la remise en cause de la définition actuelle apparait légitime.

Des conventions internationales (Convention pour la Diversité Biologique), des sociétés professionnelles (l'Association pour la biologie tropicale et la conservation), des professionnels de la foresterie (Forestry professionals and students, 2008) et des organisations de société civile telles que Greenpeace et le World Rainforest Movement[35] réclament que cette définition de la forêt soit modifiée. Ils souhaitent que les plantations à grande échelle déjà reconnues comme spécifiques par la FAO soient exclues de la définition

[34]Le Caucus d'Accra pour les forêts et le changement climatique est un réseau d'ONG des pays du Nord et du Sud, représentant une centaine d'organisations de la société civile et des peuples autochtones de 38 pays, créé à l'occasion de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui s'est réunie à Accra, au Ghana en 2008.

[35] Le World Rainforest Movement (WRM) est une organisation internationale impliquée dans la défense des droits des peuples autochtones. Ses actions sont essentiellement liées à la protection des forêts tropicales. Depuis sa création en 1986, le WRM a joué un rôle important en tant que catalyseur et critique et a notamment défendu les droits des communautés forestières. L'idée était d'associer les organisations populaires et des mouvements de travail sur les politiques forestières et les projets connexes de la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales (IFI) dans le but de contrer l'influence de l'industrie du bois.

officielle, afin de parvenir à une évolution efficace des stratégies de protection des écosystèmes des institutions internationales[36].

Les stratégies dont il est question sont celles de la Convention pour la Diversité Biologique, ainsi que celles du Protocole de Kyoto, et plus particulièrement les mécanismes de financements (REDD, mécanismes de développement propre). En effet, la définition de forêt permettra de déterminer la superficie des terres que les pays de l'annexe 1 du Protocole (ou pays industrialisés) pourront prendre en compte dans les négociations. Or, une petite variation de définition peut entraîner des variations de la taille des aires forestières allant jusqu'à plusieurs millions d'hectares pour des vastes pays (Thevand, 2005).

Face à ces problématiques et pour conclure ce débat, il est possible d'admettre pour la suite de ce travail, que les premières définitions exposées sont à ignorer, ne prenant en compte que les bénéfices économiques potentiels d'une forêt. La définition de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est à peine meilleure, incluant elle aussi les terres déboisées, tandis que celle de la FAO, un peu plus restrictive et admise par de nombreuses organisations et de nombreux gouvernements, n'est finalement pas la plus adéquate au vu des conséquences néfastes notées précédemment. Toutefois, il faut préciser que les données disponibles actuellement sur le couvert forestier se basent principalement sur la définition de la FAO. Ce sont certes les données qui sont utilisées dans ce travail, mais le travail réalisé ci-dessus montre bien combien l'objet forêt confronte des stratégies de pouvoir à travers sa seule définition. Pourquoi ces divergences de perceptions ?

1.2. La forêt : des fonctions communes aux perceptions divergentes

Si la définition de la forêt est un sujet qui cristallise des controverses sémantiques ou conceptuelles, il existe une unanimité formelle sur les différentes fonctions qu'elle peut renfermer. Aurait-on trouvé en ces fonctions l'élément de définition fédérateur ?

[36] http://www.greenpeace.org/international/Global/international/planet-2/report/2009/9/sauvegarder-les-forets-pour-pr.pdf (Consulté le 15/02/2010)

L'usage de la notion de fonction vient en effet renforcer le caractère vital des forêts ; permettant ainsi à chacun de se sentir concerné. Comme on peut le lire dans le dictionnaire des symboles, la notion de fonction est le symbole de l'ordre vital d'un mouvement organisé (Chevalier et Gheerbrant, 2008). Elle présente un avantage considérable, car elle se situe à cheval sur deux registres : d'une part, un registre social où elle peut se traduire par *rôles*. A travers les fonctions, la forêt s'identifie ici à une entité vivant dans une "communauté" (l'ensemble du vivant) dans laquelle elle joue un rôle fondamental. D'autre part, la notion évolue dans un registre scientifique où elle traduit une lecture physiologique de la forêt, celle-ci étant assimilée à un organisme vivant qui présente ses propres impératifs de fonctionnement. La fonction est ainsi assimilée à un organe, une cellule dans une *opération nécessaire au maintien de la vie d'un être*[37]. Face à ces enjeux ainsi évoqués, la forêt est présentée pour tous comme un élément clé pour la survie de la planète.

Selon les civilisations ou le niveau et le type d'usage de la forêt, on note trois principales fonctions de la forêt, qui sont toutes porteuses d'intérêts spécifiques : les fonctions écologique, économique et sociale. Les fonctions de la forêt visent à répondre à une question fondamentale : à quoi sert la forêt. Nous parlons ici de formelle unanimité sur ces fonctions car ces dernières regroupent, directement ou implicitement, la plupart des utilités que la forêt doit satisfaire simultanément. Outre le témoignage de l'utilité de la forêt, les fonctions traduisent aussi l'identité de l'action humaine sur la forêt. Les fonctions de la forêt permettraient ainsi d'organiser la gestion forestière pour permettre à la forêt de répondre à son utilité. C'est en ce sens que Gérard Buttoud soutient que « *si on laissait la forêt évoluer d'elle-même, sans l'assistance de l'action humaine, elle ne fournirait pas de façon harmonieuse l'ensemble des biens et services qu'elle est susceptible de produire, y compris peut-être les services environnementaux »* (Buttoud, 2001 : 11-12). Loin de vouloir réaliser une simple énumération des atouts de la forêt, nous voulons montrer que c'est aussi de l'adhésion apparente à cette "vérité" que le caractère transfrontalier et planétaire de la forêt va prendre racine, donnant lieu à l'émergence d'une constellation d'institutions, acteurs, de politiques et pratiques pour une nouvelle conception et organisation de la gestion des forêts du monde.

[37] Approche physiologique de la notion de fonction. Définition tirée du Dictionnaire encyclopédique Hachette, Edition 1998.

1.2.1. Des fonctions écologiques à la transnationalité

Elles replacent la forêt dans son cadre naturel. C'est sans doute, le champ qui la maintien le plus dans son champ conceptuel : celui de l'écologie et/ou la biogéographie. Avant d'être un terme politique, la forêt est d'abord un concept écologique. La forêt est un milieu naturel et complexe que se partagent arbres, arbustes, fleurs et animaux de tous genres (y compris l'homme[38])… C'est un réservoir de diversité biologique et un habitat pour les espèces vivantes. A elles seules, les forêts tropicales par exemple, renfermeraient 50% du vivant selon l'Office National des Forêts qui rappelle que la préservation de cet habitat est fondamentale pour la vie des forêts, mais aussi pour leurs ressources (nourritures, bois industriels, combustible, substances pour la fabrication de médicaments...). Réservoir biologique, cette approche va, entre autres, permettre l'adoption de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) à Rio, en 1992. Notons que ce texte (d'environ 85 pages) a valeur de traité pour les pays qui l'ont ratifié[39]. Il reconnait pour la première fois au niveau du droit international que la conservation de la diversité biologique est une préoccupation commune pour l'ensemble de l'humanité, et est consubstantielle au processus de développement. Si certains pays signataires ne l'ont toujours pas ratifié[40], de nombreux pays signataires ont établi des déclinaisons nationales pour mettre en œuvre la convention. Ainsi sont établis des plans d'action en faveur de la biodiversité : l'Europe a proposé un réseau écologique paneuropéen, dont le réseau Natura 2000 organise les noyaux ; En 2004, la France a rédigé et révisé en 2011 sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité ; en 1999, le Gabon élaborait sa Stratégie nationale son Plan National sur la diversité biologique.

Si la forêt est mieux appréciée à travers l'approche diversité biologique, c'est pourtant par l'approche écosystème qu'elle va le plus être décrite. Utilisée pour la première fois 1935 par le biologiste Arthur Tansley, la notion d'écosystème met en relief le caractère systémique de l'organisation des êtres vivants dans leur milieu. En effet, la Convention sur la biodiversité biologique (CDB) définit un écosystème comme un "*complexe dynamique*

[38] La précision est de taille, car pour certains chercheurs, comme Gerard Buttoud, il ne faut pas assimiler la forêt à la nature, puisque façonné par l'homme. (voir Buttoud, op. Cit)

39 Le nombre de signataires s'élève à 176.

[40] Les États-Unis ne l'ont pas ratifié car selon eux, le traitement des droits de propriété intellectuelle ne leur satisfaisait pas. Lire « *L'or vert des chamans, objet de toutes les convoitises*», Le Temps, 30 août 2007

formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant (air, terre, eau) qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle". Un écosystème peut être de petite taille, comme la souche d'un arbre, ou de grande taille, comme une forêt tropicale ou un océan. La notion d'écosystème donne lieu à deux autre termes : la "biocénose" pour parler de l'ensemble des êtres vivants d'un écosystème et le "biotope" pour le milieu qu'ils occupent.

Les espèces végétales et animales d'un même milieu sont non seulement liées au milieu physique (sol, climat) dans lequel elles vivent mais aussi entre elles par les relations de prédation, mutualisme, compétition, parasitisme, ou symbiose… Ces relations complexes se traduisent par des échanges de matière et d'énergie à l'intérieur de l'écosystème mais aussi avec l'extérieur. En effet, un écosystème n'est pas fermé : l'énergie est fournie par le soleil et la source de carbone nécessaire aux végétaux est le dioxyde de carbone (CO_2) de l'air. Un écosystème est composé d'une multitude de niches, où chaque espèce a sa place. La forêt, en tant qu'écosystème est donc la somme d'un biotope et d'une biocénose : on parle d'écosystème forestier. Les écosystèmes forestiers sont des zones du paysage dominées par des arbres et constituées de communautés biologiquement intégrées de végétaux, d'animaux et de microbes, ainsi que des sols locaux (substrats) et des atmosphères (climat) avec lesquels elles interagissent. Les forêts sont bien autre chose que la population ou la communauté actuelle d'arbres. Ainsi, les forêts qui ont récemment été détruites ou endommagées par des feux, des insectes, des maladies, le vent ou l'exploitation restent des forêts en raison des éléments biologiques et physiques hérités de la forêt préexistante, c'est-à-dire le sol forestier, la matière organique, les microbes, la végétation secondaire et les animaux. (Kimmins, 2003). Dans le cadre d'un régime de gestion forestière durable, pratiquement tous ces éléments hérités subsistent dans l'intervalle entre la perturbation subie par la forêt et le rétablissement du couvert d'arbres. Étant donné qu'un écosystème forestier est un système biophysique intégré, une forêt est tout autant un ensemble des processus de l'écosystème qu'un ensemble des composantes de l'écosystème forestier.

La fonction environnementale des forêts est renforcée par l'apparition des nouvelles préoccupations au cours de ces dernières années. Le rôle des forêts dans le maintien des grands équilibres écologiques globaux est désormais considéré comme crucial par les scientifiques, le grand public et les décideurs, en particulier en raison de la

grande diversité biologique qui caractérise les forêts tropicales et de leurs interactions avec la stabilité du climat et la sécurité alimentaire.

Figure 2: *Flux globaux de gaz à effet de serre au milieu des années 2000*

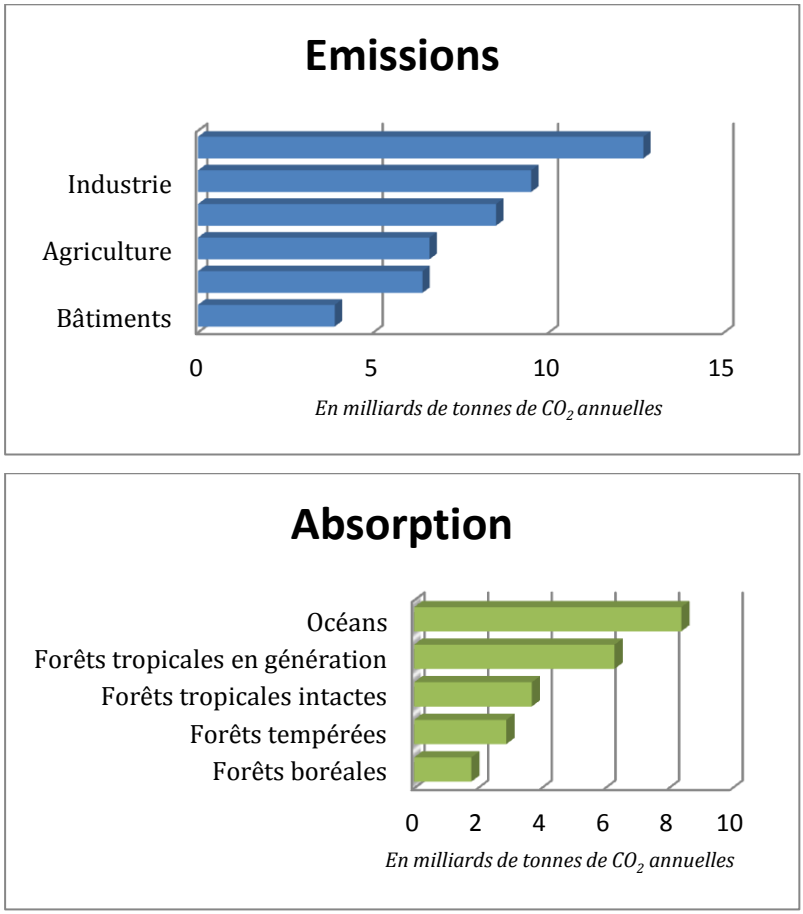

Source : GIEC, 2007 et Pan et al., 2011. La différence entre les émissions et les absorptions totales représente l'accumulation annuelle de CO2 dans

A ces biens publics mondiaux s'ajoutent la protection des sols contre l'érosion et la régulation des régimes hydriques régionaux et locaux, deux fonctions environnementales largement reconnues des forêts tropicales. A ce jour, la valorisation économique des services écosystémiques n'a pas pu être traduite en mécanisme financier pérenne et proportionné de rémunération et en conséquence n'a pas pu avoir un rôle déterminant dans leur maintien à long terme. Le phénomène d'érosion de la biodiversité prend une acuité particulière en milieu forestier tropical. Parmi les 14 biomes terrestres, près de 50 % des espèces de mammifères, d'oiseaux et d'amphibiens menacés au monde se trouvent dans les forêts tropicales humides, et près de 15 % dans les autres types de forêts tropicales (Millennium ecosystem assessment, 2005 : 14). La perte de forêts tropicales a des effets particulièrement significatifs sur les changements climatiques. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime qu'en 2004, 23 %

des émissions mondiales de CO_2 étaient imputables à la déforestation et la dégradation des forêts et des tourbières, soit davantage que l'ensemble du secteur des transports au niveau mondial (GIEC, 2007). A cause de la déforestation, l'Indonésie et le Brésil étaient alors respectivement 3e et 4e émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre derrière les Etats-Unis et la chine, mais devant le Japon, l'inde et tous les pays européens. Cette proportion a nettement diminué durant ces dernières années alors que le Brésil et l'Indonésie réduisaient leur taux de déforestation, tandis que la combustion d'énergie fossile continuait d'augmenter dans le monde. Malgré cette diminution de la contribution de la déforestation aux émissions globales, la protection des forêts se situe toujours aux tous premiers rangs dans les efforts à mener pour limiter le réchauffement climatique global.

Tableau 1 : *Les dix pays subissant le plus de déforestation nette (GNFT[41], 2012)*

		Changement annuel			Changement annuel
		1990-2000			2000-2010
	1000 ha/an	%		1000 ha/an	%
Brésil	-2890	-0,51	Brésil	-2642	-0,49
Indonésie	-1914	-1,75	Australie	-562	-0,37
Soudan	-589	-0,8	Indonésie	-498	-0,51
Myanmar	-435	-1,17	Nigéria	-410	-3,67
Nigéria	-410	-2,68	Tanzanie	-403	-1,13
Tanzanie	-403	-1,02	Zimbabwe	-327	-1,88
Mexique	-354	-0,52	RDC	-311	-0,2
Zimbabwé	-327	-1,58	Myanmar	-310	-0,93
RDC	-311	-0,2	Bolivie	-290	-0,49
Argentine	-293	-0,88	Vénézuéla	-288	-0,6

C'est cet ensemble de facteurs naturels et des relations qui déterminent les fonctions écologiques de la forêt. En fonction des espèces de vivants (type des végétaux ou d'animaux…) en présence, la forêt assure la capture et le stockage du carbone, une diversité génétique, la formation de chaînes alimentaires, des échanges de matières et d'énergies... Ces fonctions de la forêt ont permis d'affirmer que les écosystèmes permettent de maintenir l'équilibre écologique des milieux naturels, notamment en régulant le climat ou

[41]Groupe National sur les Forêts Tropicales, est rassemblement d'acteurs institutionnels, privés, associatifs et universitaires français

en facilitant le cycle de l'eau ou du carbone (IPCC, 2000, 2007 ; Houghton, 2005)[42]. Autour de cette théorie, s'est développé une série de questionnements sur le statut des forêts du monde, leur appartenance ou encore leur gestion.

Or, qui dit gestion, dit gouvernance. Pour mieux gérer des mégas territoires, sous multiple tutelles politiques, il a fallu mettre en place un ensemble de concepts acceptés par tous, et pouvant modifier la perception des territoires concernés. La forêt transcende ainsi les territoires géographiques et s'étend au-delà des frontières nationales. Cette idée de vastes territoires caractérisés par un même écosystème va inspirer la communauté scientifique. On parle désormais de biome, d'écozone ou écorégion. Un biome (du grec *bios* qui signifie vie), appelé aussi aire biotique, écozone ou écorégion, est un ensemble d'écosystèmes caractéristique d'une aire biogéographique et nommé à partir de la végétation et des espèces animales qui y prédominent et y sont adaptées (Campbell, 1996). Il est l'expression des conditions écologiques du lieu à l'échelle régionale ou continentale. Si cette conception des milieux naturels s'est affirmé plus particulièrement en Afrique centrale, nous verrons qu'elle a favorisé l'établissement d'une nouvelle gouvernance des territoires.

Les fonctions écologiques replacent ainsi la forêt dans la biosphère en lui définissant une place majeure dans la régulation des cycles naturels. Cependant, si aujourd'hui les fonctions écologiques de la forêt semblent constituer le premier centre d'intérêt de plusieurs Etats, le premier usage de la forêt demeure l'exploitation de sa richesse en ressources naturelles.

[42] Pour une actualité de la question voir aussi, Lochu S., 2004. *Le bois et la lutte contre l'effet de serre*, Revue forestière française, 56, 167-173 ; Jean-Luc Dupouey, *La séquestration de carbone en forêt* Colloque "Chimie verte : questions à la recherche" 28 février 2006.

Carte 1 : *Distribution des biomes terrestres*

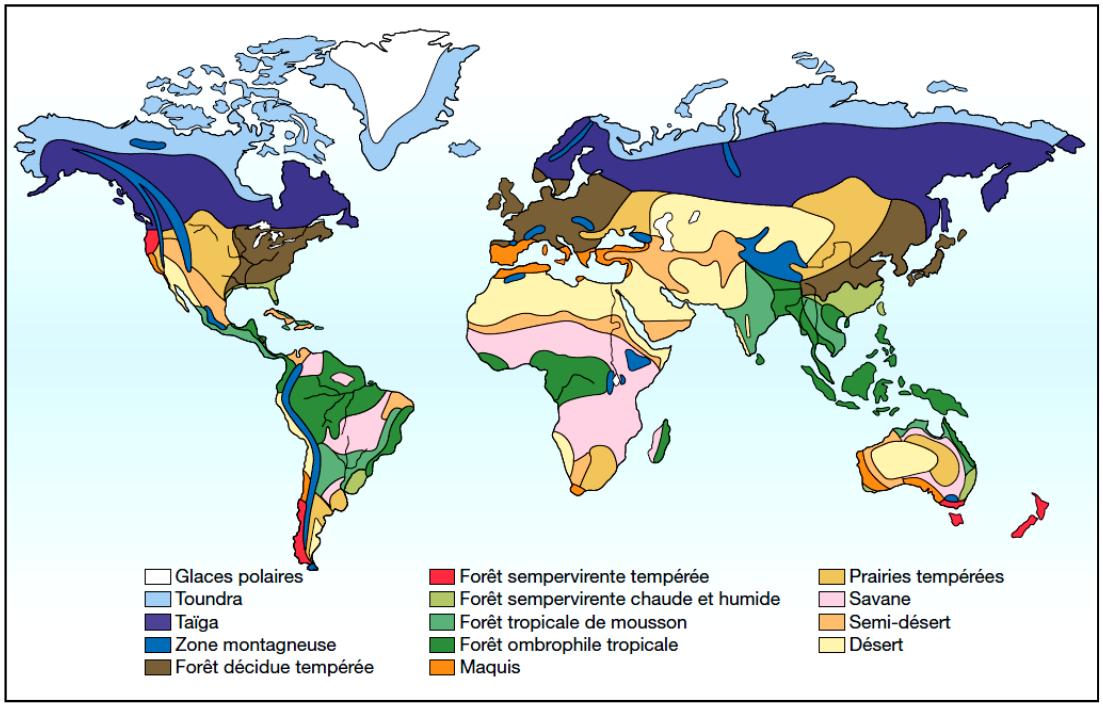

Source: *The Benjamin/Cummings Publishing Compagny, Inc. Campbell, 1996*

1.2.2. Les fonctions économiques pour une durabilité du développement

Les rapports que l'homme entretient avec le milieu naturel ont beaucoup évolué depuis l'aube de l'humanité. De réserve de nourriture pour les premiers chasseurs-cueilleurs de la préhistoire, ce milieu est devenu avec l'essor de l'agriculture et la construction des premières sociétés, le support de l'activité industrielle et agricole des hommes. Et la forêt, omniprésente à l'origine, mais incapable d'assumer à elle seule la nourriture nécessaire d'une population en pleine croissance, fut le premier élément du paysage gommé par les hommes au profit des champs et des pâtures. Aujourd'hui, si l'utilisation de la forêt reste essentiellement agricole et industrielle, la civilisation occidentale appréhende celle-ci de plus en plus comme milieu de vie, c'est-à-dire, un milieu qui synthétise toutes les conditions nécessaires à la vie sur terre (Corvol et al, 1997). Mais, avant l'internationalisation de la préservation de la nature, les usages de la forêt étaient plus tournés vers le commerce et l'industrie du bois. L'élément dominant de la forêt (l'arbre) est ainsi soumis à une prédation fréquente et toujours croissante pour la satisfaction de besoins divers. Et, comme le soutient Smouts, « *au commencement était le bois. Sa production a été, est et restera la première fonction de la forêt quoi qu'on en dise.* »

(Smouts, 2001 : 167). Dans certains pays, l'exploitation du bois constitue l'un des pourvoyeurs majeurs des revenus de l'Etat. Il se constitue des systèmes d'exploitation qui sont fonction de la coupe à la transformation du produit. Outre cette commercialisation du bois par les industries forestières, il ne faut pas occulter la part des produits autres que le bois. En effet, la forêt n'est pas touchée seulement dans sa composante première ; la faune est aussi importante pour l'économie, qu'elle soit traditionnelle ou moderne (chasse, pêche…) qui constitue un apport financier non moins négligeable. Notons toutefois que les revenus issus de la chasse sont plus orientés vers les populations que vers l'Etat.

Même si globalement, la taille du marché international des bois tropicaux bruts et issus de première transformation se rétrécit en tendance de long terme, avec un effet particulièrement important pour les importations françaises et européennes depuis la crise de 2008 (cf. Figure N°2, ci-après), ce marché reste très important (GNFT, 2012). Les avantages comparatifs des bois tropicaux sur les marchés européens semblent aujourd'hui moins évidents qu'auparavant. Ce commerce international ne concerne toutefois qu'une petite partie de la production et des échanges, la grande majorité du bois étant consommée au niveau local ou régional. D'après les données de l'OIBT (2011), la France et l'UE importent par ailleurs des volumes croissants de produits bois de seconde transformation (meubles, parquets, etc.) qui représentent désormais plus de la moitié des imports de bois dans l'UE en provenance des pays en développement en volume équivalent bois rond.

Figure 3 : *Importation de bois de feuillus tropicaux (brut et première transformation), 1994-2010*

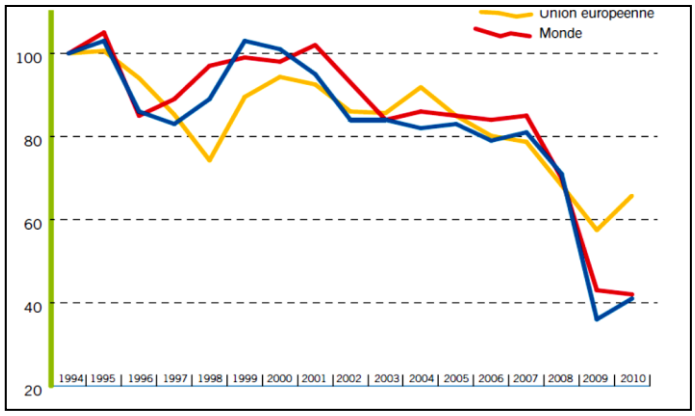

Source : d'après OIBT « Monde » désigne ici l'ensemble des pays membres consommateurs de l'OIBT, à savoir la plupart des pays de l'OCDE mais seulement la Chine et la Corée du Sud parmi les pays émergents d'Asie

Aujourd'hui, l'exploitation forestière constitue plus de 327 milliards de dollars de recettes mondiales (FAO, 2009) et d'une demande en constante augmentation. Dans les trois grands massifs forestiers tropicaux, 279 millions ha de forêts ont pour vocation

première la production de matière ligneuse et 135 millions ha sont affectés à une multiplicité d'usages (FAO/OIBT, 2011). La récolte de bois dans l'ensemble des forêts tropicales représente 700 millions de m3 par an, soit 21 % des prélèvements mondiaux (FAO, OIBT, 2011), dont les deux tiers sont des combustibles ligneux. Le secteur forestier formel (exploitation et transformation du bois) contribue en moyenne pour 2 % au PIB et emploie 2,3 millions de personnes dans les pays correspondants. Cette exploitation est l'œuvre presqu'exclusive des sociétés occidentales. Perçu comme une alternative aux énergies fossiles, le bois comme combustible participe en grande partie à ce succès. Cependant, face aux actions des défenseurs de la nature, l'industrie du bois est pointée du doigt quant à sa responsabilité dans la déforestation. On en vient à se demander si tout l'enjeu du débat sur la déforestation dans les pays tropicaux ne réside pas dans le maintien de l'importance financière du marché, moins que la sauvegarde des écosystèmes forestiers.

Cette question est d'autant plus vraie que, comme le souligne Smouts (2001) en citant le rapport de la FAO (1997), « *pour les agences du système des Nations Unies (FAO, OIBT), la majorité des Etats qui les composent et les industriels du bois, l'expansion de l'agriculture de subsistance et les vastes programmes de développement économiques sont les facteurs déterminants du déclin des forêts, rançon inévitable du développement.* » Et, même si le discours officiel de la FAO a évolué, ce dernier ne reconnait que partiellement la part de l'industrie du bois dans la déforestation. Il souligne que l'industrie du bois peut constituer un facteur pouvant « aggraver » la « variation du couvert forestier » mais n'est pas directement la cause du déboisement. A l'inverse, les organisations non gouvernementales continuent à soutenir que l'abattage à des fins commerciales est « *la cause première de la dégradation des et de la perte des forêts naturelles qui existent encore* » (Nigel Dudley, et al, 1995 : 16). S'il est vrai qu'à cause de leur caractère militant et partial, ces discours sont à prendre avec beaucoup de recul en fonction des réalités de mise en œuvre de l'exploitation, il aussi vrai que ceux-ci témoignent de l'évolution de conceptions des ressources forestières, idées qui vont s'incarner sur le plan national, influençant d'une manière ou d'une autre les politiques, les actions, la gouvernance des territoires forestiers ou la modification d'un système de valeurs sur le plan local.

Selon la FAO 1,6 milliard de personnes dépendent des forêts à des degrés divers comme source de revenus, par exemple à travers la vente de bois d'œuvre, de bois de

chauffe, de plantes médicinales et de denrées comestibles (secrétariat de la CDB, 2009). Ce sont ainsi plus de 25% de la population mondiale qui tirent des forêts leurs moyens d'existence, et la plupart d'entre elles (1,2 milliard environ) exploitent les arbres présents dans les exploitations pour se procurer des aliments et des revenus en espèces. Les populations autochtones dont les conditions d'existence sont totalement dépendantes des forêts représentent 60 millions de personnes environ (Banque mondiale, 2004). En outre, dans de nombreux pays en développement, les habitants utilisent le bois de feu pour satisfaire 90% de leurs besoins énergétiques. Tous ces éléments ont contribué à créer, au sommet des d'organisations mondiales, une nouvelle approche qui lie la gestion forestière et la réduction de la pauvreté dans le monde (FAO, 2007). A tel point que « les Chefs d'État et autres responsables politiques et décideurs sont parvenus à renforcer la sensibilisation collective aux niveaux de pauvreté inadmissibles sévissant dans de nombreuses parties du monde et à la nécessité d'affronter ses causes profondes en priorité. » La pauvreté y apparait comme un des obstacles à la mise en place d'une gestion harmonieuse des forêts. La subtilité du texte de la FAO met l'accent sur la lutte contre la pauvreté comme contexte phare, et occulte l'encouragement de l'exploitation forestière, qui y est présentée comme l'acte salutaire pour les populations pauvres. Cette croyance a permis aux organismes internationaux de dicter, face à la crise dans les pays en développement, des nouvelles conditions d'accès aux financements du développement.

1.2.3. Les fonctions sociales du rejet à l'idéalisation

Considérée jadis comme un lieu menaçant, repère de mauvais esprits et de bêtes dangereuses, ou encore comme un symbole de mort, les espaces forestiers semble entrer dans une nouvelle ère : celle de l'idéalisation, de la fascination, de la sanctuarisation (Galochet et Simon, 2003). Au cours de cette ère se développe le sentiment que les forêts sont menacées et qu'il faut absolument les protéger. Cette approche pourrait justifier les importants moyens financiers, matériels et humains que certains acteurs internationaux (ONG, pays industrialisés...) investissent dans la préservation des forêts en Afrique centrale par exemple. Ce déplacement de la forêt conjugué au besoin présent de la nature, ou du retour à l'*Eden perdu* de la part des citadins, donne un poids réaffirmé à la forêt. L'arbre qui la constitue devient une réalité visible et symbolique de la nature, de la biodiversité. Il n'est pas rare de voir un arbre représenté sur les logo d'association de préservation de la nature,

ou tout simplement de groupe proposant un parcours dans la forêt. Parler de forêt, revient donc à parler d'environnement dans l'imaginaire des citadins (Corvol, 1984 ; Arnould, 2004 ; Tellechea, 2012). La forêt est symbole de vie, un symbole dont la sauvegarde préoccupe et suscite des débats passionnés à tous les niveaux de la gouvernance territoriale.

Bahuchet résume parfaitement l'évolution de la perception de la forêt dans les sociétés occidentales, caractérisée par un retour à la Nature : « *Pour un grand nombre de nos concitoyens, la Nature est devenue un objet de contemplation et même, pour une minorité, de vénération. […] c'est vers elle que nous nous tournons pour assouvir notre soif de loisirs. Notre conception philosophique veut que la Nature soit vide, que l'Homme n'en fasse pas partie. Hier, nous traduisions cette conception par la nécessité de triompher de la Nature ; aujourd'hui, l'ombre de la disparition aidant, nous avons décidé de la protéger.* » (Bahuchet et al., 2000 : 22). A côté de la demande industrielle qui l'a transformé en espace d'exploitation des ressources forestières, la forêt a pris une dimension nouvelle, elle devient lieu de villégiature et espace naturel protégé (Joiris, 1997).

En Afrique sahélienne, la forêt est traditionnellement associée à la «brousse», c'est-à-dire à l'espace qui sépare les zones habitées et cultivées, où vivent les animaux sauvages et certains génies qui vivent dans les arbres (Pagezy et Guagliardo, 1992; Joiris, 1997). Elle est également associée au sacré (on parle volontiers de « forêt sacrée ») où seuls les initiés peuvent se rendre pour y faire des sacrifices et demander aux esprits protecteurs du village de faire venir la pluie ou d'accorder de bonnes récoltes (Kialo, 2007). Ces esprits ou génies interviennent souvent dans la vie des hommes, jouant un rôle dans la procréation ou la santé.

En Afrique centrale, chez les peuples forestiers, comme les Aka ou Baka, la forêt est le royaume des mânes, tandis que la lisière et l'extérieur sont hantés par les mauvais esprits étrangers. Pour l'habitant de la forêt, celle-ci est nourricière, elle lui fournit son habitat, son espace de vie, son alimentation (Bahuchet, 2001). Les peuples de la forêt pratiquent un système de production intégré à l'environnement, fondé sur un équilibre entre les hommes, les ressources naturelles et les forces surnaturelles. Ils ne gèrent pas les ressources, mais les êtres surnaturels, qui les régulent (Bahuchet et al, 1989 ; Joiris, 1997 ;

Bahuchet, 2001). En échange, les hommes se donnent comme règle de ne pas en abuser. Ces représentations ne sont toutefois pas à l'abri du changement, des contacts et des influences extérieures. Les guerres, la déforestation, la construction des routes ou la création de réserves naturelles conduisent les sociétés qui vivent dans et autour de la forêt à modifier leur regard et leur comportement à son égard (Leglu, 1995 ; Meynard, 2008 ; Le Roux et Guyonvarch, 2008). La forêt continue toutefois à garder son caractère de refuge, de cachette et de ressources pour une économie multiple incluant la chasse ou le braconnage, la cueillette, l'artisanat, etc. Elle reste un lieu de danger et de mort dans les zones de guerre, avec la présence des milices et des mines antipersonnel, tout en conservant sa part de mystère et sa capacité d'enchantement (Froideveraux, 2007).

Les espaces forestiers sont par ailleurs un véritable produit de l'histoire et portent en eux les traces des modes de gestion passés visibles encore aujourd'hui dans leurs structures forestières (Husson, 1998), révélant des modèles sylvicoles hérités et des traditions forestières marquées. Pour exemple, la modification du territoire polonais pendant l'occupation prussienne. Sur le sujet, Galochet note qu'en raison de l'annexion prussienne de la Pologne pendant plus d'un siècle (1772 à 1918), l'espace forestier a subi d'importantes conséquences sylvicoles puisque les traditions forestières prussiennes dominantes ont affecté et remodelé le territoire considéré[43]. On pourrait également citer en exemple certaines forêts au Gabon dont la structure témoigne encore du mode de gestion coloniale de la forêt.

Notons enfin, que la forêt transmet l'histoire d'un lieu, d'un peuple. Autrefois attachés à des coutumes, associés à des petits édifices du patrimoine rural (calvaire, chapelle…), ou naturellement développés sur des talus, dans des zones difficiles d'accès, les arbres isolés, reliques de forêts anciennes, racontent une histoire, évoquent la mémoire d'un lieu ou d'un peuple (Larrere et Nougarère, 1993 ; Pointereau et Bazile, 1995). « *Plantés seuls ou en groupe, ils témoignent d'un passé ou la forêt mythique des croyances gauloises étaient au profane ce que la croix symbolisait de sacré.* » (Galochet et Simon, 2003). Ces arbres qui traversent le temps représentent bien des symboles vernaculaires (Corvol, Arnould et Hotyat, 1997).

[43] Pour plus de détails sur le sujet, lire Galochet (2002) « *Héritage sylvicoles dans les forêts et îlots boisés de Grande Pologne* » Annales de Géographie, N° 2002, pp. 60-72

Enfin, comme le notent les auteurs, les arbres remarquables, de par leur âge, leur taille, leur morphologie, leur dimension ou leur histoire constituent de véritables pièces de musée qui participent au patrimoine culturel d'un pays (Hotyat et Galochet, 2001). Parmi les exemples, ils citent « cet *if évidé de la Haye-de Routot (Eure), de 9,5 mètres de circonférence qui abrite une statue de la vierge, et dont les abords ont été aménagés en reproduisant en miniature la grotte de Lourdes* » (Hotyat et Galochet, 2001 : 46). C'est aussi le cas de cet *arbre à palabres* en Afrique, lieu où, on se retrouve le soir venu dans un village, pour entamer des discutions longue & houleuse, mais aussi pour conter, pour organiser la cité, ou encore pour parler de chose plus légère…C'est le lieu du discours et du logos, de la parole et de l'écoute. De tels exemples prouvent l'attachement psychologique des hommes à ces individus biologiques et leur besoin de les pérenniser afin de « *défier la mort »* (Hotyat et Galochet, 2001 : 46).. Ce rapport passionnel entre l'homme et la forêt ne vient-il pas du fait que l'arbre et la forêt ont depuis le *jardin d'Eden* exercés une sorte de fascination sur notre imaginaire ? (Corvol, 1987 ; Corvol, Arnould et Hotyat, 1997 ; Simon, 1997).

2. La forêt, un territoire : espace de pouvoir, territorialité

Peut-on parler de la forêt comme d'un territoire ? Si oui, comment des acteurs procèdent-ils pour se l'approprier ? Pressés de fournir des solutions de développement socioéconomique, ou une image cohérente des lieux qu'ils englobent, les territoires constituent un des éléments clés pour comprendre les dynamiques des sociétés, et de leurs interrelations avec leur milieu. Le territoire est aujourd'hui au cœur des préoccupations des scientifiques, des politiques, mais également des acteurs politiques et économiques. Les géographes n'ont certes pas été les seuls à s'approprier cette notion, mais, ils ont fait du territoire leur entrée principale, ce qui les distingue quelque peu des approches des économistes ou des sociologues. Loin de remettre en cause cette tendance, nous pouvons néanmoins nous poser les questions suivantes : quel est l'intérêt d'une approche territoriale pour la compréhension des dynamiques forestières ? On assiste à une forte utilisation du concept, tout est territoire ; et des concepts qui recouvrent d'autres réalités glissent imperceptiblement vers cette notion devenue très générale, qui représente tout et rien à la fois. Il convient donc, avant toute démarche visant à répondre aux interrogations relatives aux concepts de forêt et de territoire, de définir le territoire tel que le conçoivent les géographes, tout en précisant l'intérêt de l'approche territoriale pour la compréhension des dynamiques forestières.

2.1. Le territoire au cœur de la géographie

L'analyse de certaines définitions des termes territoire et d'espace géographique est pleine d'enseignements : « *L'espace géographique est l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur reproduction, non seulement pour se nourrir et s'abriter, mais dans toute la complexité des actes sociaux* » (Brunet, 1993); « *Le territoire est la portion de surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa production et la satisfaction de ses besoins vitaux* » (Le Berre, 1992 : 620-621). On peut de prime abord noter une forte proximité dans les termes de définition. Une proximité qui leur vaut parfois d'être confondus. Cette proximité serait-elle liée à une identification de l'un par l'autre des concepts ou d'une assimilation ?

Du débat sur le territoire, il résulte trois approches, non contradictoires, mais savamment complémentaires, qui en fait, fournissent des portes d'entrée pour apprécier le territoire dans ses différentes facettes. Le recours à ces différentes manifestations du territoire dans notre processus de recherche nous oblige à évoquer ces clés de lecture.

D'abord, les géographes s'accordent en soutenant que dans le territoire, il y a l'espace. On peut même affirmer que la référence spatiale est centrale dans cette approche du territoire. Mais nous souhaitons nuancer l'entrée qui consiste d'emblée à qualifier le territoire par l'espace (Maigrot, 1999 ; Brunet *et al.*, 1993 ; Frémont, 1976 ; Pumain et Saint-Julien, 1997 : 155-156), dont il est quelque fois un quasi-synonyme, ou par la matérialisation de l'étendue d'un pouvoir (Micoud, 2000). L'élément marquant reste inévitablement l'appropriation qui en est faite par des groupes d'individus, enfermant ainsi le territoire dans des limites assez rigides, bien que de plus en plus mouvantes autour d'une infinité de lieux (Sack, 1986, 1997), qui sont administratives. La construction du territoire est alors dominée par le rôle de l'État qui selon P. et G. Pinchemel « *contrôle, maintient son intégrité […] exerce une autorité, une compétence* », l'étendue du territoire définissant alors le « *champ d'application du pouvoir* » (Pinchemel, 1997 : 408).

Le territoire présente ainsi une double nature, à la fois matérielle et il s'agit de faire référence alors à l'espace géographique, sous-système du territoire, et symbolique ou idéelle, en relation cette fois avec les systèmes de représentation qui guident les sociétés dans l'appréhension qu'elles ont de leur «environnement ». Ainsi, comme le souligne C. Raffestin, « *le territoire est une réordination de l'espace […]. Le territoire peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiosphère* » (Raffestin, 1986). Di Méo précise à son tour que « *le territoire est souvent abstrait, idéel, vécu et ressenti plus que visuellement repéré* » (Di Méo 1998). Cette deuxième entrée fait donc référence aux processus d'organisation territoriale qui doivent, selon C. Raffestin, s'analyser à deux niveaux : celui qui résulte de l'action des sociétés (ce que les géographes appelleront *l'espace géographique*), et également celui qui résulte des systèmes de représentation. Au travers du vécu, du perçu, et des multiples filtres qui nuancent la perception que l'on a d'un paysage, d'une organisation spatiale, de notre voisin, nous donnons un sens aux territoires (Fourny, 1995), à travers une combinaison de caractéristiques issues d'un « processus de synthèse intégrative » (Mucchielli, 1986).

Enfin, évoquons une troisième entrée souvent mentionnée, mais rarement abordée de manière systémique, en relation avec les deux premières (l'espace géographique et les représentations que l'on fait de cet espace) : celle des acteurs, qui font le territoire. Il s'agit des interrelations multiples qui lient ceux qui décident, perçoivent, s'opposent, s'allient, imposent et finalement aménagent. Cette dimension est essentielle, et Bernard Debarbieux déclare à ce propos que « *le monde est institué par les individus en fonction de leurs actions et de leurs intentions* » (Debarbieux, 1999). Puisqu'approprié, le territoire devient une création des acteurs. L'approche du territoire par les acteurs constitue donc une porte d'entrée non négligeable pour la comprendre le territoire. L'action de l'acteur est marquée dans le territoire, et ce dernier est le témoin et souvent l'auteur d'une action en œuvre, passée ou à venir. L'acteur est lié au territoire qu'il façonne et qui dans une certaine mesure le façonne, d'où la préférence du terme d' « *acteur territorialisé* » chez les géographes (Veschambre, 1997 ; Berdoulay, 1998 ; Debarbieux, 1997 ; Di Méo, 2000 ; Gumuchian, 2003). Une partie du fonctionnement du territoire peut alors « *se réduire à un réseau extrêmement dense* » (D'Aquino, 2002). Mais il faut faire attention à ne pas se noyer dans la complexité du sous-système qui apparaît alors. Il est impossible de prendre en compte tous les acteurs, sachant que tous entretiennent des rapports individuels aux lieux. C'est à ce moment que la référence au paradigme systémique permet de conserver au concept de territoire une transdisciplinarité, qui doit être aujourd'hui totalement affirmée, mais aussi une épaisseur dont le concept ne peut ni ne doit se départir.

Au regard des trois approches du territoire ci-dessus développées, nous pouvons décrire le concept de territoire comme la somme de sous-systèmes dynamiques qui entretiennent des interactions. Et pourtant, on ne peut pas dire qu'il a souvent été défini comme tel, même si certaines approches le sous-entendent (Le Berre, 1992 : 620-621). Pour gagner en savoir, l'analyse des territoires doit être abordé de manière globale, tant la recherche de consensus est nécessaire à toutes les étapes de son aménagement et de son utilisation. La diversité des territoires et leur complexité sont des éléments qui concourent à enrichir cette approche, mais peuvent aussi la rendre moins évidente que cela paraît. En effet, pour comprendre le territoire, il faut intégrer les dimensions sociales, politiques, économiques et environnementales, en considérant tous les usages, sur la base d'une participation de plus en plus active de la population. Tous ces éléments ou processus,

contribuent en réalité à réguler le système qu'ils composent. Pour « *rehausser notre compréhension des mécanismes de régulation systémique du territoire et de son développement* » comme le proposent M. Thériault et R. Prélaz-Droux (Thériault et Prélaz-Droux, 2001), il faut asseoir la définition du territoire sur une solide méthodologie que le paradigme systémique nous offre par ailleurs. Ainsi, comme un système, le territoire est une construction intellectuelle (Le Moigne, 1984) mouvante, évolutive, floue, et dont les caractéristiques correspondent totalement à celles que l'on peut attribuer plus globalement au principe de complexité (De Rosnay, 1975). Il s'agit d'un tout, composé de sous-systèmes, d'éléments, et surtout de relations multiples, notamment des boucles de rétroaction positives ou négatives. Ainsi, les trois entrées du territoire constituent-elles en fin de compte trois sous-systèmes en interrelation, qui évoluent dans le temps, dans le cadre d'une boucle ininterrompue fondée sur des principes de construction/déconstruction. Ces trois sous-systèmes sont les suivants :

- *l'espace géographique*, approprié par l'homme, aménagé et au sein duquel apparaissent des organisations spatiales et de multiples interactions fondées sur les interrelations entre les sous-systèmes qui le composent (naturel, anthropisé, social et institutionnalisé) ;
- *le système des représentations* de l'espace géographique, ensemble de filtres (individuel, idéologique, sociétal) qui influence les acteurs dans leurs prises de décisions et les individus dans l'ensemble de leurs choix ;
- *le système des acteurs* qui agissent consciemment ou inconsciemment sur l'espace géographique, influencés par leurs filtres, et suivant leur position au sein de ce système.

Au regard de ce qui précède, « *le territoire est un système complexe dont la dynamique résulte de la boucle de rétroaction ou interaction entre un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent aménagent et gèrent*. » (Moine, 2007 : 45). Si les sous-systèmes espace géographique et acteurs sont plus facilement perceptible, car manifestés par des éléments naturels concrets, le sous-système de représentations l'est moins à cause de son caractère parfois abstrait. En effet, pour mieux le comprendre, le recours à la notion de *filtre* ou *d'influence*[44] nous est apparu nécessaire. Les filtres constituent l'ensemble des influences externes qui vont d'une manière ou d'une autre façonner le comportement d'un

[44] Moine A., *idem*, p. 44

acteur. Il s'agit entre autre d'une idéologie dominante, d'un paradigme, d'un ensemble de mœurs qui caractérisent un groupe humain, ou encore le parcours individuel (parcours scolaire, formation professionnelle, parcours scientifique…), le vécu personnel (famille, amis, influence religieuse, ou politique…). Tous ces éléments contribuent à bâtir ou à conforter un corpus d'idées, de pensées qui d'une manière ou d'une autre peuvent orienter l'action sur le territoire.

Figure 4 *: Fonctionnement du système territoire*

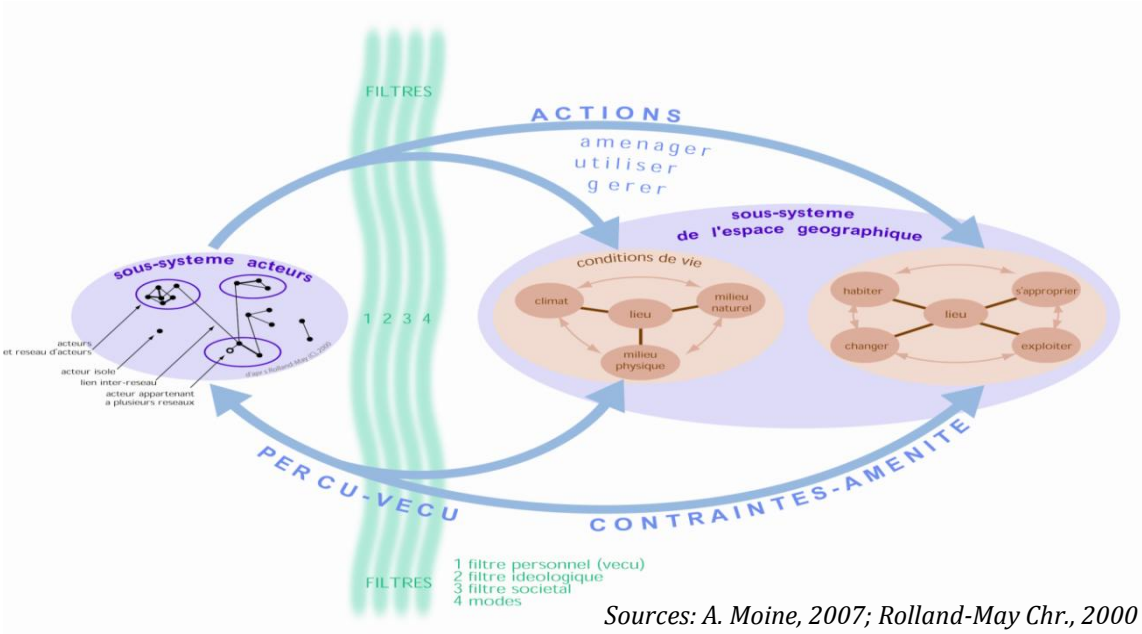

Sources: A. Moine, 2007; Rolland-May Chr., 2000

Figure 5: *Sous-système acteurs*

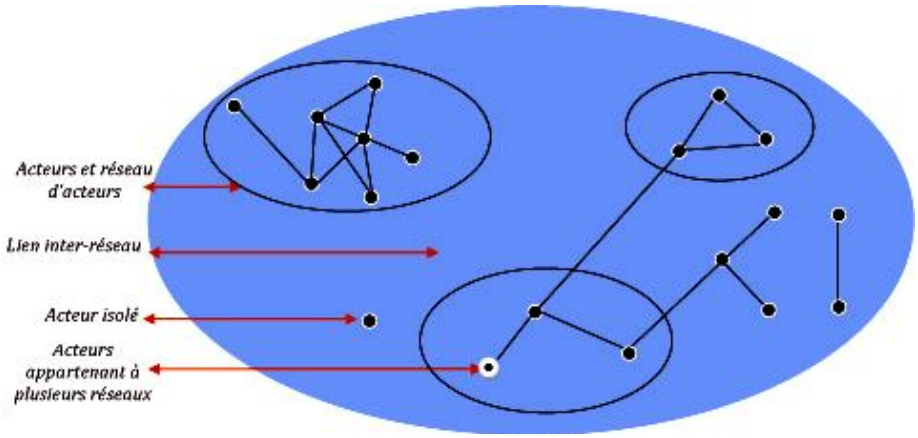

Sources: A. Moine, 2007; Rolland-May Chr., 2000

Les acteurs sont un élément majeur du fonctionnement du système. Ils fonctionnement individuellement, mais aussi en réseau pour mettre en place des actions

sur le territoire en fonction de leur système de représentation propre. Le nombre ou la taille des acteurs et des réseaux peut ainsi avoir d'une manière ou d'une autre un effet entrainant sur l'ensemble du système. D'où l'intérêt que nous accordons à l'approche du système d'acteurs dans l'étude du système forêt-environnement.

2.2. La forêt-territoire, un système dynamique et complexe

Au regard des éléments de définition énoncés tant pour le concept de territoire que pour le terme forêt, tout nous semble réuni pour aborder la forêt comme un système complexe, un territoire dynamique façonné par une rétroaction entre les éléments du système. Ce que décrit tout à fait Alexandre Moine *« C'est un système complexe dont la dynamique résulte de boucles de rétroaction qui lient un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent, aménagent, gèrent » (Moine, 2007 : 45).* En effet, quoi de plus complexe, de plus dynamique que les territoires forestiers ? Entre le milieu naturel, les ressources dont ils regorgent, les populations qui en dépendent, sans oublier la constellation d'acteurs qui en organisent la gestion, l'exploitation, l'aménagement ou la gouvernance, les territoires forestiers offrent une illustration parfaite du concept de territoire comme système complexe

Figure 6: *Fonctionnement du système forêt*

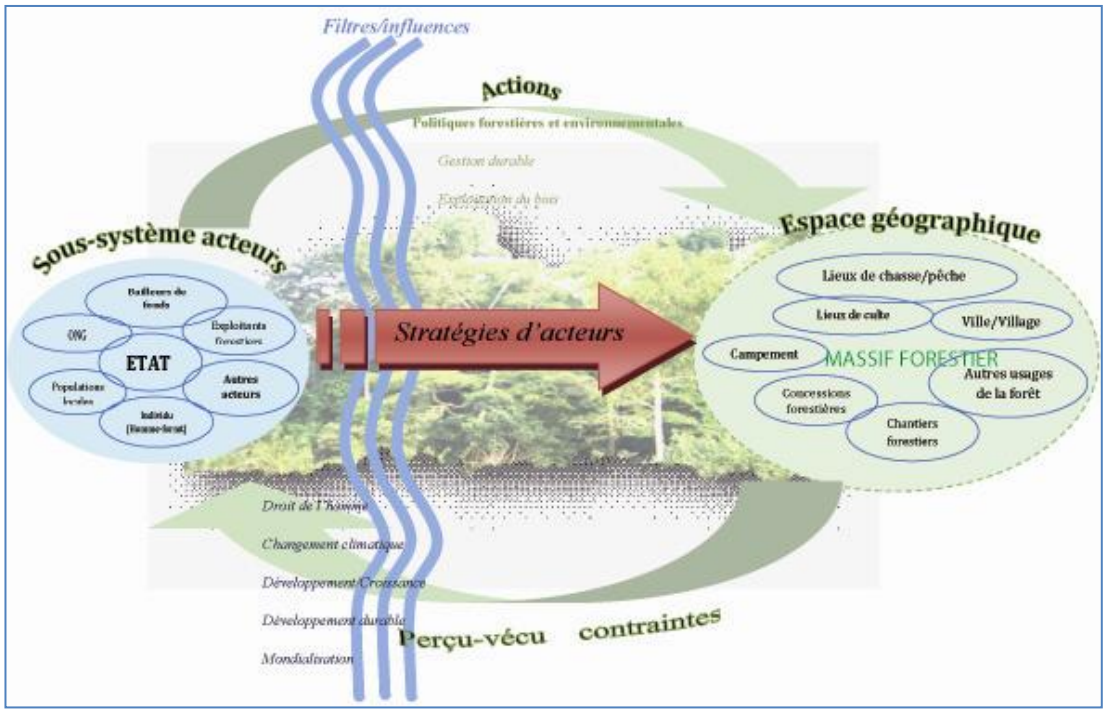

Organisme vivant, la forêt est soumise aux variations climatiques, à la nature des sols, aux aléas naturels, à nombre de facteurs parfois si subtils, si lents dans leurs effets qu'ils en sont presque invisibles. De plus, ces facteurs fonctionnent sur le long terme. La forêt est nourricière pour un grand nombre de populations. Dans certains pays, toute l'activité économique ou presque, dépend de près ou de loin de la forêt. L'émergence des fonctions de la forêt n'a fait que conforter d'une forêt multiusage. Et, l'interdépendance des organismes et la diversité du milieu justifient l'usage du terme *écosystème* pour désigner la forêt.

Un point commun aux écosystèmes forestiers, au nord comme au sud, est celui des menaces qui pèsent sur eux. Selon la FAO, les forêts du monde devront répondre aux besoins et aux demandes de trois ou quatre milliards de personnes de plus d'ici la fin de ce siècle (Lutz et al., 2001). Là réside tout l'intérêt de l'aménagement forestier qui impose de plus en plus une articulation entre différents niveaux (local, national, régional, international) en vue de concilier les besoins de développement et les contraintes naturel du milieu. C'est sans doute cette complexité qui vaut la création de département qui lui soit entièrement consacré.

L'approche actuelle des structures et dynamiques forestières met toujours plus en lumière l'imbrication des faits écologiques et des pratiques sociales. Aborder la forêt dans un angle purement naturaliste présente des insuffisances non négligeables. Ce qui oblige à repenser les dynamiques forestières en fonction de leurs relations ou interrelations avec les usages et les modes de gestion à différentes époques. Cela revient donc à repenser la forêt sous une approche systémique, intégrant les usages, les perceptions, les modes de gestion… ce qui décrit tout à fait une approche territoriale.

2.3. La forêt-territoire, un espace de pouvoir

Malgré l'évolution du concept de territoire, on ne peut nier qu'il demeure un lieu d'exercice du pouvoir. En effet, en mettant un accent sur les acteurs, les géographes relèvent les rapports de force entretenus pour l'appropriation, l'aménagement du territoire ou l'affirmation d'une identité. En géographie politique, le territoire est défini en se concentrant sur ces rapports de pouvoir et leurs transcriptions dans l'espace. Une partie de la définition que propose Marie-Christine Jaillet peut servir à illustrer l'acception de la

notion en géographie politique: « *[...] le territoire désigne à la fois une circonscription politique et l'espace de vie d'un groupe [... qui] cherche à en maîtriser l'usage à son seul avantage [...]* » (Jaillet, 2009 : 115). Cette définition est utile pour la compréhension du terme en géographie politique, mais il est important de relever que Marie-Christine Jaillet est critique par rapport à cette définition qui n'est, selon elle, plus d'actualité, notamment en ce qui concerne l'idée qu'à chaque groupe correspond un territoire. Ici, il est ainsi remis en question la notion de frontière dans un monde ouvert aux échanges, la frontière perd son sens d'exister[45].

Même si leur inspiration ne se limite pas uniquement à ce champ, deux auteurs sont emblématiques de la compréhension du terme de territoire en géographie politique et Dans les années 1980, ils ont proposé tous les deux une définition. Il s'agit de Robert David Sack (Etats-Unis) et de Claude Raffestin (Suisse). Selon Robert David Sack (1986), le territoire est une portion de l'espace délimitée pour exercer un pouvoir. L'auteur relie la territorialité humaine aux stratégies de contrôle des humains. Ainsi, un groupe d'individus détient un pouvoir (souvent économique) sur un territoire, il construit une organisation spatiale pour conforter son pouvoir et l'agrandir, et ainsi de suite.

Claude Raffestin (1986), quant à lui, s'oppose à la définition de Robert David Sack qui considère la territorialité comme étant le contrôle d'une aire. Pour lui, cette définition assimile la territorialité humaine à la territorialité animale en ne prenant pas en compte le pouvoir. C'est pourquoi, dans sa définition, Claude Raffestin reprend la théorie relationnelle du pouvoir pensée par Michel Foucault et il explique que le territoire consiste en une transformation de l'espace par l'homme influencé par les informations à dispositions dans sa culture. Ainsi, en simplifiant la pensée de Claude Raffestin, on peut dire que le territoire est un espace auquel l'homme a donné du sens (Debarbieux, 1999).

Ainsi, la complexité du territoire concentre les dynamiques de l'espace, des acteurs, des perceptions du milieu, mais aussi des systèmes et réseaux qui naissent des stratégies de gouvernance, d'appropriation. Pour comprendre le territoire forestier, il

[45] Pour approfondir la question, lire entre autre, Malcolm Anderson, « *Les frontières : un débat contemporain* », *Cultures & Conflits*, 26-27, 2001, [En ligne], mis en ligne le 15 mars 2006. URL : http://conflits.revues.org/index359.html. Consulté le 30 août 2011 ; Paul Guichonnet, Claude Raffestin, Géographie des frontières, Paris, Puf, 1974 ; Jacques Lévy, " frontière" in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.

convient donc non seulement de réaliser son histoire, mais aussi identifier les acteurs en présence, tout en notant leur influence sur la dynamique du territoire.

Figure 7 : *Les approches du territoire*

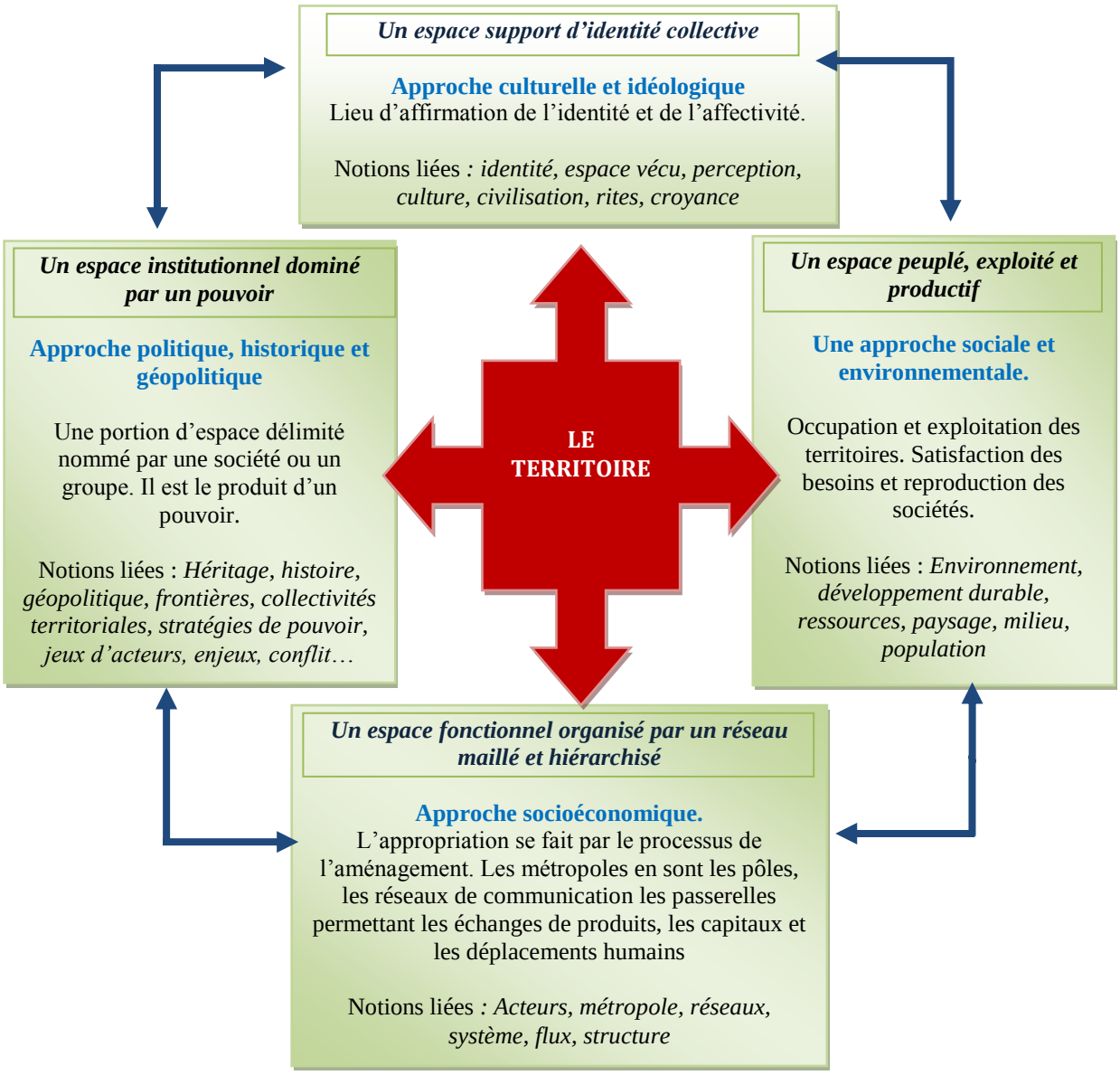

3. La forêt durable : approche spatiale

L'expression *forêt durable* désigne, par assimilation[46], une forêt dont la gestion respecte les principes du développement durable, en termes de prise en compte des dimensions écologiques, économiques et sociales de la nature. Bien que son usage ne soit pas très ancien, et très peu fréquent, les concepts et pratiques caractérisant la forêt durable sont beaucoup plus anciens, et ont nettement évolué dans le temps. La récurrence même de l'expression dans la littérature est caractéristique de la complexité de l'objet. Si quelques rares auteurs ont osés son emploi[47], ils se sont bien gardés d'en fournir la moindre définition explicite. Des discours politiques aux manuels des professionnels de la foresterie, on préfère parler de *gestion* ou d'*aménagement durable* des forêts, comme pour mettre l'accent sur le processus, les techniques et les mécanismes qui la font, au détriment de l'objet final en lui-même. Le seul mérite de ce procédé est de permettre de fournir des éléments permettant la compréhension de l'objet par les processus qui en permettent la réalisation. Mais qu'en est-il de sa finalité ? Quel est l'enjeu de la forêt durable dans le territoire ? Là réside tout l'intérêt de l'approche géographique de l'objet. Mais avant, il convient de relever ce qu'est la forêt durable.

3.1. La forêt durable : principes historiques et pratiques

Etymologiquement, le terme initial «*mesnagement*» est apparu pour la première fois en France en 1597 comme terme de foresterie, à partir de la racine «*ménage*». « *Aménagement : adaptation aux besoins du ménage, appropriation aux besoins de l'homme* » (Huffel, 1904). Cette définition étymologique nous éclaire bien sur la finalité de la gestion forestière : ménager la ressource, afin que les générations successives en jouissent de façon continue. C'est ce qui fait dire au forestier, lorsque les débats internationaux ont accouché du concept de gestion durable, qu'eux-mêmes pratiquaient cette gestion depuis déjà des

[46]Cette association assure un transfert de principes moteurs du développement durable au concept que l'on souhaite mettre en valeur.

[47] Persuy A., « CQFD : vers un contrat de qualité de la forêt durable en Poitou Charente ? » in *La forêt : enjeux comparés des formes d'appropriation, de gestion et d'exploitation dans les politiques environnementales et le contexte d'urbanisation généralisée.* Mohamed Taabni (Dir), Maison des sciences de l'homme et de la société de l'Université de Poitiers, 2003, p. 50

siècles, comme « *monsieur Jourdain faisait de la prose, sans le savoir* »[48]. Mais c'est au XVIIIème siècle qu'apparait vraiment en foresterie le mot *aménagement* dans une signification proche de celle qu'on lui donne aujourd'hui, avec des avancées importantes dans la définition des méthodes d'aménagement et de sylviculture, tout d'abord en Allemagne, puis dans les autres pays d'Europe occidentale.

3.1.1. De la pénurie à la production durable

L'histoire nous révèle que l'homme n'utilise les ressources de manière rationnelle qu'à partir du moment où il est confronté au fait qu'elles sont limitées. Comme le rappellent Richard Eba'a Atyi et Marie Mbolo (2006), « *contrairement à d'autres disciplines scientifiques nées de la curiosité (désir de comprendre ou d'en savoir plus), soit du désir d'améliorer les conditions de vie des humains, la foresterie semble trouver son origine dans la peur de détruire.*» (Eba'a Atyi, 2006 : 8) En citant David et Johnson (1987), les auteurs notent que les premiers services forestiers furent crées en Asie (Chine et Japon) quelques siècles avant l'Ere Chrétienne. Ces services forestiers ne prétendaient pas reposer sur une base scientifique, mais visaient à la défense et la protection des forêts. En ce sens, l'aspect « policier » de la foresterie, semble avoir précédé les approches scientifiques.

En Europe, la notion de gestion de la ressource en bois est apparue dans les forêts soumises à des pressions «insoutenables» du fait du développement démographique. La raréfaction de la ressource imposait une meilleure organisation des récoltes. Les premières formes de gestion n'étaient pas consignées dans un document écrit, mais uniquement matérialisées sur le terrain, par la délimitation d'assiettes annuelles de coupe (Badré, 1983 ; Arnould et *alli., 1997*). Selon Glacken (1976), la prise de conscience de ce que certaines formes d'utilisation des ressources forestières étaient destructives de manière irréversible, a conduit certains souverains du 17ème siècle à mettre en place un système de gestion forestière. Historiquement, l'ensemble de ressources fournies par la forêt aux populations locales représentait bien plus que du bois de chauffage et un matériau de construction (Schmithüsen, 2006). Ces ressources étaient essentielles pour subvenir aux besoins quotidiens. Les forêts étaient un complément à la production agricole

[48] Expression provenant de la pièce de théâtre *Le Bourgeois gentilhomme* de Molière, où selon une scène célèbre de l'Acte II, scène IV, M. Jourdain venait de savoir que tout langage serait classé selon la façon de le dire, en poésie ou en prose et fut réjoui de constater qu'il faisait de la prose à tout moment sans le savoir.

et, en tant que telles, elles procuraient une source directe de nourriture pour les hommes, sous la forme de noix, de baies et de champignons (….). Elles étaient également une source de plantes médicinales, constituaient un pâturage pour les ongulés domestiques et procuraient du fourrage pour les porcs et du matériau pour la litière des animaux. Le bois était utilisé dans l'industrie européenne comme source d'énergie, aussi bien sous forme de charbon, que bois de chauffage dans le travail du verre, la production de sel et des métaux, ferreux ou non.

En France, l'ordonnance de Colbert en 1669 a donné un coût d'arrêt à la déforestation et ordonné la plantation de forêts pour la construction navale. S'appuyant sur les révélations de John Evelyn, faites en 1664 à travers son « *Discours sur les arbres et la forêt »,* Colbert insiste sur certains modes d'usage de la forêt, en même temps qu'il souligne la nécessité de permettre aux générations futures de pouvoir profiter de ces ressources. Mais les besoins en bois ont causé une exploitation soutenue de la forêt qui au début du 19e siècle, en tant qu'écosystème était presque totalement détruite. Il a fallu des sévères mesures réglementaires (code forestier de 1827), et les grands reboisements du second Empire 1825-1880, et une loi sur la restauration des terrains de montagne (1860) pour voir changé, ce que Chateaubriand qualifiait d'un "semblant de désert".

L'expression "*utilisation durable*" fut employée dès 1713 par Von Carlowitz, qui s'inquiétait du maintien des réserves de bois pour les activités minières à grande échelle. En proposant le concept de rendement soutenu Georg Hartig fixe les bases d'une doctrine selon laquelle, pour une offre continue en bois au-delà des générations, les récoltes ne devaient pas excéder la croissance. Le principe était basé sur le fait que les futures générations devraient pouvoir tirer au moins autant d'avantages de la forêt que les précédentes. Cette idée de production durable avec ses perspectives intergénérationnelles a constitué l'ossature de la sylviculture moderne en Europe et en Amérique du Nord. Certains auteurs comme frères Duerr qualifient le rendement soutenu comme « *le point focal de la gestion forestière ».* S'inspirant de la philosophie allemande, ces auteurs américains décrivent le principe de rendement soutenu comme une doctrine qui permet de «*remplir nos obligations envers nos descendants et stabiliser nos communautés… »*. La dimension durabilité n'est pas en reste dans leur analyse. Ainsi, « *chaque génération doit maintenir ses ressources à un niveau élevé et les transmettre par la suite sans les avoir*

diminuées. » Le rendement soutenu devient un devoir pour chaque gestionnaire de la forêt, mais il traduit aussi une responsabilité du forestier vis-à-vis de l'humanité. « L*e rendement soutenu de la matière ligneuse est un aspect de l'un des besoins fondamentaux de l'homme : maintenir la vie elle-même »* (Deur et Deur, 1975).

3.1.2. L'aménagement forestier, un instrument de mise en œuvre de la forêt durable : gestion durable ou rendement soutenu ?

Dans la ligne de l'idéal de développement durable, les forestiers ont développé une discipline synthétisant leurs pratiques et méthodes : l'aménagement forestier. A cet effet, Dubourdieux (1997) écrit : « *Les termes "aménagement forestier" désignent la démarche la plus important de la gestion durable : l'ensemble des analyses, puis des synthèses et des choix qui, périodiquement, organisent les actions à construire sur le domaine géré afin de les rendre cohérentes et efficaces. Tirant les leçons du passé, envisageant les changements possibles dans le futur, l'aménagement forestier s'efforce d'orienter l'évolution de la forêt de façon qu'elle réponde toujours au mieux aux multiples aspirations des hommes et que toutes ses ressources soient préservées ».* L'aménagement ainsi défini constitue le centre de toute démarche de gestion durable telle qu'elle s'applique en foresterie. Cela induit le maintien, ou la création de conditions nécessaires à la permanence et à la continuité d'une satisfaction optimale des besoins, soit avec des objectifs économiques soit non-économiques (Lanly, 1992)[49].

La conception des forestiers sur l'aménagement des forêts apparait bien liée à la production du bois. Dans les années 1960, l'ONF décrivait l'action d'aménager comme le fait de «*…décider de ce que l'on veut dans une forêt, compte tenu de ce que l'on peut y faire, et en déduire de ce que l'on doit y faire »* (Bourgenot, 1970). Cette définition pose déjà les bases ou les étapes de la démarche qui donne lieu à l'élaboration d'un « plan d'aménagement », c'est-à-dire la définition des objectifs (« *ce que l'on veut y faire »)*, les synthèses et analyses diverses (« *ce que l'on peut y faire »)* et enfin, les propositions d'aménagement (« *ce que l'on doit y faire »).*

[49] Exposé du 1er septembre 1992 au Symposium de Berlin. « *Les principes de rendements soutenu en foresterie tropicale ».* Lanly était alors Directeur de la division forestière à la FAO.

Si l'ONF décrit parfaitement la démarche d'aménagement durable, ses termes semblent toutefois se limiter à la prise en compte du seul facteur production de bois. Par ailleurs, la terminologie de l'Office National des Forêts est avant tout perçue comme un document comportant un ensemble de directives à mettre en application (Nasi et *alli, 2006)*. Dans son *Manuel d'Aménagement forestier…*, Dubourdieu (1997) reprend cette idée de manière plus explicite, en soutenant que l'aménagement forestier est l' « *étude et le document sur lequel s'appuie la gestion d'une forêt ; à partir d'une analyse approfondie du milieu naturel et du contexte économique et social, l'aménagement forestier fixe les objectifs à long et moyen termes et détermine l'ensemble des interventions souhaitables…pendant une durée…à l'issue de laquelle il fera place à un autre aménagement forestier*. »

Encadré 1

Définition du Processus d'Helsinki
(Résolution H1 de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe).

La gestion durable signifie la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle :

- *qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et*
- *qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes*

Concept de gestion durable des forêts

(Définition de l'OIBT, adoptée en 1992 par le Conseil International des Bois Tropicaux)

L'aménagement forestier durable peut se définir comme étant l'aménagement des forêts permanentes en vue d'objectifs clairement définis concernant la production soutenue de biens et services désirés sans porter atteinte à leur valeur intrinsèque ni compromettre leur productivité future et sans susciter d'effets indésirables sur l'environnement physique et social.
Au niveau national, une politique forestière visant à la durabilité est une politique qui garantit la durabilité de tous les types écologiques de forêts d'un pays stable et divisé en propriétés forestières de taille raisonnable. Au niveau de l'unité de gestion forestière, la gestion d'une forêt est considérée durable lorsqu'elle garantit la continuité de toutes les fonctions principales reconnues à une forêt particulière sans préjudice sur les autres fonctions.

Source : UE, *L'Europe et la forêt*,
http://www.europarl.europa.eu/workingpapers/forest/eurfo_fr.htm

En somme, l'aménagement forestier est lié à la préparation et à la mise en application des décisions de gestion durable sur la base d'analyses des connaissances techniques et scientifiques disponibles pour réaliser des objectifs sociétaux. Il est la planification rationnelle de la gestion d'un massif forestier ou idéalement de parcelles homogènes ou cohérente dite « unité de gestion » du point de vue biogéographique.

L'aménagement durable permet de planifier l'exploitation forestière afin de garantir le maintien du capital économique et social que représente la forêt.

3.1.3. La certification forestière : de la définition à l'évaluation de la forêt durable

Initiée en 1989 par l'ONG internationale américaine Rainforest Alliance, pour concrétiser et évaluer la gestion durable, la certification forestière, a été progressivement promue comme norme de qualité visant à assurer les consommateurs, essentiellement occidentaux, des bois et produits dérivés, que ceux-ci proviennent de forêts aux systèmes de production et de gestion respectant les principes de durabilité (Arnould, 1999 ; Brédif et al, 2001 ; Roda, 2001 ; Tsayem-Demaze et al, 2008). Elle suppose un modèle, une norme à reproduire. Mais quel modèle choisir ? La certification forestière traduit-elle un souci écologique ou économique ? L'approche par la certification permet-il de définir des objectifs partagés ? Et surtout, permet-elle une meilleure application du principe de durabilité au territoire ?

3.1.3.1. Gérer ou évaluer la forêt durable ?

Le verbe *certifier* est emprunté au latin *certificare,* contraction de *certus* qui signifie "certain" et de *facere* que traduit le verbe "faire". On obtient confirmer, attester qu'une chose est certaine, d'où, par extension, apporter la confirmation ou la preuve qu'une chose est vraie, conforme au réel. Certifier le caractère durable d'une gestion forestière implique de pouvoir dire si, oui ou non, il y a gestion durable. La procédure de certification requiert donc l'évaluation d'une situation forestière donnée au regard d'une référence connue et admise. En son article L.115-27 du Code de la consommation, la législation française précise que : « *Constitue une certification de produit ou de service soumise aux dispositions de la présente section l'activité par laquelle un organisme, distinct du fabricant, de l'importateur, du vendeur ou du prestataire, atteste, à la demande de celui-ci effectuée à des fins commerciales ou non commerciales, qu'un produit ou un service est conforme à des caractéristiques décrites dans un référentiel et faisant l'objet de contrôles. Le référentiel est un document technique définissant les caractéristiques que doit présenter un produit ou un service et les modalités du contrôle de la conformité du produit ou du service à ces caractéristiques*. » Au total, l'opération de certification suppose donc trois éléments : *une*

référence (le modèle de vérité) ; une situation, une chose, plus généralement *une entité* quelle qu'elle soit ; *une procédure* enfin, par laquelle l'adéquation ou la fidélité entre le modèle de référence et l'entité candidate est éprouvée, vérifiée, testée.

3.1.3.2. Une alliance idéologique ONGE/Marché

L'idée de certification forestière établie la rupture entre une époque où les ONG rejetaient catégoriquement les mécanismes économiques et une période où elles vont au contraire chercher à composer avec le marché. Le revirement est si considérable que certains chercheurs n'hésitent pas à parler de *révolution culturelle* au sein des grandes ONG environnementales (Brédif et *al.*, 2001). Plutôt que de boycotter les produits provenant des forêts tropicales, les ONGE choisissent désormais de soutenir la consommation de produits issus de forêts bien gérées. Jusqu'ici, le discours dominant des ONG consistait à voir dans les logiques économique, industrielle et financière la cause première de toutes les dégradations écologiques (Smouts, 2001 ; Aubertin et al., 2005). Le discours est viscéralement antiéconomique. La pensée écologiste se dresse alors contre tout discours marchand : la séparation paraît définitive. Certaines ONG environnementales naissent avec comme objectif fondamental de sensibiliser l'opinion public occidentale afin de bénéficier de soutien financier.

Parallèlement, il se forme de grands réseaux savants, des groupes d'intérêts, afin de promouvoir les idéaux environnementalistes internationaux (Chartier, 2002 ; Mombynes et *al.,* 2003 ; Felli, 2008). La publication en 2001 de la brochure « *La protection des forêts en Europe »* (WWF, 2001) en dit long sur les hésitations qui travaillent en interne les grandes ONGE. La vision nostalgique de la forêt primaire qui imprègne l'ensemble de ce document, de même que l'appel appuyé à une réglementation beaucoup plus étendue et stricte des espaces forestiers européens en vue d'une protection accrue, renoue avec les positions classiques et très conservatrices de l'ONG : l'intervention de l'homme en forêt, quelle qu'elle soit, y fait avant tout figure de perturbation nécessairement préjudiciable à l'écosystème forestier. Une telle position paraît difficilement conciliable avec un soutien clair et franc à l'exploitation raisonnée des forêts, ce que suppose pourtant la certification forestière. Malgré durcissement militantiste de l'ONG, qui est caractéristique des points de vue de l'ensemble du mouvement, les ONGE vont revoir leurs stratégies d'action pour

conjuguer avec ce qu'elles estimaient être le principal dévastateur de l'environnement. De nouvelles stratégies d'action vont faire leur apparition et faire converger les idéaux des ONGE et celles des acteurs du marché du bois. Pour expliquer ce revirement, certains auteurs estiment que les trois grands outils auxquels recourent typiquement les ONGE ont donné des résultats très approximatifs et très mitigés (Brédif, 2001).

D'abord, les campagnes de sensibilisation des opinions publiques ne conduisent pas à une mobilisation massive ou alors seulement de manière épisodique. Volage, l'opinion publique se laisse facilement accaparer par d'autres soucis au gré de la médiatisation des diverses catastrophes. Ensuite, la voie juridique n'a pas plus de succès. En effet, la pression sur les États n'est guère satisfaisante, ces derniers n'étant visiblement pas prêts à recourir aux formes juridiques contraignantes que réclament les ONG. La mise en place d'une convention internationale réglementant la gestion forestière n'aboutit pas ; chaque Etat mettant en avant le principe de souveraineté dans l'accès aux ressources nationales. Ces tentatives d'attribuer des droits aux arbres aux États-Unis échouent. En 1992, malgré le souhait manifesté à cette époque par les pays industrialisés d'aboutir à un texte légalement contraignant, les ONGE ne peuvent se contenter que d'une «*déclaration de principes non juridiquement contraignante mais faisant autorité* » promulguée à Rio de Janeiro. Enfin, lancées à la fin des années 80, par plusieurs ONG environnementalistes (*Greenpeace*, *Rainforest Alliance,* WWF) de plusieurs pays du Nord dans le but de réduire la destruction des forêts tropicales, n'ont pas produit les résultats escomptés. L'argument de base était que l'exploitation industrielle et commerciale des bois tropicaux constituait la principale cause de destruction de ces forêts. Boycotter les produits provenant de ces forêts en réduirait l'exploitation et donc la destruction.

Cette initiative menée à grands renforts de campagnes médiatiques est apparue au début des années 1990 comme ayant eu un résultat mitigé. Elle incitait d'autant peu les exploitants forestiers à revoir leurs pratiques que ceux-ci étaient considérés comme les acteurs principaux de la déforestation alors qu'une faible partie seulement des bois exploités avait pour destination les marchés occidentaux «sensibles» et qu'une bonne part de la déforestation était due à d'autres acteurs (agriculteurs, éleveurs, mineurs…). Privées des revenus liés au commerce des bois, les populations indigènes n'ont d'autres solutions que de défricher hâtivement la forêt pour pratiquer des cultures de rente ; le remède

s'avère alors pire que le mal. L'impact de ce boycott sur l'évolution de la ressource forestière a donc été faible et jugé incertain, voire contre-productif par ses promoteurs (Buttoud & Karsenty, 2001).En liant le marché à l'écologie, « *les ONGE donnent le sentiment au consommateur qu'il contribue directement, via son acte d'achat et le cahier des charges qui accompagne le produit labellisé, à améliorer l'état des forêts du monde.* » (Brédif et al. 2003). Mais la certification a aussi souffert de la multiplication, de la concurrence de labels, et du jeu des acteurs institutionnels assurant la gestion des marchés.

Figure 8: *L'extension de l'espace de compétitivité accompagnée de l'élargissement des préoccupations du consommateur*

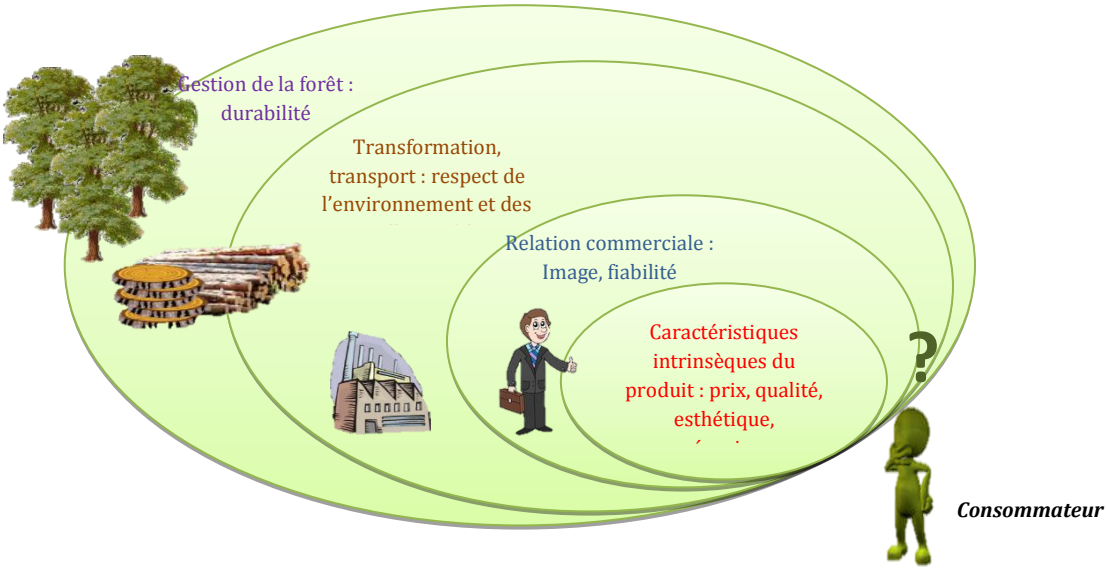

3.1.3.3. Guerre des certificats ou stratégie de gouvernance

La certification est essentiellement l'initiative de ce que l'on nommera la société civile (Chartier, 2005 ; Pirotte, 2007). Pour ne pas rester en marge de la nouvelle donne, et voyant en celle-ci l'occasion de mieux fédérer et organiser les exploitations nationales de bois, l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux proposa, en 1992, le concept des *Critères & Indicateurs (C&I)* pour la gestion durable des forêts de production (ITTO, 1992). En effet, en tant qu'organisme régulant le marché des bois tropicaux, l'OIBT avait là l'occasion de passer la page du boycott de ses produits sur le marché international. Le concept de C&I allait ainsi gagner une attention internationale certaine suite à l'adoption des Principes Forestiers lors du Sommet de la Terre de Rio et être décliné de nombreuses manières par un certain nombre d'acteurs (C&I régionaux, nationaux, pour l'unité

forestière d'aménagement…). Pour l'essentiel, les C&I constituent un outil d'aide à la décision visant à évaluer la durabilité de la gestion forestière, soit au niveau national, soit au niveau des massifs forestiers (OIBT, 1992). Pour être « éco-certifié », les forêts doivent répondre à un certain nombre de critères et indicateurs qui sont émis. Pour l'OIBT, un critère est défini comme étant « *un aspect de l'aménagement forestier en vertu duquel il est possible d'évaluer l'aménagement forestier durable. Il est associé à une série d'indicateurs connexes et décrit l'état ou la situation à satisfaire afin d'être en conformité avec la gestion durable* ». L'indicateur quant à lui, «*est un attribut d'ordre quantitatif, qualitatif ou descriptif qui, lorsque périodiquement mesuré ou suivi, indique le sens de l'évolution dans un critère. »* (OIBT, 1992 : 15)

Pour promouvoir son système d'évaluation de la gestion durable des forêts, l'OIBT se lance, en 1998, dans une initiative sans précédent consistant à dispenser à l'intention des secteurs public et privé de ses pays membres producteurs, par le biais d'ateliers nationaux et de projets, des formations à l'emploi des C&I dans le suivi, l'évaluation de la gestion forestière et la production de rapports y afférents. Le but visé par cette initiative étant de généraliser l'application de l'aménagement forestier durable dans ses pays membres. Ces derniers rendent désormais compte à l'OIBT de la situation de leur aménagement forestier en recourant aux C&I et à leurs modèles de rapport (au niveau national et à celui de l'unité forestière d'aménagement (UFA), élaborés et approuvés en 2001.

Cette hétérogénéité des acceptions de la GDF a une influence directe sur les systèmes de C&I qui sont proposés pour la faciliter ou l'évaluer. A l'heure actuelle, il existe plusieurs initiatives internationales majeures de mise en œuvre des Principes, Critères et Indicateurs de gestion durable des forêts à des niveaux géographiques différents. S'inspirant de Simula (2003), Eba'a Atyi et Mbolo (2006) parlent d'une dizaine d'initiatives internationales. On peut cependant les regrouper en quatre familles selon leur genèse et leur logique sous-jacente :

Le premier groupe renferme les systèmes résultants de négociations inter-gouvernementales. Ils sont établis pour de grande zone géopolitique : Helsinki (Europe) et Montréal (forêts boréales et tempérées) en 1993, Tarapoto (Amazonie) et le Caire (Afrique sèche) en 1995, Tegucigalpa (Amérique latine),... Ces premiers ensembles de C&I sont

développés par les gouvernements avec l'appui d'experts scientifiques et d'autres acteurs (ONG,...). Leur finalité est de constituer un outil d'aide à la décision en matière de politique forestière, en permettant de suivre et évaluer le degré de durabilité des pratiques. Ces réunions inter-Etats visent surtout à promulguer les lignes directrices pour des politiques forestières durables dans leurs champs géographiques d'application. Ces travaux n'ont pas l'objectif direct de promouvoir la certification des forêts, mais leurs résultats offrent le cadre de réflexion aux familles suivantes de C&I.

La seconde famille concentre des produits proposés par des organisations de recherche (CIFOR) ou à vocation professionnelle (OIBT, OAB,...) en tant qu'aide à la décision pour la gestion forestière. Adoptant une approche globale, le CIFOR fait le bilan des résultats précédents pour dégager un ensemble générique de Principes-Critères-Indicateurs théoriquement applicable à toutes les forêts. Plus spécialisés sur les forêts tropicales ou sur certaines zones géographiques, plusieurs organismes professionnels, comme l'OIBT (ITTO, 1998) ou l'OAB (ATO/ITTO, 2003), proposent également des C&I qui se veulent adaptés à la situation et aux enjeux locaux. Là encore, la certification n'est pas donnée comme un objectif explicite de ces travaux, dont les propositions s'adressent avant tout aux gestionnaires de terrain.

Ensuite, il existe des produits développés par des organismes internationaux gestionnaires de système de certification. Dans cette catégorie, deux organismes sont impliqués dans cette initiative : l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et le *Forest Stewardship Council* (FSC). Les approches FSC et ISO s'inspirent de deux philosophies distinctes en ce qui concerne la vérification des forêts - la première met l'accent sur les normes relatives à la performance et la deuxième sur les normes relatives aux systèmes de gestion. L'Organisation internationale de normalisation (ISO), dont la série 14000, offre un cadre pour la certification des Systèmes de Gestion de l'Environnement. Cette série traite plus ou moins des mêmes domaines que la certification de la gestion des forêts, sauf qu'elle ne précise pas de normes de performance en matière de gestion forestière et n'autorise pas l'utilisation d'un label pour les produits. C'est donc à l'organisation candidate à la certification ISO de faire son propre bilan environnemental et, sur cette base, de se définir une politique avec des objectifs et des moyens de réalisation et de suivi.

Notons enfin, les produits d'organismes «régionalisés » qui interviennent, à leur échelle, dans la mise en œuvre de la certification forestière (Fern, 2004). Il s'agit des différentes organisations proposant des C&I plus adaptés à des zones forestières/géographiques particulières : les forêts européennes peuvent par exemple être certifiées dans le cadre du *Programme for the Endorsement of Forest Certification* (PEFC). Autre exemple, le PAFC en Afrique, proposé comme alternative au monopole des systèmes internationaux de certification. Ce dernier se fonde sur la volonté politique des dirigeants des Etats africains membres de l'Organisation Africaine du Bois (OAB) d'inscrire la certification forestière dans les priorités en matière de gestion durable des forêts du bassin du Congo. Il utilise les principes, critères et indicateurs de gestion durable des forêts définis par l'OAB et l'OIBT. La démarche de certification PAFC s'inspire de celle du PEFC par exemple en ce qui concerne la définition des schémas nationaux. Le PAFC a d'ailleurs été reconnu par le PEFC qui a validé le PAFC Gabon.

Tableau 2 : *Synthèse de quatre principaux systèmes de certification forestière*

Systèmes de certification	**Caractéristiques**	
FSC *Principes et critères d'évaluation propres au FSC*	*- 10 principes de gestion durable* *- Certification de la gestion durable et de la traçabilité* *- Utilisation du label FSC* *- Certification par un tiers indépendant accrédité* *- Accréditation et contrôle des certificateurs par le FSC* *- Mise en place de réseaux et de lobbies d'acheteurs* *- Système exigeant*	*- Portée internationale* *- Validité du certificat sur 5 ans* *- Audits de vérification chaque année* *- Pré-audit obligatoire* *- Produits certifiés "FSC 100 %" et - "FSC Mixed Source"* *- Initiatives de mise en place d'une approche modulaire de certification* *- Initiative d'ONG de défense de la nature et de l'environnement*
ISO *Evaluation basée sur la Norme 14001 (SME)*	*- 5 principes de gestion durable* *- Basé sur le SME qui prône l'amélioration continue de l'entreprise* *- Certification du système de gestion environnementale de l'entreprise* *- Accréditation des certificateurs par un tiers* *- Certification par un tiers* *- Pas de label pour les produits*	*- Portée internationale* *- Initiative du monde des affaires (industriels)* *- Système souple mais demande une bonne organisation et structuration* *- Nécessite du marketing pour vendre les produits non labélisés*
PEFC *Evaluation basée sur les Critères du Processus d'Helsinki*	*- 6 principes de gestion durable* *- Système initialement régionalisé puis internationalisé* *- Certification de la gestion durable des forêts* *- Certification de la traçabilité du bois* *- Labellisation des produits* *- Système prônant l'amélioration continue* *- Système de vérification et de contrôle basé sur la norme ISO* *- Mise en place des schémas nationaux de certification indépendants adaptés au contexte Local*	*- Certification par un tiers* *- Accréditation des certificateurs par un tiers* *- Certificat de gestion durable et attestation de traçabilité pour 5 ans* *- Contrôle/vérification chaque année* *- Initiative du secteur forestier* *- Système relativement souple* *- Mutualisation des coûts de certification par différents acteurs* *- Certification applicable aux adhérents PEFC*
PAFC *Evaluation basée sur les critères OAB/OIBT*	*- Initiative du milieu forestier en Afrique* *- Démarche proche du PEFC* *- Mise en place des schémas nationaux de certification* *- 4 principes de gestion durable*	*- Règles de contrôle et de vérification ISO 9000 et 14001 (Gabon)* *- Audit par des organismes indépendants accrédités* *- Système régional spécifique à l'Afrique*

Source: *Arnould, 1999 ; ONDO et al., 2002; OAB/OIBT, 2003*

En somme, se distinguant de la stratégie du boycott sur les marchés occidentaux, ces deux initiatives «certification» et «critères et indicateurs» se veulent réalistes et directes, en s'adressant aux gestionnaires et aux bailleurs de fonds. A termes, elles influencent d'une manière ou d'une autre les pratiques de terrain (Nasi, 2006). La distinction n'est pas toujours facile dans la mesure où la certification est souvent basée sur un ensemble de C&I. Les deux approches sont similairement handicapées, du fait de leur dépendance de systèmes d'indicateurs, par la nature même de ces systèmes. Techniquement, toute la difficulté de concevoir un système opérationnel de C&I réside dans l'obligation de couvrir la diversité des aspects de la Gestion Durable des Forêts en n'en mesurant que certains éléments représentatifs. Ceci est encore aggravé par la nécessité de définir la signification et le contenu de l'objectif de « gestion forestière durable », notamment quand il s'applique à la forêt tropicale (Karsenty, Lescuyer et Nasi, 2004). Aujourd'hui, aucune acception générique ne fait autorité. Tout organisme travaillant sur la gestion forestière produit sa propre définition. En fait, plusieurs considérations sont presque toujours présentes (écologiques, économiques, sociales, institutionnelles, techniques,...) mais leur pondération diffère et leurs formulations divergent.

Au regard de notre analyse, la forêt durable apparait comme la résultante de trois processus majeurs qui caractérisent le mode de gestion dit *durable* : la production durable, l'aménagement forestier et la certification. Ces trois processus semblent prendre en compte l'ensemble de la réalité forêt ; avec comme ambition profonde de réaliser le mariage parfait entre l'écologique, l'économique et le social tel que le conçoivent les principes du développement durable. Nous pouvons donc définir la forêt durable comme l'objectif final de la gestion durable ; c'est le système l'idéal permettant d'assurer un équilibre entre les processus économiques, écologiques et sociaux dans un massif forestier. Il n'est nul besoin de rappeler qu'il existe un consensus sur l'évaluation du développement durable quel qu'en soit le domaine d'application, sur ces trois critères (écologique, économique et social) comme nous venons de le montrer au cours des développements précédents. Nous partageons cette vision des choses mais, rejoignant Chiffelle (2003 : 2) qui offre une approche plus globale du développement durable, nous pensons qu'appliquée à la forêt durable, cette approche du développement durable présente des limites pour un aménagement du territoire étendu à un espace plus large. Nous suggérons donc de penser la forêt durable en termes de *durabilité géographique* en plus des trois premiers critères.

3.2. La durabilité géographique

Quel rapport entre géographie et développement durable ? Après une longue période de scepticisme ou d'indifférence, le "développement durable" suscite une certaine curiosité bienveillante, et influence de manière plus ou moins concrète, les pratiques des entreprises ou des institutions publiques (Jakubec, 2004 ; Rist, 2007). Cet intérêt serait lié, comme le souligne Rist (2007) à l'ambiguïté et à une combinaison de "bonnes" et de "moins bonnes" raisons. Incontestablement le concept de "développement durable" se distingue par une capacité tout à fait remarquable à poser et surtout à lier ensemble plusieurs des questions centrales auxquelles nos sociétés sont aujourd'hui confrontées : la question des *finalités de la croissance,* et d'un compromis possible entre les intérêts divergents de l'économique, du social et de l'écologique ; celle du "*temps*" et de la concurrence entre court terme et long terme, générations présentes et futures ; celle, enfin, des "*identités spatiales*", et de l'articulation problématique entre les logiques de globalisation et celles d'automatisation des territoires locaux (Theys, 2002 ; Rist, 2007). Mais si le développement durable sait poser les problèmes, sa démarche n'implique pas nécessairement celle de pouvoir leur trouver une solution. Il est donc légitime de se demander si derrière une rhétorique des bons sentiments[50], le discours sur le "développement durable" n'a pas, finalement, pour principale qualité de gommer les contradictions qu'il énonce[51] pour ne pas avoir à les résoudre. Bref, entre Alain Touraine qui voit dans le "développement durable" "la troisième étape d'un capitalisme résolument modernisé et démocratique (Touraine, 1999), Pierre Lascoumes qui n'y trouve qu'un « *nouvel emballage, une affaire de marketing »*[52] et Rist qui évoque le lien très étroit entre développement durable et continuité du développement, rien ne permet pour l'instant de trancher.

Devant ce que nous pouvons qualifier de tare du développement durable, l'approche territoriale apparaît comme l'une des solutions. Pour Theys (2002), tout un ensemble de raisons convergentes militent, a priori, pour donner progressivement au

---

[50] Theys J., « *Un nouveau principe d'action pour l'aménagement du territoire ? Le développement durable, et la confusion des (bons) sentiments »,* Note du Centre de Prospective et de Veille Scientifique n° 13 janvier 2000, DRAST/METL.

[51] Rist évoque le règne de l'oxymore pour démontrer comment le développement durable gomme les problèmes qu'il évoque « *…un camouflage légitimateur ».* p. 303

[52] LASCOUMES P, mars 2001, « *Les ambiguïtés des politiques de développement durable* » In : "*Université de tous les savoirs*" – tome 5 – Editions Odile Jacob

territoire (Di Méo, 1996) une place privilégiée dans les stratégies futures de développement durable. L'affirmation peut paraître surprenante si l'on se souvient que le concept est né dans un contexte extrêmement éloigné des préoccupations locales. La dimension territoriale pourrait donc être la condition pour une meilleure prise en compte de la réalité locale (Verdeaux et al, 1999). Or, aménager, n'est-ce pas l'objet même de l'analyse géographique ? C'est sans doute pour corriger cette carence du développement durable que certains auteurs ont milité en faveur d'un développement durable qui passe d'une gouvernance par le haut, à une matérialisation locale. Selon Da Cunha (2003), « *vouloir un développement durable c'est aussi vouloir un monde qui soit non seulement condition de survie, mais aussi garantie d'une vie sensée* » (Da Cunha, 2003 : 12). Si l'on considère que l'aménagement du territoire, finalité de la géographie, poursuit comme but fondamental l'organisation spatiale la plus harmonieuse, la plus durable possible, n'y a-t-il pas là non seulement un objet commun, mais aussi un objectif qui ne peut les dissocier ? D'où le concept de *durabilité géographique*, qui à notre avis, associe le mieux les « valeurs » du développement durable, et l'approche territoriale, en termes d'équilibre de développement entre territoires. Parler de durabilité géographique, c'est donc parler de durabilité des territoires, d'équilibre entre espaces (territoire et population) dans la durée[53].

La durabilité géographique sous-tend la recherche ou la mise en place de mécanismes visant la justice distributive (Chiffelle, 2003). Le développement durable est ainsi intégré dans un processus global d'aménagement du territoire qui tient compte non seulement des potentialités locales, mais aussi des éventuels effets de leur mise en valeur sur le plan local, régional et national. Cette approche permet d'interroger le développement durable dans ses processus et sa finalité. La réalisation d'un projet de développement durable tient-il compte, par exemple des systèmes locaux de valeurs ou de gouvernance ? Ou au contraire en favorise-t-il la disparition au profit d'un système technocratique, qui oppose des méthodes scientifiques modernes à celles dites traditionnelles jugées inappropriées. L'usage de ce concept dans notre analyse nous paraît approprié pour une

[53] Citant P. Nijkamp, Bertrand Zuindeau propose le concept de "*durabilité spatiale*". Il note : « *les conditions de durabilité doivent être vérifiées sur l'espace de référence. […] la durabilité "interne" ne doit pas être obtenue au détriment de la durabilité "externe" du territoire* » pour noter l'influence entre les différentes échelles d'application du développement durable.

meilleure approche des effets du développement durable sur la politique nationale, et des effets sur organisation sociale des populations locales au Gabon.

Figure 9 : *La durabilité géographique et le développement durable*

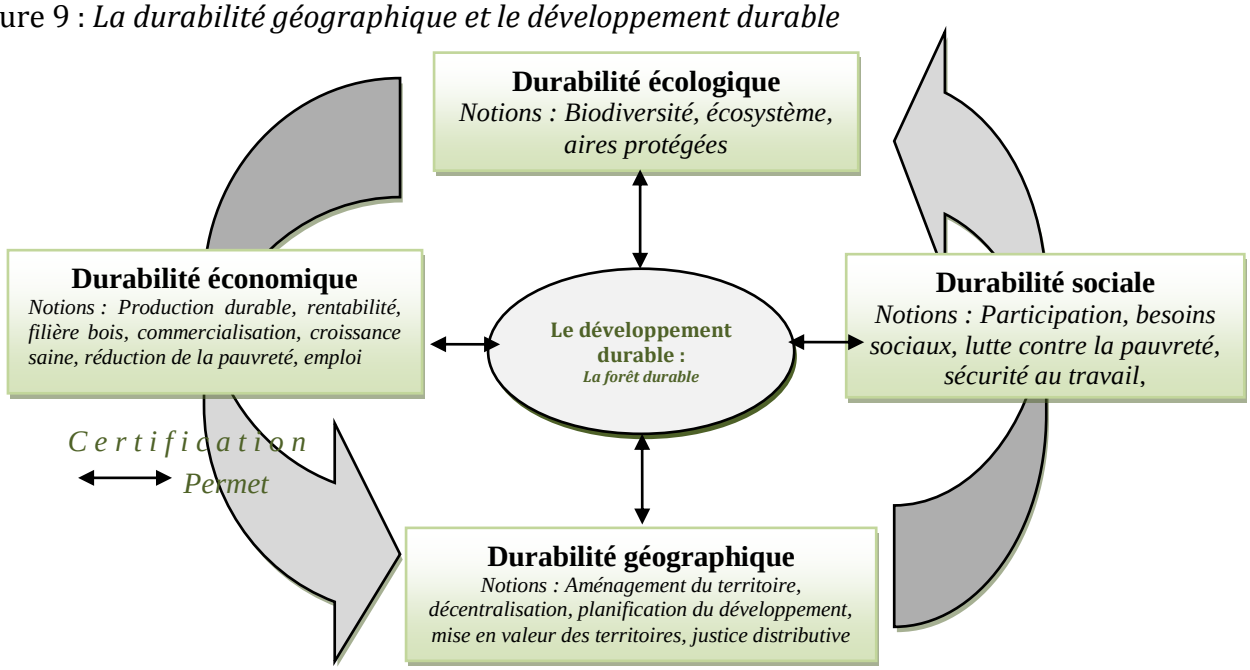

Réalisation: A. Mouloungui, s'inspirant de Da Cunha et al, (2003)

3.3. De la forêt à la forêt-territoire : quelle démarche méthodologique ?

Au regard des éléments de définition évoqués, la forêt apparaît aujourd'hui comme une entité diverse, dynamique, englobant des paramètres écologiques, économiques, socioculturels et géographiques. Loin de n'être qu'une suite de définitions et des domaines de la forêt, les éléments évoqués précédemment répondent à un besoin de cadrage de l'objet d'étude pour déterminer une démarche méthodologique qui soit plus appropriée. Si la forêt est dynamique et diverse, comprendre les dynamiques des politiques forestières revient donc à capitaliser ces divers facteurs en les confrontant à la réalité du terrain. Non seulement « *les définitions et les mesures de l'espace forestier sont incertaines, mais le chevauchement des perceptions et l'emboitement des responsabilités forment un système d'une complexité inextricable.* » (Smouts, 2001 : 137) Quelle méthodologie employer ? Comment organiser la recherche pour optimiser la connaissance du territoire et des dynamiques qui l'influence ? Quel territoire ? Quel champ disciplinaire pourrait au mieux nous inscrire dans la science géographique ?

3.3.1. Interdisciplinarité et transdisciplinarité pour une écologie politique des dynamiques d'interface Nature-Société

Centrées sur un élément naturel, les politiques forestières sont à l'interface Nature-Société puisqu'elles sont élaborées par les sociétés, des acteurs, pour répondre à une demande toujours croissance en ressources naturelles. Questions d'environnement, elles sont de nature complexe, hybride puisque usagers de plusieurs disciplines comme l'économie, l'anthropologie, la sociologie, l'écologie…la géographie. Leur compréhension nécessite donc le recours à des méthodes qui pourraient capitaliser ce caractère pluridisciplinaire. En ce sens, faire appel à deux procédés de la réflexion scientifique conciliant travail individuel et collectif, en termes de champs disciplinaires, nous parait approprié. Nous aurons donc recours à divers méthodes scientifiques, dans une approche interdisciplinaire et transdisciplinaire.

Notons que par interdisciplinarité, nous entendons certes la relation entre divers disciplines scientifiques, mais aussi plus profondément une « *confrontation (indispensable) de questionnements, de regards, issus de plusieurs champs disciplinaires* », comme le note Raynaud[54]. Quant à l'interdisciplinarité, elle se définit comme une pratique à la fois individuelle et collective de recherche, comme un ensemble de méthodes nouvelles de travail dont l'émergence est parallèle à la montée des questions d'environnement (Jollivet et *al.,* 1993 : 6-21). Elle est consécutive d'une prise de conscience des limites explicatives des disciplines particulières pour analyser une question déterminée ou un objet ontologiquement hybride ou complexe , de la reconnaissance des causalités multiples et de la complexité intrinsèque de certains types de problèmes ce qui est le cas des problèmes environnementaux. L'interdisciplinarité se distingue néanmoins de la pluridisciplinarité, non pas parce que celle-ci « *peut être considérée comme un travail mené en commun, sans affecter la pratique ou le système explicatif des disciplines concernées* » tandis que celle-là « *s'efforcerait de respecter l'autonomie des disciplines tout en cherchant un 'plus' au niveau des méthodes ou de l'explication* »[55], mais parce que cette pratique s'applique à des objets (ou des problèmes) complexes particuliers, ceux qui se construisent

[54]Raynaud, Cité par MATHIEU Nicole, « *Démarches interdisciplinaires et perspectives d'avenir : bilan de 25 ans de pratique »*, Interdisciplinarité, zones marginales et France du Sud, (Actes du colloque du 17-18 novembre 1988), Marseille, PIREN/CNRS/CRES/CAM/EHESS, 1989.
[55]Table Ronde, « *Le système forestier, modèle de relations à la nature.* » Congrès EcoOne, Castel Gondolfo, 06 Mai 2012.

(ou se produisent) à l'intersection de systèmes naturels et de systèmes sociaux, d'où l'importance du préfixe inter qui renvoie au dialogue entre les sciences de la nature et les sciences de la société (Jollivet, 1992).

Ainsi, notre recherche concentre des connaissances de plusieurs disciplines scientifiques, telles l'ethnologie, pour la connaissance des pratiques des populations locales ; l'histoire pour la connaissance des grands événements ayant contribué à façonner le territoire et les idéologies ; la géographie pour la connaissance des territoires et des mouvements de populations… En tant qu'approche permettant d'analyser les dynamiques à l'interface Nature-Société, la *political ecology* va constituer l'orientation de notre analyse. Mais qu'est-ce que la *political ecology* ? Quel est son intérêt pour l'analyse des dynamiques des politiques forestières et tout simplement pour la géographie ? Un éclairage épistémologique est de rigueur pour faciliter notre positionnement dans la science géographique.

La *political ecology* peut être définie en première instance comme l'étude des relations de pouvoir résultant de la gestion de l'espace, des ressources naturelles et de l'environnement (Gautier et Benjaminsen, 2012). Ce peut être des inégalités dans les coûts et bénéfices, inéquités sociales ou des divergences de points de vue sur le partage du pouvoir dans un espace. Utilisant une approche historique et combinant différents niveaux d'analyse, d'échelles d'intervention (Paulson et Gezon, 2005), elle s'intéresse aux luttes et conflits de représentations (Kialo, 2007), tout aussi bien que celles relatifs à l'accès et à l'usage des ressources. Faisant appel aux travaux de nombreux chercheurs *political ecologists,* Paul Robbins fait converger « *des décennies de théorisation prudente, de travail de terrain fastidieux et de débats approfondis…* » (Robbins, 2012 : 22) des thématiques diverses vers la reconnaissance de la political ecology. Il établit ainsi des liens entre la dégradation des ressources naturelles et les mouvements sociaux (Hecht et *al.,* 1989 ; Vandermeer et *al.,* 2005 ; Walker et *al.,* 2009), entre les pratiques et connaissances coloniales et l'échec de la conservation de la nature (Neumann, 1996 ; Neuman, 1998 ; Brockington, 2002).

L'origine de l'expression *political ecology* est souvent attribuée à un article de Wolf (1972), bien que l'on trouve des références antérieures. Un des ouvrages majeurs qui ont contribué à la diffusion de l'écologie politique est celui de Blaikie et Brookfield en 1987.

Les auteurs définissent la political ecology comme combinaison des préoccupations de l'écologie et d'une économie politique définie largement. Ils introduisent le principe des chaînes explicatives à différents niveaux d'intervention : une partie importante des problèmes environnementaux tels que la dégradation des sols n'est explicable qu'en tenant compte de facteurs issus de différents niveaux d'analyse (locaux, régionaux, nationaux et internationaux). Ils mettent ainsi l'accent sur une approche multiscalaire des questions environnementales, et l'interdépendance des phénomènes. Cette interdépendance des différentes échelles est aussi soutenue par Paulson et Gezon (2005). Une explication locale ou géophysique est insuffisante. Les problèmes de dégradation ne peuvent être résolus par les seules interventions techniques : ils sont sociaux et politiques (Robbins, 2012).

Il existe par exemple des perceptions différentes de la dégradation; ce qui est dégradation pour une catégorie d'acteurs peut être une occasion de profits pour d'autres. Ce qui pourrait dans un sens justifier les diverses perceptions de la déforestation, comme le note Smouts (2001 : 137-165), ou Kialo (2007) en mettant en relief des perceptions divergentes de la forêt entre les experts onusiens, les entreprises d'exploitation forestières et les populations villageoises. Le problème en lui-même est donc une construction sociale : au-delà d'observables géophysiques indiscutables (pluviométrie, érosion, déminéralisation, etc.), la question a fait l'objet d'un processus de construction, de diffusion au sein des agences onusiennes et de mise en place d'un système d'intervention (La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification).

Par ailleurs, l'analyse de la political ecology se démarque des explications de type malthusienne sur les limites de la planète. Celles-ci, et les plus répandues, font de la pauvreté et de la pression démographique les causes de la déforestation (Smouts, 2001). Une position qui semble convenir aux gouvernements des pays « sous-développés », dans la mesure où elle justifie leurs revendications internationales en matière d'assistance technique, de transfert de technologies, de commerce… d'aide au développement[56]. Ce point de vue semble également convenir aux exploitants forestiers et industriels du bois « *qui l'utilisent à l'envi pour minimiser leur part de responsabilité dans la dégradation des forêts, sans commune mesure, disent-ils, avec les dégâts causés par l'extension des terres agricoles et les pratiques de culture sur brûlis* » (Smouts, 2001 : 143). Pourtant, comme nous

[56]C'est d'ailleurs en évoquant ces revendications des pays du sud que le président Robert Mugabé ouvre la conférence des parties à la CITES, à Harare (Zimbabwe) du 09 au 20 juin 1997.

tenterons de le démontrer dans ce travail, c'est parfois une densité de population relativement faible qui est cause de dégradation. Ou encore, que l'aide au développement peut contribuer à la dégradation.

Dans une certaine mesure, la political ecology pourrait être assimilée à l'écologie politique dit *scientifique* dans la littérature française. Bien qu'il n'existe pas encore d'appareil théorique bien délimité, on peut regrouper un certain nombre de caractéristiques. Les travaux concernent l'ensemble des milieux de la planète[57]. La plupart des travaux sont « critiques » au sens qu'ils remettent en question ce qui est couramment accepté comme explications des phénomènes de dégradation environnementale (pollution, déforestation, désertification, baisse de la diversité biologique, etc.). En ce sens, Gautier et Benjaminsen notent : « *L'une des originalités de la political ecology est d'analyser les discours afin de les confronter aux faits. Les vérités environnementales scientifiques établies sont interrogées, de même que les arguments sur lesquels reposent les politiques publiques environnementales.* » (Gautier et Benjaminsen, 2012 : 14). Ainsi, la political ecology procède presque toujours d'une démarche à contre-courant, pour sortir des sentiers battus et offrir d'autres possibilités, d'autres explications à ce qui est souvent perçu, parfois à tort[58], comme référentiel explicatif des phénomènes. Les explications intègrent presque toujours plusieurs niveaux et l'idée d'échelles (des flux économiques et politiques entre les niveaux et de leur reproduction d'un niveau à l'autre) est centrale. La marginalisation économique, politique et écologique de certains groupes sociaux, sous l'effet des rapports de pouvoir, est un des principaux facteurs de dégradation.

Au regard du champ thématique que couvre la political ecology, aborder la question de la forêt durable dans une approche political ecologist revient donc à rechercher, au-delà des discours officiels, non seulement les processus influençant les diverses orientations des politiques (Quoi ? Pourquoi ? Comment ?), mais aussi à relever le

[57]En 2010, la revue Ecologie et politique a entrepris de faire une série de numéros spéciaux sur la diversité actuelle de l'écologie politique dans le monde. En 2012, un dossier a fait de l'Afrique son point d'encrage, pour ressortir les principaux paysages qui peuvent caractériser les pratiques de l'écologie politique dans le continent. (Numéro 42, 2011).

[58]L'idée de développement dans la perception occidentale, a par exemple souvent été présentée comme le seul souci des pays du sud ou postcoloniaux, le passage obligé pour le « bien-être » des pays « sous-développé ». L'approche de Rist aborde le sujet sans fausse pudeur, et remet en question les outils conceptuels connus et d'usage répandu. Il s'agit de considérer le développement comme un phénomène global (p. 13). Rist conclut qu'il s'agit plutôt de simples variations sur un même thème qui conduisent à une seule conclusion, la nécessité de « *faire autre chose que ce que l'on a fait jusqu'ici* » (p. 406)

rôle des principaux acteurs qui conçoivent et/ou mettent en œuvre ces politiques (Qui ? Comment ?). En caractérisant les relations entre acteurs, définissant les contradictions entre les processus, les acteurs…et l'état de la nature et des espaces, notre étude se positionne dans ce courant de la political ecology pour permettre de développer un autre regard sur la dynamique des politiques forestières au Gabon.

3.3.2. Des méthodes de l'analyse systémique et spatiale pour une political ecology

L'ambition de notre recherche est de mettre en lumière la dynamique de la gestion forestière au Gabon, pour mieux appréhender les orientations des politiques, les stratégies des acteurs et l'impact de celles-ci sur les ressources et la durabilité géographique (s'agissant de réduction des inégalités de développement). Le territoire forestier est complexe, sujette à une diversité d'usages, de perceptions, de politiques parfois contradictoires. Il est aussi le lieu de confrontation d'une constellation d'acteurs, eux-mêmes développant des ambitions et des perceptions diverses. Pour comprendre cette dynamique, nous avons tout d'abord restitué la forêt dans son cadre géographique : le territoire. En tant que territoire, la forêt est aussi un système complexe constitué d'un sous-système géographique, d'un sous-système d'acteurs et d'un sous-système de représentations (Moine, 2007). Concevoir la forêt comme un territoire, un système est donc le point de départ de notre démarche méthodologique. En ce sens, la forêt, comme le territoire, devient une construction lente et complexe. Par l'action des acteurs, on peut orienter sa transformation et aider à l'émergence de nouvelles identités, représentations ou usages. A la suite d'Alexandre Moine, pour comprendre cette complexité, une série de questions orientent la réflexion : Quoi ? Où ? Qui ? Comment ? Quel processus ? Pourquoi ?, il faut décomposer les données spatiales complexes en données plus simples, sans oublier celles liées à la présence des acteurs. Le territoire est un système ouvert, en interrelation et en interdépendance avec les territoires dans lesquels il est inséré ou intégré. Ce système est en constante évolution. C'est pourquoi, dans ce travail, une attention particulière sera portée sur l'aspect historique de la constitution des territoires forestiers.

Les difficultés d'interprétation et de compréhension des territoires que pose l'emboîtement des sous-systèmes présentés, nécessitent inévitablement un retour vers l'idée de complexité. Il est en effet indispensable de s'appuyer de manière précise sur des outils susceptibles d'aborder la complexité qui sous-tend à la fois les organisations

spatiales, mais également les systèmes d'acteurs qui les font évoluer. En ce sens, l'approche systémique est présentée comme un outil capable de guider l'approche et la compréhension des systèmes complexes et comme préalable à des démarches de modélisation plus avancées. Sans proposer de nouveaux outils, nous souhaitons simplement, à la suite d'Alexandre Moine, repositionner des approches reconnues, les unes par rapport aux autres, dans un ensemble susceptible de permettre une meilleure compréhension des territoires forestiers au Gabon. Comme l'ont souligné Marius Thériault et Marie-Hélène De Sède, « *le diagnostic et la décision permettant de maîtriser un problème depuis sa formulation jusqu'à sa résolution, doivent s'inscrire dans un continuum et ne pas être soumis à des ruptures* » (Cité par Moine, 2007 : 47).

Notre étude voudrait mettre en relief la gouvernance forestière et environnementale au Gabon. Cette gouvernance s'applique sur des territoires et mise en œuvre par des acteurs. Chaque acteur développe sa stratégie en fonction de sa conception du territoire et des ressources. Le caractère multi échelles de notre thématique nous oblige à adopter une approche multiscalaire en faisant usage à chaque niveau des outils d'analyse appropriés. Cette étude procèdera donc par glissement progressif allant de l'international au local, en passant par l'échelle nationale. Elle passera également des concepts aux faits, aux lieux...des typologies aux acteurs particuliers pour décrire des processus qui permettent de comprendre les dynamiques des politiques (Voir figure 10).

La forêt est, somme toute, un objet complexe que la dynamique des éléments constitutif ne rend pas facile à appréhender. Comprendre les politiques liées à la forêt revient donc à tenir compte de cette complexité liée à la fois à l'espace géographique, aux perceptions et aux acteurs en œuvre. Au cours de ce chapitre nous avons montré les différentes approches de la forêt et des mutations du concept au gré des conjonctures internationales. La forêt n'est plus un simple concept écologique, mais il est chargé de véritables enjeux politiques planétaires qui suscitent la confrontation d'une constellation d'acteurs. Gérer les forêts ou en contrôler la gestion devient alors fondamental pour les sociétés ou des acteurs aux ambitions aussi diverses. Non seulement les acteurs reprennent une place de choix dans la dynamique du territoire, mais ils sont aussi d'une importance particulière pour la compréhension de la dynamique des politiques forestières ; d'où l'intérêt que nous leur portons dans cette étude, en tant que géographe. Au cours des

développements qui vont suivre, nous nous attacherons à montrer les différents jeux d'acteurs pour la conquête des territoires forestiers au Gabon.

Figure 10: *Démarche méthodologique simplifiée*

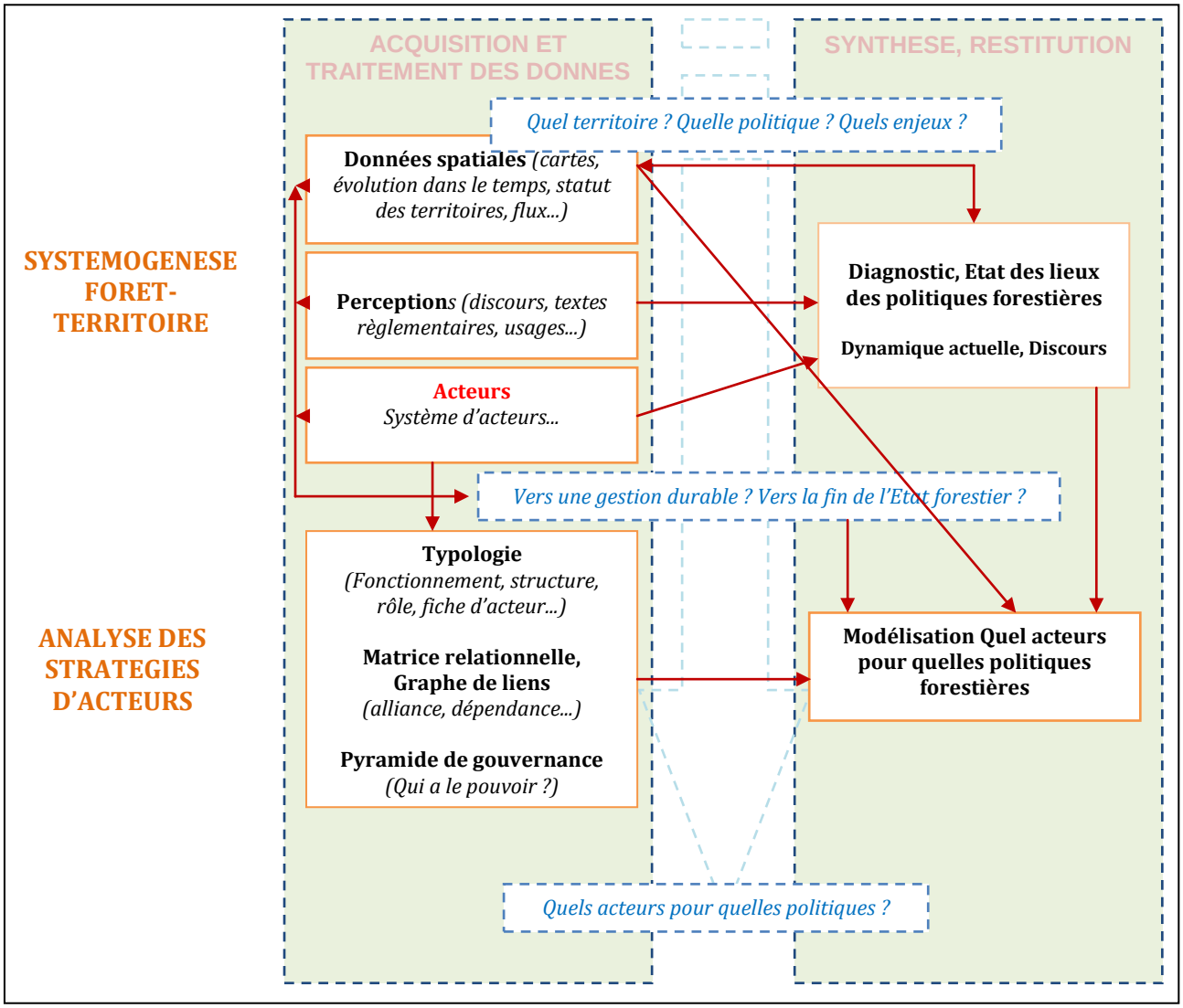

Chapitre 2 : LA FORET GABONAISE ET LA « JUNGLE » DES POLITIQUES FORESTIERES ET ENVIRONNEMENTALES : POUR UNE SYSTEMOGENESE DE LA FORET-TERRITOIRE

Si la prise en compte de l'impact de l'action de l'homme sur son environnement est perçue comme une question nouvelle au Gabon (Christy et *al.,* 2003), la perception d'un territoire couvert de forêt et de ressources inépuisables est un fait bien plus ancien (Nicolas, 1977 ; Pourtier, 1989). Avec plus de 80% de son territoire couvert de forêt tropicale, le Gabon est un pays "*vert*" : des arbres, une diversité biologique unique... dans un territoire relativement grand, des populations qui de près ou de loin entretiennent des relations avec la forêt (Bahuchet, 1998), mais aussi, une importante source de revenus entretenue par un groupe d'exploitants forestiers de plus en plus divers, et un potentiel moyen d'améliorer les conditions de vie de la population. Tous ces facteurs qui constituent autant d'enjeux autour de la gestion forestière au Gabon sont également le moteur des mutations des politiques forestières et environnementales. Pour mieux appréhender ces dynamiques, ce second chapitre retrace l'évolution spatiale du milieu comme enjeu majeur de la dynamique des politiques. Il identifie les processus qui ont façonné la forêt gabonaise au cours de l'histoire, et conduit à l'organisation actuelle des politiques et des acteurs.

1. Un pays "vert" au défi du développement…durable

1.1. Histoire de la forêt gabonaise

D'après les études phytogéographiques, la forêt gabonaise, est dans presque toute son étendue géographique une forêt dense humide sempervirente de basse et moyenne altitude (Caballé, 1978 ; Clist, 2005). Selon la classification UNESCO, elle appartient au domaine guinéo-congolais humide, pour la région côtière et au domaine camerouno-guinéo-congolais des forêts semi-décidues, pour les régions nord-orientales. Sous une apparente homogénéité, puisque 75 % des espèces sont présentes sur tout le territoire, elle offre des nuances régionales qualifiées de « véritables gradients phytogéographiques », dans lesquels le nombre d'espèces dominantes diminue avec l'éloignement de la côte, passant de 60 à 45 % (Clist, 2005).

Si l'on tient compte de ces nuances, on peut distinguer une première bande méridienne de forêts atlantiques littorales à *Sacoglottis gabonensis* et *Lophira alata* en allant vers le Cameroun puis, sur les versants et hauteurs des monts de Cristal et du massif du Chaillu, des forêts sempervirentes à *Caesalpiniaceae* ; plus en arrière, des forêts de type congolais où se mélangent des formations sempervirentes et semi-caducifoliées. La composition floristique de ces forêts est riche avec un taux d'endémie de 20 % et une diversité d'espèces égale à celle des forêts néotropicales du Sud-Est asiatique, à régime pluviométrique comparable. Les familles les plus importantes seraient les *Caesalpiniaceae,* les *Euphorbiaceae* et les *Burseraceae.* Sur la base d'autres critères physiologiques on distinguera les forêts « mâtures » ou forêts-climax achevées qui correspondent aux forêts à *Caesalpiniaceae,* les forêts jeunes conquérantes de repousse dont les forêts à *Marantacées,* et bien sûr, en façade littorale, les forêts inondées ou marécageuses et les mangroves. D'autres critères sont proposés dans l'ouvrage collectif de Christy *et al.* (2003) « *La forêt et la filière bois au Gabon : la forêt du Gabon au début du troisième millénaire* » où trois subdivisions sont établies entre les forêts des terres humides, les forêts secondaires de terre ferme, jeunes, secondaires-matures, et les vieilles forêts. Globalement, ces caractères ne diffèrent guère de ceux de l'aire forestière d'Afrique centrale. Ils répondent des conditions écologiques locales, des régimes pluviométriques, des ressources hydriques des sols, de l'édaphisme, et des perturbations climatiques comme anthropiques.

Selon Maley (1996), l'histoire des forêts d'Afrique centrale pourrait remonter jusqu'à 135 millions d'années environ, lors de la séparation des plaques continentale africaine et sud-américaine[59]. Si l'histoire détaillée des forêts du Gabon reste encore à découvrir, certaines études, dont celles de Maley, montrent que les forêts gabonaises sont loin d'être immuables. En effet, au cours des périodes glaciaires, la végétation a évolué. Durant les séries de glaciation des deux derniers millions d'années, les forêts gabonaises se sont déplacées périodiquement. Pendant les périodes froides, les calottes polaires s'agrandissaient et le niveau des mers baissait. Les savanes d'Afrique centrale s'étendaient au détriment des forêts. Sous l'influence d'un climat sec, les forêts étaient confinées aux zones de refuge particulièrement les Monts de Cristal, le massif du Chaillu, et la chaîne de

[59]Ce phénomène pourrait entre autre expliquer la proximité génétique de la diversité biologique de certaines espèces animales et végétales rencontrées dans les deux continents.

monts Doudou et du Mayombe (Maley, 2000). Inversement, pendant les périodes intermédiaires de réchauffement, comme actuellement, la fonte des glaciers polaires favorisaient la hausse du niveau des mers. Ce qui avait pour conséquence le développement des forêts par recolonisation des savanes. La mosaïque forêt-savane (photo N°1) des paysages que l'on peut encore observer au centre du Gabon (région de la Lopé) ou dans la province de la Nyanga au sud du pays, constitue une relique de cette dynamique de la végétation en Afrique centrale (White, 1996).

Photo 1*: Mosaïque forêt-savane dans la Nyanga (A. Mouloungui, 2010)*

La compilation des connaissances sur l'évolution des forêts offre une dynamique de colonisation progressive des paysages selon les conjonctures du climat. Ainsi, il y a 6000 ans, le climat devient plus chaud et plus humide, des facteurs très favorables à la croissance des forêts. Au cours de cette période, la forêt semble recouvrir la totalité de la surface du pays. Une distribution à peu près équivalente à celle d'aujourd'hui, probablement un peu plus grande. L'Okoumé par exemple, devait se trouver à 170 km plus au nord de son aire de distribution actuelle, il y a entre 7500 et 3000 ans (REYNAUD-FARRERA I. et *al.,* 1996). Les savanes de la Lopé, au centre du pays, résistent cependant à cette invasion de la forêt (White et *al.,* 1998). La colonisation des savanes par la forêt allait connaitre un retournement de situation un peu plus de 3000 ans plus tard. Cette situation conduira plus tard à une situation semblable à la précédente. La forêt a progressivement regagné du terrain il y a 1300 à 800 ans.

Carte 2*: Quelques étapes de l'évolution des forêts du Gabon (Wilks, 1990 ; Christy et al., 2003 : pp. 20-21)*

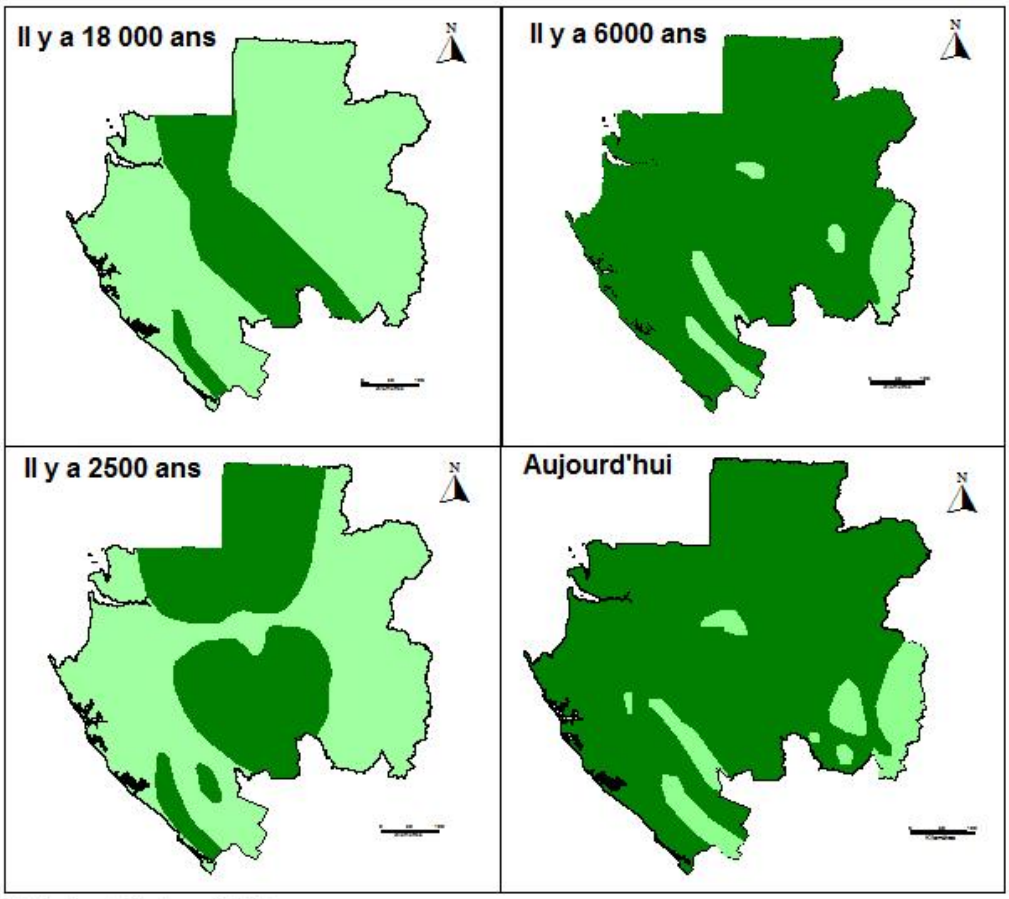

Réalisation: A. Mouloungui, 2013
Source: Christy et al., 2003:20-21)

1.2. La végétation et le climat

Cette dernière phase de l'évolution des forêts gabonaises est plus proche de la réalité présente, tant au niveau des caractéristiques de la forêt que des conditions climatiques. Aujourd'hui encore, le climat offre en effet des conditions idéales à l'expansion des forêts. Sur l'ensemble du pays, on peut constater une opposition entre une saison sèche très marquée (précipitations inférieures à 100 mm/mois) en juin, juillet, août et une longue saison humide de neuf mois environ. On distingue souvent une petite saison sèche autour de janvier/février. Cette période correspond en fait plus à une réorganisation du régime des pluies qu'à une réelle péjoration de la pluviométrie et si l'on exclut le Nord-Est, il tombe en moyenne plus de 100 mm par mois. Ce schéma général présente cependant des variations spatiales. (*Cf.* figure 11 et carte 3 ci-après) :

Figure 11*: Régimes pluviométriques par région (Source : IPN, 1993)*

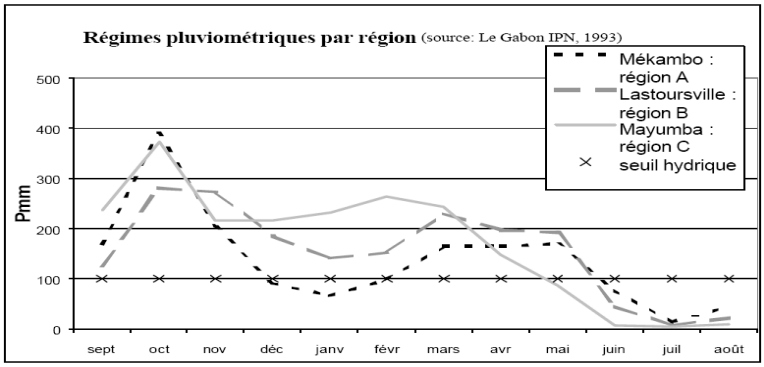

L'omniprésence de la forêt ombrophile est la résultante logique des conditions climatiques particulièrement humides qui caractérisent le pays. Aucune station ne reçoit moins de 1 400 mm de précipitations pour une E.T.R. (Évapotranspiration réelle) de 1 300 mm en année moyenne, valeur constituant la limite écologique de la forêt pluviale (de 1 100 à 1 400 mm). Indubitablement le climax est forestier et on remarque que, d'une manière générale, les forêts manifestent une tendance naturelle à se développer et à se régénérer d'autant qu'elles sont à l'abri des agressions humaines. Les précipitations qui déclinent du Nord-Ouest au Sud et vers l'intérieur des terres se répartissent en deux principales saisons coupées de périodes de péjoration dont une saison sèche de trois à quatre mois en hiver austral, dont les effets de déficit hydrique réel sont heureusement atténués par la présence d'une couverture nuageuse horizontale opacifiante qui réduit les températures et l'évapotranspiration.

Ces conditions climatiques particulières, conjuguées à des précipitations annuelles encore supérieures à la demande évaporatoire et à l'importance des réserves hydriques des sols, permettent aux forêts de se maintenir en équilibre.

Carte 3: *Climatologie du Gabon*

Source : Léonard & Richard, 1993

Dans la région Nord-Est, le rythme pluviométrique est équatorial (régions A1 et A2) avec apparition de deux véritables saisons sèches, dont la plus importante est perceptible entre mi-juin et mi-septembre. La région centrale, de Libreville à Mbigou, connaît un rythme pluviométrique tropical de transition (région B), avec une saison sèche de trois mois et une saison humide de neuf mois. Tout le sud-ouest du pays, au sud d'une ligne Omboué - Ndendé, est sous l'influence d'un rythme pluviométrique tropical (région C), avec une saison sèche de cinq mois et une saison humide de sept mois.

Toutefois, il apparaît que la variabilité inter-annuelle des apports et donc l'instabilité des régimes hydriques s'accroissent. L'analyse des séries pluviométriques chronologiques de 1951 à 1991, révèle une augmentation de la variabilité pluviométrique pour la décennie 1980-1990, succédant à des séries statistiques plus homogènes enregistrées avant 1960. En parallèle, les débits des grands cours d'eau du Gabon comme ceux de l'ensemble de l'Afrique humide accusent une baisse continue depuis 1960 et montrent qu'entre 1970 et 1980 les totaux saisonniers des pluies ont nettement diminué, traduisant en particulier une diminution d'efficacité de la saison des pluies australes dont la différence avec la saison d'automne a été multipliée par 3 entre les années 1960 et 1980. Pour la décennie 1980 le déficit des apports a été de 16 % contre 7 % pour la décennie 1970 (Bricquet, 1997) traduisant une réduction des réserves hydriques due aux effets cumulés des déficits pluviométriques. L'indice d'anomalies normalisées de précipitations pour la zone guinéenne (Hulme, 2000) est à ce propos très révélateur d'une nette dégradation des ressources pluviométriques à partir des années 1965-1970, avec des années très déficitaires comme les années 1972, 1982-1984, 1990, 1997 (figure 12b).

Cette variabilité et cette évolution vers un déséquilibre des apports influent sur les réserves hydriques des sols qui jouent un rôle fondamental dans le conditionnement végétal, en intervenant sur les zonations biologiques et les comportements phénologiques. Lors de perturbations dans ces régimes il peut arriver que certaines espèces voient leurs phénologies saisonnières perturbées, dont les floraisons et en particulier la défoliation qui se manifeste lors de la baisse des réserves utiles et constitue un bon indicateur de l'activité végétale. Si dans les forêts de type « congolais » cette défoliation est de l'ordre de 10 %, dans le massif du Chaillu et le Mayombe où les formations semi-caducifoliées sont plus nombreuses, cette défoliation qui n'est cependant pas systématique, atteint de 30 à 40 %, essentiellement au niveau de la strate supérieure.

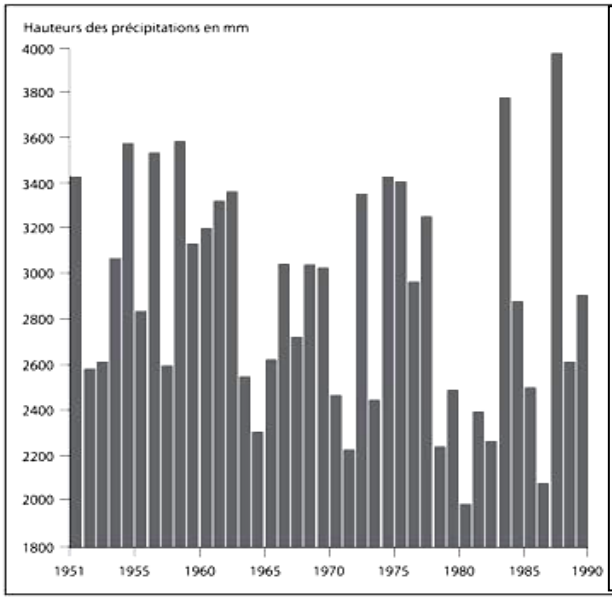

D'une manière générale, la pluviométrie du Gabon manifeste une régularité interannuelle avec un rapport entre la décennale humide et la décennale sèche (coefficient k3) qui oscille autour d'une moyenne de 1,5. Toutefois, cette régularité n'exclut pas des années exceptionnellement sèches avec une fréquence de 10% depuis 1973. La moitié de ces années déficitaires se situan dans la décennie 1971-1980, en conjonction avec une activation de l'upwelling côtier au cours de cette même décennie. L'examen de cette série chronologique montre qu'après des années humides de 1961 à 1964, l'irrégularité s'accroît et la décennie 1980-1990 présente la plus grande variation annuelle avec les deux années les plus sèches et les deux années les plus humides.

Figure 12 a: *Hauteur pluviométrique annuelle de Libreville : série chronologique 1951-1990 (Source : Le Gabon, IPN)*

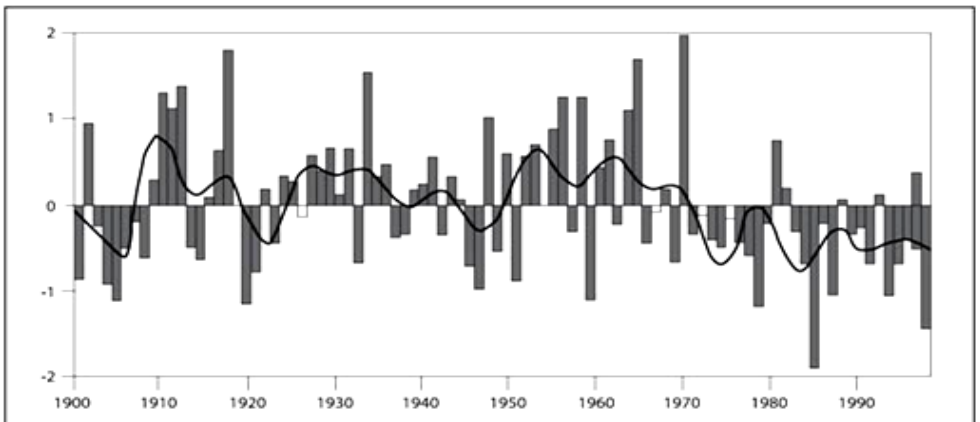

Série temporelle de 1990 à 1998 d'un indice d'anomalies normalisé de précipitations annuelle pour la région guinéenne. L'indice guinée montre à partir des années 65, une nette dégradation des ressources pluviométriques en 70-72, 82-84, 90-97.

Figure 12b:
Source: Mike Hulme, Climate research Unit, East Anglia Universtiy

Or, dans les régions méridionales où une période de déficit hydrique se manifeste chaque année, il a été constaté que lorsque la saison des pluies est médiocrement arrosée et la saison sèche anormalement durable, comme en 1976 et 1983, la diminution des réserves hydriques entraîne une défoliation partielle ou entière d'espèces très hygrophiles et affecte toute la strate supérieure des arbres, parfois même la seconde strate comme ce fut le cas dans le Chaillu et le Mayombe (Samba Kimbata, 1994). Ces dérèglements constituent des indices de changements dans les conditions des milieux et

une instabilité croissante des saisons pluviométriques pourrait modifier les équilibre hydriques, perturber les saisons végétatives et à terme le massif forestier. De même, certaines espèces telles que *Irvingia gabonensis* (Andok ou arbre à chocolat) ou *Ganophyllum giganteum*, ont des floraisons tributaires d'une diminution des températures au cours de la saison sèche, en dessous du seuil de 20° C. Or, sur la base d'accidents déjà observés, on estime qu'une élévation de ces températures de l'ordre de 1 à 2° C entraînerait l'absence de fructification avec de nombreuses incidences en chaînes notamment sur les espèces animales frugivores.

Ces éléments conduisent donc à considérer que les écosystèmes forestiers du Gabon, comme ceux du Congo ou du Sud-Cameroun, sont sensibles aux variations hydriques et sont donc potentiellement vulnérables à des aléas climatiques, particulièrement à des changements majeurs. À cet effet, les données des études palynologiques récentes montrent une grande sensibilité aux fluctuations pluviométriques et hydriques, suggérant des réactivités rapides et considérables sur de courtes périodes de l'ordre de 15 à 30 ans (Ngomanda *et al.,* 2005). Cette réponse rapide constitue une donnée nouvelle essentielle pour appréhender l'évolution des forêts humides tropicales.

Si les conditions climatiques du territoire gabonais sont aujourd'hui bien connues et mieux intégrées dans la connaissance des cycles de vie de la flore par exemple, la superficie réelle de la forêt gabonaise quant à elle reste une donnée à conquérir. Les différences entre les estimations peuvent varier de plus de 4 millions d'hectares (Voir graphique ci-après). Ces différences de chiffres évoquent déjà la diversité de perception de l'objet forêt, et peut laisser libre cours à l'imagination sur les intentions des auteurs des études réalisées et/ou de leurs commanditaires. Ce flou peut également traduire des stratégies d'acteurs en vue d'étendre d'une manière ou d'une autre leur emprise sur un territoire pour lequel ils fournissent des efforts considérables, et engagent des ressources financières et humaines importantes pour en assurer la connaissance, et le donc le contrôle.

Figure 13: *Evaluations de la superficie de la forêt gabonaise*

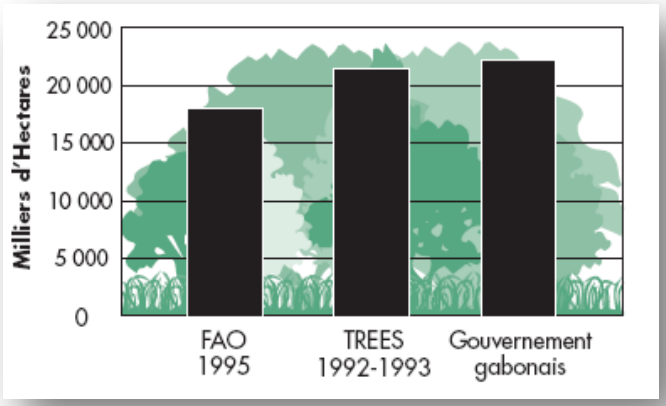

Source: WRI, Global forest watch. 2008.

Les études réalisées jusqu'ici ont néanmoins permis d'établir une partition des forêts gabonaises. On distingue ainsi, trois principaux ensembles forestiers, caractérisés par leur composition floristique : la forêt du bassin sédimentaire côtier, la forêt centrale gabonaise, et la forêt du nord-est.

- *L'ensemble de forêts du bassin sédimentaire côtier*

La forêt "mature" est une futaie à sous-bois clair qui couvrait la plus grande partie du bassin sédimentaire. Les espèces rencontrées ne sont pas exclusivement inféodées à ce type, mais leur abondance et leur présence simultanée sont caractéristiques. Citons, parmi les essences représentatives de l'étage dominant *Aucoumea klaineana* (Okoumé), *Sacoglottisgabonensis* (Ozouga), *Erismadelphusexsul* (Angoa), *et Erythrophleumsuaveolens* (Tali). Il existe aussi des forêts secondaires qui sont pour la plupart des peuplements quasiment monospécifiques d'Okoumés issus de la colonisation de zones de cultures traditionnelles (Christy et *al,* 1990). Ces peuplements, localement bien représentés, sont particulièrement intéressants pour les gestionnaires, du fait de l'importance économique de cette essence, comme nous le verrons plus tard. Les zones marécageuses et inondables sont couvertes par une forêt similaire à la forêt mature, auquel viennent s'ajouter des peuplements de Bahia (*Halleaciliata*) et de Raphia, dans les parties les plus humides. Historiquement, cette forêt côtière est la première à avoir été exploitée du fait de l'abondance de l'Okoumé et de la facilité d'extraction des bois. Elle est maintenant

largement dégradée dans bien des endroits du fait essentiellement de quelques concentrations urbaines sur la côte.

- *L'ensemble de forêts centrales gabonaises*

Elle constitue un ensemble homogène, quoique couvrant des territoires assez variés, tant au niveau climatique que physique. Elle se distingue des deux autres grands ensembles floristiques par l'apparition d'espèces nouvelles (*Calpocalyxheitzii*, *Paraberliniabifoliata*...). Elle est aussi marquée par une plus grande abondance d'autres espèces, dont l'Ozigo. L'Okoumé y est toujours présent. De fines nuances liées à des différences locales peuvent quand même être distinguées à l'intérieur de cet ensemble. Il s'agit :

- des forêts de type intermédiaire avec la forêt du bassin sédimentaire ;
- de la forêt de la bordure montagneuse cristalline ;
- de la forêt intermédiaire entre la forêt du rebord montagneux et la forêt du nord-est.

Le déplacement du front d'exploitation forestière vers l'Est soumet cette forêt à une plus grande pression d'exploitation que par le passé. Cette pression est rendue possible par un certain nombre d'infrastructures mises en place (Transgabonais, devenu Société d'Exploitation du Transgabonais). L'essentiel des grandes concessions en activité sont localisées dans ce type de forêt.

- *L'ensemble de forêts du nord-est*

En remontant vers le nord-est, on assiste à des raréfactions ou à des disparitions parfois brutales (cas de l'Okoumé) et à des apparitions d'essences. Si l'aspect général de la forêt reste celui d'une forêt sempervirente, on trouve en mélange certaines espèces de la forêt semi-décidue (*Terminaliasuperba*, *Triplochitonscleroxylon*, qui peuvent tous deux former des peuplements purs, *Chrysophyllumsp.*, *Gambeya subnuda*, *Stercullariasubviolacea*...). En cela, la forêt du nord-est constitue un type intermédiaire entre forêt sempervirente et forêt semi-décidue, proche de la forêt congolaise. Ce changement de composition floristique peut être relié au changement de climat et à l'apparition d'une deuxième véritable saison sèche dans cette région du pays. Pour l'Okoumé en particulier, cette saison sèche, correspondant à la période de fructification, compromet la germination de la graine, à faible potentiel de

survie, et pourrait être un élément d'explication de son absence dans le quart nord-est du pays. Sa composition, comme dans le cas de la forêt côtière, est caractérisée par la juxtaposition d'espèces aux exigences biologiques différentes ; avec en particulier des essences à bois lourd, fréquemment issues de la famille des Césalpiniacées, se concentrant dans les bas-fonds humides ; et des espèces à bois tendres, anémochores, visiblement issues de la forêt semi-décidue (*Nicolas, 1977*). Du fait de l'absence d'Okoumé, cette région nord-est, présente, dans les conditions actuelles du marché, un intérêt bien moindre pour l'exploitation forestière. Cette zone présente de plus, dans sa grande majorité, des problèmes d'accès et de desserte. Il est important de noter que l'essentiel de la forêt non encore exploitée du pays (plus de la moitié de la surface forestière en 1994), est en fait constitué par cette forêt du nord-est.

Carte 4: *Les grands ensembles forestiers du Gabon*

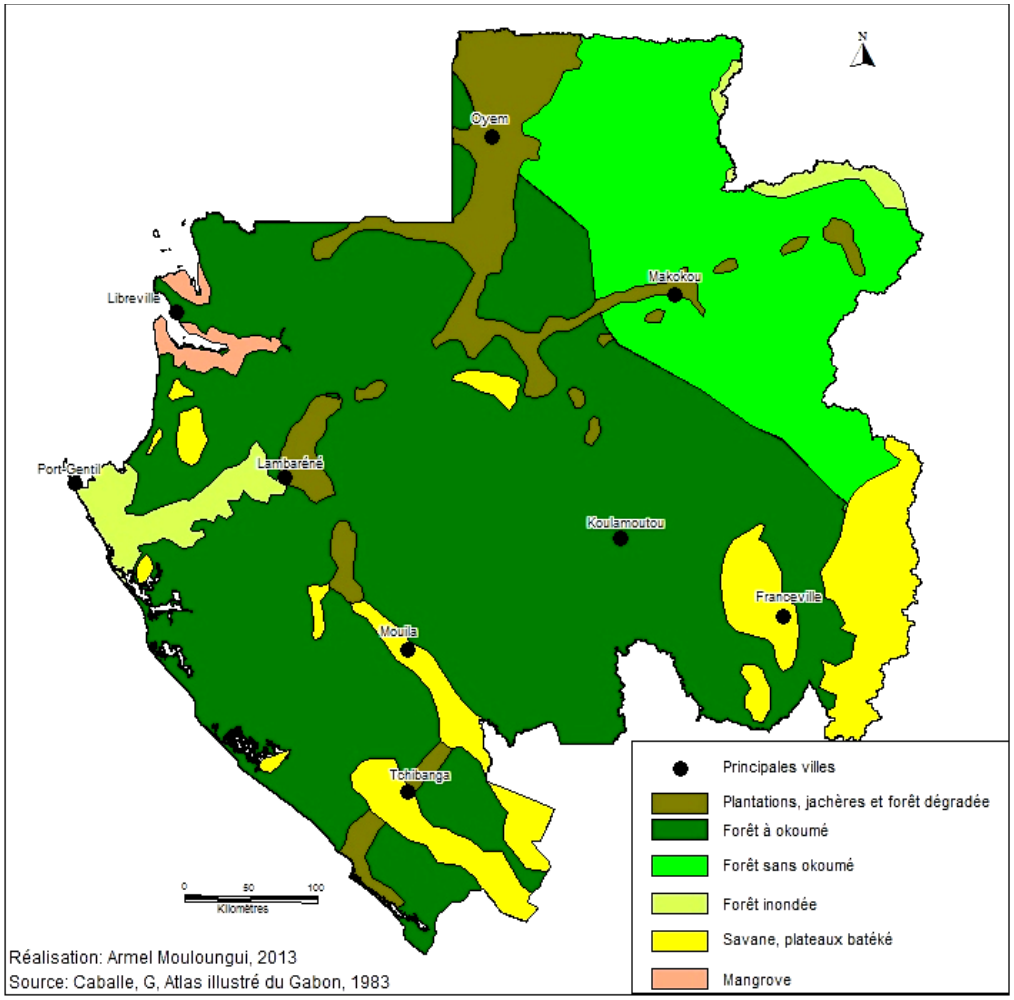

1.3. Un relief relativement plat

Comme nous l'avons noté précédemment, la configuration du relief a favorisé la conservation ou non des paysages forestiers. Cependant, on ne peut distinguer que quelques grands ensembles géomorphologiques au Gabon : une plaine côtière, caractérisée essentiellement par un bassin sédimentaire ; des plateaux, dont les plus importants sont les plateaux Batéké au Sud-Est ; et le rebord montagneux, composé de plusieurs massifs peu élevés, mais souvent escarpés séparant le bassin sédimentaire des plateaux (Monts de Cristal au Nord-Ouest, Massif du Chaillu au sud...). Couvrant 50 000 km2, il correspond au recouvrement du socle Précambrien-Archéen par des sédiments côtiers du Primaire au Néogène. Faiblement ondulé, on y note seulement quelques formes d'érosion régressive au niveau des zones les plus sableuses. Ce bassin a été le plus exposé aux dynamiques de la végétation.

Ce vieux socle Précambrien-Archéen affleure sur la moitié Est, et prend un aspect de vaste pénéplaine, particulièrement marqué dans le Nord (Woleu-N'tem, région dite des plateaux du Nord). Faillé, il donne naissance sur son rebord Ouest, au contact avec le bassin sédimentaire, à des reliefs comme les Monts de Cristal. Les reliefs du Sud-Ouest (Massif du Chaillu et Mayombe) sont d'origine cristalline ou sédimentaire, avec des formes mises en valeur par le jeu de l'érosion. Au Sud-Est, les grès et sables continentaux du Tertiaire des plateaux Batéké, dominant le socle de 100 à 200 m, et reposent en discordance sur ce dernier. Il faut noter que dans l'ensemble du pays, il y a une absence de fortes altitudes. Le plus haut point, le Mont Milondo, ne culmine qu'à 1 020 m. Le paysage est aussi caractérisé par la fréquence des reliefs généralement peu marqués. Ce qui n'empêche pas la présence locale de fortes pentes, comme dans les Monts de Cristal ou sur le rebord des plateaux Batéké.

La présentation de cet ensemble de facteurs physiques tend à soutenir que le Gabon est un territoire naturellement "prédestiné" à une prédominance forestière. L'association des conditions favorables et de l'étendue de la forêt auraient favorisé la perception de la ressource comme une richesse inépuisable au début de l'exploitation forestière. Le Gabon présente ainsi la caractéristique d'un pays forestier où l'omniprésence de la grande forêt « *domine jusqu'à l'obsession les paysages* » selon les termes du géographe

Pourtier (1989). Cette forêt masque ainsi les reliefs et presque tout l'espace d'une sombre couverture, homogène, à peine coupée par le tracé des rivières et parcimonieusement ouvert de quelques clairières de savane. Ce trait, joint à une situation de sous peuplement dans un milieu où la pénétration était très difficile, les populations peu nombreuses et éparses, est à l'origine de la conception selon laquelle le Gabon serait « *l'espace figé d'une sylve inviolée, où la luxuriance végétale issue du tréfonds des âges est antinomique d'un passé humain* ». Il y a encore peu le Gabon était perçu comme un enfer vert, vide d'hommes, dont le seul intérêt résidait dans sa forêt. C'est ainsi que dès l'arrivée des Européens, à la fin du XIXe siècle, la forêt constitua la principale ressource économique du Gabon, au point qu'il fut un temps où « *tout était subordonné à l'exploitation de la forêt, les hommes et les choses* » (Gouverneur général Reste cité par Pourtier (1989). Le rôle quasi légendaire joué par l'okoumé *(Aucoumea klaineana*) a également largement contribué à forger cette image d'un empire forestier monolithique. Nous verrons que cette idée n'a pas tout à fait disparu du discours, et donc de la perception. Pierre Nicolas (1977) avait déjà tenté une synthèse des contraintes édaphiques et climatologiques, pour créer une carte des facteurs physiques identifiant des zones plus ou moins favorables à la forêt (Nicolas, 1999 : 5). Les idées de Pierre Nicolas auraient probablement fortement influencé les prospections des grandes sociétés forestières qui voulaient se faire attribuer des territoires fortement peuplés de bois exploitables.

S'il ne fallait limiter notre analyse qu'au croisement des conditions climatiques, du relief et des données sur l'évolution des forêts au Gabon, on pourrait être tenté de croire que la forêt gabonaise va continuer à s'étendre sur le territoire. Il faut cependant tenir compte d'un facteur non moins important qui participe, de plus en plus, à la dynamique des espaces forestiers : le facteur humain.

2. « La forêt des hommes » ou « une forêt et des hommes »

Si aujourd'hui la population gabonaise se concentre essentiellement dans les villes de Libreville, Port-Gentil, Franceville, voir Moanda, avec pour conséquence une déprise humaine sur tout le reste du pays, jusqu'à une époque relativement récente, la forêt a formé le milieu de vie pour la très grande majorité de la population. Les traditions orales comme les chroniques historiques font état d'un espace peuplé et d'une grande mouvance des hommes dès le XVIe siècle (Pourtier, 1989 ; Merlet, 1991 ; Clist, 1995). Les traces de cette occupation sont encore perceptibles dans les paysages comme dans les sols au travers de divers indicateurs : recrues de parasoliers (*Musanga cecropioides),* anciennes jachères dominées par des fromagers (*Ceiba pentandra),* bosquets de manguiers ou de palmiers *Elaeis guineensis,* lits de charbons de bois enfouis dans les sols, fosses dépotoirs. Il est également fréquent qu'à l'occasion de chantiers, d'aménagements, et de traumatismes générateurs d'érosion, qu'on mette au jour des vestiges mobiliers tels que cuvettes émaillées, fragments de poteries, outillage lithique qui témoignent de la présence et du passage de l'homme[60].

Jusqu'ici, toutes les études estiment la présence de l'homme au Gabon à il y a 400 000 ans (Oslisly et Peyrot, 1992 ; Clist, 1995 ; Oslisly, 2000). En effet, le site archéologique le plus ancien trouvé jusque-là au Gabon est celui de Elarmekora, dans la vallée de l'Ogooué, entre la Lopé et N'djolé. Le Gabon a connu plusieurs vagues de migrants jusqu'au XIXe siècle. D'abord les migrations pygmées, puis plus massivement de Bantous, aujourd'hui majoritaires. Malgré l'arrivée beaucoup plus tardive du peuple fang (venu de l'Afrique du nord-est), le Gabon demeure un regroupement de peuples de forêts. Leur migration va s'étendre jusque dans le sud du pays. Ils colonisent aujourd'hui l'essentiel de la province de la Nyanga qui intéresse notre étude. Ce sont essentiellement des pygmées *Babongo*, des populations *punu, lumbu, vili* et une minorité de *nzebi.* Ceux-ci ont entretenu des rapports étroits avec la forêt pour se nourrir, se vêtir ou se loger (Clist, 1995). Les activités des peuples du Gabon se concentraient autour de la chasse et de la cueillette. Ces activités semblent avoir été effectuées d'une manière durable, en zone forestière, jusqu'à une période assez récente (DOUKA, 2010).

[60] Lire Bernard-Olivier Clist (2005) *Des premiers villages aux premiers européens autour de l'Estuaire du Gabon. Quatre millénaires d'interactions entre l'homme et son milieu,* Thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles.

Tableau 3*: Evolution des rapports de l'homme à la forêt*

	Période	*Technologie*	*Habitants par km²*	*Effets sur la forêt*
400 OOO ans	Ages ancien et moyen de pierre	Feu, outils en pierre	*Densité très basse*	Chasse, cueillette
40 000 ans	Age récent de la pierre	Arcs et flèches	*0,1*	Cueillette, chasse plus efficace
5 000 ans	Néolithique	Poterie, pierre polie	*0,2*	Agriculture
2 500 ans	Age du fer	Outils en fer	*0,5*	Agriculture plus efficace, culture des bananes-plantains
500 ans	"Récent"	Outils et armes importés	*0,8*	Agriculture et chasse encore plus efficace, introduction du manioc
100 ans	"Très récent"	Véhicules et appareils motorisés	*1 Augmentant à 4,5*	Exploitation forestière, construction de routes, agriculture mécanisée, chasse commerciale
Présent				

Sources *: Clist (1995) ; Oslisy (2000)*

2.1. La forêt, une donnée culturelle

Au Gabon, les hommes ont toujours été assez étroitement liés à la forêt (Raponda-Walker, 1961 ; Pourtier, 1989 ; Bourobou-Bourobou, 1998 ; Kialo, 2007). On peut lire dans le discours le type de forêt en fonction de l'usage qui en est fait (Kialo, 2007). Ce qui dans une mesure fait de la forêt une donnée culturelle ou sociale. Nous avons réalisé une analyse des termes de la forêt chez les punu, groupe ethnique du sud du pays. On peut remarquer que selon le type d'activités, les peuples de forêt désignent la forêt d'une expression spécifique. L'existence d'un langage spécifique et diversifié d'une même entité traduit la perception d'un espace au-delà de la représentation que peut avoir l'homme moderne (Krowoloski, 1999). Cette analyse nous permet de dire à la suite de Krowoloski, que le vocabulaire touchant à la forêt porte ainsi la marque des croyances qui l'entourent.

Le terme de base désignant la « forêt » est *musiru* en punu. Son équivalent chez les Poyé étudiés par Kialo est *Pindi.* La racine protobantu *pind* peut être reconstruite sur une durée de 5.000 ans avec la signification de « noir », « noirceur »[61] (Guthrie 1967) que

[61] Chez les punu, *pind* se traduit par *upindi* (noir, noirceur)

l'on retrouve dans la notion de « forêt noire ». Si le terme *pindi* est le terme générique qui sert à désigner l'espace non habité par les villageois, un deuxième terme poyé permet de désigner un espace antérieurement exploité par l'homme et abandonné. Ce terme est *eBoso* et s'applique à la forêt anciennement exploitée pour des champs de banane ou de manioc. Précisons que la forêt devenue « primaire » après plusieurs années, voire des siècles de repos, est toujours considérée comme un *eBoso* tant que le souvenir de l'homme peut le démontrer (Kialo, 2007).

Les termes *Musiru* et *Pindi* désignent tous deux le « champ », au sens du champ agricole, aussi bien qu'au sens du champ de terrain de chasse. On voit donc que l'activité humaine prépondérante à laquelle est lié l'espace forestier est celle de l'agriculture forestière ou à la chasse. La forêt, si l'on en juge d'après son terme de base, est d'abord un espace d'activités agricoles ou de chasse, un espace vécu. Espace vécu, mais aussi espace inconnu. *Musiru* évoque aussi l'idée d'un espace inaccessible, non apprivoisé. Il se greffe une foule de mots qui permettent de rendre compte ensuite de la multiplicité des formes de forêt due à l'action de l'homme ou à son absence. C'est l'empreinte de l'homme qui détermine en définitive le type de forêt (Kialo, 2007).

Cette analyse de termes de la forêt en *punu* et en *povè* témoigne de la perception de l'objet forêt chez les peuples du Gabon. Aujourd'hui encore, les peuples gabonais entretiennent d'une manière ou d'une autre des relations plus ou moins étroites avec la forêt. Cueillette, pêche, chasse et agriculture essentiellement vivrière constituent l'essentiel des activités au fil de l'histoire. Nous verrons au cours de notre analyse des populations punu, que la forêt traduit le vécu et le perçu, définissant un peuple typique de la forêt tropicale.

2.2. Relations population-forêt

Comme largement dit, la principale caractéristique humaine du Gabon réside dans son sous-peuplement. À la faiblesse numérique de la population, estimée à 1 300 000 personnes, s'ajoute celle de ses densités, inférieures à 4 habitants/km2, dans un dispositif très morcelé de petits îlots contrastant avec la très forte concentration urbaine qui regroupe plus de 65 % des effectifs. Face à ce mouvement de concentration dans les villes, on assiste à une déprise spatiale qui réduit les effectifs de ruraux à environ 300 000 personnes. Ce sous-peuplement procède de nombreuses causes. Certaines sont inhérentes au contexte forestier de l'Afrique centrale, vaste aire très peu peuplée, d'autres relèvent de divers traumatismes historiques dont les ponctions opérées par la traite des esclaves des XVIIIe et XIVe siècles et les besoins de chantiers forestiers des années 1925. Ceux-ci, grands dévoreurs d'hommes ont vidé l'intérieur du pays d'une grande partie de ses populations. Ainsi, Quillard, exploitant forestier, écrivait en 1918 : « *Dans toute la partie exploitable du Gabon, il devient de plus en plus rare de rencontrer des villages en pleine forêt. La maladie du sommeil, l'alcoolisme, les maladies vénériennes, ont fait disparaître une grande partie de la population, et le reste, décimé, s'est rapproché petit à petit des points où il était plus facile d'aller aux factoreries européennes.* » Le « rush » sur la forêt des années 1925-1940 a vu le recrutement d'un maximum de travailleurs (25 000 en 1940) et a opéré une ponction estimée au quart de la force de travail masculine. En 1937, le gouverneur Reste faisait état d'un mouvement lent et continu de descente des populations, à travers la forêt, vers la côte, « *aspirées par les chantiers* »[62].

Le politiques de regroupement des villages, provoquées ou spontanées constituent un autre phénomène est responsable de ce vide humain. L'examen comparatif des cartes des années 1910, 1929, 1944, avec celles d'aujourd'hui est révélateur des mutations spatiales. À la dispersion dans l'espace a succédé une organisation linéaire reliée aux pôles urbains. Ces regroupements le long des axes de circulation ont rassemblé les populations, réduisant le nombre et l'éparpillement des villages, supprimant de même l'emprise humaine sur les milieux abandonnés.

[62] Cité par Clist, Bernard Peyrot, « *Incidences écologiques, anthropiques et paléoécologiques sur l'évolution des forêts du Gabon* », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [Online], 241-242 | Janvier-Juin 2008, Online since 01 January 2011, connection on 12 February 2013. URL : http://com.revues.org/3672 ; DOI : 10.4000/com.3672

Encadré 2: *Les transformations dans la répartition des populations au Gabon au cours du XXe siècle*

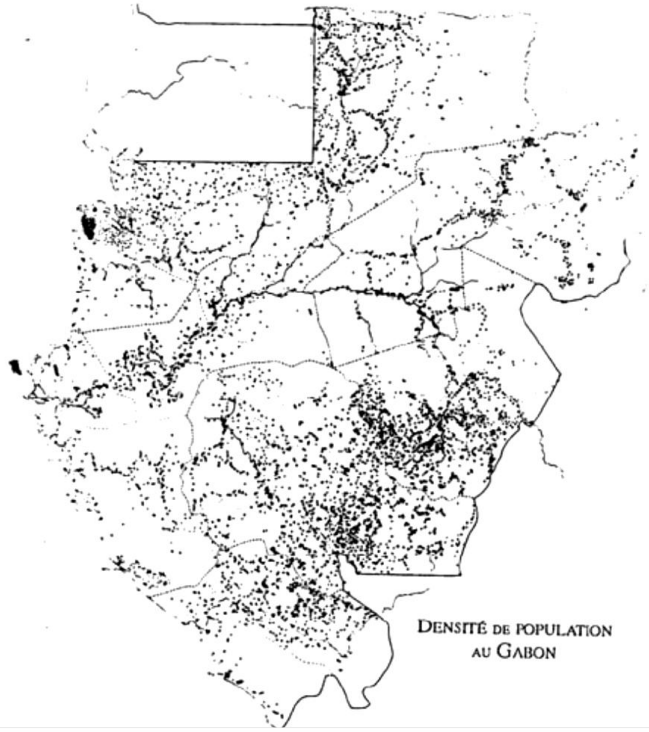

Distribution de la population au début des années 1940.

Réduction de la carte établie par R. Delarozière et Y. Thierry. ORSC, 1944.

Reflet de la répartition originelle des foyers de populations au sein de l'espace gabonais, cette carte montre l'importance relative du peuplement des hauteurs du massif du Chaillu, (pays Nzabi) et du Woleu-Ntem (pays Fang) de la Ngounié, (pays Pounou) du Bas-Ogooué et de la région de l'Estuaire (pays Mpongwe et Miéné) et des lagunes côtières ainsi que le liseré qui suit l'Ogooué. Dans ce contexte de large dispersion, les incidences anthropiques sur le milieu forestier sont évidentes..

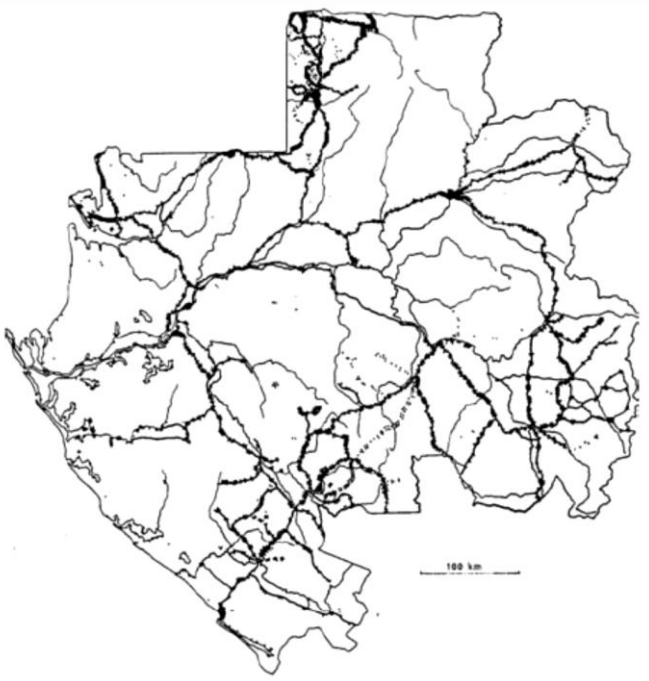

L'espace linéaire contemporain.
Situation 1970.

Répartition par points de 100 hab. de la population des villages.

Par suite de la politique autoritaire de regroupement des villages le long des axes de communication, routes et pistes, le changement dans la répartition des populations est spectaculaire et la déprise spatiale sur l'environnement forestier, très nette. Par l'effet d'un exode rural important les populations rurales se trouvent singulièrement réduites et surtout, concentrées le long des axes routiers.

Source : R. Pourtier. 1989.

Source : *Peyrot, 2008*

L'évolution de la forêt est souvent associée à celle de la population. Toutes les recherches réalisées sur l'évolution des forêts gabonaises soutiennent que la faible densité de population ne suffit pas à elle seule à justifier la déforestation (Nicolas, 1977, Pourtier,

1989, IUCN, 1990 ; TREES, 1998 ; DIARF, 1998 ; Forafri, 1999, WRI, 2000). Cette relation forêt abondante/faible population a souvent été utilisée non pour comprendre la déforestation, mais comme argument de négociation pour s'arroger des financements internationaux[63]. Dans tous les cas, le Gabon reste un pays sous peuplé.

Figure 14: *Nombre d'hectare de forêt par habitant en Afrique centrale (WRI, 1995 ; TREES, 1998) ; photo : Okoumé de la forêt classé de la Mondah (A. Mouloungui, 2010)*

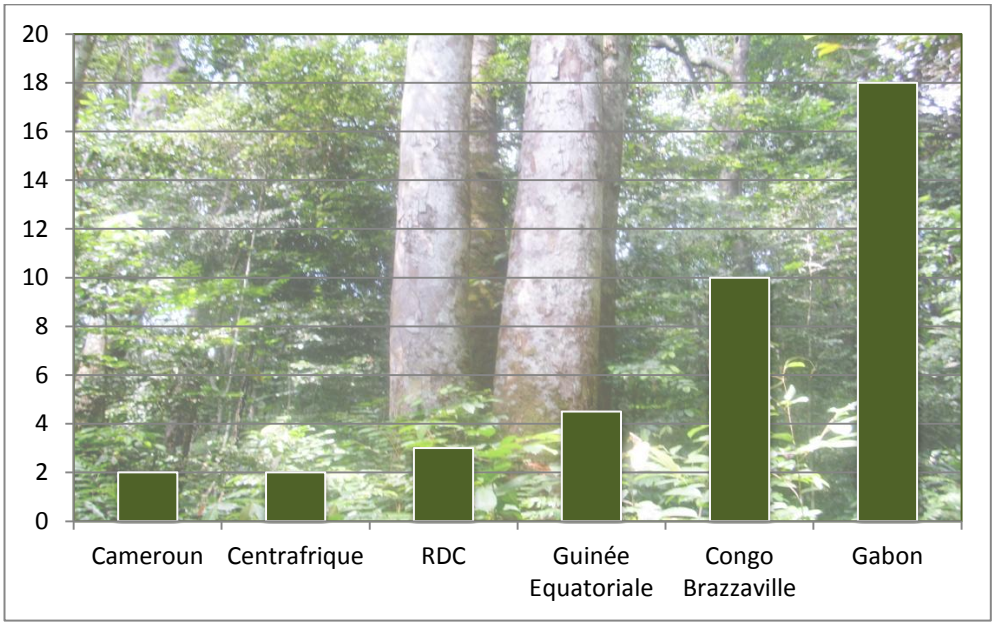

Avec un vaste territoire forestier et une faible densité de population, il est évident que la première conclusion à laquelle on pourrait être tenté de parvenir est une nature exemptée de la pression dévastatrice des hommes[64]. La faible densité de population et la concentration dans quelques centres urbains (Libreville, Port-Gentil, Franceville, Mouila…) pourraient constituer des facteurs témoignant du faible impact sur la forêt. Si la faible population du Gabon entraine un taux de prélèvement relativement faible, peut-on affirmer qu'elle n'a pas d'impact plus considérable sur la perception ou la relation aux ressources ? La question mérite d'être posée dans la mesure où, le sous-peuplement d'un territoire est synonyme de marché peu important[65]. Si notre objet d'étude n'est pas directement lié à la relation démographie/forêt, nous nous permettons toutefois d'émettre

[63] Dans le livre *La forêt et la filière bois au* Gabon, financé par la coopération française pour donner un panorama du secteur forêt, Patrice Christy, Omer Ntoungou, Roland Jaffré et Chris Wilks n'hésitent pas à présenter le Gabon comme le premier pays africain en fonction de cet indicateur superficie forestière/population (18 ha de forêt par habitant environ).
[64] Selon la FAO, le taux de déforestation du Gabon est de 0,5% par an.
[65] A l'opposé, le marché chinois est plus attractif grâce à sa forte population.

quelques axes de réflexion qui peuvent dans une certaines mesures aider le lecteur à mieux cerner la gouvernance forestière.

Un pays sous-peuplé, comme c'est le cas du Gabon, a donc un marché intérieur réduit en termes de demandeurs. Cela pourrait sans doute expliquer la faible présence d'exploitants gabonais dans le secteur. Les gabonais titulaires de permis forestiers ne représentaient que 14% des permis octroyés en 2003[66] et, avec l'évolution de la législation forestière, notamment l'obligation d'aménager, ce nombre n'a pas évolué. De plus, ces détenteurs de permis forestiers sont pour la plus part de grands fonctionnaires, des membres de la famille ou proches des gouvernants[67]. L'analyse croisée de la liste des titulaires de permis et de la carte de ces derniers, montrent que les permis gabonais sont rarement exploités en propre. Les exploitants utilisent des prête-noms pour avoir accès aux concessions. Il y a là une opportunité d'entreprise pour les nouveaux acteurs notamment les exploitants asiatiques.

[66] Ministère des eaux et forêts.
[67] Voir la liste de quelques détenteurs de permis forestiers.

3. Un modèle économique fondé sur l'extraction et l'exportation

En faisant le choix de l'indépendance en 1960, le Gabon a affiché son désir d'assumer son destin en termes de développement économique et social. Si ce choix devait marquer le transfert de l'autorité du colon vers les nationaux, plusieurs domaines de gestion du nouvel Etat allaient rester sous la tutelle, voire sous le contrôle du colonisateur. Le choix de la division du travail, du modèle sur lequel allait se déployer les activités économiques allaient fortement influencer les rapports du Gabon avec son colonisateur qui, comme nous le verrons, a développé un réseau d'exploitation de ressources naturelles fondamentales à la construction de la métropole. La mission première du gouvernement gabonais a été de faire le choix de s'aligner sur la spécialisation des différentes zones géographiques : entre un Nord transformateur et consommateur et un Sud homogène et pourvoyeur de matières premières. Dans tous les cas, l'expérience a montré que le modèle de développement des activités économiques du Gabon s'appuie sur l'extraction et l'exportation des matières premières. Le pays est ainsi dépendant des revenus d'exportation fournis par les ressources les plus quottés. Mais ce modèle de développement est-il à l'avantage du pays ? Comment ce dernier influence-t-il la structure et l'écologie de la forêt ?

3.1. Une économie à la remorque de son pétrole

Les activités pétrolières et minières constituent le pilier de l'économie gabonaise (Tableau de Bord de l'économie, 2008). Avec environ 1,3 millions d'habitants et une rente pétrolière qui lui permet d'afficher un revenu par tête d'habitant oscillant entre 3 500$ et 5 000$ US, le Gabon a tout d'un «émirat pétrolier». Pour cet ancien membre de l'OPEP, encore actuellement, l'or noir peut représenter jusqu'à plus de 80% de ses revenus d'exportation (*81% en 1996, 77% en 1997 et 82% en 2001*), contribuer à plus de 40% de son produit intérieur brut (*43% en 1996, 41% en 1997, 42% en 2001 et 36% en mi-2002, 48% en 2007*)[68]. Les autres grands produits d'exportation viennent loin derrière. Cela témoigne de l'importance fondamentale de ce secteur d'activité dans l'économie gabonaise.

[68] DGE, DGB, BEAC, Comité des statistiques, 2008

En 2007, l'activité pétrolière est restée soutenue, confortée par la flambée des prix du baril de pétrole sur le plan international. Dans ce contexte, plusieurs opérateurs indépendants ont fait leur apparition dans le secteur, contribuant ainsi à la accroitre la production nationale par l'exploitation des champs dits marginaux. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2007, une superficie de 123 000 km^2, soit près de la moitié du domaine minier de 248 086 km^2 a été attribuée.

Malgré son importance dans les exportations du Gabon, le pétrole est peu transformé sur place alors qu'on ne retrouve qu'une usine de raffinage, la Société Gabonaise de Raffinage (SOGARA). La production pétrolière n'a cessé de croître entre 1970 et 1997, atteignant un record absolu en 1997 avec 18.6 millions de tonnes ou 135 millions de barils (370 000 b/j); ce qui maintenait le Gabon au troisième rang des pays producteurs de l'Afrique subsaharienne, derrière le Nigeria et l'Angola (Assoumou Ndong, 2002). En 1985, la découverte de Rabi-Kounga, principal gisement pétrolier, accentue les revenus pétroliers du Gabon notamment avec une production de 217 000 barils/jour. Mais en 1986, le Gabon traverse une crise financière à cause du contrechoc pétrolier : le baril passe de 28 à 9 dollars, et le dollar de 450 à 320 CFA. Depuis les années 90, la production de Rabi-Kounga décline sans cesse. Actuellement, il produit moins de 55 000 barils par jour. Les scientifiques disent qu'en 2012, ce gisement risque d'être épuisé (De Zardain, 2005). C'est ainsi que l'Etat Gabonais cherche en vain d'autres gisements. Les périmètres d'exploitation ne cessent d'augmenter atteignant quelquefois 200 000 km2. L'attribution des permis au niveau de l'off- shore s'élargit à l'ultra profond, à des superficies de 10 000 km2 et à des profondeurs allant de 2000 à 4000 m. L'exploration de l'ultra profond est un nouveau choix stratégique (Mombo et al, 2000). Cependant, l'épuisement des gisements pétroliers pourrait accélérer l'exploitation forestière afin de compenser les pertes liées au déclin de l'activité pétrolière.

L'absence de découverte de nouveaux gisements de grande importance a conduit à une baisse progressive de la production depuis 1998. On note toutefois, une intensification des investissements dans l'exploration. De nouveaux permis à des compagnies américaines, canadiennes et chinoises; ce qui fait susciter l'espoir pour de nouvelles découvertes et donc du redressement de la production à moyen et long terme. De plus, le domaine de l'offshore fait l'objet d'appels d'offres; mais les investissements dans ce

domaine peuvent être très coûteux et ainsi décourager les investisseurs potentiels. Une décroissance progressive de la production semble inévitable au cours des prochaines années; L'État est ainsi emmené à intensifier la préparation de «l'après-pétrole» par l'attraction d'investissements vers d'autres secteurs d'activités de l'économie. Avec tout le potentiel en ressources naturelles et produits dérivés qu'elle offre, la forêt apparaît comme un des secteurs clé pour assurer des revenus durable à l'Etat dans la période d'après pétrole.

3.2. La forêt, comme solution à l'après pétrole

Les études réalisées estiment les « *22 millions d'hectares de forêt à un potentiel commercial d'environ 400 millions de mètres cubes dont 130 millions de mètres cubes d'Okoumé »* (Assoumou Ndong, 2002) essence ayant des qualités presque imbattables pour l'industrie du déroulage. En dépit du faible niveau d'industrialisation et d'une exploitation relativement récente, le secteur forestier est le second pourvoyeur des revenus de l'Etat et le second employeur *environ 150 à 250 milliards de FCFA, pour 28 000 emplois, soit 28% de la population active*) (Nguimbi, 2006 : 171).

Pour s'assurer le contrôle du secteur, le gouvernement colonial crée en 1944, la Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG). Son rôle est de réguler le marché du bois en structurant l'offre (allotissements, capacité à garantir un approvisionnement régulier…), en empêchant la surproduction par l'institution de quotas, en prévenant les effets d'une concurrence effrénée sur les plus petits producteurs, notamment les nationaux, par l'institution de prix fixes d'achat.

Le marché du bois gabonais est aussi caractérisé par la présence de plusieurs sociétés d'exploitation, dont la plupart est fondée sur des capitaux étrangers. Ces dernières opèrent essentiellement dans le prélèvement et la commercialisation du bois d'œuvre. Cette spécialisation peu favorable à l'émergence d'une industrie locale a conduit à l'imposition de mesure visant à réduire les exportations de grumes et ainsi favoriser une industrie de transformation locale du bois. Selon les statistiques de l'OIBT, la production de bois d'œuvre connaît trois phases importantes au cours des deux dernières décennies : D'abord, entre 1998 et 2003, on observe une progression de la production de grumes de 2

400 000 m^3 à 3 161 000 m^3. Ensuite, à partir 2004, on assiste à une baisse de la production de grume, mais une forte hausse de la production de produits transformés. Cette situation peut, entre autres, s'expliquer par l'augmentation du nombre d'unités de transformation récemment installées au niveau national, et la mise en œuvre des premiers plans d'aménagement. L'année 2005 marque la troisième phase.

Le secteur a connu une nette augmentation de son activité. On note une hausse de 9,9% de l'activité forestière. Cette situation est en grande partie due à la forte demande de la Chine et des anticipations des dépôts de bois par les forestiers suite à la mesure des quotas des bois exportés imposée par le ministère des eaux et forêts[69]. En 2007, la production passe de 3,142 millions de m^3 à 3,350 millions de m^3, soit une augmentation de 4% entre 2005 et 2007 (SEPBG, SNBG, DPF ; 2008).

Outre l'augmentation de la production, le gouvernement gabonais a mis en place un certain nombre de mesures visant à améliorer le contrôle de la ressource : subventions accordées aux petits exploitants nationaux (prise en charge du paiement des taxes de superficie ou l'achat du matériel d'exploitation, aide à l'aménagement forestier…), nouveau code forestier, inscription au processus des services environnementaux, signature d'accords internationaux relatifs au secteur forêt, conditionnalité de la gestion durable à l'octroi de concessions d'exploitation. A en juger par le nombre croissant de politiques, de documents d'information, la forêt gabonaise bénéficie d'une meilleure lecture. Entre nouvelle loi forestière, cartographie forestière et réformes institutionnelles, l'espace forestier du Gabon semble bien encadré, plus accessible aux besoins de la recherche, plus quantifié (TREES, 1998 ; Christy et al. 2003 ; WRI, 2007). Ces avancées font du Gabon, selon les observateurs internationaux un des pionniers de la gestion durable des forêts en Afrique centrale et, la récente réalisation de l'*atlas forestier interactif du Gabon* par le partenariat entre le Ministère de l'économie forestière et le WRI ne fait que renforcer la perception d'un espace forestier bien géré, dont les informations sont accessibles à tous. Cependant, en marge de ces efforts de « développement durable », il n'est pas non plus rare que les politiques de conservation de la nature côtoient une réalité parfois contradictoire: le faible impact de ces mesures sur le développement local (Smouts, 2001 ; Rodary, 2008).

[69] En application du Code forestier, les exploitants forestiers s'étaient engagé à transformer jusqu'à 70% de leur production sur le territoire national, et réduire ainsi leur exportation de grumes.

En effet, si sur le plan international le Gabon est considéré comme bon élève, précurseur en matière de gestion durable[70], premier pays forestier africain[71], il nous paraît trop hâtif, voire osé, de soutenir que la réalité du terrain suit la même logique : entre conflits liés aux ressources, prélèvements illégaux, gouvernance altérée, conflits de compétences entre acteurs de la gestion, ouverture de pistes d'exploitation dans les terroirs villageois, populations locales en marge de la gestion forestière, et bouleversement des habitudes territoriales des populations locales, etc.

Ces dynamiques des politiques forestières révèlent deux mouvements parfois contradictoires : d'une par des efforts de gestion durable des forêts pour répondre à la pression internationale ; d'autre part, une ponction et une surexploitation des ressources pour répondre aux besoins de développement et à une demande croissante des marchés. Le contexte de mondialisation des échanges et surtout l'idée de développement durable qui s'inscrit dans une perspective internationale, tout en privilégiant l'échelle globale, a tendance à faire oublier l'historicité profonde des processus territoriaux. Le discours « durable » devient, comme le note Turgo « *le bouclier idéologique d'une normativité néo-libre-échangiste qui, derrière un formalisme juridique très strict, finit par privilégier les forces de la dislocation contre celles de l'enracinement.* » (Turgo, 2000 : 175). Pour comprendre cette orientation des politiques forestières, il convient de nous interroger sur les faits historiques qui constituent la base sur laquelle se sont bâties les politiques actuelles, ces vicissitudes de la colonisation qui se projette dans une actualité gabonaise bien problématique. Une question oriente notre analyse : la gestion forestière actuelle traduit-elle une rupture avec le mode colonial de gestion des ressources forestière ?

[70] Pendant le Sommet de Copenhague le 20h de TF1 diffusait, le 15 décembre 2009, un document sur la « bonne gestion » des forêts du Gabon. http://videos.tf1.fr/jt-20h/le-gabon-s-engage-pour-une-gestion-durable-de-sa-foret-5596210.html. (Consulté le 07/01/2010). De plus, lors de son audition à l'Assemblée Nationale, le 26 avril 2010, Martin Mabala, Ministre en charge des eaux et forêts, de l'environnement et du développement durable, s'appuie d'ailleurs sur cette image du Gabon pour justifier l'engagement dans le processus REDD et anticiper le vote du projet *Gabon vert* à l'Assemblée Nationale.

[71] En établissant le rapport entre superficie forestière et population, le projet TREES (1998) fait du Gabon le premier pays forestier africain avec 19ha/habitant, suivi de la République Démocratique du Congo (10ha/hab) et de la Guinée Equatoriale.

4. Une gestion forestière héritée du colonat : les vieilles habitudes

Pour que scientifiques et politiques s'intéressent aux problèmes de l'épuisement des ressources forestières de la planète, il n'a pas fallu attendre le sommet de Rio en 1992. En effet, de la Société des Nations à la FAO et ce, depuis plus d'un siècle, ce sujet ne cesse d'être régulièrement débattu, avec des points de vue aussi divers que fluctuants, en fonction des intérêts et des aspirations des différents acteurs. Pour les grandes puissances européennes et nord-américaines par exemple, la position face au problème s'est résumé pendant longtemps, à des déclarations qui n'engagent, ni ne font progresser le débat en faveur de la prise en compte réelle des destructions occasionnées par les activités humaines sur les ressources. Les raisons de cette inaction demeurent multiples. Mais parmi elles, on ne peut écarter le poids de l'héritage colonial. Ainsi, « le problème colonial, quelles que soient les apparences, continue à s'imposer à notre attention comme l'une des questions majeures sur laquelle ont à se prononcer les spécialistes des sciences sociales ». Cependant, se limiter à l'héritage colonial pour expliquer les mutations de la politique forestière du Gabon nous paraît réducteur à l'égard de la dynamique des phénomènes observés (une gouvernance en mal de repère, des actions et politiques contradictoires sur le même territoire, des acteurs aux stratégies diverses…). D'où la nécessité d'associer à l'héritage colonial, l'influence des politiques internationales actuelles et les enjeux liés aux réseaux économiques internationaux pour apprécier les choix de politique de la gestion forestière gabonaise.

Commencée dans la fin du 19ème siècle, l'exploitation des forêts gabonaises est relativement récente. Elle a connu un essor technologique rapide accompagné de transformations du contexte législatif et des paramètres du marché du bois. De ces changements a résulté une dynamique spatiale marquée par le déplacement des zones d'exploitation, mais aussi par des conséquences socioéconomiques et démographiques non négligeables. Entre la modification de l'intensité, de la nature et des techniques de prélèvement, ajouté à la politique d'encadrement initié par l'administration coloniale, le système socioéconomique de la population et les paysages gabonais gardent encore des traces d'un siècle d'exploitation. Le niveau, le type d'activités et l'orientation des politiques actuelles sont le fruit de ces mutations profondes. Pour donner un bref aperçu de la politique forestière au Gabon, nous distinguerons trois grandes périodes : de la

colonisation au lendemain des indépendances (1900-1960) ; de l'indépendance aux années 80, puis de 1980 à nos jours. Ce découpage nous permet non seulement de donner un panorama de la frise chronologique de l'exploitation forestière au Gabon, mais elle constitue surtout le support nécessaire pour répondre à l'interrogation suivante : y a-t-il rupture ou continuité de la politique coloniale dans la gestion forestière au Gabon ?

Carte 5*: Les formations végétales en AOF/AEF (1920)*

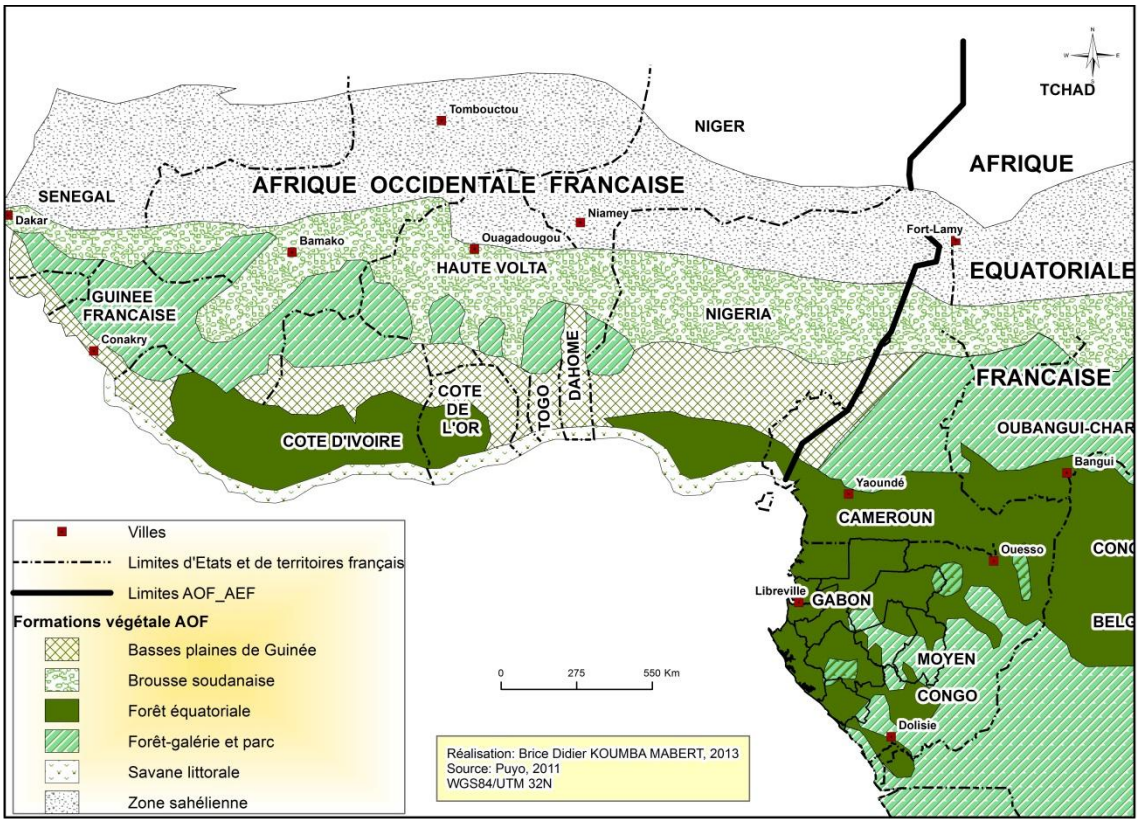

Planche 1*: Les images de la colonisation*

Traité entre Savorgnan de Brazza et le roi des Bateké Tio (Herodote.net)

Auteur : B. Milleret ; Musée du Quai Branly

4.1. Une exploitation sur fond de croyance ancienne : le mythe de l'inépuisabilité des ressources forestières

4.1.1. Aux origines du mythe de l'inépuisabilité des ressources

Le début du XXe siècle voit se forger le mythe de l'inépuisabilité de la ressource forestière africaine. Des peintures de très vastes superficies forestières, d'une très grande richesse et se renouvelant «automatiquement» grâce à une importante dynamique végétale d'origine spontanée sont régulièrement présentés. Ce type d'exagération découle de tout un ensemble complexe de facteurs qu'il convient de noter pour une meilleure lecture de l'exploitation des ressources forestières pendant la période coloniale, mais aussi pour comprendre la permanence d'une telle croyance jusqu'à nos jours.

La France et la Grande-Bretagne ont créé un vaste empire de domaines coloniaux largement pourvus en peuplements forestiers présentés comme inépuisables. Prendre position sur les questions liées à la déforestation revenait donc, dans une certaine mesure, à "scier la branche sur laquelle on est assis". Cette situation n'a pu que favoriser cette attitude, car selon Puyo, la logique d'expansion et de maintien des colonies pouvait s'appuyer sur une croyance en l'abondance des ressources (Puyo, 2001). Croire celles-ci inépuisables revenait à masquer pour près d'un demi-siècle l'importance de mettre en place une politique aménagiste, soucieuse de leur renouvellement. Si une certaine méconnaissance des réalités du terrain peut se comprendre au Gabon, pour la période coloniale, où les techniques de prospection et d'évaluation des ressources forestières étaient limitées, la permanence d'un tel cliché jusqu'à nos jours ne relèverait-elle pas d'une tromperie savamment orchestrée, à l'origine de bien des déboires humains, financiers et environnementaux ?

La peur du manque entraine très tôt en Europe la mise en place des premières mesures réglementaires visant à pérenniser les ressources forestières. L'appréhension du problème à l'échelle du globe n'intervient pourtant qu'au tournant du XIXe siècle, grâce à la multiplication des données chiffrées (quoique très partielles et encore peu fiables) rendant possible l'analyse des productions et des besoins, pays par pays. En 1900, lors de l'Exposition universelle de Paris, l'inspecteur français des Eaux et Forêts Alphonse Mélard interpelle la communauté internationale sur les problèmes liés à la diminution des

ressources forestières. Ce dernier montre que l'évolution de la consommation de bois, combiné à une forte croissance industrielle en Europe et en Amérique du Nord, va progressivement entrainer un épuisement des ressources disponibles. « *On marche vers la disette [...] Le manque de bois d'œuvre devrait se faire connaître avant 50 ans* » (Mélard, 1900). En France, un grand nombre d'auteurs reprennent son argumentaire. Les parlementaires français s'en inspirent pour faire adopter toute une série de textes législatifs relatifs à la préservation et au développement de la ressource forestière nationale. Treize ans plus tard, lors du congrès forestier international de Paris réunissant les délégations de 25 pays (toutes les plus grandes puissances économiques hormis l'Allemagne), le problème de la ressource forestière se voit une nouvelle fois abordé et débouche sur un triple constat : d'abord, si les intervenants jugent exagérés les propos d'Alphonse Mélard, on n'écarte pas la menace d'une pénurie de bois « à un moment donné » (Madelin, 1913). Ensuite, les vastes superficies forestières encore peu ou pas exploitées, des colonies françaises et anglaises jusqu'aux vastes forêts nord-américaines, ne s'avèrent pas encore disponibles, faute de moyens d'exploitation et d'extraction des bois. Enfin, les forêts coloniales, notamment françaises, malgré « leur immense superficie », n'apparaissent pas inépuisables, à l'exemple de la forêt malgache déjà ruinée pour les deux tiers de sa superficie : « Il se pourrait que des coupes sombres les anéantissent pour des siècles » (Chaplain, 1913). Aussi le congrès émet-il le vœu qu'un programme d'aménagement progressif des forêts coloniales soit rapidement mis en œuvre.

Néanmoins, malgré ces mises en garde, les principales puissances coloniales ne prennent guère de mesures d'aménagement et encore moins de reconstitution des zones déjà exploitées. Les raisons de cette non-intervention nous semblent multiples, combinant l'aspect florissant des peuplements forestiers tropicaux et équatoriaux (une végétation exubérante caractérisée par une forte densité en arbres de grande taille) à l'absence sur place d'un personnel administratif «qualifié», chargé de gérer rationnellement la ressource forestière (Puyo, 2000). Aussi, ce début du XXe siècle voit se forger pour près d'un quart de siècle le mythe de l'inépuisabilité de la ressource forestière africaine, sous l'action du lobby colonial, très influent en France sous la Troisième République. Pour exemple caractéristique des premiers temps du mythe, citons cette tirade plus qu'optimiste de Régis Pral, grande figure du négoce français et ancien exploitant colonial, lors du congrès international de 1913 : « *Dans la région de Konakry, il y a du bois pour des centaines et des*

milliers d'années; au fur et à mesure qu'on les rase, les bois repoussent ». (Cité par Puyo, 2000 : 157)

De telles affirmations, fondées sur une réelle ignorance des milieux, ne pouvaient conduire qu'à nourrir une mentalité prédatrice et vorace chez les exploitants, et favoriser ainsi des excès incontrôlables, en privilégiant la repousse naturelle à la plantation. S'intéresser à ce mythe déjà ancien nous apparaît d'autant plus pertinent que l'inquiétude des scientifiques quant à la préservation des ressources forestières mondiales demeure toujours très vive. Dès l'après-guerre, un grand nombre de rapports de recherche ont souligné l'ampleur, dans les forêts tropicales, des dommages associés aux opérations d'exploitation. Pour le monde francophone, nous pouvons citer les importants travaux d'André Aubréville sur l'inexorable dégradation des forêts tropicales africaines : « *Nous assistons à l'agonie d'une flore et à des stades du dessèchement et de la dégradation de l'Afrique tropicale* » (Aubréville, 1947). Les études réalisées par ailleurs tant en Afrique (Dawkins, 1958; Redhead, 1960), en Asie du Sud-Est (Nicholson, 1979; Padoch et Peluso, 1996) qu'en Amérique latine et aux Caraïbes (Jonkers, 1987; Schmitt, 1989; Costa Filho, 1991), montrent que les dégâts augmentent fortement avec la mécanisation, d'autant plus que les terrains sont accidentés. Cette littérature scientifique donne à penser que la durabilité de la production de bois et des autres ressources fournies par la forêt est de plus en plus menacée dans les forêts tropicales (Maini, 1992).

Le mythe de l'inépuisabilité des ressources va constituer la croyance profonde des mécanismes d'exploitation forestière pendant la période coloniale. L'analyse des rapports de cette exploitation au Gabon en témoigne. Il nous est donc permis de penser qu'à travers l'analyse des mécanismes passés d'apparition et de persistance du mythe de l'inépuisabilité des ressources forestières, on peut trouver une grande partie des facteurs qui freinent actuellement les politiques de gestion durable des forêts tropicales: poids des groupes de pression industriels et politiques, combinés au mirage vert d'un tapis forestier foisonnant et immense.

4.1.2. La permanence du mythe au Gabon

> « *La forêt gabonaise n'est pas en danger* »[72].
> «*… Quoiqu'il en soit, sur le plan africain, nous sommes bien avancés. Les forêts du Gabon ne sont pas en danger en tant que tel. Il y a des choses à corriger dans la façon de faire (…) Tout dépend des moyens qu'on se donne pour assurer une meilleure exploitation, plus productive et plus écologiquement correcte.*[73] »

On peut difficilement croire à la disparition de la croyance en une surabondance des ressources forestières, inépuisable, lorsqu'on analyse le discours des politiques, administrateurs et professionnels du bois au Gabon. La naïveté dans le traitement des dossiers d'attribution de concessions ou de contrôle d'exploitation est telle que l'on peut se demander si les gestionnaires (agents de ministère) ont conscience de la réalité en jeu. Il faut plusieurs mois entre le dépôt d'un plan d'aménagement et sa validation par l'administration forestière. De leur côté, les forestiers profitent de cette lenteur administrative associée au faible contrôle sur le terrain, pour procéder à des coupes parfois juste à la limite de la légalité[74]. Par ailleurs, le faible contrôle par les autorités compétentes a conduit la plus part des exploitants à ne pas se soumettre à la législation en vigueur depuis 2001, rendant obligatoire la création d'une industrie de transformation du bois localement. Le taux de transformation locale du bois était fixé à 75% par la loi de 1982. Ce taux est rappelé par le code forestier de 2001, en fixant une date buttoir pour atteindre les 75% en 2011. Mais jusqu'en 2009, ce taux ne dépassait pas 10% sans qu'aucun exploitant ne soit inquiété. Lenteur administrative ou flou entretenu ? Quoiqu'il en soit, ces comportements traduisent la persistance de vieilles habitudes aussi bien chez les administrateurs que chez les exploitants forestiers.

La perception d'une ressource surabondante qui se renouvelle sans l'intervention de l'homme, pourrait influencer à la fois les gestionnaires et les exploitants. Pourquoi contrôler ce qui abonde et se renouvèle sans aucune intervention de l'homme ? En effet, lors d'une séance de travail avec les chargés d'études de la DIARF, nous avons dû

---

[72] Propos du directeur général des Eaux et Forêts, Pierre Ngavoura, à l'Assemblée Nationale. Quotidien *L'Union, le* 18 juin 2007.
[73] N'SITOU MABIALA, Directeur de l'industrie du bois, et directeur intérimaire de l'aménagement et de l'inventaire. Ministère de l'économie forestière. Propos recueillis le 21/06/10, lors de notre second voyage de terrain.
[74] Selon le WWF, le 1/4 des exportations de bois de l'Afrique centrale vers l'Europe en 2009, provient de source illégale, dont la moitié proviendrait du Gabon.

solliciter la direction de la production forestière pour avoir accès à des données chiffrées. Aucune donnée chiffrée n'a pu nous être présentée. « *Nous n'avons pas les statistiques. Il faut aller voir directement les sociétés forestières ou aller au port* » nous a-t-on répondu.[75] Ayant pris le soin de rechercher des informations auprès des administrations provinciales, nous avons pu constater le manque de coordination entre ces administrations, s'agissant notamment du partage des données[76].

Cette perception des ressources forestières nous paraît actuelle au regard non seulement des discours, mais aussi des pratiques contradictoires sur le terrain. Au cours des décennies, elle s'est forgée et a donné lieu à une exploitation incontrôlée des ressources forestières. Le mythe de l'inépuisabilité aurait-il influencé la mise en valeur des territoires et de l'économie locale ?

4.2. Une mise en valeur tournée vers le nord : une économie de pillage sur fond de ravage humain et écologique

La constitution de 1946[77] fait du Gabon un territoire d'outre-mer. Les africains entrent dans la République par la petite porte : le suffrage y est restreint. Malgré les belles énonciations en préambule de la constitution[78], les africains n'ont pas les mêmes droits que les blancs. Le Gouverneur est le patron : en vertu de l'article 76 de la Constitution, il est « *le dépositaire des pouvoirs de la République. Il est le chef de l'administration du territoire. Il est responsable de ses actes devant le gouvernement* ». Il doit se battre sur plusieurs fronts. D'abord contre Brazzaville, capitale de l'Afrique Equatoriale française, qui considère le Gabon comme la « vache laitière » du reste de l'A.E.F. Ensuite, contre les poches de résistances indigènes qui menacent les exploitations des concessionnaires français.

---

[75] « *Les informations sont des trésors à garder jalousement gardés dans les tiroirs* » ironisait Roland Pourtier lors d'une soutenance de thèse d'un étudiant français ayant travaillé sur les exploitants chinois au Gabon. « *Il est même plus facile à un blanc d'y avoir accès qu'à un de leurs frères* !» ajoute-t-il. (Paris, le 10/01/12)

[76] Les sociétés forestières exploitant dans une province doivent fournir un relevé d'activités mensuel à la direction provinciale des eaux et forêts. Cette base de données serait destinée à actualiser la base de données du Ministère à Libreville.

[77] La Constitution du 27 octobre 1946 est fondatrice de la Quatrième République. Dans son Titre VIII qui modifie le statut des colonies, l'Empire colonial français devient l'Union française, et les colonies des départements et territoires d'outre-mer.

[78] Le préambule de la Constitution de 1946, repris dans celui de la constitution du 4 octobre 1958, énonce : « *La France forme, avec les peuples d'Outre-Mer, une union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.* » La constitution met donc en avant un principe égalitaire en droit.

S'inspirant de L. Joubert, Georges Balandier rappelle que la plupart des historiens ont insisté sur le fait que la pacification, l'équipement, la mise en valeur des pays colonisés se sont réalisés[79] *« constamment par rapport aux nations occidentales et non en vue des intérêts locaux[80] »*. Durant l'Entre-deux guerres en effet, l'économie gabonaise est caractérisée par une prise systématique de ses richesses, sans investissements importants de la part de l'administration coloniale. Ce que certains auteurs ont appelé *« économie de pillage »* ou *« économie de ponction »*. Constituant la première ressource gabonaise de l'époque, la forêt n'a pas échappé à ce mouvement. L'objectif des exploitants étant essentiellement de maintenir la fonction économique de la forêt. Déjà, entre 1902 et 1911, la quasi-totalité de la production gabonaise est exporté. Les exportations passent de 5 282 tonnes en 1902, à 91 540 tonnes en 1911 (Guillard, 1911).

En 1935, la production coloniale exportée d'Afrique occidentale française (A.O.F[81].) et d'Afrique équatoriale française (A.E.F) représente 540 000 tonnes, dont les trois quarts en okoumé gabonais. Malgré l'adoption d'un code forestier supposé répondre aux particularités locales, la faiblesse des effectifs coloniaux ne permet pas le plus souvent d'en contrôler l'application (Puyo, 2000 : 155-171). Et *« si l'exploitation de la forêt gabonaise a été particulièrement intense jusqu'à la première guerre mondiale, elle s'est accélérée à partir de 1945, la matière ligneuse tropicale étant considérée par le colonisateur comme pouvant être un utile complément à la production européenne dans le cadre de la reconstruction de la France[82] ».* (Genissieux, 1998)

---

[79] *Ibid*., p. 5.

[80]JOUBERT L., Le fait colonial et ses prolongements, in *Le monde non chrétien*, n° 15, 1950. Cité par BALANDIER G., *op. cit*, p. 5.

[81] En comparaison avec l'A.E.F., en A.O.F.., *« la prise en compte de l'environnement est marquée par deux phases qui témoignent d'un changement significatif d'approche. Au cours de la première phase, la question environnementale se traduit dans l'espace pour des raisons économiques. C'est au cours de la deuxième phase seulement que les motivations idéologique et politique de la conservation, seront inscrites sur le territoire : elles acquerront une forme concrète à partir du système déjà implanté afin de répondre aux besoins de la mise en valeur des colonies. Ainsi, jusqu'à la fin de l'expérience coloniale, la protection de la nature peut se définir en fonction des nécessités du système productif forestier »*. Cf. CALANDRA Lina Maria, Protection de la nature et colonialisme : l'expérience de l'Afrique occidentale française, in BERDOULAY Vincent et SOUBEYRAN Olivier (dir.), *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 138.

[82] GENISSIEUX A., « L'héritage colonial dans la forêt gabonaise ». Communication présentée au séminaire *La participation introuvable ? La conservation des ressources naturelles en Afrique*, Pau, CREPAO, juin 1998.

Planche 2 : *Esclavage et travail forcé*

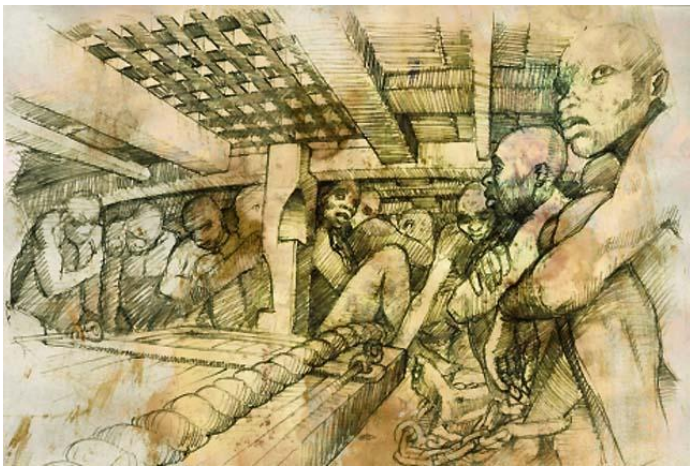

Source : gabonreview.com « *Le Gabon se souvient de ses victimes de la traite négrière ... » (Aout 2012)*

4.2.1. Une économie de prédation

Le mythe de l'inépuisabilité de la ressource forestière africaine qui s'est forgé à l'entrée du siècle dernier, fut bien exploité par l'administration coloniale. Des travaux récents consacrés à la redécouverte de l'aménagement colonial montrent clairement comment ce mythe a constitué « *un véritable creuset expérimental d'idées, de recherches et d'actions, dont est issu un bon nombre des fondements contemporains de la modernité*[83] ». Au Gabon « *où abonde l'Okoumé qui se rencontre en peuplements denses et se reproduit spontanément*[84]», la mise en valeur des ressources forestières débute dans les années 1890. Celle-ci reste le fait exclusif des sociétés privées à travers le système des concessions que la réglementation coloniale favorise au détriment des populations autochtones. La concession par l'État français fin 1899 de la plus grande partie du Congo français (les actuels Gabon, Congo-Brazzaville et Centrafrique) à de grandes sociétés privées crée d'immenses zones caractérisées par une exploitation dramatique des populations autochtones. Dès le début du XXe siècle, des forestiers étatiques tels Roger Ducamp ou Louis Tassey, se sont inquiétés de cette exploitation anarchique des ressources forestières coloniales ; à leurs yeux, ce mode d'exploitation qu'ils n'hésitent pas à qualifier de régime de « *cueillette*[85] »,

[83] BERDOULAY V. et SOUBEYRAN O., (dir.), Milieu et colonisation dans le contexte de la modernité, in *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 14.

[84] MIRABEL M., *L'Okoumé*, in *Bois et scieries*, vol. 175, n°13, 1926, p. 685.

[85] Le géographe Emmanuel de Martonne emploie, pour qualifier ce mode de récolte, le terme bien plus péjoratif de « rafle ». *Traité de Géographie physique- Tome troisième : Biogéographie,* Paris, Librairie Armand Colin, 7e édition, 1955, p. 1263.

alors généralisé dans les colonies d'Afrique noire et d'Extrême Orient, ne peut se perpétuer sans songer à la recomposition des peuplements exploités.

> « *L'Etat, qui a des devoirs sans doute, a celui de créer la mise en valeur des colonies ; il a celui d'organiser la forêt nationalisée sur 25% au moins de la surface totale du pays. Il faut réserver et aménager la forêt afin s'assurer au pays le bois dont il aura besoin pour vivre et du même coup sauver la climatologie et le régime des eaux alors qu'il en est encore temps* » (Ducamp, 1905 : 28).

La volonté d'aménager les forêts coloniales se heurte néanmoins à la réalité du terrain. Hormis l'Afrique du Nord, la faiblesse des effectifs coloniaux a rendu irréalisable un contrôle fort de l'exploitation forestière. Celle-ci demeure pour l'AEF le fait exclusif des sociétés privées, à travers le système des concessions ; contre paiement un groupe d'investisseurs s'assure l'exclusivité de l'exploitation forestière d'un espace géographique délimité, pour une durée plus ou moins longue. Pour le Gabon, les lots concédés sont de superficies variables, allant de 500 ha (réservés aux petits exploitants africains et européens) à 25 000 ha. Les exploitants ont, en fait, toute liberté pour user et abuser des périmètres ainsi alloués, sans aucune obligation de reconstitution des peuplements n'étant prescrite. Au milieu des années 30, le service forestier du Gabon réussira à imposer, non sans mal, la coupe à 1 mètre maximum de haut, au lieu des 3 ou 4 mètres habituels (qui correspondent au fort empattement de l'okoumé), mesure considérée comme de loin trop insuffisante pour assurer la pérennité de l'état boisé.

> *« Il est regrettable que cette exploitation rationnelle n'ait pas été étendue aux arbres de plus faible dimension utilisés par les coupeurs pour la confection des cases, ponts, traverses de voies ferrée, etc. S'ils étaient recépés raz-terre, ils donneraient naissance à de nouveaux sujets capables de s'enraciner. Actuellement, au contraire, les rejets se forment sur la tige, constituant ainsi des sujets mal conformés, sans aucune valeur et prenant la place des meilleurs arbres* » (Duplaquet, 1936 : 306).

Les sociétés d'exploitation étaient déjà en général très puissantes et bien introduites auprès des autorités supérieures pour ne pas craindre un excès de zèle de l'administration forestière. Comme le fait constater Puyo, ce lobby des exploitants forestiers coloniaux va sera représenté au sein même du ministère des colonies par André Bertin, conseiller technique pour les questions forestières ; il n'aura de cesse de recommander la mansuétude de l'administration envers des exploitants qui joueraient en

Afrique « (…) le rôle indispensable de nos anciens verriers ou maîtres des forges ». Cette comparaison, note Puyo, fait référence à « *des pratiques aménagistes tellement désastreuses pour les forêts françaises que l'on ne peut qu'être étonné par de telles conceptions ; en fait, les forges et verriers du XVIIIe et début XIXe siècle demandaient d'énormes volumes de charbon de bois, d'où une surexploitation des peuplements voisins par des coupes très rapprochées et un épuisement rapide des sols*. » (Puyo, 2000 : 162)

Dans ces « *affaires africaines*» (Péan, 1983 : 341). Pierre Péan note l'influence des forestiers dans le système de gouvernance du Gabon. Il les décrit comme des « durs », des « *aventuriers qui n'aiment guère les entraves. Ils sont là pour faire de l'argent. Difficile de les empêcher. Ils ont marqué de leur emprunte le territoire ; ils marqueront de même le fonctionnement de la République gabonaise par tout un lot de manœuvres et de trucages inconnus ou moins répandus ailleurs*.» (Péan, 1983 : 39). La stratégie est simple : se lier d'amitié avec les politiques au sommet de l'échelle de gouvernance. Ainsi, le forestier Roland Bru et son ami Durand-Reville, patron de la chambre de commerce, soutiennent-ils le parti de Léon MBA, qui deviendra le premier président de la République gabonaise (Péan, 1983 : 40).

Ainsi, la politique forestière du Gabon, au sens d'une politique centrée sur la conservation et la mise en valeur durable d'une ressource rare, ne fut pas le souci premier de l'administration coloniale. En témoigne, cette déclaration-bilan du Général de Gaulle en 1959 : « *Quand nous nous sommes installés dans les colonies, nous avions la perspective d'exploiter les matières premières qui dormaient jusque-là. Mais aujourd'hui (la colonisation) est devenu(e) pour la métropole, non plus une source de richesse, mais une cause d'appauvrissement et de ralentissement…Le profit a cessé de compenser les coûts* » (Peyrefite, 1994 : 57). Le problème de la protection ou de la restauration des forêts déjà exploitées au Gabon est donc resté entier tandis que les théories véhiculées à l'époque s'appuyaient sur l'idée que l'exploitation forestière telle qu'elle est pratiquée (ponction d'un nombre relativement faible d'arbres par hectare) n'endommage pas le couvert forestier.

Or, la réalité constatée a posteriori montre que si le couvert forestier est encore bien présent, dans son acception originelle (définition du décret du 20 mai 1946), il est

appauvri qualitativement. Louis Lavauden évoque à ce sujet la disparition des essences les plus intéressantes : « *Semblable exploitation est à la fois peu rémunératrice pour les exploitants et funeste pour la forêt, où elle amène peu à peu, par une véritable sélection à rebours, la disparition des essences les plus intéressantes* » [86]. Pour l'essentiel, Anne Génissieux énonce les raisons de cette pénurie annoncée : « *les techniques souvent rudimentaires d'exploitation qui entraînent en effet de nombreuses pertes tant au niveau des bois récoltés qu'au niveau de leur environnement (destruction de jeunes pousses au moment de l'abattage). En outre, l'installation d'une exploitation tout comme le transport du bois vers les lieux d'exportation conduit les exploitants à détruire des pans entiers du couvert végétal. Mais surtout, l'ouverture d'une seconde zone, à partir de 1956, explique le quasi épuisement de certaines espèces dans la zone littorale* » [87].

Fort de ce constat, on peut difficilement penser que la réglementation coloniale sur la biodiversité qui impliquait quant à son application des actions éparses telles que l'institution d'une taxe sur la flore, l'organisation des services d'hygiène, ait pu contribuer à la préservation substantielle de forêt la gabonaise. La vision forestière du colonisateur axée sur l'utilisation de la ressource à des fins personnelles, a plutôt conduit à la constitution d'une manne qui n'a jamais profité à la forêt elle-même. Certes, « *le Cameroun et surtout le Gabon ont conservé la plus grande partie de leurs forêts - mais on en a retiré les essences de valeur, sans assurer leur remplacement. Ces riches forêts n'ont pas rapporté à ces pays tout ce qu'elles auraient pu leur donner, car on s'est très généralement contenté d'exporter les énormes troncs, les « grumes » à l'état brut, abandonnant aux pays riches qui les transforment la quasi-totalité de la valeur ainsi ajouté.* » (Dumont, 1991 : 67).

Tout compte fait, au-delà de la Conférence de Yangambi[88] en 1956, dont la mission était d'élaborer une véritable politique coloniale de protection de la nature, le renouvellement des richesses pour assurer la reproduction de l'ensemble de la matière première n'a pas été assuré. « *La politique d'aménagement du territoire forestier gabonais qui devait consister à gérer le temps (il faut entre 50 et 100 ans à un arbre pour se trouver à*

[86] LAVAUDEN L, La forêt équatoriale africaine : son passé, son présent, son avenir, in *Revue des Eaux et forêts*, vol. 4, n° 73, 1935, pp. 353-354.
[87] GENISSIEUX A, *op. cit*
[88]Actuelle République démocratique du Congo (RDC). La conférence de Yangambi constitue le point de départ de la politique coloniale de protection de la nature.

un stade d'exploitabilité) est jusqu'à preuve du contraire inexistante[89] ». Mis à part le modèle conservationniste traditionnel des «*zones protégées*[90]», jusqu'à l'indépendance du Gabon en 1960, les Français n'avaient pas eu le temps de mettre en place un service de gestion forestière à la mesure des ambitions de Yangambi.

4.2.2. L'affaiblissement de la structure socio-démographique et aménagement du territoire

La fonction écologique n'est pas le seul domaine négligé de la politique coloniale. Celle-ci a fortement contribué à affaiblir les structures sociales traditionnelles, démographiques et socio-économiques. L'exploitation du bois favorisait la concentration d'hommes dans les chantiers. Pour les besoins des chantiers, des commerces s'installaient et fournissaient des produits de première nécessité et quelques pacotilles (sel, alcool…). Généralement, ces commerces appartenaient à la compagnie d'exploitation. Suret-Canale (1962) note que le développement de l'économie de marché contribua fortement à la décomposition des structures sociales traditionnelles : «*la collectivité [si chère aux communautés africaines] tendant à s'effacer, au bénéfice de l'individu isolé…La société traditionnelle distinguait la femme mariée et dotée de l'esclave concubine : en même temps que l'esclavage disparaît, la situation de la femme mariée se rapproche de plus en plus de celle de l'esclave concubine de jadis*[91]».

Au début de l'exploitation forestière, la richesse en bois ne nécessitait pas de s'éloigner des ports et des voies navigables et les premières années d'exploitation n'entraînèrent pas de changements notables dans les pratiques du commerce : « *les africains se firent " coupeurs de bois " comme ils avaient été collecteurs d'ivoire ou de caoutchouc* » (Pourtier, 1989). Jusqu'en 1913, les techniques de débardage et d'acheminement aux voies d'évacuation des bois (flottage) étaient très sommaires : les grumes étaient roulées à bras d'homme au moyen de leviers (appelés miroumbous). Ces techniques cantonnaient l'exploitation à l'immédiate proximité des fleuves, rivières et lacs. L'exportation passa tout de même de 5 000 à 135 000 tonnes entre 1900 et 1913 (Pourtier, 1989). Les exploitants ne voyaient donc pas la nécessité de construire des routes pour

[89] GENISSIEUX A., *op. cit*.
[90] Nous y reviendrons.
[91] SURET-CANALE J., *Afrique noire. L'ère coloniale, 1900-1945, Terrains, Editions Sociales, Paris, 1962, p. 90*

acheminer leur bois. La priorité étant accordée au moyen de transport le moins couteux. Aujourd'hui, le Gabon dispose d'un réseau de voies de communication terrestre et fluviales parmi les plus pauvres d'Afrique : de Libreville, ne part qu'une seule route bitumée vers Lambaréné à quelques 300 km. La seconde ville du pays, port Gentil n'est reliée à Libreville par aucune route. Certes le rail traverse le pays de Libreville à Franceville, mais sans que celui-ci ne puisse générer de vrais échanges commerciaux au sein du territoire.

Une grande partie de ce réseau est précarisé par le manque d'entretien, et la dégradation des chaussées entraîne des dépenses ultérieures de remise en état beaucoup plus lourdes que celles d'un entretien régulier. Cet état de fait engendre des conditions de circulation difficiles et des coûts de transport anormalement élevés, limitant les échanges et conduisant à l'isolement de villes et de villages. Pour couvrir une grande partie du territoire et désenclaver les provinces, l'État gabonais a consacré près de 1 000 milliards de francs CFA entre 1980 et 1990 au secteur des transports et des travaux publics, dont près des 3/4 pour le chemin de fer. Depuis 1994, la route absorbe les 4/5 du budget dans les infrastructures. En 1997, les investissements dans les routes, ponts et voiries se sont élevés à 59 milliards de francs CFA (Nations Unies, 2001).

Tableau 4: *Réseau routier en Afrique centrale*

Pays	superficie	Réseau routier principal	Réseau routier bitumé	Taux de revêtement RRB/RRP	Densité routière km/100km²	Densité routière de revêtement
Cameroun	475 500	26434	4045	15	5,6	0,85
RCA	623000	9307	692	7	1,5	0,11
Congo	342 000	5047	1000	20	1,5	0,29
Gabon	267 667	7670	629	8	2,9	0,23
Guinée Eq	28 050	2880	291	10	10,3	1,04
Sao Tomé	960	320	68	21	33,3	7,08
Tchad	1 284 000	6200	389	6	0,5	0,03
Total	3 021 180	57 858	7117	12	1,9	0,24

Source : *Koulakoumouna, 2005*

Planche 3*: Réseau routier gabonais (Photos : A. Mouloungui, 2012)*

Par ailleurs, la première phase du programme d'aménagement du réseau routier (PARR), qui avait démarré en août 1993, prévoyait le bitumage de 1936 kilomètres de routes en cinq ans, afin de relier, d'une part, Libreville et les capitales provinciales et, d'autre part, les capitales provinciales entre elles. À ce jour, quinze ans après le lancement du PARR, 538,8 kilomètres de routes seulement ont été aménagés, renforcés ou mis en service, soit 27% du programme initial. Il en a coûté 185.8 milliards de francs CFA, soit 66%du budget prévisionnel total estimé à 279,1 milliards de francs CFA (OCDE, 2006). Le programme d'activités pour la période 2004-2005, fixé par les autorités, était centré sur l'entretien, la sauvegarde et la protection du réseau. Une telle ambition impliquait une gestion rigoureuse du fonds d'entretien routier. Cette action passait aussi par le contrôle renforcé de la qualité des travaux exécutés et par une mise en synergie des opérations

publiques et privées. La poursuite du PARR vise à connecter les axes nord-sud et est ouest du pays, et d'assurer des liaisons transfrontalières avec les pays voisins.

Un autre projet de la Banque Mondiale devrait relancer les travaux, mais les besoins restent énormes. À ces retards dans les investissements routiers s'ajoutent les difficultés que rencontre le fonds d'entretien routier (FER) créé en 1997 tant pour son alimentation que pour l'exécution de ses tâches. Malgré tous ces efforts et ses moyens financiers mobilisés pour améliorer le réseau routier gabonais, le pourcentage de routes bitumées et les densités routières restent parmi les plus faibles des différentes régions du continent (CEEAC, 2003). Les raisons seraient certainement à chercher dans l'utilisation véritable des financements alloués. Sont-ils en réalités investis pour les projets mis en place ? La réponse tendrait plutôt de la négation, au regard de l'état actuel du réseau routier et de sa densité.

Tableau 5: *Etat du réseau routier gabonais*

Etat	**Réseau routier bitumé**	**Réseau routier non bitumé**
Bon	*32%*	*20%*
Moyen	*34%*	*25%*
Mauvais	*34%*	*55%*

Sources : *CEA (2000) ; CEEAC (2003)*

Carte 6: *Le réseau routier du Gabon en 2013*

Localement, le Gabon connaît d'énormes problèmes de routes. En effet, mises à part les infrastructures routières autour de la Capitale Libreville, le reste des régions côtières restent difficilement accessibles par voie routière. Une route nationale permet de relier Libreville à Mayumba (près de 700 km de routes). Mais seulement environ 300 km de routes sont bitumés (Libreville – Lambaréné), l'autre partie subit encore les conséquences d'un climat où la pluie est présente 9 mois sur 12, rendant presque impraticable cette route. L'axe Tchibanga – Mayumba s'est considérablement dégradé ces dernières années. Alors qu'il fallait environ 2h30 en 2001 pour regagner Mayumba, aujourd'hui, il faut compter près de 4h de routes en voiture 4x4. Les nids de poules et autres bourbiers gênent considérablement le trafic routier. Ainsi, dans l'ensemble, le voyage entre Libreville et Mayumba est une véritable course jalonnée de haies à franchir. La route est bitumée de Libreville à Bikélé, à quelques kilomètres après Lambaréné, puis

elle devient un véritable bourreau pour les amortisseurs et autres accessoires des véhicules en fonction de la saison, tant les dos-d'âne naturels et les cassis invitent les passagers à danser au «tango ». En saison sèche, le fait saillant reste le bosselage de la chaussée et les problèmes de visibilité de la route, occasionné par la poussière. Ce problème de visibilité est accentué par l'absence de panneaux de signalisation. La saison de pluie par contre est marquée par la présence d'énormes mares d'eau sur la route et la présence de bourbiers n'obligeant que la circulation de véhicules 4 x 4, encore que cela exige de la part du conducteur une certaine expérience du terrain.

A travers une approche historique et socioéconomique, Pourtier souligne que si l'économie du Gabon a été particulièrement marquée par l'exploitation du bois d'Okoumé durant la première moitié du XXème siècle, l'investissement en retour fut particulièrement maigre, voir nul (Pourtier, 1989). De fait, les zones de prélèvement forestier entièrement inclus dans le bassin de l'Ogooué autorisant une évacuation des billes de bois par voie fluviale, la route devenait un luxe inutile. La logique commerciale pure s'est donc imposée à la volonté d'un quelconque développement économique. Les administrateurs en avaient d'ailleurs parfaitement conscience et dénonçaient l'absence totale d'implication des industriels dans l'aménagement du territoire. Ainsi alors que sur une exploitation moyenne de 10 000 ha (la plus grosse société, le Consortium Forestier de la SNCF, exploitait 80000 ha), un exploitant forestier pouvait générer un chiffre d'affaire compris entre 40 et 80 millions de CFA (le salaire moyen mensuel d'un ouvrier forestier gabonais ne dépassait pas à cette époque 1500 CFA [92]), Le choix était fait, malgré tout, de rechercher toujours le procédé d'évacuation qui revenait le moins cher à la tonne, ceci pour faire face aux importantes fluctuations de la demande.

Non seulement l'exploitation du bois n'a pas assuré au pays un développement à hauteur de la manne financière dégagée, mais elle a engendré de profondes et irréversibles transformations dans le tissu socioculturel et démographique gabonais. Cette situation est certes généralisée en Afrique équatoriale française, mais le Gabon en paiera un très lourd tribut. Dès les années 20 les industriels enlevèrent aux autochtones l'exclusivité de l'exploitation forestière. Comme le note Balandier « *Les entreprises européennes du Gabon*

[92] 1FCFA=655,957 euros, soit un peu plus de 60 000 à 122 000 euros de chiffre d'affaire, pour un salaire ouvrier de moins de 3 euros par mois.

[…], ont exigé d'importants mouvements de main-d'œuvre dans une région à faible population. Les régions réservoirs se sont vidées d'une part importante des hommes valides, et les villages de travailleurs à dominante mâle se sont multipliés dans les zones d'exploitation[93]». Le réservoir humain du bas Ogooué s'avérant insuffisant c'est l'ensemble du territoire qui va être ponctionné. Entre 15000 à 25000 hommes en âge de travailler seront concernés par le travail dans les chantiers forestiers avec pour triples conséquences : le déséquilibre du sex-ratio dans les villages et les campements forestiers (ici trop de femmes, là trop d'hommes) ; un exode rural intensif à destination de la côte, une prolétarisation de l'individu et son corollaire la monétarisation, la famine et une diffusion plus rapide et plus grande des épidémies[94]. Certains auteurs estiment que le Gabon aurait perdu globalement la moitié de sa population durant la première phase de la colonisation[95]. Compte tenu de la faible population du pays, le problème allait être irréversible. La mise en valeur qui se précisa après la guerre (chantiers forestiers, ferroviaires ou routiers) exigeait la disponibilité d'une main-d'œuvre, une main-d'œuvre d'autant plus nombreuse que la pénurie de capitaux, aggravant le déficit technique, incitait à remplacer par des bras ce qu'on ne pouvait pas encore confier à la machine.

En 1953, près de 39% de la population salariée étaient employées dans le secteur forestier. Mais avec la mécanisation progressive des moyens d'exploitation, les ouvriers vont de plus en plus être utilisés pour des travaux accessoires. Ce qui va accroitre les migrations vers les villes côtières, notamment la capitale. Libreville va ainsi concentrer au fil des années, des populations déracinés en quête de travail.

4.3. L'évolution de la législation forestière

L'histoire de l'exploitation forestière au Gabon est une vitrine pour apprécier les actions réalisées en Afrique centrale durant toute l'époque coloniale. Inversement, les politiques d'exploitation forestière mises en œuvre en AEF sont le reflet d'une manière ou

---

[93] BALANDIER G., « *Déséquilibres socio-culturels et modernisation des pays sous-développés* ». In Les Cahiers internationaux de sociologie, vol. 20, janvier-juin 1956, pp. 30-44. Paris : Les Presses universitaires de France

[94] Citant Sautter (1966), Coquery-Vidrovitch note que des épidémies de la maladie du sommeil et de la grippe espagnole vont avoir pour effet de restreindre une population déjà très insuffisante. *« la grippe espagnole qui sévissait en Europe gagna à son tour l'Afrique (Huout et al., 1921). La maladie aurait entrainé la disparition de 10% de la population. […] Les famines éclatèrent. La plus redoutable fut celle du pays fang, au nord du Gabon, qui s'annonça dès 1918, et sévit surtout de 1922 à 1926 ; elle fit disparaitre environ la moitié du groupe (passé entre 1911 et 1933, de 140 000 à 65 000 habitants, vidant littéralement le sud de la région.* »

[95] Coquery-Vidrovitch C., *Afrique noire. Permanences et ruptures*, Payot, Paris, 1985, pp. 56-57

d'une autre des actions entreprises dans les différentes régions (Suret-Canale, 1962). En effet, pour s'assurer du contrôle de la ressource, le colon va mettre en place une série de lois visant à faciliter l'accès aux ressources aux exploitants étrangers : un régime forestier qui encadre et oriente l'exploitation forestière dans le territoire.

4.3.1. Avant l'indépendance

Au milieu du XIXe siècle, plusieurs territoires sont érigés en colonies au cours des deux dernières décennies. Un régime d'exploitation des forêts est établi par le décret du 28 mars 1899, pour le Congo français. Ce décret, le plus ancien de la législation coloniale, est aussi celui qui aura la plus longue existence. Complété ou modifié par huit autres, il restera en vigueur jusqu'en 1946[96]. Le décret de 1899 relatif au régime forestier du Congo français (dont l'actuel Congo formait le noyau) atteint, par anastomoses successives, des territoires qui contribueront à former plus tard le Gabon, l'Oubangui-Chari (Centrafrique) et le Tchad ; l'AEF en héritera lors de sa création en 1910.

Ce décret 1899 va constituer la base légale sur laquelle va s'appuyer l'action sur la forêt. Il va traduire les objectifs de l'État, ici l'Etat français, en vue de la mise en valeur des forêts dans ses possessions de la zone tropicale (Suret-Canale, 1962 ; Madec, 1997). Mais, même si une législation forestière coloniale était en vigueur dans l'ensemble des colonies françaises, un ensemble de chercheurs s'accordent en affirmant que de 1900 à 1913, l'exploitation des forêts gabonaises se faisait sans véritable réglementation (Douineau et Nasi, 1999 ; Berdoulay et al., 2000 ; Christy, 2003). Elle relevait des décrets de 1899 relatifs au régime domanial qui en vertu de la notion de " terres vacantes et sans maître " considérait que la forêt appartenait au domaine de l'Etat, sous-entendu, l'Etat français. L'exploitation était subordonnée à une autorisation du Commissaire général ou de son délégué qui délivrait un permis, strictement personnel et à titre temporaire. C'est sur la base de ce décret que l'État français va céder en fin 1899, la plus grande partie du Congo français (les actuels Gabon, Congo-Brazzaville et Centrafrique) à de grandes sociétés privées, au nombre de 40 pour des superficies allant de 200 000 à 14 millions d'hectares, créant ainsi d'immenses zones de non droit, caractérisées par une exploitation dramatique

[96] Lire Medec J-H., "*Retour sur le passé: la législation forestière tropicale française »,* Revue Forestière Française, N° XLIX, Janvier, 1997

des indigènes « *soumis à un régime de travail forcé comparable à l'esclavage, pire que l'esclavage sous certains rapports*[97]».

L'exploitation est donc soumise à l'octroi d'une autorisation par l'administration coloniale. L'adjudication porte sur les droits de coupe, et non pas sur une coupe déjà identifiée, comme c'est le cas en Métropole ; aussi, l'exploitant se doit d'explorer la zone qu'il remporte, avant de déposer un permis d'exploitation après du gouverneur de la colonie pour une zone dument localisée. Le permis accordé, contre paiement d'une taxe territoriale[98].

Après la guerre, la reprise de l'exploitation à des rythmes élevés nécessitait de mettre en place une véritable réglementation, ce qui fut fait par l'arrêté du 19 septembre 1924 qui définissait trois types de permis :

- le chantier, de 100 à 500 ha, réservé aux autochtones ;
- la coupe, de 2 500 ha, accordée à toute personne pouvant apporter un cautionnement de 2 500 F, délivrée pour un an et renouvelable 10 fois ;
- la concession temporaire de coupe, de 5 000 à 10 000 ha, réservée aux Français.

Ce système allait créer des abus et des situations de quasi-monopole contraires aux intérêts de la collectivité, dénoncés par l'administration et les nouveaux colons. Un décret du 23 avril 1938 remplaça alors l'ancien régime arbitraire des permis par " la vente de coupe, en adjudication publique, aux enchères ou au rabais, sur mise à prix fixée par le Gouverneur général sur la proposition du Service des Eaux et Forêts. Il fut repris après la guerre dans un décret de 1945, modifié en 1960.

L'exploitant qui avait enlevé l'adjudication (les mises en adjudication étaient effectuées au début de chaque année aux enchères descendantes) se voyait attribuer un droit de coupe pour une durée allant de 5 à 20 ans. Il était tenu de se conformer à un cahier

[97] CHALLAYE Félicien, *Un livre noir du colonialisme*, Paris, Les nuits rouges (réédition de 1998), 1935, p. 72.
[98] En 1954, elle était de 10francs CFA par hectare et par an. Soit 0.0152449 euro.

des charges et à un plan de gestion, rédigé par le service forestier, ce qui constituait une première approche en matière d'aménagement.

Les droits de coupes octroyés étaient de deux types : ceux d'Okoumés, donnant lieu à l'exploitation de tous les arbres, et ceux de bois divers, qui excluait la coupe de l'Okoumé, peu prisés quoique beaucoup moins chers. En plus, l'administration avait la possibilité d'accorder quelques " permis de pied ", qui autorisaient l'abattage de quelques dizaines d'arbres pour satisfaire les besoins des populations locales. Ajoutons que des lots inventoriés dans les réserves forestières par l'administration pouvaient être mis en adjudication aux enchères montantes. Leur richesse étant connue, on pouvait alors atteindre des montants très élevés (Lasserre, 1955, cite le cas d'un permis de 21 000 ha adjugé en 1954 pour une valeur de 120 millions de F.CFA).

4.3.2. Après l'indépendance

En 1960, la gestion forestière passe du colonisateur au nouvel Etat, qui voit très vite augmenter ses besoins en matière d'aménagement du territoire. Cependant, l'exploitation reste soumise à la réglementation en vigueur avant l'indépendance. Dès 1960, ce système qui se traduisait par des abus et des situations de quasi-monopole, fut remplacé par un système de « vente de coupe en adjudication publique » attribuant un droit de coupe pour une durée de 5 à 20 ans. Jusque-là, le bois est la première source de revenus du pays (75% de la valeur des exportations en 1963). Mais, avec les premières découvertes pétrolières en 1966, le bois est relégué au second plan pour atteindre les 7% en 1970. Le début de l'aire postcoloniale sera cependant marqué par l'intensification des prélèvements, l'extension de l'exploitation vers l'est et surtout, la concentration de l'exploitation autour d'une espèce : l'okoumé, qui représente jusqu'à 94% du volume des grumes exportées (Lasserre, 1995).

L'année 1982 marque l'adoption de la première véritable loi forestière gabonaise. Resté en vigueur jusqu'à l'aube de l'an 2000, la loi n°1/82 du 22 juillet 1982 s'appuie sur la base légale établie à l'époque coloniale et reprise au lendemain de l'indépendance. Parmi les mesures, elle retient la division du domaine forestier en deux zones d'exploitation : une essentiellement côtière, plus facile d'accès, théoriquement

réservée aux gabonais et représentant environ cinq millions d'hectares ; une seconde zone couvrant le reste du territoire et comprenant la dite zone d'attraction du chemin de fer (ZACF). L'exploitation reste conditionnée par l'attribution d'un permis.

Malgré une diversification des exploitants avec l'arrivée de grands groupes asiatiques, et l'augmentation de la production, une faible transformation locale va caractériser l'exploitation du bois gabonais. L'aménagement, relégué au second plan, privilégie la régénération naturelle au détriment des plantations. Le Gabon applique une politique de rendements soutenus manifestée par le maintien de la fonction économique de la forêt. Tous les projets d'aménagement (notamment ceux initiés par la FAO dans les 70) ont pour point commun l'absence de mise en œuvre effective des aménagements proposés. Pour exemple, le massif forestier de Fougamou était déjà attribué avant la fin du projet d'aménagement, et le massif du nord-est de l'Estuaire a été exploité à l'endroit même où l'aménagement prévoyait d'installer une série de protection (Forafri, 1999). Même s'il faut reconnaitre à la loi 1/82 le fait d'avoir intégré un aspect lié à l'aménagement forestier, dans les faits, seules quelques forêts en 1ère zone ont fait l'objet d'une procédure de classement, et si certaines ont fait l'objet de rédaction d'un plan d'aménagement, aucun de ceux-ci n'a jamais été mis en œuvre, comme le note Drouineau et Nasi (1999) dans une étude d'évaluation de l'aménagement au Gabon pour le projet Forafri.

Dans un contexte international marqué par la vulgarisation de la protection de l'environnement, et sous la pression des institutions financières internationales qui fixe des conditionnalités aux financements, la prise en compte de l'environnement devient une question importante pour le gouvernement gabonais. Le nouveau contexte international prévoit que seul les grumes et produits forestiers issus de la forêt aménagée suivant les principes de développement durable seront mis en vente sur marché dès l'année 2000 (Objectif 2000 de l'OIBT). C'est ainsi que le 15 mai 1996, le conseil des ministres manifestera sa volonté (après le sommet de Rio en 1996) de mettre en place une politique d'aménagement forestier. Il s'en suivra un long processus qui conduira à l'adoption en 2001, d'une nouvelle loi forestière, et de la création de 13 parcs nationaux.

Carte 7 *: Les zones d'exploitations forestières*

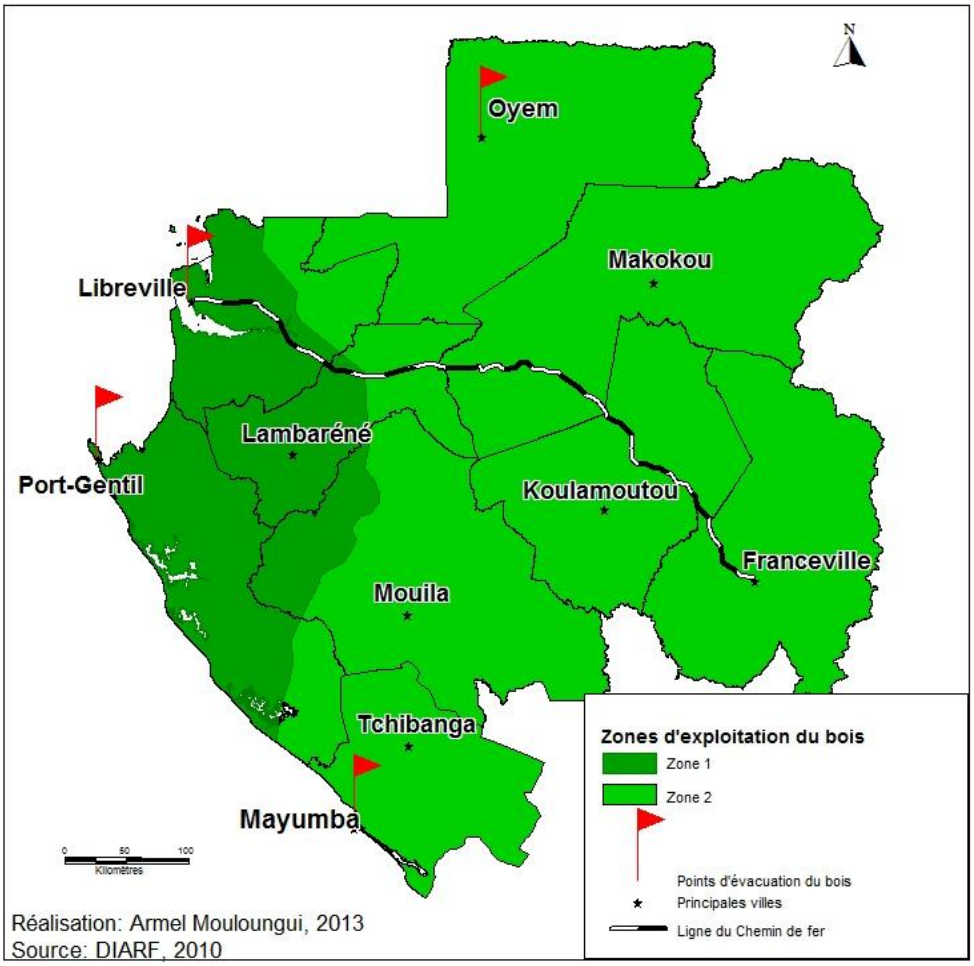

En conclusion, pendant la période coloniale l'exploitation forestière au Gabon a été marquée par la mise en valeur de la fonction économique de la forêt. Les années d'euphorie (1920-1930) avec une production de 400000 tonnes pour 1,5 ha attribué, vont permettre de décupler les chiffres d'affaire dans un secteur où se concentrent un nombre réduit de sociétés européennes. Mais, dans un milieu déjà fragile, l'homme fut utilisé comme capital au gré des politiques, comme simple valeur usage. Suret-Canale y consacrera un chapitre en parlant d'économie de traite (Suret-Canale, 1962). De plus, l'exploitation n'a pas permis un aménagement du territoire, se limitant à une politique de ponction bien loin des soucis de gestion durable des ressources.

4.3.3. La nouvelle loi forestière, une gouvernance prescrite ?

Plusieurs raisons justifient une actualisation de la loi d'orientation en matière des eaux et forêts promulguée en juillet 1982. Nous retiendrons trois principaux arguments. Le Gabon entreprend la révision de sa loi forestière pour respecter les engagements pris devant la communauté internationale, à travers la signature d'accords et conventions. En effet, depuis 1982, l'Etat gabonais a adhéré à diverses résolutions internationales visant à la gestion durable de toutes les forêts avec notamment : en 1983, l'objectif 1 de l'accord international sur les bois tropicaux (AIBT) visant à assurer de façon soutenue, l'utilisation et la conservation des forêts tropicales et à maintenir l'équilibre écologique des régions ; en 1990, l'objectif « OIBT 2000 » visant à généraliser, à l'horizon 2000, la commercialisation de bois provenant des forêts rationnellement aménagées ; en 1992, la conférence de Rio/Agenda 21 et la ratification de la convention sur la diversité biologique.

L'Etat voit déjà dans la gestion durable une condition nécessaire pour obtenir la certification des bois. Loin de constituer une contrainte supplémentaire, l'engagement du Gabon dans la démarche d'une nouvelle loi forestière est donc un moyen de garantir, à terme, la commercialisation de ses bois, que ce soit sous forme de grumes ou de produits transformés. C'est aussi un moyen d'assurer la production de bois à long terme tout en préservant les équilibres écologiques et sociaux du pays.

Cet objectif va de pair avec la seconde raison : la nécessité d'accroitre la productivité du secteur forêt dans le développement du pays. Avec plus de 80% de couverture du territoire national, la forêt constitue une richesse encore insuffisamment valorisée. Il est indispensable de mettre en place un nouvel arsenal réglementaire permettant à la filière forêt-bois de créer des emplois et d'augmenter, en valeur absolue, sa part dans le PIB, et cela d'autant plus que les revenus pétroliers ont tendance à s'amenuiser. En conséquence, la législation doit favoriser une gestion plus rationnelle des forêts et l'industrialisation de la filière. Au nombre des mesures prises pour matérialiser la volonté du Gouvernement à dynamiser le secteur forestier en tant que source potentielle de développement socio-économique, le *Ministère des Eaux et Forêts* est réorganisé en *Ministère de l'Economie Forestière, de la Pêche et du Reboisement, chargé de la Protection de la Nature*. Des réformes institutionnelles et une planification stratégique ont eu lieu ou sont

en cours, en vue de créer un cadre favorable au développement du secteur forêt-environnement. Celui-ci est appelé à jouer un rôle important dans la diversification de l'économie nationale. Parmi ces réformes, on peut citer notamment: la réunification du Ministère des Eaux et Forêts et de la Pêche et de celui chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature, la réorganisation et la remise à niveau de l'Ecole Nationale des Eaux et la Forêts et la préparation en cours du Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE) avec l'appui de la Banque mondiale.

Une Commission interministérielle pour l'industrialisation du bois au Gabon est créée en juin 1995. Le rapport de cette commission, présenté au Conseil des ministres du 15 mai 1996 est approuvé dans sa globalité. L'objectif principal de ce rapport étant la transformation sur place de 50 % de la production forestière gabonaise en l'an 2000 et 90 % en 2025, avec la réduction parallèle des exportations des grumes[99]. D'autres mesures seront prises concernant la fiscalité et la parafiscalité applicables au secteur forestier et une réforme institutionnelle est également prévue (réglementation, attribution des permis, etc.).

Notons enfin que l'adoption d'une nouvelle loi forestière au Gabon est le fruit de pressions des organismes de financements internationaux. En effet, les recommandations faites par la Banque Mondiale dans le cadre du Projet Forêt Environnement[100] (PFE) concernaient : une révision des modalités d'attribution des permis faisant jouer d'avantage la concurrence ; une augmentation de la superficie maximale et de la durée de validité des permis à des niveaux compatibles avec l'aménagement durable des forêts ; une implication accrue des populations rurales dans la gestion des forêts ; un rééquilibrage de la fiscalité entre l'amont et l'aval de la filière visant à favoriser la transformation locale.

[99] Commission interministérielle pour l'industrialisation de la filière bois, Rapport final de l'assemblée de Kango, le 13 mai 1996. Cette proposition sera reprise par le code forestier, en fixant à 75% le taux de transformation locale en 2010 (Article 227).

[100] Le PFE est un projet financé par la Banque Mondiale comprenant un volet portant sur la recherche. Ce projet qui a été réalisé de 1993 à 2002, se concentrait sur le renforcement du Ministère en charge des eaux et forêts, et de sa politique sylvicole, notamment en termes de gestion durable des ressources forestières. Le budget total du projet se montait à 38,5 millions de dollars américains, et, outre le prêt de la Banque Mondiale (22,5 millions de dollars américains), comprenait des contributions du gouvernement gabonais, de l'Union Européenne, des gouvernements français et allemands et du Fonds Mondial pour la Nature (WWF).

En somme, la nouvelle loi forestière au Gabon est l'aboutissement d'un processus entamé depuis les années 1990. Malgré la volonté manifestée par les autorités gabonaises, elle constitue une forme de gouvernance prescrite, visant à préparer le terrain à l'application d'un régime forestier dont les normes de gestion seraient guidées par leurs concepteurs ou commanditaires. Il faut tout de même noter que le code forestier de 2001 a bouleversé les pratiques forestières. Nous citons ci-après quelques principaux changements.

Le code forestier a ainsi apporté des innovations non négligeables. D'abord une partition plus claire du domaine forestier avec l'identification d'un domaine forestier rural. Dans la loi de 1982, le domaine forestier est divisé en deux parties : la première concernant les forêts domaniales classées, constituait le domaine à vocation forestière permanente et déterminée, incluse dans le domaine public de l'Etat ; la seconde partie, les forêts domaniales protégées qui constituait le domaine à vocation forestière du domaine privé de l'Etat.

Dans la catégorie des forêts domaniales classées, on notait plusieurs sous-groupes dont la vocation et/ou le mode de gestion était assez différents. D'abord, les forêts de production à vocation permanente ; ensuite les périmètres de reboisement qui peuvent être considérés comme des forêts de production à vocation non nécessairement permanente devant faire l'objet d'un mode de gestion particulier ; enfin, les forêts présentant, à des titres divers, un intérêt de préservation et bénéficiant de ce fait d'un protection particulière (forêt de protection, aires d'exploitation rationnelle de faune, réserves intégrales d'espèces végétales, arboretum, sanctuaire de certaines espèces végétales, parcs nationaux à vocation forestière, jardins botaniques ou forêts récréatives).

Les forêts domaniales dites « protégées » sont étaient constituées de toutes les forêts qui n'étaient pas classées et dont la vocation n'était pas encore déterminée. Ce groupe renfermait aussi bien des forêts à vocation de production, non encore attribuées, que des forêts ayant une réelle vocation de production.

Notons que ces deux sous-domaines forestiers pouvaient évoluer dans le temps puisqu'à tous moment, des forêts à vocation non déterminée pouvaient, après classement, passer dans le domaine à vocation forestière permanente et déterminée. Par ailleurs, le

domaine à vocation forestière non déterminée incluait les forêts situées aux alentours immédiats des villages et réservées en priorité aux habitants de ces villages, même si cela n'était pas explicitement mentionné par la loi.

La nouvelle loi quant à elle, repartit le domaine forestier national en deux sous-ensembles bien distincts : un domaine forestier permanent de l'Etat, constitué des forêts domaniales classées et des forêts domaniales productives enregistrées, d'une part, et un domaine forestier rural, constitué des terres et des forêts dont la jouissance est réservée aux collectivités villageoises, selon des modalités qui reste à définir. La notion de forêts à vocation non déterminée a donc disparu et les forêts productives enregistrées regroupent les forêts déjà attribuées et les réserves forestières de production. Cela suppose que l'ensemble du territoire forestier national à préalablement fait l'objet d'une partition entre les deux domaines, le plan d'affectation des terres ayant force de loi.

Par ailleurs que la création d'un domaine forestier rural réservé aux collectivités villageoises peut être interprétée comme une volonté du législateur de faire participer plus directement les populations locales à la gouvernance des forêts avoisinantes et ainsi, de faire bénéficier (en théorie) ces populations d'une part plus importante des revenus générés par la forêt[101]. Que ce soit dans la loi de 1982 ou dans la nouvelle loi, l'ensemble du domaine forestier demeure la propriété de l'Etat, qui est donc libre d'en modifier le mode d'usage[102].

[101] Code Forestier, art. 12.
[102] Code forestier, art. 13

Figure 15 *: Zonage du secteur forestier gabonais*

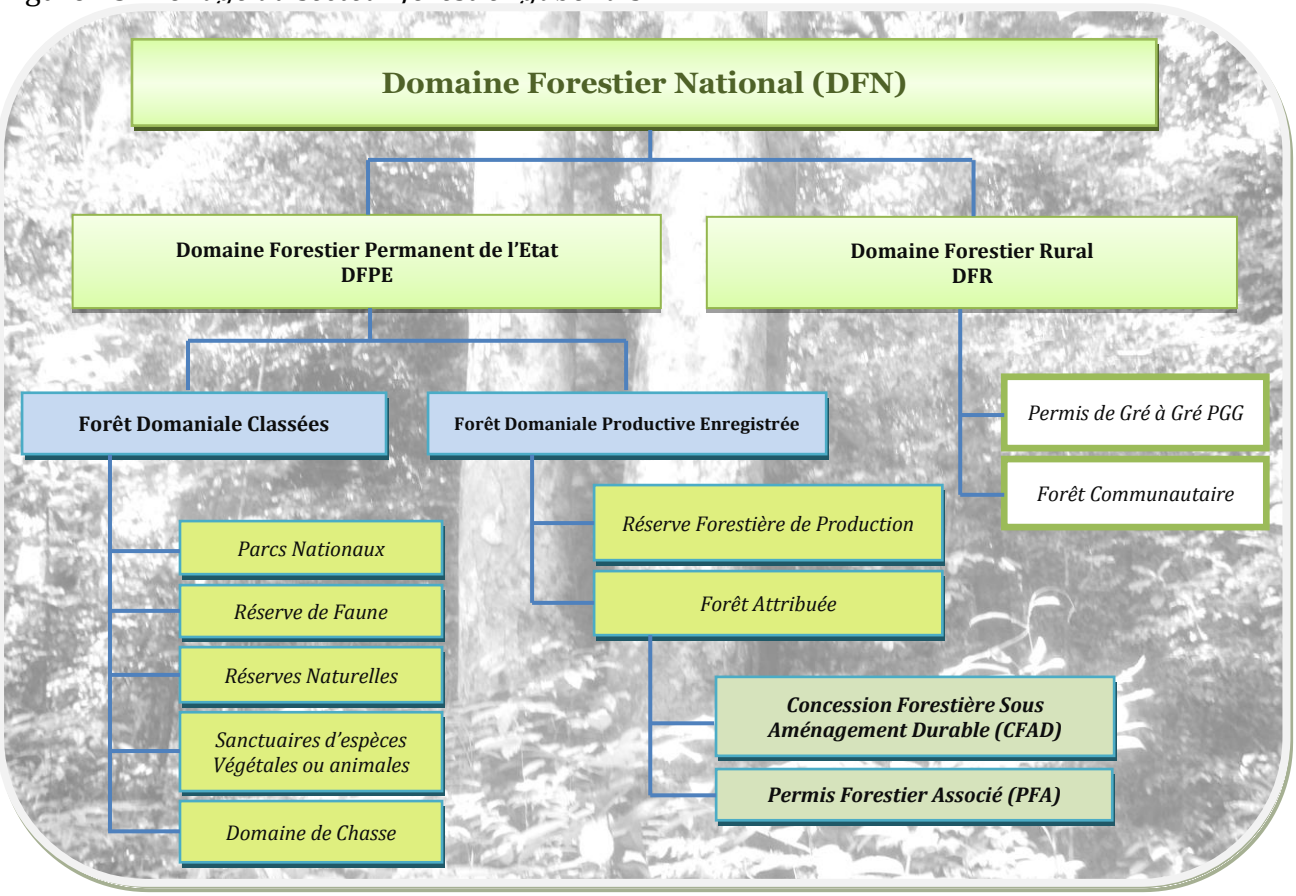

Source : Interprétation de la Loi 016/01 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise

5. Ruptures et permanences : du nouveau sur du vieux

Si sur le plan institutionnel et légal, la volonté d'intégrer la gestion durable à l'exploitation forestière est effective, il est aussi vrai que ces changements gardent une part non négligeable de considérations anciennes qui régissent encore la politique forestière, et pourraient donc contribuer à la compréhension des incohérences dans les systèmes de gouvernance. Parmi les permanences, notons la croyance au mythe de l'inépuisabilité des ressources forestières, le système concessionnaire et la domination de l'exploitation par les grands groupes étrangers.

5.1. Veilles habitudes ou persistance d'un mythe

« *La forêt gabonaise n'est pas en danger* ». Ces propos que nous avons recueilli, signalons-le, hors entretien dirigé, mais au cours de « débats » quotidiens, "autour d'un verre" auprès d'"anciens de la maison"[103] Eaux et Forêt, traduisent la perception des ressources forestières par des agents de l'Etat, chargés d'assure la gestion des forêts. Une perception renforcée par la législation et les faibles moyens de suivi qui servent souvent d'alibi. Malgré une charge importante de travail à accomplir dans le secteur, il semble que les autorités ne trouvent pas nécessaire d'accomplir certaines tâches. Les dossiers les plus abordés sont ceux permettant de garnir la caisse des *fonds communs*, ou donnant la possibilité d'avoir des compensations financières directes pour les agents. Notons enfin, des agents non ou peu formés sur les questions forestières, qui perçoivent les nouvelles approches forestières comme un alibi pour se faire de l'argent. Les menaces évoquées ne sont que l'arbre qui cache "une forêt toujours verte et abondante". Le suivi du processus d'aménagement des forêts est une illustration de ce laxisme administratif.

Selon le code forestier de 2001 et un décret d'application définissant des normes techniques d'aménagement et de gestion durable des forêts domaniales productives enregistrées (décret du 12/08/2004), rendent obligatoire l'aménagement forestier par le concessionnaire, en association avec l'exploitation forestière, mais aussi avec la transformation industrielle. L'intégration des volets sociaux et environnementaux

[103] Souvent les agents les plus âgés (pas forcément les plus expérimentés) sont appelés les anciens. En l'absence d'archives écrites, ils sont considérés comme personnes ressources pour reconstituer l'histoire des pratiques forestières, ou l'histoire même des institutions des eaux et forêts.

dans l'aménagement est également de rigueur. Ainsi, pour avoir accès à une concession forestière, l'exploitant doit effectuer un certain nombre de démarches. Un plan d'aménagement (PA) doit être déposé pour agrément auprès du ministère en charge dans un délai de 3 ans à compter de la date de signature de la convention provisoire. Le plan d'aménagement porte sur une unité géographique appelée Unité Forestière d'Aménagement (UFA). Ce plan doit intégrer :

- *l'analyse socio-économique et biophysique de l'UFA ;*
- *les objectifs de l'aménagement ;*
- *l'aménagement proposé ;*
- *les coûts de l'aménagement ;*
- *la mise en œuvre du suivi-évaluation et la révision de l'aménagement*

Le plan d'aménagement est avant tout un document qui présente un ensemble de caractéristiques techniques (diamètre minimum d'exploitabilité, rotation de l'exploitation…), biophysiques (composition floristique, essences exploitables…), spatiales (localisation, superficies de la concession, programmation des aménagements…)[104]. Le PA doit être accompagné d'un plan d'industrialisation et déposé à l'administration des Eaux et Forêts. Notons que le code prévoit la signature préalable d'une Convention Provisoire d'Aménagement-Exploitation-Transformation (CPAET) qui donne la possibilité à l'exploitant de procéder à la prospection, aux inventaires et à la programmation des futurs aménagements. Selon la loi gabonaise, il faut donc en moyenne 3 à 4 ans entre la signature de la CPAET et la mise en exploitation effective de la concession. Par ailleurs, cette définition complexe des procédures règlementaires suppose la mise en place de structures au sein de l'administration forestière pouvant assurer une bonne connaissance des territoires concédés et des ressources qu'ils regorgent. Néanmoins, de nombreuses irrégularités persistent.

Notons d'abord l'inexistence d'une réelle base de données SIG pouvant vérifier les informations fournies par les exploitants. En effet, la direction des Eaux et Forêts dispose d'un service cartographique, mais dont les informations méritent d'être revisitées et actualisées. Selon une étude réalisée sous la houlette du Projet des Petits Permis

[104] Code Forestier, Articles 21 et 22.

Forestiers du Gabon, il y aurait un écart entre la définition officielle ou textuelle des permis et leur projection SIG. L'étude réalisée en 2008 montre que sur un échantillon de 73 lots étudiés, on observe soixante (60) cas de mauvais positionnement de permis par rapport au SIG du ministère. Même si dans lesdites observations, il existe certaines, où ces cas de mauvais positionnement restent mineurs, on note vingt-six (26) cas de définitions incohérentes qui ne permettent pas d'établir un polygone, et donc d'avoir une superficie. Mais dans le fichier cartographique du ministère, ces lots sont fermés.

Globalement, quatre types d'anomalies seront observés dans la comparaison des lots attribuées et leur localisation par SIG. Ces anomalies peuvent être scindées en deux catégories : d'une part, les problèmes liés aux textes de définition des limites ; et d'autre part, les problèmes de non concordance entre les textes et les limites du fichier du ministère en charge des eaux et forêts.

Figure 16: *Anomalies entre superficies officielles et SIG*

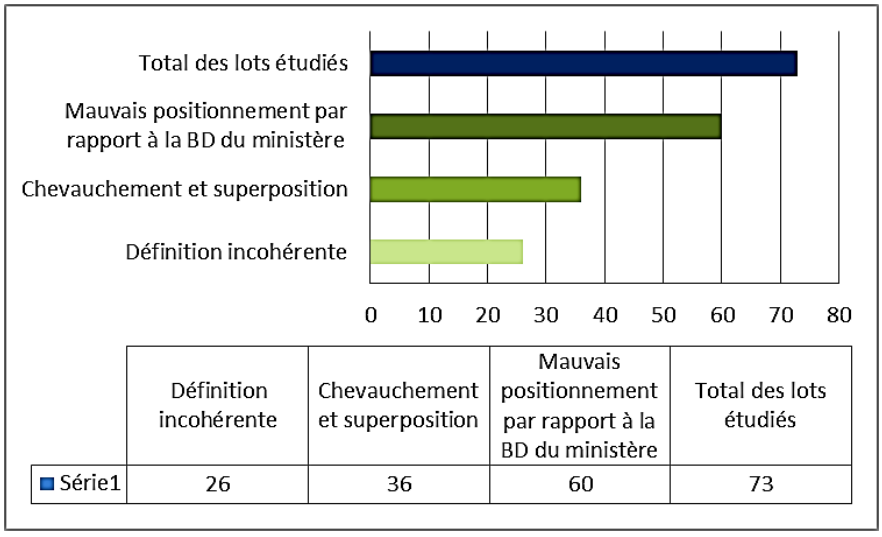

Source : PAPPFG, 2012

Pour la première catégorie, l'anomalie est repérée par des cas de non fermeture du polygone en considérant le texte d'attribution, tel que l'illustre la figure suivante.

Figure 17 : *Illustration d'un cas de mauvaise définition de permis (PAPPFG, 2012)*

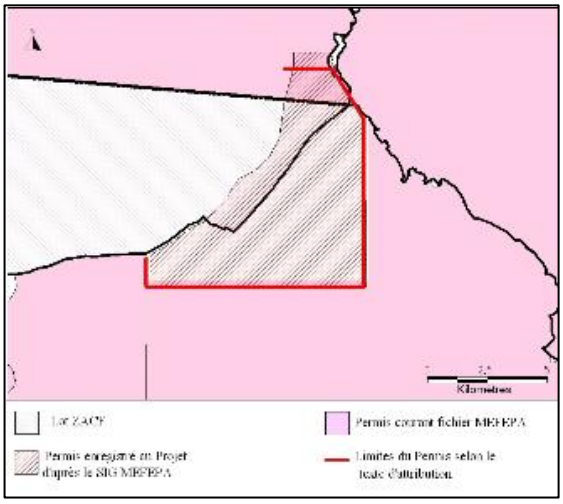

Dans cet exemple, les polylignes matérialisées en rouge correspondent aux définitions du texte d'attribution qui malheureusement s'avère incomplet. L'autre exemple de la première catégorie concerne le chevauchement des lots tel que le montre la figure ci-après :

Figure 18**:** *Exemple de chevauchement de Permis d'après les définitions des textes*

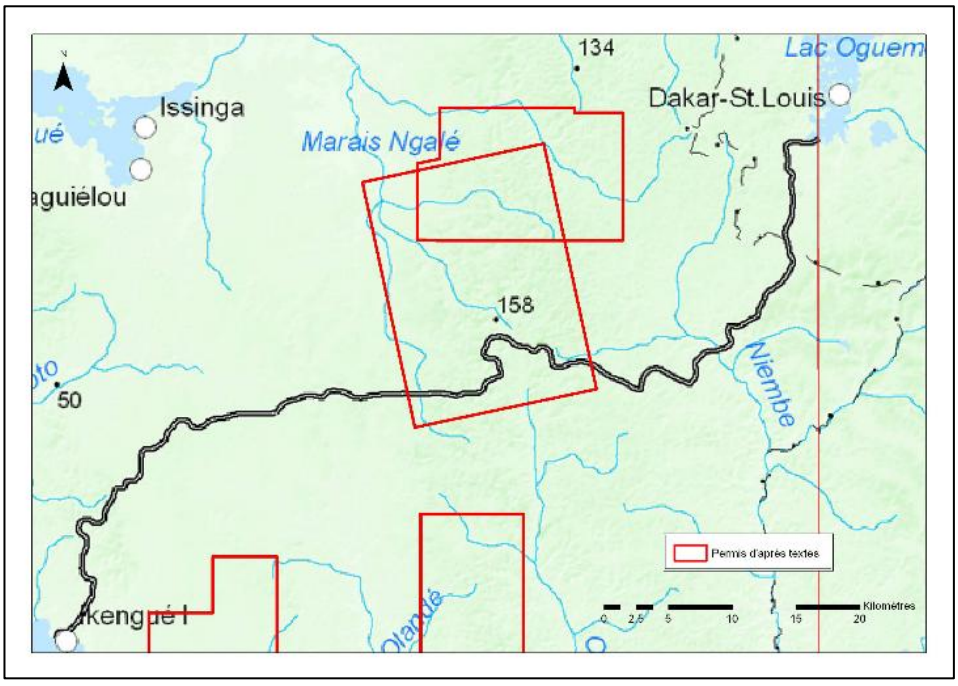

Si certaines anomalies sont détectées et prise en compte pour ensuite être rectifiées, il n'en est pas souvent le cas. En effet, plusieurs cas de non prise en compte de

textes rectificatifs ont été observés. L'illustration suivante nous renseigne déjà sur les causes de nombreux conflits qui existent entre les ministères en charge des eaux et forêts et celui des mines et du pétrole par exemple.

Figure 19**:** *Problème de prise en compte des textes rectificatifs (PAPPFG, 2012)*

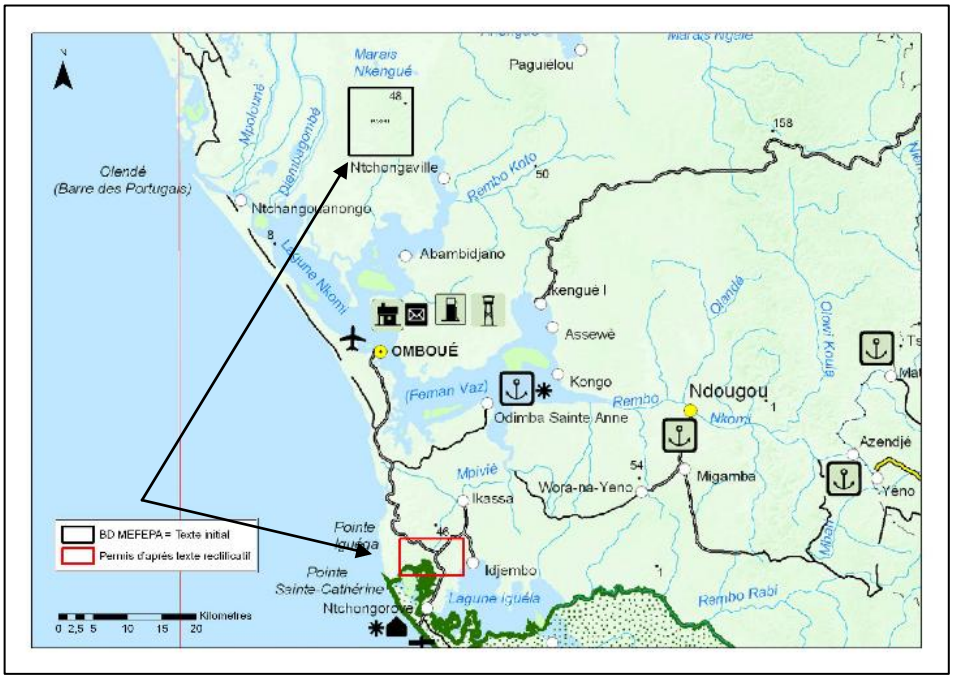

Le polygone de couleur noire, correspond à la définition du texte initial, alors que celui de couleur rouge résulte du texte rectificatif. Malheureusement, c'est le premier polygone qui figure toujours dans le fichier cartographique du ministère. De plus, les définitions de ce texte rectificatif (datant de 2005) se trouvent à l'intérieur d'un parc national. Ce qui pourrait expliquer la non prise en compte du texte rectificatif. Mais dans ce cas il devrait y avoir un autre texte définissant une autre localisation du lot attribué. Ainsi, entre textes et données cartographiques dont la fiabilité reste à prouver, l'administration forestière ne dispose pas d'un outil lui permettant de vérifier les informations fournies par les exploitants. Ce constat est d'autant plus vrai qu'il est aussi vérifié par les agents des bureaux d'études. Lors d'un entretien que nous accordait un responsable de bureau d'études à Libreville, celui-ci nous confie que pour respecter les délais, il leur arrive de faire du « copier-coller » d'études réalisées. Les agents du ministère peu regardant sur la forme des documents fournis, et parfois peu compétents dans la lecture de cartes par exemple, ne peuvent se rendre compte de la stratégie.

La non fiabilité de la base de données forestière du ministère est souvent liée à l'absence de missions de terrain, mais aussi au manque de communication entre les différents services gouvernementaux. Nous avons pu constater qu'entre la direction des eaux et forêts et celle de l'environnement par exemple, l'échange de données n'est pas chose courante. Lors de notre séjour à la délégation provinciales des eaux et forêts à Tchibanga, nous avons pu constater l'écart entre les données de production des exploitants.

Outre les anomalies liées à la définition des permis, notons la longueur et la complexité des démarches auxquelles il faut ajouter les délais de traitements des dossiers relativement long pour les exploitants. Il faut en effet plus de 3 ans avant qu'un entrepreneur procède à la mise en exploitation effective de ses lots. Pendant notre séjour à la DIARF, nous avons pu apprécier le processus d'examen des dossiers (PA, PI, inventaire…). Une équipe d'agents de la DIARF se réunit pour 3 à 7 jours pour examiner un dossier. L'équipe est souvent constituée d'agents souvent proches du directeur car, la retraite, qui se tient en général dans un hôtel à Libreville ou au centre de la Lopé. La participation à une retraite procure de nombreux avantages : au-delà de la prime de participation[105] et le bénéfice de séjourner dans un cadre luxueux au frais de la direction, il y a des relations qui s'établissent entre agents du ministère et des responsables de sociétés forestières. Ces relations sont un canal que les exploitants utilisent souvent pour influencer l'avancement de leurs dossiers, et pour les agents, elles sont un potentiel moyen « *d'arrondir les fins de mois* ». Cette influence plus ou moins réciproque est accentuée par le fait que les propriétaires de permis forestiers sont souvent d'anciens ou d'actuels responsables politiques, grands fonctionnaires de l'Etat, comme en témoigne le répertoire des propriétaires de permis.

La gestion forestière actuelle est ainsi entachée de vieilles habitudes, laxisme dans les processus d'attribution des permis, données non actualisées, manque de surveillance, lenteur dans le traitement des dossiers. Mais il faut aussi noter que la gestion des espaces est restée soumise à l'attribution d'un permis à travers le système

[105] Selon nos informateurs, cette prime varie entre 80 et 200 euros environ par jour et par agent selon le grade.

concessionnaire qui pourrait dans une certaine mesure traduire un désengagement de l'Etat de la mise en valeur des territoires concédés.

5.2. Le système des concessions forestières : un désengagement de l'Etat

Avant tout, rappelons que le système de concession est à la base un instrument de la colonisation (Suret-Canale, 1962 ; Karsenty, 2005). En 1899, une superficie correspondant à 70% de la future Afrique Équatoriale française fut abandonnée à une quarantaine de sociétés de traite monopolistes. Constituée des actuelles nations de RCA, Tchad, Congo et du Gabon, l'AEF fut partagée en 40 énormes concessions territoriales, totalisant quelques 700 000 km2 sur les 900 000 environ de l'ensemble (Suret-Canale, 1962). Les concessionnaires consentaient certains avantages fiscaux à l'État (redevance annuelle fixe et pourcentage de 15% sur les bénéfices). En revanche, ils recevaient le monopole de l'exploitation du sol, en premier lieu de l'ivoire et du caoutchouc ; les exploitants libres se trouvaient, pour la plupart, exclus. Selon C. Coquery Vidrovitch, auteur d'un ouvrage de référence sur les grandes concessions en Afrique centrale, *« il s'agissait, en fait, d'une véritable démission de l'État ; renonçant à faire lui-même les investissements nécessaires, celui-ci espérait que l'initiative privée, sous l'aiguillon des bénéfices escomptés, mettrait d'elle-même le pays en valeur. La recherche des origines de cette politique en métropole suggère, outre la pression indéniable de certains milieux d'affaires spécialisés – mais dans l'ensemble encore médiocres – la responsabilité majeure d'un gouvernement d'abord soucieux d'économiser à court terme ses deniers. Avec de telles bases, il était à prévoir que la solution choisie serait intrinsèquement mauvaise, et qu'elle aurait de fortes chances d'aboutir à l'échec* » (Coquery-Vidrovitch , 2001 : 25).

L'idée dominante était alors que les colonies ne devaient rien coûter à la métropole. L'échec de cette première période des concessions est étroitement lié au fait que les sociétés concessionnaires refusèrent de faire bénévolement, aux dépens de leurs profits immédiats, les investissements énormes devant lesquels l'État avait lui-même reculé. En d'autres termes, l'action des concessionnaires se réduisait à la ponction des ressources et l'exploitation pure des populations locales. Aucune structure d'équipement collectif durable ne devait être réalisée pour limiter les coûts de l'exploitation.

En s'inspirant de ce principe colonial, la législation gabonaise rappelle que l'Etat est propriétaire du domaine forestier[106]. Comme le mentionne le Code forestier, « *Nul ne peut, dans les domaines des Eaux et Forêts, se livrer à titres gratuit ou commercial à l'exploitation, à la récolte ou à la transformation de tout produit naturel, sans autorisation préalable de l'administration des Eaux et Forêts*. »[107] L'Etat est donc propriétaire du domaine forestier, comme pour faire écho au décret de 1899. Comme l'autorité coloniale, l'administration gabonaise va concédée à des groupes d'exploitants, dans le but « *d'accroître sa contribution au développement économique, social, culturel et scientifique du pays*[108] ». Elle réaffirme ainsi une volonté de l'Etat à se débarrasser des tâches d'aménagement du territoire[109], et laisse ainsi libre cours à de nombreux abus par les propriétaires des territoires concédés, profitant du faible niveau de contrôle de l'administration.

Comme la loi 1/82, le nouveau code forestier gabonais conditionne l'exploitation à l'attribution de concessions. Si celui-ci rend l'aménagement durable obligatoire, cette action est confiée à l'entreprise concessionnaire, comme pour limiter les coûts de la mise en valeur des territoires. Faisant ainsi écho au discours du Général De Gaule de 1959 « …*aujourd'hui (la colonisation) est devenu(e) pour la métropole, non plus une source de richesse, mais une cause d'appauvrissement et de ralentissement…Le profit a cessé de compenser les coûts* »[110], il faut donc confier la gestion des territoires forestiers à des privés.

Malgré l'édition de l'atlas forestier du Gabon, en 2009, par le WRI, il existe un manque d'informations transparentes sur les sociétés d'exploitation forestière opérant au Gabon, y compris « Qui opère ? » et « Où ? », ce qui entrave les tentatives d'évaluation de leurs performances. Il est pratiquement impossible d'évaluer si ces sociétés contribuent au

---

[106] L'article 13 du Code forestier note « *Toute forêt relève du domaine forestier national et constitue la propriété exclusive de l'Etat.* »

[107] Article 14 du Code forestier de la République gabonaise, Loi N°016/01 du 31 décembre 2001.

[108] Article 2 du Code forestier. Loi 16/01

[109] Code forestier, Chapitre 1 relatif à l'aménagement forestier.

[110] Extrait du discours du Général De Gaulle sur la décolonisation de l'Afrique noire (10 novembre 1959). Cet extrait révèle la vision gaullienne de la colonisation, mais aussi la manière dont il justifie la décolonisation. Il illustre également l'évolution de la politique française à l'égard des territoires africains à un moment charnière, celui où de Gaulle reconnaît les États africains tout en essayant de préserver la Communauté, qui allait donner plus tard le réseau *françafrique,* qui permettra de tenir sous contrôle les anciennes colonies sous la tutelle de l'Etat français. Pour approfondir le sujet, lire Verschave F-X, *De la françafrique à la mafiafrique,* Edition Tribord, Paris, 2005, 70 pages ; Verschave F-X, *La françafrique. Le plus long scandale de la République.* Stock, Paris, 2003, 379 pages.

développement du pays ou si elles prennent seulement les ressources naturelles du pays sans rien laisser de positif et de durable derrière elles. La carte et les données sur les concessionnaires publiées par l'ONG Forest Monitors, en 2006, par exemple, sont tirées d'une carte officielle du ministère datant de 1997, qui n'est pas librement accessible et dont la précision est douteuse[111]. Quand les chercheurs du groupe américain Global Forest Watch ont essayé d'obtenir des informations sur les sociétés, le gouvernement les a envoyés aux sociétés et les sociétés les ont renvoyés au gouvernement. Les informations sur l'exploitation sont un trésor précieusement gardé par le ministre en personne[112].

Toutefois, selon l'étude réalisée par le WRI[113], on sait que près d'un tiers de la superficie totale des concessions forestières est attribuée à cinq compagnies qui appartiennent en totalité ou en partie à des intérêts étrangers. Les sociétés d'exploitation forestière asiatiques ont maintenant étendu leur présence au Gabon[114]. Bordamur est détenu par la société malaise, Rimbunan Hijau, et a été décrite comme le plus grand concessionnaire du pays, avec plus d'un million d'hectares situés principalement dans le nord-ouest du pays. FOBO est une autre entreprise malaise importante. Mais les entreprises contrôlées par des capitaux européens restent encore des concessionnaires importants. En 1997, 35% soit 3 millions d'hectares des superficies attribuées à l'exploitation forestière étaient détenues par Rougier-Gabon, la Compagnie Forestière du Gabon (CFG), Leroy-Gabon, la Compagnie Equatoriale des Bois (CEB) et Lutexfo/Soforga (WRI, 2009). CEB-Thanry (505 000 hectares), Leroy-Sonae (654 000 hectares), SHM-Interwood (estimé à 300,000 hectares) et Basso Timber Industries (450 000 hectares). A part la CFG, qui appartient à hauteur de 52% à des Gabonais, de 38% à des Français et de 10% à des Néerlandais (Greenpeace, 1999), les quatre autres sont largement dominées par des capitaux français. En 1997, Rougier était le plus gros détenteur de concessions avec 699 555 hectares, suivi par Leroy (environ 654 000 hectares), CFG (651 000 hectares), CEB (505 000 hectares) et Lutexfo/Soforga (487 000 hectares).

---

111 http://www.forestsmonitor.org/en/reports/549968/549993

112 Information reçu de Jean Sylvestre Makak, coordinateur national du WRI au Gabon, entretien du 09 juin 2009, Immeuble de l'OAB, Libreville.

113 WRI, Ministère de l'économie forestière, *Atlas interactif du Gabon,* Libreville, 2009

114 Lire Billard E. *"Nouveaux acteurs, vieilles habitudes. L'implantation des opérateurs forestiers asiatiques au Gabon à l'heure de la transition vers la gestion durable"* Thèse de doctorat, Muséum d'histoire naturelle, Paris, 2012, (sous la direction de Alain Karsenty et Serge Bahuchet).

Bien que la plupart des compagnies d'exploitation forestière soient enregistrées comme étant des sociétés de droit gabonais, nombre d'entre elles sont associées à des sociétés "mères" européennes plus importantes, telles que Thanry (CEB) ou Glunz (Leroy-Gabon), et elles fonctionnent comme des filiales.

Planche 4*: Evolution du couvert cumulatif des concessions forestières*

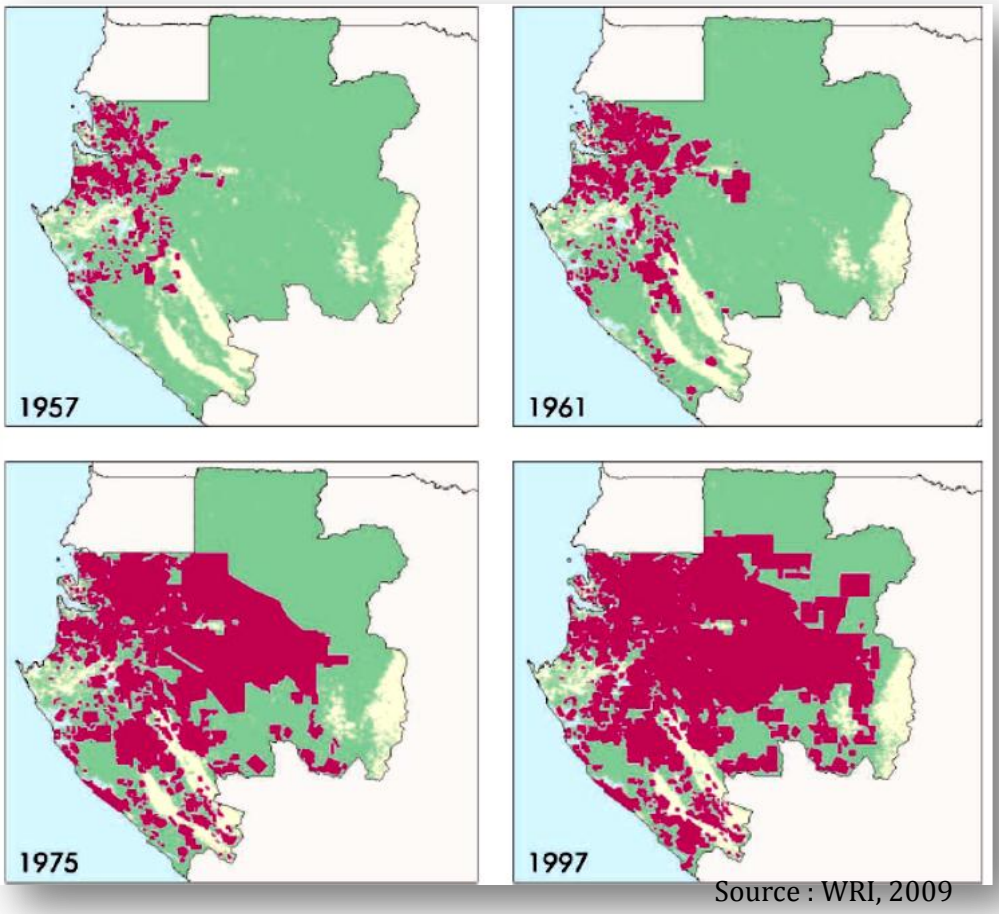

Source : WRI, 2009

Carte 8*: Situation des permis forestiers en 2011 (WWF, 2011)*

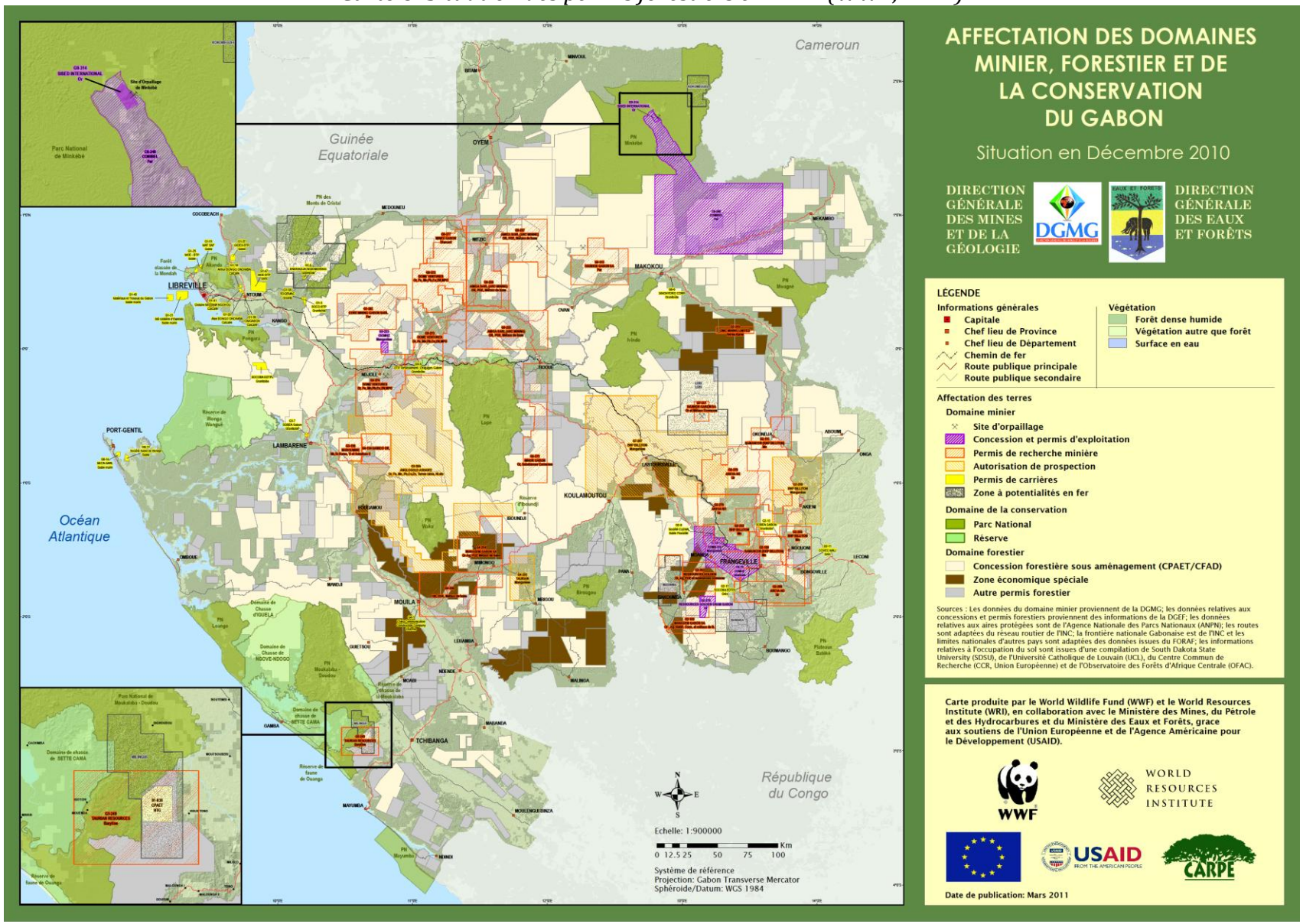

Cette carte est une production du WWF et ses partenaires. Elle témoigne du large champ d'activité de l'ONG au Gabon. Nous verrons dans la seconde partie comment l'ONG capte et fédère les financements internationaux et participe par ses compétences diverses à batir une perception des ressources au gabon.

La plus grande partie des forêts du Gabon est ainsi attribuée à des concessionnaires à des fins d'exploitations. Si pour l'Etat, cette attribution est un investissement, la garantie de revenus futurs pouvant contribuer à la revalorisation du secteur forêt[115], il n'en demeure pas moins vrai que le faible contrôle des territoires concédés peut être perçu comme un moyen pour l'Etat de réduire ses dépenses dans l'aménagement des dits territoires. Il faut souligner que pour l'Etat, la prise en charge de la gestion durable, incarnée par l'aménagement des concessions, est un investissement trop coûteux (Cf. tableau ci-après). Déléguer cette tâche aux exploitants est d'abord une garantie pour l'Etat qu'elle sera réalisée, mais aussi de s'assurer d'éventuelles aménagements en termes d'équipements collectifs (routes, magasins, ponds, centres de santé, eau potable, électricité…).

Tableau 6 : *Coût de l'aménagement*

sur base d'une CFAD de : 50 000 ha		rotation : 25 ans	
COUT DE L'AMENAGEMENT	**Total**	**sur rotation**	**Total sur la rotation**
Accès à la ressource	15 000 000	25	375 000 000
Inventaire d'aménagement	50 000 000	1	50 000 000
Plan d'aménagement (PAPPFG)	125 000 000	1	125 000 000
sous-total			550 000 000
COUT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT			
Plan de gestion	5 000 000	5	25 000 000
Inventaire d'exploitation	20 000 000	25	500 000 000
Plan Annuel d'opération	5 000 000	25	125 000 000
Sécurité et respect environnement	13 000 000	1	13 000 000
Sécurité et respect environnement (fonct)	6 000 000	25	150 000 000
sous-total			813 000 000
COUT DE L'EXPLOITATION			
investissement base vie et infrastructure	500 000 000	2	1 000 000 000
Investissement matériel exploitation	1 000 000 000	4	4 000 000 000
sous-total			5 000 000 000
COUT DE L'INDUSTRIALISATION (MININUM)			
Investissement	100 000 000	4	400 000 000
sous-total			400 000 000
Total			**6 763 000 000**

Source : *PAPPF/TEREA/CIRAD*

Ainsi, cette logique de délégation des territoires rejoint de manière assez étroite la politique coloniale en attribuant des parties du territoire à des entreprises privées qui en font usage selon leur perception du territoire et des ressources.

[115] Les articles 244 à 250 définissent un ensemble de taxes, redevances et prérogatives financières liées à l'exercice d'une activité d'exploitation forestière.

Conclusion partielle

En somme, le Gabon est un pays forestier du fait du potentiel écologique qui le caractérise. D'abord première ressource du pays, la forêt a peu à peu été supplantée par les ressources minières, dont le pétrole constitue le métronome de l'économie. Avec le spectre de l'épuisement des réserves pétrolières et l'absence de nouvelles découvertes, la forêt est à nouveau au cours des préoccupations des dirigeants. Cependant, dans un contexte international marqué par la prise en compte de la dégradation des écosystèmes, la généralisation de ses effets sur la planète, mais surtout avec les promesses de création de fonds internationaux pour la préservation des forêts du monde, les objectifs ne sont plus les mêmes. Le défi majeur reste la conciliation des actions d'exploitation et celles de conservation des ressources. Or, la forêt n'est plus seulement une richesse nationale pourvoyeuse de revenus à l'Etat, elle est aussi de plus en plus perçue comme un patrimoine mondial de l'humanité, jouant un rôle important dans la régulation du climat de la planète.

Dans ce nouveau climat, marqué par de nouveaux enjeux, diversifier les actions ne suffit pas. Il faut diversifier les acteurs et partenaires pour espérer donner de la voix dans le concert de la gestion durable des forêts. Ces nouveaux enjeux suscitent donc, voire imposent une nouvelle organisation de la gestion des forêts nationales entre satisfaction des besoins de développement national et la nécessité de préserver l'environnement de la planète. Mais la mondialisation de la gestion des forêts impose une certaine compétitivité tant les acteurs, les enjeux et les ambitions sont divers et variés. Une organisation des acteurs et des actions devient le passage obligatoire pour les Etats forestiers, pour faire "bonne figure" et remplir ainsi cette conditionnalité d'accès à l'aide au développement et à la conservation. Comment s'organise ainsi la gouvernance des forêts au Gabon ? Cette organisation est-elle propice à une gestion durable des ressources ? Ces interrogations sont le socle sur lequel se développe la seconde partie de ce travail.

Deuxième partie :

GOUVERNANCE FORESTIERE ET DEVELOPPEMENT DURABLE: NOUVEAUX PARADIGMES, NOUVEAUX ACTEURS POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE TERRITORIALE

Dans les manuels de procédures des institutions financières internationales, la "*bonne gouvernance*" constitue une conditionnalité pour l'attribution d'un financement de quel qu'ordre dans les pays du sud[116]. Comme un véritable sésame, pour se voir grandi en crédibilité, elle est l'objectif à atteindre pour bénéficier de l'aide au développement (Meisel, 2007 : 7). Or, comment parler de gouvernance sans parler de pouvoir, de reddition de comptes, de choix relationnel ? Si l'on s'en tient aux définitions que nous proposent les institutions internationales, une bonne gouvernance suppose l'existence d'une représentation locale légitime et légalement responsable, ainsi que des domaines de prise de décision spécifiques (FMI, 1997). Les processus démocratiques et les politiques de décentralisation, appliquées de plus en plus en Afrique, constituent donc des terreaux favorables à la bonne gouvernance. L'une des conséquences de la mise en œuvre de ce cadre institutionnel est l'émergence d'une constellation de nouveaux acteurs. Toutefois, la coexistence d'une multitude de règles, de procédures et d'instances, relevant de légitimités différentes (projets et politiques internationales ou étatiques, coutumières) jouant plus ou moins un rôle important dans la gestion des ressources, contribue à créer une confusion et une incertitude sur les droits des uns et des autres, voire sur la souveraineté de l'Etat. Dans tous les cas, la gouvernance forestière a subi d'importantes transformations aussi bien au niveau de sa conception, de sa mise en œuvre à différentes échelles de gouvernance qu'au niveau de la nature des acteurs qui en assurent la promotion et la pratique sur le terrain.

Une chose est de comprendre les processus qui ont permis la mise en place d'une nouvelle gestion forestière, une autre est de décrypter les stratégies des acteurs et les dynamiques des territoires. Concessions forestières, aires protégées,…tous ces territoires soumis à une législation particulière, gérés par des acteurs divers, méritent qu'on y prête attention pour comprendre les dynamiques de la forêt-territoire. Ainsi, qui sont les principaux acteurs de la forêt-territoire au Gabon ? Comment et sur quelles bases organisent-ils leurs actions ? Quels liens entretiennent-ils entre eux ?

[116] Le terme de conditionnalité recouvre à la fois la conception des programmes appuyés par le FMI et les instruments spécifiques utilisés pour suivre les progrès accomplis vers les objectifs fixés par le pays en coopération avec le FMI. La conditionnalité aide les pays membres à résoudre leurs problèmes de balance des paiements sans recourir à des mesures qui porteraient atteinte à la prospérité nationale ou internationale. En même temps, les politiques convenues sont destinées à sauvegarder les ressources du FMI en veillant à ce que la balance des paiements du pays soit suffisamment solide pour lui permettre de rembourser le prêt. Fiche technique *La conditionnalité du FMI*, http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/conditiof.htm, (Consulté le 13/09/2011)

Consacrée à l'analyse des jeux d'acteurs et la dynamique des politiques, cette seconde partie de notre travail va donc consister à :

- Identifier les acteurs en présence (qui ?). Cette démarche de recensement des acteurs va aboutir à l'élaboration d'une typologie des acteurs. En fonction des données institutionnelles et fonctionnelles, une pyramide de la gouvernance sera émise pour mesurer le positionnement de chaque type d'acteurs dans le système de gouvernance ;
- Analyser le type de relations entretenues, la capacité réelle d'action pour déterminer le niveau d'influence de chacun sur les autres et sur l'ensemble du système d'acteurs. Cette démarche donnera lieu à une pyramide de la gouvernance réelle, qui va déterminer les acteurs les plus influents, susceptibles d'influencer le type de politiques forestières et environnementales ;
- Faire une analyse approfondie de quelques acteurs influents autour desquels gravite le système, pour montrer leur impact réel sur la gouvernance et la dynamique des politiques.

L'intérêt majeur de cette partie est de montrer la relation entre le type d'acteurs en œuvre et l'orientation des politiques (mais aussi de leur efficacité). Nous pensons, en effet, que le type d'acteurs dominants peut déterminer l'orientation des politiques forestières. En d'autres termes, plus le système est dominé par un acteur structurant institutionnellement stable, financièrement autonome... plus les politiques forestières auront tendance à converger. Si l'on veut connaître l'orientation des politiques, il faut donc connaître les acteurs dominants, leur fonctionnement et leur idéologie. C'est à cette tâche que vont s'atteler les chapitres 3, 4 et 5.

Chapitre 3 : DE LA GOUVERNANCE FORESTIERE AU GABON : DYNAMIQUE D'ACTEURS POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DES TERRITOIRES

« Ils font la pluie et le beau temps. Rien ne se fait sans leur accord »[117] *;*
« Nous ne sommes jamais consultés. On nous prend pour des rebelles »[118] *;*
« Ils parlent plus qu'ils n'agissent.[119] *» ;*
*« Depuis des années, nous proposons la création de deux ou trois parcs nationaux sur la base d'études sérieuses, mais il a fallu que des gens d'ailleurs mettent un album photos devant les yeux du Président pour qu'on ait treize parcs (*nationaux*) d'un coup ! »*[120]
« Il se moque des gabonais ! »[121]
« Je suis initié à la forêt africaine. J'ai regardé le gorille à dos argenté dans les yeux, à 30 cm; l'éléphant fâché à 1 m. J'ai des jumelles qui m'aident à voir de loin. Et, non, je ne suis pas initié au Bwiti.»[122]

Voilà autant de discours que nous avons pu noter directement ou indirectement au cours de nos trois voyages de terrain au Gabon, au contact des acteurs de la gestion des forêts. La diversité des discours traduit non seulement une variété d'acteurs, mais aussi une nette divergence de points de vue sur le mode de gestion des ressources forestières. Ces discours à eux seules suffisent à manifester la complexité des jeux d'acteurs et la perception du milieu. Entre ceux qui « *font la pluie et le beau temps* », les « *rebelles »,* et ceux qui sont « *initié »*s à la forêt gabonaise, ces acteurs sont indissociables du territoire, parce qu'ils y permettent une dynamique des entités (Debuyst et al., 2003). Comme le soutient Gumuchian, « *le territoire est une scène où se jouent des représentations en (plusieurs) actes; l'acteur est donc sans cesse invité à jouer ses rôles.* » Qui sont alors ces acteurs ? Comment s'organise la gouvernance forestière ? En tant que moteur du développement durable, cette gouvernance participe-t-elle à une meilleure gestion des territoires ?

---

[117]Claudine Angoué, Anthropologue, enseignant chercheur à l'Université de Libreville. Elle a souvent conduit des études pour le compte de l'ANPN ou d'ONG internationales. Entretien du 11 septembre 2011.
[118] Marc ONA, Secrétaire exécutif de l'ONG gabonaise Brainforest. En Avril 2009 à San Francisco, le Prix Goldman lui est attribué pour l'ensemble de son action en faveur la société civile et la protection de l'environnement au Gabon. Entretien du 06 juin 2010.
[119] David Minanga, chargé d'études au Ministère des eaux et forêts (Direction des Inventaires de l'aménagement des forêts). Entretien du 08 juin 2010.
[120] Paulin Kialo, anthropologue, enseignant chercheur, Institut de recherche en sciences humaines, Gabon.
[121] Nicaise Moulombi, Président de l'ONG gabonaise Croissance saine environnement.
[122] Dr Lee White, Conseiller du Président de la République et Secrétaire exécutif de l'ANPN. Lire « *Lee White : chercheur blanc au cœur vert* », Jeune Afrique, 01/06/2011. http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJAJA2627p102-103.xml0/gabon-environnement-marc-ona-essangui-unescolee-white-chercheur-blanc-coeur-vert.html (Consulté le 10/08/2011)

Réfléchir aux modes de gestion de la forêt gabonaise implique donc de connaître les acteurs, qui constituent l'un des éléments fondamentaux de toute analyse territoriale. Les acteurs interviennent à des niveaux variables et ont chacun un impact direct ou indirect sur la gestion, l'exploitation et la conservation de l'écosystème forestier. Bien que des informations existent sur les acteurs forestiers dans divers documents ayant trait à la région ou d'intérêt plus large (Doumenge *et al.*, 1994; Borrini-Feyerabend, 1997, 2000; Colfer *et al.*, 2000 ; Bahuchet *et al.*, 2001; Forests Monitor, 2001), nous avons fait le choix de nous intéresser de manière plus approfondie, aux acteurs en présence au Gabon.

Ce chapitre propose non seulement une typologie des acteurs de la gestion forestière, mais allant au-delà de la simple énumération, et sans prétendre émettre une liste exhaustive, nous réalisons ici une véritable analyse de la dynamique interrelationnelle des acteurs, les stratégies mises en œuvre et leur impact sur les politiques forestières. Cette analyse permettra d'identifier des acteurs structurants ou acteurs dominants, pour mieux appréhender la gouvernance forestière et donc les dynamiques des politiques car, comme le soutien Vincent DUBOIS, « *comprendre une politique (son orientation, la forme qu'elle prend, l'importance qu'elle revêt) implique de connaître (sociologiquement) ceux qui la font et les relations qui les lient* » (Dubois, 2009 : 317).

1. Les acteurs de la gestion forestière au Gabon

1.1. Quelle méthodologie ?

Dans la typologie que nous émettons, nous nous sommes attachés à recenser les acteurs jouant un rôle direct dans la gestion, l'exploitation et la conservation des forêts ou ayant un impact non négligeable dans ce domaine. D'autres acteurs peuvent avoir un impact plus indirect ou moins notable sur les forêts. Nous ne les avons généralement pas pris en compte, car cela risquait d'alourdir inutilement les textes. Toutefois, dans un pays éminemment forestier comme le Gabon, quels acteurs, quelles activités n'ont pas de liaison avec la forêt, n'ont pas d'impact direct ou indirect sur ses ressources ? Par exemple, une baisse prévisible des revenus du pétrole peut entraîner un regain d'intérêt pour la forêt ; l'arrêt de l'exportation de grumes a conduit les exploitants, les formateurs, l'Etat à repenser l'offre de formation dans les universités et grandes écoles, faisant naître une mini industrie

du bois (menuiserie, scierie...). Les activités pétrolières off-shore peuvent avoir un impact sur les mangroves et toute la zone côtière du fait de pollutions par les hydrocarbures. Bien que nous soyons conscients de ces liaisons, nous n'avons fait que mentionner leur existence sans entrer dans le détail de ces autres secteurs d'activités.

Cette typologie des acteurs que nous utilisons est basée sur une approche croisée fonctionnelle et institutionnelle, élaborée par Gami et Doumengue, (2001) dans le cadre du projet FORAFRI[123], mais aussi structurale (Chartier, 2002) et relationnelle. Ce croisement d'approches permet de définir, au final, des niveaux de gouvernance en termes de pouvoir décisionnel et/ou actionnel.

Figure 20: *Approche croisée de l'analyse des acteurs*

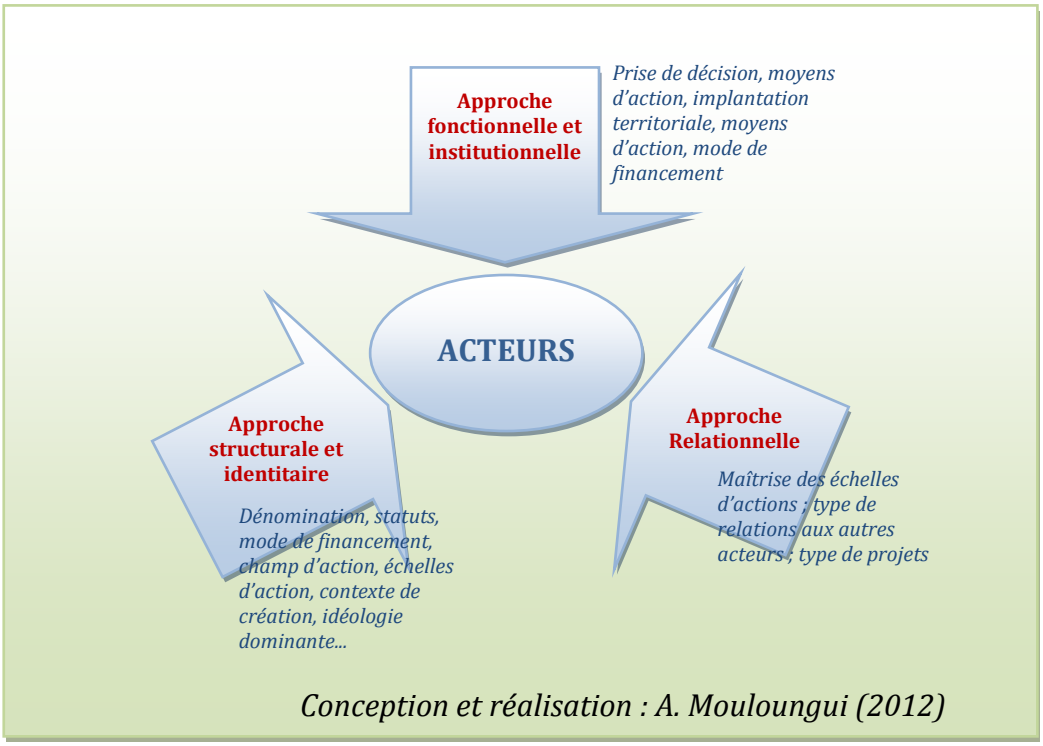

Ces différentes approches donnent une vue sur l'identité, le champ d'activité, le mode d'action, les moyens d'action, mais aussi le type de relations. On pourra ainsi

[123] Le projet FORAFRI (1996-2002) avait pour objectif de capitaliser les acquis du CIRAD sur les écosystèmes forestiers humides de l'Afrique centrale et occidentale. Cette valorisation devait se faire par le transfert d'informations scientifiques aux acteurs de la gestion durable des forêts denses africaines. Le CIFOR (Center for international Forestry Research) est le principal partenaire du CIRAD au sein de ce projet. Le projet fut financé par le Fonds d'aide et de coopération du ministère des affaires étrangères français.

distinguer des catégories d'acteurs par rapport à la prise de décision : certains conçoivent le plan d'action ou la politique générale et prennent les décisions, d'autres les exécutent ou apportent un appui technique et financier à la gestion et à l'aménagement des forêts. Ensuite, à travers leur organisation, ces acteurs sont structurés en groupes organisés, plus ou moins reconnus en tant qu'entités distinctes (Cohen, 2001 ; Gumuchian, 2003) ou groupes d'intérêts, organismes publics, entreprises privées, ONG ou associations, etc. Aussi, chaque acteur mobilise des moyens pour mettre en œuvre ses actions (mode de financement, techniques utilisée, qualité du personnel...). Enfin, leurs actions sont motivées par une idéologie dominante, leur représentation des concepts et des ressources. Tous ces éléments déterminent leur positionnement dans un système relationnel complexe (Moine, 2007) qui concentre des croyances communes et une concurrence marquée, pour la conquête des territoires (Rist, 1996 ; Smouts, 2001 ; Chartier, 2005 ; Lacroix, 2009). Arriver à qualifier ces relations et les niveaux d'exercice du pouvoir constitue une base nécessaire pour la compréhension des dynamiques des politiques.

Le croisement des acteurs va également permettre de mieux percevoir la situation de chacun par rapport aux autres acteurs dans une échelle de gouvernance. Une matrice permettra de modéliser ces relations. Et, en nous appuyant sur les études déjà réalisées et sur notre observation au cours de nos séjours sur le terrain, un tableau viendra rendre compte de manière synthétique du fonctionnement et des motivations de chaque catégorie d'acteurs par rapport à l'objectif de gestion durable.

1.2. Typologie des acteurs

Dans le cadre du projet FORAFRI (1996-2002), financé par le Ministère français des Affaires étrangères, le CIRAD propose, en 2001, une classification des acteurs de la gestion forestière en Afrique centrale et occidentale. Cette classification distingue six catégories d'acteurs : les acteurs politiques, les acteurs de la gestion, les acteurs de l'appui-conseil, les acteurs de la recherche, les acteurs de la formation et enfin, les acteurs du financement. En prenant appui sur cette classification, nous prendrons le soin d'y relever quelques éléments de différentiations avec notre énoncé. Plusieurs raisons motivent notre choix.

Notons, avant tout, que la classification du projet Forafri constitue une source non négligeable en la matière, sinon la seule qui ait été faite jusqu'ici. Les analyses réalisées pourront soutenir notre choix de classification. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que projet offre un aperçu générique et global des acteurs sans application spécifique à chaque pays. Ensuite, nous pensons qu'au regard de la nature des relations complexes Gabon-France, la trop forte proximité du commanditaire de l'étude et l'administration gabonaise ne permet pas d'apprécier de manière objective, dans le rapport, le jeu des acteurs en présence. En nous appuyant sur cette classification, la dynamique des politiques et la multifonctionnalité des acteurs nous obligent à procéder à un regroupement de catégories en fonction des caractéristiques communes : les acteurs de la recherche, par exemple, participent souvent à la formation pour vulgariser leurs travaux, et agissent aussi en apportant un appui-conseil[124].

Par ailleurs, parler d'acteurs de la gestion nous paraît trop englobant car, dans une certaine mesure, tous les acteurs assurent la gestion forestière à différentes échelles, dans divers domaines et par des moyens qui ne sont pas toujours les mêmes. L'Etat, une entreprise d'exploitation du bois, une communauté villageoise ou encore une ONG environnementale peuvent être gestionnaire d'un espace forestier. Parler d'une catégorie d'acteurs de la gestion est donc trop englobant. Il s'agit à un moment ou à un autre de chaque acteur. Enfin, les acteurs du financement pourraient être identifiés aux acteurs politiques (Catégorie 1), mais aussi aux ONG internationales qui, bien que ne constituant pas leur champ d'action, participent au financement de micro-projets sur le plan local, comme nous le verrons au cours de notre analyse. Les descriptions du projet FORAFRI nous paraissent donc insuffisantes. Ces éléments nous suggèrent de recourir à une reclassification des acteurs, pour apporter quelques compléments de connaissances à une recherche qui s'appuierait sur le macro pour définir le micro et inversement. Nous voulons ainsi contribuer, au final, à une production spécifique à l'environnement gabonais. Ainsi, nous distinguerons six catégories : les institutions gouvernementales, intergouvernementales et administratives (acteurs politiques), les exploitants privés, les acteurs du financement (bailleurs de fonds), les acteurs de la recherche et formation (appui technique et conseil) et les ONG (société civile). Par ailleurs, bien que faisant partie à

[124] A titre d'exemple, Claudine Angoué, enseignant chercheur à l'université Omar Bongo est souvent sollicitée pour des études socioéconomiques par l'ANPN. Ces études participent à la vulgarisation de ses recherches.

l'occasion de l'une ou l'autres des catégories, les « hommes-forts » ou acteurs isolés méritent une approche singulière du fait de l'importance de ceux-ci à travers une personnification accrue du pouvoir.

1.2.1. Les institutions gouvernementales, intergouvernementales et administratives

Décideurs politiques, institutions administratives du pouvoir central ou issues de la coopération intergouvernementale, ces acteurs jouent un rôle principal dans l'élaboration et la mise en application des politiques forestières arrêtées tant au niveau international, régional, que national, provincial ou local. Ils conçoivent, définissent le cadre de politique générale dans lequel agissent les autres acteurs et ont, par ce biais, un impact important sur ces derniers.

- Le ministère en charge des forêts et de l'environnement

Selon l'article 28 de la Constitution gabonaise, le gouvernement conduit la politique de la Nation sous l'autorité du Président de la République et en concertation avec lui. L'État constitue donc l'acteur de la conception et de l'administration de la gestion forestière et de l'environnement au Gabon. Et par délégation de l'autorité, c'est le Ministère en charge des Eaux et Forêts l'acteur principal, le sommet de la pyramide. Cette primauté est liée aussi bien à l'histoire administrative que par l'organisation matérielle dont il dispose sur l'ensemble du territoire national. Historiquement, le Ministère des eaux et forêts est la première administration créée pour gérer les ressources naturelles dans les domaines de la faune, la flore et des milieux aquatiques[125]. Matériellement, elle est le département qui bénéficiait des structures les plus importantes dont la représentativité dans toutes les provinces du pays est assurée par un réseau de directions provinciales et de cantonnements sur sites. Sur le plan opérationnel, le Ministère en charge des eaux et forêts, à travers la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) est chargé de la gestion du domaine forestier, de la faune sauvage, du contrôle général et de l'application de la réglementation forestière dans les forêts relevant du domaine de l'Etat. La Direction se subdivise en direction techniques, services, brigades, inspections provinciales et cantonnements (figure ci-après).

[125] Le Ministère des eaux et forêts voit le jour en 1957, soit trois ans avant l'indépendance du pays.

Figure 21: *Organigramme du Ministère en charge des eaux et forêt*

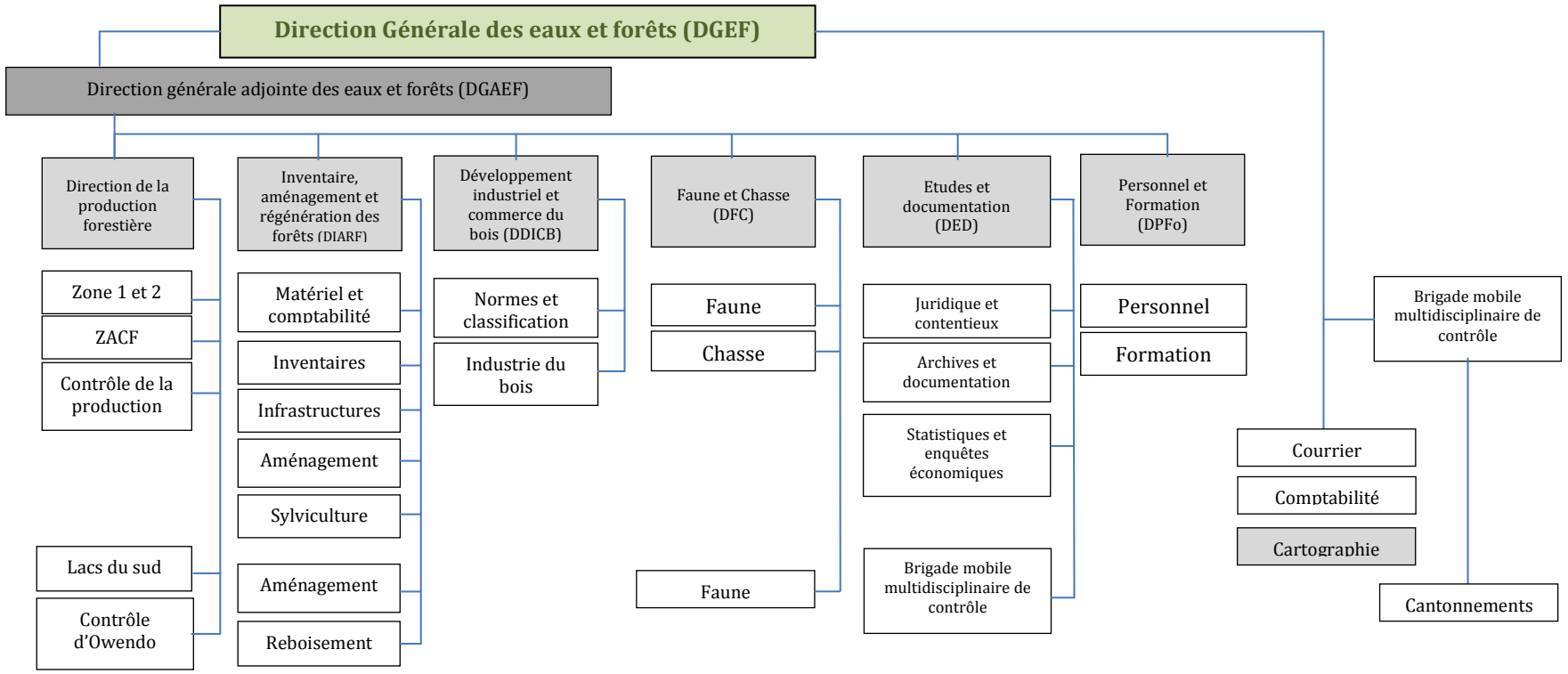

Source :*Ministère des eaux et forêts, DGEF, (2008)*

A la DGEF il faut adjoindre la Direction Générale de l'Environnement (DGE), chargée de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'environnement. Comme nous le verrons au cours de nos développements, cette direction va être l'un des témoins des dynamiques de politiques forestières, du fait de son changement d'administration de tutelle. C'est à la Direction Générale de l'Environnement qu'il revient de veiller, entre autres, à la protection et à la conservation du milieu naturel, à la prévention et à la lutte contre toutes les formes de pollution, à la protection et à l'amélioration du cadre de vie urbain et rural, à l'aménagement et à la conservation des sites, ainsi qu'à l'harmonisation du développement industriel et la sauvegarde du milieu naturel.

En bref, les attributions du Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche, du Reboisement, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature[126] sont de deux ordres : la gestion du domaine forestier, la gestion de l'environnement de la faune sauvage et des ressources halieutiques. Il lui revient donc de déterminer les conditions d'exploitation des ressources, autant que de mettre en pratique les politiques y faisant référence. Le ministère élabore des propositions de lois et programmes qui sont soumis à l'appréciation du corps législatif. Le rapport des agents ministériels à la gestion durable est très complexe. Fort du pouvoir de décision, et de suivi-évaluation de l'exploitation, il n'en demeure pas moins vrai qu'à travers cette représentation, une grande partie de l'exploitation échappe au contrôle de l'Etat, comme le notent certains dirigeants : « *Nous avons le cadre institutionnel et juridique pour y parvenir, il faut se donner d'autres moyens : réorganisation de la gouvernance, plus de moyens aux agents de terrain, soutenir le suivi. Quoiqu'il en soit, tout n'est pas parfait, mais sur le plan africain, nous sommes bien avancés. »*[127]

Notons que d'autres ministères ont un lien avec la gestion forestière, mais il n'existe pas encore une véritable politique synergique dans ce domaine[128]. Il s'agit par exemple des départements ministériels de l'Intérieur ; des mines, de l'Agriculture, de la Planification et de la Programmation du développement ; de l'Économie, des Finances, du

[126] Le MEFEPA est la dénomination officielle du ministère en charge des eaux et forêts en 2008. Cette dénomination a évolué au gré des remaniements ministériels et des alliances politiques. Aujourd'hui, on parle du Ministère de l'économie forestière.
[127] Mr N'Sitou, Directeur de l'industrie du bois. Entretien du 11 juillet 2010.
[128] En 2005, le rapport final de la Banque Mondiale dans le cadre du Programme Sectoriel Forêt Environnement, notait déjà cette carence, et proposait la création d'un organe interministériel chargé de coordonner les actions. KRAMKIMEL J-D., et al., *Evaluation environnementale et sociale PSFE*, Rapport final, MEFEPEPN, BM, 2005

Budget et de la Privatisation ou du Tourisme et de l'Artisanat notamment. Le Ministère de l'Intérieur a une place un peu à part dans cet ensemble, car il inclut tout un groupe d'acteurs particulièrement importants dans la gestion du territoire, depuis les Gouverneurs des provinces et les Préfets (ou Sous-préfets) jusqu'aux maires des communes et à tous les chefs des collectivités de base intégrés dans les systèmes politico-administratifs. Tous ont ou peuvent avoir un impact important sur la gestion des forêts, soit du fait de prises de décisions sur l'affectation des terres, la conservation ou l'exploitation des forêts, soit du fait d'attitudes de prédation sur les ressources en question.

- Les acteurs du corps législatif

Ce groupe d'acteurs de la conception est constitué des deux chambres du Parlement, le Sénat et l'Assemblée Nationale, au sein desquelles les présidents, y compris ceux des commissions techniques en charge des questions forestières ou environnementales, représentent des personnes-clefs. Ils interviennent tout particulièrement dans l'édification et la validation des lois forestières, comme ce fut le cas en 2001 lors de l'adoption du Code forestier. A en croire Norbert Gami et Charles Doumenge, *« s'il est clair que la plupart de ces parlementaires ne sont pas des spécialistes du domaine forestier et environnemental, un certain nombre d'entre eux ont manifesté leur volonté d'être mieux informés et de mieux participer aux débats internationaux dans ce domaine. Un réseau régional de parlementaires d'Afrique centrale a ainsi vu le jour en 2001 dans le cadre de la Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) »* (Gami et Doumenge, 2007 : 10). Au Gabon, le vote de la nouvelle loi forestière incluant mieux les problématiques de développement durable traduit la prise de conscience de certains de ces parlementaires.

En somme, en tant que représentants direct de l'Etat, les institutions gouvernementales nationales sont le principal acteur de la gouvernance forestière. Elles sont propriétaires du domaine forestier national. Ces attributions font des institutions de l'Etat le garant du bien commun, de l'intérêt collectif. Pourtant, si les textes institutionnels de ces institutions vont dans le sens de l'intérêt collectif, il n'en demeure pas moins vrai que des intérêts individuels prennent parfois le dessus. En analysant par exemple la liste des propriétaires de concessions forestières, on peut constater une forte proportion de grands fonctionnaires des eaux et forêts propriétaires (ministres, DG...), ou prête-noms

pour de grands exploitants occidentaux. D'autre part, des abus d'autorités font qu'il n'est pas rare que des relations individuelles (membre d'une même famille biologique ou politique...) profitent du système pour faire du bien collectif un bien individuel (Cf. encadré N°3).

Tableau 7: Q*uelques propriétaires de permis d'exploitation*

Propriétaires de permis (ou lot)	Nombre de permis	Fonction ou relation aux dirigeants
BONGO Martin (Fermier COBOIS)	3	membre de la famille présidentielle
BOUKOUBI Faustin	1	Ancien ministre
DOUMBA EMILE / SC La Société Dikingui (Fermier SBL-TRB)	10	Ancien ministre des eaux et forêts
GONDJOUT Laure Olga	2	Ministre
NTOUTOUME EMANE Jean François (Fermier HONEST TIMBER)	14	Ancien premier ministre
MBOUMBOU MIYAKOU Antoine (Fermier CBG)	2	Ancien premier ministre
MABALA MARTIN / SC MOMBO AGAYA Jean Bernard (Fermier OLAM GAB)	5	Ancien ministre des eaux et forêts
MOUNDOUNGA Séraphin	1	Ministre, ancien questeur à l'assemblée nationale

Source : DIARF, 2011

Encadré 3 : *Un délinquant forestier à la Présidence de la République*[129]

La saga continue

[...] Monsieur Lédaga, conseiller du Président de la République se serait érigé en négociateur dans la vente à la société EGG de deux permis forestiers dans la province de la Ngounié ayant appartenu à la société Industries Bois du Gabon (IBG). L'un des permis concernés, d'une superficie de 1.400.000 ha, porte le n°2/94. Selon nos sources, cette double transaction aurait rapporté plus d'un milliard de francs CFA. Interrogé sur la question par notre journal, le conseiller Julien Lédaga s'est dit attristé d'être victime d'harcèlement dans une affaire où il aurait agi sur instruction du chef de l'Etat (sans toutefois en fournir la preuve matérielle) et dans laquelle il n'aurait pas été le seul collaborateur de ce dernier à s'impliquer. Restituant les faits dans le temps, il a expliqué qu'au début des années 90, M. Tallera, patron de la société UTEXFO, devenue par la suite EBG, dispose de permis forestiers dans la zone de la Lopé. Mais voilà qu'à la même époque, la Lopé est érigée en parc national. Ceci l'oblige à arrêter l'exploitation de ses concessions forestières. Il sollicite donc une compensation au président de la République dans la zone de Lébamba (province de la Ngounié). Omar Bongo Ondimba le lui concède. Aussi, pour rendre l'ascenseur au chef de l'Etat, M. Tallera promet-il d'apporter son soutien à son fils, Landry Bongo, qui se portait candidat aux législatives dans la contrée. Il paraît que M. Tallera n'a pas tenu sa promesse. Des difficultés financières l'ont contraint à quitter le Gabon en laissant une ardoise de plus d'un milliard de F CFA aux Domaines, au titre des redevances. L'Etat a été ainsi obligé de mettre IBG en liquidation. [...]

Kevin Longho, CSE, N° 17-Avril 2007

[129] Extrait de l'article paru dans Croissance saine environnement, Numéro 17, d'avril 2007. Mensuel de l'ONG gabonaise Croissance saine environnement. Cet article témoigne du pouvoir du président de la république sur la gouvernance forestière. Mais aussi, des processus, pourtant non prescrits par la loi, qui caractérisent les relations entre les exploitants forestiers et la tête de la pyramide de gouvernance. En d'autres termes, si l'on a les faveurs du chef, on peut tout avoir, qu'importent les moyens.

Ce fonctionnement peut, dans une certaine mesure, remettre en cause la notion de bien collectif, et pourrait supposer une mauvaise redistribution des revenus et surtout, une impartialité dans la conception des lois en matière d'exploitation forestière. En ce sens, on peut aisément comprendre que la philosophie première de l'Etat est d'exploiter les ressources forestières pour en tirer le plus de revenus possibles. Ces conclusions rejoignent celles déjà évoquées par le projet FORAFRI comme en témoigne le tableau ci-après.

Tableau 8*: Synthèse des motivations et observations des acteurs de la conception et de l'administration*

	Situation dans l'échelle de gouvernance et moyens d'exercice du pouvoir - *Principal acteur représentant l'Etat* - *Propriétaire du domaine forestier* - *Concepteur et administrateur de la gestion des ressources* - *Dispose d'une brigade pour le contrôle* - *Loi forestière et environnementale*	
Motivations pour la gestion durable	**Autres motivations (les dérives)**	**Observations sur le mode de fonctionnement**
✓ *Garant de l'intérêt collectif* ✓ *Responsable de la gestion des ressources, de la conservation de la biodiversité pour les générations futures* ✓ *Responsable du développement socio-économique des populations* ✓ *Garants des principes et valeurs éthiques, démocratiques, écologiques* ✓ *Doivent assurer un équilibre entre solidarité internationale et défense des intérêts nationaux*	✓ *Les intérêts privés passent avant les intérêts collectifs (plus exposés à la corruption)* ✓ *Priorité aux intérêts nationaux au détriment de la solidarité internationale* ✓ *Découragement, laisser-faire, laxisme au nom du réalisme politique* ✓ *Sensibilité plus grade au lobbying productiviste ou spéculatif qu'aux pressions éthiques* ✓ *Manque de confiance vis-à-vis des experts et techniciens locaux ou nationaux (préférence d'une expertise étrangère)* ✓ *Sensibilité plus grande pour les actions productives de revenus immédiats* ✓ *Souvent acteur à multiple casquette (ex : administratif et propriétaire de concessions forestières*	✓ *Rarement techniquement compétents* ✓ *Faible connaissance des nouvelles technologies de l'information et de la communication* ✓ *Mauvaise gestion de la planification des projets (peu de temps, peu de disponibilité)* ✓ *Prudence tactique par rapport aux informations reçues ou à diffuser (tout ou presque est information stratégique ou sensible)* ✓ *Fonctionnement très hiérarchisé et lourdeur bureaucratique (« la voix du chef d'abord »)* ✓ *Rarement ponctuels au travail* ✓ *Forte dépendance des événements internationaux* ✓

Source : Mercoiret (2001) et du travail de terrain

Si une nouvelle loi forestière, incluant mieux les problématiques de développement durable, a pu être votée au Gabon, cela est certainement dû en partie à la

prise de conscience de certains parlementaires, mais aussi et surtout au lobbying exercé auprès d'eux par les bailleurs de fonds, les ONG et certains politiques de l'exécutif. Ces pressions ont été parfois considérées par certains responsables comme des ingérences dans les affaires gabonaises (avec plus ou moins de bonne foi, faut-il le préciser). La relative méconnaissance du secteur forêt-environnement par les parlementaires ajoutée au fait qu'ils ont souvent l'impression que leurs intérêts individuels sont menacés par les changements proposés, constitue des raisons majeures au très long débat qui a précédé l'adoption de la nouvelle loi forestière gabonaise.

Parmi les personnes-clefs de ce groupe d'acteurs, il convient de citer en particulier les Présidents des Assemblée Nationale, du Sénat ainsi que ceux des commissions techniques en charge des questions forestières ou environnementales au niveau des deux chambres. Il importe aussi de citer le Président de la République dans cette catégorie, car bien que le Gabon bénéficie d'un pouvoir consultatif, le chef de l'Etat reste souverain et peut prendre des décisions sans consulter l'exécutif ou le consultatif. Ce qui fut le cas en 2009 : une décision présidentielle mettait fin à l'exportation du bois sous forme de grumes.

On pourrait ajouter à cette catégorie, les gouvernements étrangers ou des organisations internationales qui participent d'une manière ou d'une autre à la gestion forestière au Gabon. Cela se fait par le biais de « projets » ou « programmes » qui viennent en appui à l'action des administrations nationales. Les principales actions sont soit l'émanation d'organisations du système onusien, soit le fait de l'Union européenne ou d'autres pays occidentaux. Quel que soit leur action, ces acteurs participent à la gestion forestière en influençant la conception des politiques. Diverses institutions internationales du système onusien telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ou l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) œuvrent dans le domaine forestier ou y ont une grande influence. Ce sont des organismes techniques et de développement qui procurent aussi bien un cadre à de nombreuses discussions sur les politiques mondiales et autres

tractations y affèrent [130]. Outre ces organisations intergouvernementales, notons la forte influence de la coopération bilatérale. Trois principaux pays interviennent dans le domaine de l'environnement au Gabon : la France, l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique (USA).

Au bout du compte, qu'il s'agisse des acteurs politiques nationaux ou internationaux, force est de constater que tous ont des motivations communes vis-à-vis de la gestion et de l'exploitation durable des ressources forestières. Qu'il s'agisse des représentants des organisations internationales ou des acteurs politiques régionaux et nationaux (Préfets, Gouverneurs, Ministres, Représentants des états ou des institutions régionales), toutes ces personnalités maîtrisent souvent peu le domaine forestier ou environnemental. Elles sont nommées par les pouvoirs exécutifs dont elles dépendent et possèdent toujours un réseau de relations et de clientèle leur permettant d'obtenir ce type de poste (Nzé-Nguéma, 1998 : 128). Seuls, les Chefs d'états ou les parlementaires élus peuvent généralement se prévaloir d'une légitimité par les urnes et affirmer représenter leurs électeurs. Toutes ces personnes ont reçu et retiennent une parcelle plus ou moins importante de pouvoir. Elles utilisent très souvent leur position pour la conforter par des attitudes paternalistes et de relation de type clientéliste ou «néo-patrimonial » (Nze-Nguema, 1998 ; Gami et Doumengue, 2001). Ceci conduit généralement à une personnalisation du pouvoir et à l'appropriation privée des ressources collectives, en contradiction avec leur statut de garant des intérêts collectifs.

[130] Citons l'exemple du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Banque mondiale qui interviennent au Gabon dans le cadre respectivement du Plan d'Action Environnementale (PNAE), de la Stratégie biodiversité et du Projet Forêt-Environnement (PFE). La Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Biodiversité (SNPA-DB) qui tentent de définir l'état actuel de la biodiversité, les causes de sa dégradation et les mesures préconisées pour y remédier, s'inscrivent dans le cadre du PNAE.

Tableau 9*: Les acteurs de la conception et de l'administration ou acteurs politiques (Gami et Doumengue, 2001)*

ECHELLE D'ACTION	ACTEURS		
	Exécutif		Législatif
	Secteur Eaux, Forêts et Environnement	Autres acteurs	
Mondiale	**Institutions internationales, Organisations des Nations Unies : PNUD, PNUE, OAB, FAO** *(Représentations des Etats)* **Fora et Secrétariats de conventions internationales** (*Secrétariats généraux, animateurs, représentations des parties prenantes)*	**Institutions internationales, Organisations des Nations Unies : BM, FMI, BAD,…** *(Représentants des Etats)*	
Régionale	**Représentations régionales des organisations des Nations Unies, PNUD, UNESCO, CARPE,** *(Représentants régionaux, Experts, lobbyistes)* **Institutions régionales** : *(Présidents, secrétaires généraux, Ministres, Représentants des Etats)* **Sommets périodiques des Etats** *(Chefs d'Etats, Ministres, Responsables du secrétariat de suivi)* **Foras** *(Ministres, Responsables des secrétariats, Représentants des parties prenantes)*	**Représentations régionales des organisations des Nations Unies** *(Représentants régionaux, Experts, lobbyistes)* **Institutions régionales : BEAC, CEAC, COMIFAC** *(Représentants nationaux)*	
Nationale	**Président et Cabinets présidentiels** *(Président, conseillers, Directeurs de cabinets)* **Cabinets ministériels** *(Ministres, conseillers, Directeurs de cabinet*) **Directions et Secrétariats généraux** (*Directeurs généraux, Secrétaires généraux)* **Cellules de concertation ou de coordination avec d'autres ministères** *(Responsables, Membres)*	**Cabinets ministériels ou Directions Générales** (Ministres, Conseillers, Directeurs de cabinet) **Cellules de coordination interministérielles** *(Représentants Membres)*	**Parlement, Assemblée nationale et Sénat** (Président, Vice-Président, Présidents de commissions technique, Parlementaires) **Partis politiques** (Présidents, Secrétaires généraux)
Provinciale	**Direction provinciale des Eaux et Forêts**	**Gouvernorats et Préfectures** (*Gouverneurs et Préfets)*	
Locale	**Brigade des Eaux et Forêts ANPN**	**Communes** *(Maires)* **Structures traditionnelles insérées dans le système politique** *(Chefs de cantons, de regroupement, de collectivités, de villages)*	**Parlementaires de la localités**

Source : Gami et Doumenge, (2001)

1.2.2. Les exploitants privés

Si tous les acteurs ne tirent pas directement leurs revenus de l'exploitation de la forêt, comme par exemple les représentants des administrations, du moins en théorie tous les acteurs ont en commun une participation, voire un intérêt dans la gestion des ressources forestières. D'autres vivent de l'exploitation des ressources forestières, partiellement ou en totalité. Ce sont les sociétés concessionnaires exploitant le bois ou autres produits forestiers.

Sous l'influence des mouvements environnementalistes, des besoins de développement ou des moyens des Etats, certains territoires sont confiés à la gestion d'exploitants privés et, comme le prévoit le code forestier, à la communauté rurale à travers les forêts communautaires (Sous-section 5, art. 156 du code forestier). Dans tous les cas, la gestion de ces espaces reste conditionnée par l'application des directives de l'Etat. On trouve donc dans cette catégorie, outre les sociétés d'exploitation forestière (CEB, Rougier Gabon…), les ONG (WWF, WCS, Carpe, Brainforest…) ou encore les populations locales. Cependant, pour les besoins de notre analyse, le tableau de synthèse fera allusion essentiellement aux sociétés d'exploitation du bois, en notant la particularité de la Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG).

La plus grande part des concessions et permis forestiers sont exploités par de grands groupes d'origine européenne et, de plus en plus, asiatique : Danzer, Olam, Hijau, Rougier, Sona, Thanry, etc. Certains d'entre eux sont présents par leurs filiales dans plusieurs pays. Ils agissent au niveau local (site d'exploitation), où ils sont souvent le seul agent de développement rural ou considéré comme tel par les populations rurales, avec une représentation à Libreville, les filiales pouvant ne pas porter le nom de la structure mère. Par exemple, Thanry a pour filiale la CEB (Compagnie Equatoriale des Bois) qui, comme nous avons pu le constater sur le terrain, a exploité le bois au sud du pays dans la province de la Nyanga pendant plus de 20 ans. Après le départ de la société, la région souffre d'une absence chronique d'équipements socio-collectifs (route, écoles, structures sanitaires…), et surtout de l'exode rural. L'érection du parc national de Moukalaba Doudou n'a pas encore produit les résultats espérés.

Le secteur forestier étant généralement l'un des grands employeurs des pays de la région et un pourvoyeur de devises non négligeable, tous ces grands groupes possèdent un poids socio-économique important (Nasi et Drouineau, 1999). Ils disposent aussi de connexions politiques locales, nationales, voire internationales[131]. Certaines de ces entreprises sont actives dans les fora forestiers internationaux, en particulier à travers l'IFIA[132], une fondation regroupant les plus importantes sociétés forestières européennes.

En théorie, le rôle de l'industrie forestière est de fournir du bois pour la satisfaction des besoins des sociétés humaines en la matière : c'est, pourrait-on dire, leur « raison d'être » ou leur « mission sociale ». Pratiquement, avec l'introduction en bourse des groupes internationaux et l'apparition de grands groupes dont les activités principales concernent d'autres secteurs (transport, agroalimentaire, etc.), la plupart de ces compagnies privées sont d'abord préoccupées par un retour sur investissement et une rentabilisation financière aussi rapides que possible. Cela est compréhensible, mais n'est pas favorable à la mise en place d'une exploitation durable (Gami et Doumengue, 2001). D'autant plus que les services de l'état chargés du contrôle de ces entreprises sont faibles, voire inexistants, lorsqu'ils ne ferment pas tout simplement les yeux sur certaines pratiques contre pièces sonnantes et trébuchantes[133].

Il faut toutefois souligner qu'un certain nombre d'entreprises s'engagent, en particulier au Gabon, dans la mise en place de plans d'aménagement et d'une exploitation plus durable ; c'est par exemple le cas de la CEB et de Rougier. Elles s'y engagent par intérêt bien compris ou incités par des bailleurs de fonds ou des ONG internationales. Il est intéressant de souligner ici les grandes différences et diversités d'attitudes ou d'approches qu'il peut y avoir, au sein même de ces sociétés forestières, par rapport à la gestion des ressources, voire à leur perception. Une diversité perceptible entre : un Directeur général européen sensible à l'image de marque de sa société (voire convaincu de la nécessité de

---

131 Lire « *Les Exploitants forestiers français misent beaucoup sur la visite de Nicolas Sarkozy au Gabon »,* Yorick KOMBILA, http://www.*gabonews.com*, Mardi, 23 Février 2010 21:40

132 Fondée en 1996, l'IFIA regroupe, à travers divers syndicats, environ 300 entreprises forestières opérant en Afrique.

133 Le 22 août 2012, la Société chinoise de développement des bois du Gabon (SDBG) était prise en flagrant délit par les agents des ministères des Eaux et Forêts et de l'Industrie. La société exportait du bois scié sous forme de plots au lieu de produits finis tel que stipulé par les autorités gabonaises, violant ainsi la mesure d'interdiction d'exportation de bois brut en vigueur depuis janvier 2010. *http://gaboneco.com/show_article.php?IDActu=23478* (Consulté le 30/08/2012)

mettre en place une gestion durable des ressources) ; un Directeur d'une filiale nationale qui doit traiter dans un contexte politique et socio-économique très demandeur ; un chef de chantier ou d'exploitation qui travaille comme il l'a toujours fait, sans aucune connaissance des nouveaux outils de gestion logistique, et qui n'a comme objectif que produire en fonction de la demande ; ou encore un conducteur d'engin ou un abatteur qui, noyé dans la forêt dense, n'a aucune perception de l'état des impacts sur l'environnement, et n'est rétribué qu'au rendement. Même si certains responsables s'engagent vers une exploitation plus durable, le chemin reste encore long avant que le changement de pratiques ne soit réellement incorporé dans la culture même des entreprises, du sommet vers la base. Dans un entretien que nous a accordé un responsable de l'administration des eaux et forêts, on pouvait percevoir cette difficulté : « *Lors d'un contrôle sur le terrain, nous avons été très surpris par les conditions de travail des ouvriers et du chantier : ouvriers exerçant sans casque, déchets industriels non traités, grumes non marquées, donc pas de possibilité de traçabilité… et pourtant, il s'agit d'une société de renommée internationale ! »*[134]

Il convient enfin de mentionner, comme le notent Gami et Doumengue (2001), que les sociétés forestières contractualisent parfois certaines tâches, en particulier le transport des lieux d'exploitation vers les usines ou les ports. Ce système de contractualisation est moins étendu dans le secteur forestier que dans celui du pétrole, mais peut contrecarrer certains efforts menant à une exploitation forestière durable. En effet, le contractant se décharge de certaines tâches auprès du contracté, mais généralement sans se préoccuper de la manière dont le travail est réalisé ni des impacts de son activité. Le premier peut par exemple interdire le transport du gibier sur ses véhicules, alors que le second ne le fera pas obligatoirement. Tout fractionnement des tâches complique encore un peu plus l'information et la sensibilisation des personnels.

En termes de positionnement dans l'échelle de gouvernance, les exploitants privés occupent une position médiane entre l'administrateur et les ressources naturelles. Avec une puissance économique considérable, certaines sociétés d'exploitation du bois sont parfois les principaux acteurs du développement local dans certains villages. En effet, le système concessionnaire a conduit au fil des temps à un désengagement de l'Etat de ces

[134] Mr N'Sitou, *ibid.*

tâches d'aménagement du territoire, préférant délaisser ces activités aux sociétés d'exploitation (construction de routes, structures de santé publique, eau potable...). Le départ de la société CEB de la province de la Nyanga a eu pour principale conséquence l'enclavement des villages, comme l'a montré Maureen Doucka (2010) dans son analyse socioéconomique des villages autour du parc de Moukalaba Doudou. La plupart des structures socio-collectives avaient été construites par la société forestière. Après son départ, l'Etat a toujours du mal à prendre le relais.

Photo 2: *Infrastructures construites par les sociétés forestières* (Mouloungui, 2010)

2a : Une station-service au carrefour Mourindi-Doussala pour le ravitaillement en carburant et pétrole. Actuellement à l'abandon

2b : Pont sur la Moukalaba

Si l'on ajoute à cette influence sur le développement local le fait que certains grands fonctionnaires sont généralement actionnaires ou propriétaires de ces sociétés d'exploitation du bois, et que ces dernières produisent de l'emploi pour les locaux, l'emprise sur les communautés villageoises ne peut qu'en être renforcée. Sur le plan national, elles constituent ainsi une force économique non négligeable, et peuvent donc ainsi agir d'une manière ou d'une autre sur l'orientation des politiques. Quoiqu'il en soit, la préoccupation première des exploitants privés reste la recherche d'un profit de plus en plus important. L'investissement dans le développement local peut être perçu comme une forme de compensation en nature à l'exploitation des ressources naturelles comme le prévoit la législation gabonaise.

Il est important de souligner qu'outre les grands exploitants forestiers, il existe également une filière d'exploitation privée plus ou moins organisée. Nous accordant avec Gami et Doumenge, nous relevons trois types d'acteurs jouant un rôle important : *les*

commanditaires ; le plus souvent des élites urbaines en quête d'activités commerciales pour « arrondir les fins de mois » ou tout simplement pour « avoir de la viande fraîche »[135], *les intermédiaires* et *transporteurs*, et *les producteurs*. Sous le terme de producteurs se cachent en fait divers acteurs : chasseurs locaux ou étrangers aux terroirs, agricultrices, collecteurs de produits forestiers non ligneux (PFNL) y compris de plantes et d'animaux à des fins médico-magiques, etc. Le commerce de certains produits alimentaires (flore et faune) est particulièrement florissant, souvent aux mains de femmes ou d'hommes en provenance des pays limitrophes.

Tableau 10: *Synthèse des motivations et observations des exploitants privés*

	Situation dans l'échelle de gouvernance et moyens d'exercice du pouvoir	
	- *Position médiane entre l'Etat et les ressources naturelles* - *Propriétaire de concessions* - *Pouvoir économique* - *Producteur d'emplois* - *Parfois seuls promoteur du développement local*	
Motivations pour la gestion durable	**Autres motivations (les dérives)**	**Observations sur le mode de fonctionnement**
✓ *Doivent respecter et pour certains contrôler le respect des règles établies* ✓ *Doivent proposer des solutions techniques adaptées à la réalité mais dans le cadre des réglementations* ✓ *Peuvent proposer l'évolution des réglementations sur la base de leur expérience (remontée de l'information sur les succès et les échecs)* ✓ *Doivent contribuer au développement des sociétés humaines dont ils forment une partie* ✓ *S'assurent une bonne presse dans le marché*	✓ *Tendance à privilégier les intérêts particuliers au détriment des intérêts collectifs* ✓ *Tendance à profiter de leur position économique* ✓ *Habitudes et routines favorisant le laxisme et entravent innovations et changements* ✓ *Tendances à profiter des faiblesses de contrôle de l'administration centrale* ✓ *Tendances à privilégier les pots de vin au paiement de taxes*	✓ *Demandeurs d'informations techniques et pratiques* ✓ *Prudence vis-à-vis des experts locaux* ✓ *Demandeurs d'appuis ou de facilités financières et donc d'informations dans ce domaine* ✓ *Prudents par rapports à leurs responsables* ✓ *Peu coopératifs quant à la diffusion des informations* ✓ *Généralement société nationale de capitaux étrangers*

Source : A. Mouloungui, inspiré de Mercoiret (2001) ; de Gami et Doumenge (2001)

[135] Le lieutenant Mabicka (32 ans), chef de brigade adjoint des Eaux et Forêts, liait son maintien dans une situation précaire à Murindi (pas de salaire, pas de moyen de transport…) à une saisie de viande opérée quelques mois plus tôt : « *le gars (le chasseur) avait abattu quatre sangliers dans le parc. Il avait été mandaté par la femme du Ministre originaire du coin. Elle est passé me voir, m'a proposé de l'argent ; non seulement j'ai refusé son argent, mais je l'ai gardé ici pour lui dire qu'elle pouvait faire de la prison. Il a fallu que le préfet vienne la libérer*. *Et on* (en parlant des agents de l'ANPN) *dit qu'on fait mal notre boulot.*»

1.2.3. Les acteurs de l'appui-conseil et formation

Enseignants-Chercheurs, ingénieurs, aménagistes, techniciens, commerciaux, experts dans des domaines aussi divers que variés, ces acteurs possèdent la connaissance. Leur connaissance du terrain, des techniques de gestion et des dynamiques des phénomènes géographiques, économiques… leurs confèrent une place de choix dans la définition des lois et règlements, en appui aux acteurs politiques et, dans la mise en application de ces textes, en appui aux exploitants, aux gestionnaires dans l'amélioration des capacités (formation). C'est d'ailleurs après des études menées par des écologues, zoologues…sous la tutelle du WWF et de la WCS, que le Président gabonais va décider de la création de treize parcs nationaux en 2002. Dans la même optique, c'est sur la base d'un rapport élaboré par un collectif de chercheurs gabonais et des techniciens du ministère des Eaux et Forêts que la Banque Mondiale va financer le PSFE Gabon en 2005[136] (KRAMKIMEL, KAI SCHMIDT-SOLTAU et OBAME ONDO, 2005). Un responsable de bureau d'études nous confiait *: « Il y a une relation de confiance avec l'Etat. Nous participons au dialogue sur des questions importantes. Nous avons été les premiers à mettre en place un plan d'aménagement d'une concession forestière au Gabon, pour la compagnie CEB (devenu Precious woods) pour l'obtention du label FSC. En cette qualité, il faut avouer que nous avons acquis une certaine notoriété auprès des autorités. Nous prenons ainsi part à la conception des protocoles de mise en œuvre de l'aménagement. Nous regrettons qu'il n'y ait aucune concurrence dans le domaine, et pourtant il y a beaucoup de marchés… »[137].* Les acteurs de l'appui-conseil constituent ainsi des éléments indispensables de la mise en œuvre des politiques de gestion des forêts au Gabon.

Cependant, si certains sont suffisamment humbles pour ne pas imposer à tout prix leur point de vue ou ne pas prendre de haut ceux qui ont les pieds dans la boue, ce n'est malheureusement pas le cas général. Ces acteurs doivent aussi montrer une certaine assurance face à leurs interlocuteurs, et ceci souvent au détriment du dialogue et de la construction de référentiels communs (Gami et Doumenge, 2001). Experts travaillant avec les bailleurs de fonds internationaux, bureaux d'études internationaux ou nationaux,

[136] En juin 2005, un rapport sur l'évaluation environnementale et sociale est réalisé par un collectif de chercheurs et agents du ministère de l'économie forestière. En juillet de la même année, la Banque Mondiale présentait un rapport final du PSFE sous la coordination de ses experts.

[137] Entretien de Juillet 2010 avec le responsable du bureau d'étude TEREA, antenne nationale de l'Office National de Forêt de France.

chercheurs et formateurs, tous ces acteurs assurent le lien entre les opérateurs économiques, les bailleurs de fonds et l'autorité centrale en matière de mise en œuvre pratique des politiques forestières.

- Bureaux d'études

Les bureaux d'études sont les acteurs les plus importants de cette catégorie à plus d'un titre. D'abord, le nouveau code forestier rend l'aménagement des concessions forestières, et les exploitants ont rarement le savoir-faire pour élaborer des plans d'aménagement. Ensuite, le protocole d'élaboration de l'aménagement forestier utilisé au Gabon est l'œuvre de membres de bureaux d'études (Brilland et *al,* 2005)[138]. Enfin, certains grands bureaux d'études internationaux gèrent directement les financements destinés à la gestion des ressources forestières et veillent, sur le terrain, à l'application des politiques définies dans le cadre de la gestion durable des ressources forestières. Tel est par exemple le cas du consortium AGRECO (AGRER et Agriconsulting) dans le cadre du projet ECOFAC (Billand, 2005)[139].

Le rôle principal de ces bureaux d'études est toutefois d'appuyer les acteurs locaux et de les former à la gestion durable des ressources, mais ils tendent souvent à réaliser eux-mêmes les travaux pour lesquels ils sont contractés sans prévoir suffisamment la formation des capacités locales et le transfert de leurs compétences à des nationaux. Ces bureaux d'étude ont des sièges internationaux bien loin de la région (Europe en particulier) mais, mettent parfois en place des représentations ou filiales régionales. C'est par exemple le cas de l'ONF International (Office National des Forêts), qui a créé une filiale en Afrique centrale (Sylvafrica[140]), orientée vers l'appui aux exploitants forestiers pour la mise en place de leurs plans d'aménagement.

[138] Parmi les intervenants dans cette étude, on peut retrouver le CIRAF, l'ONF, le WWF ou encore des responsables de bureaux d'études installés à Libreville (TEREA, SYLVAFRICA).

[139] Le projet ECOFAC (Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale) est un programme régional en Afrique Centrale, financé par le Fonds Européen de Développement (FED). Le programme est exécuté par le bureau d'études belge AGRER S.A. en partenariat avec le bureau italien Agriconsulting. Le projet Ecofac vise à assurer une meilleure gestion et un développement durable des écosystèmes forestiers de plusieurs pays d'Afrique Centrale. Sa composante Gabon a pour cadre la réserve de la Lopé qui a donné son nom à la déclaration du 12 novembre 1988. Financé par le Fonds Européen de Développement

[140]Sylvafrica est la filiale et l'antenne africaine de l'ONF International. Implantée à Libreville depuis sa création en 2000, Sylvafrica propose toute une gamme de prestations liées à la protection et à la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. A travers Sylvafrica, l'ONF International participe ainsi activement

Dans le domaine forestier, en particulier dans celui des inventaires ou de l'expertise du secteur, le nombre de bureaux d'études nationaux n'est pas très important. Au Ministère en charge des eaux et forêts, seuls six bureaux d'études nationaux sont répertoriés. C'est essentiellement le fait des élites politico-administratives qui ont créé leurs propres bureaux d'étude en parallèle à leur emploi rémunéré. Sans préjuger de la qualité de ces bureaux, cela n'est pas sans poser quelques problèmes au niveau de l'égalité des chances dans les appels à concurrence. Cette carence peut être due au fait que l'offre de formation en la matière, comme nous le verront, n'est pas suffisamment adaptée aux besoins, la loi ayant évolué plus vite que l'offre de formation. De plus, il n'est pas rare que l'administration ou les exploitants forestiers accordent plus facilement leur confiance à une expertise internationale (européenne en général) qu'à des experts locaux pour des raisons diverses. Comme nous l'avons constaté lors de nos entretiens et nos recherches bibliographiques, la plupart des travaux, des méthodes utilisées dans l'exploitation du bois, l'inventaire forestier... sont des productions d'experts occidentaux. Disposant de plus de moyens financiers, de compétences, plus indépendants, les experts occidentaux disposent ainsi d'une plus large gamme de manœuvre et de temps pour leurs analyses.

Il faut aussi mentionner que certaines ONG enregistrées comme telle agissent en fait comme des bureaux d'études. Comme nous le soulignons déjà, c'est sur la base d'études réalisées par le WWF et la WCS qu'un réseau de parcs nationaux a vu le jour en 2002 au Gabon. La limite entre les deux catégories (exploitation-gestion et appui-conseil) est souvent plus que floue.

à la préservation et à l'exploitation raisonnée et durable des forêts denses du bassin du Congo qui couvrent quelques 100 millions d'hectares. Sylvafrica met son expérience à la disposition des entreprises forestières, des Etats, des collectivités locales, etc, pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement. Elle s'appuie sur les partenariats locaux et internationaux avec des ONG environnementales, des organismes de recherche et de formation, des spécialistes en écologie tropicale, en sociologie rurale, en fiscalité forestière ou en économie industrielle. Elle a déjà réalisé de nombreux travaux, notamment au Bénin, au Cameroun, au Congo, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en RCA et en RDC. *http://www.onfinternational.org/fr/onfi-etrangers/onf-sylvafrica.html* (consulté le 30/08/2012).

Tableau 11*: Synthèse des motivations et observations des acteurs de la recherche*

	Situation dans l'échelle de gouvernance et moyens d'exercice du pouvoir	
	- *Position médiane entre opérateurs économiques, bailleurs de fonds et administration* - *Dispose de la technique et la connaissance du terrain*	
Motivations pour la gestion durable	**Autres motivations (les dérives)**	**Observations sur le mode de fonctionnement**
✓ *Doivent proposer des textes conformes aux connaissances actuelles* ✓ *Doivent veiller aux cohérences des textes et des décisions* ✓ *Tentent de faire passer les idées de gestion, conservation et exploitation durable* ✓ *Doivent préparer des réponses adaptées à toutes les situations* ✓ *Veillent à un équilibre entre principes et contraintes de la réalité, entre intérêts collectifs et individuels* ✓ *Doivent vulgariser l'information environnementale*	✓ *Sensibilité aux pressions hiérarchiques, politiques, financières et autres* ✓ *Tendances à privilégier leur domaine de compétence ou leurs intérêts spécifiques* ✓ *Accordent plus d'importance aux principes ou aux contraintes de la réalité sans soucis d'équilibre* ✓ *Tendances à la facilité dans la recherche et l'utilisation des informations* ✓ *Tendances à importer leurs vues aux gestionnaires sans discussions* ✓ *Trop grande proximité avec les opérateurs économiques* ✓ *Tendance à privilégier la consultation tarifée au détriment de la production et la vulgarisation scientifique de l'information environnementale*	✓ *Disposent de temps* ✓ *Prudents par rapport à leurs responsabilités* ✓ *Evoluent dans un domaine peu exploité localement* ✓ *Faible effectif (très peu d'agents), certains travaux sont délégués à d'autres experts étrangers* ✓ *Certains bureaux d'études sont des représentations locales d'institutions occidentales (Ex : Sylvafica, représentation locale de l'ONF)* ✓ *Très prudent dans la diffusion de l'information* ✓ *Très faible production documentaire adressée au public* ✓ *Très faible niveau de transfert de compétences aux nationaux (les experts étrangers restent les seuls à détenir un savoir-faire dans certains domaines*

Source : A. Mouloungui, inspiré de Mercoiret (2001) ; de Gami et Doumenge (2001)

Nous avons déjà mentionné certaines organisations des Nations Unies car elles procurent l'opportunité de discussions politiques, mais ce sont aussi des organismes techniques d'appui aux gouvernements dans le domaine forestier ou environnemental, en particulier la FAO et le PNUE. Ces organismes font office de facilitateurs, venant au secours de l'Etat, bien limité et surtout qui a d'autres priorités, pour mettre en place un système d'acteurs favorable à la gestion durable[141].

A travers leurs actions, conventions, programmes et actions peuvent ainsi voir le jour. Si certaines conventions font l'objet de débats politiques et de choix pour une

[141] Entre 1991 et 1993, le WWF, la Coopération française et le PNUD ont animé une série de séminaire-formations dans le but d'encourager la création d'ONG et la gestion de microprojets.

société globale, d'autres sont plus spécifiquement techniques. Leurs secrétariats jouent essentiellement un rôle d'appui à la concrétisation des engagements nationaux, voire de canalisation des financements (souvent limités). Outre la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les changements climatiques, la Convention sur la désertification, la CITES, c'est en particulier le cas de la Convention de Ramsar et de celle concernant les Sites du patrimoine mondial. Les secrétariats de ces deux dernières conventions sont respectivement abrités par l'UICN (Union Mondiale pour la Nature) et l'Unesco ; l'UICN apportant un appui scientifique et technique à toutes deux. La CITES est conseillée par l'UICN et tous les groupes de spécialistes qui y sont associés (Groupes de spécialistes sur l'Eléphant d'Afrique, sur les Primates, etc.) et bénéficie largement d'un réseau de surveillance du commerce international (Traffic) créé à l'initiative de l'UICN et du WWF. Les services techniques des ministères sont quant à eux chargés de faire appliquer les textes de lois mais ils sont aussi les premiers consultés par les acteurs politiques dans la préparation de ces mêmes textes. Ils consultent eux-mêmes ou subissent l'influence d'autres acteurs : privés, ONG, experts en tout genre.

- L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts

Placée sous la tutelle administrative du ministère en charge des eaux et forêts, c'est la plus importante institution d'éducation supérieure dans les domaines de la forêt au Gabon. Créée en 1953, comme simple Centre de formation du personnel forestier, avec pour vocation initiale la formation de boussoliers topographe et des abatteurs nationaux, en 1959 le Centre de formation devient l'Ecole Forestière du Cap-Estérias. En 1967l'Ecole Forestière devient Institut National d'Etudes Forestières (INEF). Elle devient une école sous-régionale et diversifie sa formation en intégrant dans ses programmes la gestion des ressources halieutiques. En 1976, l'INEF devient l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF). Cette longue évolution témoigne de l'adaptation de l'école aux exigences de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

Tableau 12*: Organisation des études à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts*

Intitulé des filières	Conditions d'admission dans la filière	Intitulés des diplômes délivrés en fonction de la durée des études:	
		« Bac + 3 »	« Bac + 5 »
Eaux et Forêts 1	Bac. C, D, plus concours	Ingénieurs des Techniques des Eaux et Forêts	
Eaux et Forêts 2	DUES : CB, BG, CBG, plus concours		Ingénieur des Eaux et Forêts (Ingénieurs de Conception)
Techniques et Méthodes de Gestion de l'Information environnementale (TMGIE)	*Master I (ancienne Maîtrise), Diplôme de 3e cycle*		*DESS TMGIE, avec option*
Economie et Gestion durable de la Forêt (ECOFOR)	*Master I ou équivalent, Diplôme de 3ème cycle*		*DESS Economie et Gestion durable de la Forêt* (ECOFOR)

Source : ENEF

Photo 3*: Ecole Nationale des Eaux et Forêts (A. Mouloungui, 2009)*

L'école forme en moyenne 20 à 30 diplômés par an, sur un programme de 2 à 3 ans dont 25% de femmes[142]. Le projet de réhabilitation de l'école par la GTZ[143] a considérablement aidé à la restructuration de l'institution. Ce programme a notamment permis de meilleures compétences pour le personnel de l'école, une nouvelle gestion des programmes d'enseignement plus solides, des activités de terrain, une plus large gamme de partenaires, des opportunités de bourses universitaires[144] pour étudiants et de formation continue pour les enseignants. Si l'école est bien fonctionnelle aujourd'hui, certaines critiques évoquent une qualité des enseignements qui mériterait d'être améliorée (Ntoutoume et Ibrahim Sambo, 2002). Depuis janvier 2010 par exemple, le Gabon n'exporte plus officiellement, le bois sous forme de grume. Cette décision présidentielle a

[142] Source ENEF.
[143]Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) est une ONG allemande qui exerce dans la coopération internationale pour le développement durable.
[144] Depuis une dizaine d'années, l'école accueille un cycle de formation post universitaire en collaboration avec l'université de Libreville

donc entrainé une réorganisation de l'activité et fait naitre de nouvelles filières d'exploitation du bois. Pour la première transformation, l'industrie du bois a besoin d'usine de tranchage, de déroulage... Or, l'ENEF ne forme pas aux métiers du bois. « *On veut bien engager des confrères, mais soit, ils n'y en pas de qualifiés, soit il en existe qui connaissent le métier, mais n'ont aucune référence.* » nous confiait le directeur des ressources humaines de la SNBG[145]. La société nationale qui exerçait essentiellement dans la vente de grume est en pleine restructuration et vient de construire une usine de tranchage et de déroulage. Elle a dû faire appel à des italiens pour l'installation du matériel et prévoit d'embaucher des libanais pour le fonctionnement[146].

L'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins actuels de l'industrie du bois s'explique essentiellement par l'orientation des politiques sur le plan national. En effet, l'Etat avait jusque-là privilégié la police forestière, d'où une formation paramilitaire de l'ENEF. C'est seulement depuis 2010, que l'Etat envisage la construction d'une école consacrée aux métiers du bois. Par ailleurs, en privatisant le service des bourses et stages du Gabon, l'ambition de l'Etat était surement de présenter une meilleure concordance entre l'orientation des étudiants et élèves en fonction des besoins des industries et des entreprises nationales.

1.2.4. Les acteurs du financement

Bien qu'ils ne disposent pas toujours des compétences techniques adéquates, les bailleurs de fond et autres organismes de financement, jouent un rôle fondamental dans l'orientation de la gestion forestière. Les acteurs du financement contribuent à la réalisation des actions des autres acteurs. Pour exemple, le budget de l'ANPN est constitué à 50% de financements de l'Etat. L'autre moitié est le fait de bailleurs internationaux[147]. « *Sans cet apport des partenaires internationaux, notre action serait limitée. L'Etat ne dispose pas pour le moment de ressources financières suffisantes pour assumer seul la tâche de la gestion des parcs nationaux. De plus, la forêt gabonaise fait partie du second massif forestier*

[145] Après cette décision, la SNBG a dû changer de raison commerciale et ouvrir son activité à la transformation du bois. La société dont l'Etat reste actionnaire majoritaire à hauteur de 51% des parts, a investi plus de 40 Milliards de francs CFA pour la construction d'une usine de sciage, déroulage dont la mise en fonction est prévue pour février 2013.
[146] Entretien avec Mr Lengue, DRH SNBG. Libreville, le 22 novembre 2012.
[147] ANPN, secrétariat exécutif, rapport d'activité 2011.

de la planète. A ce titre, on peut comprendre que l'Etat sollicite des partenaires internationaux »[148].

Si officiellement les acteurs du financement n'exercent pas l'autorité directe sur la gestion des ressources forestières, ils peuvent faire usage de leur pouvoir financier comme moyen de pression sur les gouvernements ou les autres acteurs décideurs. C'est ici, une illustration parfaite de l'adage « *la main qui donne, est celle qui dirige* »[149]. C'est en particulier le cas des grandes institutions de financières telles que la Banque Mondiale ou le FMI (Fonds Monétaire International), qui n'hésitent pas à peser de tout leur poids financier dans les décisions stratégiques des gouvernements. Avec les nouvelles préoccupations internationales, la nouvelle loi forestière, les financements relevant du budget de l'Etats s'avèrent insuffisants pour la gestion et l'aménagement des forêts. Les bailleurs de fonds, venant en appui ou se substituant aux budgets déficients, jouent ainsi un rôle important dans la mise en œuvre des politiques nationales de gestion durable. Les bailleurs de fonds et les financements sont de divers ordres.

D'abord, dans le cadre de la coopération bilatérale dans le secteur forestier, on peut citer le Ministère français des Affaires Etrangères, l'AFD (l'Agence Française de Développement) pour la France ; la GTZ pour l'Allemagne ou encore l'USAID (Agence des Etats Unis pour le développement international) pour les Etats-Unis. La plupart des financements procurés grâce à la coopération bilatérale l'est sous forme de dons, bien que certains organismes puissent accorder des prêts, soit aux Etats, soit au secteur privé (l'AFD et PROPARCO). D'autres mécanismes de financement impliquant en particulier les bailleurs bilatéraux existent (échanges dette-nature[150]). De plus, il convient de signaler que la France a mis en place un fonds, le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial), qui procure sous forme de dons un appui au développement d'activités de conservation ou d'exploitation durable de la biodiversité.

[148] Emile Manfoumbi, secrétaire exécutif adjoint de l'ANPN. Entretien du 20 novembre 2012. Libreville.
[149] Proverbe africain qui traduit la relation qui lie celui qui fait un don et celui qui reçoit. Il décrit une tragédie du don qui, bien qu'étant signe de charité (dans le fond), met le donneur dans une situation de supériorité, et celui qui reçoit développe un sentiment d'infériorité. Ce dernier se sent redevable et pour s'acquitter de sa dette, va accepter toutes les demandes du donneur.
[150] À l'occasion d'une visite au Gabon en 2007, le président français Nicolas Sarkozy annonçait la conversion d'une partie de la dette gabonaise, soient 50 millions d'euros en aide à la préservation et l'exploitation de la forêt gabonaise. La gestion de ce fonds a été confiée à l'AFD et au WWF France.

Ensuite, les bailleurs relèvent de la coopération multilatérale. Certains sont liés au système des Nations Unies. Une liste, non exhaustive, inclue : la Banque Mondiale, le FMI, la FAO, le PNUD, l'Unesco, l'Union Européenne, etc. Si certains d'entre eux gèrent des fonds propres (bailleurs primaires), d'autres par contre canalisent les financements venus d'ailleurs du fait de ressources propres limitées (bailleurs secondaires). C'est le cas de la FAO et de l'OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux). D'autres sources de financement existent grâce à la mise en place de fonds internationaux, en particulier le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), administré par la Banque Mondiale, le PNUD et le PNUE. Au niveau régional, œuvrent des bailleurs tels que la BAD et les représentations des grands bailleurs précités (Banque Mondiale, PNUD, FAO…).

Par ailleurs, dans cette catégorie, sont rassemblés les grands groupes d'exploitants forestiers, de sociétés pétrolières ou pharmaceutiques qui ont financé ou peuvent potentiellement le faire, des activités de recherche en appui à leurs propres activités ou au développement de projets externes. Pour exemple, la compagnie pétrolière Shell a financé des essais de macro bouturage pour la réhabilitation de sites dégradés par l'exploration et l'exploitation pétrolière[151].

Notons enfin, que certaines ONG internationales comme le WWF ou la WCS financent des projets de conservation ou de gestion durable des ressources forestières sur des fonds qu'elles collectent ou provenant d'autres organismes de financement. Nous insisterons plus largement sur cet aspect dans le chapitre suivant.

Qu'il s'agisse d'un don ou d'un prêt, le financement de la gestion forestière n'est surement pas l'exercice de la charité. Chaque entité agit certes pour assurer un appui à l'Etat, mais cet apport peut être perçu soit comme une nouvelle forme de l'aide au développement, soit tout simplement comme un outil stratégique des grandes puissances pour s'assurer une place de choix dans un territoire ou un domaine stratégique. En d'autres termes, il s'agit de préserver ses intérêts ! En ce sens, le processus de conversion d'une partie de la dette gabonaise vis-à-vis de la France, ancien pays colonisateur, est plein

[151] Lors de la présentation au public d'un ouvrage intitulé : « *Gamba, Gabon : Biodiversité d'une forêt équatoriale africaine* », Hans Bakker, Président Directeur Général de Shell Gabon, a commenté que « *ce livre, fruit d'une collaboration entre l'Institution Smithsonian, la Fondation Shell et Shell Gabon entend susciter le développement de modèles novateurs au Gabon, pour l'étude et la conservation de la biodiversité dans la région où Shell Gabon opère* ».

d'enseignements. D'une part, le processus intervient dans un contexte de tension en les dirigeants français et gabonais.

Dès son élection, le nouveau président français prévoyait de revisiter les relations entre la France et l'Afrique, pour mettre un terme au système clientéliste de la françafrique. En mai 2007, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) publie un rapport sur les détournements de fonds publics par les hommes politiques du sud. Ce rapport va servir de support des plaintes déposées en France par des associations. C'est le début de l'affaire des « Biens mal acquis » qui met directement en accusation certains présidents africains, dont Omar Bongo. Pour finir, notons que le président gabonais, dans un souci de diversifier l'économie gabonaise, avait choisi de diversifier également les partenaires. Ce qui impliquait le recours de moins en moins quasi systématique à un savoir-faire français pour les besoins de développement du Gabon. Dans ce contexte, une réduction de la dette gabonaise permet aux dirigeants français de "calmer le jeu" pour "garder la main". La France a en effet de nombreux intérêts économiques au Gabon : Total, dans le pétrole, Bolloré dans les transports maritimes, Bouygues dans l'immobilier, Veolia dans l'énergie, ou encore Rougier dans le secteur du bois, les entreprises françaises font partie des plus importantes dans le pays. Le fond Dette-Nature est donc une stratégie politique qui rappelle non seulement que la France, ancienne puissance coloniale, est toujours présente pour ses anciens territoires colonisés, mais aussi qu'elle tient à préserver sa situation de premier partenaire du Gabon.

Notons toutefois que malgré l'intérêt manifesté par les bailleurs de fonds pour la gestion durable des forêts au Gabon, les intérêts commerciaux prennent parfois le dessus et ne permettent pas toujours une cohérence des actions entreprises. Pour exemple, l'Etat français, à l'instar des pays développés, participe fortement au financement de l'aménagement des concessions forestières[152], la conservation ou la traçabilité des produits à travers le processus FLEGT. Parallèlement, une étude du WWF montre que dans les pays occidentaux des lacunes existent encore en matière de traçabilité du bois commercialisé. Sur les 2700 produits enquêtés dans les magasins et hors produits certifiés, la part de produits sur lesquels l'origine était notifiée n'est que de 39%, un chiffre encore largement

[152] Parmi les nombreux projets d'aménagement forestier, la France assure le financement du Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers du Gabon en faveur des petits exploitants nationaux.

insuffisant, ne permettant pas de savoir si le bois provient de zones à risque de déforestation, ou des zone sous sanctions des Nations-Unies voire même des zones en conflit etc. Cela montre que les entreprises ne possèdent tout simplement pas cette information ou ne souhaitent pas la communiquer (WWF, 2012).

Tableau 13*: Synthèse des motivations et observations des acteurs du financement*

	Situation dans l'échelle de gouvernance et moyens d'exercice du pouvoir	
	- *Position médiane entre opérateurs économiques, bailleurs de fonds et administration* - *Dispose de moyens financiers et d'un lobbying important*	
Motivations pour la gestion durable	**Autres motivations (les dérives)**	**Observations sur le mode de fonctionnement**
✓ *Recherchent l'efficacité et la rentabilisation des financements* ✓ *Certains sont garants des intérêts collectifs (publics, ONG), d'autres d'intérêts privés* ✓ *Doivent promouvoir les solidarités internationales, la redistribution juste et équitable des coûts et des bénéfices de la gestion durable*	✓ *Les intérêts privés sont trop favorisés par rapport aux intérêts collectifs* ✓ *Dévalorisation de la solidarité internationale* ✓ *Laxisme et laisser-faire au nom du réalisme politique ou à cause du découragement* ✓ *Sensibilité plus grande au lobbying productiviste qu'aux pressions éthiques* ✓ *Ingérence politique dans les affaires de l'Etat*	✓ *Peu de disponibilité en général, et pour l'information en particulier pour l'information en particulier (sauf ONG)* ✓ *Besoin d'information claire* ✓ *Procéduriers*

Source : A. Mouloungui, inspiré de Mercoiret (2001) ; de Gami et Doumenge (2001)

Les premières catégories d'acteurs évoqués montrent que la gouvernance forestière au Gabon semble bien structurée. A travers ses institutions, l'Etat assume son rôle de propriétaire des forêts et principal acteur administratif. Il organise la gestion, octroie des droits d'usage, oriente la politique générale et assure la police forestière à travers un réseau de brigades forestières étendues dans le territoire national. Cependant, avec des moyens d'action limitées, des priorités en termes de besoin de développement très divers, et surtout les nouveaux enjeux planétaires liés à la gestion des forêts, le propriétaire de la forêt gabonaise a du progressive déléguer un certain nombre de tâche. Ce qui va conduire à l'apparition de nouvelles catégories d'acteurs.

1.2.5. Les ONG

Les ONG relèvent aussi plus spécifiquement du groupe des acteurs de l'appui-conseil et sont directement impliquées dans des actions de gestion. WWF ou WCS par exemple[153], interviennent dans la conservation, l'aménagement des concessions forestières et le développement de l'écotourisme. Les ONG sont un relais de l'action de l'Etat. Elles permettent ainsi de combler certaines déficiences (Goyet, 2001). Certaines organisations nationales directement intéressées par la conservation et la valorisation locale et durable des forêts se sont rassemblées dans un réseau dépassant les limites du bassin du Congo, le RAAF (Réseau africain d'action forestière; CEFDHAC, 2006).

Si pour les autorités les ONG constituent une aide indispensable et la manifestation d'un système de gestion décentralisée, les rapports de ces derniers avec l'Etat sont de nature complexe. Les ONG en général et le WWF en particulier, grâce sa dimension internationale associée à ses actions concrètes sur le terrain permettraient de faire se rejoindre les attentes des communautés locales et les objectifs politiques mondiaux autour de la question de la conservation de la nature (Princen et Finger, 1994). Or, force est de constater que la thèse d'un lien entre le local et le global qu'assureraient les ONG ne correspond ainsi pas au positionnement du WWF, en dépit de sa double étiquette de spécialiste de la gestion locale et d'acteur mondial. Anne Volvey *et al.,* remarquent que *« l'analyse de ces ONG transnationales en termes d'institutions facilitatrices entre différents acteurs minimise les enjeux politiques qui les affectent et occulte leur dimension territoriale. Celles-ci ne sont pas de simples courroies de transmission du local au global, réseaux fonctionnels sans attache spatiale, mais sont constituées au contraire d'une histoire qui les relie à des lieux définis et sont dirigées par des cadres qui y interviennent en fonction d'enjeux et d'intérêts spécifiques »* (Volvey, 2005 : 116). Au fond, la théorie de l'articulation multiscalaire ne permet pas d'apprécier l'action politique des grandes ONG d'environnement (Chartier, 2002). Cependant, la localisation et l'espace (espace projets/ ou espace référent des acteurs) qui sous-tendent leurs stratégies politiques diverses méritent toute l'attention des géographes. Au cours des développements à venir, nous montrerons le positionnement de deux ONG internationales dans le dispositif de gouvernance forestière au Gabon, et leur impact sur la durabilité. Nous précisons toutefois,

[153] Nous y reviendrons plus largement dans le chapitre suivant.

que grâce à la connaissance du terrain, des moyens dont disposent certaines ONG internationales, et des relations entretenues avec les gouvernants, les ONG sont des acteurs majeurs. Relais entre l'Etats et les autres acteurs, elles peuvent parfois avoir, un rôle beaucoup plus important que l'on ne croit.

Notons par ailleurs que les ONG gabonaises réellement engagées dans la conservation et le développement durable sont principalement financées par la France à travers ses divers programmes, les Etats-Unis, les organismes spécialisés de l'ONU et les institutions financières internationales. Outre ces financements, les ONG locales bénéficient des financements provenant des ONG internationales opérant dans le domaine de la préservation de la nature et du développement durable, tel que le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le Wildlife conservation society (WCS). Certaines se réclament du domaine de l'éducation environnementale (Les Amis du Pangolin, le Centre d'Actions pour le développement Durable et l'environnement, par exemple) ou participent à des programmes de formation dans le domaine du développement rural plus que dans le secteur forestier en tant que tel (World Promus). D'autres sont orientées plutôt vers l'écotourisme (Aventures Sans Frontières).

1.2.6. Les acteurs hybrides, les Agences

Les acteurs hybrides sont chronologiquement les plus récents dans la gestion forestière et environnementale au Gabon. Les Agences apparaissent à partir de l'an 2002 Exerçant dans la gestion des aires protégées, des activités de la filière bois, les travaux publics...les Agences sont des acteurs influents à plus d'un titre. Nous les qualifions d'acteurs hybrides à cause non seulement de leur statut juridique, mais aussi de leur mode de fonctionnement, de financement, et enfin de leur champ d'activités qui ne permettent pas de les classer dans l'une ou l'autre des catégories précitées. Les Agences assurent avant tout, un service public (gestion des parcs nationaux, travaux publics, bourses et stages, activités de la filière bois...). Ce sont des agences d'Etat chargées, à la base, de suivre et de contrôler l'exécution de l'ensemble des grands projets initiés par le chef de l'Etat; de promouvoir les meilleures conditions de réalisation desdits projets. Dans le domaine de la gestion forestière, deux agences nous intéressent et permettent de mieux apprécier les stratégies sous-jacentes liées à la création de ces nouveaux acteurs : l'Agence Nationale des

Parcs Nationaux (ANPN), et l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Bois (AEAFB) appelée communément "l'Agence".

A- L'Agence Nationale des Parcs Nationaux

Au lendemain de leur création, la gestion des parcs nationaux a été confiée au Conseil National des Parcs Nationaux (CNPN). Il s'agissait d'un organisme interministériel créé par l'Ordonnance n°6/2002 du 22 août 2002 portant modification de certaines dispositions de la loi n°16/2001 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République gabonaise. Le CNPN avait pour mission principale de superviser l'implantation des parcs Nationaux. Il devait notamment produire le cadre juridique ainsi que le schéma institutionnel de base capable de favoriser le développement efficient du réseau national de parcs nationaux. L'action du CNPN a abouti à l'élaboration et l'adoption de la Loi 003/ 2007 relative aux Parcs Nationaux. Il s'agit d'un document d'encadrement énonçant le cadre institutionnel de la gestion des parcs nationaux ainsi que les principes devant guider les gestionnaires des parcs nationaux gabonais, en ce qui a trait à la sélection, au développement et à la gestion des activités et des services au sein de leur territoire. Cette loi est le principal socle juridique sur lequel repose la gestion des parcs nationaux du Gabon. C'est de cette Loi qu'émane la création de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux.

L'ANPN est ainsi créée au lendemain du Sommet de Johannesburg en 2002. Selon le site officiel de l'organisme, l'ANPN est un établissement public à caractère scientifique et environnemental, doté de la personnalité morale et bénéficiant d'une autonomie administrative et financière[154]. Elle est chargée de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de parcs nationaux. Elle est placée sous la tutelle de la Présidence de la République. Son objectif global est d'assurer à long terme la protection et la valorisation des Parcs Nationaux du Gabon, dans le but d'en faire un modèle de conservation reconnu dans le monde entier et une destination écotouristique de référence.

Pour accomplir ces différentes missions, l'ANPN a été doté de 3 organes de fonctionnement : le Comité de gestion, l'Agence comptable et le Secrétariat exécutif. Le comité de gestion est l'organe délibératif de l'ANPN. Il est Composé de 15 membres

[154] http://www.parcsgabon.org/l-anpn/l-agence (consulté le 10/03/2013)

répartis en deux collèges, l'un représentant les pouvoirs publics et l'autre comprenant les partenaires. Placé sous l'autorité d'un Président, le Comité de gestion a pour rôle d'approuver les plans de gestion, les plans de travail annuel et les plans d'affaires de l'Agence et de chaque parc national ; de donner quitus à la gestion administrative et financière du secrétaire exécutif ; d'arrêter les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de l'Agence, y compris le règlement intérieur et la grille de salaire du personnel. Il approuve les budgets prévisionnels, les comptes et bilans de fin d'exercice ; ainsi que les tarifs d'entrée dans les parcs nationaux.

L'Agence comptable est chargée d'assurer la gestion financière et comptable des ressources de l'Agence. Elle s'occupe dans ce cadre d'encaisser les recettes et de payer les dettes parmi lesquels les salaires des employés et les autres factures de fonctionnement. L'Agence comptable est placée sous la direction de l'Agent comptable.

Le Secrétariat exécutif est l'organe d'exécution de l'ANPN. Il est chargé de traduire en acte la politique du gouvernement concernant les parcs nationaux et de mettre en application les décisions, les orientations et les objectifs de gestion définis par le Comité de gestion. Il est dirigé par le Secrétaire exécutif (SE), assisté du Secrétaire exécutif Adjoint (SEA). Le Secrétariat exécutif a la charge d'assurer le fonctionnement de l'Agence au quotidien. Le Secrétariat Exécutif se compose de la Direction Technique, la Direction de la Communication, la Direction Administrative et Financière, et la Direction des Opérations ainsi que les structures décentralisées, c'est-à-dire les 13 parcs nationaux (sous la direction d'un conservateur) auxquels s'ajoute la réserve présidentielle de Wonga-Wongué, incluse dans le réseau en octobre 2009.

En somme, l'ANPN est régie par une organisation pyramidale dont le sommet est le Chef de l'Etat représenté par le SE. Officiellement, son action s'étend uniquement au sein du réseau de parcs nationaux et de la réserve présidentielle de Wonga-Wongué. En tant qu'acteur spécialisé, l'ANPN bénéficie de l'autorité dans le domaine de la gestion des parcs nationaux. Ce qui implique une autorité sur les ressources forestières disponibles. Tenant compte de ce pouvoir d'action, l'ANPN constitue un acteur majeur, mais qui, officiellement ne devrait pas être au-dessus de l'organe principal de gestion de la forêt, c'est-à-dire le Ministère en charge des eaux et forêts. Or, dans les faits, les relations entre

les dirigeants de ces organismes rendent plus complexes la matérialisation du partage de la gouvernance sur le terrain et dans les attributions.

B- L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Bois : « l'Agence »

En janvier 2010, le président Ali Bongo Ondimba décidait d'interrompre l'exportation du bois sous forme de grume. Pour permettre un appui aux ministères et assurer le suivi de l'activité, il est créé par décret 01400/PR/MEF du 06 décembre 2011, l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Bois en République gabonaise. L'article 3 du décret note : « *l'Agence est placée sous la tutelle du ministère des eaux et forêts. Elle jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière*. » Selon le décret par ailleurs, l'Agence a pour mission de « *contribuer à la promotion des activités de la filière forêts-bois, en assurant un appui technique et des conseils notamment en matière d'inventaire, d'aménagement, d'agréage, de certification, de traçabilité des produits forestiers et en matière de veille économique, politique et stratégique* »[155]. Une mission dont le détail est exprimée par un chapelet d'attributions aussi optimistes que diversifiées. L'AGNENCE est ainsi chargée :

- *de contribuer à une meilleure gestion des ressources forestières à travers les activités liées à la connaissance de la ressource, à l'estimation périodique des stocks, aux flux de carbone forestier et à l'aménagement des massifs forestiers[156] ;*
- *d'assister techniquement les titulaires de forêts communautaires dans la mise en œuvre des plans de gestion ;*
- *de réaliser des programmes de reboisement pour diminuer la pression sur les forêts naturelles ;*
- *d'améliorer le peuplement d'essences nobles ;*
- *de vulgariser les techniques d'agroforesterie ;*
- *de réaliser le reboisement urbain et périurbain sur l'ensemble du pays ;*
- *d'appuyer les actions de reconnaissance des écosystèmes aquatiques en vue de leur restauration et leur aménagement ;*
- *d'appuyer les actions de promotion des essences peu ou pas connues des utilisateurs, des valorisations des produits forestiers non ligneux et de la bioénergie ;*

[155] Décret 01400/PR/MEF, article 4.
[156] Avec l'Appui Technique et le Financement de la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) ainsi que le Conseil Climat, un projet d'inventaire forestier national permanent a été lancé en 2012.

- *de croiser et analyser les données collectées au bénéfice des acteurs et assurer une veille économique, politique et stratégique de la filière ;*
- *de rendre disponible et actualiser une base de données sur les inventaires, aménagements, la certification et la traçabilité des produits forestiers pour l'ensemble des acteurs de la filière bois ;*
- *de réaliser des études thématiques nécessaires à la promotion de la gestion durable des forêts ;*
- *de renforcer les capacités institutionnelles des services forestiers et douaniers par un plan d'intégration et de formation du personnel en matière de reconnaissance, de classement, de traçabilité des produits forestiers et de suivi de la certification forestière ;*
- *de réaliser le suivi environnemental au sein des concessions forestières sous aménagement durable (CFAD) ainsi que dans les entreprises de la filière forêt-bois, en collaboration avec l'administration en charge de l'environnement et du développement durable*[157]*.*

Au regard de son statut et des missions qui lui sont assignées, l'Agence est un acteur clé de la gestion forestière. Elle est sensé agir de manière transversale, abordant l'ensemble des questions liées à la forêt : aménagement, certification, traçabilité, environnement, forêt communautaire, reboisement...La mention « ...*jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière* » en fait une structure libre de toute action.

Pour mettre en œuvre son cahier de charge, l'Agence a déjà élaboré un plan d'actions lors du Conseil d'administration du 26 juin 2012, à Libreville (L'Agence, 2012). Parmi les projets les plus importants on peut citer :

- *L'audit externe de la filière financé par la Banque Mondiale. L'objectif étant de connaitre la situation actuelle de la filière et maitriser le fonctionnement des services du Ministère.*

- *La révision du Code Forestier, amorcée pour tenir compte des derniers développements dans le secteur, notamment la transformation locale plus poussée du bois, le carbone forestier, les écosystèmes aquatiques. Il s'agira également d'aller dans le sens d'une plus grande facilitation des conditions d'exercice de l'activité du bois et de la prise en*

[157] Décret 01400/PR/MEF, *chapitre 1 : De la création et des attributions.*

compte des problèmes de l'environnement. Par ailleurs, cette révision du code forestier pourra déboucher sur la mise en place d'une fiscalité attractive et compétitive, donc plus incitative.

- *La réduction de la pauvreté en milieu rural (aide à la mise en place des forêts communautaires), vulgarisation des techniques d'agroforesterie et la valorisation des produits forestiers non ligneux.*

Comme en témoigne ce rapport du Conseil d'administration, l'Agence est déjà à l'œuvre, et ce, dans l'ensemble des domaines de la gestion forestière. Un plan d'action sur les quatre prochaines années a été validé par le Conseil. Sous tutelle, mais autonome, l'Agence, comme l'ANPN, en tant que structures décentralisées de l'Etat, occupent une place médiane, entre la présidence de la République, les ministères et les autres acteurs. Ce positionnement leur procure une place au sommet de la pyramide de gouvernance.

2. Les mutations de la gouvernance

Si des structures de gestion de la forêt existent au Gabon, et permettent de donner une impression de gestion partagée des ressources, la réalité est bien plus compliquée. Sous l'effet de l'évolution des politiques internationales, le système d'acteurs au Gabon a beaucoup évolué, donnant lieu à une constellation d'acteurs divers comme nous venons de le montrer. La confrontation de ces acteurs permet de percevoir une dynamique qui détermine l'orientation des politiques : une nouvelle loi forestière et environnementale, l'interdiction d'exportation des grumes, l'obligation d'aménager les concessions forestières, un réseau de parcs nationaux. A première vue, le Gabon s'est mis au « vert » et offre une dynamique de gestion décentralisée, démocratique signe de bonne gouvernance. Mais, créer des structures est une chose. Une autre est de définir le positionnement des uns par rapport aux autres. Au regard de la typologie des acteurs proposée ci-dessus, des enseignements se dégagent.

2.1. Un chef en perte de repères ou stratégie politique ?

Le décret n° 1746/PR/MEF, du 29 décembre 1983, fixe les attributions et l'organisation du ministère des Eaux et Forêts. En tant qu'institution publique nationale, l'État constitue l'acteur politique de la gestion forestière et de l'environnement au Gabon : celui qui gère la forêt, fixe les modes d'usages, les lois en vigueur…. Il est le Propriétaire du domaine forestier. Le législateur lui confère ainsi *les pleins pouvoirs* dans le domaine. En droit, l'Etat intervient à travers le Ministère en charge des eaux, des forêts et de l'environnement, mais dans les faits, il n'est pas toujours le cas. Nous parlons ici de ministère en charge, car depuis le début de notre recherche (décembre 2007), ce département ministériel a changé de dénomination et donc d'attribution plus d'une fois. Sur le plan opérationnel, l'institution intervient à travers la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF). La DGEF est chargée de la gestion du domaine forestier, de la faune sauvage, du contrôle général et l'application de la réglementation forestière dans les forêts relevant du domaine de l'Etat. Elle bénéficie des structures les plus importantes telle que la Direction Générale de l'Environnement (jusqu'en 2009), chargée de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'environnement.

C'est à la Direction Générale de l'Environnement qu'il revient de veiller, entre autres, à la protection et à la conservation du milieu naturel, à la prévention et à la lutte contre toutes les formes de pollution, à la protection et à l'amélioration du cadre de vie urbain et rural, à l'aménagement et à la conservation des sites. Cependant, le positionnement de cet organe laisse penser que l'Etat accorde plus d'importance à l'exploitation du bois, et moins à la conservation. En effet, ce département a connu des tribulations diverses. Ainsi, le décret du 4 mars 1976 porte attributions et organisation du ministère de la recherche scientifique, chargé de l'environnement et de la protection de la nature (au lendemain de la conférence de Stockholm en 1972, et de la création du PNUE en 1973). Trois ans après l'adoption de la Charte mondiale pour la nature en 1982, le département devient un Ministère (Décret du 29 mai 1985). Même si ce texte est toujours en vigueur aujourd'hui, le département de l'environnement n'a pas cessé de changer de tutelle, perturbant ainsi l'organisation du ministère en charge des eaux et forêt : après la conférence de Rio, réunion des départements eaux et forêts et environnement au sein d'un même ministère (en 1992); quatre ans plus tard, l'environnement est rattaché au ministère de la planification (1996). Après un détour par le ministère du tourisme, le département se retrouve à nouveau rattaché au ministère des eaux et forêts, devenu *Ministère de l'économie forestière (*en 1999).

En 2002, le département est érigé en vice-primature[158]. En plus de l'environnement, la vice-primature hérite des départements du développement durable, de la protection de la nature, de la Recherche et de la Technologie. Les projets de l'Etat sont ainsi clairement définis : faire du développement durable la nouvelle base de toutes les actions de développement dans le pays, et montrer à la communauté internationale une volonté affichée de préserver la nature. Faute de coordination entre les institutions gouvernementales (ministère des eaux et forêts qui gère le domaine forestier, les finances qui fixent et récoltent les taxes…), les ONG et le conseil national des parcs nationaux, la vice-primature en charge de l'environnement s'est très vite révélé un poste plus « politique que technique » pour mieux organiser la gestion des milieux naturels. Seuls les bureaux administratifs avaient changé de siège social. Tous les techniciens étaient encore rattachés de fait au ministère de l'économie forestière. Quant à la gestion des parcs nationaux,

[158] Il s'agissait en fait d'un « *bureau politique* », car toutes les questions d'ordre technique étaient encore sous la tutelle du ministère de l'économie forestière.

l'agence créée à cet effet, est resté rattachée, en droit rattachée aux eaux et forêts, mais en fait, le secrétariat exécutif ne rendait de compte qu'au seul président de la République. Pour tenter de résoudre le problème, le premier gouvernement du nouveau président gabonais élu en août 2009, ramène le département de l'environnement et développement durable à l'économie forestière. Mais depuis, la direction de l'environnement est passée de l'économie forestière, à l'urbanisme, sa tutelle actuelle.

Ce changement de tutelle peut traduire plusieurs réalités. D'abord, une mauvaise lecture ou perception des questions environnementales, donc de leur intérêt pour le pays. Ce qui rejoint parfaitement le commentaire du rapport du tableau N°8 : « *Priorité aux intérêts nationaux au détriment de la solidarité internationale* ». Ensuite, le changement de tutelle permettait la création de postes politiques pour des proches du pouvoir. Enfin, notons que la création du département en ministère faisait partie d'une campagne de communication visant à donner une image du gouvernement gabonais qui accorde la première place à l'environnement. Pour preuve, les changements importants ont eu lieu après (ou juste avant) les grandes conférences internationales sur l'environnement. L'environnement devient ainsi le terrain où se rencontrent des acteurs divers, dont les Etats. Conscients de leur potentiel écologique, les Etats d'Afrique centrale jouent aussi leur rôle (Brunel, 2008), en mettant en place des stratégies. La création d'organes chargés de la gestion de l'environnement en ferait partie. Interrogé sur la question, un responsable du département de l'environnement nous avoue : « *C'est une situation qui nous bloque dans la continuité des projets. Il faut à chaque fois laisser un programme que nous n'avons pas eu le temps de voir aboutir, parce que le nouveau chef (*ministre*) a ses priorités, sa façon de faire.*[159]» Un point de vue soutenu par le directeur de l'environnement lors d'un entretien qu'il nous a accordé en novembre 2012.

Quelles que soit les motivations des autorités gabonaises, cette apparente instabilité du département de l'environnement témoigne d'une part du jeu gouvernemental dans le concert du développement durable, et d'autre part, elle laisse entrevoir des incohérences d'un système de gouvernance qui veut s'ajuster, pour être aux normes internationales. Pour les nouveaux acteurs, notamment les ONG et organismes de

[159]Emmanuel Bayani, chargé d'études à la direction de l'environnement. Entretien du 12/06/2009.

financements internationaux, il y a là des possibilités de positionnement favorable dans la conquête des territoires.

A cette carence de continuité dans la politique environnementale, il faut ajouter le manque crucial de moyens techniques, logistiques et humains du ministère en charge des eaux et forêts (WRI, 2000). En effet, moins de la moitié des agents du Ministère en service actif se trouvent sur le terrain (Ntoutoume et Ibrahim Sambo, 2001, DGEF, 2008). Plus de la moitié des agents sont affectés au bureau de l'administration centrale et ils travaillent avec les divers départements techniques du Ministère, bien que n'ayant pas forcément les compétences requises pour assurer un travail de chargé d'études par exemple ou contrôleur en charge des Etudes d'impact environnemental. Le mythe du "*bonheur en ville*" favorise la préférence pour les agents du travaille en ville (Libreville ou les capitales provinciales) au détriment des villages et villes de faible importance. Il faut aussi ajouter à cet argument la corruption des agents chargés des affectations ou encore le népotisme (tribalisme) qui ne favorisent pas cet équilibre dans l'affectation des agents des eaux et forêts. Seuls 40% des agents sont affectés aux inspections provinciales (qui sont localisées dans les capitales provinciales) et aux cantonnements (les bureaux qui sont censés effectuer les opérations de terrain)[160]. Notons enfin qu'au sortir de leur formation à l'ENEF, les diplômés trouvent dans les ONG internationales et les grands groupes d'exploitation forestière un traitement beaucoup plus intéressant que qu'à la fonction publique[161].

Devant la faiblesse de moyens techniques et humains l'Etat se voit donc parfois contraint de se tourner vers ceux qui ont les moyens ou qui peuvent attirer des investisseurs. Pour s'ouvrir à d'autres possibilités, l'Etat a mis en œuvre deux stratégies : la première consiste à déléguer certaines tâches à des acteurs privés. Dans ce cas, il y a une opportunité pour les ONG internationales en quête de territoires. La seconde stratégie va consister à reprendre peu à peu la main en créant des acteurs hybrides, des privés assurant une fonction publique. A cheval entre le fonctionnement d'une ONG, et une délégation ministérielle, les agences apparaissent un maillon idéal pour la reconquête du pouvoir par

[160] MEFEDD, Direction des Ressources Humaines, 2007

[161] Le salaire d'un agent du ministère des eaux et forêts (catégorie A1) est d'environ 650 euros/mois. Engagé dans une compagnie forestière ou dans une ONG internationale, le même agent aurait un salaire de 1300-1600 euros environ mensuel.

l'Etat. Les deux stratégies jumelées donnent l'image d'une gouvernance démocratique (délégation à des privés), et efficace (présence sur le terrain, investissements importants, personnels qualifiés...).

2.2. Les Agences, des ministères bis ? Le cas de l'ANPN

Si pour certains acteurs interrogés, les agences sont une chance pour le pays, leur création et leur fonctionnement laissent paraitre une réalité : une dynamique de ministères bis. Les agences sont des structures étatiques, leur mode de fonctionnement, de financement ou encore les attributions qui leur sont dévouées montrent que ces structures n'obéissent pas aux mêmes règles que les structures classiques de l'Etat.

En 2002, la charge de la gestion des parcs nationaux est attribuée au Conseil National des Parcs Nationaux (CNPN), par l'ordonnance n°6/2002 du 22 août 2002 portant modification de certaines dispositions de la loi n°16/2001 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République gabonaise. Le CNPN allait notamment produire le cadre juridique ainsi que le schéma institutionnel de base capable de favoriser le développement efficient du nouveau réseau national d'aires protégées. L'action du CNPN a abouti à l'élaboration et l'adoption de la loi 003/ 2007, relative aux Parcs Nationaux. Cette loi est le principal socle juridique sur lequel repose la gestion des parcs nationaux du Gabon. C'est de cette loi qu'émane la création de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux. C'est donc en 2007 que l'ANPN va prendre la suite du CNPN, tout en gardant sa tutelle à la présidence de la République. Ce qui va contribuer à faire de l'agence un organise particulier à plus d'un titre.

D'abord, le fonctionnement est autonome avec pour seul référent, le Président de la République. Dès le départ, le Président de la République et les principaux acteurs ayant motivés la création des parcs voulaient faire de la gestion de ces nouveaux territoires, une chasse gardée. En ce sens, les responsables des agences sont considérés ou se considèrent comme des supérieurs aux ministres. « [...] *Je suis un ministre d'Etat. Le ministre des eaux et forêts n'est pas mon supérieur, même si le statut de l'Agence note que nous sommes sous sa tutelle. Toutes les actions du Ministère doivent être validées par nous »,*

nous confie le Président du Conseil d'Administration de l'Agence[162]. Allant dans le même sens, le site *infosgabon.com*, une structure d'information gabonaise, proche du pouvoir, note : «... *les agences sont des bras séculiers de l'administration, constituent un maillon de cette même administration, et peuvent en aucun cas, être au-dessus des départements ministériels car les missions de chacun étant bien définies. Ce que les gabonais doivent savoir, c'est que les agences sont complémentaires pour les départements ministériels ainsi que de l'ensemble de l'administration.* »[163] Les agences sont donc une révolution dans le mode de gestion des biens de l'Etat. Des structures qui, le cas échéant, peuvent être au-dessus des ministères de tutelle.

Ensuite, pour plus d'efficacité, les agences bénéficient d'un mode de fonctionnement semblable à des structures privées. Le moins qu'on puisse dire c'est que le but principal affiché était de lutter contre la corruption et les détournements des deniers publics, en mettant en place des structures "indépendantes" pour administrer les affaires stratégiques du pays[164]. Ainsi, l'ANPN présente un mode de fonctionnement qui diffère des méthodes traditionnelles. Le recrutement du personnel par exemple, ne se fait pas par nomination au conseil des ministres, mais par appel à candidature en fonction des besoins. Ce qui justifie un personnel diversifié aussi bien au niveau national qu'international. Contrairement aux ministères souvent accusés de pratiquer le népotisme[165], au siège de l'ANPN, nous avons été surpris par cette diversité : le secrétaire exécutif est anglais naturalisé gabonais ; le secrétaire exécutif adjoint est gabonais originaire de la province de la Nyanga. Jusqu'en 2010, le directeur technique était Michael Fay (américain). Plusieurs postes techniques sont ainsi occupés par des expatriés. L'ANPN a une Cellule carbone qui est animée par une équipe permanente dirigée par le Dr Lee WHITE en qualité de Principal Investigateur et Directeur Scientifique. Les activités sont menées par trois coordinateurs des Projets dont le docteur Kathryn JEFFERY, Conseiller Scientifique de l'ANPN, originaire d'Ecosse. L'ANPN travaille ainsi en collaboration avec des partenaires d'origines diverses. Les agents de l'ANPN ne sont donc pas des fonctionnaires, mais des contractuels engagés

[162] Jean Félix Mouloungui, PCA de l'Agence d'exécution des activités de la filière bois. Entretien du 29 novembre 2012, Libreville.

[163] Infosgabon.com « *Les agences comme pivots de performance de l'administration gabonaise » (le 10 mai 2012)*, [En ligne], http://infosgabon.com/?p=18375 (consulté le 10/03/13).

[164] Rappelons qu'outre l'ANPN et l'Agence d'exécution des activités de la filière bois, le président gabonais a également créé une agence des travaux publics (TP), et une agence des bourses et stages.

[165] Il n'est pas rare qu'un ministre nommé entraine avec lui, des parents et amis pour occuper des postes stratégiques au sein du ministère.

pour des tâches spécifiques. Comme assistante exécutif, Lee White a choisi une femme d'origine camerounaise. Au niveau national, les écogardes sont recrutés dans les localités environnant les parcs.

Notons également que l'ANPN recrute au sommet de l'élite gabonaise et internationale. Outre les compétences liées à une formation spécifique (gestion des milieux, écologie, biologie, aménagement...) une pratique de l'anglais est indispensable. L'agence envisage d'ailleurs de recruter près de 2000 agents bilingues pour préparer l'accueil de touristes américains. En effet, l'agence a signé en 2012 un accord d'exploitation écotouristique des parcs nationaux avec l'opérateur AMAN Resort de Singapour. En vue, la construction de lodges dans les parcs de Pongara, Loango, Lopé et Ivindo pour la réception de touristes de luxe[166].

Par ailleurs, à l'exemple de l'ANPN, les agences ont un mode de financement différent de celui des structures classiques de l'Etat. En 2012, le budget de l'ANPN s'élevait à plus de 10 milliards de francs CFA, soit plus de 15 millions d'euros. Ce budget est nettement plus élevé que celui du ministère en charge des eaux et forêts ou encore de la direction de l'environnement (moins d'un million d'euros)[167]. Pour prouver sa bonne foi à la communauté internationale, le président Omar Bongo avait pris l'engagement d'investir suffisamment dans la mise en place des parcs nationaux. En contrepartie à cet engagement, plusieurs partenaires s'étaient également engagés à suivre le pas. Ainsi, le budget de l'ANPN n'a cessé d'augmenter depuis 2002, passant de 200 millions CFA en 2002, à 5 milliards en 2012[168]. La moitié de ce budget est assuré par l'Etat. L'autre part est constitué des donations de différents partenaires. Parmi les principaux partenaires, citons l'USAID américain, dont le financement au Gabon était jusque-là géré par le projet CARPE. Grâce au lobbying exercé par certains responsables de l'agence, le financement américain (USAID et US FISH) a procuré à l'ANPN un apport financier de 600 000 dollars américains en 2012. Ce financement était attribué principalement aux grandes ONG internationales qui le redistribuaient dans les projets de l'ANPN. Aujourd'hui, l'ANPN est passé d'acteur assisté à principal gestionnaire des financements USAID.

[166] ANPN, Secrétariat exécutif, Libreville.
[167] Ministère du budget et des finances (Gabon).
[168] ANPN, Secrétariat exécutif, Libreville.

Outre les bailleurs de fonds internationaux, l'ANPN se démarque en intégrant un groupe financier national. En mai 2011, le Secrétaire exécutif de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), Lee White, et le directeur financier du groupe Kabi (Pari Mutuel Gabon, Casino Croisette et la Société gabonaise des jeux et Loisirs), Pierre Jean Pieri, signent une convention financière de cinq ans, portant sur les opérations de conservation et de renforcement des capacités et du processus de gestion de l'ANPN[169]. Selon le représentant du groupe Kabi, les problèmes d'environnement et de sa conservation préoccupent au plus haut point le groupe. C'est pourquoi celui-ci a décidé d'investir pour la participation au renforcement de la capacité de l'ANPN à gérer l'avenir à travers la gestion, la valorisation, et partant, la transmission aux générations futures, des treize parcs nationaux. Une décision qui selon le groupe trouve son fondement dans sa politique de développement. Ainsi, grâce à un système de financement diversifié, et un rattachement à la présidence de la République, l'ANPN a su s'imposer au fil des années comme le principal acteur de la conservation des forêts.

Dans le but de rendre plus durable les financements en faveur des parcs nationaux au Gabon, une fondation pour les parcs nationaux va voir le jour. Rappelons que le Groupe de travail chargé de la finalisation du dossier de création d'une fondation pour les parcs nationaux et réserves biologiques du Gabon a été mis en place en application de la décision n° 9/2011 du 21 décembre 2011 du Comité Technique Paritaire de l'Accord de conversion de dette-Nature initié par la France au Gabon.

Dans les attributions comme sur le terrain, l'ANPN prend de la hauteur et devient l'acteur qu'il faut avoir comme allié. Contrairement au ministère des eaux et forêts qui se contentait de "faire le gendarme" de la forêt (antibraconnage, contrôle dans les exploitations de bois), l'ANPN se dit pratiquer la cogestion ou la gestion intégrée, en associant les différents acteurs dans et autour des parcs nationaux. L'ambition affichée est nette : allier écologie et économie. En d'autres termes, il faut préserver pour une meilleure exploitation plus rationnelle et plus durable. Pour mener à bien son action, l'ANPN a choisi de ne déléguer que l'assistance technique aux partenaires traditionnels du ministère des eaux et forêts. L'agence reste seule gestionnaire. Elle attribue les tâches, les territoires.

[169] http://www.gaboneco.com/show_article.php?IDActu=22442

Depuis 2009, l'agence a récupéré l'autorité sur le terrain en formant des écogardes et en intégrant les brigades des eaux et forêts à son commandement.

Lors de notre dernier voyage au Gabon, nous avons pu observer deux missions encadrées par l'ANPN. La première avec une équipe de chercheurs du CNDIO dans le parc de Pongara, et la seconde dans le parc de Moukalaba Doudou avec l'ONG PROGRAM. La première mission s'inscrivait dans le cadre du suivi de l'évolution du trait de côte et de la végétation côtière dans le programme Tortues marines du Centre National des Données et de l'Information océanographique. Celle-ci nous a permis d'observer la collaboration entre trois acteurs : les chercheurs, l'ANPN et une ONG nationale ASF (Aventures Sans Frontières) dont le responsable est résident à Pongara pour les besoins de la mission pour le compte de l'ANPN. La seconde, préparée par l'association PROGRAM à Tchibanga, était une mission d'observation de gorilles dans la forêt de Moukalaba en vue d'identifier d'éventuels produits touristiques[170]. Dans les deux cas, la mission n'était pas l'initiative de l'ANPN, mais quels que soient les acteurs impliqués, l'agence était l'acteur structurant. L'agence a également fourni la logistique nécessaire (bateau, véhicules, GPS...).

L'ANPN dispose ainsi depuis ces dernières années, d'un important dispositif d'agents et de matériel. Que ce soit au siège à Libreville, ou dans les parcs, l'agence ne peut se plaindre de matériel. Contrairement au ministère, l'essentiel du personnel de l'agence est localisé à l'intérieur du pays, dans les parcs nationaux : 400 agents hors Libreville, dont 275 écogardes et 150 en formation pour la surveillance et le suivi sur le terrain. L'agence prévoit de recruter d'ici 2015, près de 2000 agents. Cet effectif rend l'agence autonome.

Outre les moyens humains, l'agence dispose de moyens matériels conséquents : voitures 4X4 tout-terrain, bateaux, vélos... et même, en perspective, un avion[171]. Pour marquer la distinction d'avec les véhicules de l'Etat, ou des particuliers, les véhicules de l'ANPN ont une plaque d'immatriculation rouge (Cf., Photos ci-après), réservée auparavant aux seuls projets internationaux, aux diplomaties...

[170] Si les équipes de l'ANPN et de Program n'ont trouvé aucun inconvénient à observer leurs préparatifs (concertations, préparations des véhicules, choix de l'itinéraire, choix des agents pour le terrain…), elles ne m'ont malheureusement pas permis d'intégrer l'équipe de terrain pour des raisons de financements.
[171] Information livrée par Mr Emile Manfoumbi, Secrétaire exécutif adjoint de l'ANPN. Entretien du 20 novembre 2012, Libreville.

Planche 5: *Le matériel de l'ANPN à Tchibanga et Pongara (A. Mouloungui, 2012)*

Sur le plan institutionnel et sur le terrain, l'ANPN a repris du pouvoir comme nous avons pu le constater. Quelques années plus tôt, c'était le WWF qui hébergeait l'ANPN à Tchibanga, l'agence ne disposant pas alors de locaux. Lors de notre dernier voyage, c'est l'effet contraire : le bureau du WWF à Tchibanga est dans les locaux de l'ANPN, voisin de la direction provinciale des eaux et forêts (cf., Photos ci-après).

Planche 6: *Le bureau local WWF à Tchibanga (A. Mouloungui, 2012)*

Si les attributions de l'ANPN se limitent à la gestion des parcs nationaux, les actions sur le terrain vont bien au-delà. En effet, grâce à son important dispositif d'écogardes et ses moyens matériels, l'ANPN conduit régulièrement des missions avec les agents des eaux et forêts qualifiés de « *sous formés* »[172] par les écogardes de l'ANPN.

[172] Les écogardes nous confient les difficultés à travailler avec les agents des eaux et forêts. « *Ils ne savent même pas faire marcher un GPS. Nous avons la chance de travailler avec des ONG comme WWF et nous avons plus d'expérience du terrain.* » Ajoutent-ils.

Planche 7*: Une mission conjointe ANPN, WWF, MEF, Gendarmerie nationale (Photo : ANPN Tchibanga, A. Mouloungui, 2012)*

En somme, créée à la suite du Conseil National des Parcs Nationaux, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux est aujourd'hui un acteur majeur de la politique de l'Etat en matière de conservation des espaces forestiers. D'abord relégué à un statut d'assisté, l'Etat gabonais a su mettre en place une stratégie visant à reprendre une place de réel gestionnaire des forêts à travers les parcs nationaux. Dans un contexte où l'action des ONG internationales est parfois assimilée à une forme de néocolonialisme, où l'on semble présenter les Etats africains comme des victimes d'un système de mondialisation, l'exemple de l'ANPN montre que le Gabon a su profiter de cette mouvance, d'abord en attirant des acteurs potentiellement bien outillés et compétents pour mieux connaître le milieu et attirer des fonds internationaux dans un premier temps, puis en mettant en place un système de récupération de ces fonds. Toutefois, si l'Etat gabonais a su mettre en œuvre une stratégie gagnante en intégrant les ONG internationales, l'analyse des jeux acteurs révèle aussi des inégalités profondes.

2.3. Les ONG gabonaises : acteurs des « basses besognes »

L'augmentation rapide des associations et des ONG gabonaises va de pair avec une activité remarquable, vue l'importance des activités menées et l'acquisition du statut de partenaires de développement[173]. Un tel constat nous amène à penser que l'aide extérieure, ou celle de l'Etat s'il y a lieu, aux ONG locales n'est pas sans liens avec la forme et l'orientation qu'elles peuvent prendre. Dans le champ qui concerne davantage notre sujet, le mouvement ONG est essentiellement urbain. La plupart des ONG sont basées à Libreville, la capitale, et y mènent certaines de leurs activités. Les ONG environnementales (ONGE) jouissent, comme dans d'autres secteurs d'activités (éducation, santé, économie, etc.), de moyens d'action très limités et sont encore loin du stade de mobilisations populaires. Dans l'ensemble, leur travail d'éveil et de prise de conscience de la population se résume aujourd'hui à quelques publications, rencontres, séminaires, conférences et ateliers.

Entre 1991 et 1993, une série de séminaires de formations encourageant la création d'ONG a été animée par des bailleurs de fonds et des projets internationaux (WWF, Coopération française, PNUD). Au cours d'une table ronde, par exemple, à laquelle avait pris part l'Union européenne en décembre 1996, un groupe d'ONG environnementales avait énergiquement dénoncé les abus de deux sociétés forestières, Leroy Gabon et Rougier Gabon, qui exploitaient depuis toujours le bois dans la réserve protégée de La Lopé. Suite à ces mises en cause, le gouvernement avait décidé de modifier les limites de la réserve tout en contraignant les exploitants forestiers à se séparer d'une partie des permis qui leur avaient été attribués.

Ainsi, depuis ce débat autour de l'épineuse question d'exploiter le lot 32 dans la réserve de la Lopé, les ONG gabonaises ont sans doute joué un rôle déterminant dans la lutte pour une exploitation durable de la forêt au Gabon. Le débat sur la certification et les résultats obtenus sont en grande partie l'œuvre de ces dernières. Les ONG internationales sont intervenues plus tard à la demande des autorités gabonaises pour proposer des plans

[173] Le Collectif National des Associations et des ONG du Gabon (CNAONG) « voudrait amener les ONG à mieux connaître leur rôle et leur statut juridique, le concept de partenariat avec le gouvernement, les méthodes et les instruments d'intervention d'une ONG, les moyens de renforcer ses capacités d'action immédiates et la mobilisation des fonds ». Voir Rapport national sur le développement humain au Gabon, Libreville, juillet 1999, p. 48.

de conservation. Or, comme le soutient Nicaise Moulombi[174] « *il est regrettable de constater que les organisations nationales sont reléguées au second plan des négociations internationales, comme ce fut le cas lors des sommets de Johannesburg, en Afrique du Sud en 2002, ou plus récemment à Copenhague en 2009. Malgré le travail qu'on essaie d'accomplir avec nos moyens, les seuls qui sont invités à représenter le Gabon sont les responsables d'ONG internationales*. » Mais fait encore plus marquant nous signale notre interlocuteur, « *parallèlement au sommet de Johannesburg, en décembre de la même année, Colin Powell, potentiel bailleur de fonds, invite les ONG à la Pointe Denis de Libreville. Là encore, aucune ONG d'initiative gabonaise n'y a été associée*. »

Par ailleurs, et parallèlement à ce sommet, en décembre de la même année, le chef de la diplomatie américaine, Colin Powell, potentiel bailleur de fonds, a eu un entretien avec les ONG à la Pointe Denis de Libreville. Là encore, aucune ONG d'initiative gabonaise n'y a été associée. Or, l'analyse de l'implantation des ONG d'environnement au Gabon montre clairement que toutes ou presque ont leur siège à Libreville[175]. Plusieurs d'entre elles disposent même d'autres moyens de communication qu'une adresse (postale, téléphone, fax, Internet). Rares sont donc celles qui ne répondent pas aujourd'hui à cette exigence formelle. On peut donc voir, à travers l'importante rencontre de la Pointe Denis n'ayant regroupé que les ONG internationales (WCS, WWF, IUCN etc.), l'illustration d'une politique qui consiste à ne faire appel aux ONG locales que pour exécuter de basses activités de nettoyage de plage, de pose des anneaux sur les tortues, etc. (Tchoba, 2005). Aussi les ONG gabonaises interpellent-elles l'État afin qu'il mette en place une politique nationale en matière d'ONG environnementales[176]. Cette constatation rejoint parfaitement cette confession d'un responsable d'ONGE gabonaise *« Nous ne sommes jamais consultés. On nous prend pour des rebelles »*[177].

---

[174] Responsable de l'ONG gabonaise Croissance Saine Environnement.

[175] Capitale politique du Gabon. A noter qu'avec un taux d'urbanisation de 73% (les 3/4 de la population résident en ville), le Gabon figure parmi les pays les plus urbanisés de la planète. On estime qu'en 2020, 80% de la population gabonaise sera concentrée dans les centres urbains.

[176] A ce sujet, lire : AKAGAH Serge. Les ONG, ces oubliées !!!, in Forum de discussion [en ligne], Libreville 18 septembre 2002 : *http://www.f-i-a.org/environnement-gabon.* Voir aussi : Les premiers couacs de la diplomatie américaine ou encore La part de responsabilité des autorités gabonaises [réf. du 9/12/02]. Disponible sur : http://www.educ 21. com/ong_envir.htm.

[177] Marc ONA, Secrétaire exécutif de l'ONG gabonaise Brainforest. En Avril 2009 à San Francisco, le Prix Goldman lui est attribué pour l'ensemble de son action en faveur de la société civile et de la protection de l'environnement au Gabon. *Entretien du 06 juin 2010.*

Parmi les faits qui pourraient justifier la non consultation des ONGE gabonaises, il y a la forte proximité de celles-ci avec des coalitions « politiques ». En effet, certains responsables d'ONGE, sous la bannière de « la société civile », ont étendu leur champ d'action, considérant le développement durable comme moyen d'atteindre le bien-être social[178].

Le mercredi 9 janvier 2008, les principales associations de la société civile gabonaise réunies au sein de la Coalition « *Publiez Ce Que Vous Payez*[179] », de la « *Coalition contre la vie chère au Gabon* », de la « *Coalition contre les dérives sectaires au Gabon* » et de la Plate-forme « *Environnement Gabon*[180] » tiennent une conférence de presse pour dresser un constat de l'état du Gabon après le remaniement gouvernemental du 28 décembre 2008. Ce que vivent les Gabonais y est décrit de façon précise et le tableau est accablant. Le jour même, le ministre gabonais de l'Intérieur André Mba Obame annonce la « *suspension* » d'une vingtaine d'associations, accusées d'avoir tenu des propos « *politiques* » lors de cette conférence de presse. « *Nous n'acceptons pas que ces associations sortent du cadre légal de leur statut pour se transporter sur le terrain des partis politiques* »[181], déclare le ministre à la presse, évoquant une « *confusion des genres [...] de nature à porter atteinte à notre démocratie* ».

Cette proximité, nous avons pu la constater lors de nos entretiens avec certains acteurs. En effet, il fallait en tenir compte car, un nom évoqué pour influencer d'une manière ou d'une autre les informations qui allaient nous être données. Par exemple, évoquer le nom d'un responsable d'ONG gabonaise, signifiait que nous étions de son bord ; donc opposant au régime en place. Plusieurs de nos interlocuteurs avaient même pris le

[178] Marc Ona, *idem.*

[179] Initiée en Grande-Bretagne en juin 2002 par l'association Global witness, appuyée aujourd'hui par une coalition composée de plus de 200 organisations non gouvernementales à travers le monde, la campagne "*Publish what you pay* !" ("*Publiez ce que vous payez*") a pour principal objectif d'aboutir à ce que les compagnies extractives (pétrole, gaz et ressources minières) publient, de façon systématique et transparente, le montant des taxes et redevances de toute nature qu'elles versent aux Etats des pays dans lesquels elles sont présentes.

[180] Pour protester contre le projet minier de Belinga, plusieurs associations écologistes, dont MODOI (qui regroupe des ressortissants de l'Ogooué-Ivindo), ont constitué une plate-forme, appelée Environnement Gabon, relayée par l'ONG Brain Forest.

[181] Propos d'André Mba Obame, alors ministre de l'intérieur sous la présidence d'Omar Bongo et actuellement leader de l'opposition, président de l'Union Nationale (parti politique créé de la coalition de quelques opposants et membres dissidents et déchus du parti au pouvoir (Parti Démocratique Gabonais, parti de Bongo).

soin de nous prévenir : « *Vous étudier en France ? Ah ! C'est vous les gens de* BBM[182]»[183] ou encore : « *Tu viens de France ! Attention à ce que tu vas dire ou entendre. Ici, on catalogue facilement les gens*[184] ».

Ainsi, les Organisations Non Gouvernementales gabonaises sont donc considérées comme des *rebelles* aux yeux des autorités publiques, des *gens* qui n'ont pas une légitimité pour assumer des responsabilités qui engagent la nation toute entière. Elles sont considérées comme un contre-pouvoir politique. Leurs actions sont interprétées comme cherchant à mettre le gouvernement en difficulté. Intervenir sur le terrain est encore mal vu ou politiquement marqué. Nous avons pu constater que le point de vue des autorités sur les ONG gabonaises est mitigé. Certes, on veut bien donner une certaine place aux ONG, mais cela, tant qu'on décide de ce qu'elles doivent faire. Le Gouvernement ne s'attend pas à ce que les ONG sortent du rôle qu'on veut bien leur confier. Pourtant, si les ONG gabonaises semblent reléguées au statut de figurants, nous avons pu constater que ces dernières ont pu capitaliser une expertise du terrain. Elles ont donc pu dans une certaine mesure investir les grands projets environnementaux en devenant les principaux acteurs. Pour exemple, deux des principaux agents de l'ANPN que nous avons rencontrés sont d'anciens responsables et créateurs d'ONG nationales (directeurs de la communication à l'ANPN, chargés d'études...). Cette conversion du non gouvernemental au gouvernement, pourrait traduire un nouveau mode d'action des ONG.

2.4. De l'appui-conseil à la prise de décision : le positionnement stratégique des ONG internationales

Pour atteindre ses objectifs, chaque acteur met en œuvre un ensemble de mesures stratégiques visant à s'arroger le maximum de partenaires ou adjuvants (Gumuchian, 2003 ; Moine, 2007). Dans un système politique tel que celui du Gabon, la suprématie du pouvoir politique (Ministres, dirigeants politiques, Président de la République) dans la prise de décision n'est plus à démontrer. Pour preuve, qu'il s'agisse de la création des parcs nationaux ou de l'interdiction d'exporter le bois sous forme de

[182]Faisant allusion à un responsable d'ONG vivant en France, candidat aux dernières élections présidentielles et opposant au pouvoir en place.
[183] Un Directeur général au ministère de l'économie forestière, juin 2009
[184] Un membre de l'ONG gabonaise Brainforest.

grumes, il s'agit d'abord d'une « *décision présidentielle* » avant d'être une loi soumise à l'Assemblée Nationale : si les parcs sont créés en 2002, la loi relative aux parcs nationaux n'est adoptée que cinq ans plus tard (la loi 003/2007 relative aux Parcs Nationaux). Quant à l'interdiction d'exporter les grumes, elle intervient presque trois ans avant l'échéance fixée par le code forestier, soit 2009 au lieu de 2012. De plus, au lieu de 75% de transformation locale, la décision présidentielle fixe ce taux à 100%. Fort de ce pouvoir de décision, le Président de la République dispose d'une arme, pouvant intervenir à n'importe quel moment. Le Ministère, en tant qu'exécutif, n'a plus qu'à trouver des moyens de mettre en pratique la décision.

Conscients de l'enjeu de ce pouvoir de décision et de la faiblesse des institutions gouvernementales, les nouveaux acteurs du secteur forêt-environnement (ONG, organismes de coopération, institutions financières) usent de stratégies diverses pour avoir une place aux côtés de ceux qui décident. En plus du manque de confiance dans les acteurs locaux, ce positionnement se justifie non seulement par le pouvoir du Chef de l'Etat, mais aussi par la perception par les bailleurs de fonds et organismes internationaux d'une administration gabonaise lente, corrompue, incompétente et donc pas très efficace dans la réalisation des projets de grande envergure[185].

Partant de ce fait, il devient important d'être dans les faveurs de celui qui fait les lois. Comme nous le verrons au cours des développements à venir, les ONG internationales sont des acteurs incontournables au Gabon. Parmi les stratégies mises en œuvre pour parvenir à ce positionnement, on ne peut ignorer le lobbying exercé par ces derniers auprès du chef de l'Etat. Se servant des études scientifiques menées des années avant, les chercheurs de WWF et WCS ont dessiné la carte des parcs nationaux et mis en place le mode de gestion. Nous verrons également comme le passage du non gouvernemental au

[185] Parlant des motivations et du mode de fonctionnement des acteurs politiques en Afrique centrale, le rapport de Forafri note : «*Les intérêts privés passent avant les intérêts collectifs… Rarement techniquement compétents… Toutes ces personnes ont reçu et retiennent une parcelle plus ou moins importante de pouvoir. Elles utilisent très souvent leur position pour la conforter par des attitudes paternalistes et de relation de type clientéliste ou «néo- patrimonial». Ceci conduit généralement à une personnalisation du pouvoir et à l'appropriation privée des ressources collectives, en contradiction avec leur statut de garant des intérêts collectifs* ». Cette perception est telle que le président a choisi de confier de nombreuses tâches à des expatriés : les grands travaux, les bourses et stages, comme l'ANPN, ont toutes des responsables expatriés ou d'origines étangères.

gouvernemental a permis de mieux exercer le lobbying au sommet de l'Etat et ainsi d'influencer les politiques nationales.

S'il ne fallait tenir compte que des relations institutionnelles entre l'Etat propriétaire et principal gestionnaire des forêts, on aurait une pyramide de gouvernance dans laquelle l'Etat occupe le sommet, avec une délégation de pouvoirs vers les autres acteurs en fonction des tâches. N'ayant pas de moyens conséquents pour assurer la préservation, mais aussi l'exploitation de ses ressources, l'Etat utilise cette stratégie de délégation pour s'assurer de la mise en œuvre d'une politique qu'elle conçoit. Plus concrètement, par exemple, la recherche forestière, la conception d'un plan d'aménagement de concession forestière... sont autant d'actions dont le coût financier n'est pas à la portée de l'Etat.

Figure 22 : *Schéma simplifié de la gouvernance forestière*

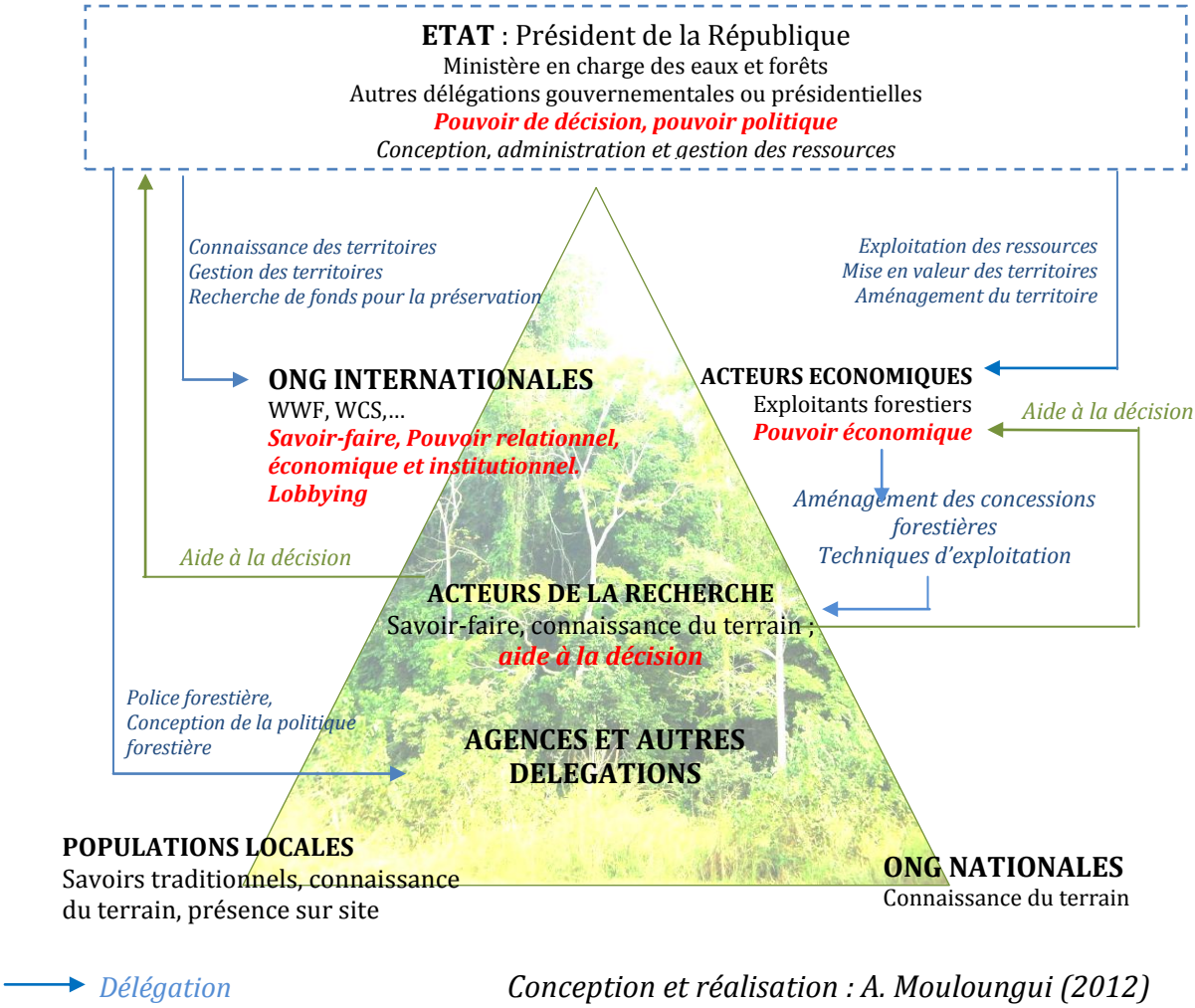

La gouvernance des forêts n'est pas fondée que sur des relations institutionnelles. D'autres facteurs permettent une dynamique qui peut modifier les rapports de force entre acteurs. Ainsi, une société d'exploitation du bois, qui est censée se soumettre aux exigences réglementaires d'une loi mise en œuvre par le ministère en charge, peut avoir plus de pouvoir sur ce dernier du fait de son influence économique dans le territoire exploité. Des doubles casquettes de propriétaire foncier et de grand fonctionnaire, de proches de famille de l'élite politique... peuvent également constituer des facteurs structurant les relations entre acteurs.

2.5. Matrice relationnelle : entre le "droit" et le "fait", le dédoublement du pouvoir

La position centrale de ces organisations leur donne d'entretenir de bons rapports avec la quasi-totalité des autres acteurs du secteur en offrant : l'appui-conseil aux sociétés d'exploitation forestière, l'apport d'une expertise, de financements et de « crédits de bonne gouvernance » à l'Etat et aux ONG nationales ou encore l'espoir d'amélioration de conditions de vie des populations villageoises. « *Les ONG internationales sont une chance pour notre pays* », nous confiait un responsable du ministère de l'économie forestière ; *« elles peuvent aller et faire ce que nous n'avons pas les moyens de faire*. »

La prédominance des ONG internationales est quasi-totale sur la Forêt-Environnement au Gabon. L'analyse des relations entre tous les acteurs du secteur permet d'évaluer un positionnement central qui débouche sur la mise en place d'un pouvoir, non parallèle, non opposé au pouvoir de l'Etat (c'est bien là la subtilité de la stratégie), mais un pouvoir de gouvernance, une autorité sur les autres acteurs non négligeable. Le chapitre suivant nous permettra d'apprécier l'action de deux ONG internationales et leur stratégie de gouvernance sur le territoire. Mais pour mieux comprendre ces relations, nous avons réalisé une matrice relationnelle qui permet de donner une vision panoramique des rapports des acteurs X (ligne), par rapport aux acteurs Y (colonne). Trois critères ont été retenus : les buts ou objectifs, les moyens et les problèmes rencontrés.

D'abord, les buts ou objectifs d'un acteur X dans sa relation spécifique avec un acteur Y. Ils sont, bien sûr, à mettre en relation avec un objectif central et commun à tous

les acteurs : la gestion durable des forêts que tous mettent en valeur dans leurs textes ou discours. Ces objectifs dirigent leurs actions sur le territoire. Nous postulons que quel que soit l'acteur ou l'action entreprise, le but ou l'objectif demeure la finalité. Ainsi, l'objectif peut être assimilé à l'intérêt ou l'enjeu d'une relation.

Ensuite, les moyens d'actions, qui peuvent être définis comme des moyens de pressions. Ils permettent d'exercer une autorité ou de l'influencer directement ou indirectement. Les moyens sont en général le cadre juridique qui détermine un champ d'action hors duquel l'acteur colonne n'a plus de marge de manœuvre significatif par rapport à l'acteur ligne. Il peut ainsi perdre son autorité, voire son existence légale. Les moyens constituent aussi le pouvoir financier, politique ou militaire (brigade des eaux et forêts, police…). Ils constituent ainsi un moyen de contrôle ou d'exercice du pouvoir sur les autres acteurs, limitant l'accès aux ressources. L'acteur qui en a le contrôle dispose d'un avantage certain sur les autres. Ce type de relations institutionnelles ou juridiques, économiques ou financières pourrait décrire des *liens forts,* car établis, stables et permettant d'organiser ou de formaliser légalement les relations entre les acteurs (Granovetter, 1973). Cependant, les relations qui lient les acteurs ne sont pas motivées uniquement par le formel juridique. Des responsables de l'administration forestière n'auront pas, par exemple, le même point de vue sur l'aménagement des concessions forestières selon qu'ils sont ou pas eux-mêmes propriétaires de concessions. Il faut donc tenir compte également de ces relations extra-institutionnelles qui, d'une manière ou d'une autre, influencent les politiques et les actions (lobbying, parenté, relations individuelles).

Enfin, les problèmes ou limites de l'action déterminent les aspects du fonctionnement, la perception de l'acteur sur les ressources ou les autres acteurs… ou tout autre aspect pouvant empêcher l'accomplissement du but ou des objectifs. Ils limitent ainsi l'action de l'acteur X sur l'acteur Y. Ainsi, quels que soient les moyens dont dispose l'acteur X, ses objectifs sont partiellement ou pas du tout atteints. Cette matrice est le fruit de nos observations, des analyses institutionnelles des différents acteurs rencontrés et des sources bibliographiques produites par d'autres chercheurs. Elle constitue l'illustration des développements que nous venons d'émettre et que nous allons affiner en isolant deux principaux acteurs. Notons par ailleurs que parmi les acteurs nous distinguerons l'acteur

Etat de l'ANPN pour mieux mettre en exergue le pouvoir de ce dernier sur les autres, mais aussi parce que les liens particuliers de l'agence avec le sommet de l'Etat méritent qu'on y accorde un regard pour mieux apprécier l'émergence de cet acteur, et surtout de son influence sur les politiques forestières au Gabon. La matrice ci-après est une vision sommaire et panoramique des jeux d'influence entre acteurs. Nous avons fait le choix de représenter quelques acteurs pour montrer une dynamique d'ensemble.

Tableau 14 : *Matrice relationnelle des acteurs du secteur forêt-environnement*

Sur… / *Action de…*	ETAT	SOCIETES FORESTIERES	ONG INTERNATIONALES	COOPERATION ET FINANCEMENT	ANPN
ETAT	**Buts, objectifs**	*Tirer le meilleur de l'exploitation forestière (revenus, emplois, lutte contre la pauvreté, aménagement du territoire, promotion de la gestion durable)*	*Avoir une meilleure gestion des ressources, par la participation de la société civile (bonne gouvernance) ; Avoir une voix qui porte sur le plan internationale, et avoir accès aux financements internationaux. Transfert de compétences*	*S'engager dans une solidarité internationale ; Garantir le relais de la politique internationale Avoir accès aux financements internationaux*	*Tirer le meilleur de l'exploitation forestière (revenus, emplois, lutte contre la pauvreté, aménagement du territoire, promotion de la conservation) Ecotourisme, Tourisme scientifique,*
	Moyens d'action ou de pression	*Code forestier Fiscalité (taxes forestières) Brigades forestières (contrôle)*	*Convention provisoire de gestion ; loi portant création et exercice des associations ; priorités nationales*	*Accords et conventions internationaux ; Institutions et projets internationaux.*	*Rattachement à la présidence de la République ; Obligation de résultat (Agence)*
	Problèmes ou limites de l'action	*Très peu de moyens pour faire appliquer la loi. Corruption des agents Près de 80% de l'exploitation est assurée par des groupes de capitaux internationaux (forte pression des lobbyings)*	*Faible maîtrise des actions des ONG internationales ; Forte dépendance de leur expertise ; Sensibilité plus grande à la conjoncture internationale ; Les ONG se rendent indispensables (peu de consultants locaux sont intégrés aux projets) ; Grande proximité avec le pouvoir de décision*	*Grande confusion entre actions de conservation et exploitation des ressources ; Priorité aux intérêts nationaux au détriment de la solidarité internationale (rien n'est accordé gratuitement) ; Dépendance des financements internationaux*	*La valorisation des parcs nationaux ne peut se faire sans aménagement d'infrastructures dans l'ensemble du territoire (voies de communication, structures d'accueil...) Manque de coordination des programmes nationaux ; conflits de compétences*
SOCIETES FORESTIERES	*Avoir accès des territoires richement dotés en ressources forestières ; Capitaliser les bénéfices Avoir un cadre légal plus favorable à l'exploitation de la forêt*		*S'assurer de bons partenaires (échange de données sur les territoires) ; S'assurer une expertise, une reconnaissance de la gestion durable (certification, FLEGT... ; intermédiaire avec les populations locales*	*Etre des acteurs privilégiés de la gestion durable des forêts ; Etre des relais des politiques internationales (FLEGT, réduction de la pauvreté...) ;*	*S'assurer un bon partenaire (échange de données sur les territoires) ; Avoir accès aux territoires richement dotés en ressources ;*
	Capitaux importants (généralement d'un groupe étranger) ; Savoir-faire en matière d'exploitation Possibilité de négocier directement avec les responsables de l'administration ; Parfois responsable politique Assurent l'industrialisation de la filière bois (emplois locaux) ; Pouvoir économique.		*Propriétaire de concessions forestières, les sociétés forestières sont libres d'accorder l'accès de celles-ci aux ONG. Elles constituent des laboratoires pour observer les rapports entre l'exploitation et la conservation des ressources naturelles ; Certains responsables politiques sont propriétaires de sociétés ou de concessions forestières.*	*Propriétaire de concessions ; Moyens logistiques ; présence sur le terrain. Elles constituent des laboratoires pour observer les rapports entre l'exploitation et la conservation des ressources naturelles ; Certains responsables politiques sont propriétaires de sociétés ou de concessions forestières.*	*Capitaux importants (généralement d'un groupe étranger) ; Savoir-faire en matière d'exploitation Possibilité de négocier directement avec les responsables de l'administration ; Parfois responsable politique Assurent l'industrialisation de la filière bois (emplois locaux) ; Pouvoir économique.*
	Aménagement trop couteux ; Dépendance de la conjoncture et du marché international (faible marché national) Dépendants des humeurs des politiques (Interdiction d'exportation des grumes)		*Les sociétés forestières ont tendance à privilégier l'exploitation à la préservation ; Les ONG exercent aussi un lobbying auprès des décideurs politiques ; Les ONG ont la maitrise des échelles d'action (locale, internationale)*	*Dépendance de la conjoncture et du marché international (faible marché national) ; Fort lobbying conservationniste ;*	*L'ANPN dépend du la présidence et non des ministères*

	ETAT	SOCIETES FORESTIERES	ONG INTERNATIONALES	COOPERATION ET FINANCEMENT	ANPN
ONG INTERNATIONALES	*Représenter la société civile internationale ;* *Relayer la politique internationale de développement durable ;* *Assurer la gestion de territoire et aider l'Etat dans ses efforts.* *Etre un acteur de la gestion décentralisée des ressources.* *Discours catastrophistes sur la dégradation des ressources ;* *Rapports privilégiés avec les organismes de financements (réseaux internationaux)* *Expertise reconnue sur le plan internationale ;* *Transposition systématique des problématiques et des programmes d'une région à une autre ;* *Trop grande proximité avec le pouvoir ;* *Tendance à occulter l'action de l'Etat ;* *Tendance à absorber une élite locale (parfois double emplois sans détachement des agents du ministère des eaux et forêts) ;*	*Assurer un appui-conseil ;* *Accompagner les efforts de gestion durable (aménagement, certification)* *Médiation (conflits exploitation/conservation)* *Dialogue avec les populations locales* *Rapports privilégiés avec les organismes de financements (réseaux internationaux)* *Expertise reconnue sur le plan internationale ;* *Brigades; écogardes* *Force de contestation (boycott...)* *Trop grande proximité entre activités d'exploitation et de conservation (même acteurs traitant avec les mêmes populations) ;* *Risque de confusion ;* *Certains responsables forestiers sont responsables dans l'administration forestière*		*Représenter la société civile internationale ;* *Relayer la politique internationale de développement durable ;* *Assurer la gestion de financements internationaux ; proposer une expertise (maitrise des échelles d'action)* *Présence à tous les niveaux de gouvernance ; Discours catastrophistes sur la dégradation des ressources ;* *Pression des lobbies ;* *Proximité d'avec le pouvoir aussi bien nationaux qu'internationaux* *Trop grande proximité entre certains fondateurs d'ONG et institutions internationales (conflits d'intérêts);* *Collaboration avec les sociétés forestières (risque de confusion dans les objectifs)*	*Assurer un appui-conseil ;* *Assurer un transfert de compétences ; gestion collégiale des aires protégées ;* *Augmentation des territoires protégés* *Rapports privilégiés avec les organismes de financements ;* *Expertise reconnue sur le plan internationale ; Pression des lobbies ; Proximité d'avec le pouvoir aussi bien nationaux qu'internationaux* *Le responsable de l'ANPN est un ancien membre d'une ONG internationale, et un proche du président de la République ;* *Plusieurs membres de l'ANPN sont issus de la société civile.* *L'agence assure la gestion des principaux financements internationaux (USAID, US FISH)*
COOPERATION ET FINANCEMENT	*Garantir les intérêts de la communauté internationale ;* *Assurer le respect des procédures et conventions internationales ;* *solidarité entre les Etats.* *Conventions, protocoles…* *Fonds internationaux (Aide au développement,..)* *Institutions internationales* *Dette (rachat ou conversion)* *Absence de suivi-évaluation* *Sensibilité plus grande au global au détriment du local* *Souvent taxées d'instruments à la solde des grandes puissances (Néocolonialisme)*	*Garantir les intérêts de la communauté internationale ;* *Assurer le respect des procédures et conventions internationales ;* *Assurer la promotion du développement durable* *Aide au développement,* *Aide à l'aménagement* *Fonds pour l'environnement* *Peut influencer le marché du bois* *Absence de suivi Sensibilité plus grande au global au détriment des réalités locales ;* *Tendance à privilégier la fonction économique de la forêt.*	*Assurer le respect des procédures et conventions internationales ;* *Garantir une solidarité entre les Etats.* *Garantir l'expression d'une société civile* *Financements de programmes ;* *Fédère les tribunes d'expression des Etats ;* *Fixe le cadre juridique d'action* *Absence de suivi Sensibilité plus grande au global au détriment des réalités locales ;* *Trop grande proximité entre certains fondateurs d'ONG et institutions internationales ;* *Plus global que local.*		*Garantir les intérêts de la communauté internationale ;* *Garantir une solidarité entre les peuples ;* *Favoriser le développement local* *Aide au développement ;* *Financements de la conservation* *Transfert de compétences* *Programmes internationaux ;* *Proximité des actions d'exploitation et de conservation.* *Souvent taxées d'instruments à la solde des grandes puissances.* *Absence de suivi des financements.*
	ETAT	**SOCIETES FORESTIERES**	**ONG INTERNATIONALES**	**COOPERATION**	**ANPN**

				ET FINANCEMENT	
ANPN	*Assurer la gestion des parcs nationaux ;* *Augmenter la part du secteur Forêt dans la production de la richesse nationale* *Relais du programme présidentiel « Gabon vert ».* *Rattachement à la Présidence* *Création d'emplois,* *Lois sur les parcs nationaux ;* *Ecogardes, brigades des eaux et forêts ;* *Financements internationaux* *Ministère bis ?* *Faible communication avec les autres acteurs du secteur public* *Les populations sont rarement consultées ou sont mal informées pour la mise en place d'un projet (parc national, concession forestière) ;* *Mode de financement dépassant le cadre de l'Etat ;* *Trop forte proximité d'avec le président de la République*	*Assurer une gestion durable des forêts à travers la co-gestion (intégration des sociétés d'exploitation...) ;* *Avoir accès aux concessions forestières comme laboratoires d'observation des interactions exploitation/conservation ;* *Accompagner vers la certification forestière* *Code de l'environnement* *Code forestier ;* *Lobbying conservationniste ;* *Proximité d'avec la présidence de la République (Ex : interdiction d'exportation des grumes)* *Rarement consulté (pas de comités consultatifs de gestion)* *Main d'œuvre bon marché* *Pauvreté et oisiveté (politique du ventre)* *Sous informées sur les questions environnementales et le marché ;* *L'autorité est rarement choisie en conformité avec le système de gouvernance traditionnelle ;* *L'intérêt individuel prend souvent le dessus sur les préoccupations communes ;* *Pas suffisamment instruits.*	*Co-gestion des parcs nationaux ; Faire des ONG des partenaires et non des gestionnaires ; Transfert de compétences.* *Rattachement à la présidence ;* *Le responsable de l'ANPN est un ancien membre d'une ONG internationale, et un proche du président de la République ;* *Plusieurs membres de l'ANPN sont issus de la société civile nationale.* *Autonomie de moyens matériel et humain (Ecogardes, véhicule, financements...)* *Actuellement, plus de projets que de réalisations ; les ONG gardent une connaissance plus importante du terrain ;* *Dépendance de l'expertise étrangère.* *Passage du non gouvernemental au gouvernemental : conflit d'intérêts*	*Etre le principal relais de la politique internationale en matière de gestion durable des forêts ;* *Etre le principal gestionnaire des fonds internationaux* *Principal gestionnaire des parcs nationaux ; Rattachement à la présidence ;* *Le responsable de l'ANPN est un ancien membre d'une ONG internationale, et un proche du président de la République ;* *Plusieurs membres de l'ANPN sont issus de la société civile nationale (symbole de bonne gouvernance).* *Concurrence des ONG internationales ; Multitudes de projets internationaux ; conflits d'intérêts ;* *Passage du non gouvernemental au gouvernemental*	

Pas d'influence directe
Faible influence
Forte influence

Cette matrice des relations entre acteurs, basée sur nos observations, permet de mettre en évidence quelques faits. Le pouvoir de l'Etat demeure, malgré la délégation de l'exercice de certaines activités. Cependant, d'autres acteurs émergent pour exercer une influence plus importante. Si certains pouvoirs ne sont pas institutionnellement reconnus (autorité des ONG internationales sur les brigades forestières), leur mise en œuvre tend à justifier la thèse d'un changement de la norme. « *On veut faire de l'anormal la référence, pour justifier de certaines orientations ou certains choix illégaux* » soutenait un ancien responsable du Conseil National des Parcs Nationaux[186]. La dynamique des acteurs permet la mise en œuvre d'actions. Mais ces relations et ces actions sont-elles en faveur d'une gestion durable ? Pour mieux apprécier l'intérêt de la prise en compte des relations dans la gouvernance, il convient de mettre en relief le positionnement des acteurs selon une échelle d'action (internationale, régionale, nationale et locale), et en caractérisant le type de lien (dépendance, collaboration, lien fort, lien faible).

Si la collaboration suppose une indépendance de chacun des acteurs, la dépendance est basée soit sur une tutelle juridique (sous l'autorité de) ou sur une dépendance liée aux modes de financement (celui qui finance a le pouvoir).

[186] Franck Ndjimbi est un des concepteurs du CNPN devenu. Entretien du 18 novembre 2012, Libreville.

Figure 23: *Acteurs et relations d'acteurs*

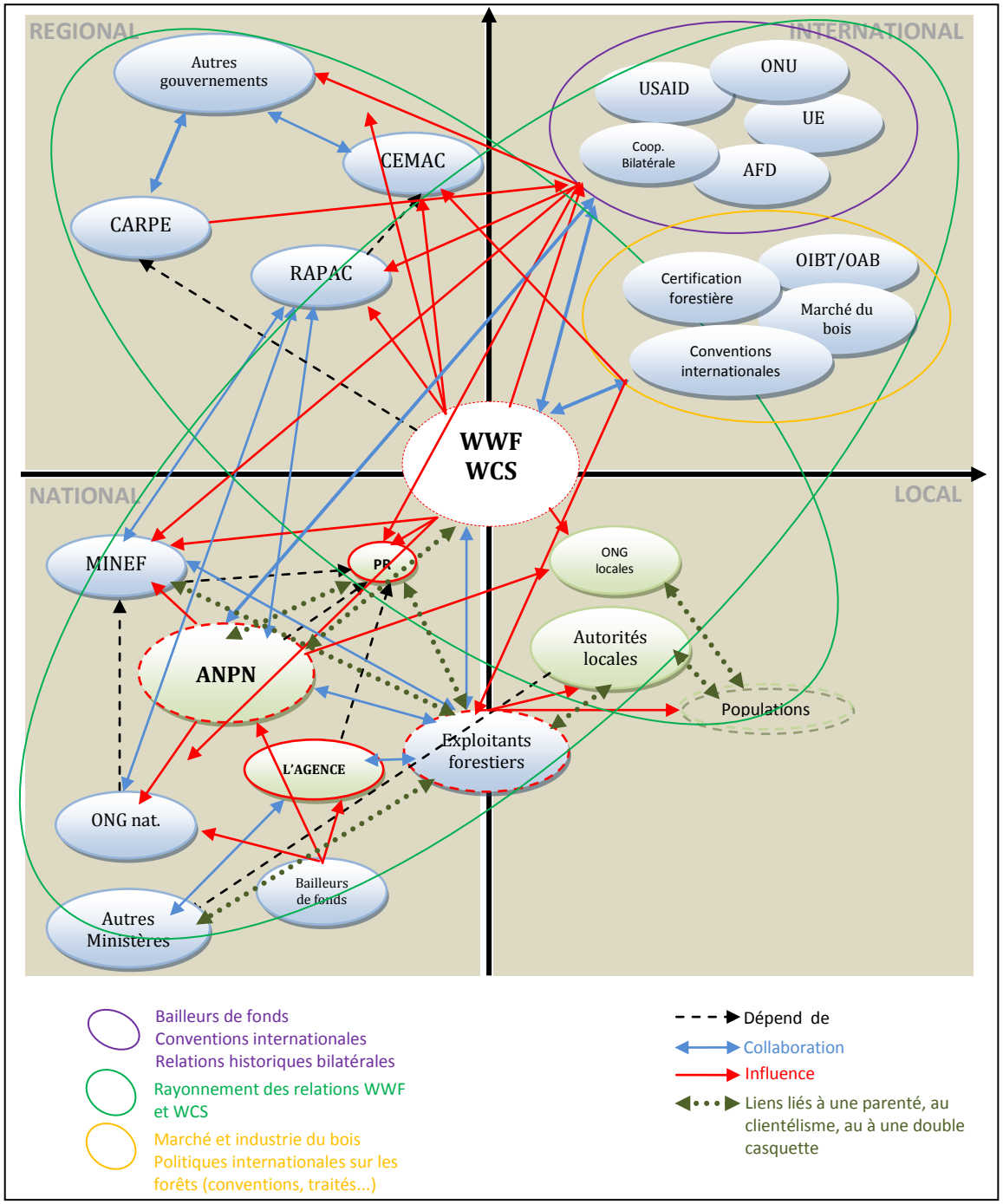

On peut ainsi assez nettement observer une dynamique de la gouvernance marquée par la présence d'acteurs dominants autour desquels gravitent d'autres acteurs pourtant non moins importants, mais aussi une concentration des relations aux niveaux national, régional et international. Trois phénomènes peuvent être ainsi notés :

D'abord, si l'Etat est le propriétaire de la forêt au Gabon, son influence sur les autres acteurs ne s'exerce qu'à travers le facteur institutionnel et juridique (code forestier, administration forestière, brigade forestière...). Comme précédemment noté, le manque de moyens le conduit souvent à déléguer des tâches, mais parfois aussi son autorité. Le Ministère en charge des eaux et forêts reste sur le plan de la conception des politiques, mais pèche dans la mise en œuvre des projets et le suivi des lois. Par ailleurs, le détachement de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) et des parcs nationaux handicape fortement le service étatique dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts. Aucune structure de concertation n'existe pour permettre une convergence des projets et une coordination des politiques. Pour exemple, au Ministère des eaux et forêts et à l'ANPN s'ajoutent la DGE, le Ministère du tourisme et surtout une commission en charge du changement climatique. Toutes ces structures assurent pourtant plus ou moins les mêmes tâches. Leur éclatement suscite des conflits de compétences ou d'intérêts[187] qui ne sont pas forcément par nature en faveur de la gestion durable.

Ensuite, trois groupes d'acteurs sortent du lot par une influence très marquée sur les autres acteurs : les ONG internationales (WWF et WCS), les acteurs du financement et l'ANPN. Grâce à leur présence sur le terrain, leur expertise ou encore l'investissement d'importants moyens financiers, ces acteurs exercent une influence considérable sur les autres acteurs (renforcement de capacités, lobbying, dons en nature...). Le cas de l'ANPN est porteur d'enseignements. Son influence sur les autres acteurs tient à trois moyens de pression qui en font un "intouchable". D'abord, l'agence est sous la tutelle directe de la Présidence de la République. Ce statut lui confère un net avantage sur les autres acteurs : la capacité de passer outre la lourdeur procédurière des ministères. L'ANPN n'a pas besoin qu'une loi soit votée par l'Assemblée Nationale pour mettre en place une action sur le terrain. Une décision présidentielle suffit pour avoir les pleins pouvoirs. Ensuite, l'agence dispose de moyens techniques, logistiques et financiers considérables. Alors que le ministère en charge des eaux et forêts doit attendre le budget de l'Etat, l'ANPN dispose d'un système de financement qui ne dépend pas de la conjoncture nationale. Comme nous l'avons noté précédemment, une fondation pour les parcs nationaux du Gabon permet de capter des financements nationaux et internationaux pour la gestion des parcs nationaux.

[187] L'actuel responsable de cette commission, Mr Etienne Massard Makaga, est aussi responsable à l'agence des bourses et stages, mais surtout ancien responsable de l'ANPN, et proche du président (Conseiller).

L'ANPN met enfin en œuvre un fonctionnement selon une dynamique d'organisme privé : devoir de résultats, recrutement par appel à candidature au niveau national et international, réseau fourni et diversifié... Tous ces éléments en font un acteur "hors norme" au Gabon et lui permettent d'étendre sur le territoire national un système de représentations locales dans tous les parcs nationaux (Conservateurs, écogardes). Le personnel recruté localement permet ainsi d'entretenir des relations étroites avec les acteurs locaux.

La montée en puissance de l'ANPN est renforcée sur le terrain par la signature d'un accord en 2011 entre l'agence et la direction des eaux et forêts, qui permettra aux deux acteurs de mener des missions conjointes sur le terrain (Cf. Photo ci-après).

Photo 4: *Une mission conjointe entre écogarde de l'ANPN et agents du MEF à Mimongo (zone hors parc). Photo : ANPN Tchibanga, 2012*

L'analyse des acteurs permet par ailleurs de mettre en lumière une réalité caractéristique de la gestion des ressources au Gabon : un niveau local oublié. En effet, le schéma de positionnement des acteurs et leur champ relationnel montre que pour avoir une emprise plus importante sur les territoires, les acteurs mettent en œuvre des stratégies, des alliances. La meilleure stratégie, comme le montre notre analyse, est celle qui consiste à se rapprocher de ceux qui ont le pouvoir de décision (administratif, bailleurs de fonds, président), qui se localisent au sommet de l'Etat et à l'international. La priorité

serait-elle dans ce cas les financements générés par un engagement dans la conservation ou dans l'action même ? En exerçant un lobbying sur ces catégories, les acteurs dominants peuvent ainsi transmettre leur conception de la gestion des ressources. Ce positionnement leur permet enfin d'installer leur vision du territoire sur le plan local, sans forcément tenir compte de l'histoire des lieux. Dans le système d'acteurs, le niveau local est sous représenté et entretient très peu de relations avec les autres échelles d'action. A Moukalaba Doudou, le seul acteur actif que nous avons pu rencontrer est l'ONG Program, qui bénéficie de l'appui du WWF et du FFEM. Loin d'être représentative de la communauté villageoise locale, Program est pourtant présentée comme le symbole de la participation de la communauté locale à la gestion du parc.

Ainsi, l'analyse des relations entre acteurs permet de caractériser la gouvernance forestière au Gabon. Disposant de moyens conséquents et de réseaux d'influence, ces nouveaux acteurs de la gouvernance forestière supplantent l'action de l'Etat, se rendant indispensables, incontournables dans tous les processus liés à la gestion forestière (recherche forestière, connaissance de la biodiversité, connaissance des milieux, processus de financement, technique d'exploitation à faible impact environnemental, management environnemental...). Si ce phénomène a marqué le système d'acteurs pendant plusieurs décennies, l'Etat gabonais semble avoir trouvé, à travers la création d'acteurs hybrides, une formule pour reconquérir la maîtrise des territoires et des processus de gestion durable des ressources.

Figure 24: *Echelle de gouvernance forestière et environnementale au Gabon*

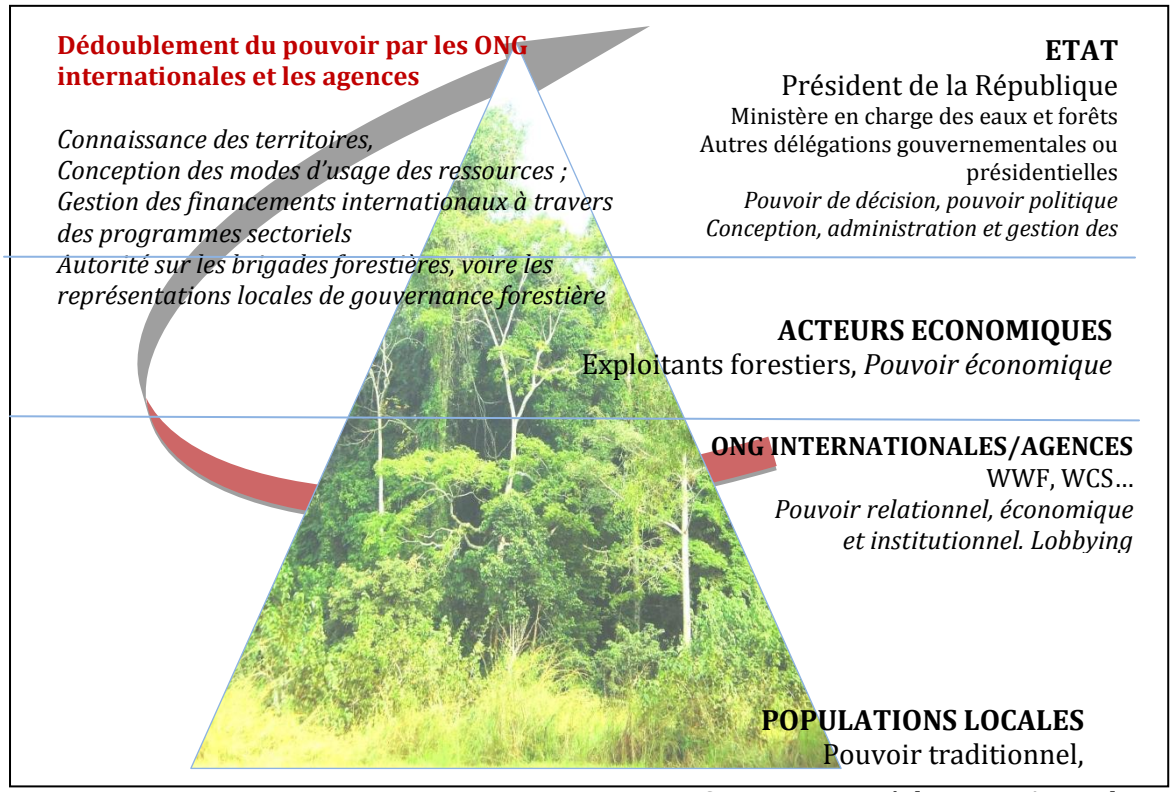

Conception et réalisation : A. Mouloungui

La gouvernance forestière et environnementale au Gabon est donc marquée par une dynamique d'acteurs structurants autour desquels gravitent, d'une manière ou d'une autre, les autres acteurs. Le lien institutionnel n'étant pas le seul facteur permettant d'apprécier les relations entre acteurs, la matrice relationnelle a permis de mettre en évidence cette dynamique de dédoublement du pouvoir au sommet de la pyramide : L'Etat, propriétaire des forêts et principal aménageur de l'espace, délègue de nombreuses tâches pour couvrir ses carences en matière de gestion des territoires (faibles moyens financiers, manque de suivi, crise de l'autorité de l'Etat, acteur à double casquettes..). L'Etat, représenté par le ministère des eaux et forêts, garant de l'application des lois, attribuant des permis d'exploitation... passe peu à peu d'acteur principal à acteur assisté, puis à acteur assistant. Les nouveaux acteurs, manifestés par les ONG internationales, plus outillés et plus nantis, supplantent l'action de l'Etat devenant, dans les faits, l'acteur majeur de la gestion des forêts. Pourtant, le mouvement observé depuis la création des parcs nationaux semble démontrer que derrière cette évolution du rôle de l'Etat se cache une réelle stratégie de gouvernance : être assisté et assistant permet ainsi d'attirer des investisseurs et des acteurs ayant un pouvoir d'action, un savoir-faire de renommée mondiale. La

création d'Agences dans les domaines de la gestion forestière (industrie du bois, conservation) témoigne d'un mouvement de reconquête du pouvoir par l'Etat qui, d'une manière assez habile, redevient l'acteur principal de la gestion forestière et environnementale. Malgré ce regain d'autorité, toutes les ONG internationales, bien ancrées dans le territoire, occupent toujours une place de choix dans la pyramide de la gouvernance. Le chapitre qui va suivre, montre la capacité de ces acteurs à s'implanter et se positionner comme des acteurs incontournables.

Chapitre 4 : LES NOUVEAUX "INITIES"[188] A LA FORET GABONAISE. LE WWF, UNE INGERENCE ECOLOGIQUE ?

Du ministère des eaux et forêts à Libreville à la Brigade des eaux et forêts de Mourindi, de la direction générale des eaux et forêts à Tchibanga aux sièges d'ONG locales ou de sociétés forestières en œuvre au Gabon, l'évocation de notre thème de recherche a conduit nos interlocuteurs nous orienter systématiquement vers deux ONG internationales : le WWF et la WCS. « *Ils ont tout. Ils maitrisent tout ; tu n'auras pas grand-chose ici ; si tu veux des informations ou aller sur le terrain, il faut que tu t'arranges avec eux*[189] ». « *On va encore faire comment ? Ce sont les bosses ici* ! »[190]. Cherchant des autorisations pour accéder au parc national de Moukalaba doudou, le directeur provincial des eaux et forêts nous suggère de prendre contact avec le WWF pour bénéficier d'un moyen de locomotion sûr « *les occasions se font de plus en plus rares dans la zone. Les choses ont beaucoup changées. Nous, il nous reste une seule voiture. Il y a en moyenne 2 routiers qui font un trajet aller-retour par jour. Eux (*les agents du WWF*) peuvent vous accompagner.* »

Cette omniprésence de ces acteurs nous pousse à retenir l'analyse de ceux-ci comme point d'ancrage de ce chapitre, pour montrer le positionnement de certains acteurs dans le système de gestion forestière et environnementale. Acteurs de terrain, décideurs, concepteurs de projets, gestionnaires de fonds internationaux, WWF et WCS ont un rôle fondamental dans le secteur forêt environnement au Gabon. Mais qui sont le WWF et la WCS ? Comment leur présence a-t-elle contribué à modifier la gouvernance forestière au Gabon ?

---

[188] Dans le langage courant au Gabon l'expression évoque non seulement, une personne qui a connaissance d'informations confidentielles dans un domaine précis, mais aussi le pouvoir que procurent la connaissance et l'admission dans le cercle des "*initiés*". Le terme est souvent utilisé pour parler de personnes ayant participées à un rite initiatique de type religieux (traditionnel), et ayant ainsi accès à la connaissance des mystères qui caractérisent cette religion. Avec la prolifération des grands mouvements ésotériques (Franc-maçonnerie, Rose-croix…) dans le monde politique en Afrique, la croyance populaire a tendance à assimiler une ascension sociale, une promotion professionnelle ou le simple fait d'être invité par un homme politique, comme un acte d'initiation.

[189] Remarque d'un chargé d'étude à la DIARF, après un entretien, il me suggère, pour avoir des données plus fiables.

[190] Remarque d'un forestier gabonais, dans la salle d'attente du Directeur Général des Eaux et Forêts. Après plus d'une heure d'attente, un responsable du WWF est reçu avant une dizaine de personnes qui attentent, « *alors même qu'il n'avait pas rendez-vous* » nous confie la secrétaire.

1. Approches conceptuelle et méthodologique des ONG

Notre étude est orientée vers l'analyse de l'impact des ONG, en tant que nouveaux acteurs dans le système de gouvernance. Nous n'insisterons donc pas sur les aspects conceptuels et épistémologiques liés à la définition même d'une ONG (Chartier, 2002). Cependant, il nous apparaît nécessaire, pour mieux apprécier leurs stratégies d'actions au Gabon, de souligner quelques éléments conceptuels qui les constituent. Cette option offre de meilleures perspectives pour comprendre les actions, leurs relations aux autres acteurs, les choix stratégiques de programmes dans le territoire national, mais aussi d'observer les mutations survenues suite à la confrontation de ces acteurs avec les autres acteurs. Qu'est-ce qu'une ONG ? Quelle méthode utiliser pour son analyse ?

1.1. Comment et pourquoi définir une ONG ?

Il est particulièrement difficile de donner une définition rapide de ce qu'est une ONG, étant donné la richesse et la diversité des mouvements concernés, comme le font remarquer Lewis et Kanji (2009 : 2). La loi gabonaise ne donne d'ailleurs pas une définition précise à l'entité, à tel point qu'ONG, associations, parties politiques, clubs de tontine, mouvements religieux... sont tous sous la même loi 35/62 du 10 décembre 1962 régissant les associations en territoire gabonais. Pourtant, toutes ces entités diffèrent à la fois par leur taille, leur structure, leur organisation, leurs moyens et leurs objectifs[191]. Le répertoire des déclarations d'associations en territoire gabonais, nous a permis de recenser une moyenne de 350 à 400 groupes déclarés par an entre 2009 et 2012[192]. Cependant, dans ce registre, aucune distinction n'est établie entre les différents groupes. On y retrouve aussi bien les termes association, amical, cercle de réflexion, que celui d'ONG ou encore celui de partie politique. Au regard de ce « cafouillage » qui n'est pas dépourvu de conséquences, il convient d'apporter des éléments de définition de l'ONG pour extraire notre étude de la difficulté de percevoir ce qu'est une ONG.

[191] Le Ministère de l'intérieur n'a pas de répertoire à jour des organisations à caractère associatif. Parmi les causes, le manque de définition précise des entités par une loi qui tarde à s'adapter.
[192]Nous avons procédé au comptage des déclarations depuis les registres mis à notre disposition. Les registres d'avant 2009 étant en état de dégradation avancée, nous avons commencé à partir de 2009.

Tableau 15: *Une pléthore de termes assimilés aux ONG*[193]

Acronymes	Sens de l'acronyme	Echelle d'intervention de prédilection	Disciplines d'intervention de prédilection	Aspect particuliers de l'organisation
AGNs	Advocacy Group and networks	Multiscalaire	Science politique	Groupes de pression, d'intérêt ou lobbies utilisant diverses formes de plaidoyer pour influencer l'opinion publique et / ou politique. Ils ont joué et continuent de jouer un rôle important dans le développement des systèmes politiques et sociaux.
BINGOs (1)	Big International Nongovernmental Organizations	Internationale	Science Politique	Grande ONG principalement par les fonds, le nombre d'adhérents et le nombre d'employés. Particulièrement actives auprès des instances internationales et des gouvernements
BINGOs (2)	Business International Nongovernmental Organizations	Internationale	Science Politique	Organisations non gouvernementales mais à but lucratif
CA	Charitable Sector	Nationale	Sociologie Science Politique	Ces organisations reçoivent des dons privés de bienfaisance mais ils ne constituent pas la majeure partie ou l'ensemble de leurs ressources financières.
CBOs	Community-Based Organizations	Locale	Science Politique Sociologie Anthropologie Géographie	Organisation constituée par un groupe d'individus s'associant pour défendre des intérêts particuliers et spécifiques (groupes de femmes, clubs de jeunes, etc.). Terme valide exclusivement à l'échelle locale et utilisé par la Banque mondiale pour dénommer les ONG locales (égal à GROs, CB-NGOs et Pos). Peut avoir des liens juridiques ou financiers très marqués avec les gouvernements.
CB-NGOs	Community-based Nongovernmental Organizations	Locale	Science politique Sociologie Anthropologie Géographie	Équivalent aux termes CBOs, GROs et Pos mais sans lien juridique ou financier marqué avec les gouvernements.
DOs	Development Organizations	Locale et nationale	Géographie Anthropologie Sociologie Science politique Histoire	Organisations de développement qui ne sont pas obligatoirement non gouvernementales.
DONGOs	Donor Nongovernmental Organizations	Nationale	Sociologie	Organisations créées autour d'un ou plusieurs donneurs.
Dotcause		Multiscalaire	Sociologie Science politique Management	Réseau ou communauté d'internautes ou groupes virtuels de résistance se constituant pour défendre une cause d'intérêt général. En s'agrandissant, les échanges et d'adhérents sur la toile créent un buzz qui peut influencer des politiques[194].
GROs	Grassroots Organizations	Locale	Anthropologie Science Politique	Équivalente à CBOs, CB-NGOs et Pos
GONGOs	Gouvenrment Nongovernmental Organizations	Nationale	Science Politique	Organisations créées par des pays du Sud afin de capturer la vague de fond des pays du Nord à destination des ONG
GRSOs	Grassroots Support Organizations	Locale	Anthropologie Géographie Science Politique	Équivalente à CBOs, CB-NGOs et Pos

[193]Tableau réalisé par Denis Chartier, (*op cit* pp. 37-38) auquel nous avons ajouté quelques acronymes parmi les plus actuels, puis quelques acronymes faisant référence au cadre conceptuel d'usage au Gabon.

[194] Pour approfondir la question, lire Clark, J. D., & Themundo, N. S. (2005). *Linking the web and the street: Internetbased "Dotcauses" and the "Anti-globalization"* movement. *World Development, 34*(1), 50-74; ou Nuno Themudo, « *Virtual ressitance : internet-mediated networks (Dotcauses) and collective action against neoliberalism".* Pittburg, 2007 ou Ulrich J. Franke *Managing virtual web organizations in the 21 st century: issues and challenges.* IGI Publishing, 2001, 350 pages.

IAs	Interest associations	Multiscalaire	Science politique	Groupes d'intérêts
ICOs	Informal Community Base	Locale	Anthropologie	Terme générique pouvant se rapporter à toutes les organisations inscrites dans le local mais dont l'origine vient exclusivement d'une structure traditionnelle
IDCIs	International Development Cooperation Institutions	Internationale	Science Politique	Organisations internationales gouvernementales ou non du nord travaillant sur les problèmes de développement
INGOs	International nongovernmental Organizations	Internationale	Science politique Géographie Histoire	Interviennent au moins dans trois pays différents et ayant une implantation administrative dans au moins deux pays
IS	Independant Sector	Multiscalaire	Science politique Histoire Sociologie	Ce sigle englobe toutes les organisations qui ne sont ni dans la sphère étatique, ni dans la sphère des entreprises privées. Elles dépendent pourtant souvent en termes de ressources financières de ces deux secteurs.
LDAs	Local Development associations	Locale	Anthropologie Sociologie	Associations locales visant le développement local. Selon les réseaux ils peuvent être des LOs (Local organisations), ou des LINGOs (Little International associations).
MA (1)	Mouvements d'action	Nationale	Science politique Sociologie	Assimilés aux mouvements de jeunes au sein des confessions religieuses. Les MA ont une représentation au Conseil économique et sociale et au ministère de la jeunesse et des sports.
MA (2)	Mouvements apolitiques	Nationale	Science politique Sociologie	Ils marquent la neutralité du secteur associatif par rapport à l'appropriation ou la prise de position par/pour un parti politique ou son représentant. Les MA (2) regroupent généralement les collectifs d'étudiants ou d'anciens étudiants d'un établissement ou d'une localité (village, ville, département, province).
MSC	Mouvements socioculturels	Locale	Anthropologie Economie social	Association pour la mise en valeur des rites et coutumes spécifiques à un milieu. Ils donnent généralement naissance à des GA (Groupes d'Animation), centrés sur la valorisation des dans et costumes locales, à des GT (Groupe de Tontine), ou encore à des coopératives. Les GA sont souvent la partie visible de ces mouvements du fait de leur médiatisation.
NGDOs	Nongovernmental Development Organizations	Multiscalaire	Science politique Histoire Sociologie Géographie	ONG ayant exclusivement comme champ d'action les problèmes de développement des pays du Sud.
NPOs	Non-Profit Organizations	Multiscalaire	Science politique Sociologie	Utilisée de manière interchangeable avec le terme ONG particulièrement dans les débats américains sur le secteur non-lucratif. Elles sont les représentants du secteur « non-profit sector » dont la principales caractéristique reste l'absence de bénéfice, notion particulièrement discutable en fonction des réalités juridique nationales.
NNGOs	Northern Nongovernmental Organizations	Nationale	Histoire Science Politique	ONG exclusivement du Nord mais qui peuvent travailler dans les pays du Sud sans toutefois y installer des bureaux nationaux.
POs	People's Organizations	Locale	Anthropologie sociologie, géographie	Équivalente à CBOs, CB-NGOs et GROs.
PVOs	Private Voluntary Organizations	Multiscalaire	Science politique Histoire	Très proche du terme ONG mais plus volontiers utilisés pour les organisations nord-américaines.
RONGOs	Royal non-governmental organizations	Multiscalaire	Science politique	
QUANGOs	Quasi-Nongovernmental Organizations	Nationale	Science Politique	Basées dans les pays du Nord. Plus grande partie des fonds provient de dons publics
SNGOs	Support Nongovernmental Organizations	Multiscalaire	Science Politique	Organisation ayant pour seul objectif le support financier de projets divers et variés.
SCOs	Social Change Organizations	Nationale	Sociologie	Organisations se constituant autour des principaux thèmes de lutte des nouveaux mouvements sociaux (racisme, éducation, environnement…)
VA	Voluntary Associations	Nationale	Science politique Sociologie Géographie	Ce terme désigne avant tout un regroupement d'individus aux Etats-Unis. Il est parfois assimilé aux associations loi 1901 françaises.

			Histoire	
VOs	Volontary Organizations	Nationale	Science politique Sociologie	Organisations associées, à l'échelle locale ou nationale, assimilables à la définition des associations françaises loi 1901. Elles sont censées être portées par des bénévoles ce qui est de moins en moins le cas étant donnée la professionnalisation de ce secteur.
WCOs	Welfare Church Organizations	Nationale	Science politique Sociologie	Organisations religieuses principalement humanitaires et de développement.

Source : *Najam (1996) ; Chartier (2002) ; Lewis (2007)*

La récurrence des termes d'ONG et assimilés dans le discours des acteurs, et la place de choix qu'occupent ces organisations dans la gestion des territoires au Gabon, ont fait grandir en nous la tentation de prendre pour acquise, cette notion dont l'usage offre une diversité d'applications dans les sciences humaines (voir tableau cidessus). Pourtant, lorsque pour des raisons méthodologiques, il nous a fallu définir l'ONG, nous avons très vite déchanté. En effet, la loi gabonaise ne définit pas explicitement le terme ONG. N'étant pas régies par un texte spécifique, elles sont créées sur la base de la Loi n°35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations. L'association étant « *la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que lucratif.* » (Loi N° 35/62). Il faut donc élargir le champ de recherche pour apporter des éléments de définition de la réalité ONG.

Comme le note Chartier, deux principales difficultés rendent l'ONG peu accessible : « *le premier problème sur lequel on bute est que les termes génériques de ces organisations sont variables et utilisés de façon interchangeable, alors qu'ils ne signifie pas nécessairement la même chose*. » (Chartier, 2002 : 38). Quelle est en effet la limite entre une association et une ONG ? Entre une amicale, un collectif, un groupe d'intérêt…et une ONG ? Ou encore, quelle différence établir entre les associations de solidarité internationale, les organisations internationales ou intergouvernementales et les ONG ? Pourtant, tous ces termes sont bien utilisés par les membres de ces groupes, les hommes politiques ou dans les sciences sociales, et plus encore, ces organisations exercent parfois les mêmes actions, sur les mêmes territoires, avec les mêmes populations.

Ensuite, Simonet souligne la difficulté de définir ONG par « *[…] la traduction. […] il demeure par exemple très difficile de trouver l'équivalent américain du terme français d'association puisqu'on se heurte d'emblée à un problème de traduction : il n'y en a pas ou,*

plus exactement, il n'y en a pas qu'un » (Simonet, 1998 : 57). En effet, aux Etats-Unis, le terme association fait référence à plusieurs autres réalités qui pourtant sont caractérisés par des termes spécifiques qui les qualifient. L'auteur note ainsi, que les sigles VOs (*Volontary Organizations*), VA (V*olontary Associations*) ou NPOs (*Non-Profit Organizations*) (Cf tableau N°15), souvent utilisés comme synonymes des termes association ou ONG, prennent en compte une seule des dimensions de la définition française qui inclut pourtant les notions d'association libre d'individus, la présence de pratiques bénévoles et l'absence de profit (Chartier, 2002).

Définir ONG a donc pour nous un double intérêt : offrir une meilleure lisibilité de notre analyse, en définissant des concepts opératoires clairs et précis, d'une part (Quoi ? Qui ?) ; et fixer les bases pour mieux comprendre les choix, les positions, les actions entreprises ou en projet, comme suite logique ou rupture avec les fondements conceptuels et idéologiques d'origine, d'autre part (Comment ? Pourquoi ?). Au-delà de ces difficultés liées à la définition des ONG, les auteurs semblent s'accorder sur une série de critères pouvant permettre de classer telle ou telle organisation dans la catégorie des ONG[195]. Les ONG décrivent ainsi des organisations à but non-lucratif, privées, autonomes, officielles et caractérisées par le bénévolat de ses membres.

Le premier critère «*à but non-lucratif* », que reconnait la loi gabonaise, s'appuie sur l'aspect économique de l'organisation des ONG. Il permet ainsi de distinguer les organisations à but lucratif de celles qui ne le sont pas. Les ONG ne doivent pas permettre de distribuer des bénéfices aux adhérents ou aux administrateurs. A l'origine, elles n'existent pas pour générer des profits, mais pour défendre des idées, une cause humanitaire… Et, s'il y en a, ils doivent être immédiatement réinvestis dans les missions premières de l'organisation. Elles ne sont donc pas commerciales. C'est un des fondements juridiques des ONG (Salomon et Anheier, 1992).

[195] Chartier recense la récurrence de ces concepts dans la littérature traitant des ONG. Il observe ainsi que « […] les fréquences d'utilisation des différents termes prouve que les notions de privé et de non-*lucratif sont employées quasi systématiquement. On trouve ensuite celles d'indépendances et d'officielles et très rarement celle de bénévolat (ou de volontariat)* ». (p. 49). Si Chartier note que les auteurs n'utilisent pas toujours les mêmes critères, on peut néanmoins noter la récurrence de ces cinq critères. Ils méritent ainsi d'être considérés comme base de l'analyse conceptuelle des ONG.

Le second critère décrit le rapport à la puissance publique : l'Etat. Les ONG sont indépendantes de l'Etat et de toutes ses représentations (Ministères, Collectivités territoriales…). Cela n'empêche pas, bien sûr, la collaboration ou l'aide financière des gouvernements. Toutefois, il n'est pas rare que les ONG soient perçues comme des contre-pouvoirs de l'Etat dans le contexte politique de certains pays du sud[196]. Là aussi, s'il ne peut exister d'ONG paraétatiques, cela n'empêche pas que des agents de l'Etat fassent partie d'une ONG. La loi n'interdit pas non plus à un membre d'une ONG d'être un agent de l'Etat[197]. Quoi qu'il en soit, les ONG doivent fondamentalement être privées.

Ensuite, les ONG doivent être autonomes ou indépendantes. En parlant d'autonomie, les auteurs font allusion à la capacité à s'équiper pour contrôler leurs procédures internes de gouvernance. Elles doivent de ce fait avoir la capacité de concevoir, de formuler et de mettre en œuvre les fonctions qu'elles se sont assignées (Chartier, 2002). Elles ne doivent donc pas être contrôlées par une entité extérieure administrative, commerciale ou associative, et l'existence de budgets propres est essentielle. Charles Tchoba ajoute à ce sujet : « *les ONG ne sont ni des entreprises, ni des organismes publics* » (Tchoba, 2005 : 229). Leurs actions ou leurs choix de politique doivent être indépendants de toute pression de l'Etat ou d'une puissance économique telles que les multinationales.

Le quatrième critère correspond au degré d'institutionnalisation appréciable par la reconnaissance officielle de l'organisation par des instances publiques ou par la régularité et la structuration des réunions internes, des membres, des lois internes. Plus exactement, toute organisation qui n'affiche pas une certaine permanence dans son organisation et sa visibilité n'est pas considérée comme ONG. Ceci exclut toutes les organisations informelles ou temporaires. Ce critère pourrait implicitement faire intervenir

[196] Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, les ONG au Gabon sont souvent considérées comme la pépinière de leaders politiques de l'opposition. Un des candidats aux dernières élections présidentielles Bruno Ben Moubamba est d'ailleurs responsable d'une association (Association Edith Stein, représentation de l'association de droit français Théopolis). Il est l'un des initiateurs de l'enquête sur *les biens mal acquis*, menée contre certains présidents africains, dont celui du Gabon. Cette enquête menée sous l'impulsion de l'ONG Transparency international, a conduit à l'arrestation de responsables d'ONG gabonaise en janvier 2009. http://www.cpj.org/fr/2009/01/le-cpj-un-journaliste-et-des-leaders-de-la-societe.php (Consulté le 11/04/2010)

[197] Nous reviendrons sur cette question pour tenter de comprendre si ce mouvement peut être considéré comme stratégie nouvelle des ONG pour accroitre leur pouvoir de décision, et ainsi influencer les politiques territoriales.

un critère connexe évoqué par Charles Tchoba, la temporalité. En effet, en plus d'être officielles, les ONG doivent être actives de façon permanente et durable (Tchoba, 2005).

Le dernier critère est le bénévolat. Ce dernier renvoie à deux notions majeures : le volontariat et la gratuité. Il fait ainsi écho à son étymologie, du latin « *benevolus* » qui signifie « *bonne volonté* ». Le bénévole rend donc un service non rétribué et librement choisi, généralement pour le compte d'une institution sans but lucratif[198]. Il n'exprime pas cependant que tous les fonds doivent provenir de dons individuels ou que l'ensemble ou la majeure partie du personnel doit être bénévole. Il suffit qu'une petite part de ces éléments soit des volontaires pour que le critère puisse être pris en compte. Car, comme le note Pouligny, « *ce critère plus employé dans la littérature anglo-saxonne, disqualifierait nombre d'organisations très professionnalisées, s'il était strictement appliqué »* (Pouligny, 2001 : 120-176).

[198] Pour approfondir le sujet, lire Bernard MURAT*, « Rapport d'information pour la commission des Affaires culturelles sur le bénévolat dans le secteur associatif en France.* » Senat, N°16, 2005-2006 ; Dan Ferrand-Behrmann *« Le métier de bénévole », éditions Anthropos, Paris, 2002*

Tableau 16: *Quelques définitions des ONG*[199]

Auteurs des Définitions	Définitions	À but Non lucratif	Privées	Indépendantes	Officielles	Bénévoles
Gordenker et Weiss 1995)	Les ONG sont des ONG privées, autogérées, officielles et non lucratives.	■	■	■	■	
Anna C. Vakil (1996 :2057-2070)	Les ONG sont des organisations « *autogérées, privées et pas à but lucratif qui sont engagées dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes désavantagées* ».	■	■	■		
Adil Najam (1996 : 6)	La définition « *opérationnelle du terme ONG inclut le large spectre des associations volontaires qui sont entièrement ou largement indépendantes des gouvernements et qui ne sont pas principalement motivées par des intérêts commerciaux* ».	▒	▒	▒		▒
Charles Condamines (1989 : 12)	Tout en percevant que la réalité reste très complexe, l'auteur considère que la définition conceptuelle des ONG s'appuie sur trois piliers: le désintéressement (notion de non-lucrativité), l'apolitisme (notion de privé) et la dimension Nord/Sud.	■	■			
Mario Bettati et Pierre-Marie Dupuy (1986 : 278)	Ces auteurs adoptent la définition contenue dans le projet de convention de l'Institut de droit international de 1950 qui concerne plus particulièrement les ONG internationales. Ainsi, les associations internationales sont des groupements de personnes et de collectivités, librement créés par l'initiative privée, qui exercent, sans esprit de lucre, une activité internationale d'intérêt général, en dehors de toute préoccupation d'ordre exclusivement national.	■	■			
Marie D. Price (1999)	Tout en distinguant des sous-catégories d'ONG ainsi que l'ambiguïté de certains critères tels que celui de non gouvernementalité, l'auteur considère que ces organisations ont privées, à but non-lucratif et au service plus particulier des populations sous-représentées ou marginalisées. Elle insiste aussi sur le critère d'autonomie de la structure interne ou des dirigeants.	■	■	■		
Conseil de l'Europe (1986)	Les ONG peuvent être définies par tout organisme ne poursuivant pas des buts lucratifs, de caractère privé, né d'un acte fondateur dans le droit interne du pays ayant une activité dans au moins deux pays et jouant un rôle en termes « d'utilité internationale ».	■	■		■	
Banque Mondiale (1996 : 4)	Tout en mettant en avant le fait que la diversité rend toute définition simple impossible, la Banque mondiale « *considère d'ordinaire comme ONG tout groupe ou institution indépendante des pouvoirs publics qui a une vocation humanitaire ou répond à un souci d'entraide, sans avoir de but lucratif* ».	■	■	▒		
David Lewis et Nazneen Kanji (2009 : 2)	« *Organisation indépendante qui n'est ni dirigée par le gouvernement, ni conduite par le motif de profit comme dans le secteur privé* ».	■		■		
Collectif	Organisations indépendantes et démocratiques de personnes non sectaires travaillant à la mise en place de politiques participatives auprès de populations économiquement et socialement marginales.		■	▒		
Collectif	Organisations non affiliées à des partis politiques travaillant généralement pour l'entre-aide et la valorisation des rites et traditions d'une communauté.		▒			
Collectif	Organisations travaillant sur les causes originelles de problèmes afin d'améliorer la qualité de la vie des pauvres, des oppressés, des marginaux dans les espaces ruraux et urbains.	▒				
Charles Tchoba (2005 : 229)	Groupe librement constitué par des personnes ou collectivités privées et poursuivant des buts non lucratifs.	■	■			▒
Loi Gabonaise (Loi 35/62)	« *convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que lucratif.* ».	■			▒	

■ Notion clairement exprimée dans la définition
▒ Notion induite par la définition

[199] Tableau a été réalisé par Denis Chartier (*op cit*), auquel nous avons ajouté quelques références actuelles.

En somme, les définitions du tableau N°16 ont en commun une partie ou la totalité de ces cinq critères, employés directement ou implicitement quelques soient leur origine, le contexte politique ou économique lié à leur création. Ainsi, les ONG peuvent être définies comme des organisations regroupant des personnes volontaires et/ou bénévoles[200], mobilisées pour défendre une cause ; organisation à but non lucratif privée et autonome, elles bénéficient d'une reconnaissance officielle par les institutions étatiques.

Assez prudent dans son analyse, Chartier note : « *[…] nous avons (…) énuméré un certain nombre de caractéristiques de ces organisations qui dénotent de fortes tendances symptomatiques […] Il est périlleux de poser des limites à certaines de ces tendances sans exclure une partie des organisations considérées, dans certains contextes nationaux, comme ONG.* » Citant Paul Claval à propos de la notion d'espace, Chartier soutient : « *si l'on part uniquement des ONG nous n'aboutissons à rien et nous nous trouvons devant des catégories figées alors que la réalité étudiée se transforme au rythme des mutations des techniques, des mentalités et des systèmes sociaux. Le caractère incomplet des approches théoriques rencontrées induit ainsi le risque d'un arrêt à telle ou telle catégorie d'ONG importantes, mais susceptibles de masquer des dynamiques économiques et sociales en mouvement. Or, ce qui nous intéresse est de percevoir ces dynamiques et plus particulièrement celle de la mondialisation à travers l'étude d'ONG emblématiques.* » (Claval, 1991 : 62). Chartier et Claval laissent ainsi une brèche pour la compréhension de réalités diverses de ces organisations à travers le monde, tout en soulignant les possibilités de mutations de ces organisations, pour s'adapter aux contextes et aux enjeux particuliers des territoires. Allant dans le même sens, Lewis et Kanji choisissent d'intégrer dans la diversité des ONG, les réseaux virtuels mobilisés pour la défense d'une cause partagée par l'ensemble des adhérents « *Dotcause* » (Lewis et Kanji, 2009 : 9). Cette intégration d'associations virtuelles témoigne de la mutation de l'entité ONG qui sait s'adapter aux évolutions de la société.

[200] La diversification des champs d'intervention des associations a accompagné et précédé l'apparition de ces « nouveaux » bénévoles. Les secteurs correspondant aux problèmes nouveaux : insertion, environnement, intégration, femmes, lutte contre le chômage, défense des sans-papiers, des sans-abris... ont été largement investis par le champ associatif. (Rapport d'information, Sénat, N°16, 2005-2006).

1.2. Méthodologie d'analyse

L'ambition de ce chapitre est de montrer l'impact des nouveaux acteurs dans la gouvernance forestière et environnementale au Gabon, en mettant l'accent sur deux ONG internationales : le WWF et la WCS. Or, pour comprendre le pouvoir des ONG, il faut isoler les éléments qui permettent de les caractériser. Ainsi, après avoir fixé le cadre définitionnel et conceptuel des ONG, nous pouvons entreprendre la tâche d'analyser l'impact du WWF et de la WCS dans la gouvernance de la forêt-territoire au Gabon. Nous procèderons en nous appuyant d'abord sur la grille d'analyse des ONG élaborée par Denis Chartier, et actualisée par nos soins. Le processus de remplissage de cette grille d'analyse nous permettra de mettre à jour les éléments historiques, spatiaux, structurels et fonctionnels. Confrontés à la réalité gabonaise, ces éléments (emprise territoriale, champ d'action, moyens d'action, réseaux d'acteurs…) sont essentiels à la compréhension de ce que sont et font la WCS et le WWF et surtout pourquoi. Nous analyserons quelques-uns des grands programmes de ces ONG, le système relationnel national et les répercussions sur la gouvernance des forêts. Et enfin, en croisant le discours associé aux actions des différents acteurs, nous montrerons comment s'organisent les stratégies d'acteurs pour l'accès aux ressources et au territoire. La grille d'analyse des ONG est composée de tous les éléments constitutifs des ONG identifiés précédemment, sur la base d'entretiens et de questionnaires élaborés au cours de nos trois voyages au Gabon. Elle a pour but fondamental de donner un aperçu de la nature de l'ONG et de son mode de fonctionnement.

Notons que sur le remplissage de certaines cases, notre analyse propose de se démarquer de Chartier pour une analyse plus fine et mieux adaptée aux acteurs étudiés. En fixant comme point de départ 1945, Chartier identifie quatre période de création des ONG. « *La première court de la fin de la seconde Guerre mondiale au début des années 1960 et a été marquée par les conférences de partage et de réorganisation du monde (Yalta, Postdam, San Francisco (ONU), Bretton Woods etc.), par le début de la guerre froide et le partage du monde en deux blocs, par la reconstruction Américano-Keneysienne de l'Asie du sud- Est, de l'Europe occidentale et de l'Amérique Latine ainsi que par le premier dégel soviétique. La deuxième période qui commence au début des années 1960 et s'interrompt au milieu des années 1970, s'amorce avec les guerres de libération nationales et les processus de liquidation des empires coloniaux anglais, hollandais, français, belges, portugais. [...]. La troisième période qui*

s'interrompt à la fin des années 1980 a comme principales caractéristiques l'effondrement des modèles stato-développementistes keynesiens ou dits socialistes, la crise du fordisme, du taylorisme et de la régulation stato-nationale. Elle s'achève par la chute de l'empire soviétique. La dernière période qui s'étend jusqu'en l'an 2001 est marquée par une crise ou une « désidentification » des acteurs historiques sus cités, par le passage d'une humanité majoritairement rurale à une humanité majoritairement urbaine ou suburbaine, par la mise en route de réseaux de communication comme Internet, par la transition de l'internationalisation à la mondialisation du capital ; par tout ce qui marque en définitive l'accélération des processus de globalisation » (Chartier, 2002 : 108-109).

Tableau 17: *Grille d'analyse des ONG (Chartier, 2002 : 107-113)*

	Lieu d'origine de création	Contexte historique de création	Nature juridique	Champs d'action originels	Champs d'action contem-porains	Modes d'action originels	Modes d'action contem-porains	Fonction-nement interne	Sources de finance-ments
Pays développés									
Nouveaux pays industrialisés									
Pays en développement									
Régime démocratique									
Régime politique autoritaire									
Régime politique socialiste									
Ex-régimes autoritaires									
Ex-régimes socialistes									
1945 - début des années 1960									
Début des années 1960 - milieu des années 1970									
Milieu des années 1970 - fin des années 1980									
Fin des années 1980 - 2001									
Type association loi 1901									
Type Fondation									
Type Informel									
Détail des champs d'action en fonction du champ d'action générique									
Action coup de poing									
Action militante de terrain									
Lobbying direct et indirect									
Expertise, étude, conseil									
Action judiciaire									
Information, communication									
Centralisé									
Décentralisé									
Juxtaposition d'entités nationales									
Particuliers									
Gouvernements									
Organisations internationales									
Secteur privé									
Legs									
Trusts et fondations									
Revenus financiers									
Société									

Si nous rejoignons Chartier sur l'ensemble de ces périodes, il faut noter que certaines ONG, notamment américaines, créées au cours de ces dernières, ne sont que des adaptations ou des mutations de mouvements beaucoup plus anciens qui n'ont fait qu'évoluer au gré des crises idéologiques. Cette mutations se manifeste entre autre par un changement de nom, de champ d'action, de mode financement ou encore par l'échelle d'action. C'est le cas de l'une des ONG que nous étudions ci-après. Dans ce cas, si l'on ne tient compte que du contexte de création lié au nouveau nom, on peut souffrir d'une perte considérable d'informations. Il faut donc mettre en relation la nouvelle organisation avec l'ancienne, même s'il y a eu un changement de dénomination.

2. Le WWF, de la protection des espèces menacées, à la gestion des territoires

L'historique du WWF va être déterminant dans la fixation de la vision des actions à venir. Dès le départ, l'organisation entrevoit une implication dans l'action environnementale, l'implantation dans des territoires de plus en plus éloignés, et surtout le développement de liens très étroits avec les réseaux décisionnels issus des sphères marchandes et publics. Produit d'une élite occidentale, l'ONG va se développer en mettant en œuvre des projets pour être aujourd'hui l'une des organisations internationales les plus importantes au Gabon, et dans le monde.

2.1. Le WWF international : quelques repères

Premier secrétaire général de L'UNESCO, le biologiste britannique Sir Julian Sorell Huxley[201] est l'une des personnalités qui a le plus marqué les débuts du WWF. Il est également cofondateur de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), une institution scientifique de recherche pour la protection de l'environnement (Chartier, 2010). Après une série de voyages en Afrique, il publie en 1960 un rapport (Huxley, 1960) et plusieurs articles pour le quotidien «*The Observer*», dans lesquels il s'alarme de la destruction des habitats naturels et du recul de la faune sauvage. Ces articles permettent aux lecteurs britanniques de prendre conscience de la gravité de la situation: pour la première fois, le thème de la protection de la nature marque l'opinion. Suite à leur parution, Julian S. Huxley reçoit de nombreuses lettres de lecteurs, dont une de Victor Stolan, un homme d'affaires britannique, qui propose de créer une organisation internationale afin de récolter des fonds pour la protection de la nature. Julian S. Huxley contacte Max Nicholson, ornithologue et directeur général du Nature Conservancy (l'organisme britannique de protection de la nature), qui se montre très enthousiaste pour le projet. Dès le printemps 1961, Max Nicholson réunit autour de lui un groupe de scientifiques et d'experts en relations publiques pour créer une organisation du type proposé par Victor Stolan. Parmi eux figure un autre ornithologue, Peter Scott, vice-président de l'UICN, qui allait devenir le premier président de la nouvelle organisation. Ces quatre personnalités vont alors

[201] Dans les années 1930, Huxley (22 juin 1887-14 février 1975) visite le Kenya et d'autres pays d'Afrique de l'Est afin d'observer les efforts de préservation, incluant la création de parcs nationaux, qui se déroulent dans les quelques zones restant inhabitées en raison du paludisme. Plus tard, il est sollicité par le gouvernement britannique afin d'étudier les sites possibles dans les pays du Commonwealth en Afrique de l'Ouest pour la création d'universités.

permettre à l'organisation, dès sa création, d'être particulièrement bien insérée dans les hautes sphères décisionnelles comme au sein du monde scientifique.

Encadré 4 : « *Le WWF, une multinationale verte de notables* »[202]

> *Invité à participer au Grenelle de l'environnement, le WWF jouit d'une notoriété indiscutable. Un regard sur ses origines laisse cependant planer de sérieux doutes quant à ses motivations.*
>
> De toutes les associations qui seront présentes au Grenelle de l'environnement, le WWF est incontestablement considéré comme étant la plus respectable. Ses dirigeants - souvent des personnalités du monde des affaires ou de la haute société aristocratique - ainsi que ses partenariats avec des entreprises telles que Coca-Cola, Wall-Mart, Toyota, Canon, IBM, Carrefour ou Gaz de France, lui ont conféré une notoriété sans précédent, alors que ses campagnes historiques visant à *« sauver les animaux sauvages »* suscitent encore aujourd'hui un vaste élan de sympathie. [...]
>
> Bien que l'association environnementaliste n'ait jamais contesté l'existence du Club des 1001 (révélée le 1er août 1980 par la revue britannique Private Eye), [(*Lire Joël van der Reijden, 2005*)] elle a toujours laissé planer une zone de mystère, renforçant par là son côté énigmatique. De nombreux analystes politiques se sont interrogés au sujet de ce club bien étrange - dont la liste des membres a longtemps été gardée confidentielle -, ainsi que sur les motivations réelles de ses philanthropes amoureux de la nature et des animaux sauvages, qui sont par ailleurs des acteurs de premier plan du monde de la politique et des affaires. Comment expliquer en effet qu'un homme comme Anton Rupert, qui a « joué un rôle clé dans le développement économique des secteurs commerciaux et industriels sud-africains » - pour reprendre les propos du président sud-africain Thabo Mbeki - ait pu concilier ses affaires à la tête d'entreprises du luxe et son activité de président d'une association qui fait campagne pour réduire « l'empreinte écologique » des citoyens ? Comment croire que la passion pour la nature revendiquée par le gratin de la noblesse européenne - dont la plupart des représentants sont membres soit du WWF, soit du Club des 1001 - puisse ne pas interférer avec certains intérêts géopolitiques ? N'est-il pas étonnant de voir cohabiter des grands noms de l'industrie polluante avec des militants écologistes convaincus de leur bonne cause et brandissant continuellement le concept de développement durable ?
>
> ...les actions du WWF relatives à la sauvegarde des espèces menacées d'extinction se conjugueraient ainsi avec des objectifs beaucoup moins louables. Ce qui expliquerait cette consanguinité entre milieux politiques et grandes ONG environnementalistes. Comme le rappelle Marie-Claude Smouts, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, ces ONG « s'entendent parfaitement avec la Banque mondiale [...] contre la souveraineté de pays du Sud présentés comme corrompus et irresponsables ».

Le WWF voit ainsi le jour le 11 septembre 1961, en Suisse[203]. Depuis sa création, l'organisation n'a cessé d'élargir son champ d'action et d'influence à travers le monde, pour devenir une des organisations les plus puissantes au monde, tant en termes de budgets

[202] Extrait de l'article « Le WWF, une multinationale verte de notables », [en ligne] http://www.agriculture-environnement.fr/dossiers,1/ecologie-politique,18/le-wwf-une-multinationale-verte-de-notables,232.html, (consulté le 14/10/2013)

[203] C'est pour éviter tout problème de récupération politique dans un contexte de guerre froide, que le groupe décide d'installer son siège dans un pays neutre, la Suisse, à Morges, une petite ville sur la rive nord du Lac Léman dans laquelle l'UICN est déjà établie.

gérés[204], que du nombre d'adhérents (plus de 5 millions en 2012) ou de l'influence sur la scène internationale: « *Le réseau international du WWF dispose de 100 bureaux, 5 000 collaborateurs et plus de 5 millions de donateurs à travers le monde. Il agit à la fois sur le terrain, à travers ses nombreuses missions scientifiques, mais aussi sur le front diplomatique auprès des États et des organismes internationaux ».* (WWF, 2012 : 12)

Devenue une ONG généraliste avec un budget de plus de 593 millions d'Euros en 2012, ses champs d'action privilégiés restent malgré tout liés aux problématiques de conservation de la nature. En fonction du lieu d'intervention, cette ONG peut être successivement ou uniquement un bailleur de fonds, un conseiller technique ou scientifique, un conseiller éducatif, ou un acteur de terrain. Le site du WWF-Suisse note : « *Le WWF Suisse joue un rôle de premier ordre dans le réseau du WWF: il fait partie des plus grands bailleurs de fonds des programmes internationaux et a également développé le travail de protection de la nature et de l'environnement.*»

Figure 25 : *Le WWF en chiffres*

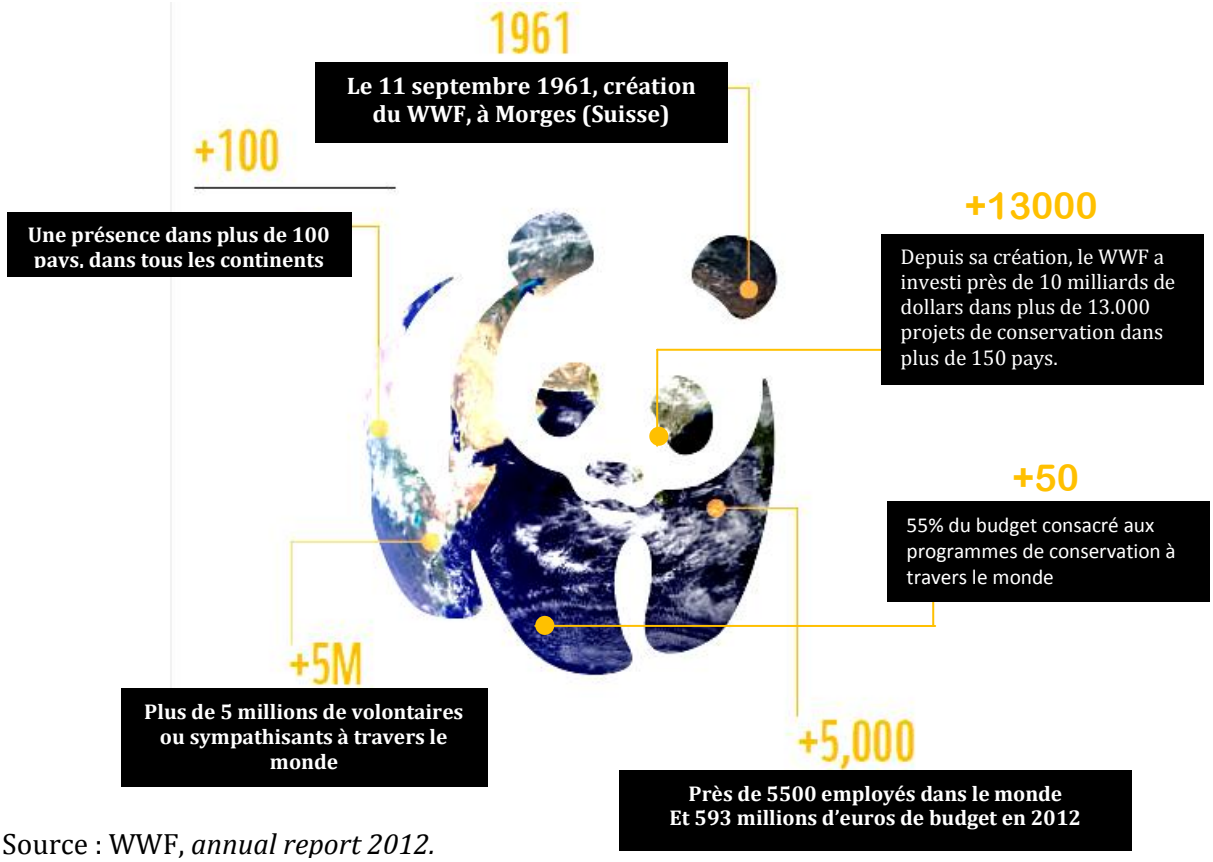

Source : WWF, *annual report 2012.*

[204] Plus de 300 millions de dollars en 1995, 500 millions de dollars en 2005, d'après Denis Chartier (2002 ; 2007), et près de 530 millions de dollars en 2010 (Rapport annuel 2010).

Carte 9 : *Implantation institutionnelle du WWF dans le monde*[205]

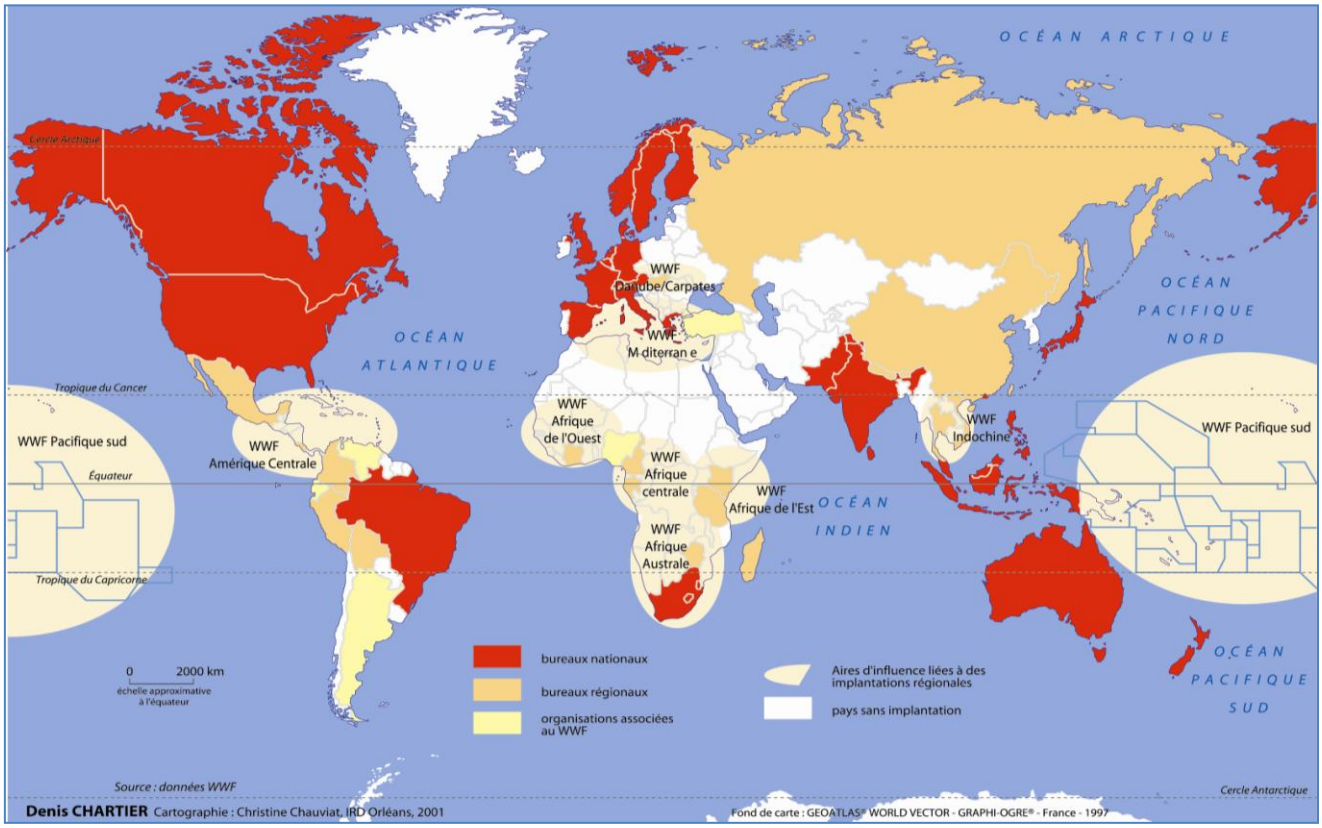

Carte 10 : *Zones de projets WWF en 2013*

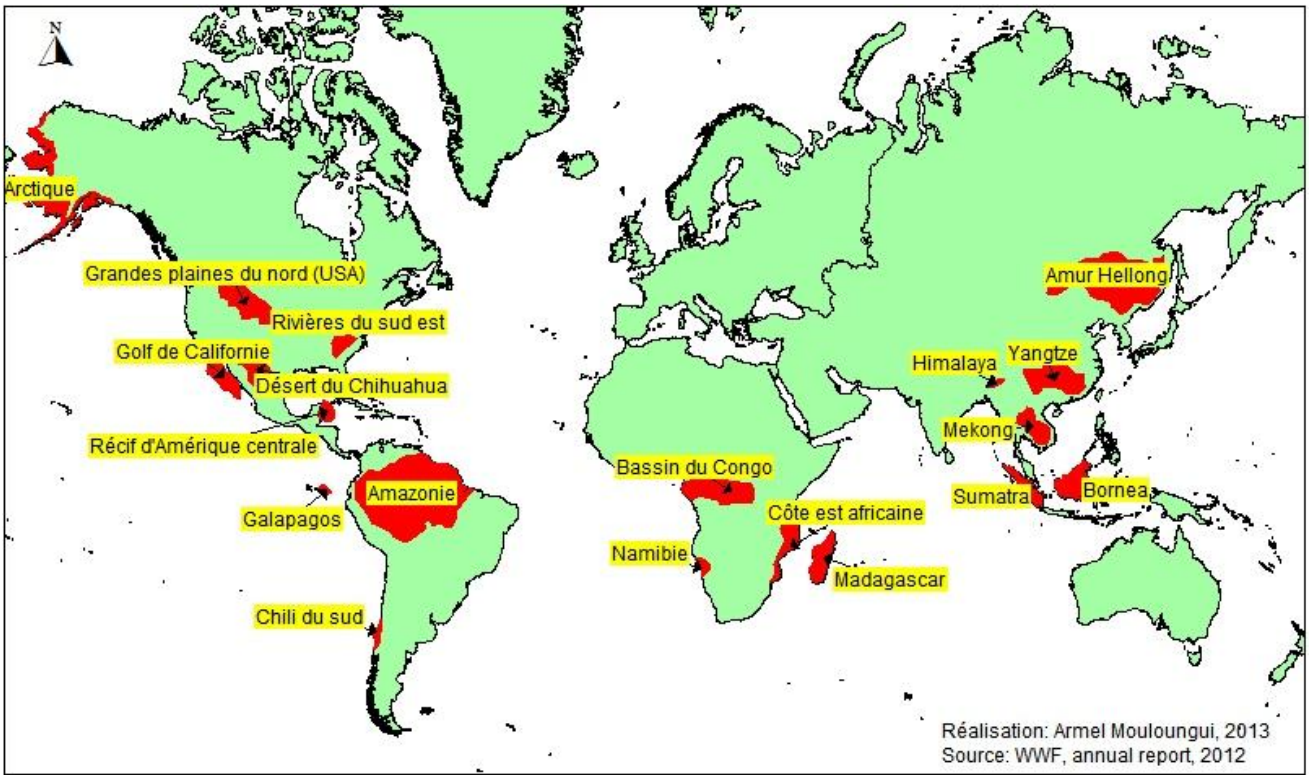

[205] Carte réalisée par Chartier (2001).

Encadré 5: *Objectifs du WWF (1965 : 31)*

Buts de la fondation

4. La fondation sera à but non lucratif et aura les objectifs suivants :

a) Rassembler, gérer et débourser des fonds à travers les organismes internationaux, nationaux ou des individus appropriés à la conservation de la faune et de la flore sauvage, des forêts, des paysages, des eaux, des sols, ainsi que des autres ressources naturelles, par l'acquisition et la gestion de terres, la recherche et l'investigation, l'éducation à tous les niveaux, l'information et la publicité, la coordination des efforts, la coopération avec les autres parties intéressées, et par tous autres moyens appropriés;

b) passer en revue les besoins financiers à long terme de la conservation mondiale et étudier et développer des moyens adéquats pour faire face à ces besoins à condition qu'ils ne soient pas actuellement pris en charge par des efforts existants, et en particulier agir en tant que bureau central pour l'échange des informations et des idées afin de solutionner des problèmes financiers ou administratifs communs aux institutions et aux personnes concernées par la conservation ;

c) Assister à la conceptualisation, la production et la distribution de matériaux pour les expositions, les cours de formation de tous types et les campagnes visant à assister la croissance et le développement du mouvement de conservation mondial ou, d'organisation non-lucratives particulières engagées dans la conservation dans un ou plusieurs pays ;

d) Financer l'échange d'étudiants, spécialistes de la faune sauvage et autres, plus particulièrement en provenance des régions moins développées et promouvoir leur collaboration ou leur participation à des conférences, des symposium, des séminaires, des cours magistraux, des réunions et des discussions pour favoriser la conservation mondiale ;

e) Acquérir, donner et administrer des terres et d'autres propriétés, établir des succursales et ou des filiales en Suisse ou à l'étranger pour coopérer avec et soutenir d'autres organisations sur le terrain et encourager n'importe qu'elles autres activités légales, financières, commerciales ou autres qui contribueront aux objectifs ci-dessus.

2.2. La création du WWF international dans le contexte des indépendances en Afrique

L'Afrique a dans une large mesure contribué à la création et à la croissance du WWF, comme le rappelle l'ONG à l'occasion des cinquante ans de l'ONG "au service de la nature". Ainsi, «...*alors que l'impact négatif de la modernité sur l'écologie se faisait aussi bien sentir dans certaines parties d'Asie et d'Amérique latine qu'en Occident, ce fut le sort de la nature en Afrique qui toucha véritablement le grand public d'Europe, comme celui d'Amérique du Nord.* » (Schwarzenbach, 2011 : 13). En 1960, de nombreux pays africains avaient entamé leur processus d'indépendance[206]. Alors que la colonisation avait laissé des traces dans la conception occidentale des rapports des africains aux les ressources, les

[206] Dès le 1er janvier 1960, va se suivre une série d'accession à l'indépendance : 1er Janvier, Cameroun ; 4 et 27 avril, respectivement le Sénégal et le Togo…l'indépendance du Gabon interviendra le 17 Aout.

nouveaux Etats n'ont pour seul soucis que la construction d'une nation. Cependant, pour les colonisateurs, l'africain ne sait pas gérer ses ressources ; il faut maintenir dans l'ancien empire colonial, une assistance à la gestion des ressources. Parmi les naturalistes européens va s'éveiller la peur d'une décolonisation « trop rapide » qui pourrait nuire aux projets mis en place. « *En 1961, l'éminent ornithologue Roger Tory Peterson, dont la marotte était la protection du lac Nakuru au Kenya (il devait plus tard sièger au bureau américain du WWF), confia nerveusement à Max Nicholson :* « *Ma grande crainte est voir tous les acquis en matière de conservation de la nature simplement balayés. Et cela, dès que les Noirs prendront le pouvoir au Kenya, ce qui ne manquera pas d'arriver sitôt leur force étable au sein du nouveau gouvernement. Nous sommes face à une crise* » (Scwarzenbach, 2011 : 15).

Comme le note Chartier, « l'*une des caractéristiques essentielles de la Stratégie*[207] *est qu'elle a été formulée par des organisations conservationnistes créées, en partie, pour répondre à la mise en place de nouveaux rapports de force géopolitique entre anciennes puissances coloniales et nouveaux pays du tiers-monde »* (Chartier, 2004 : 173). Les idées fondatrices de l'ONG sont ainsi fortement liées aux idées répandues par les colonisateurs pour justifier leur présence. Citant Huxley, Chartier montre en effet que l'auteur, même s'il reconnait implicitement que la science occidentale a accéléré le processus de dégradation écologique en Afrique, adopte comme hypothèse axiomatique que la responsabilité des destructions incombe aux pratiques traditionnelles destructrices des populations autochtones. « *L'occupation du sol par l'homme africain, qui s'est traduite par un nomadisme pastoral, par des cultures itinérantes et par de continuels feux de brousse, a eu pour effet de transformer l'habitat et souvent de le dégrader. Comme dans tant d'autres régions, l'homme a envahi et brûlé la forêt primitive, il l'a abattue pour en tirer du bois de chauffage ou de construction, puis l'a empêchée de se reconstituer en y faisant paître de bétail* [...] » (Huxley, 1960 : 130)

La faune sauvage a joué un rôle essentiel dans l'histoire de l'implantation occidentale en Afrique subsaharienne, si l'on tient compte de l'influence des récits de Sir

[207] PNUE, UICN et WWF, *Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable,* UICN-PNUE-WWF, Gland, 1980. Les autres documents sont le rapport Brundtland (CMED, *Notre avenir à tous,* Le Fleuve, Montréal, 1989) et ce que l'on peut considérer comme le texte d'actualisation de la *Stratégie* (UICN, PNUE et WWF, *Sauver la planète : stratégie pour l'avenir de la vie,* UICN-PNUE-WWF, Gland, 1999). Chartier D., *Aux origines des flous sémantiques du développement durable : une lecture critique de la Stratégie mondiale de la conservation de la nature*. http://www.ecologie-et-politique.info/IMG/pdf/29_Aux_origines_des_flous_semantiques_du_developpement_durable.pdf

Julian Sorell Huxley. Au XIXe siècle, la chasse a d'abord constitué une activité de subsistance indispensable à la progression des explorations occidentales. Après le partage de l'Afrique par les Européens lors de la Conférence de Berlin (1884-1885), elle devint rapidement une activité de prestige pour l'élite coloniale, et notamment les Britanniques. Dès la fin du XIXe siècle apparaissent dans les colonies britanniques des sociétés de protection de la nature. Les réserves de chasse voient le jour à partir des années 1890 et les activités cynégétiques y sont limitées par des quotas de chasse. Après les années quarante, les parcs nationaux remplacent progressivement les réserves. La chasse est totalement interdite sur ces espaces considérés comme des « États dans l'État », au profit du tourisme photographique, qui se développe rapidement avec la diffusion de la voiture et des voyages aériens (Mackenzie, 1988).

La législation de protection de la nature mise en place par les chasseurs occidentaux est destinée principalement à renforcer le contrôle spatial sur les aires « naturelles » protégées. Pour ces « conservationnistes » et leurs héritiers tout au long du siècle, l'objectif est autant de limiter la destruction de la nature (et surtout de la faune) que de réserver la nature à leur usage, au détriment des fermiers blancs et surtout de l'ensemble de la population noire. Cette dernière voit ses droits d'utilisation des ressources systématiquement entravés. Le WWF est influencé par ces orientations coloniales et garde un intérêt spécifique pour les grands mammifères et les pratiques cynégétiques qui leur sont associées. Au Zimbabwe par exemple, haut lieu de la chasse sportive, l'ONG n'a jamais, depuis ses premières interventions dans le pays en 1964, financé d'autres programmes que ceux conçus en faveur de la protection de la faune. A lui seul, le rhinocéros noir a justifié sept projets totalisant plus de 2,1 millions de dollars (Volvey, 2005 : 114).

L'Afrique francophone est en revanche beaucoup moins touchée par la chasse sportive que les colonies britanniques. Avec très peu de réserves de chasse au début du XXe siècle, l'ONG ne commença à établir un réseau de réserves forestières avec une finalité conservationniste que dans les années trente (Calandra, 2000 ; Puyo, 2000). Après les colonisations, l'augmentation du tourisme et les modes d'action du WWF ont vite convaincu les nouveaux gouvernements de l'intérêt économique et médiatique des parcs nationaux.

En définitive, la création du WWF intervient au moment où de nombreux pays africains accédaient à l'indépendance. A cette période, le discours contre les pratiques « sauvages » des Africains dans la gestion de la nature est remplacé par un discours plus utilitariste basé sur l'intérêt économique de la protection de la nature, c'est-à-dire principalement des activités de tourisme. Dès lors, le WWF va chercher à promouvoir la dimension économique de la faune, afin de convaincre les dirigeants africains de la nécessité de poursuivre les politiques de conservation de la période coloniale. L'Afrique devient ainsi une zone réceptacle pour les programmes menés par le WWF. On y gère des espaces réglementés et on y protège des espèces menacées, mais les instances dirigeantes et les donateurs sont ailleurs. Avec un budget qui n'a pas cessé de croitre, essentiellement financé par des dons privés (environ cinq millions de donateurs par an), l'ONG va étendre ses actions de terrain essentiellement destinées à la conservation des milieux naturels[208].

2.3. Structure, fonctionnement et stratégie d'action: le réseau WWF

Les propos de Daniel Richard[209] au cours d'un séminaire donne une idée de la structure, du fonctionnement et de la capacité d'action du WWF : « *Un des aspects qui intriguent le plus nos interlocuteurs, c'est de savoir où réside le pouvoir dans une organisation internationale de cette ampleur, et notamment le pouvoir financier. Un autre mystère est de savoir comment un tel réseau peut fonctionner aussi efficacement : il nous arrive de monter des actions à un niveau international en vingt-quatre heures, ce qui, même pour un groupe industriel très organisé, est à peu près inenvisageable.* »[210] Le World Wide Fund for Nature est doté d'une structure organisationnelle en réseau. Gland, en Suisse, est le siège de la maison internationale du WWF : elle est son secrétariat. Son rôle est de mener et de coordonner le réseau WWF, constitué de tous les bureaux WWF du monde (*Country office*). En fonction de l'importance des programmes dans une région, l'ONG crée une

[208] En 2012, 84% des revenus de l'organisation étaient consacrés aux projets de conservation dans le monde (annual report 2012).
[209] Daniel Richard est administrateur du WWF-France depuis 1997. Il en devient président en janvier 2001. Ingénieur en Télécommunications de l'École Nationale de l'Aviation Civile, il a participé, en 1969, à l'activité de plusieurs sociétés du groupe BOSSARD ; en 1983, il a rejoint le groupe 3 Suisses et en est devenu président directeur général en 1990. En 1997, il a pris la présidence du groupe SEPHORA et intègre, en 2001, la direction générale des Galeries Lafayette, en tant que directeur Innovations et développement.
[210] Propos de Daniel Richard, alors président du WWF France. *WWF : entre action militante, partenariat et action institutionnelle*, séminaires Vies collectives, organisés par l'association Les amis de l'école de Paris de management, séance du 16 octobre 2003,

représentation régionale (*Program office*) pour assurer le relais entre le secrétariat et les Country office ou bureaux nationaux.

Encadré 6: *Dynamique institutionnelle du WWF (Chartier, 2002 : 198-199)*

> ***[…] 27 bureaux nationaux*** *qui correspondent aux implantations historiques auxquelles il faut rajouter le bureau grec (créé en 1988) ainsi que les bureaux brésilien, indonésien et philippin (passés du statut de bureau régional à celui de national, en 1992 pour le premier et en 1998 pour les deux autres). Ces bureaux sont relativement indépendants vis-à-vis du WWF international. Bien que toujours tenus de fournir des sommes substantielles à ce dernier en respectant les lignes directrices établies par le siège, ils ont libre choix sur les projets de conservation mis en œuvre dans leurs pays respectifs et sont surtout totalement indépendants quant à la gestion de leur budget.*
>
> *Viennent ensuite* ***24 nouveaux bureaux régionaux*** *tenus de réaliser des projets de terrain, « d'apporter leurs conseils aux administrations nationales et locales et de favoriser une meilleure compréhension publique des enjeux de la conservation ». Treize d'entre eux sont censés mener des actions à visée nationale, il s'agit des bureaux implantés au Bhoutan, en Bolivie, au Cameroun, en Chine, en Colombie, en Hongrie, à Madagascar, au Mexique, au Népal, au Pérou, en Russie (géré depuis l'Europe ou les États-Unis), en Tanzanie et enfin en Thaïlande. Deux autres nouveaux bureaux ont pour mission spécifique d'influencer les politiques et les activités de l'Union européenne et des institutions internationales. Il s'agit du bureau « Politique européenne » implanté à Bruxelles et du bureau « Politiques des institutions internationales » situé à Washington. Les autres bureaux régionaux restent enfin ancrés nationalement, mais sont tenus de gérer des programmes menés dans leur région d'appartenance. Il s'agit du bureau zimbabwéen s'occupant des actions réalisées en Afrique australe, du bureau gabonais (Afrique Centrale), du bureau ivoirien (Afrique de l'Ouest), du bureau kenyan (Afrique Orientale), du bureau costaricien (Amérique Centrale), du bureau vietnamien (Indochine), du bureau fidjien (Pacifique sud), d'un bureau implanté en Autriche qui s'occupe des programmes menés sur le Danube et dans les Carpates, enfin d'un bureau romain qui gère les projets à destination de la Méditerranée.*
>
> *S'il n'existe pas de grandes divergences de fonction et de rôle entre les bureaux nationaux et régionaux, il en est tout autrement de leurs statuts puisque ces derniers se démarquent des précédents par leur dépendance totale vis-à-vis du siège international. Ils sont en effet tenus de mener des programmes entièrement conçus et gérés financièrement par le WWF-international. Par conséquent, si le personnel des bureaux régionaux peut être composés de « nationaux », ils n'ont pas l'opportunité de bénéficier d'une autonomie quant aux choix des modes et champs d'action et concernant la gestion administrative et financière de l'implantation.*

Le WWF est présent en Afrique à travers cinq programmes régionaux (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique australe, Afrique de l'Est et ouest de l'océan Indien). Dans un contexte où la majorité des Etats du continent ont peu de moyens, le rôle du WWF est central dans la mise en place des actions de conservation de la nature. La structure peut être à la fois bailleur de fonds, conseiller technique et acteur de terrain. Ceci permet à l'ONG de présenter une double facette. D'une part, elle a acquis une compétence de gestionnaire des espaces naturels protégés tels que les réserves et les parcs nationaux et des espèces sauvages (le plus souvent des grands mammifères). D'autre part, la dimension mondiale de la structure, avec ses bureaux régionaux, ses organisations nationales et sa structure

internationale de tutelle, lui permet d'être au cœur des politiques globalisées de conservation.

Pour marquer cette présence en Afrique, le WWF a mis en place 4 grands programmes correspondant à la subdivision politique du continent : le programme WAMER (Western Africa) de l'Afrique de l'Ouest ; le programme « Mediteranean Coast » de l'Afrique du Nord ; le programme EAMER (Eastern Africa Marine Ecoregion) de l'Afrique de l'Est et le Programme de l'Afrique Centrale (CARPO) (WWF, 2012).

C'est en 1990 que ce dernier programme est créé. Le bureau régional CARPO, dont le siège est à Yaoundé, au Cameroun, a pour principale mission la coordination de l'ensemble des activités couvrant le bassin du Congo (Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo et le Gabon). Le Carpo (*Central African Regional Program Office*) est sous la tutelle du WWF international, qui décide des projets, des principales stratégies et oriente les financements. Le Carpo a sous sa responsabilité les *Country Program Office*, en charge de la mise en œuvre des programmes et projets sur le territoire national. Ainsi, le WWF-Gabon est un country program office (programme national WWF), dont le siège est à Libreville. Chaque représentation nationale a signé avec le pays correspondant un accord de siège lui permettant d'exercer son activité.

Figure 26: *Organisation institutionnelle du WWF*

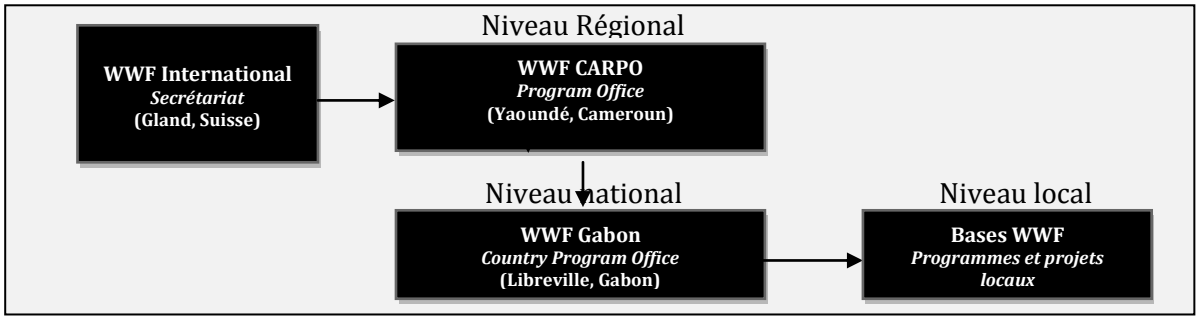

2.4. Le WWF-Gabon, un acteur incontournable dans la gestion forestière et environnementale

Le WWF est présent au Gabon depuis 1985, mais cette présence ne devient effective que le 12 septembre 1991, avec la signature d'un accord de siège avec la République Gabonaise. Très active, elle exerce une action multiforme qui va de l'appui aux institutions nationales, à l'amélioration de la gestion, au développement des infrastructures dans les aires protégées, en passant par la mise en place d'un programme nationale d'éducation à l'environnement et la défense des droits des populations locales. Que ce soit au niveau de l'action sur le terrain ou de la négociation avec les politiques, le WWF reste un acteur incontournable au Gabon.

Planche 8 : *Peinture murale au siège du WWF, à Libreville (Photo A. Mouloungui, 2012)*

Photo 5 : *Un bar à l'effigie de l'ONG, symbole d'une image bienfaisante (Photo A. Mouloungui, 2012)*

1.1.1. Une occupation de l'espace basée sur une approche singulière du territoire

En tant que second massif forestier de la planète, le bassin du Congo a donc été le laboratoire d'un grand nombre de politiques forestières et environnementales. Il faut se positionner et occuper le terrain pour espérer avoir une part importante dans le combat de la préservation de l'environnement. Le WWF n'échappera pas à ce mouvement.

Rappelons que l'action du WWF dans le monde se localise essentiellement dans les écorégions identifiés par les chercheurs de l'ONG. La biodiversité ignorant les frontières nationales, une unité de conservation plus pertinente et plus appropriée à cette réalité de planification est donc nécessaire. C'est pour répondre à ce besoin que l'organisation aurait choisi de s'appuyer sur cette approche paysage[211]. Et ce, même si la politique nationale d'orientation de la gestion des forêts et de l'environnement ne s'appuie pas fondamentalement sur ce dispositif. Notons qu' « *une écorégion est définie comme une grande surface de la terre ou d'eau qui contient un assemblage géographiquement distinct de communautés naturelles qui partagent une grande majorité de leurs espèces et dynamiques écologiques; partagent les mêmes conditions environnementales, et; interagissent écologiquement manières qui sont critiques pour leur persistance à long terme* » (wwf.org)[212]. Le Programme scientifique du WWF a ainsi identifié 825 écorégions terrestres à travers le globe, et un ensemble de 426 écorégions d'eau douce vient d'être achevé. Par nature, les écorégions transcendent les frontières nationales, et permettent ainsi à l'ONG de déployer son dispositif d'action sur des territoires à la confluence de plusieurs autorités, donc n'ayant pas forcément une autorité spécifique.

Au Gabon, le WWF a identifié cinq écorégions, dont quatre étant localisées dans des régions transfrontalières : Mont Alèn-Mont de cristal, Dja-Odzala-Mikébé, Lopé-Chaillu-Louesse, Gamba-Mayumba-Conkouti et Léconi-Batéké-Léfini.

---

[211] Aufray R, et Rovillé M, « *Les points chauds » : à protéger en priorité. http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosbiodiv/index.php?pid=decouv_chapA&zoom_id=zoom_a1_4*

[212] http://www.worldwildlife.org/science/ecoregions/item1847.html (Notre traduction de l'anglais) (Consulté le 11/04/2010)

Carte 11 : *L'approche paysage du WWF en Afrique centrale*

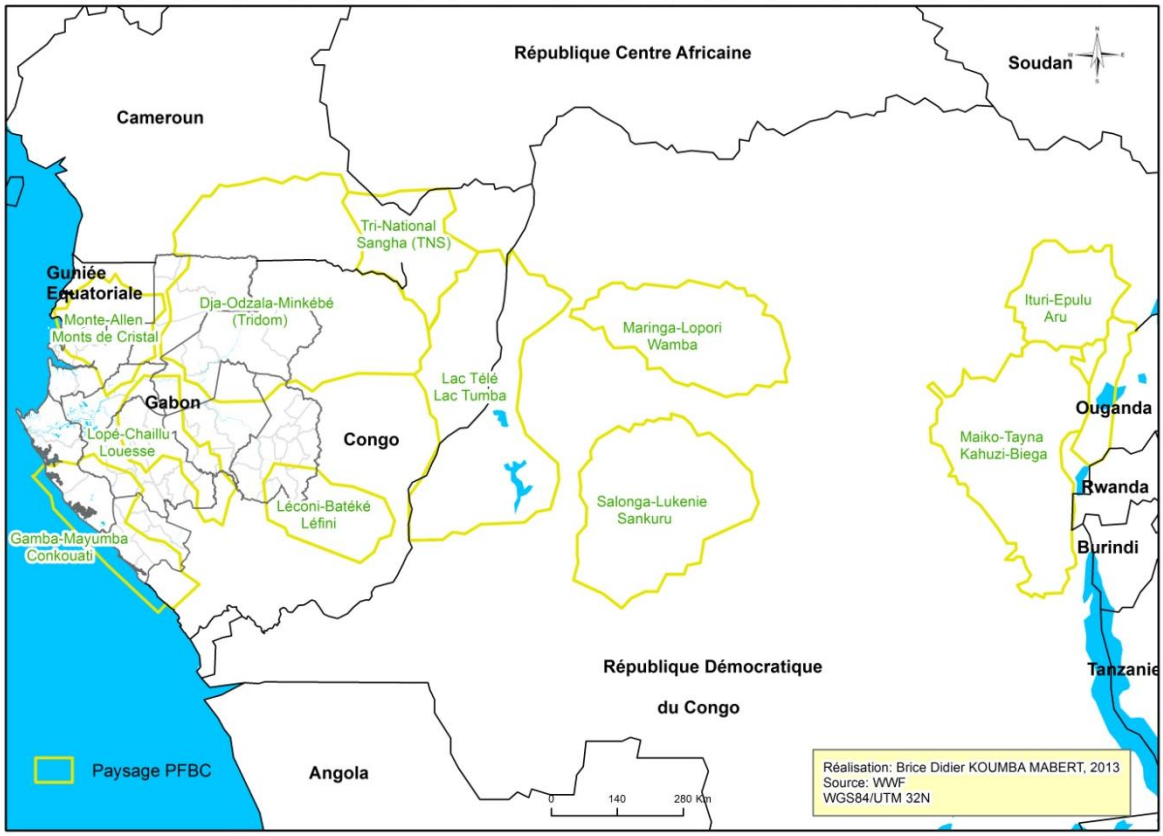

Cette approche spatiale préconfigure une occupation du territoire nationale, mais une occupation soutenue par une organisation en réseau avec les programmes dans la sous-région d'Afrique centrale. L'implantation du WWF se fait certes sur un plan national, mais cette organisation avait dès le départ comme objectif de transcender les frontières, en créant *« un corps super-ministériel pour pouvoir garantir que l'environnement ne devienne pas parcellisé ou marginalisé au niveau d'un petit et inadéquat ministère de l'environnement… l'application efficace de la loi ne peut être réelle tant que toute l'infrastructure, y compris la police et les services ministériels, dépend des compagnies forestières, et tant que les entrées financières proviennent des activités illégales. »* (Caroll, 2005 : 218), selon Richard Caroll[213]. En d'autres termes, pour mieux étendre son action sur le terrain et se démarquer des contraintes liées aux lourdeurs administratives et procédurières des gouvernements, l'ONG prévoyait de mettre en place un réseau spatial qui pourrait aller au-delà des cadres institutionnels traditionnels. L'organisation met ainsi une stratégie gagnante, d'une

[213] Richard Caroll est Directeur du Programme WWF-US Afrique et Madagascar. Il a été Volontaire du Corps de la Paix en République Centrafricaine où il a travaillé sur la gestion des questions liées à l'environnement. Il a également travaillé comme Directeur de la Réserve de la Forêt Dense Dzanga-Sangha dans le sud-ouest de la République Centrafricaine.

part, en intégrant des espaces transfrontaliers, de superficie plus important, à cheval entre deux cadres réglementaires obligeant la mise en place d'un système de gestion partagée ou indépendant; d'autre part, en intégrant des zones qui n'étaient pas déjà prises en compte dans la planification de la conservation nationale. Bien que l'idée d'élargir le réseau d'aires protégées nationales se développe dans les réunions des scientifiques nationaux[214], les gouvernants privilégient la mise en place d'un système pour redynamiser le secteur forêt dans l'économie nationale[215]. L'objectif de ce choix est l'identification d'actions prioritaires en vue du développement économique et social, dans la suite logique des recommandations de programme d'ajustement structurel imposé par la Banque Mondiale et le FMI (MEF, 2002 : 5). Faire le choix de confier la gestion de tels territoires à un acteur indépendant, pouvant capter des financements internationaux, développant sa vision de la conservation reconnu dans le monde, est plus qu'une évidence pour les gouvernements d'Afrique centre.

Sur la base de cette approche du paysage, le WWF va mettre en place une organisation institutionnelle dans le territoire national pour pouvoir associer des actions aux échelles nationale et régionale. Le WWF-Gabon va mettre en place une partition du territoire en fonction de ses priorités d'action. On aura ainsi le Gabon Nord qui englobe les représentations d'Oyen et de Makokou ; puis un Gabon Sud avec Gamba, Tchibanga et Mandji. Au siège du programme à Libreville vont se greffer les bureaux de Gamba et Oyem pour assurer le relais. Outre cette partition du territoire qui donne lieu à une organisation des ressources humaines et financières, le WWF-Gabon a mis en place le projet DACEFI financé par l'Union Européenne. Ce projet voit l'affection de 2 cadres permanant qui en assure la gestion. La création d'un troisième bureau national est en projet. Ce dernier sera consacré aux zones humides et sera localisé à Lambaréné.

[214] L'agence des parcs nationaux du Gabon prévoit d'élargir les aires protégées dans les années avenir. Cette information nous a été livrée par Emile Manfoumbi, secrétaire exécutif adjoint de l'ANPN.

[215] Depuis la fin de la décennie 90, le Gabon a envisagé et réalisé une réflexion prospective : ''Réflexion stratégique à long terme : Gabon 2025'', laquelle permettait au pays de proposer des programmes de développement prioritaires, qui s'attacheraient à transformer le Gabon à l'horizon 2025.

Carte 12: *Implantation spatiale et influence du WWF au Gabon*

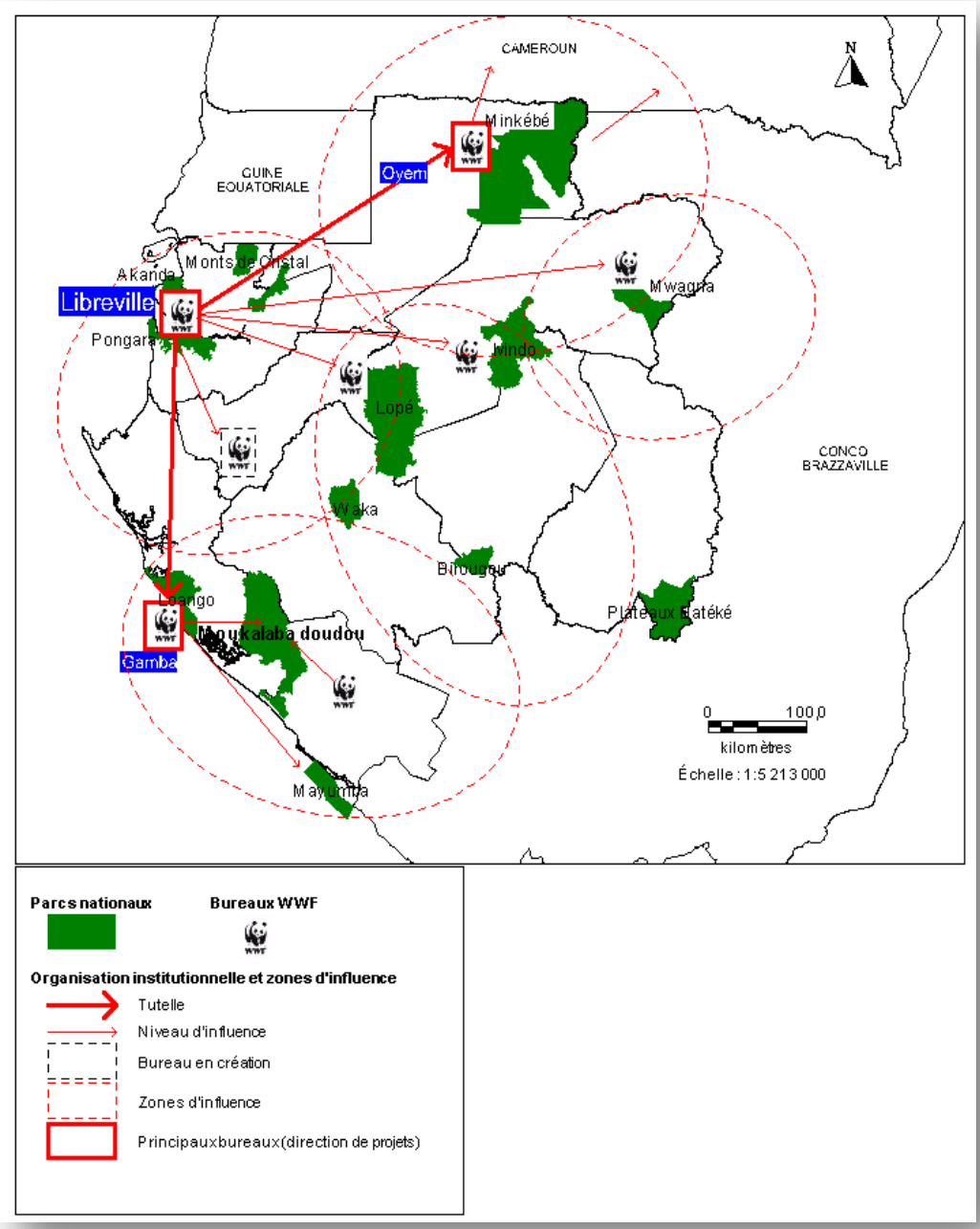

La coïncidence ou la proximité d'avec les parcs nationaux, comme le montre la carte N°11, n'est pas étonnante, car la délimitation de ces derniers a en grande partie été dictée par les travaux de l'organisation, même si, celle-ci précise souvent l'antériorité de leur implantation dans ces zones dites critiques. Au regard de la carte de localisation des bases WWF au Gabon, on aurait l'impression que l'occupation du territoire est négligeable. Le WWF dispose de sept bases réparties aux endroits stratégiques définis par l'approche

paysage, avec une nouvelle base qui devrait voir le jour entre 2013 et 2014[216]. On note 3 principales bases qui constituent des sortes de bases de commandements et de relais à toutes les autres bases qui sont plus proches du lieu d'exercice des actions. L'ONG est physiquement présente de façon régulière dans la moitié des 13 parcs nationaux. Cependant, la large gamme d'action de l'organisation en collaboration avec les autres acteurs (ONG environnementales, associations locales, ANPN,…) fait qu'il n'est en réalité pas de parc national qui échappe à l'emprise du WWF. En superposant la carte des parcs nationaux à celle des écorégions identifiées par l'organisation, on peut nettement apprécier au mieux l'influence spatiale de WWF, bien au-delà des limites des aires protégées, et des frontières nationales. Cette occupation du terrain permet à l'ONG de développer un système de gestion propre, alliant la compétence et la connaissance du terrain, et la représentativité au niveau des institutions intergouvernementales sous régionales. Grâce à cette implantation, l'ONG peut également de mettre en œuvre sa vision de la conservation dans l'ensemble des pays concernés, soit une augmentation nette en termes de superficie, du territoire d'action du WWF[217].

Le Complexe transfrontalier trinational Dja-Odzala-Minkebe par exemple, s'étend sur le Congo, le Gabon et le Cameroun. Il comprend sept aires protégées[218] et couvre une superficie de 141.000 km² dont 35.968 km² (24%) d'aires protégées. Les trois gouvernements des pays concernés, ainsi que WWF, WCS et le programme ECOFAC ont activement participé à la préparation du Tridom. Cette préparation a abouti à la signature d'un Accord TRIDOM de coopération en février 2005 par les ministres en charge des aires protégées du Cameroun, du Gabon et de la République du Congo. Cet accord qui marque l'engagement des pays à gérer le Complexe TRIDOM définit les structures trinationales de gouvernance.

Parmi les nombreux projets mis en œuvre dans le cadre de cette organisation transfrontalières, le WWF-Gabon va s'investir de manière particulière dans deux projets

[216] WWF-Gabon, entretiens du 22 novembre 2012, Libreville

[217] Le TRIDOM, Gamba-Conkouati et Tri-National de la Sangha. Répartis entre le Cameroun, le Gabon, le Congo et la République Centrafricaine, constitue trois complexes englobant douze aires protégées couvrant plus de 60.000 km2. A celles-ci s'ajoutent les zones tampons périphériques qui portent la superficie totale à plus de 230.000 km2. (Comifac/Rapc)

[218] Il s'agit des aires protégées Dja, Boumba-Bek, Nki et Mengame pour le Cameroun ; Minkébé et Mwagne pour le Gabon; Odzala pour le Congo

d'envergure: le projet « *Développement d'alternatives communautaires à l'exploitation forestière illégale (DACEFI)* » (Vermeulen et Doucet, 2008) et le projet Central africa world heritage forest initiative (CAWHFI) (FFEM, 2007 ; unesco.org).

Tableau 18: *Fiche projet DACEFI*

Pays	*Gabon et Cameroun*
Budget total	*3.125.000€*
Bailleurs	*Union européenne* *cofinancement apporté par : WWF-Carpo, Nature+ et GxABT (ULg)*
Localisation du projet	*Gabon (Minkebe) et Cameroun (Province de l'Est)*
Démarrage	*01.01.2010 pour une durée de 5 ans*
Responsables de la mise en œuvre	*Coordinateur régional du projet, basé au Gabon: Bède Lucius Moussavou (WWF-CARPO)* *Assistant technique principal (Gabon): Quentin Meunier (Nature+)* *Assistant technique junior (Gabon): Sylvie Boldrini (GxABT-ULg)* *Spécialiste Geodatabase (Gabon): Amélie Morin (Nature+)* *Coordinateur national au Cameroun: Norbert Sonné (WWF-CARPO)*
Objectif du projet	*Développer la foresterie sociale et communautaire sur les plans technique, institutionnel et organisationnel en périphérie des aires protégées au Gabon (parcs nationaux de Minkébé et axe Lopé) et au Cameroun (Réserve de faune du Dja)*

Source : *WWF-Gabon*

Encadré 7: *Le projet DACEFI Phase 2*

Démarré début 2010, ce projet a une durée prévue de 5 ans et se terminera donc en décembre 2014.

Quatre partenaires, le WWF Cameroun, le WWF Gabon, l'Université de Liège (Gembloux Agro Bio Tech - Belgique) et l'ONG Nature + (Belgique) mettent en œuvre, sur le terrain, ce projet financé par l'Union Européenne. DACEFI 2 a été précédé, de janvier 2006 à décembre 2008, par le projet DACEFI, phase 1, qui intervenait dans deux pays de la sous-région : le Gabon et le Cameroun.

La composante camerounaise de DACEFI, phase 1, située en périphérie de la Réserve de Faune du Dja, dans un des berceaux de la foresterie communautaire du Cameroun, s'est surtout attachée à soutenir les forêts communautaires (FC) existantes et à vulgariser l'expérience à l'échelon national.

Cette première phase du projet DACEFI a permis, au Gabon, d'initier la foresterie communautaire et d'assurer au niveau institutionnel et sur le terrain la promotion de la foresterie sociale sous ses différentes formes. Elle a également permis d'informer les populations locales quant à leurs droits et devoirs dans la nouvelle loi.

En outre, le projet y a testé la mise en place de deux forêts communautaires pilotes et a aidé les communautés villageoises dans leurs démarches pour y parvenir. Enfin, le projet a promu sur le terrain toutes les techniques simples qui concourent à la pratique d'une agroforesterie durable permettant de diversifier le tissu socio-économique local.

Source : WWF-Gabon, 2012

Carte 13: *Zone d'intervention du projet DACEFI-Gabon*

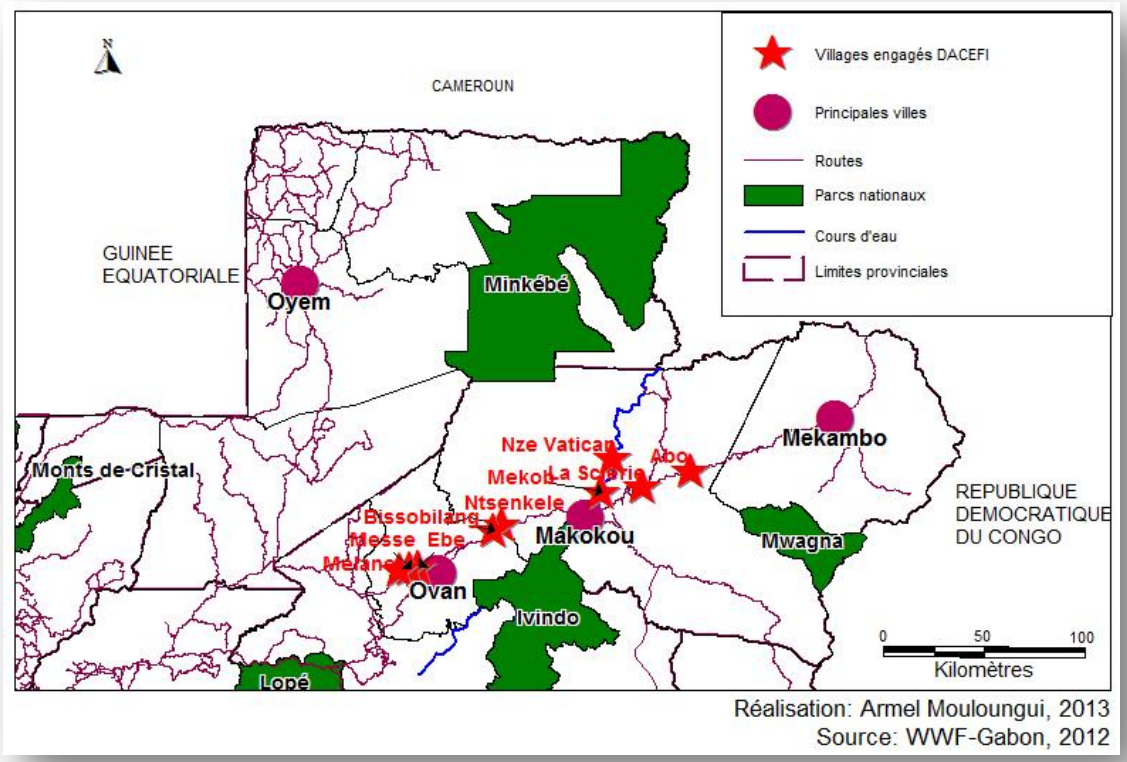

Encadré 8 : *Renforcement de capacité des associations villageoises*

Dès les premières enquêtes de terrain dans les sites partenaires, il a été constaté que les villageois ne maîtrisaient pas le cubage de grumes ou de produits débités. La principale conséquence est une très mauvaise capacité dans la négociation de la vente de bois aux opérateurs économiques. Au-delà des dérives déjà mentionnées dans nos précédentes publications (non-respect des diamètres d'exploitation, débardages abusifs, dépassement des quotas, etc.), ces opérateurs économiques trompent régulièrement les communautés en annonçant de faux cubages, en sous-estimant les volumes de façon drastique, diminuant ainsi la somme à payer aux villageois.

Afin de limiter ces abus, le projet DACEFI-2 s'est engagé dans la formation au cubage, afin que les communautés puissent vérifier et/ou proposer elles-mêmes leurs tarifs. Deux barèmes de cubage ont été élaborés par l'équipe technique et sont diffusés aux partenaires, accompagnés d'une ou plusieurs journées de formation. Il s'agit d'un barème de cubage de grumes et d'un barème de cubage de produits débités, comprenant les formats et mesures courantes (madriers, poteaux, planches, etc.). Les formations ont débuté en septembre, et toucheront à terme une dizaine de personnes dans chacun des sites pilotes. Ces barèmes ont été rédigés dans une forme simple et sont richement illustrés, afin de faciliter leur utilisation en zone rurale. Plusieurs villages ont pu déjà manipuler avec succès ces barèmes pour calculer les volumes de grumes abandonnées qui ont fait l'objet d'une demande de récupération.

Source : *WWF, Lettre d'information trimestrielle du projet DACEFI, septembre 2011, p. 4*

Photo 6 : *Les pépinières villageoises (photo : WWF-Gabon, DACEFI, 2012)*

Si le projet compte quatre partenaires, le WWF occupe le statut d'acteur structurant. Il organise et conçoit les actions sur le terrain, programme les missions, définit les besoins en matière de ressource humaine ou tout autre compétence que les autres partenaires peuvent fournir. Plusieurs actions ont donc pu être réalisées depuis le lancement du projet.

L'Initiative pour le Patrimoine Mondial Forestier d'Afrique Centrale (CAWHFI) quant à elle, vise à améliorer la gestion durable dans les trois régions transfrontalières, représentatives de la diversité écologique du bassin du Congo. Réparties entre le Cameroun, le Gabon, le Congo et la République Centrafricaine la zone d'intervention de CAHWFI est calquée sur les écorégions identifiées par le WWF. Ces trois régions englobent douze aires protégées couvrant plus de 60.000 km2 et des zones tampons périphériques qui portent la superficie totale à plus de 230.000 km2. Notons que le programme CAWHFI résulte d'une coopération entre le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les gouvernements du Cameroun, Congo, Gabon et République Centrafricaine, la FAO, le Fonds des Nations Unies et quatre ONG de conservation. Il vient en appui aux engagements pris par sept Etats d'Afrique Centrale lors de la Déclaration de Yaoundé de juillet 1999 et poursuit trois objectifs spécifiques : améliorer la gestion des aires protégées dans le bassin du Congo, améliorer la gestion des ressources naturelles, en particulier de la faune, autour

des aires protégées, utiliser le statut de Patrimoine Mondial pour promouvoir la conservation de la biodiversité du bassin du Congo.

Carte 14: *Zone d'intervention du projet CAHWFI*

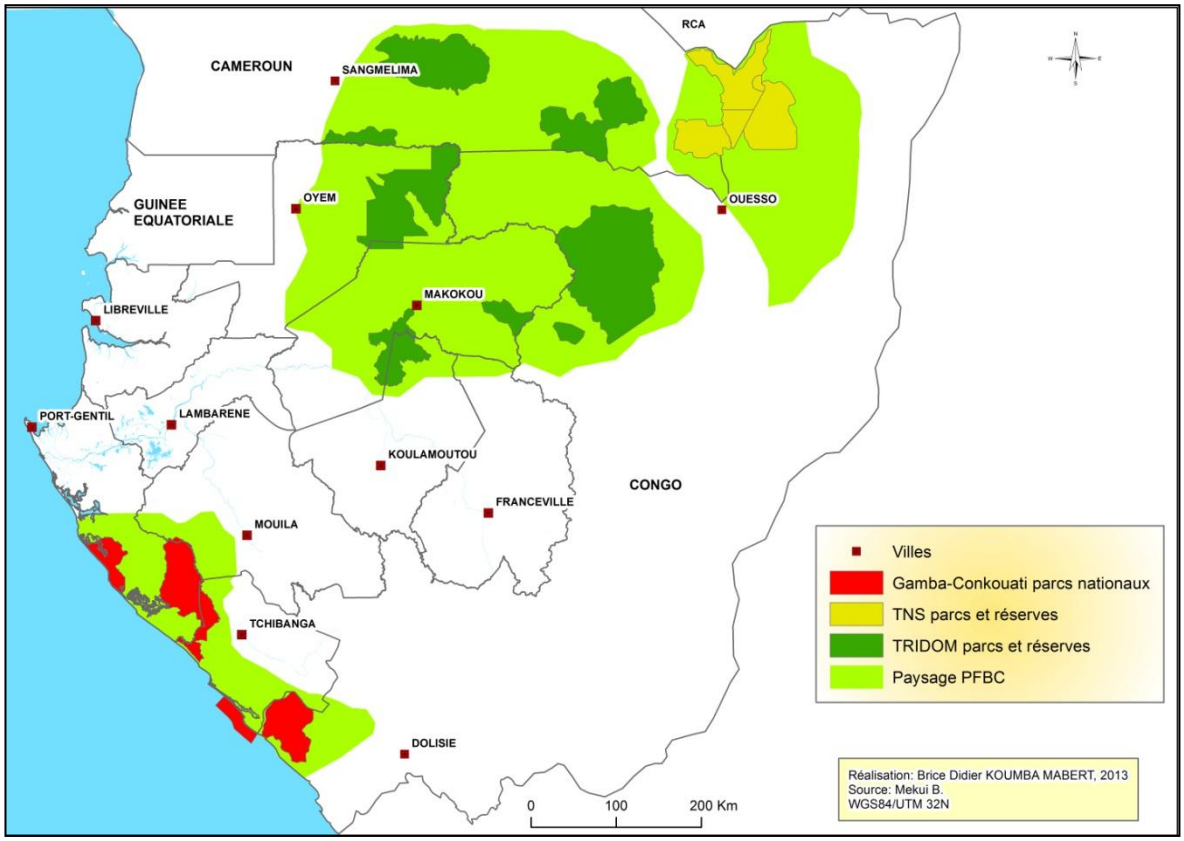

Figure 27 : *Contributeurs au projet CAHWFI*

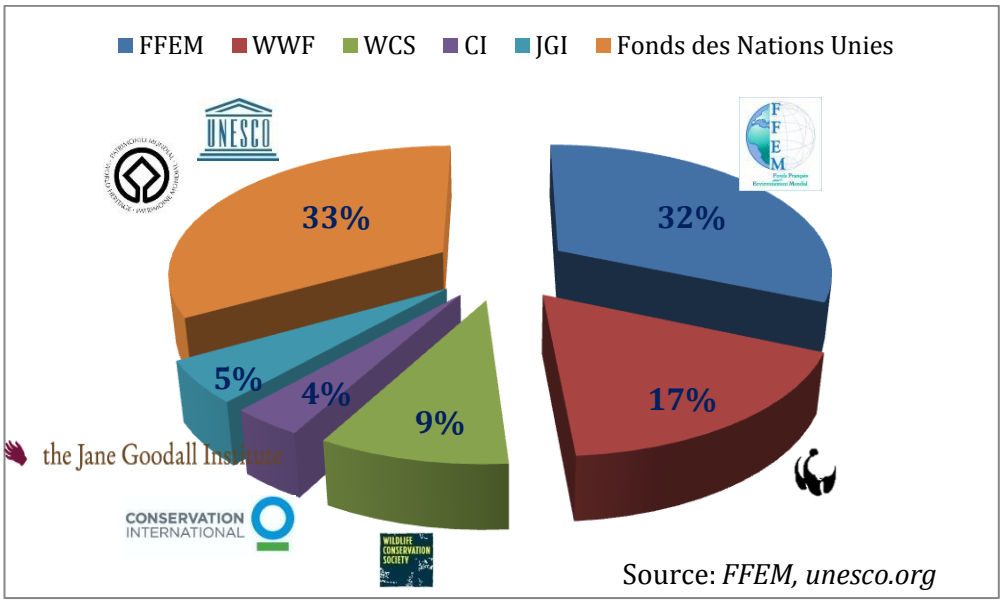

1.1.2. Des ressources humaines diversifiées et performantes

L'occupation du terrain accroit ainsi la capacité d'action dans tout le territoire national. Il faut ajouter à cette dynamique un personnel qualifié recruté parmi l'élite gabonaise pour la plupart, comme une sorte de contrepartie à la confiance accordée par l'Etat gabonais, et répondre au vœu si cher au président de la République « *Gabon d'abord !* »[219]. Le WWF Gabon compte aujourd'hui 67 salariés permanents, affectés principalement dans les antennes relais à Libreville, Oyem et Gamba.

Tableau 19: *Localisation des Agents WWF* (WWF-GABON, 2012)

Localisation	**Nombre d'agents**
Libreville	17
Zone Nord (Makokou, Oyem)	22
Zone Sud (Gamba, Tchibanga, Mandji)	28
TOTAL	67

Dans cet effectif, les femmes ne représentent que 20%, mais occupent des postes plus qualifiés (DRH, comptable, Responsable de programme...) et sont essentiellement au bureau de Libreville. Cette tendance montre que le WWF est plus une organisation de terrain selon un responsable du bureau national.

Au regard de cet effectif, on pourrait penser que l'organisation a une faible capacité en matière de ressources humaines. Mais à cet effectif qui ne constitue que la partie visible de l'ONG, il faut ajouter un réseau d'agents recrutés sur le terrain pour les besoins des projets (traducteurs, pisteurs, médiateurs ou informateur, …), et dont le travail ou la simple présence, symbole de participation des populations locales, favorise l'acceptation des actions mises en œuvre. « *S'ils n'étaient pas allés voir le vieux X, avec Y, ils n'auraient pas pu arriver à Irung'Mongu*[220] *par exemple. Tu n'es pas initié ou bien, tu n'as pas l'aval du vieux,…même nous-mêmes, on ne pouvait pas arriver là-bas! C'est vrai qu'ils nous aident beaucoup, mais ils ont aussi besoin de nous ici*. », nous confie Mr Nzamba, un membre de l'association PROGRAM.

[219] Slogan résumant le projet de campagne d'Omar Bongo en 2005.
[220] Lieu sacré, constitué de chutes sur le fleuve Moukalaba. Une légende raconte que des génies assurent la protection du lieu contre toute invasion étrangère. Des touristes blancs s'y seraient perdus pendant plusieurs jours sans jamais arriver à voir les chutes. Cela expliquerait pourquoi, malgré les nombreuses tentatives, tous projets de construction d'une centrale hydroélectrique n'ont jamais vu le jour.

Fidèle aux principes et procédures du WWF international, la représentation nationale est très hiérarchisée et s'attèle à être le miroir de l'organisation internationale. La première conditionnalité de recrutement reste d'ailleurs l'usage courant de l'anglais qui est la langue de travail. « I*l a fallu que je m'y remette. Je n'avais plus pratiqué l'anglais depuis la fac. Ici, la plus part des échanges mails se fait en anglais ! Les logiciels ou autre applications informatiques, les documents officiels,... certains responsables ne parlent qu'en anglais…tout est en anglais !* ».[221] Robillard nous donne une parfaite description de l'organisation de rôle de l'organisme. « *Titres et grades (officer, senior assistant, assistant, technicien) définissent le degré de liberté, de responsabilité, le salaire ainsi que l'implantation spatiale, et s'organisent en secteurs (forest management, bio-monitoring, collaborative management et communication, administratif*) » (Robillard, 2010 : 254). Près de 30% du personnel est recruté parmi les jeunes diplômés de l'Ecole Nationale des Eaux et forêts (Ingénieurs de conception ou de réalisation, garde forestier) (WWF-Gabon, 2012). Des atouts dont ne dispose aucune ONG ou association gabonaise, qui n'ont pas toujours la possibilité d'offrir des salaires importants.

Outre cette structuration, WWF travaille en réseau aussi bien localement qu'aux échelles nationale et internationale. Ce maillage constitue une qualité spécifique qui fait de l'organisation un acteur « complet » en termes de compétences pluridisciplinaires, un organisme bénéficiant de ressources humaines et scientifiques de qualité. Qu'il s'agisse de conservation ou d'aménagement forestier, de certification ou de suivi évaluation, de management ou de communication, le WWF Gabon dispose de ressources nécessaires pour mettre en œuvre ses actions[222] (Voir tableau N°16 ci-après).

Un personnel qualifié, mais aussi issu d'une diversité de nationalités. Les Manager qui assurent la coordination d'un projet sont en général des occidentaux, ou des expatriés tout comme le représentant national de l'ONG, choisi par la Suisse. Pour l'encadrement sur le terrain et dans les 3 bases (Libreville, Oyem, Gamba) des nationaux assurent cette tâche. D'autres postes techniques nécessaires à l'activité quotidienne sont en œuvre (cartographie et SIG, chargé de la communication…). Ce sont en général des

[221] Lucius Bède Moussavou Makanga, ingénieur SIG, cartographe et chargé de la communication WWF-Gabon, (Libreville, le 15/06/2010).
[222] Nous insisterons sur la relation du WWF avec quelques-uns de ses partenaires au fil de l'analyse.

fonctionnaires en détachement ou pas du tout[223], des agents recrutés par appel à candidature, ou des agents de l'ONG expatriés (comptabilité, finances, gestion des ressources humaines).

Tableau 20: *Quelques partenaires du WWF Gabon*

Dénomination	Domaines de compétence	Pays d'origine	Quelques projets réalisés avec le WWF Gabon
Bureau d'études Veritas	Management QHSE Certification	France	Audit en vue de la certification FSC pour la compagnie forestière CEB (Juillet 2008)
PROFOREST	Gestion des ressources naturelles Suivi des processus REDD et REDD+	Grande Bretagne	Coordination de l'initiative nationale d'interprétation des forêts à hautes valeurs pour la conservation (Avril 2008)
FSC	Certification forestière	Union Européenne	Certification de concessions forestières pour CEB-Precious Woods et Rougier-Gabon.
Bureau d'étude TEREA	Aménagement forestier	Gabon/France	Réalisation de plans d'aménagement forestier
SYLVAFRICA/ONF	Aménagement forestier	France	Réalisation de plans d'aménagement forestier
WRI	Aménagement SIG	USA	Réalisation de l'atlas forestier interactif. Mise en place d'un SIG de la forêt gabonaise
IUCN	Conservation	Suisse	Financements CARPE Identification des espèces fauniques et floristiques menacées au Gabon
Rougier	Exploitation du bois	France	Mise en place des processus FLEGT/Certification
Muséum d'histoire naturelle de Paris	Eco-Anthropologie, biologie, ethnologie, sociologie, histoire et archéologie…	France	Réalisation d'études et encadrement d'étudiants (doctorants,…)

Source : *WWF Gabon*

Le WWF Gabon a souvent recours à l'expertise pour la réalisation d'études dans le cadre d'un programme. Cette tâche est souvent confiée à des « experts » occidentaux travaillant avec l'organisation. Quelques études confiées à des chercheurs nationaux, en général des études socio-économiques ou anthropologiques. L'organisation bénéficie ainsi d'un capital social cosmopolite de son personnel, développé à la fois au travers de leur appartenance ethnique, leurs parcours scolaires, académique ou scientifique et professionnel. Lors de notre séjour à la direction des inventaires et des aménagements, pour plusieurs agents, travailler pour un organisme tel que le WWF est un « *rêve* ». « *On est*

[223] Le cas de L.B. Moussavou Makanga est très parlant : Après des études de géographie, ce dernier prépare un DEA en Technique et Méthodes de gestion de l'information géographique (ENEF/Université Omar Bongo), formation financée par la coopération française. A l'issu de cette formation, il se voit proposé l'encadrement logistique et pédagogique de la formation (poste précaire car, la formation est menacée d'être transférée au Cameroun ; quant à la rémunération, la mauvaise gestion des financements entraine des retards de paiements, des annulations de contrats…) alors qu'il est en attente d'un éventuel recrutement d'un laboratoire de recherche. Parmi les partenaires de l'Ecole des eaux et forêts figurent les grandes ONG (WWF et WCS) qui assurent un appui technique en recevant des stagiaires de l'école. Après trois ans à ce poste et d'attente d'une situation « plus stable », Mr MM est recruté à l'IRSH (Institut de Recherche en Sciences Humaines). Parallèlement, le WWF ayant besoin de nationaliser certains de ses postes techniques, lui propose d'être cartographe de l'ONG. MM va ainsi assurer pleinement ses responsabilités (responsable Forêts) au WWF, et « *faire acte de présence* » à l'IRSH ou il « *s'ennuie* ». « *Il n'y a rien à faire là-bas.* ». Grâce à la largesse des responsables de l'IRSH et du Ministère, cette situation va durer car « *il y a beaucoup qui le font. On sait bien qu'on n'a pas le droit, mais…* ». Propos recueillis lors de l'entretien du 09 juin 2010, Libreville.

sûr d'avoir une bonne formation, d'utiliser du vrai matériel et surtout, d'être bien payé »[224]. En effet, l'ONG a souvent recours à des agents du Ministère pour des tâches ponctuelles, voir pour une activité permanente ; dans ce cas, l'Etat prévoit le détachement temporaire du fonctionnaire qui est mis à la disposition de l'organisation. Il n'est donc pas rare de rencontrer dans l'administration forestière des responsables qui ont un jour ou l'autre travaillé pour une ONG internationale.

S'il nous a été plus ou moins aisé d'avoir des informations sur l'implantation et les actions, le fonctionnement interne (organigramme, système d'évaluation, processus de prise de décision, méthodes de collecte, d'analyse, partage des données, procédures de recrutement…) ainsi que les informations relatives aux actions et aux moyens financiers déployés font l'objet d'une véritable culture du secret[225]. Cette impression nous sera confirmée par plusieurs responsables d'ONG nationale ou de responsables de l'administration forestière locale. « *Ils ne sont pas très coopératifs par exemple quand nous avons besoin d'avoir des informations sur certaines activités qu'ils mettent en œuvre avec les exploitants forestiers, ou encore sur les moyens de rémunérations des écoguides* »[226]. L'idée est tellement répandue, que le fait d'être recruté par le WWF suscite un regard inquisiteur « *il a un piston !* » ou « *il est bien parrainé* ». Le WWF reste une organisation difficilement accessible, malgré le discours officiel qui tend à démontrer une ouverture à la culture gabonaise.

1.1.3. Une logistique adaptée au terrain

Une forte capacité logistique (véhicules 4X4, avion…) vient conforter cette capacité à agir sur le terrain, à temps et peu importe la configuration du terrain. « *Ils peuvent aller n'importe où ! Même là où nous on ne peut pas aller. Qui aurait pu imaginer qu'ils pourraient même arriver à traverser notre forêt ?* »[227], nous faisait remarquer le responsable de l'administration provincial des eaux et forêts. A Murindi, le chef adjoint de

[224] A titre d'exemple, un agent du ministère ingénieur des eaux et forêts (niveau bac+4) est payé environ 450 euros mensuel, alors que pour le même niveau de qualification, on est payé presque le triple en travaillant pour l'ONG.
[225] Les informations que nous avons pu recueillir sont le fruit de discussions informelles et personnelles, des échanges de mails avec des agents du WWF rencontré sur le terrain, ou au bureau national.
[226] Mr Ombanda, directeur de l'environnement. Libreville, entretien du 03 décembre 2012
[227] Le Directeur provincial des eaux et forêts de la Nyanga, fait allusion non seulement aux moyens logistiques, mais aussi à la capacité ou à l'audace qu'ont les « blancs » à pénétrer les lieux parfois réputés hostiles ou les lieux sacrés. Mike Fay, qui a fini sa longue marche (méga transect) dans la province est perçu comme un "*fou*" pour avoir parcouru 3200 km à pieds à travers l'Afrique centrale.

la brigade des eaux et forêts nous confie « *Heureusement qu'ils sont là. Nous n'avons qu'un véhicule, et c'est le chef qui l'a. Et lui, il est toujours à Libreville. Je suis obligé de négocier avec le WWF pour aller sur le terrain avec eux. Je suis ici depuis hier, et c'est une équipe du WWF qui allait à Doussala qui m'a déposer ici.* »[228]. Dans le même sens, un écogarde de l'ANPN souligne : « *Le WWF avance souvent nos frais de mission quand l'ANPN n'a pas les moyens de financer nos missions sur le terrain. Dans plus de deux missions sur trois, nous utilisons leurs véhicules.* »[229] Pour les associations locales qui manquent souvent de moyens logistiques, le WWF est aussi d'un secours indispensable. « *Ils ne nous donnent pas que de l'argent pour nos activités. Pour la caravane de la conservation par exemple, on utilise beaucoup leurs matériels : la sono, les posters, les voitures…alors que l'Etat nous néglige.* »[230]

On peut effectivement voir sur les images ci-après l'implication de l'ONG dans une action de sensibilisation dans les villages bordant le parc national de Moukalaba Doudou. Véhicules, matériel de sonorisation, organisation d'un spectacle de marionnettes, c'est autant de moyens mis à disposition des autres acteurs par le WWF. Cependant, soulignons déjà que bien que l'ONG soit sur le terrain, un allier incontournable, cette tendance va évoluer pour donner lieu à une nouvelle hiérarchie dans la gouvernance forestière et environnementale au Gabon. Nous verrons que l'émergence d'un nouvel acteur va entrainer des bouleversements considérables sur les procédures et les actions.

Tableau 21: Comparaison *du niveau d'équipement direction des eaux et forêts et WWF à Tchibanga*

		DPEF	**WWF**
Matériels roulant, flottant et volant	*Voiture*	2	6
	Bateau, pirogue	0	2
	Avion	0	1
	VTT	0	5
Bâtiments administratifs et habitation	*Administratif*	4	1
	Habitation	2	0
Matériels bureautique et technique	*Ordinateur*	2	4
	GPS	2	10
	Connexion internet	0	1
	Téléphone satellite	0	1
	Cartographie (marteau, compas forestier…)	1	0
Divers	*Sonorisation*	0	1
	Confort bâtiments (Climatisation)	1	1
Total		**15**	**33**

Sources : *Direction provinciale des eaux et forêts de Tchibanga/WWF Tchibanga (2010)*

[228] Ulrich MABIKA DIGUIMBA, chef de brigade des eaux et forêts à Murindi. Murindi, entretien du 30 juin 2010
[229] Ange Ibouanga, 29 ans, écogarde. Entretien du 30 juin 2010, à Tchibanga.
[230] Wilfried DOUCKAGA, écogarde et membre de l'ONG Program. Entretien du 30 juin 2010, à Tchibanga.

Planche 9: *Caravane de la conservation Edition 2009*. (Photos : Program, 2009)

Installation du matériel de sonorisation devant la maison du chef de village de Moukoualou.

Projection d'un film sur la conservation dans la case du chef de village

Installation de la case d'écoute devant l'école de Murindi

Spectacle de marionnette.

Comme nous avons pu le constater sur le terrain, la direction provinciale des eaux et forêts de Tchibanga, souffre d'un manque caractérisé de moyens logistiques pour assurer sa fonction de gestionnaire du territoire forestier de la province. Si l'institution dispose de logements suffisants pour ses agents, l'équipement de ces derniers n'est pas toujours effectif (manque d'électricité, d'eau,…) comme c'est le cas à Murindi.

Planche 10: *Camp des eaux et forêts à Murindi (Photos : A. Mouloungui, 2010)*

Au quotidien, il faut faire des choix entre organiser des patrouilles dans les forêts et villages environnants, des contrôles auprès des forestiers, aller à la rencontrer des autorités villageoises ou des populations. « *En général, nous agissons par ordre de priorité, mais nous essayons de tout faire dans l'année* » nous confie un des agents des eaux et forêts. En comparant le bilan des activités menées au cours des deux dernières années, et les capacités logistiques disponibles[231], nous avons pu effectuer des constats remarquables sur « l'ordre de priorité ».

Tableau 22: *Comparaison des données WRI (2000) et DPEF (2010) sur les capacités logistiques de l'inspection provinciale*

	WRI (2000)	DPEF (2010)
Nombre de km²/concession	255	227,76
Nombre de concession/agent	1,3	1,6
Nombre d'agent/véhicule	10	8,25
Nombre de véhicule/Concession	13	13,25

Sources : *WRI (2000[232]) ; DPEF (2010)*

Rappelons que la province de la Nyanga couvre un total de 53 permis forestiers. La capacité humaine des eaux et forêts représente 33 agents repartis entre l'inspection provinciale à Tchibanga et 4 cantonnements (Moabi, Moulengui-Binza, Mayumba et Mabanda). Soit une moyenne de 1,6 permis forestier par agent. Cette moyenne pourrait minimiser le travail à accomplir si l'on ne considère pas la superficie à parcourir. En effet, l'ensemble des permis couvre une superficie de 7516,07 km² ; soit une moyenne de 227,76 km² de concessions forestières à parcourir par agent. Avec moins d'un véhicule par agent, la tâche est beaucoup plus ardue. Or, en observant le bilan des activités menées par la DPEF de Tchibanga, les activités de contrôle dans les concessions forestières sont les plus pratiquées, avec 70 missions en 2010, contre 9 relatives à la police de chasse et sensibilisation. Elles sont donc prioritaires, car l'exploitation forestière reste le premier pourvoyeur des revenus de l'inspection provinciale. A ce argument officiel, il faut ajouter la possibilité de primes et de pot-de-vin dont peut bénéficier les agents en mission sur le terrain. Sur les 62 missions en 2009 par exemple, seules une dizaine d'infractions ont fait l'objet d'une amende par l'inspection forestière[233].

[231] Les données statistiques évoquées ici, nous ont été fournies par la DPEF. Ce qui nous a permis d'actualiser les informations publiées par le WRI en 2000. Malgré le nouveau code forestier, nous avons pu constater que ces données n'ont pas beaucoup évoluées sur le terrain.
[232] Les données du WRI sont basées sur des informations des années 1997-1999, soit avant l'adoption d'une nouvelle loi forestière.
[233] Inspection provinciale des eaux et forêts, *Rapport d'activités 2009, pp. 27-28*

Tableau 23: *Missions de terrain réalisées en 2009 et 2010 par la DPEF*

	2009	2010
Police forestière (chantiers forestiers)	62	70
Police chasse et sensibilisation	10	9
Missions constat de dévastation de plantations et battue d'éléphants	5	3
Réunions et séminaire à la DGEF à Libreville	6	12
Mission de prise de contact et tournées avec les autorités locales	8	5
Total	**91**	**99**

Source : *DPEF Tchibanga, 2010*

Dans ce contexte, le WWF qui dispose de moins de salariés, bénéficie de moyens d'action plus importants. D'où l'intérêt des ONG locales pour le WWF, qui a les moyens d'agir sur n'importe quel terrain, grâce à une logistique plus adaptée.

1.1.4. Un champ d'action transversal : un véritable « couteau suisse !»

Les activités du WWF au Gabon, comme partout dans le monde sont très diversifiées. Si les premières actions de l'organisation internationale au Gabon étaient essentiellement liées à la protection des animaux menacées d'extinction (éléphant, tortue, gorille…), aujourd'hui, l'ONG a mis en œuvre une stratégie globale visant à s'adapter aux évolutions des grandes problématiques liées à l'environnement.

Au cours de notre séjour dans les villages du parc national de Moukalaba doudou, la présence du WWF était assimilé à une interdiction : celle de chasser, ou d'abattre des animaux (éléphants, singes) qui ravagent les plantations. « *Ils sont pareils. Les gens de "VVF" et "Biss' singue-forien" ou les "Sinphorien"*[234]*. Ces gens ne devraient manger que du riz et du pain*[235] ». Cette confusion entre WWF et agents des eaux et forêts est essentiellement au fait qu'en apparence, outre les agents « blancs » de l'ONG, la forte proximité des uniformes des agents WWF et MINEF ne facilite pas la distinction. Par ailleurs, les activités de l'un sont relayées par l'autre ; les agents des eaux et forêts qui disposent de peu de moyens logistiques, profitent souvent des moyens du WWF. En 2009,

[234] Ces expressions traduisent une contraction et une déformation de « agent des eaux et forêts », rapprochée au qualificatif « vaux rien » ou « fout rien ». *Sinphorien* traduit ainsi « *c'est un vaut rien* ou *c'est un fout rien* ». Les agents du WWF et des eaux et forêts sont donc des « fout rien », leur travail étant jugé inutile par les populations. Cette perception des agents de la protection traduit d'une part un manque d'information des populations sur le statut du parc, mais aussi la déception de celles-ci quant à la réalisation de certaines promesses liées au parc national.

[235] Des aliments qui ne sont pas produits sur place.

lors d'un débat public sur la conservation, les habitants de Murindi faisaient remarquer qu'ils ont du mal à distinguer les Eaux et forêts du WWF (Payen, 2009). Si sur le plan local, l'ONG pratique la conservation, son champ d'action dans le territoire national est beaucoup plus diversifié. Les actions du WWF-Gabon sont le reflet des ambitions régionales de l'organisation internationale. En effet, depuis sa création, le WWF a développé des champs d'activité et des compétences diverses. Sa capacité à élargir son champ d'action et à s'adapter à l'évolution des préoccupations des politiques nationales et internationales lui confère un statut d'acteur incontournable dans biens des secteurs.

Planche 11*: Uniformes des agents WWF et Brigade des eaux et forêts*

Sources : Gallo Images/CORBIS/ A. Mouloungui/Ibonga ACPE/Program

1.1.4.1. La protection de la nature et valorisation économique

Ce champ d'activité est parfaitement défini par Julian Huxley : « *assurer la survivance d'échantillons représentatifs de la grande faune incomparable de cette région (notamment des grands mammifères) ainsi que la végétation naturelle* […] *préserver tout ce qui présente un intérêt archéologique ; géologique ou géographique particulier, ainsi que les paysages remarquables et autres beautés naturelles* [et] *réserver des zones suffisamment étendues et nombreuses, pour mettre les joies de la natures à la portée d'autant de visiteurs que possible, et développer pour cela les moyens de communication et d'hébergement* » (Huxley, cité par Chartier, 2002 : 151).

Ainsi, les premières actions du WWF au Gabon se résument à la détection d'espèces menacées en vue de leur préservation. Dès le début de son action au Gabon, le WWF va rester fidèle aux conceptions de la conservation développées par Huxley, une

conservation alliant « *les joies de la nature* » et « *les intérêts économiques qui en découlent* » (Chartier, 2002). Les études réalisées notamment à Gamba, vont plus tard donner lieu à l'adoption d'une liste d'animaux protégés dans le territoire national (Cf. planche 12). Dans un contexte que nous pouvons qualifier de concurrenciel[236], le WWF va développer des projets visant à préserver des espèces emblématiques dont le gorille. L'essentiel des actions de terrain se limitait à des réunions de communication et de sensibilisation des populations sur la nécessité de protéger les espèces identifiées.

Planche 12: *Posters élaborés par WWF et ses partenaires pour la protection des espèces menacés et la promotion de l'écotourisme au Gabon. (WWF-Gabon)*

Après le gorille, d'autres espèces en danger vont rejoindre le programme d'action du WWF. Parmi les plus importants, citons le programme de conservation des tortues marines. Lancée en 2002, et s'appuyant sur l'expérience de l'ONG dans d'autres

[236] En 1983, il est créé une station d'études des gorilles et des chimpanzés à la Lopé, par le CIRMF. La station recevra en 1989, l'étudiant Lee White qui bénéficie d'un financement de la WCS.

continents, le programme de protection des tortues marines du Gabon est un programme couvrant le continent africain et Madagascar. Au Gabon, l'ONG s'est fixé pour objectif de garantir la survie de ces espèces menacées en mettant en œuvre des actions sur des sites stratégiques.

Encadré 9 : *Voyageurs transatlantiques : journal des migrations des tortues luths*

En 2006, le programme pour les tortues marines de WWF-LAC (Amérique latine et Caraïbes) étendait son opération de marquage suivi par satellite à l'Afrique afin de découvrir le modèle de migration des tortues luths nidifiant au Gabon. En collaboration avec le programme WWF-Gamba, ce fut donc en mars 2005 que trois tortues femelles - Caroline, Ibonga et Quasimoda – furent baguées sur
la plage Kinguere du parc national Pongara, après qu'elles aient terminé leur ponte. Le programme entre maintenant dans sa deuxième année. Deux des trois transmetteurs satellite sont toujours opérationnels.

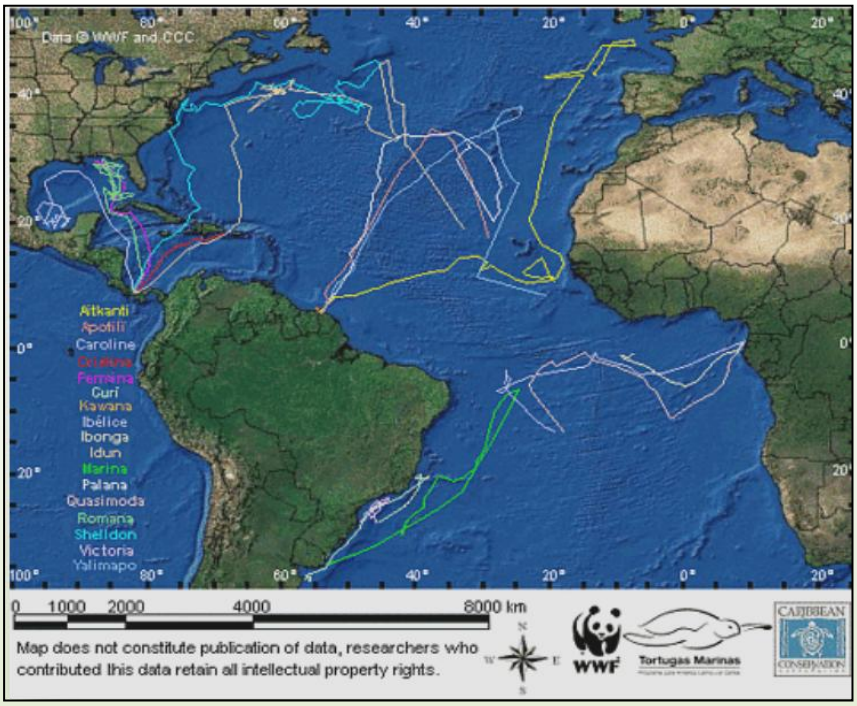

Migrations des tortues luths suivies par satellite

• Caroline fut remarquée à cause des nombreux coquillages qui recouvraient sa carapace de 160 cm de long. Les 29 données enregistrées depuis son bagage, indiquent que Caroline a parcouru 6'764 km avec une plongée maximale de 715 m de profondeur. Elle s'est approchée à moins de1'000 km de la côte du Brésil en octobre dernier, et a récemment pris le cap sud-est, s'éloignant ainsi de la côte. Caroline © WWF-Canon

• Quasimoda - la plus petite des tortues baguées, pour une carapace de 143 cm de long - a été nommée ainsi à cause d'une bosse inhabituelle sur sa carapace. Les 23 signaux reçus de son émetteur indiquent qu'elle a voyagé près de 6'337 km et que, comme Caroline, après une longue traversée en direction de l'Amérique du Sud, elle se dirige maintenant vers le sud-est.

• Le dernier contact avec Ibonga date de juillet 2006. Elle avait alors parcouru 2'814 km et nous avions enregistré un plongeon record à 965m de profondeur. L'émetteur d'Ibonga a peut-être été perdu ou endommagé.

Source : WWF, Bulletin de la tortue marine.
Les dernières nouvelles du Programme du WWF pour la conservation des tortues marines en Afrique et Madagascar, Numéro 3, Février 2007.

Le Programme Forêt (PF) du WWF-Gabon fait écho à la vision du WWF international sur la forêt : « *Le monde aura des paysages forestiers plus vastes, plus variés et de meilleure qualité. Ils répondront de manière adéquate aux besoins et aux aspirations des hommes tout en préservant la diversité biologique et en remplissant les fonctions que toute vie sur terre doit trouver dans son écosystème* » (WWF-UICN, 2002).

Selon la représentation nationale, le PF passe ainsi par :

- l'appui à l'administration des eaux et forêts ;
- l'appui et la promotion de la certification forestière ;
- l'appui à la mise en place des forêts communautaires (projet DACEFI) ;
- la gestion de la faune hors parcs nationaux (GEF4, CARPE, CAWHFI)

Pour permettre à l'Etat de mettre en place une politique de gestion durable des forêts, le WWF va élaborer le projet « *Promotion de la gestion durable des forêts et la certification en Afrique centrale* ». Initié au Gabon et au Cameroun, le projet est financé par la Commission européenne et par le Ministère néerlandais de la Coopération au Développement (DGIS) entre 1998 et 2002. La stratégie de ce projet est de préparer les esprits, avant de mettre en œuvre des actions concrètes sur le terrain. Pour cela, le projet va permettre aux acteurs de la société civile de définir eux-mêmes une conception cohérente et concrète de ce que devrait être une bonne gestion des ressources forestières dans ces deux pays. Avec l'appui d'autres partenaires, une série d'activités va être mise en place au Gabon et au Cameroun. Des groupes de travail nationaux vont être créés, dans le but de développer des critères pour une gestion responsable des forêts[237]. Ces groupes de travail réunissent des représentants de l'administration forestière, d'ONG nationales et internationales, de chercheurs, d'entreprises forestières…. Seules deux sociétés forestières en exercice au Gabon seront présentes comme en témoigne la liste des participants à l'atelier de Libreville.

Parmi les œuvres matérialisées, citons par ailleurs la réalisation du cadre méthodologique de mise en œuvre de l'aménagement des forêts en collaboration avec le

[237]Au Gabon, un atelier des parties prenantes à la gestion forestière durable est organisé à Libreville, du 31 Mars au 04 Avril 2008, par WWF-Gabon et Proforest, avec le soutien du WWF-CAFTN (Central Africa Forest and Trade Network). Cet atelier va déboucher sur la rédaction d'une *interprétation nationale des forêts à haute valeur pour la conservation pour le Gabon.* (Christophe Stewart et Tim Rayden), Proforest.

CIRAD[238]. Le manuel est présenté comme « la bible » de l'aménagement des forêts tropicales. Pour le WWF, la gestion durable des forêts doit répondre à certaines exigences. Chaque unité de gestion doit être envisagée dans son contexte local. Il va ainsi contribuer à mettre en place une mosaïque d'aires protégées à *haute valeur de conservation*[239] avec une matrice plus large de forêts bien gérées, complétée par des zones restaurées où les fonctions et les valeurs environnementales sont accrues sur les terres déboisées ou dégradées. Le concept de *forêts à haute valeur pour la conservation* va ainsi définir une série d'actions concrètes non seulement dans les parcs nationaux, mais aussi dans les territoires forestiers hors parcs nationaux. D'où la mise en place d'une stratégie de collaboration avec les entreprises d'exploitation forestière, qui sont au contact avec la ressource, de l'écosystème et des populations qui y vivent.

Tableau 24: *Application du concept de FHVC selon le WWF*

Exemples d'utilisations		***Exemples d'usagers***
Gestion des forêts	*Certification FSC* *Gestion durable des forêts*	*Gestionnaires de forêts* *Privées et publics*
Aménagement des paysages	*Conception des plantations* *Plans d'occupation des sols*	*Industrie des pâtes et papiers, de l'huile de palme…* *Gouvernement,* *Propriétaires de forêts*
Planification de la conservation	*Planification d'aires protégées* *Planification ciblée de la conservation*	*Gouvernements, organisation de conservation*
Engagement politiques	*Achats responsables* *Investissements et politiques des donateurs*	*Entreprises et industries* *Institutions financières et organisation de financement*
Défense de la conservation	*Groupes de pression* *Campagnes de marketing*	*ONG et communauté locales*

Source: www.panda.org /forests

Sur la base de cette conception de la gestion durable des forêts, le WWF va ainsi multiplier les partenariats avec les sociétés d'exploitation forestière.

[238] Billand A*., Etude sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines : Application au cas de l'Afrique Centrale. ATIBT*, Paris, 2005.

[239] Pour le WWF, les de *forêt à haute valeur pour la conservation (*FHVC) sont des forêts qui revêtent une importance exceptionnelle et cruciale en raison de leur diversité biologique et de leurs valeurs environnementales, socio-économiques et paysagères très élevées. Les FHVC pourraient, par exemple, inclure les forêts des pentes des Alpes européennes qui protègent des établissements humains, les sites de sépulture sacrés des Premières Nations d'Amérique du Nord, les habitats des orang-outangs menacés en Asie du Sud-Est ou encore les vastes paysages forestiers de Sibérie. Au Gabon, les FHVC sont assimilés aux aires protégées. L'ONG a ainsi contribué à la mise au point d'une boîte à outils mondiale pour l'utilisation du concept de FHVC ainsi que de versions nationales, sur mesure, de cette boîte à outils dans un grand nombre de pays. Elle a aidé de nombreux gouvernements, des entreprises, des communautés et bien d'autres acteurs à appliquer le concept de FHVC à la gestion des forêts, à l'aménagement du territoire et au travail de conservation de la nature. (*www.panda.org /forests*)

Carte 15: *Le WWF et l'aménagement des concessions forestières dans le nord du Gabon*

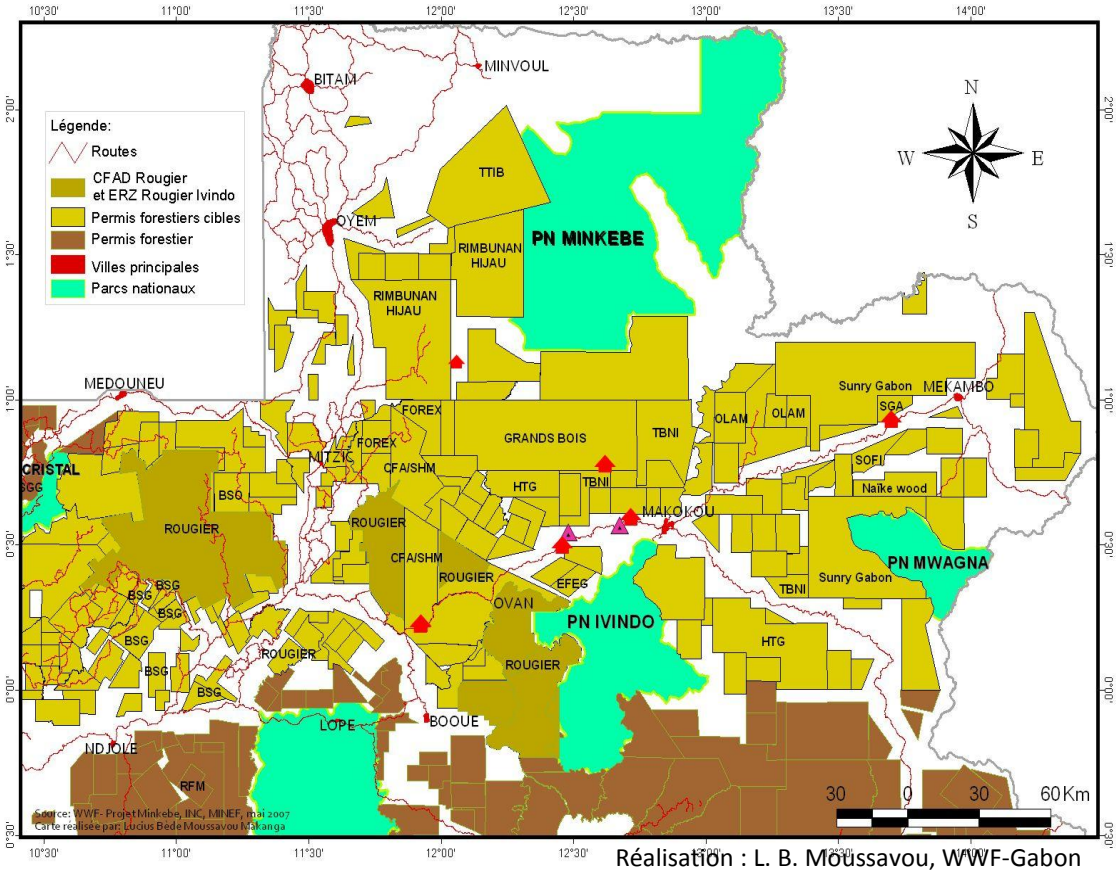

Réalisation : L. B. Moussavou, WWF-Gabon
Source : WWF-Gabon

Cette attention pour l'aménagement des concessions forestières n'est pas un acte isolé, destiné au simple élargissement du champ d'action du WWF. En effet, pour renforcer les interactions entre les opérateurs forestiers responsables et les marchés sensibilisés aux enjeux de la gestion forestière durable, notamment les marchés des bois certifiés, le WWF international créé le Réseau Forêt et Commerce au niveau International (Global Forest and Trade Network, GFTN). Le WWF collabore ainsi les entreprises pour mettre en place un système de contrôle interne, sur la base de la traçabilité du bois et de l'évaluation des risques. Cette démarche partenariale avec les entreprises de la filière bois ou commercialisant des produits à base de ce matériau va au-delà des exigences du futur règlement européen. Alors que ce dernier s'attache uniquement à contrôler la légalité du bois, le Réseau Forêt et Commerce « *accompagne les entreprises vers la certification FSC*[240]

[240] FSC (Forest Stewardship Council) est une organisation non-gouvernementale, à but non lucratif et indépendante, qui a été créée pour promouvoir à travers le monde un mode de gestion responsable et durable des forêts. Cet organisme reste très fortement lié au WWF par sa création et les réseaux relationnels développés par cette dernière. En effet, en 1993, le WWF a créé un groupe d'entreprises, le Club 95, qui va commercialiser des bois certifiés. Ces entreprises se sont engagées à promouvoir l'utilisation de bois produit de façon durable, et à mettre en vente du bois portant le label FSC.

garantissant à la fois la légalité du bois mais aussi la pérennité des ressources, le maintien de la biodiversité (faune et flore) et le bien-être social des populations dépendantes de la forêt. » (WWF, 2009 : 10). Par le biais de ses affiliés comme le CAFTN (Central Africa Forest and Trade Network), le GFTN encourage la *« gestion responsable et le commerce légal des produits du bois issus des forêts du bassin du Congo*. *Il appuis les opérateurs forestiers (entreprises et communautés) qui souhaitent travailler de manière responsable, il offre un cadre de concertation et de partenariat également ouvert aux autres parties prenantes (ONG, acteurs gouvernementaux, nationaux et internationaux, communautés locales)* »[241]. C'est ainsi que des entreprises membres du réseau vont s'engager aux côtés du WWF pour faire une proposition de loi au niveau européen pour, officiellement, garantir la gestion responsable des concessions forestières et ainsi, assurer la préservation des forêts. Ainsi nait le processus FLEGT.

Encadré 10 : *Qu'est-ce que le FLEGT ?*

FLEGT (acronyme anglais pour Applications des règlementations forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux) est une initiative de l'UE, lancée en 2003, visant à améliorer la gouvernance et à diminuer l'exploitation illégale en renforçant la gestion forestière durable et légale, en améliorant la gouvernance et en promouvant le commerce du bois produit légalement.

Le **Plan d'Action** comporte un ensemble de mesures destinées à influencer conjointement l'offre et la demande en bois légal produit de manière durable. Les mesures suivantes visent à augmenter la demande des consommateurs pour le bois dont la légalité est attestée, et qui est produit de façon durable :

- ✓ Encourager les entreprises du secteur privé, au sein de l'UE, à adopter des politiques d'achat garantissant qu'elles ne s'approvisionnent qu'en bois légal.
- ✓ Inciter les Etats membres de l'UE à adopter des politiques des marchés publics dont les contrats d'approvisionnement exigent la vérification de la légalité du bois.
- ✓ Exclure le bois illégal du marché européen grâce à la nouvelle Réglementation européenne interdisant le bois d'origine illégale ("Diligence raisonnable").
- ✓ Encourager des mesures pour éviter les investissements dans les activités qui favorisent l'exploitation illégale.

Les **Accords de Partenariat Volontaires (APV)** sont des accords commerciaux bilatéraux conclus entre l'UE et un pays partenaire (produisant ou transformant du bois). C'est un exemple de mécanisme de marché efficace, conçu pour favoriser une meilleure gouvernance forestière. Les APV intègrent les engagements et les actions des deux parties pour mettre fin au commerce de bois illégal, principalement grâce à la mise en œuvre, par le pays partenaire, d'un système d'autorisations pour le bois exporté hors de l'UE. Une fois le système en place, seul le bois reconnu légal provenant de ce pays peut être autorisé à entrer dans UE. Chaque Etat membre est responsable de la mise en place d'un mécanisme d'exclusion pour le bois non autorisé provenant d'un pays partenaire ayant conclu un APV. Chaque système d'autorisation s'appuiera sur un Système de Vérification de la Légalité (SVL) qui suit et vérifie la conformité légale tout au long de la chaîne d'approvisionnement, depuis les forêts jusqu'aux ports et aux marchés.
Proforest. Note d'information N°1, Janvier 2011

En combinant FLEGT et certification FSC, le WWF entend réaliser un double effet dans le secteur forestier : un *effet de poussée* ou *push effect*, qui permettrait au processus FLECT, à travers l'adhésion volontaire des Etats, d'accompagner les entreprises

[241] *www.panda.org*

engagées, vers la certification de leurs concessions forestières ; et un *effet de traction* ou *pull effect* qui permet au label FSC de garantir l'ouverture au marché européen du bois. L'ONG intervient donc non seulement en tant que concepteur du principe en amont, auprès des organismes de la certification et de la traçabilité, mais aussi en tant que facilitateur et soutien-conseil en aval auprès des sociétés forestières et de l'Etat.

Ainsi, le 23 septembre 2010, le ministre gabonais des eaux et forêts, Martin Mabala, et l'ambassadeur de l'Union Européenne Thierry Mathisse, officialise l'engagement du Gabon dans le processus FLEGT, par la signature d'une déclaration commune. L'accord note que les deux parties « *S'engagent (…) dans des négociations pour la conclusion d'un Accord de Partenariat volontaire FLEGT visant à assurer que toutes les importations dans l'union européenne de bois et produits dérivés couverts par l'accord et en provenance de la République Gabonaise ont été produites légalement, et, ce faisant, de promouvoir le commerce de ces bois gabonais, avec comme ambition le paraphe d'un accord d'ici fin 2011*. »[242]

Figure 28: *Dynamique FLEGT, FSC et WWF*

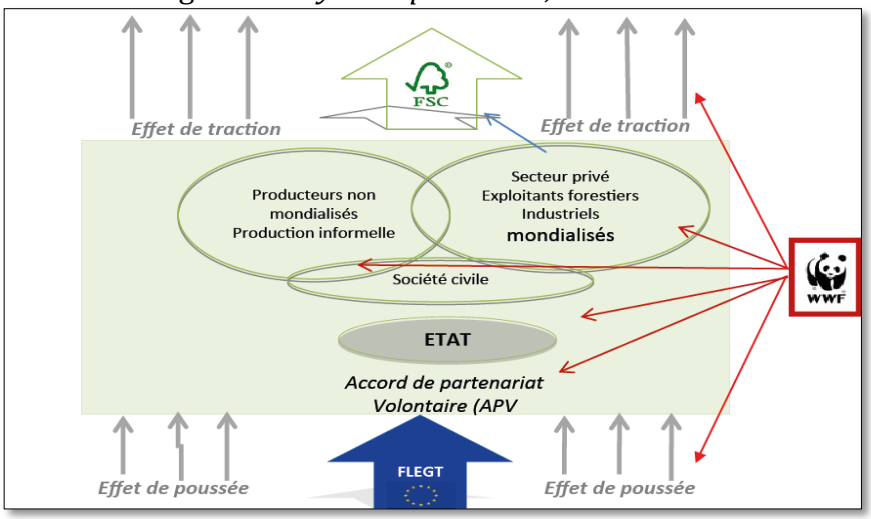

Outre les négociations avec l'Etat, le WWF va accompagner les entreprises forestières dans la réalisation de l'aménagement de leurs concessions. La société Rougier, membre du réseau Forêt et Commerce du WWF, est le principal exploitant forestier en Afrique centrale, et au Gabon en particulier. Société de capital français, Rougier a soutenu,

[242] République Gabonaise et Union Européenne, « *Déclaration commune sur l'ouverture des négociations pour la conclusion d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT (Forest law enforcement govemance and Irade - Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux).* Libreville, le 23 septembre 2010.

aux côtés du WWF la proposition de loi pour la création du processus FLEGT. Avec 3 000 salariés, 3 filiales de production en Afrique centrale (au Cameroun, Gabon, et au Congo), 1 filiale de négoce international et 2 filiales françaises d'importation et de distribution, Rougier est un acteur majeur de la filière des bois tropicaux[243]. Il n'est donc pas surprenant que les deux organisations travaillent ensemble. Selon le WWF (2009), depuis plusieurs dizaines d'années l'entreprise Rougier pratique la gestion forestière responsable (Rougier gère plus de 2 millions d'hectares de concessions forestières en Afrique Centrale) et la transformation industrielle dans les pays producteurs (le groupe possède aujourd'hui 6 sites industriels répartis entre le Gabon, le Cameroun et le Congo) [244].

A ce titre, Rougier est directement concerné par les discussions sur le projet de règlement FLEGT. Rougier est partisan d'un règlement fort qui permette aux opérateurs "sérieux" de ne pas subir de concurrence déloyale de la part des opérateurs moins scrupuleux qui continueraient à importer des produits illégaux en toute impunité[245]. Parallèlement, Rougier souhaite que le secteur tout entier soit étroitement accompagné dans cette lutte contre les bois illégaux. Cet accompagnement passe notamment par l'initiative GFTN du WWF destinée à fédérer l'ensemble des producteurs et consommateurs engagés dans une gestion responsable de la ressource bois. Ainsi, le 14 octobre 2008, à Paris, Rougier Gabon annonce l'obtention du certificat FSC pour 3 de ses concessions forestières gérées au Gabon. « *La certification FSC nous ouvre encore de nouvelles perspectives en nous permettant d'offrir aux marchés tous les mois 3.000 m3 de contreplaqués okoumé certifiés FSC et 1.500 m3 de sciages et produits dérivés FSC également en Okoumé, et 6 000 m3 par mois de grumes de différentes essences* » (Rougier, 2012) peut-on lire sur le site de l'organisme de certification[246]. Francis Rougier, Président du Directoire de Rougier, affirme quant à lui : « *Nous avançons à grands pas vers l'objectif que nous nous sommes fixés : obtenir progressivement les certifications de gestion responsable reconnues*

[243] En 2010, Rougier réalise un chiffre d'affaire de 139 millions d'euros, de ventes annuelles de 143 000 m^3 de grumes, 118000 m^3 de sciages et dérivés, et 52000 m^3 de panneaux. L'entreprise commercialise plus de 70 essences de bois tropicaux à travers le monde dans près de 50 pays. (*http://www.rougier.fr/chiffres_cles0.html*) (Consulté le 11/04/2012)

[244] Les échantillons de bois envoyés sur le courrier du WWF aux parlementaires français dans le cadre de la proposition de loi sur le FLEGT, provenaient d'une concession de Rougier Gabon certifiée FSC.

[245] Cette position trouve un écho favorable dans le contexte gabonais marqué par l'émergence de groupes asiatiques, chinois en particulier, qui selon la communauté internationale, pratique une exploitation irrespectueuse de l'environnement.

[246] Marc-Antoine Mallet, Directeur Exécutif de Rougier, http://fsc.be/default.aspx?ID=172&Taal=FR

internationalement pour 100% de nos concessions, et répondre ainsi à un double enjeu, environnemental et commercial ». (Rougier, 2012)

Le programme GFTN du WWF a ainsi permis à l'entreprise Rougier d'accroitre « son capital confiance » dans le marché européen, seconde destination du bois gabonais. L'action du WWF ne s'est pas limitée à une simple campagne de communication auprès des entreprises forestières comme Rougier-Gabon. L'ONG a également participé à la réalisation de l'aménagement des concessions, en produisant les inventaires de faunes et flore, en proposant des plans d'aménagement en collaboration avec des bureaux d'études spécialisés dans l'aménagement des forêts ou en participant aux négociations avec les populations locales. Outre Rougier, le WWF a également accompagné la société Precious Woods Gabon, ou CEB (Compagnie Equatoriale des Bois), pour l'obtention du certificat FSC pour sa concession forestière de plus de 600.000 ha, après la certification de ses autres opérations forestières au Brésil (1997), Costa Rica (2000) et Nicaragua (2007).

Par ces actions, le WWF est devenu une des références en matière d'aménagement des forêts, un allier dont on ne peut se passer au Gabon pour entamer une démarche de gestion durable. L'ONG et s'est ainsi vu grandi en crédibilité auprès des autorités gabonaises. Mais si l'ONG a réussi jusqu'ici à élargir son champ d'action en intégrant les entreprises d'exploitation forestière, à travers son programme « Réseau international Forêt et Commerce », des questions méritent d'être posées quant à son impact réel dans le contexte gabonais. Comment en effet émettre une bonne appréciation de la qualité de l'exploitation, de la légalité du bois, si l'on à la fois est juge et partie ?

Selon une étude réalisée par *Global witness*[247], le GFTN, permet aux entreprises de tirer profit de leur association avec l'image de marque de WWF et son emblématique panda tout en poursuivant la destruction de forêts et le commerce illégal du bois. Alors même que l'objectif du GFTN est de réduire et éliminer ces pratiques pendant les cinq premières années de l'adhésion d'une entreprise, ces échecs systémiques sapent la capacité du programme à sauver les forêts. Le rapport de Global Witness met en cause des activités illégales et, peu respectueuses de l'environnement, menées par une grande entreprise d'exploitation forestière malaysienne. Selon le rapport, « *Ta Ann Holdings Berhad, société*

[247] Global Witness est une ONG spécialisée dans la lutte contre le pillage des ressources naturelles (pétrole, bois, diamants) des pays en développement et la corruption politique qui l'accompagne.

membre du programme mène des exploitations forestières qui détruisent la forêt pluviale, à un taux équivalent à 20 terrains de football par jour, y compris dans les zones d'habitat d'orangs-outans, et à l'intérieur même des frontières du projet « Cœur de Bornéo » de WWF » (Global witness, 2011 : 4).

Un autre membre, le fournisseur de matériel de construction britannique Jewson, n'a pas réussi à éliminer le bois approvisionné de façon illicite, 10 ans après avoir adhéré au programme. Une troisième entreprise spécialisée dans le bois, le groupe germano-suisse Danzer, possède une filiale qui a été impliquée à plusieurs reprises dans des conflits avec les communautés locales, causant des violations des Droits de l'Homme, avec des allégations de viols et de maltraitances par les autorités nationales. Le Groupe Danzer continue néanmoins de profiter de son adhésion au programme. Si au Gabon, aucune étude n'a pour l'instant permis de constater des irrégularités dans les modes d'exploitations du bois par les entreprises accompagnées par WWF, il nettement établi que certaines de ces compagnies forestières ont vu leur part de marché s'accroitre. Rougier international enregistre ainsi une hausse de 11,2% de son chiffre d'affaires en 2010, laquelle va générer 138,7 millions d'euros, rapporte le site d'information gaboneco.com.

1.1.4.3. Promoteur de la formation individuelle et de l'éducation environnementale

En 1991, le WWF met en place un système de financement de formation professionnelle en vue du renforcement des capacités techniques dans les pays où s'étend son action. Le fonds *WWF Prince Bernard Scholarship Fund For Nature Conservation* a été créé en l'honneur du président fondateur du WWF, SAS le Prince Bernard des Pays-Bas (Hollande)[248]. L'objectif de ce fonds est de renforcer les capacités de la nouvelle génération des gens qui deviendront les futurs leaders dans le domaine de la conservation de la nature. « J*e crois, que le fait d'investir dans la formation des êtres humains est une des manières les plus positives pour contribuer à assurer la conservation de la nature pour les années à venir* » avait soutenu SAS le Prince Bernard lors du lancement du programme. Chaque année, le programme accorde un financement d'environ quatre millions de francs

[248] WWF, http://wwf.panda.org/how_you_can_help/volunteer/prince_bernhard_scholarships/

CFA, (environ 6000 euros), sous forme de bourse d'études, rapporte le quotidien gabonais *l'Union*.

Les personnes évoluant dans ces domaines de compétences sont encouragées à postuler pour renforcer leurs capacités dans les domaines spécifiques, en vue d'améliorer leur contribution à la conservation. Une attention particulière est accordée aux femmes et aux personnes travaillant au sein d'une organisation non gouvernementale (ONG). Pour Joseph Mayombo, chargé de la communication au WWF Gabon, le « *constat qui a été fait sur le plan international a révélé les difficultés majeures rencontrées dans la sauvegarde de la nature, qui s'expliquent par le manque de capacité technique et professionnelle tant au niveau local que national. En soutenant la formation d'individus dans le domaine de l'éducation environnementale, le WWF espère stimuler les initiatives au niveau local, augmenter l'implication des citoyens dans les tâches de protection de leur environnement, promouvoir le partenariat pour la nature et augmenter ainsi l'impact de son programme sur le terrain* » (WWF, 2013 : 1) Par ailleurs, les postulants devront suivre des cours de formation en rapport avec les priorités du Fonds mondial pour la nature sur le changement climatique, les forêts, les eaux douces, les côtes et océans et les paysages géographiques dans la sous-région. L'approche genre est indispensable. Une préférence est accordée à des candidatures ayant déjà démontré leur engagement dans le domaine de la conservation de l'environnement dans les pays d'Afrique, d'Asie, en journalisme ou en droit environnemental. Enfin, le candidat devra suivre la formation dans une institution de son pays ou bien de la région. Ainsi, le WWF soutien la formation d'étudiants à l'Ecole Nationale des Eaux et forêts, et plus particulièrement dans le cycle post universitaire donnant lieu à un Master en *Techniques et Méthodes de gestion de l'information environnementale*.

Le WWF a par ailleurs organisé depuis 1992, une série de formations pour divers catégories de la population. Séminaires de formation des enseignants en matière d'éducation environnementale ; un *« Guide pratique d'éducation environnementale »* à l'usage des enseignants du cours élémentaire a été produit. Plusieurs magazine ont été édités par le Programme Education parmi lesquels : *Mbela, Nono & Toutou, Manga… »* ainsi que diverses plaquettes d'informations (Akagha, 2001 : 14). De la collaboration avec la société pétrolière SHELL Gabon, l'institut Pédagogique Nationale (Ministère de l'Education nationale), le WWF et le journal *« Le Cri du Pangolin »* va naitre le *« Trophée de l'Ecole que*

j'aime… » en direction des écoles primaires de tout le pays. A la 7ème édition (année scolaire 2000-2001, 224 établissements ont participé à ce concours touchant ainsi 89.600 élèves. De la 1ère édition à la 7ème, 372.000 élèves ont été exposé au concept selon l'IPN.

Notons enfin que dans le cadre du Fonds dette-Nature lancé par le Président français en 2007, le Comité d'Orientation Stratégique piloté par le WWF entre autre, a validée le 11 février 2011 pour un montant de 100 millions de francs CFA (152 000 euros), un projet d'étude de faisabilité du Programme de renforcement du dispositif de formation professionnelle de la filière bois au Gabon. Ce programme permettra dans un premier temps d'identifier, en lien étroit avec les opérateurs du secteur, les besoins réels en formation et de formuler des propositions à même de répondre à ces besoins.

1.1.4.4. Promoteur de la société civile

Rappelons qu'entre 1991 et 1993, le WWF et certains organismes de coopération (Union européenne) ou de financement (Banque mondiale) ont animé une série de conférences-formation dans le but d'encourager la création d'ONG au Gabon. Cet engagement témoigne ainsi de l'attachement du Fonds Mondial pour la Nature à l'émergence d'une société civile gabonaise organisée. Cette campagne de formation va porter ses fruits au fil des années et, le WWF va encourager sur le plan local, la collaboration entre associations, en finançant des projets conjoints, ou en formant les membres des associations, et en favorisant la collaboration avec d'autres ONG ou autres acteurs internationaux.

Par ailleurs, pour inciter les ONG gabonaises à soutenir le processus FLEGT au Gabon, le WWF a mis en place un atelier de formation destiné aux membres de la plate-forme société civile gabonaise[249]. A travers ces initiatives, *« le WWF Gabon montre sa volonté de faire de la société civile gabonaise un organe qui formé et informé des grands enjeux liés à la gestion des territoires forestiers* » (Nyare Essima, 2009). Ainsi, l'ONG international s'inscrit au cœur même de la concertation de la société civile gabonaise, en fixant des cadres de réflexion qui permettent de véhiculer des nouveaux modes de gestion

[249] *Atelier préparatoire de la société civile gabonaise, pour la participation au processus FLEGT/APV. Rapport général des travaux*, Libreville, du 15 au 16 mai 2009.

et de participation. L'ONG maitrise ainsi les discours véhiculés sur le plan international, et se fait leur relais sur les plans national et local. Quelques soit le sujet, l'ONG dispose ou peut disposer d'un expert pour en parler et le vulgariser auprès de la société civile gabonaise. Ce positionnement permet à l'ONG de véhiculer ses représentations des paysages et ses modes de gestion des ressources.

Sur le plan local, cette implication du WWF est encore plus marquée. Dans le complexe d'aires protégées de Gamba-Moukalaba Doudou, deuxième plus grand programme du WWF au Gabon, l'organisation a permis la création de deux principales associations pour permettre aux populations locales de participer à la gestion des parcs. L'association de protection des grands singes de Moukalaba-Doudou (PROGRAM) œuvre pour la préservation de la biodiversité du Parc National de Moukalaba-Doudou (PROGRAM, 2009 : 3). Selon les fondateurs, la volonté de créer une ONG pour la protection des grands singes émerge suite aux épidémies d'Ébola qui ont sévi en Afrique Centrale depuis les années 1990. Le Professeur Pierre André Kombila et le Général défunt Athanase Nzamba voient en ces événements une opportunité de veiller sur la fragilité de ces primates, et des dangers que cela pouvait représenter pour les communautés rurales en raison de la proximité de ces espèces[250].

Depuis 2007, PROGRAM a initié un projet d'écotourisme avec l'appui du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)[251] visant à créer les conditions de développement d'une offre écotouristique sur le site de Doussala. Plusieurs activités sont prévues dans le cadre de ce projet dont principalement : la réhabilitation de structures d'hébergement[252], la formation des personnes ressources locales, la valorisation de l'artisanat, la création de circuits touristiques et la réalisation de campagnes de sensibilisation en milieu rural. Outre l'aide à la création de ces associations, le WWF reste le plus important pourvoyeur de fonds de ces derniers. De plus, le chef de projet de l'association possède un bureau au siège du WWF à Libreville, d'où il assure la gestion des

[250] Pierre André Kombila, entretien du 07 juillet 2010, Libreville.
[251] Le FFEM a assuré une participation de 47 700 euros pour la réalisation de ce projet. (http://www.ffem.fr/webdav/site/ffem/shared/ELEMENTS_COMMUNS/U_ADMINISTRATEUR/6-PPI/PPI%201/ProjetsPPI/GABON/Fiche_PPI_Gabon_Program.pdf
[252] Le projet s'appuie sur les infrastructures (maison, magasin…) abandonnés par la société CEB.

projets[253]. Sur un budget de 144 700 euros investis par Program entre 2007 et 2011, le WWF a financé 137 700 euros, soit largement plus de la moitié des revenus de l'ONG (Voir tableau N°25).

Tableau 25: *Rapport financier de l'ONG PROGRAMM*

Projets	**Bailleurs**	**Activités**	**Echéance**	**Budget investi (en euros)**
Développement de l'écotourisme communautaire à Doussala, au profit de la conservation et des communautés locales	FFEM	*- Mise en place des bases de l'activité touristique à Doussala.* *- Campagnes de sensibilisation* *- Valorisation de l'artisanat*	2007-2009	47 700
Renforcement des activités de conservation dans la périphérie orientale du parc national	Projet GEF-Parc	*- Sensibilisation et éducation à l'environnement* *- Suivi écologique des grands singes de Doussala* *- Inventaires du potentiel touristique*	2008-2009	7 000
Evaluation et valorisation des potentialités touristiques du PNMD	WWF	*- Mise en tourisme de la forêt de Doussala* *Inventaires et évaluation touristique du PNMD*	2009-2010	45 000
Appui à la gestion et à la valorisation touristique du parc national	WWF	*- Appui à la valorisation touristique du PNMD* *- Appui à la préservation de l'intégrité écologique du Parc* *- Campagnes de sensibilisation* *- Mise en place d'outils de gestion participative*	2010-2011	45 000
Total financements				**144 700**

Source : *Program, rapports d'activités 2009, 2010 et 2011*

[253] Romain BEVILLE est français, né au Gabon. Il est le chef de projet de l'association. En cette qualité, il assure la gestion de l'association au niveau institutionnel et financier. C'est également lui qui fait le choix des projets à mettre en œuvre, fait de la négociation de financements...

Tableau 26: *Les principales associations dans le complexe d'aires protégées de Gamba-Moukalaba-Doudou*

Dénomination et date de création	Objectifs	Champ d'action	Type et localisation	Quelques sources de financements et principaux partenaires	Observations
PROGRAM *(Association de protection des grands singes de Moukalaba-Doudou)* 12 juillet 2003 à Doussala (à 400 km environs au sud de Libreville)	Préserver la biodiversité du Parc National de Moukalaba-Doudou (PNMD), de la région (principalement les grands singes) et, d'intégrer les populations dans la conservation de leur patrimoine naturel et culturel.	Environnement, Conservation, Ecotourisme, Développement local, lutte contre la pauvreté	Locale/Doussala (Parc national de Moukalaba-Doudou)	Fond Français pour l'environnement Mondial, WWF, (*Ces deux pourvoyeurs de fonds ont notamment financé une série de formations des gestionnaires du tourisme et des écoguides des ONG PROGRAM et IBONGA depuis 2008. Les écoguides de Doussala étaient d'ailleurs payés par le WWF pendant plus d'un an, avant que l'Etat ne prenne le relais à travers l'ANPN en 2010*). Apport personnel des fondateurs (prêt de véhicules, impression de tee-shirts achat de matériel de terrain…)	*PROGRAM a été créé par le Pr André Pierre KOMBILA, originaire de la province, médecin spécialisé en cardiologie, qui a exercé pendant plusieurs années des fonctions ministérielles. Leader du Rassemblement national des Bûcherons (RNB-Démocrate), parti de l'opposition ayant rallié le camp du parti au pouvoir.* *Né à Doussala, le Général Athanase NZAMBA est la seconde personnalité ayant participé à la création de PROGRAM. Général de la police, il fut l'une des personnalités les plus importantes de la province du fait de sa fonction.*
IBONGA-ACPE (*Association pour la connaissance et la protection de l'environnement)* 03 octobre 1999, mais officielle depuis 2002 (Sete-Cama)	Sensibilisation et éducation environnementale dans le parc national de Loango	Environnement Ecotourisme	Locale/Gamba (parc national de Loango)	UE, WWF, WCS, FFEM, CARPE, ANPN, Smithnsonian Institut,	*Ibonga signifie la tortue en langues punu ou lumbu, principales langues parlées dans la région. Le choix de ce nom est lié à l'activité principale de l'ONG, la protection des tortues marines.*
TSUNGU 03 avril 2003	Sensibilisation à la protection de l'environnement	Environnement Socioculturel (valorisation des coutumes locales)	Locale/Murindi	IBONGA-ACPE, WWF, Peace Corps,	*Le mot Tsungu désigne en langue punu le Cobe Defassa ou « antilope cheval ». Cet animal a été choisi pour sa représentativité dans cette aire protégée.* *L'association dispose de faibles moyens, et n'est toujours pas officiellement reconnue.*

L'ONG IBONGA quant à elle, s'est fixé pour objectif principal, d'informer, éduquer et communiquer avec les communautés locales du Complexe d'aires protégées de Gamba, sur l'importance de vivre en harmonie avec la nature et de participer autant que possible, à l'émergence d'alternatives économiques durables pour ces communautés. Sur ce, IBONGA bénéficie d'une assez bonne expérience acquise via sa participation au Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées (PSVAP) financé par l'Union Européenne. Notamment en matière de gestion des services d'écoguides, coordination de l'activité touristique, collaboration avec les communautés riveraines... Aujourd'hui, l'ONG a réussi à mettre en place un Centre d'Accueil et d'information touristique à l'entrée du Parc National de Loango et aurait ainsi pu à établir une synergie entre les différentes parties prenantes de la région (Opérateurs touristiques, Administration, populations locales, Touristes…)[254].

Notons que le WWF apporte son soutien technique, logistique et financier à chacune de ces associations ou ONG dans la réalisation d'actions ponctuelles sur le terrain. Elle participe par exemple à la formation à la gestion de projet, à l'amélioration des connaissances scientifiques des membres ; elle fournit les supports (poster, livres, brochures…) sur les sujets abordés, propose des stages de formation ou de perfectionnement aux membres…

Ces actions pourraient paraître sans grande importance si l'on devait les considérer de manière isolée. Cependant, la création d'associations dans les lieux stratégiques de l'action WWF au Gabon participe d'un mouvement d'ensemble qui consiste à regrouper les individus pour les « faire participer » absolument au projet général. L'idée est de « coopter » des personnalités influentes (député, sénateur, fonctionnaire haut placé) ou ayant fait un minimum d'études (étudiants, instituteurs) originaire d'une région, d'exercer une opération de séduction en présentant non seulement les merveilles de la nature, mais aussi les possibilités de financements et l'impact que cela pourrait engendrer sur le développement local. Ces nouveaux leaders sont généralement coptés pendant des séminaires de formations, des conférences ou campagnes de sensibilisation initiés par l'ONG.

[254] Depuis 2007, la collaboration Ibonga, Program, et WWF organise leur activité phare, la caravane de la conservation, sur l'axe Tchibanga-Doussala. Cette initiative vise à sensibiliser les populations locales sue les principales questions relatives au parc national : conflits homme-faune, réglementation sur les parcs nationaux…Du 06 au 09 août 2009 se tenait la 4e édition de la caravane. A l'occasion, il était organisé un mini tournoi de football, un concours d'œuvre d'art, des causeries…

« *Il est beaucoup plus facile de traiter avec quelqu'un qu'on connait, un fils du coin, plutôt que de confier au Ministère une action de conservation qui pourrait à terme bénéficier aux populations locales. De plus, les populations écoutent mieux, participent mieux, collaborent mieux, quand un des leurs leur parle* » nous confie le responsable du programme Forêt du WWF-Gabon[255]. Les associations et ONG locales sont donc pour le WWF un moyen d'accomplir son action au plus près des ressources, au sein même de la population.

Encadré 11: Formation des écogardes du Parc National de Moukalaba Doudou

Dans le cadre de ses activités, PROGRAM a pour objectif d'appuyer le Conservateur du PNMD dans la gestion et la valorisation de son parc. Ce dernier dispose d'un nombre conséquent d'écogardes (26) qui partent régulièrement sur le terrain pour effectuer des missions de lutte anti-braconnage. Un des volets de l'appui fourni par les partenaires, et notamment dans le cadre du projet GEF (Global Environment Facility), est de renforcer les capacités du personnel de terrain, selon un plan de formation continue, afin d'améliorer l'efficacité des missions. Un des besoins en formation identifié sont les notions de base en orientation et en navigation (cartes, GPS, boussoles, etc.), outils indispensables à la bonne conduite de leurs tâches. Constatant les nombreux manquements des écogardes du PNMD, et conformément au plan de formation continue, l'association PROGRAM et le WWF-Tchibanga ont organisé un stage de renforcement de capacités dans le but de combler les lacunes des écogardes dans les domaines cités. Compte tenu du nombre élevé d'écogardes, plusieurs sessions ont été prévues dont la première s'est déroulée en décembre 2010 dans les locaux des bureaux de la conservation à Tchibanga. Les principales notions de cours abordées au cours de ce stage ont été les généralités théoriques sur la cartographie, la lecture d'une carte et l'orientation avec celle-ci, les généralités sur la boussole, la lecture et l'usage de cette dernière, et enfin celles sur le GPS, ses fonctions de base et son utilisation sur le terrain. Sur cinq jours de formation, deux furent consacrés à la théorie, deux aux exercices (extraction et positionnement des coordonnées d'un point sur la carte, calcul d'azimut et de distance, orientation d'une carte à l'aide d'une boussole, etc.) et aux cours pratiques (visée avec la boussole, réalisation d'un *waypoint*, d'un *Go to* et d'un *tracklog* avec le GPS) et enfin le dernier à l'évaluation des candidats. Ainsi, sur cinq jours de stage, 279 heures de formations ont été prodiguées à neuf écogardes constituant la première session de ce programme de renforcement de capacités.

Les écogardes du parc en formation dans les bureaux du WWF à Tchibanga.
(Photos PROGRAM)

[255] Lucius Bède, Moussavou Makanga, responsable Forêt, WWF-Gabon. Entretien du 09/06/10, Libreville

Planche 13: *Préparation d'une mission conjointe Program/WWF (Mouloungui, 2012)*

Devant le siège de L'ANPN à Tchibanga, trois agents de l'ONG PROGRAM accompagnés de deux agents WWF se préparent pour une mission de trois semaines sur site dans le parc de Moukalaba Doudou. L'objectif est d'identifier des sites pouvant servir de produits écotouristiques.

Le WWF offre la logistique (Véhicule 4X4, bateau et VTT), l'ANPN assure les autorisations d'accès au parc, et

Outre les associations locales, le Fonds mondial soutient l'implication d'autres acteurs notamment ceux de la recherche. Ainsi, présente au Gabon depuis 1999, l'Université de Kyoto mène un programme de recherche dans le parc national de Moukalaba Doudou. Ce programme a pour objectif d'analyser le régime alimentaire des gorilles et de mieux cerner leur exploitation de l'espace ainsi que leur écologie sociale. L'activité du projet consiste à suivre quotidiennement les pistes fraîches laissées à leur passage par les gorilles et de collecter les échantillons de crottes pour effectuer les analyses. Grâce à un appui financier de l'Agence japonaise de coopération international, ce programme est passé à sa deuxième phase en 2009. Celle-ci a pour objectif global la réalisation d'une étude relative à la conservation de la biodiversité du Gabon. Le programme s'est développé grâce au soutien de l'IRET, le WWF et d'autres partenaires comme le WCS et l'Institut Max Planck, au développement du protocole de suivi écologique pour le PNMD basé sur les protocoles déjà utilisés pour le Parc National de Loango. Ce

positionnement à la croisée des acteurs, assure au WWF une place de choix dans la prise de décision relative à la gestion de la forêt dans tout le territoire national.

1.1.5. Réseau, acteurs et métrique : un positionnement central

Anne Volvey *et al* font remarquer que *« l'analyse de ces ONG transnationales en termes d'institutions facilitatrices entre différents acteurs minimise les enjeux politiques qui les affectent et occulte leur dimension territoriale. Celles-ci ne sont pas de simples courroies de transmission du local au global, réseaux fonctionnels sans attache spatiale, mais sont constituées au contraire d'une histoire qui les relie à des lieux définis et sont dirigées par des cadres qui y interviennent en fonction d'enjeux et d'intérêts spécifiques »* (Volvey, 2005 : 116). Au fond, la théorie de l'articulation multiscalaire ne permet pas d'apprécier l'action politique des grandes ONG d'environnement, soutient Chartier (2002). Cependant, la localisation et l'espace (espace projets/ ou espace référent des acteurs) qui sous-tendent leurs stratégies politiques diverses méritent toute l'attention des géographes, car comme l'ont bien compris les créateurs de réseaux sociaux, organiser ou administrer un réseau, n'est-ce pas le dominer ?

1.1.5.1. La maîtrise des échelles de gouvernance et d'action.

Grâce à sa dimension internationale, à ses actions concrètes sur le terrain, le WWF affiche une nette maîtrise des échelles d'action. L'organisation permet ainsi de conjuguer simultanément les préoccupations internationales en matière de gestion de l'environnement, et les attentes des communautés locales (Princen et Finger, 1994). Allant dans ce sens, Robillard note : « *l'organisation est capable d'influer sur des décisions prises au niveau international*, *au niveau des gouvernements et autres instances à l'échelle nationale* [en faisant partie du comité d'orientation du processus de conversion d'une partie de la dette gabonaise en conservation, ou en influençant la création des 13 parcs nationaux], *ainsi qu'au niveau local* [en étant partenaire de sociétés forestières dans leurs relations avec les communautés locales, en dénonçant les pratiques environnementales critiquables] *ou encore, en encourageant les populations locales à s'organiser en associations pour défendre leurs droits à participer à la gestion des milieux* » (Robillard, 2010 : 263) .

Tout au long des développements qui précèdent, nous avons montré comment le WWF a su mettre en œuvre des stratégies diverses pour être un acteur incontournable dans la gestion des territoires forestiers au Gabon. En revenant sur le l'engagement de l'ONG dans le processus de certification, le WWF agit comme une nébuleuse : il agit à la fois auprès des organismes intergouvernementaux pour concevoir et soutenir par exemple la proposition de loi sur le processus FLEGT (Union Européenne) ; engage, à travers le lobbying, les négociations avec le gouvernement gabonais pour l'adhésion volontaire de l'Etat ; et accompagne les sociétés forestières dans la réalisation de l'aménagement de leurs concessions forestières en vue de la certification FSC. Soit un acteur présent à chaque étape du processus.

1.1.5.2. A la croisée des acteurs et des réseaux de financements

A travers ses actions de lobbying, le WWF a su s'imposer sur le plan des négociations internationales' avec notamment la mise en place du système de traçabilité des bois FLEG, le système de certification FSC et l'engagement volontaire des Etats et l'appui-conseil aux exploitants forestiers. Outre cette maitrise des échelles d'intervention pour un même processus, le WWF a également su se positionner (quand elle ne l'a pas conçu) dans le système de gestion et de finance des territoires forestiers au Gabon. Bien que le WWF international dispose de revenus importants[256], la grande partie des revenus servant au financement des projets nationaux provient de sources diverses. L'ONG agit ainsi en tant que "capteur de financements internationaux" pour la conservation, grâce à son statut d'acteur privilégié. Pour le démontrer, nous nous appuierons sur deux exemples, l'un sur le plan national, et l'autre sur un plan sous régional, car la grande partie des actions WWF au Gabon est liée à la vision sous-régionale de l'organisation internationale.

D'une part, le WWF joue un rôle de co-gestionnaire de 60 millions d'euros découlant de la conversion dette-nature de la France. En effet, c'est en 1984, que le Fonds mondial pour la nature lance un nouveau mécanisme, appelé échange «dette nature», pour renforcer les efforts de conservation de l'environnement dans les pays en développement (Resor, 1997 ; Asiedou-Akrofi, 1991). L'idée est venue du fait qu'une grande partie de la

[256] Le budget du WWF est passé de 224 159 728 dollars en 2010, à 238 529 419 dollars en 2011, (Annual report june 2011). p. 32

biodiversité mondiale se trouve dans les pays pauvres, mais celle-ci y est souvent insuffisamment protégée, et gérée d'une façon non durable qui ne contribue pas au développement des pays concernés. En outre, le budget de ces pays est lourdement entaché par la dette extérieure, et le service des intérêts de leur dette les conduit, parfois, à surexploiter les ressources, ou à faire des compromis auprès des organismes de financements internationaux. Les échanges «dette nature» permettent de dégager des fonds pour les investir dans des activités de conservation locales, selon le même mécanisme que les conversions de créances en prises de participation - en vertu desquelles des entités du secteur privé achètent une dette à un prix réduit et l'échangent contre des investissements en monnaie locale dans le pays endetté. Si les conversions des créances en prises de participation ont servi de schéma de base pour le mécanisme financier, les échanges «dette nature» servent un tout autre objectif.

La conversion des créances en prises de participation a pour but de générer des profits pour l'investisseur L'objet de l'échange «dette nature» n'est pas de retirer un profit, mais seulement de dégager des fonds supplémentaires pour mettre en œuvre des activités de conservation de la nature, à l'intérieur d'un pays (Laroche, 2000). A la différence du premier mécanisme, il ne comporte pas de transfert de propriété ou de rapatriement de capitaux en faveur d'un investisseur étranger. Ainsi, en juillet 2007, la France décide de convertir une partie de sa dette en protection des écosystèmes forestiers au Gabon. Même si ce procédé ne correspond pas vraiment au mécanisme « dette-nature »[257] élaboré par le WWF, et mis en œuvre en Bolivie et aux Philipines (Resor, 1997), il a permis de convertir 60 millions d'euros de dette gabonaise au profit de la protection des écosystèmes forestiers du pays. Bien que la WWF n'ait pas directement bénéficié de la gestion de cet argent, l'ONG participe à la mise en place du plan d'utilisation du capital alloué. Dans la rubrique « actualité » du site du WWF France on peut lire « *Aujourd'hui à Libreville débutent les discussions portant sur l'utilisation des 60 millions d'euros de conversion de dette accordée par la France au Gabon dans le cadre d'un développement durable des écosystèmes forestiers gabonais. Pionnier sur ces mécanismes de conversion de dette-nature expérimentés avec la Bolivie à la fin des années 80, le WWF a tout naturellement été désigné comme représentant*

[257] La France, par la voix de son président décide unilatéralement de la conversion de la dette gabonaise. Il n'est donc pas question d'investisseur privé (une ONG) qui rachète une partie de la dette. De plus, le WWF n'a jamais participé aux négociations qui ont conduit à cette déclaration. Le WWF est sollicité pour couvrir la transaction.

de la société civile française pour participer au Comité d'Orientation Stratégique de ce processus. Claude Dumont, président du WWF-France y assiste dès aujourd'hui aux côtés du ministre gabonais de l'économie forestière et de l'Ambassadeur de France au Gabon. » (WWF France, 2008)

Par ailleurs, comme le rapporte le quotidien gaboneco.com, les réunions du Comité d'Orientations Stratégiques (COS) mis en place pour définir les principaux axes d'utilisations de ce capital, se tenaient au siège du WWF à Libreville[258]**.** Le COS est en effet l'organe d'orientation, de décision et de supervision de la mise en œuvre de l'Accord. A ce titre, il est notamment chargé de s'assurer des mouvements du compte du Fonds ; d'apprécier les rapports du Conseil technique paritaire (CTP)[259] ; d'approuver et de valider toute étude et tout projet susceptibles d'être financés par le Fonds ; d'engager toute dépense financée par le Fonds ; d'établir des rapports annuels sur l'exécution de l'Accord. Dans ce système de gouvernance, le WWF siège à la fois au COS et au CTP. Ce qui lui donne un meilleur positionnement quant à l'orientation des projets du Fonds (Voir Schéma ci-dessous).

Figure 29: *Positionnement du WWF dans le cycle de projet du fonds dette-nature*

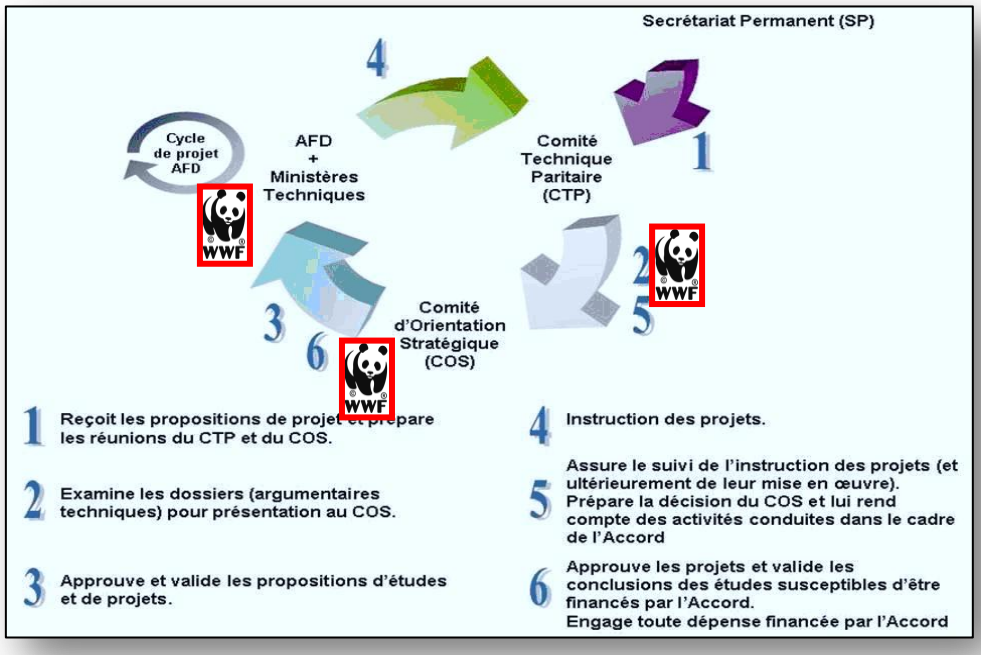

Source : *WWF France/AFD Libreville*

[258] http://gaboneco.com/show_article.php?IDActu=11916

[259] Le CTP est l'organe d'appui au COS. A ce titre, il est notamment chargé d'examiner les projets susceptibles d'entrer dans le champ de l'Accord, de présenter au COS les études et projets ; d'effectuer le suivi de l'instruction technique des dossiers et de la mise en œuvre des projets financés par le Fonds.

Ce positionnement stratégique traduit la place de choix de l'organisme dans le dispositif de gestion du Fonds dette-nature : le WWF conçoit les projets, oriente les choix de financement et valide ou non les propositions faites par les autres partenaires. Loin de n'être qu'un cas isolé, ce positionnement traduit, comme le souligne Laroche, une conception de l'environnement qui devient « *un nouvel instrument de régulation des échanges économiques internationaux.* » (Laroche, 2000 : 442-443)

Grâce à son approche globale et sous-régionale du territoire, WWF a conçu un système de gestion basé sur la prise en compte simultanée des espaces transfrontaliers, ce qui suppose une gestion concertée, nécessitant une structure supra nationale. D'où, l'adoption du plan de convergence pour la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (COMIFA, 2005). Ce plan décrit le cadre légal des actions nationales et sous-régionales en faveur de la gestion durable des forêts. Par ailleurs, l'annexe 1 du plan, identifie des programmes transfrontaliers prioritaires. Si pour l'ensemble des pays d'Afrique centrale l'administration des eaux et forêts est responsable de la gestion des territoires (c'est le cas des Tridom), la mise en œuvre des programmes est confiée à des partenaires privés dont le WWF (COMIFAC, 2005).

La figure ci-après décrit ces relations que le WWF entretient avec différents acteurs des sphères publique, civile et privée, aux échelles internationale, régionale, nationale et locale. Comparé aux autres acteurs en œuvre au Gabon en général, ou dans le complexe d'aires protégées de Gamba-Moukalaba-Doudou en particulier, le WWF présente un carnet d'adresse impressionnant.

Figure 30: *Représentation simplifiée des relations du WWF avec différentes sphères*[260]

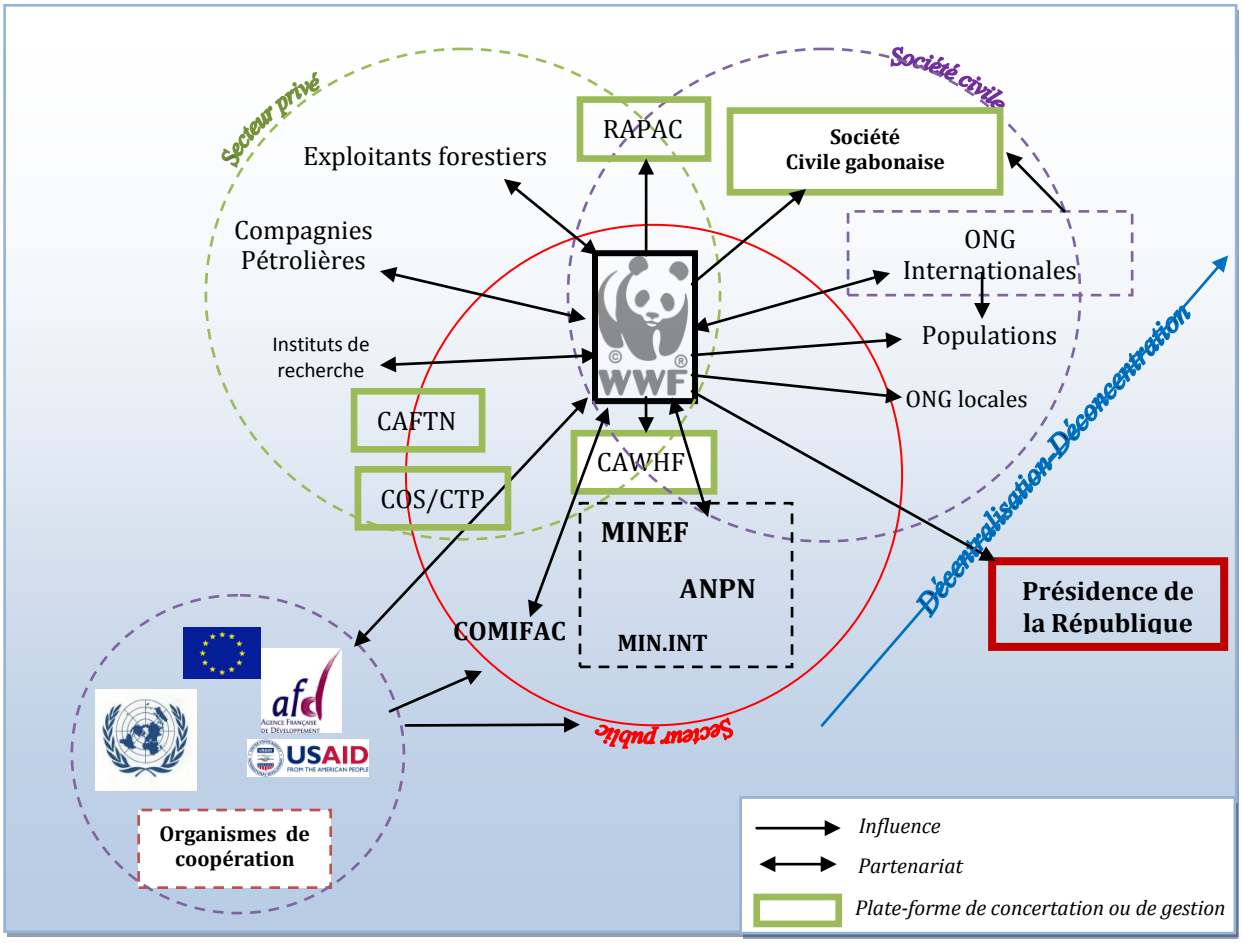

Grâce à ces contacts, l'organisation peut recevoir, orienter, gérer des fonds internationaux ou nationaux. Elle maîtrise les processus de financements internationaux, les mécanismes politiques, côtoie les principaux dirigeants des organismes internationaux ; elle peut ainsi adapter son discours et ses pratiques à l'évolution de la conjoncture sociale, économique ou politique pour influencer les décideurs à sa cause. Par des relations privilégiées avec l'administration des eaux et forêts, des autres ministères et des membres du corps législatif, voire avec le Président de la République, elle peut exercer une pression à travers le système de lobbying pour influencer la prise de décision. Par ses ressources bibliographiques, la qualité et la quantité des données géographiques recueillies sur le terrain, elle a une position centrale dans la production de données originales. S'inspirant des développements précédents, le schéma ci-dessous résume le champ d'application des actions du WWF par rapport à quelques acteurs de la gestion forestière et environnementale au Gabon.

[260] Ceci est une représentation schématique des analyses ci-dessus, mais la présentation est inspirée de Robillard M (2010).

Figure 31: *Représentation schématique des champs d'activités et échelles d'intervention*

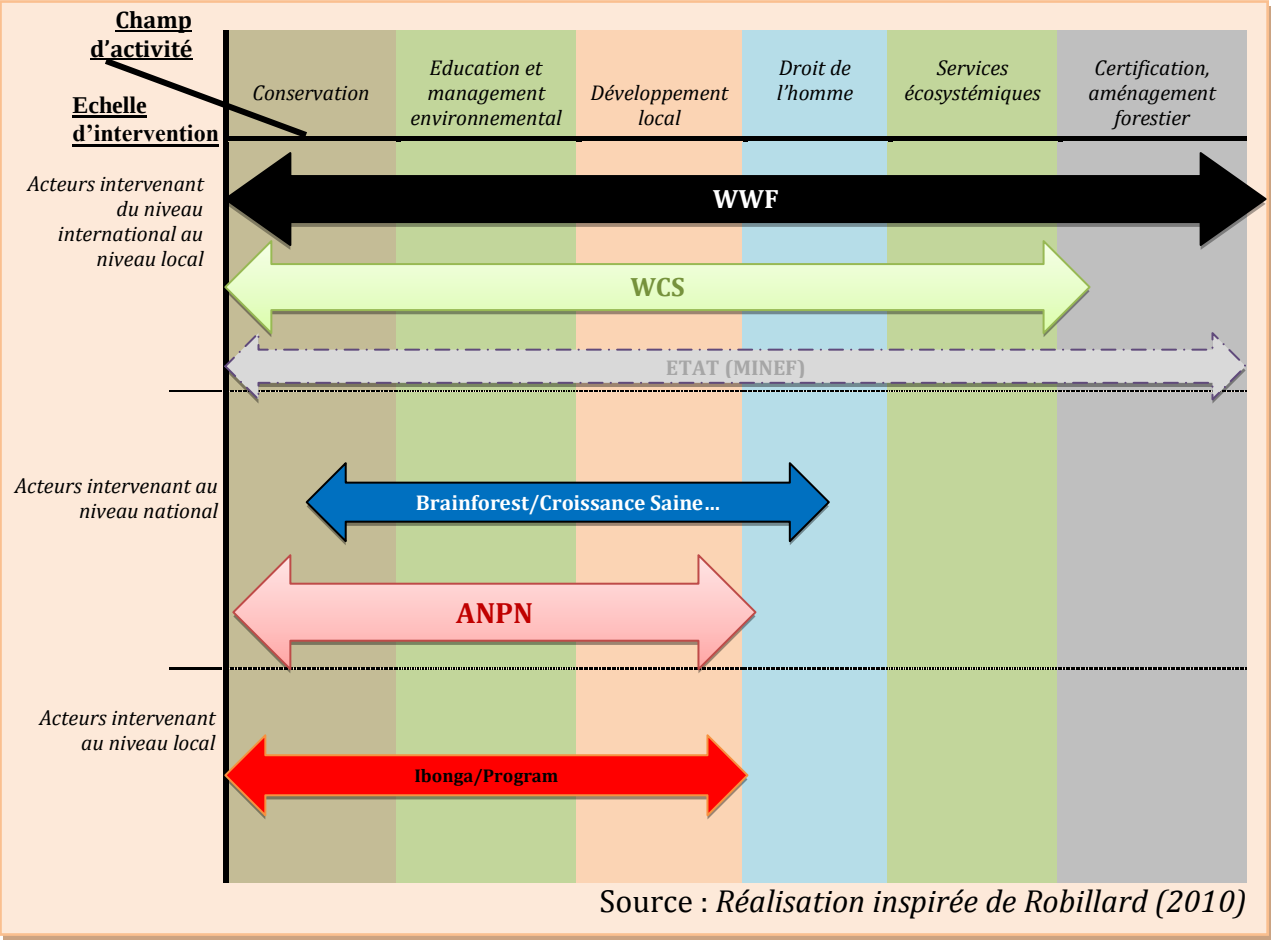

Source : *Réalisation inspirée de Robillard (2010)*

La stratégie du WWF consiste ainsi à être le point focal de l'information environnementale au Gabon. En demeurant connecté aux réseaux public, civil et privé, le WWF dispose d'outils fondamentaux pour la gestion des territoires. Que ce soit dans le domaine social, économique, ou la protection de la nature l'organisation reste "*à la page*" et peut ainsi réagir au bon moment et au bon endroit. Il n'est donc pas étonnant que la COMIFAC, organe de gestion concertée des forêts d'Afrique centrale, lui accorde une grande marge de manœuvre dans l'utilisation des financements internationaux. Le tableau synoptique croisé initiatives-thèmes-acteurs-sources de financements désigne clairement le WWF comme l'un des principaux capteurs de financements internationaux (le premier pour ce qui est des sources de financements européens et américains. Ce tableau montre assez nettement la transversalité des entreprises de l'ONG internationale. A ce titre, le WWF mérite assez largement (au-delà du jeu de mots) le qualificatif de "*couteau suisse*", qui définit assez fidèlement le niveau de compétences de l'ONG internationale d'origine suisse.

En somme, acteur international, régional, national et local, de la protection des espèces fauniques menacées à la prise en compte des besoins des populations locales, le WWF a su s'imposer comme un acteur majeur de la gestion de la forêt-territoire au Gabon. Bénéficiant d'une expertise confortée par des scientifiques et techniciens dans divers disciplines, une logistique adaptée au territoire, l'organisation est au Gabon un « *acteur multiprise* » ou un « *acteur couteau-suisse* », c'est-à-dire qui sait ou peut tout faire (ou presque), et ce, à divers échelles de gouvernance. Cette organisation stratégique rend l'ONG quasi incontournable, même dans le nouveau contexte de reconquête du pouvoir par l'Etat à travers l'ANPN. L'organisation reste une banque d'informations précieuses et garde l'expertise et la connaissance des territoires forestiers du Gabon.

Chapitre 5 : LA WCS, DES PARCS ZOOLOGIQUES URBAINS A LA GESTION DES PARCS NATIONAUX

Ce chapitre est la continuité du précédent. A l'instar du WWF, la WCS constitue un acteur clé de la gestion de la forêt-territoire au Gabon. Installée beaucoup plus tard au Gabon, la WCS présente des particularités dans son processus d'action, permettant ainsi d'apprécier de nouvelles stratégies des ONG internationales. En effet, si l'histoire de la WCS au Gabon reste liée à celle du WWF comme nous le verrons, la WCS n'a pas développé les mêmes méthodes d'action ou de stratégies d'accès aux ressources ou aux territoires. Portée par une histoire de plus d'un siècle, et par des membres fondateurs issus de l'élite américaine, l'organisation a développé divers projets dans le monde, adaptant ses méthodes et stratégies pour être aujourd'hui, au cœur des processus de la conservation de la planète en général, et au Gabon en particulier.

1. De la NYZS à la WCS : aux fondements idéologiques

1.1. Un contexte historique favorable

Au regard des personnalités qui ont, au fil des années, construit ce qui est aujourd'hui la Wildlife Conservation Society (WCS), on ne peut évoquer l'histoire de l'organisation sans la contextualiser dans la grande vague environnementaliste américaine des années 1800. Seules trois autres organisations de conservation privées importantes aux États-Unis ont été créées avant la WCS : la Société d'Audubon[261], le Club Sierra[262] et le Club Boone et Crockett créé en 1887, par Theodore Roosevelt. Comme nous l'avons noté s'agissant du WWF, la WCS voit le jour dans « la haute société » américaine. Ce qui dès l'origine devait lui assurer un champ d'action plus propice, favorisant son émergence et son intégration dans le contexte politique et social américain. A l'origine, la WCS (Société de Conservation de Faune) a été créé à New York le 26 avril 1895, en tant que *Société Zoologique de New York.* Elle avait pour mission de faire avancer la conservation de la faune, de promouvoir l'étude de zoologie et de créer un parc zoologique de première classe (NYZS, 1897). C'est en 1993 que la société zoologique de New York prend le nom de WCS

[261] La Audubon Society est créée en 1886, en hommage à Jean-Jacques Audubon, un franco-américain, amoureux des oiseaux, qui a publié « *les oiseaux d'Amérique* ». Le siège de The Audubon Society est situé au cœur de Manhattan. L'ONG réunit aujourd'hui plus de 500 000 membres.

[262] L'ONG est créée à San Francisco en Californie en 1892 par John Muir, pour aider à la protection du Sierra Nevada est un groupe de plaidoyer.

(Wildlife Conservation Society). Parmi les fondateurs de WCS on peut citer Andrew Haswell Green, plus connu comme le père du "grand New York", et Henry Fairfield Osborn, Professeur à université de Columbia et conservateur du Musée américain d'Histoire naturelle. Theodore Roosevelt et d'autres New-Yorkais remarquables ont été aussi impliqués dans la création de la Société de conservation.

Tout part du désir de Madison Grant[263], qui souhaitait créer un parc zoologique à New York ; Theodore Roosevelt lui-même, en tant que président du *Club Boone et Crockett* a sponsorisé l'entreprise dans le but de permettre de sauver les animaux de l'extinction[264]. La Société Zoologique de New York voit ainsi le jour en 1895, avec pour objectif fondamental de créer une ceinture verte à New York et redonner ainsi aux populations urbaines la passion de la nature (Vedder, 2010). A travers ce projet, Grant veut reproduire une sorte d' « *arche de Noé* », abritant des spécimens d'espèces menacées aux Etats Unis et dans le monde.

Encadré 12: *Andrew H Green, personnage clé de l'histoire de la WCS*

> Andrew Haswell Green (1820-1903) était une figure centrale de l'aménagement urbain de la ville de New York au XIXe siècle. Né à Worcester (Massachusetts) dans l'une des plus anciennes familles de Boston, son ancêtre était Thomas Green, qui arriva en Amérique en 1651 Il fit des études de droit. Il s'installa à New York en 1835 et commença à travailler auprès de Samuel Tilden en 1844. Il entra au conseil de l'éducation de la ville en 1855. En 1857, il devint le président de la commission de Central Park et restera à ce poste jusqu'en 1871. En dépit de son manque d'expérience, il joua un grand rôle dans l'aménagement du parc new-yorkais : en 1858, il négocia l'acquisition de 26 hectares supplémentaires pour développer le projet d'origine. Grâce à lui, Central Park s'agrandit vers le nord. Green fut aussi à l'origine de plusieurs institutions culturelles de New York telles que la *New York Public Library* ou le *Metropolitan Museum of Art*. Green mourut à New York assassiné le 13 novembre 1903 alors qu'il rentrait chez lui. Le 11 mai 1929 on lui dédia un banc dans Central Park avec le surnom de « *Father of New York City* ».
>
> Source: Central Park Conservancy, « *A New York City and Central Park History Lesson* », (page consultée le 25/02/2011),

[263] Avocat, Madison Grant (1865-1937) était connu principalement pour ses positions comme eugéniste et conservateur naturaliste. Grant fut l'auteur de certains des travaux scientifiques racistes les plus connus, et il a joué un rôle actif en faisant renforcer les restrictions législatives sur l'immigration et la politique de stérilisation aux États-Unis. Comme conservateur, Grant est connu pour avoir sauvé de nombreuses espèces animales, fondé de nombreuses et différentes organisations environnementales et philanthropiques, et développé considérablement les sciences environnementales et de protection de la nature. Il sera le premier secrétaire de l'organisation.

[264] Tout au long de sa carrière politique, Roosevelt prend de nombreuses décisions en faveur de la préservation des sites naturels et de la faune. Au total, Theodore Roosevelt crée 5 parcs nationaux, 18 monuments nationaux (National Monuments), 51 réserves naturelles (wildlife refuges).

En 1906, William T. Hornaday, auparavant chef de *Smithsonian Institut*[265], fut désigné comme le premier directeur du Parc Zoologique de New York, un poste qu'il occupera pendant 30 ans. Hornaday était un défenseur de l'environnement ardent. Il a notamment contribué à faire évoluer la législation pour protéger le canard, le bison et d'autres espèces mises en danger par la chasse sportive et intensive (Hornaday, 1989 : 369-548). C'est lui qui choisira le site pour ce qui allait devenir le plus grand zoo du monde en novembre 1899. Bien que la ville de New York ait fourni le terrain et un apport financier de 425,000 dollars pour la construction des bâtiments et les frais d'exploitation annuels du zoo, des citoyens éminents comme J.P. Morgan, Andrew Carnegie et John D. Rockefeller contribuèrent à hauteur de 250,000 dollars supplémentaires dans le capitale de démarrage (NYZS, 1895). La Société zoologique fournit la plupart des fonds pour la construction et les opérations des donateurs privés n'a fait que conforter le capital de l'organisation. C'est enfin la Société zoologique qui choisira le personnel scientifique et administratif.

1.2. Un réseau de parcs zoologiques urbains pour la conservation

La société zoologique de New York avait un triple objectif : la conservation de la faune, la promotion de la zoologie et la création de parcs zoologiques de première classe pour rendre plus accessible au grand public, les deux premiers objectifs (NYZS, 1897 : 11). Comme le décrit David Schiff, un des responsable de l'organisation, *« Les humains aspirent à se relier à la faune, et la société de conservation de la faune fournit ce raccordement d'une manière significative. »*[266] En plein cœur de la ville, le Zoo Bronx devint un centre important pour l'éducation populaire, la préservation d'animaux menacés et la recherche scientifique. De plus, Guillaume Hornaday ouvrit trois réserves de bison dans le Midwest, en commençant par la Réserve de Forêt de Montagnes Wichita à Oklahoma, en 1907, en commençant avec 15 bisons fournis par le Zoo Bronx, renforçant ainsi le réseau d'aires protégées et de parcs zoologiques de l'organisation (Hornaday, 1989).

[265] La *Smithsonian Institut* est une institution de recherche scientifique, crée sous l'égide de l'administration américaine en 1846. Elle a, au fil des années, développé ses vocations éditoriales, muséographiques, pédagogiques et éducatives. La Smithsonian Institut est associé aujourd'hui à un vaste complexe de dix-neuf musées et neuf centres de recherche principalement situés à Washington, gérée par son organisme fondateur, le gouvernement américain.
[266] *Wcs.org*

Sous la direction de Guillaume G. Conway, le Zoo Bronx ouvre son monde d'obscurité pour les espèces nocturnes en 1969 et son monde d'oiseaux en 1974 (Hancocks, 2002 : 105). La ville de New York se tournera plus tard vers l'organisation pour la construction de nouveaux équipements zoologiques. Le Zoo de *Central parc* s'ouvrira en 1988, suivi par le Zoo du *Queens* en 1992 et le *Prospect Park Zoo* le 05 octobre 1993. Renforçant ainsi le grand réseau de parcs zoologiques urbains géré par la NYZS. La WCS qui hérite de ces installations en 1993, va ainsi s'affirmer comme l'une des plus importantes organisations de protection de la nature, et le gestionnaire d'un des plus grands réseaux et plus importants parcs zoologiques du monde.

Malgré ces nombreuses avancées scientifiques et politiques, certaines de ses pratiques résonnent toujours comme une tâche dans l'expansion de l'organisation. En 1906 par exemple, un africain *Ota Benga*, un pygmée provenant de l'ancienne colonie belge du Congo, est exhibé par le Zoo du Bronx pendant deux semaines. Il est exposé sous un panneau indiquant sa taille et son poids dans une cage avec un orang-outang comme camarade de cellule. Il fut ensuite exhibé à la foire internationale de Saint Louis dans l'État du Missouri où chaque jour pas moins de 40000 spectateurs se déplaçaient pour l'observer[267]. La vie *d'Ota Benga* est humiliante, exposé au même titre que les animaux du zoo ; les visiteurs le perçoivent comme une bête. Harcelé par le public, il mettra fin à son calvaire en se suicidant en 1916[268].

Cet épisode montre comment l'organisation américaine a su "surfer" sur la vague des évolutions idéologique pour arriver à ses fins. Dans un contexte de traite négrière, de méconnaissance de la population pygmée, ou encore de faible emprise des droits de l'homme sur la société, la société zoologique présente à son public un « spécimen » ; s'assurant ainsi une attraction populaire de ces parcs (Bradford, 1992).

[267] Pour approfondir la question, lire: Bradford, Ph.V; Blume H., *Ota Benga: The Pygmy in the Zoo*. Martins Press New York: St. 1992. Société d'anthropologie de Paris, *Communications Sur les Nubiens du jardin d'acclimatation*. Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris. Tome 2, Serie 3,1879.

[268] Anonyme « *Zoos Humains : des êtres humains exhibés dans une cage!* » http://www.deshumanisation.com/phenomene/zoos-humains?start=2. (Consulté le 30/11/2011). Ce site présente entre autre une cartographie des zoos humains basés sur le principe de mise en scène d'hommes dotés de certaines singularités

2. La WCS aujourd'hui : la conservation dans la continuité de la NYZS ?

Né de la Société Zoologique de New York en 1993, soit une année après le sommet de la terre tenu à Rio, la Wildlife Conservation Society est parfois à tort considérée comme la petite dernière parmi la longue liste des ONG de protection de la nature[269]. WCS est une « *non-profit corporation* »[270], selon la loi de 1895 des Etats-Unis. Elle est enregistrée dans l'Etat de New York[271]. Son but premier est la protection de la faune et des milieux sauvages. Sur la base d'études scientifiques menées sur le terrain, WCS contribue à élaborer des politiques de conservation qui profitent à la nature et à l'humanité selon le site officiel de l'organisation. Avec plus d'un siècle d'expérience héritée de la New York Zoological Society, les engagements à long terme dans divers territoires et paysages, et une présence dans plus de 60 nations pour plus de 500 projets (WCS, 2010), WCS a amassé une connaissance biologique, une compréhension culturelle des territoires et des sociétés considérables lui permettant d'être reconnu comme l'une des ONG les plus compétentes dans la conservation de la nature au Monde (Cf. carte 15).

2.1. Organisation institutionnelle et sources de financement

Comme le WWF, la WCS a donc une organisation très hiérarchisée, et très décentralisée. WCS internationale est basée à New York, dans le parc zoologique du Bronx. L'ONG développe des programmes dans tous les continents. Bien que diverses études soient financées dans tous les continents, le Programme Afrique est le plus importants. *« Au niveau global, WCS Amérique Latine n'a pas de programmes plus volumineux, car ce continent dispose de ressources locales y compris d'ONG très développées dans le secteur de la conservation. WCS y vise davantage l'expertise de très haut niveau, le renforcement de compétence et quelques projets-pilote de terrain, ce qui ne nécessite pas de grands effectifs et/ou de grands budgets. En Asie, il en est de même à quelques exceptions près, notamment au Cambodge où le Gouvernement a mandaté WCS pour de nombreuses activités, conduisant à d'importants recrutements*. *En Afrique par contre, il y a encore tout à faire.* »[272] Le

[269] Dans son article « *Organisation d'Ensemble de WCS (Wildlife Conservation Society): Programmes en Afrique Centrale* » publié dans les Bulletins de la Serie*Yale School of Forestry and Environmental Studies, en* 1998, Amy Vedder Directrice, Programmes Afrique, WCS, présente l'organisation comme la *« la petite sœur dans la famille des ONG qui opèrent sur le terrain* ».
[270] Organisation à but non lucrative.
[271] Voir le certificat d'enregistrement à l'Etat de New York, en annexe.
[272] Romain Calaque, responsable WCS Gabon. Entretien du 25 janvier 2012, à Paris

programme Afrique est essentiellement localisé en Afrique centrale qui dispose du second plus important massif forestier de la planète, et d'une biodiversité exceptionnelle. La volonté des Etats de la sous-région d'intégrer la gestion durable dans les processus de développement est un des facteurs qui ont motivé l'implantation de l'organisation et la concentration de ressources financières et humaines.

Carte 16: *WCS en Amérique*

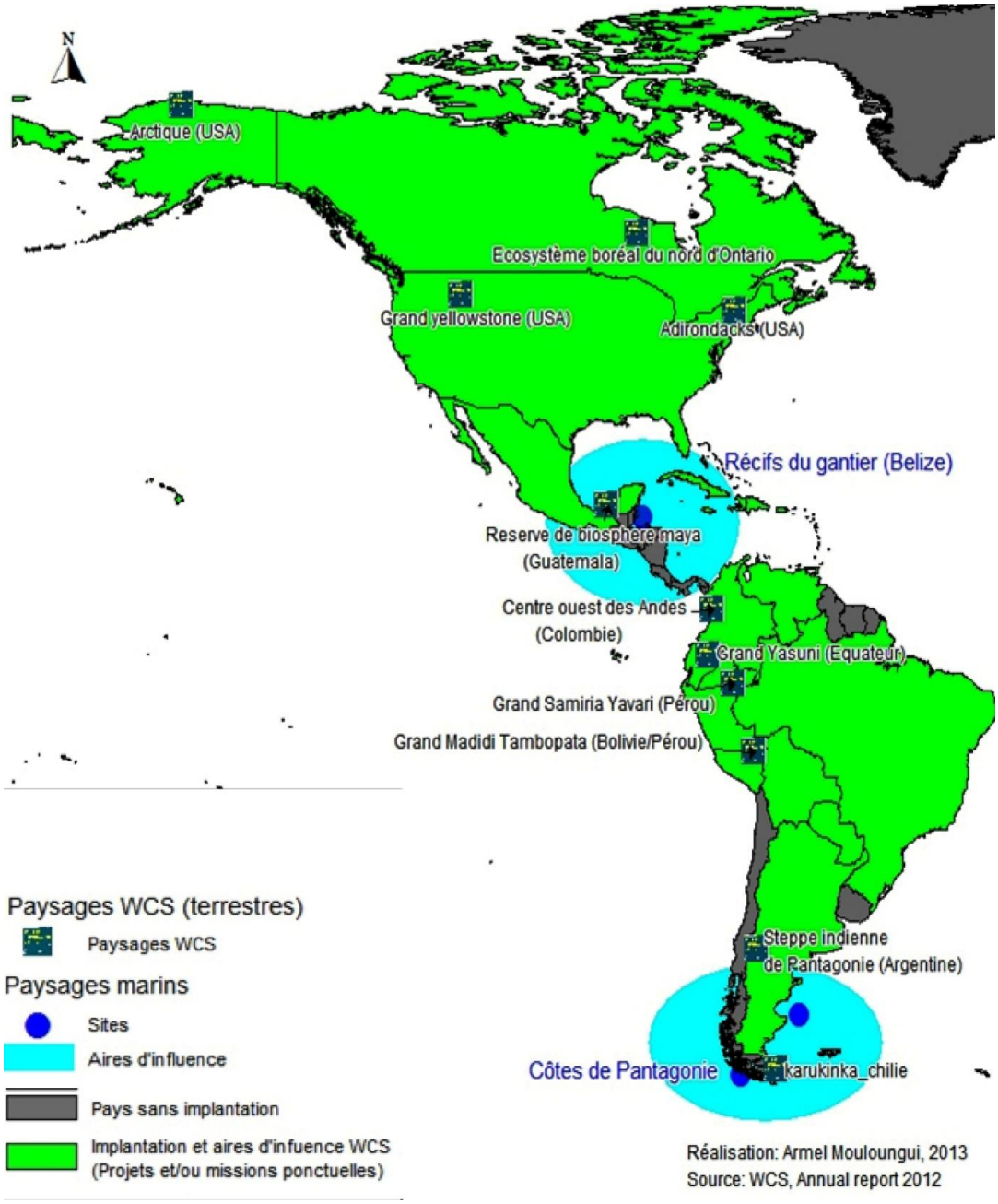

Carte 17 : *WCS en Afrique et en Asie*

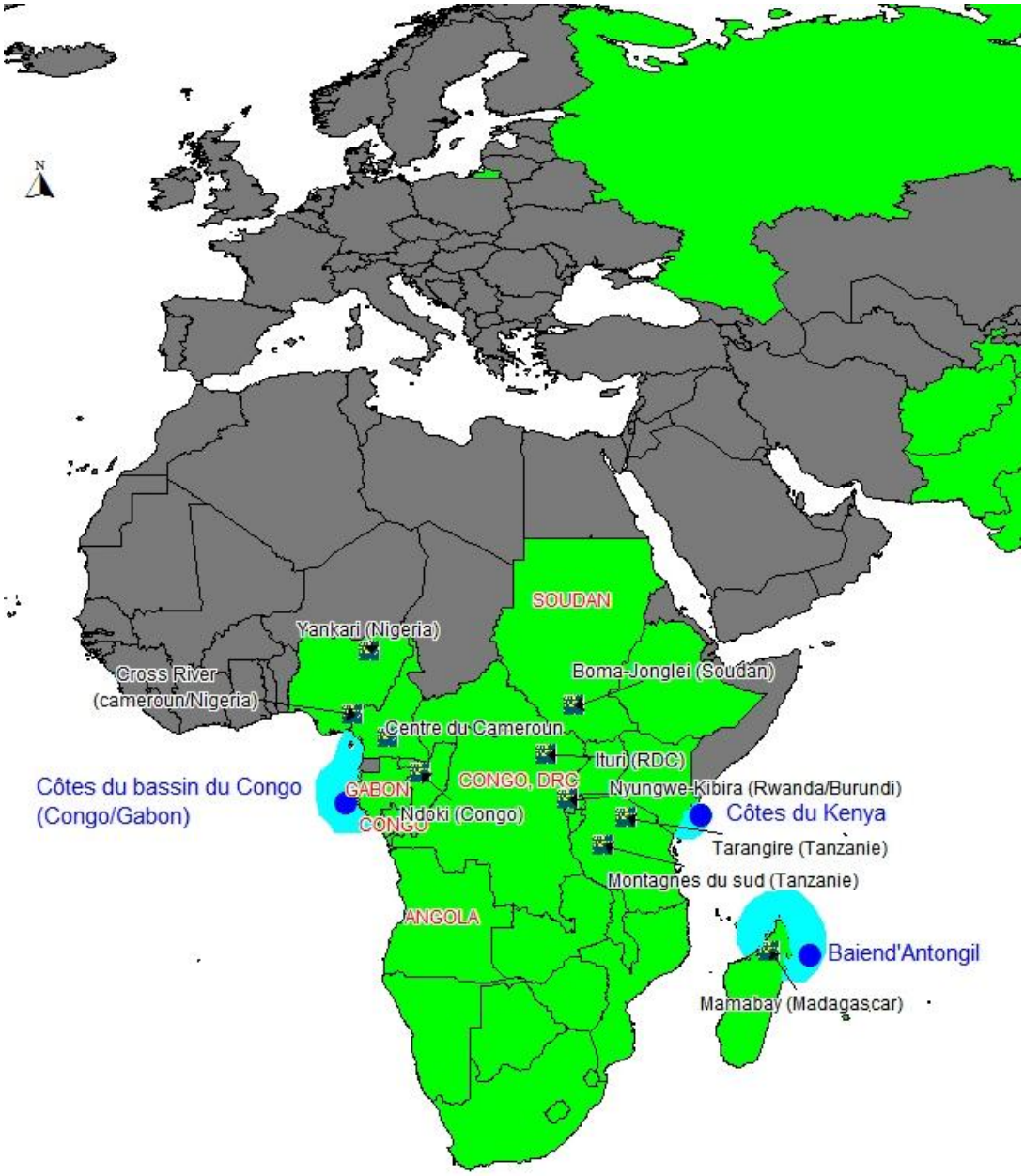

Carte 18 : *WCS en Asie et en Océanie*

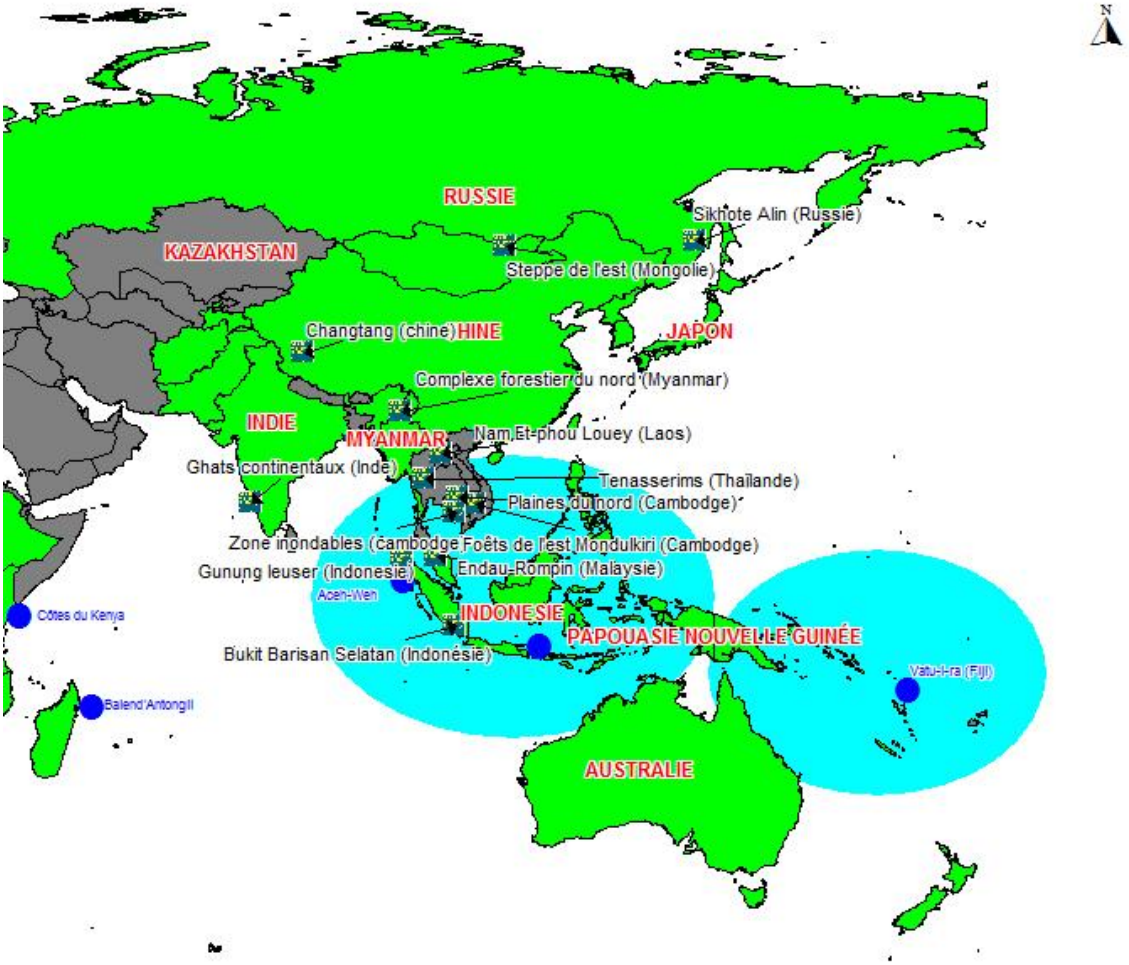

Par ses méthodes, WCS se dit beaucoup plus « *orienté terrain que* « *lobbying* »[273]. WCS est très décentralisée dans la prise de décision. Contrairement à WWF, l'ONG ne dispose pas de direction ou de coordinations sous-régionales. La dynamique de développement de WCS est plus une approche directe du territoire. Ainsi, après la localisation d'un site considéré comme exceptionnel ; un projet y est directement mis en œuvre avec une supervision à distance par un programme "régional" (Afrique, Amérique Latine, Asie, Amérique du Nord, Marine) au siège à New York. Si le projet "site" est efficace, il commence à travailler à l'échelle d'un *landscape* ; si le projet "*landscape*" métastase sur un second site au sein d'un même pays, il provoque la création d'un programme national doté d'un "représentant" officiel dans le pays, avec si possible un accord de Siège. Compte tenu de l'importance du programme Afrique, un poste "régional" a été récemment créé au siège de l'organisation, sur les questions de conservation en Afrique. Dans cette même

[273] Calaque R, *Ibid*

perspective, WCS vient de créer un poste sous-régional "*Central Africa conservation tools & capacity building*" en 2012, pour un pilotage des actions au plus près du terrain.

Avec un budget de 201 millions de dollars, la WCS fait partie des ONG les plus nanties. Les sources de revenus de la WCS sont assez diversifiées. Elles sont constituées principalement d'apports privés ou dons, des contributions des membres, des subventions d'agences publiques et fédérales, de l'aide étrangère et des organisations multilatérales (WCS, 2010 : 28-30). Notons toutefois que ces revenus restent assez dépendants des instances publiques. La Ville de New York a fourni plus de 24 millions pour le fonctionnement des parcs à travers son Département des Affaires Culturelles et le Département de Parcs et de Loisirs, soit 12% des revenus total en 2010 (WCS, 2010 : 30).

Figure 32 : *Source de revenu en 2010*

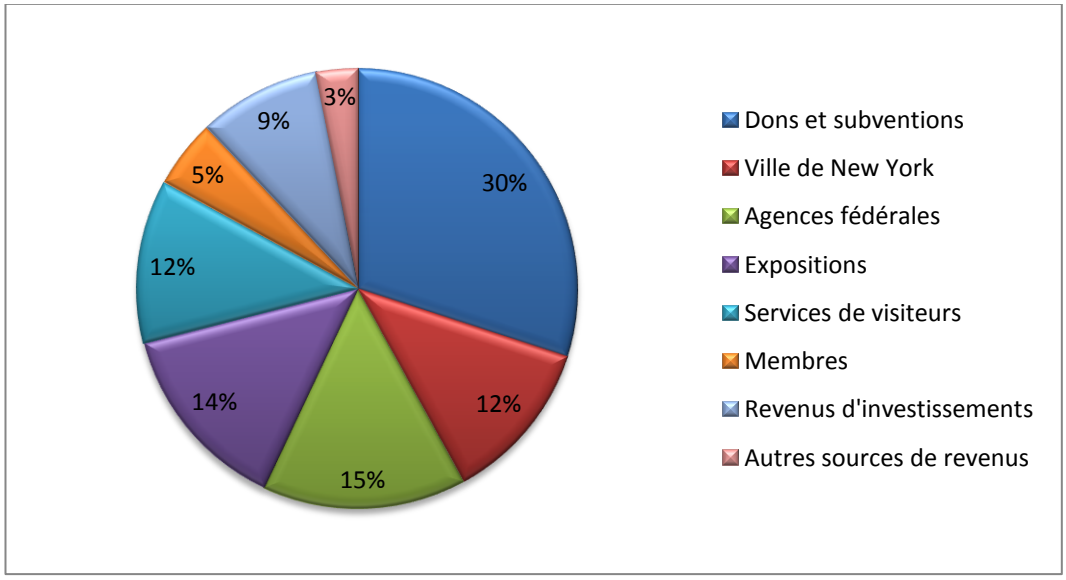

Source : WCS, *annual report 2010.*

Les subventions fédérales à la conservation globale et aux programmes internationaux sont assurées par l'USAID, le Fish and wildlife service, et d'autres agences. Ces deux sources, Etat de New York et agences publiques, ont fourni plus de 30% du revenu de la WCS en 2010. L'organisation tire également d'importantes ressources financières des produits liées aux expositions dans les parcs (l'assistance des admissions dans les expositions et les diverses activités dérivées, les œuvres exposées et les

contributions des services de visiteurs (restauration, ventes diverses, parking), pour 12% des revenus 2010.

2.2. Des zoos à la conservation à grande échelle : un tournant dans la vision de l'ONG

En passant de New York zoological society (NYZS) à Wildlife Coservation Society (WCS) en 1993, la société zoologique augmente officiellement son échelle d'action. La dénomination NYZS étant jugée plus restrictive dans la finalité de l'action de conservation, bien que la société finance des études à travers le monde. Alors que la NYZS était une organisation, certes privée, mais viscéralement liée à l'Etat de New York pour l'aménagement urbain et pour cultiver un retour populaire à la nature, Wildlife Conservation Society ouvre les horizons au-delà de New York, et des Etats-Unis.

Au départ, la société avait pour ambition d'établir des stations d'élevage et de recherche pour faciliter la reproduction des animaux menacés, en associant des conservatoires zoologiques à des centres d'études et de recherches spécialisés dans l'élevage d'espèces animales en voie de disparition (NYZS, 1898 : 30-31). Mais avec l'internationalisation des problèmes environnementaux, le statut de plus en plus affirmé des organisations non gouvernementales à travers le monde, le rôle de ces dernières dans la résolution des problèmes de pollution, de désertification, de surexploitation des ressources naturelles, destruction de la biodiversité…le rôle de l'organisation s'est affirmé par une internationalisation de son champ d'action. La Société zoologique fait ainsi le pas de l'international, pour ne pas être considéré comme le simple gestionnaire du zoo du Bronx.

Figure 33: *Evolution de la NYZS à la WCS*

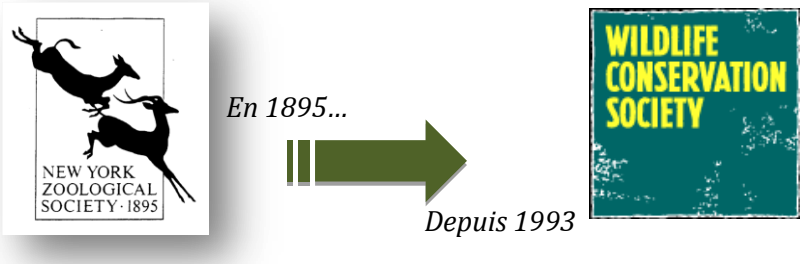

Sources: *United States Patent and Trademark Office, Reg. N°1,554,131/wc.org*

La mutation de la NYZS en WCS pourrait également s'expliquer par la montée de mouvement anti-zoos, qui remettait en cause le fait même de garder en captivité et ce, quelles qu'en soient les conditions, des animaux sensés s'épanouir en milieu naturel.[274] La démocratisation de la télévision dans les années 1960, diffusant de nombreuses émissions permettant d'observer les animaux dans leur milieu naturel, l'amélioration du niveau de vie et consécutivement de l'habitat durant les Trente Glorieuses rendant moins tolérables les conditions de maintien des animaux en captivité auparavant acceptées ; le développement de nouvelles disciplines scientifiques telles l'éthologie et la psychologie animale ; l'intérêt croissant pour la nature et le développement du mouvement écologiste ; le contexte de décolonisation et d'opposition au pillage des ressources…tous ces éléments vont d'une manière ou d'une autre contribuer à pousser la NYZS à élargir son horizon pour être plus crédible sur le plan international. Une internationalisation qui sonne comme l'aboutissement d'une entreprise déjà nourrie au sommet de l'organisation zoologique depuis sa création : faire du zoo une plate-forme de recherche scientifique, et plus seulement, un lieu d'exposition d'animaux en voie d'extinction. Ainsi, pour la NYZS, le réseau de zoos devient un important relais entre les populations et la nature. Une plate-forme qui devient la troisième source de revenus de l'organisation en 2010 après les dons, les subventions des agences publiques et de l'Etat de New York.

Vers la fin du XIXe siècle, Guillaume Temple Hornaday, alors le directeur du Parc Zoologique de New York, va réaliser une enquête sur l'état de la faune aux États-Unis. Cette étude permettra de réaliser le déclin d'oiseaux et de mammifères. En 1897 Hornaday engage le chercheur de terrain Andrew J. Stone pour étudier la faune de l'Alaska. Sur la base de ces études, Hornaday va mener une campagne pour faire adopter de nouvelles lois pour protéger la faune des États-Unis. Parmi les œuvres réalisées, Hornaday a mené en 1905 une campagne nationale pour créer des zones refuge pour la sauvegarde du bison, symbole américain, en voie de disparition (Hornaday, 1889). Le Zoo Bronx va ainsi envoyé 15 bisons à la Réserve de Wichita en 1907. Cette action pour sauver le bison restera l'un des grands succès dans l'histoire de la WCS.

[274] Par exemple un article de Paul Escudié intitulé « *L'enfer des bêtes* » paraît dans *Le Journal* du 21 mars 1911, qui à propos de la ménagerie du Jardin des plantes assure : « *Il est à Paris un lieu maudit : les animaux inoffensifs aussi bien que les fauves superbes arrachés au désert y pourrissent lentement en des geôles ridiculement étroites, dans l'humidité, la boue et la révoltante malpropreté.* » Cité par E. BARATAY, E. HARDOUIN-FUGIER, *Zoos. Histoire des jardins zoologiques en Occident (XVIè-XXè siècle)*, Paris, La Découverte, 1998, p. 207.

Après la Seconde Guerre mondiale, sous la direction de Fairfield Osborn, l'organisation étend ses programmes dans la biologie de terrain et la conservation. En 1946, les études de terrains réalisées par la NYZS permettent la création du *Jackson Hole Wildlife Park* (Reed, 1952), qui est devenu le plus grand parc du Teton en 1962. Vers la fin des années 1950, WCS a commencé une série d'enquêtes de faune et de projets au Kenya, Tanganyika (maintenant la Tanzanie), l'Ouganda, l'Éthiopie, le Soudan et la Birmanie. En 1959, il sponsorise les études de George Schaller sur les gorilles de montagne au Congo. Depuis cette expédition, Schaller va devenir un biologiste reconnu sur le plan mondial pour ses études de terrain à travers le monde[275], mais ces études vont également constituer le point d'appui des activités de l'ONG en Afrique centrale.

2.3. L'approche «espèce-paysage» pour la conservation

Pour étendre son activité dans un territoire donné, la WCS emploie l'approche «espèce-paysage» définie dans par le programme Paysages Vivants élaboré par l'ONG. Depuis plus d'un siècle, il était généralement admis que la conservation de la faune passe par la mise à l'écart de sites protégés contre les activités anthropiques (Kramer et al, 1997 ; Dudley et al, 2004). Les aires protégées avaient alors un rôle central dans la lutte pour la sauvegarde des espèces menacées, car c'était uniquement dans ces sites que la conservation était le principal objectif d'utilisation des terres. Au regard de la faible superficie de territoires protégées dans le monde, la conservation s'en trouve altérée. En conséquence, pour la WCS, il ne faut pas focaliser les efforts uniquement sur les aires protégées, car les animaux se déplacent au-delà des limites administratives définies, et ne tiennent pas compte des espaces érigés pour leur protection (WCS, 2009). D'où l'approche espace-paysage qui permet d'appréhender les mouvements des animaux autrement, et de définir des actions plus appropriées. L'approche *espèces-paysage* est une stratégie basée sur la connaissance de la faune sauvage. Elle permet de définir des zones de conservation ayant une valeur écologique, d'identifier où et pourquoi des conflits existent entre l'homme

[275] Formé à l'Université de l'Alaska, George Schaller acquiert en 1959, une renommée internationale en partant étudier les gorilles dans le parc de Virunga et en publiant les premiers ouvrages (en 1963) sur ces animaux alors très méconnus. Dans les années 1970, Schaller se tourne vers l'Amérique du sud où il étudie, entre autres le jaguar. A partir des années 1980, George Schaller va passer énormément de temps en Asie, essentiellement en Chine, où il travaille pour différentes organisations et gouvernements à la conservation d'animaux en voie de disparition comme le grand panda, le chiru ou antilope Tibétaine, le Bharal de l'Himalaya (Pseudois nayaur), le mouflon de Marco Polo (Ovis ammon polii), le saola (Pseudoryx nghetinhensis) au Laos.

et les espèces sauvages, de concevoir et de mettre en place des actions de conservation pour limiter ou arrêter ces conflits, de suivre l'évolution de ces programmes et d'adapter les actions de conservation à la lumière des résultats.

En somme, la WCS est une institution relativement récente, mais qui s'inscrit dans la ligne idéologique et méthodologique de la New York Zoological Society créée un siècle plus tôt. De l'aménagement urbain à l'éducation environnementale à l'origine, l'organisation a su se faire une place dans le secteur de la conservation internationale, en véhiculant de nouvelles approches scientifiques pour la sauvegarde des espèces menacées et la gestion des territoires. Cette emprise spatiale et cette emprunte scientifique ont contribué à faire de l'ONG une des plus crédibles pour la gestion des milieux, notamment dans les pays en développement où il n'est pas facile de trouver des interlocuteurs crédibles pour gérer des financements internationaux importants. Le rôle de la WCS au Gabon est d'autant plus important, qu'il nous permet d'apprécier les mutations des stratégies d'appropriation des territoires par les ONG internationales. C'est l'objet de la section suivante de notre travail.

3. La WCS-Gabon : de la Lopé à la conquête du Gabon

La distribution et la diversité des activités de la WCS dans le territoire national font parfois oublier que l'histoire de l'ONG au Gabon est très liée à deux autres organismes : le CIRMF et le WWF, qui ont permis son implantation, et surtout, facilité ses liens avec le sommet de la pyramide de gouvernance (Présidence de la République). Cette section rappelle cette proximité et fournit des éléments historiques qui vont permettre de mieux comprendre les fondements de l'action de WCS et comment l'ONG a su s'adapter et mettre en œuvre de nouvelles formes d'appropriation de l'espace pour en devenir un des principaux gestionnaires.

3.1. Une « histoire de grands singes » liée au CIRMF

3.1.1. La Station d'Etudes des Gorilles et des Chimpanzés (SEGC) de la Lopé, point d'ancrage de la WCS au Gabon

La faible population du Gabon a toujours a souvent été perçu comme un facteur limitant du développement du pays (Pourtier, 1989). Au début des années 1970, le Président Omar Bongo, émettait alors le souhait de voir implanter un centre de recherches médicales, destiné en premier lieu à améliorer la fécondité humaine dans son pays[276]. Ce souhait aboutit en 1974, suite à la décision conjointe de la présidence gabonaise et du président de la société pétrolière Elf Aquitaine, sous l'égide d'un Comité de Patronage ayant à sa tête le professeur Robert Debré (1882-1978), sommité de la médecine mondiale[277], et d'un Conseil scientifique présidé par le professeur Emile Beaulieu, d'installer un centre de recherches médicales à Franceville, dans le Haut-Ogooué (province d'origine du président), à l'environnement propice.

Le 5 décembre 1979, le Centre International de Recherches Médicales de Franceville (C.I.R.M.F.) fut inauguré. Sa mission, étudier l'incidence des maladies infectieuses, parasitaires, immunologiques et des facteurs hormonaux sur la reproduction de l'homme et de la femme et le développement de l'enfant et, par extension, toutes les

[276] Des rumeurs dans l'entourage du président liaient ce désir à l'infertilité présupposée de la première dame.
[277] Médecin, pédiatre, il est considéré le comme le fondateur de la pédiatrie moderne et des centres hospitaliers universitaires en France.

questions théoriques liées à la fécondité humaine en milieu tropical. Le centre est présenté comme un remarquable organisme de recherche en Afrique Centrale, doté des moyens matériels et techniques les plus perfectionnés existant au monde à l'époque. Dès son ouverture, le CIRMF occupait 2000 m^2 de locaux, comprenaient cinq divisions de recherche : microbiologie, immunologie, anatomo-pathologie et biologie de la reproduction. En marge de ces divisions consacrées à la recherche, le centre offrait également des services d'analyses biologiques pour la population de Franceville et des villes environnantes. Le CIRMF comptait enfin un centre de primatologie pour l'étude des grands singes et de leurs maladies proches de celles de l'homme. Cette association de moyens technologiques et naturalistes constituait une originalité unique.

Il faut souligner que la réalisation d'un centre de cette envergure n'avait pas trouvé l'accord de tous en France, où certains estimaient que c'était trop de moyens financiers pour un si petit pays d'Afrique. D'autres réactions étaient plus raisonnables ; telles celles du docteur Anne Rethel-Laurentin, éminent chercheur du CNRS en ethnomédecine africaine, dont le sujet d'étude était depuis 25 ans (en 1979), l'hypofécondité en Afrique Centrale. Elle notait que le problème relevait d'une bonne hygiène et de moyens sanitaires. Elle soulignait *« les covariations étroites entre stérilité (…), infections génitales et maladies sexuellement transmissibles*» (Le Monde, 1980), avec des causes historiques liées à la Traite des esclaves et à ses conséquences. Elle préconisait des traitements collectifs, comme cela avait été fait entre 1950 et 1960 dans les régions peu fécondes du sud-Cameroun, de la Volta Noire au futur Burkina Faso, et dans le centre et le sud-ouest de l'ex-Congo Belge. Elle terminait son appréciation par : « *(…) la résurrection de la démographie gabonaise est un problème de santé publique urgent, peu coûteux de surcroît (…)* » (Le Monde, 1980).

Mais, au moment même du projet CIRMF et de sa réalisation, il apparaissait en Afrique Centrale de nouveaux agents infectieux épidémiques et mortels (Ebola, puis HIV), alors qu'il avait été clamé la fin des maladies infectieuses, grâce aux antibiotiques et à de nouveaux outils thérapeutiques[278]. La nouvelle maladie sexuellement transmissible commença d'être étudiée en Afrique Centrale par les Instituts Pasteur en 1982, avant même la découverte du virus HIV. La technologie de pointe du CIRMF était là, prête à être

[278] Le 29 octobre 1979, l'OMS déclara la variole maladie éradiquée.

utilisée dans la recherche sur les agents infectieux émergents et les maladies graves qu'ils pouvaient causer. Le moment n'était cependant pas encore venu pour le CIRMF d'intervenir.

Le 16 septembre 1983, un événement qui ravit la communauté scientifique du CIRMF. Pour la première fois en Afrique naissait, en captivité, un bébé gorille, une femelle qui fut prénommée « Caroline ». Cette naissance était d'importance, parce qu'il s'agissait justement d'un gorille, et qu'il survécut. Des colonies de singes apparentés se constituèrent ainsi peu à peu, leur étude biologique et génétique fut un apport essentiel à la connaissance des animaux sauvages les plus proches de l'homme. Mais les recherches de primatologie en captivité nécessitaient aussi l'étude des primates dans leur milieu naturel. A cet effet, dès la fin de l'année 1980, le Dr. Caroline Tutin, chercheur en primatologie, et son assistant Michel Fernandez, entreprenaient l'étude de la démographie des grands singes anthropoïdes du Gabon, en particulier celle des gorilles. Les résultats indiquaient que le pays était le sanctuaire de ceux-ci, avec une population plus importante qu'on ne croyait (Tutin, 2005). L'enjeu de l'étude des grands primates va susciter l'apport de nouveaux financements et de structures plus adaptées.

C'est donc pour accroitre le champ d'action du CIRMF qu'en 1983, il fut décidé l'installation d'une station permanente de recherche en ce domaine. La mise en œuvre de ce projet fut confiée à ces deux mêmes scientifiques. Le lieu choisi fut la réserve de la Lopé, aire protégée existant déjà depuis 1946 dans le bassin du Moyen Ogooué. La mission de la SEGC était claire : servir de relais au CIRMF pour la compréhension du comportement des grands singes, en vue d'étudier les maladies infectieuses qui touchent l'homme et les singes[279]. Cette unité va conforter les espérances des scientifiques du CIRMF quelques années plus tard. En effet, touché en 1996 par le virus EBOLA, le Parc National de la Lopé est donc l'endroit idéal pour étudier les relations complexes entre hôtes, agents pathogènes et environnement. Pour répondre aux questions relatives à ces relations, de nouvelles techniques vont être développées ; combinant informations sur le changement climatique, écologie des gorilles, dynamique forestière et épidémiologie des maladies émergentes.

En plus des acteurs institutionnels de financement et de fonctionnement du CIRMF, des organismes scientifiques internationaux se joignirent peu à peu au projet, dont

[279] http://www.cirmf.org/fr/le-cirmf/historique (Consulté le 12/04/2012)

la NYZS, qui finança en 1989 un chercheur permanent et s'associa en 1993 au CIRMF dans une convention de cogérance, jusqu'en 2005.

Les chercheurs élargirent rapidement les centres d'intérêts de la SEGC à d'autres aspects de la vie des grands singes et de l'environnement dans lequel ils évoluent, la végétation, mais aussi les autres grands mammifères (White, 1997 ; White et Tutin, 1993). La station a bénéficié aussi de nombreuses collaborations scientifiques internationales dans des domaines très divers : archéologie, génétique moléculaire, botanique, étude des pollens, foresterie. Et, c'est grâce notamment à ces nombreux travaux, que la réserve de la Lopé devient parc national en 2002, puis site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2007[280]. Devenu WCS, l'ONG américaine a son point d'ancrage dans un territoire unique en Afrique. Son action peu désormais s'étendre et se diversifier.

3.1.2. Du « cœur » du Gabon à l'occupation du territoire nationale : les facteurs de l'expansion de la WCS au Gabon

La Wildlife Conservation Society commence ainsi son activité à la Lopé, aire protégée située au cœur du Gabon. Grâce aux nombreuses études réalisées par Lee White et les chercheurs de l'organisation, l'ONG devient très vite un acteur important de la connaissance des milieux et des ressources[281]. Ces compétences vont valoir à la WCS d'être impliqué dans des projets d'envergure au Gabon. Deux facteurs fondamentaux vont favoriser l'expansion de l'ONG de la Lopé à l'ensemble du territoire national.

D'abord, le programme régional ECOFAC (Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale) financé par le Fonds Européen de Développement (FED) depuis 1992[282]. Le programme ECOFAC regroupant un ensemble d'acteurs, l'IUCN va initier une étude d'identification de sites critiques (UICN, 1989). Partenaire privilégié de l'IUCN (Chartier, 2004), et actif sur le terrain quelques années plus tôt, le WWF va assurer le choix des partenaires et les chercheurs sur le terrain pour la réalisation des études sur

[280] *http://whc.unesco.org/fr/actualites/394*

[281] Le groupe *Ecologie et Forêt* du département de biologie et des sciences environnementales de l'Université de Stirling (Ecosse) a regroupé l'ensemble des publications des chercheurs pour constituer une des plus importantes bases de données dans le domaine écologique du Gabon. *http://www.sbes.stir.ac.uk/research/ecology/afeg/documents.html*

[282] Le projet Ecofac vise à assurer une meilleure gestion et un développement durable des écosystèmes forestiers de plusieurs pays d'Afrique Centrale. Sa composante Gabon a pour cadre la réserve de la Lopé, pour laquelle le CIRMF et la WCS assurent la co-gestion.

l'identification des sites critiques. Plusieurs études seront réalisées par WCS dans le cadre de ce programme, dont le *Guide de la végétation de la Lopé,* réalisé par Lee White et Kate Abernethy (1997). C'est fort de ces réalisations que le WWF va intégrer le WCS dans l'élaboration des études qui vont identifier des zones dites « critiques » en vue d'élaborer des actions de conservation[283].

Carte 19: *Les sites critiques de l'IUCN (1989)*

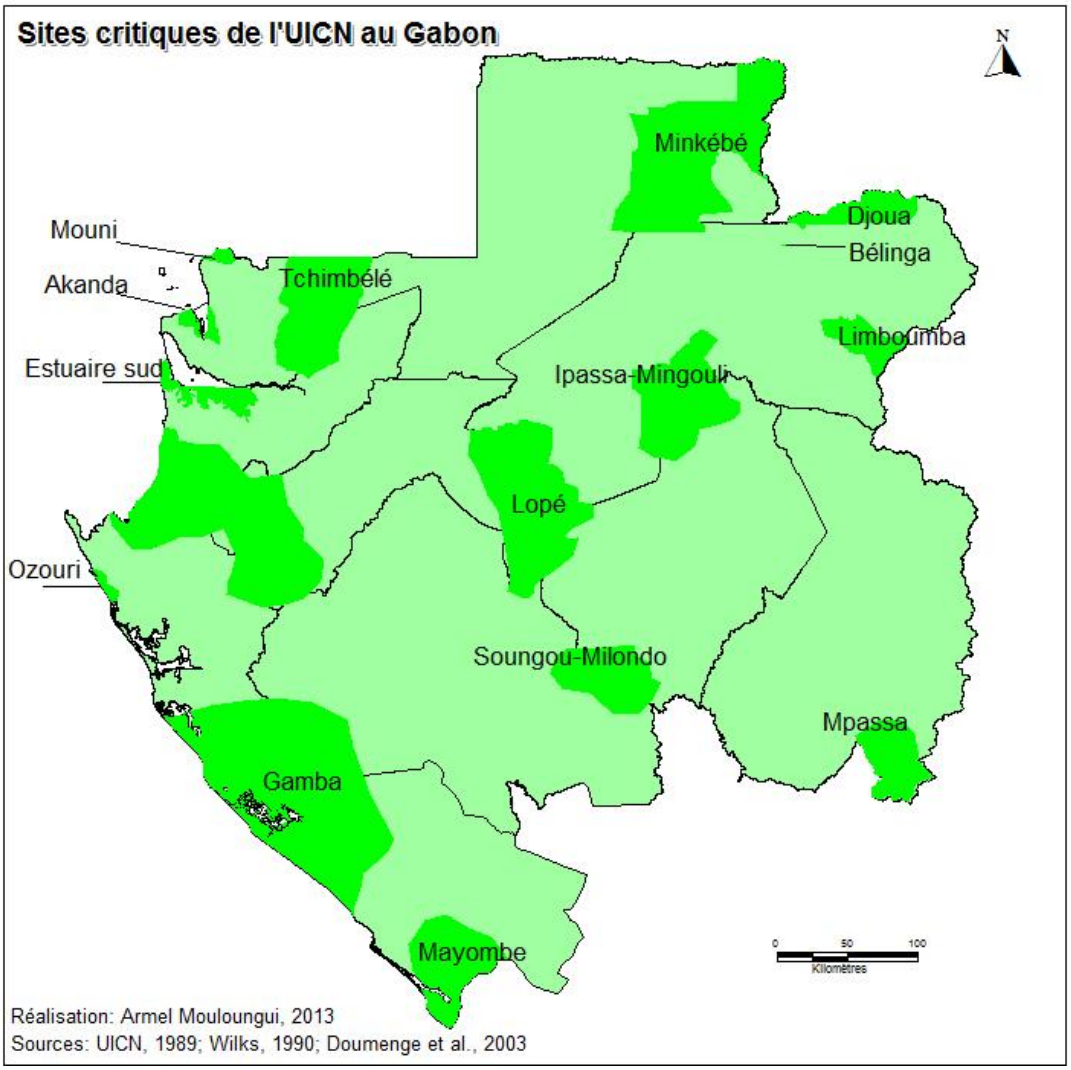

Le second évènement qui va propulser la WCS sur la scène nationale est le mégatransect de Mike Fay. Parti de la République du Congo le 20 septembre 1999, J. Michael Fay (Mike Fay), un écologiste américain de la WCS et le reporter Nick Nichols du National Geographic, entreprennent une expédition pédestre à travers la forêt équatoriale.

[283] Nous avons constaté au cours de certains entretiens que le WWF est souvent cité comme ayant favorisé l'implantation de la WCS au Gabon.

Leur parcours aboutira le 18 décembre 2000 dans le sud du Gabon, soit 15 mois passés dans la forêt dense, au milieu des bêtes sauvages. Le Mégatransect, nom attribué à cette expédition sans précédent, avait pour but d'analyser l'impact de l'empiètement de l'homme afin de pouvoir agir contre cette menace. Au terme de ce long périple, Mike Fay et son équipe dévoilent non seulement à aux dirigeants des pays concernés[284], mais à la communauté scientifique, les merveilles de la nature[285].

L'expédition de Mike Fay croise les recherches de Lee White dans la réserve de la Lopé en 2000. Les deux hommes nourrissent donc le projet de faire de cette réserve un parc national. Par ailleurs, la collaboration avec le WWF va déboucher sur l'identification de sites critiques, qui vont être intégré dans le projet de Mike Fay et Lee White. Malgré les ambitions des deux hommes, seul un projet de loi concernant le parc national de la Lopé sera remis au Ministre Emile Doumba en charge des eaux et forêts. Mais contre toute attente, le 1er août 2002, lors du Conseil des ministres, le Président Bongo choisit de voir plus grand, « *La création du seul parc national de la Lopé ne m'intéresse pas. C'est l'ensemble du projet que je veux voir se réaliser.* » (National Geographic, 2003 : 84) Ainsi nait au Gabon un réseau de 13 parcs nationaux, au cours d'un Conseil de Ministres qui avait pour invités spéciaux Mike Fay, Lee White de la WCS et André Kamdem Toham du WWF. Si la conception de ces parcs nationaux était passée du stade d'études sur sites (avec WCS, WWF et IUCN notamment) à celui de la reconnaissance légale (avec la signature des décrets de création), d'autres questions allaient se poser : qui allait assurer la gestion de ces nouveaux territoires, de ces ressources naturelles potentielles pourvoyeuse de revenus à l'Etat ? Comment organiser la gestion des parcs nationaux, avec le potentiel financier qu'ils allaient attirer, sans tomber dans les habitudes anciennes de gestion des ressources naturelles ? Omar Bongo entrevoyait-il déjà de confier cette tâche à ceux qui "ont conçu" les parcs ? Ces derniers étaient-ils suffisamment outillés pour en assumer la gestion ?

3.2. Organisation institutionnelle et stratégie actionnelle : une présence "sur tous les fronts"

[284] « *Mike Fay avait été reçu en tête à tête par Omar Bongo, qui s'était entiché de ce « fou » américain, capable de franchir à pied des forêts et des marécages impénétrables et de rapporter des photos et des histoires d'un Gabon totalement inconnu de son président* » rapporte le National Geographic, Septembre 2003. p. 84

[285] Le Mégatransect a fait l'objet notamment d'un grand reportage dans *National Geographic US. En France, Yann Arthus va consacrer une émission en 2010, à l'aventure de Mike Fay (France 3, le 29 mars 2010)*

Jumelés aux travaux réalisés par Lee White à la Lopé, le Mégatransect va faire du Gabon un site stratégique pour la WCS de New York, qui décide d'y accroitre son activité, ses financements, ses moyens humains et logistiques, pour en faire un des programmes les plus importants de l'organisation dans le monde.

En 2001, soit une année avant la présentation du projet des parcs nationaux à Omar Bongo, et alors que le Mégatransect a permis au monde de redécouvrir la faune et la flore du Gabon, Lee White réussit à convaincre la WCS de New York de créer un bureau permanant à Libreville. Avec le gouvernement gabonais un accord de siège sera signé deux ans après. La WCS Gabon passe ainsi d'un agent permanent (le Dr White) à un bureau constitué d'une équipe repartie sur 7 sites majeurs, avec une activité plus ou moins permanente dans tous les parcs nationaux. Avec son partenaire historique, l'ONG va privilégier une présence plus importante là où le WWF est moins actif. Si le bureau national est à Libreville, et assure la coordination des programmes nationaux et sous-régionaux, le site de la Lopé garde toute son importance du fait de l'information environnementale développée par l'ONG. En fonction des thématiques abordée, l'ONG s'installe plus ou moins durablement dans les parcs nationaux. La carte ci-après définit la localisation des grandes bases WCS en fonction de l'occupation spatiale de WWF.

Carte 20: *La distribution spatiale de l'activité WCS au Gabon*

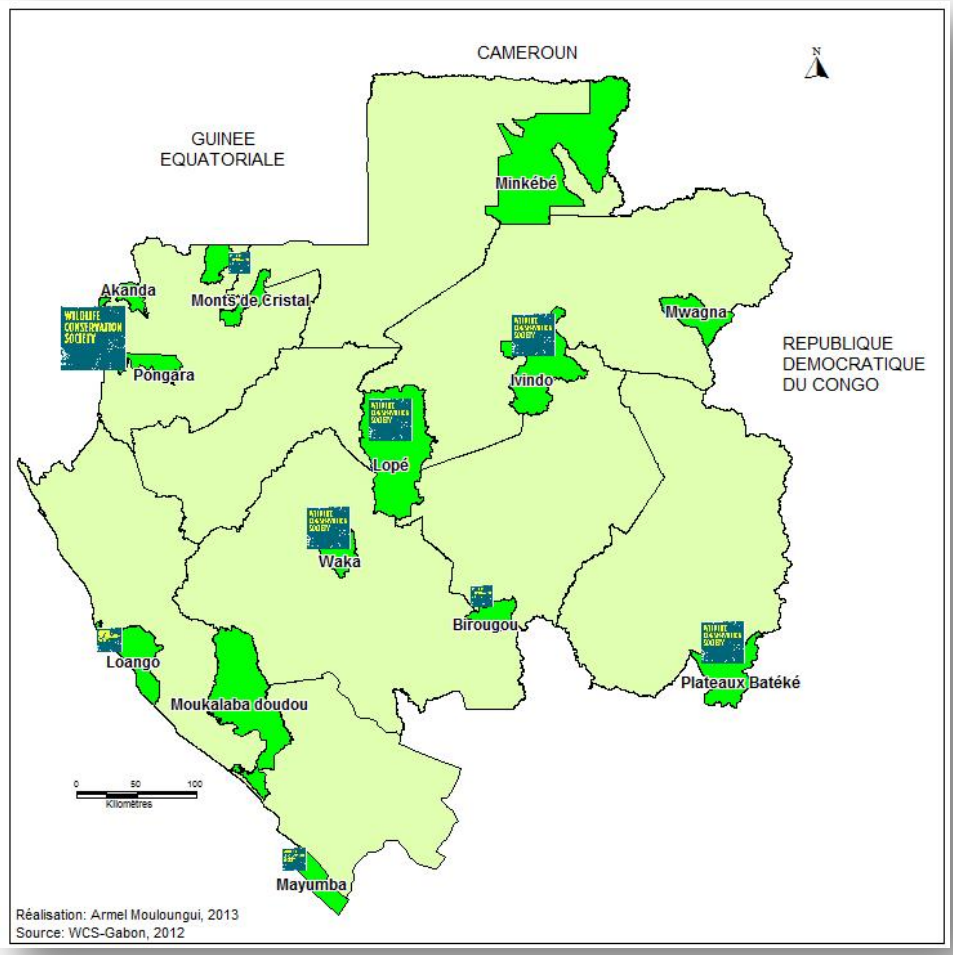

Source : *WCS Gabon*

3.2.1. Evolution du budget et le personnel : un programme important[286]

S'appuyant sur les ambitions du Dr White et de la ferveur du Président Bongo pour les parcs nationaux, la WCS international va faire du programme Gabon, un des plus importants de l'ONG dans le monde en termes de rapport budget et personnel. Ainsi, entre 2001 et 2006, la représentation gabonaise sera dotée d'un budget de fonctionnement de 5 à 6 millions de dollars américains par an pour un effectif d'environ 80 salariés ; ce qui aurait fait du Gabon le plus important programme de l'organisation selon Lee White (Dougueli, 2011). Selon Romain Calaque, « *WCS-Congo avait déjà un effectif plus important (autour de 250 employés) et un budget voisin, et ce depuis beaucoup plus longtemps. Après la*

[286] Contrairement au WWF où nous n'avons pas pu avoir accès aux données financières, les informations ci-après nous ont été fournies gracieusement par Mr Romain Calaque, responsable de la WCS Gabon.

restructuration de 2007-2008, le programme Gabon s'est considérablement reconcentré et a diminué son budget et son personnel (vers 2,8 millions de dollars et +/- 80 personnes), avant de reprendre sa croissance mais plus lentement »[287]. Aujourd'hui, WCS-Gabon avoisine les 4 millions de dollars de budget et une centaine de salariés. Cela en fait un programme important de WCS-Afrique, mais sans doute pas le premier car certains autres programmes africains de WCS ont plus de salariés (notamment dans les pays où les coûts de main d'œuvre de terrain sont inférieurs) et/ou plus de budget. Le personnel WCS quant à lui, s'est adapté aux fluctuations du budget et aux besoins des projets sur le terrain.

Figure 34: *Evolution du personnel et du budget WCS Gabon*

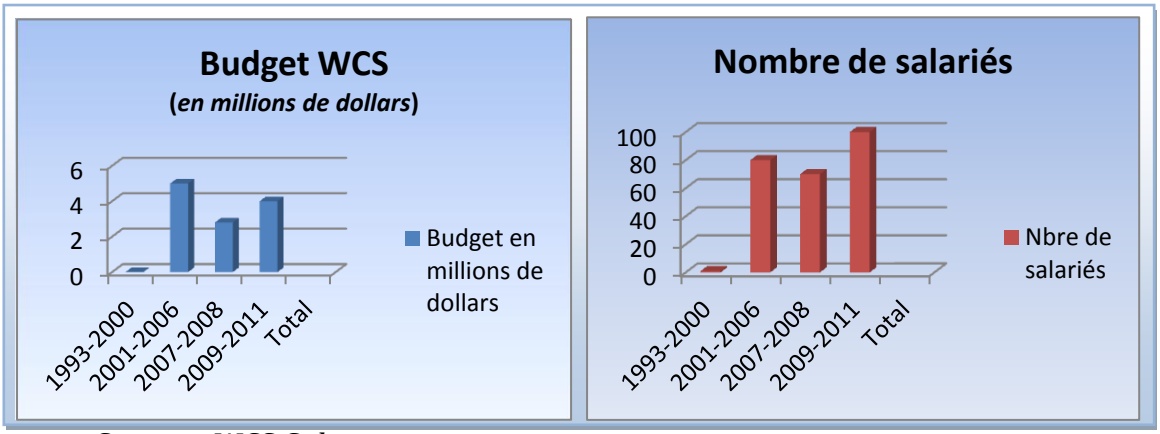

Source : *WCS Gabon*

Le personnel de la WCS au Gabon est très diversifié en termes d'origine géographique et de disciplines de compétences[288]. Si le poste de responsable national est presque toujours assuré par un expatrié (européen ou américain), les chefs de projets et les assistants de recherche sont en général des gabonais recrutés parmi les élites locales (écologistes, biologistes, médecins vétérinaire, anthropologues, technicien SIG...)[289]. Par ailleurs, comme pour le WWF, la WCS exige de son personnel un minimum de connaissances de la langue anglaise, qui est la langue officiel de l'ONG.

Il est important de noter également que si l'effectif des salariés WCS au Gabon paraît relativement faible, l'ONG bénéficie d'un réseau de partenaires spécialisés dans des

[287] Calaque R. *op cit.*
[288] La liste des formateurs CEDAMM du tableau N°20 donne un aperçu de cette diversité.
[289] Un des responsables de l'ONG au Gabon, Gaspard ABITSI, avec qui nous avons pu avoir une séance de travail a été formé aux Etats-Unis.

domaines divers. Ceux-ci sont sollicités pour des besoins ponctuels de moyen ou long terme lorsque l'ONG ne dispose pas de compétences spécifiques pour conduire une action à son terme. Ainsi, outre son partenariat avec le WWF-Gabon avec qui WCS partage la paternité des principaux travaux sur la faune et la flore du Gabon[290], l'ONG a eu recours à de nombreux partenaires dont la Smithsonian Institute[291], une institution de recherche scientifique, créée sous l'égide de l'administration américaine en 1846. Elle a au fil des années, développé ses vocations éditoriales, muséographiques, pédagogiques et éducatives. La smithsonian Institute assure ainsi une collaboration avec les sociétés pétrolières dans le complexe de Gamba en créant depuis 2001, un programme biodiversité avec comme principal partenaire la société Shell Gabon (Campbell et *al.*,, 2003).

La capacité en ressources humaines de WCS ne se limite donc pas à son nombre de salariés. Ses possibilités de financements lui permettent de bénéficier d'une main d'œuvre de qualité issue non seulement de ses ressources propres au Gabon ou au siège à New York[292], mais aussi d'un vaste réseau de partenaires nationaux (IRET, DGEF,…) et internationaux (Smithsonian Institute, National Geographic...).

3.2.2. Une stratégie d'action sur fond de conservation par la science

Avec l'accord de siège signé le 09 avril 2003, une expérience du terrain depuis 1993, et un "*homme qui a traversé le Gabon à pieds d'est en ouest*"[293], la WCS a désormais toute la légitimité pour s'investir dans des actions propres, précises et diverses sur l'ensemble du territoire gabonais[294]. Une nouvelle stratégie d'action est élaborée pour planifier des projets et organiser les actions prioritaires. Deux approches complémentaires vont ainsi être définies par la nouvelle équipe en accord avec le siège à New York :

---

[290] Nous faisons ici allusion aux travaux financés par l'IUNC, et confiés au WWF qui à son tour s'associera à WCS à travers le Dr Lee White.

[291] Le 23 janvier 2012, WCS a annoncé la nomination du Dr. Cristián Samper, actuellement directeur du Muséun National d'histoire naturelle à Washington, comme future président de la WCS. Des fonctions qu'il occupera en août 2012.

[292] Ce qui fut le cas de Mike Fay pour la conception du réseau de parcs nationaux.

[293] Pour reprendre les mots du Ministre Emile Doumba, alors ministre des eaux et forêts, parlant de Mike Fay. Cité par National Geographic, septembre 2003, p. 76

[294] Jusqu'ici, la présence d'un seul membre de l'ONG au Gabon pouvait être interprétée comme un manque d'intérêt pour le territoire gabonais. Un intérêt qui va très vite se faire ressentir une fois l'accord de siège signé.

- ***Une approche écosystémique*** qui vise à conserver les espèces et les habitats en tenant compte des activités humaines. La stratégie consiste à identifier un écosystème, d'y associer une ou des espèces phare liés à un habitat précis ; et enfin, d'évaluer le type de menaces pour proposer des actions d'atténuation des impacts environnementaux (*Cf*. tableau ci-dessous).

Figure 35: *Stratégie d'action de la WCS : l'approche écosystémique*

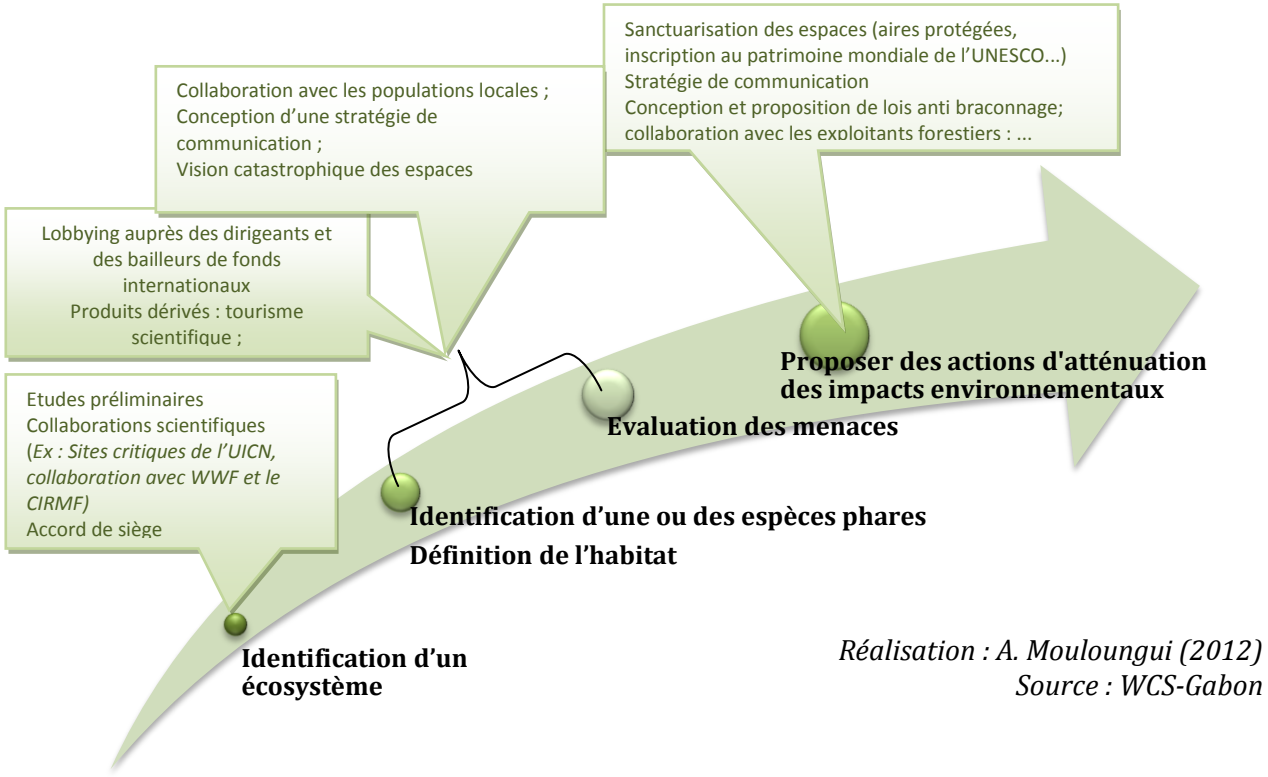

Réalisation : A. Mouloungui (2012)
Source : WCS-Gabon

Tableau 27: *Planification stratégique du territoire gabonais*

ECOSYSTEMES FORESTIERS			
Espaces	Espèces phare	Habitats spécifiques	Menaces identifiées
PN Ivindo PN Lopé PN Waka	Eléphants, Mandrills, Grands singes	Clairières et massifs forestiers	Exploitation forestière; Chasse
ECOSYSTEMES COTIERS			
PN Mayumba PN Loango PN Pongara PN Akanda	Tortues marines ; Baleines à bosse ; oiseaux migrateurs ; Dauphins ; Lamantins ; Hippopotames	Lagunes, Mangroves, estuaires	Pêche, exploitation pétrolière

Source : *WCS-Gabon*

- ***Une approche thématique*** autour de quatre axes prioritaires qui correspondent à une réponse aux manquements dans la gestion forestière et environnementale au Gabon : la formation, le gibier, les services environnementaux et la

gouvernance locale. La stratégie de l'ONG consiste ainsi à s'affirmer en abordant des thématiques peu ou pas explorées par d'autres acteurs. Parmi les nombreuses actions mises en œuvre, nous citons deux exemples qui font de la WCS un acteur unique dans la gestion forestière et environnementale au Gabon.

La formation est le premier axe qui distingue la WCS des autres acteurs. L'ONG s'appuie sur un constat qui sera confirmé par des études menées par la FAO et l'IUCN entre 2002 et 2003. Celles-ci ont clairement montré les carences de l'ensemble des pays du bassin du Congo en matière de formation (FAO, 2003). L'étude a démontré que même quand il existe des structures de formation, la qualité de la formation fournie n'est pas toujours adaptée des enjeux du secteur forêt.

Au Gabon, une seule école est consacrée à la formation dans le domaine des eaux et forêts. Chaque année, 70% des élèves formés sont engagés par les services centraux des eaux et forêts. Cependant, l'étude préliminaire de la FAO a montré que les élèves formés à l'ENEF n'avaient pas les compétences nécessaires pour s'adapter sur le terrain, dans des entreprises privées. En effet, « *à l'origine les cadres sortis de l'ENEF devraient se perfectionner par un stage, soit dans leur futur poste de travail, soit dans les institutions de formation spécialisée (exemple à l'école de faune de Garoua, au Cameroun, pour l'exploitation de la faune sauvage et la gestion des aires protégées.) Si dans l'administration forestière les produits de l'ENEF peuvent vite s'adapter, tel n'est pas le cas pour le secteur privé. L'analyse des besoins en formation a montré que ce secteur a besoin des agents formés aux métiers des forêts et du bois : des abatteurs, des prospecteurs, des chauffeurs de grumes, des conducteurs d'engins, des scieurs ; des dérouleurs, des affûteurs, des classeurs, etc. L'ENEF dans ses formations classiques ne forme pas à ces métiers. Ceci fait qu'aux yeux des opérateurs privés la formation dispensée à l'Ecole ne répond pas à leurs préoccupations.* » notent Soulémane IBRAHIM SAMBO et Colette NDOUTOUME (Samba et Ndoutoume, 2002 : 51).

Lors de notre second séjour au Gabon, nous avons passé deux semaines à la DIARF. Nous avons pu constater directement les carences d'une grande partie des agents en connaissances de nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans un service d'une vingtaine d'agents, une salle principale accueil cinq bureaux que doivent se partager les agents. Seuls deux bureaux sont équipés d'ordinateurs et d'une imprimante.

Quelques agents privilégiés[295] disposent d'un ordinateur portable personnel. Au cours de notre séjour, nous avons souvent été sollicité pour résoudre des problèmes (traitement de texte, construction d'une présentation power point, gestion de table sur Excel, lecture d'une carte forestière ou d'un plan d'aménagement…), ou pour prêter nos outils.

En clair, l'ENEF, principale structure de formation consacrée aux eaux et forêts, met sur le marché de l'emploi beaucoup plus d'administratifs que d'hommes de terrain. Fort de son expérience pilote sur le terrain depuis 1993[296], et afin de répondre à la demande nationale et sous-régionale croissante en formation professionnelle, WCS a été mandaté par le gouvernement du Gabon pour construire un centre de formation et capitaliser l'expérience acquise (WCS-Gabon, 2011 : 2). Ainsi, le 26 janvier 2006, une délégation du Ministère en charge des eaux et forêts procédait à l'inauguration du Complexe Educatif Docteur Alphonse Mackanga Missandzou[297] (CEDAMM), « *l'un des lieux privilégiés pour la formations professionnelles continues du secteur en même temps qu'une base pour les activités d'éducation environnementale du Parc National de la Lopé* » (WCS-Gabon, 2011). Le CEDAMM mise ainsi sur des formations courtes, mais intenses et pratiques permettant une disponibilité et une compétitivité immédiate des participants comme l'annonce les offres de formations du catalogue. Il permet dans ce sens de pallier aux insuffisances de l'ENEF. Le complexe reçoit par ailleurs en moyenne une dizaine d'étudiants (doctorants, élèves ingénieurs, étudiants de master…) de diverses origines pour la réalisation d'études spécifiques à la Lopé, ou dans un autre site couverts par l'activité WCS[298].

L'équipe de formateurs est assez diversifiée dans l'origine des intervenants et dans les thématiques abordées, comme en témoigne la liste de formateurs ci-jointe. Le point commun, elle est principalement constituée de spécialistes ayant développé leur

[295] Les privilégiés sont les agents qui sont régulièrement choisis pour prendre part aux séances de retraite en vue de l'examen de plan d'aménagement des entreprises forestières, ou pour une visite sur site. Ces activités donnent droit à des primes spéciales, voire des dessous de table.
[296] L'accord de siège a été signé le 09 avril 2003, mais l'ONG est présente sur le terrain quelques années avant.
[297] Alphonse Mackanga Missandzou a été le premier candidat gabonais à une thèse en écologie de la faune. En 1993, il a commencé une étude de la faune et de la végétation dans les zones de contact forêt-savane dans le PN de la Lopé. Décédé prématurément, il a donné son nom au Complexe de formation pour la Conservation de la nature à la Lopé. Ce choix de la WCS traduit une stratégie d'intégration locale visant à montrer que l'organisme fait partie du milieu socioculturel. Celle-ci permet un meilleur contact avec les populations locales.
[298] Romain calaque, directeur WCS Gabon, *op cit.*

expérience au sein de WCS. Tous les formateurs sont experts dans les domaines de compétences qu'ils enseignent et engages dans la conception d'approches pédagogiques innovantes, adaptées aux thèmes et aux publics.

Tableau 28: *Les formateurs du CEDAMM, 2011*

Noms et Prénoms	**Fonction ou spécialité**	**Origine géographique**	**Organisme**
ABA'A Rostand	Assistant Technique, Monitoring Faune	Gabon	WCS Gabon
ABITSI Gaspard	Chef de Projet WCS Lopé ; Coordinateur paysage Ivindo-Chaillu,	Gabon	WCS Gabon
BURREN Christian	Assistant technique REDD+	Canada	WCS Congo
DOUKAGA Modeste	Coordinateur national du suivi des bais, chercheur en écologie tropicale	Gabon	CENAREST Gabon
EFFA ANGON Nadine	Chef de projet Plateaux Batéké	Gabon	WCS Gabon
HEGA Martin	Chef de projet Monts de Cristal	Gabon	WCS Gabon
MAHAMBA Crispin	Assistant technique REDD+	Congo	WCS RDC
Dr MAISELS Fiona	Survey and Monitoring advisor, Ecologie, gestion des aires protégées	Grande-Bretagne	WCS Gabon/IUCN Université de Stirling (Ecosse)
MEMIAGHE Hervé Roland	Assistant technique Carbone	Gabon	WCS-Gabon/IRET
Mihindou Yves	Assistant de recherche	Gabon	WCS-Gabon
MIBAMBANI Serge	Assistant technique MIST	Gabon	WCS-Gabon
NSE ESSENG Christine Sandra	Chef de projet WCS Plateaux Batéké	Gabon	WCS Gabon
RAYDEN Tim	Assistant Forêt ; Aménagement forestier	USA	WCS-Gabon
Dr SCHOLTZ Olivia	Assistant technique forêt	USA	WCS-Gabon
SENE Olivier	Assistant technique REDD+	Cameroun	WCS Cameroun
Dr STARKEY Malcolm	Assistant technique principal	Canada	WCS-Gabon
STARKEY Ruth	Assistant technique law enforvement monitoring	Canada	WCS-Gabon

Source : *WCS Gabon, Catalogue des formations CEDAMM, 2011*

Outre ce panel de formateurs, le CEDAMM voit l'intervention régulière de partenaires associés. L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, le bureau d'étude TEREA, des universitaires gabonais et étrangers, et des institutions de recherche sont associés à certaines des activités de formation. « *Le développement de ces partenariats participe à la diversité et l'assurance de qualité des formations dispensées au CEDAMM* » (WCS-Gabon, 2011 : 4).

Planche 14: *Des écogardes du parc national de Loango en formation à la Lopé*[299]

Photos : *WCS-Gabon*

- *Les services écosystémiques, une source inépuisable de revenus*

La WCS se distingue ensuite des autres acteurs par la prise en compte de nouvelles thématiques qui caractérisent le domaine des forêts : le paiement pour les services environnementaux (PSE). Cette thématique est fondée sur un postulat : les forêts gabonaises contribuent à la préservation de la biodiversité et elles sont encore plus importantes à l'échelle de la planète : en stockant le carbone, elles contribuent à la lutte internationale contre les changements climatiques (White, 2008 : 1). Pour la WCS, la prise en compte de ces nouvelles thématiques constitue une opportunité pour la préservation des écosystèmes forestiers et le développement du Gabon : « *Notre science aide à montrer comment il est possible d'équilibrer le développement économique et la préservation du bloc forestier, tout en s'assurant que les forêts les plus riches en carbone soient considérées à leur juste valeur dans le cadre du développement national du Gabon et des stratégies foncières* », explique le Dr Lee White (White, 2008, 35).

Rappelons que le paiement pour les services environnementaux (PSE) est un mécanisme relativement nouveau qui vise à favoriser des externalités environnementales positives grâce au transfert de ressources financières entre les bénéficiaires de certains services écologiques et les fournisseurs des services ou les gestionnaires des ressources environnementales (Mayrand et Paquin, 2004 : ii). Le principe fondamental du PSE est simple : les utilisateurs de ressources, les collectivités ou les Etats qui sont en mesure de fournir des services écologiques doivent recevoir une compensation, et ceux qui bénéficient de ces services doivent les payer. Ainsi, ces avantages sont internalisés. On peut

[299] Formation du 21 janvier au 02 février 2009, à la Lopé. Formateur Yves Mihindou, assistant de recherche WCS-Gabon.

alors se demander ce qu'on entend par service environnementaux. La définition communément admise de services environnementaux, écosystémiques ou écologiques est celle du Millenium Ecosystems Assessment (MEA)[300] qui les définit comme les bénéfices que les humains retirent des écosystèmes sans avoir à agir pour les obtenir. Il faut distinguer les services des fonctions écologiques qui les produisent : les fonctions écologiques sont les processus naturels de fonctionnement et de maintien des écosystèmes, alors que les services sont le résultat de ces fonctions. Ces services sont par exemple la production de l'oxygène de l'air, l'épuration naturelle des eaux, les ressources qui nourrissent les animaux domestiqués ou chassés, l'activité des pollinisateurs des cultures, des organismes qui produisent et entretiennent l'humus, la séquestration naturelle de carbone dans le bois, les sols, les mers et le sous-sol, ou encore le recyclage permanent des nutriments et de la nécromasse par les animaux, champignons, bactéries (Pagiola et Platais, 2002 : 26). Ainsi, toutes activités de vision ou de contemplation de ces éléments de la nature, celles qui consistent à se servir des fruits des écosystèmes (gibier, matériaux de construction artisanale, plantes médicinales…) peuvent être considérés comme des services écosystémiques. Le PSE est un mécanisme visant à favoriser le maintien des fonctions écologiques et ainsi, contribuer à la lutte contre les changements climatiques dus principalement aux activités humaines[301].

WCS a donc développé de nombreux projets visant à mettre en place un processus de paiement de services environnementaux au Gabon. Parmi les plus importants, la mise en place d'un tourisme de vision et de recherche. S'appuyant sur les découvertes de Mike Fay, l'ONG fait visiter des sites exceptionnels aux touristes venant du monde entier pour observer la faune, soit pour des études, soit pour le plaisir. L'annexe N°… donne une idée de l'activité initiée par la WCS et récupérée par l'ANPN (Annexe N° : *L'expérience « Tourisme-recherche » de WCS à Langoué*). Fort des résultats scientifiques accumulés durant près d'une décennie par les chercheurs de la SEGC et de WCS, le développement d'un produit « *safari Mandrills* » basé sur l'observation des mandrills dans le Parc National

[300] L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) (ou MA : Millenium Ecosystems Assessment pour les anglo-saxons) a été commandée par le Secrétaire Général de l'ONU Kofi Annan, en l'an 2000 à l'occasion d'un rapport intitulé « *Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXIe siècle* ». Ce travail a duré quatre ans. Entamé en 2001, cette étude fut toutefois inspirée par le WRI en 1998. Elle est le résultat de contributions de plus de 1 360 experts issus de près de 50 pays, pour évaluer l'ampleur et les conséquences des modifications subies par les écosystèmes dont dépend notre survie et le bien-être humain. *http://www.millenniumassessment.org/fr/History.html*

[301] GreenFacts, *Changements climatiques*, résumé du rapport du GIEC, 2007.

de la Lopé a été mis en place par l'ONG. Les deux premières années de l'expérience ont reçu près de 480 touristes de diverses origines.

WCS a également développé un autre aspect des services environnementaux : les processus de réduction des émissions dues à la déforestation. Ainsi, le CEDAMM offre régulièrement des formations sur des thématiques changements climatiques et processus REDD et REDD+.

Bien que ne faisant plus officiellement partie de l'ONG, le Dr Lee White a souvent sollicité l'ONG pour la réalisation de projets liés aux changements climatiques. Une carte du stockage de carbone par le Gabon est réalisée avec le concours de chercheurs de la Nasa et des chercheurs du WCS tel Chris Wilks. Ces travaux vont d'ailleurs constituer la base des négociations du Gabon à la conférence de Copenhague, dont le Dr Lee White sera le porte-parole (Onangha, 2009): « *Le but du projet est de bien comprendre le rôle de la forêt gabonaise comme banque de CO2 (…) le Gabon doit s'impliquer dans les négociations relatives à la Conventions cadre sur les changements climatiques*» (Gaboneco.com, 2009), explique Lee White. Toutes les estimations du niveau de stockage du carbone et de la valeur de la tonne de carbone prévoient un gain considérable pour le Gabon. Se référant à la fixation de la taxe carbone à 17 euros par Nicolas Sarkozy (Libération.fr, 2009), White déclare qu'«*avec près de 22 millions d'hectares, la forêt gabonaise peut rapporter environ 765 millions d'euros (501,8 milliards de francs CFA), soit le quart du budget annuel du pays* » (Gaboneco.com, 2009). Dans la même optique, Kialo rappelle que « *le rapport du GIEC qui fixait ce prix à 8 euros en 2005, estime que ce dernier sera de 13 euros à 54 euros d'ici à 2030* » (GIEC, cité par Kialo, 2011 : 42). Dans cette optique, le Gabon pourrait percevoir près de 120 millions de dollars selon les estimations de Gustavo Fonseca en 2007, soit 60 milliards de francs cfa, une véritable aubaine (Kialo, 2011).

Ainsi, la prise en compte des services rendus par les écosystèmes, que ce soit à travers une mise en valeur par l'écotourisme ou le tourisme scientifique, d'une part, ou par l'insertion dans les marchés du carbone, d'autre part, donne de revoir la perception des ressources forestières. WCS se présente ainsi aux dirigeants gabonais comme un acteur maitrisant les nouvelles thématiques environnementales et donc, un acteur capable de prendre part aux discussions diplomatiques.

Carte 21: *Carte du stockage du carbone par le Gabon*

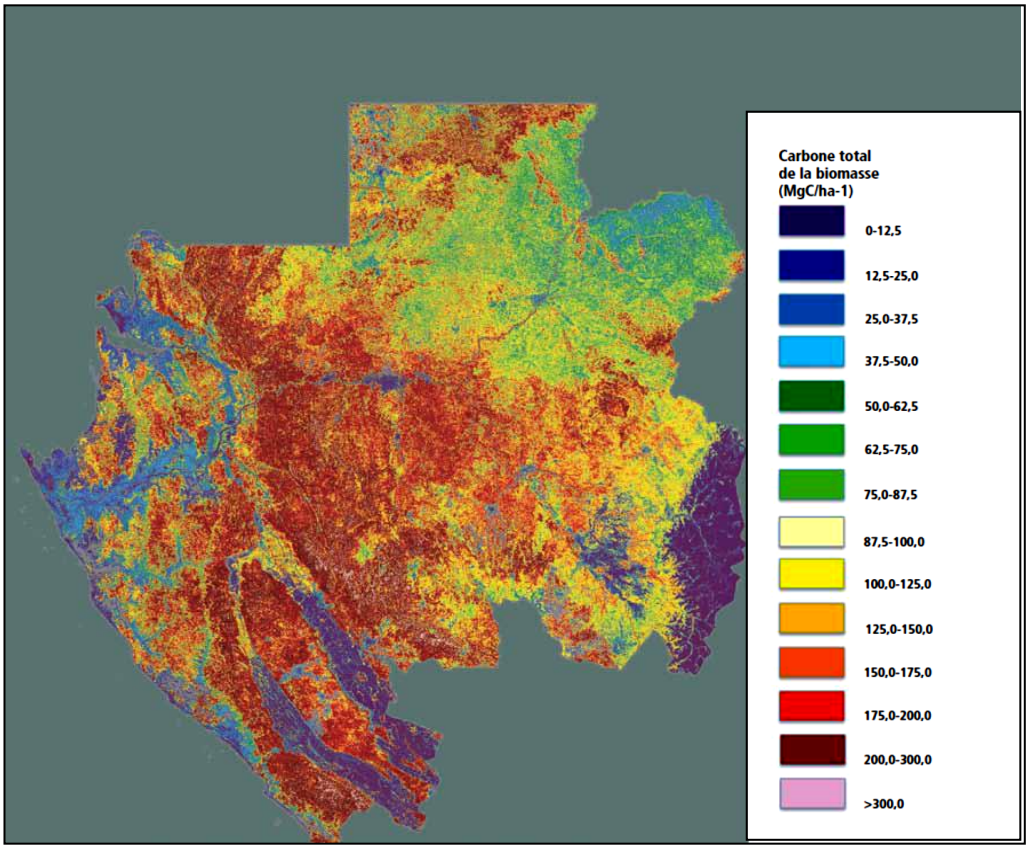

Source : *Gabon Automne, 2011*

Outre la formation et les services environnementaux, l'ONG est présente dans tous les parcs nationaux, soit pour des actions concrètes sur le terrain (suivi écologique, aménagement du parc, création de circuits touristiques…) soit en participant avec des partenaires à des actions d'envergure sous-régionale. La carte N°15 ci-après définit l'étendue des activités WCS et la localisation de l'ONG dans le territoire national, tous en précisant les sources de financements et les moyens humains déployés. L'annexe N°… donne un aperçu plus large des actions WCS[302]. A la lecture croisée de cette carte et du tableau, quelques informations peuvent être relevées.

[302] L'annexe N°… représente dans un tableau de 5 pages les principales activités WCS. C'est essentiellement à cause de du format et du nombre de pages que nous avons fait le choix de ne pas l'intégrer dans le corps du travail, mais plutôt dans les annexes. Le lecteur pourra s'y référer assez aisément.

Carte 22: *Activités WCS au Gabon en 2011*

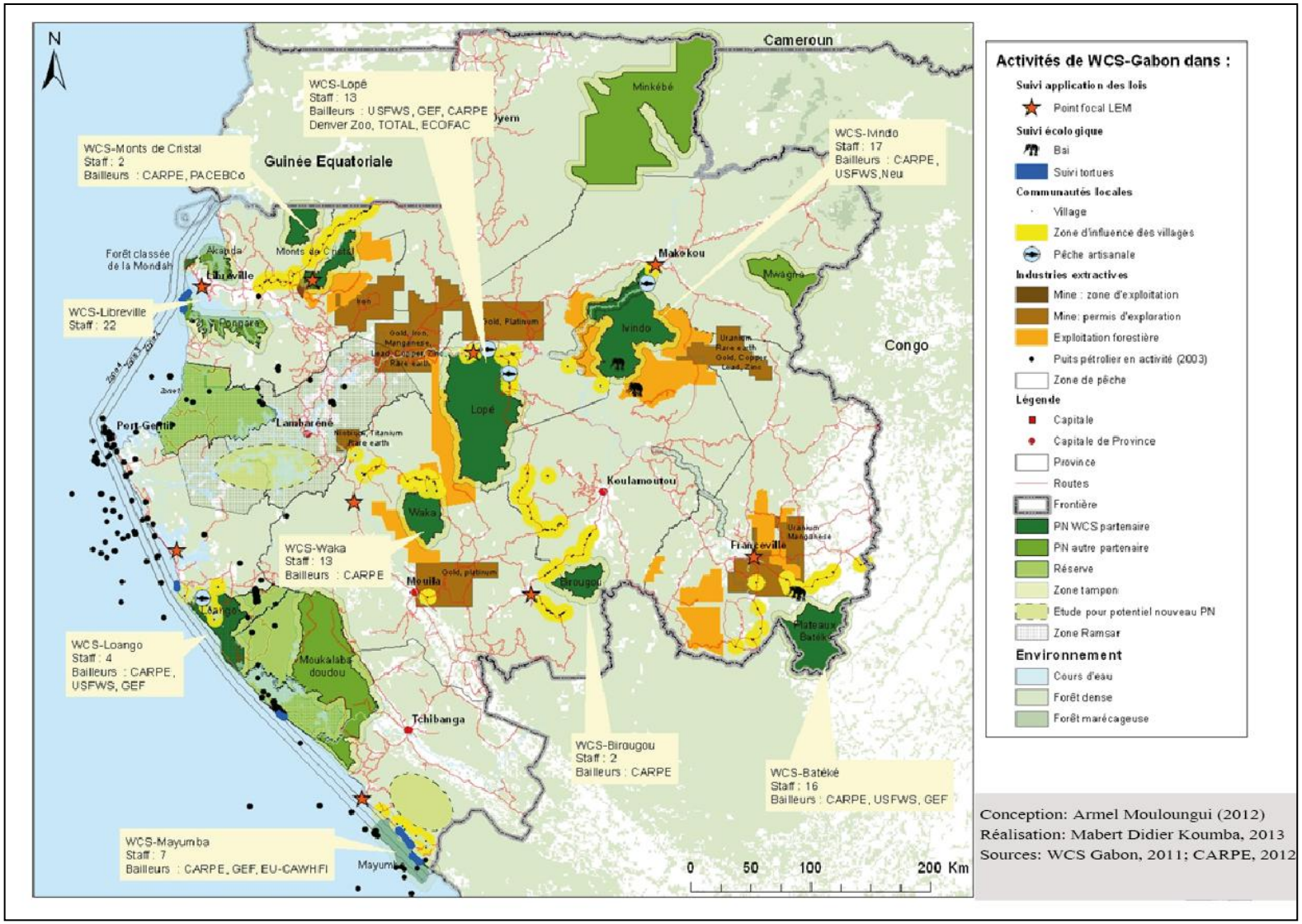

3.2.3. Quelques observations sur l'activité WCS

- Une activité concentrée dans les parcs nationaux

Les activités de la WCS au Gabon se localisent principalement dans ou aux abords des parcs nationaux. Si officiellement, la gestion de ces derniers a été confiée à l'ANPN, l'aménagement de ceux-ci a été volontairement laissé à d'autres acteurs qui auraient des moyens techniques et financiers pour accomplir ces tâches. Pour les autorités gabonaises, qui d'autre que WCS et WWF aurait à la fois la connaissance du terrain, les techniques et les moyens d'accomplir ces tâches ? La lenteur de la mise en application des textes relatifs aux parcs nationaux pourrait justifier ce vide entretenu. Les parcs nationaux ont été officiellement créés en 2002, mais il a fallu attendre quelques années avant la mise en œuvre effective d'une structure consacrée à la gestion des parcs. Quatre ans après la création des parcs nationaux, par décret du président de la République en date du 20 janvier 2006, fixant la composition du Gouvernement, les parcs nationaux ont été rattachés au département ministériel en charge de l'Economie Forestière des Eaux et de la Pêche. La loi 003/2007 relative aux parcs nationaux a été promulguée le 27 août 2007. Elle donne lieu à la création du Haut Conseil des Parcs Nationaux et de l'Agence Nationale des Parcs nationaux soit deux instances dirigeantes. Auparavant rattachés au Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux et de la Pêche, les parcs nationaux sont ensuite rattachés au Ministère en charge du Tourisme. Or, depuis 2000, WCS a déjà entamé des études botaniques, un état des lieux de l'exploitation forestière autour du parc national de l'Ivindo ; la formation des écogardes de Loango depuis 2001 ; des missions anti-braconnage dans le parc des Monts de Cristal en 2003, et bien d'autres activités relevant de l'aménagement et de la gestion des parcs (*Cf.* Annexe N°…). En ce sens, la WCS a emboité le pas à l'administration gabonaise qui y voyait une alternative pour profiter des nouveaux territoires après en avoir délégué l'aménagement et le suivi à des acteurs privés.

- Point focal "Law Enforcement Monitoring"

Au Gabon, les lois sur la gestion des forêts précisent un certain nombre de mesures que les entreprises forestières doivent prendre pour protéger la faune[303]. Cependant, de nombreuses entreprises ne respectent pas toujours ces exigences légales. En outre, la supervision et l'application de ces exigences par l'administration sont souvent faibles, et peu fréquentes (WRI, 2000). À cette fin, le Ministère des Eaux et Forêts a entrepris l'élaboration d'une stratégie visant à améliorer le niveau de l'application des lois forestières en matière de protection de la faune. Fort de son expérience, WCS a développé un outil pour l'évaluation des mesures de protection de la faune, afin de permettre une vérification plus robuste, reproductible et transparente de ces aspects. Cet outil a été testé avec 7 entreprises en 2010, et est maintenant en cours de déploiement à plus grande échelle (WCS-Gabon, 2011). Ainsi, grâce à cette expertise, WCS a été choisi par le Ministère des eaux et forêts pour être le point focal, dirigeant le groupe de réflexion sur le suivi de l'application des lois forestières au Gabon. En d'autres termes, outre le prélèvement des données sur site, l'ONG coordonne l'application des lois. Ce qui implique une autorité sur les brigades forestières, et l'éventualité de concevoir elle-même des propositions de lois pour faire évoluer la législation nationale. Le tableau de l'annexe N°… montre que l'ONG organise des patrouilles anti-braconnage dans les parcs nationaux de Birougou (depuis 2003), de la Lopé, de Loango (depuis 2001), ou de Mayumba.

- WCS gestionnaire des financements internationaux et acteur à la confluence des sphères de gouvernance

Comme WWF, le caractère multi-compétences de WCS lui vaut des crédits de confiance sur les plans national et international. Pour les bailleurs de fonds, faire appel à une ONG reconnu pour son expertise, sa connaissance du terrain et son indépendance des instances publiques, est une garantie de bonne gouvernance des fonds alloués. Ainsi, entre partenariat avec les autorités publiques, les autres acteurs de la société civile et les populations locales, WCS est à la croisée des acteurs et des financements. Influençant les uns, négociant avec les autres, il en résulte des relations de « gagnant-gagnant » entre les

[303] Code forestier, 2001, chapitre 1, section 2.

différents acteurs : l'Etat délègue le travail de collecte des données sur sites et l'aménagement des parcs et économise ainsi de l'argent ; les ONG peuvent étendre leurs actions, gagner des territoires, gagner en crédibilité pour leur mobilité et l'accomplissement de leurs œuvres ; les populations sont plus ou moins intégrés à travers les associations locales, les postes d'écoguides ; et les bailleurs de fonds ont la garanti d'avoir des comptes et que leur investissement sera utile. Le schéma ci-après donne une vue du caractère central de l'action WCS au Gabon, au cœur des réseaux de financements.

Figure 36: *Représentation simplifiée des relations de la WCS avec différentes sphères*

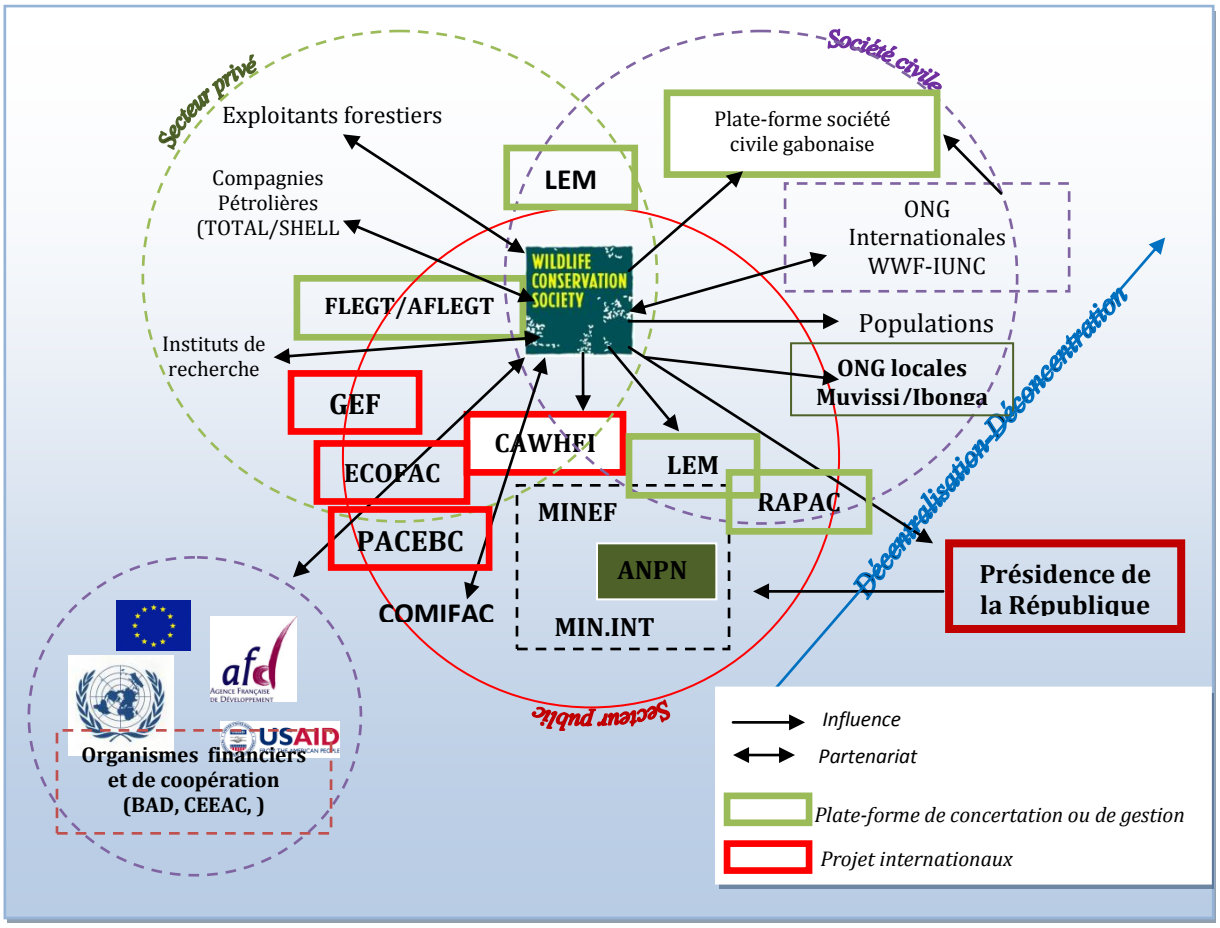

Les activités de la Wildlife conservation society sont ainsi très diverses en termes de thématiques abordées. Si l'ONG reste fidèle aux thématiques de départ, chers à la New York Zoological Society, elle doit assez souvent s'impliquer dans des activités annexes voire qui n'ont aucun rapport avec la protection de la nature. Par exemple, le rapport d'activités de l'ONG à Mayumba en 2009, montre pour étendre ses activités à la population, notamment les jeunes, WCS a activement pris part à la journée nationale de lutte contre le

Sida, en fournissant un film de sensibilisation, et en participant aux débats populaires auprès des jeunes (Codina, 2008 : 8)[304]. L'ONG montre ainsi sa capacité à s'adapter aux besoins locaux, pour être plus efficace lorsqu'elle aborde ses thématiques de prédilection.

La transversalité des thématiques abordées par WCS est un atout fondamental qui assure une consultation quasi permanente de l'ONG par les autorités nationales et locales, et ce, qu'elle qu'en soit la question. De plus, avec la nomination en 2009 du Dr Lee White à la tête de l'ANPN, l'ONG pourrait occuper une place beaucoup plus importante dans la gestion des parcs nationaux.

[304] Codina P.A, *Parc national de Mayumba. Programme d'éducation environnementale de WCS-Mayumba. Rapport d'activités 2008-2009*. WCS-Gabon, p. 8

4. Du « non-governmental » ou « governmental »

La nomination du Dr Lee White, "père" de la WCS au Gabon, à la tête de l'instance responsable des parcs nationaux au Gabon a suscité de nombreux débats : imposture pour les uns (Dworaczek-Bendome, 2011), opportunité pour les autres (Ndjimbi, 2012). En effet, venu au Gabon en 1989 pour préparer une thèse avec un financement de la New York Zoological Society, Lee White est aujourd'hui "l'homme par qui tout passe" en matière de gestion forestière et environnementale, du moins, il est difficile de ne pas le penser. Dans tous les cas, ce parcours individuel reste un élément clé pour comprendre l'évolution du processus d'action des ONG internationales d'une part, et les mutations des politiques forestières et environnementales, d'autre part. Quoique peu courante en géographie, l'approche des acteurs individuels constitue aujourd'hui une source de données dont il convient de tenir compte pour comprendre les phénomènes politiques et les dynamiques des territoires.

Le fait que nous n'ayons pas réussi à rencontrer directement Mr White constitue la limite majeure de ce travail. La seul rencontre physique que nous avons pu avoir, a eu lieu à Libreville entre deux réunions. Après une dizaine de minutes d'échange, nous avons été confié à un collaborateur pour la suite de notre enquête. Pour pallier à cette insuffisance, nous avons pu avoir un témoignage du Dr Lee White par personnes interposées. C'est par exemple le cas de Mme Claudine Angoué, qui nous a été présentée comme la « *sœur de Lee* »[305]. Outre cette source, nous avons bénéficié des entretiens avec des agents de l'ANPN et de la WCS qui ont d'une manière ou d'une autre côtoyé le Dr Lee White, ou encore de Mr Franck Ndjimbi qui est l'un des concepteurs du Conseil National des Parcs Nationaux (devenu ANPN). Nous avons ensuite confronté les discours issus de la littérature et des médias mettant en scène les travaux et la perception de Lee White sur la gestion forestière et environnementale. Tous ces éléments nous ont permis de reconstituer le parcours individuel d'un personnage controversé (Gaboneco.com, 2009), mais qui, inclus dans le système forêt-territoire (acteurs-territoire-ressources) contribue fortement à façonner les relations, modifiant les systèmes de gouvernance et les pratiques en matière de gestion environnementale au Gabon.

[305] Claudine Angoué me confiera qu'elle est assez proche de White du fait qu'ils ont étudié ensemble et travaille ensemble. « *Il me confie beaucoup de choses qu'il n'ose confier aux autres* » me dira-t-elle. Claudine Angoué est anthropologue à l'Université Omar Bongo à Libreville. Elle est l'une des rares chercheures gabonaise à faire partie des grands programmes de l'ANPN.

4.1. Un parcours scientifique pour la conservation

Lee White est connu au Gabon comme l'étudiant blanc ayant commencé ses recherches à la Lopé en 1982, qui a fini chef des parcs nationaux, et ami des chefs d'Etats. Ce qui en fait de prime abord un opportuniste parachuté, profitant de ses relations pour se faire une place au sommet de la gouvernance environnementale. Pourtant, pur produit de la société civile, Lee White a un parcours scientifique qui reste lié au domaine de la protection de la nature. Quelques années avant de s'installer au Gabon, il découvre les métiers de la conservation. « *Après ma licence à l'Université de Londres, j'ai travaillé au Nigeria où j'ai participé à la création de deux parcs nationaux. J'ai ensuite fais un doctorat à l'université d'Edimbourg en Écosse. Il portait sur l'impact de l'exploitation forestière sur l'écosystème forestier, les animaux et les plantes. Au début j'étais un biologiste qui bossait sur les grands mammifères (éléphants, gorilles, chimpanzés, hippopotames, etc.)* [306] *et pendant ma thèse je suis devenu botaniste en travaillant quelques années sur la flore, surtout sur l'histoire de la forêt, plus précisément les 100 dernières années de l'histoire de la forêt gabonaise et africaine. Pendant que je travaillais sur la botanique, j'ai rencontré des archéologues et je suis devenu un peu archéologue parce qu'on ne peut pas comprendre l'histoire de la forêt sans comprendre l'histoire de l'homme ou des ancêtres de l'homme qui existent au Gabon depuis au moins 400 mille ans, et qui maîtrisaient le feu depuis plus de 400 mille ans à l'âge du fer. Ils ont cultivé un peu partout et ont eu un n'impact sur la forêt beaucoup plus important qu'on ne pense. »*[307].

Après avoir obtenu son doctorat en 1992, le Dr White revient à la Lopé en qualité de chercheur, salarié de la Wildlife Conservation Society (WCS). Il poursuit ses recherches sur la flore et sur l'histoire de la végétation, et est très vite impliqué dans le programme d'identification des sites critiques de l'IUCN pour le Gabon. Les études menées vont, comme nous l'avons souligné plus haut, vont déboucher sur la proposition d'un réseau de parcs nationaux.

---

306 Parmi les nombreuses publications lire : White L. (1995) *Factors affecting the duration of elephant dung piles in rain forest in the Lopé reserve, Gabon*. *African Journal of Ecology* 33:142-150 ; White L. (1998) Exploitation forestière et gestion de la faune au Gabon. *Canopée* 11 : 7-13 ou encore White L, Tutin CEG. 2001. Why chimpanzees and gorilla respond differently to logging. Pages 449-462 in Weber W, White L, Vedder A, Naughton L, eds. *Conservation and Ecology of the African rain forest*. Yale University Press, USA.

307 Propos de Lee White recueillis *in* NDJIMBI F. (2012), « Lee White, un scientifique à la tête des parcs nationaux », interview réalisée pour Gabonview magasine, le 17 janvier 2012, [En ligne], *http://gabonreview.com/blog/lee-white-un-scientifique-a-la-tete-des-parcs-nationaux/ (Consulté le 06/07/2012)*

Bien que conduisant des recherches d'ampleur nationale, Le Dr White reste à la Lopé où il développe des recherches sur l'évolution, les interrelations, et la place de chaque espèce de plante dans le milieu complexe de la forêt tropicale. Avant sa nomination à l'ANPN, il occupait le poste de conseiller scientifique technique pour un projet géré par la direction générale de l'environnement : celui des services environnementaux. Le projet étudie le rôle de la forêt gabonaise dans le stockage du gaz carbonique (CO2).

A travers des observations satellites du parc national de la Lopé entre 1996 et 2007, les analyses de White suggèrent qu'il est possible de calculer la quantité de carbone des pays tropicaux entiers en utilisant des instruments d'observation satellite et de prises directes sur les mesures d'arbres au sol. Les données ainsi récoltées permettraient la quantification des changements dans le stockage et les émissions du carbone pour l'ensemble des forêts (White, 2009 ; White, 2010). Ces études vont constituer la base du dossier du Gabon dans les négociations internationales à Copenhague. « *Pour l'instant les forêts tropicales ne sont qualifiées dans aucun marché, et lorsque le président Sarkozy avait parlé de 13 euros la tonne, c'était pour la France. Pas pour nous. Cela concerne les pays d'annexe1, les pays développés. Le marché de carbone dans les pays développés dépasse 100 milliards. C'est énorme. C'est l'un des plus grands marchés qui existe sur la planète. Mais à cause des négociations à Kyoto, nos forêts tropicales et nos pays en voie de développement n'ont pas été qualifiés. Au moins à Copenhague, on a eu un premier engagement des pays développés à mettre 5 milliards de dollars, soit à peu près 3000 milliards de francs CFA sur la table. Pas en tant que marché de carbone mais pour booster le marché du carbone forestier. Il y a eu quand même une évolution, une reconnaissance du rôle des forêts tropicales, une reconnaissance de la bonne gouvernance environnementale que certains pays comme le Gabon ont mis en place. Et on va vers un marché du carbone qui va nous aider à aller plus loin dans notre démarche de gestion durable et de préservation de la forêt. Il y a peu d'espoir que nous ayons un vrai marché égal avant 2018 dans le cycle de négociation. Mais cela ne veut pas dire que le Gabon ne peut pas bénéficier de ce futur marché assez rapidement. Des discussions sont en cours pour pouvoir valoriser la forêt gabonaise et certaines banques (Paribas, Deutch Bank) sont prêtes à mettre sur la table non pas 13 euros par tonne mais peut-être 5 euros. Les discussions sont en cours, mais on va voir si on peut encore les concrétiser. J'ai quand même l'espoir qu'on fera quelque chose. »* (Ndjimbi, 2012).

L'illustration ci-après est une représentation schématique simplifiée du parcours du Dr Lee White, du poste de chercheur WCS à la Lopé, à celui de directeur de l'Agence nationale des parcs nationaux.

Figure 37: *Lee White dans le système Forêt-Environnement*

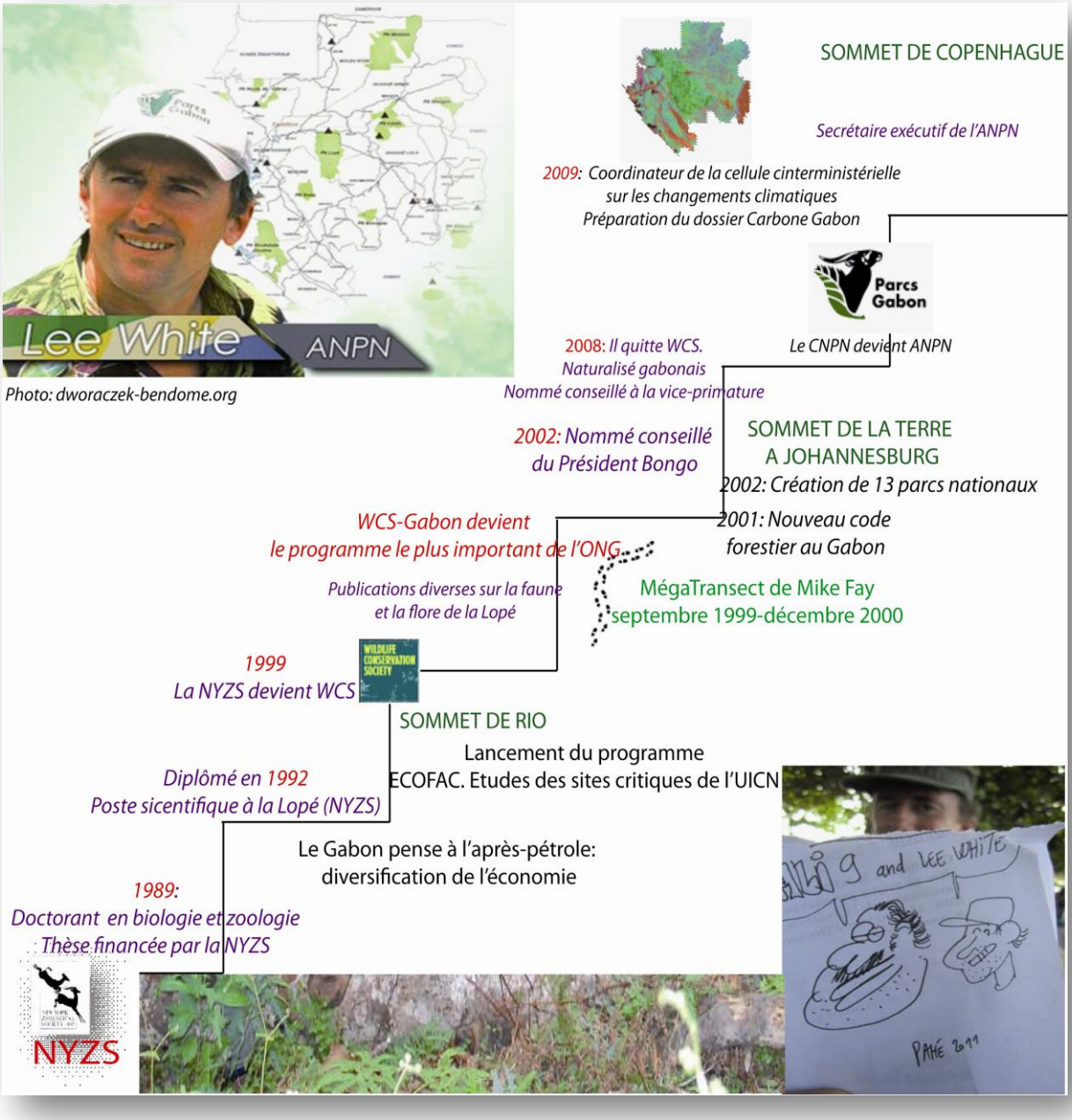

4.2. Opportunité ou limite de l'action WCS (et des ONG)?

Au regard de son parcours individuel, Lee White est d'abord un scientifique amoureux de la nature, qui a contribué à l'évolution des choix gouvernementaux du Gabon

en matière de gestion forestière et environnementale. Cependant, au-delà de ces aspects, l'homme reste un pur produit d'ONG internationales, souvent perçues comme des relais d'un néocolonialisme qui ne dit pas son nom. Par ailleurs, bien que de nationalité gabonaise, White est blanc. Notons enfin, que l'évolution lente des projets initiés par Lee White pour accroitre les revenus des parcs nationaux, et partants, de l'Etat, est un facteur qui ne joue pas en sa faveur : « *quatre ans peuvent paraître longs, mais aux USA, ils ont pris 30 ans pour créer le service des parcs nationaux. L'équipe du CNPN a joué un rôle important très positif et très dynamique, et la loi qui en est sortie est citée par la Banque mondiale, par les experts, comme le meilleur exemple de loi sur les parcs nationaux en Afrique centrale. Le Gabon à ce sujet est un modèle pour les autres pays de l'Afrique centrale »* (Ndjimbi, 2012). Tous ces éléments nous ont conduits à nous interroger sur les rapports entre l'ANPN, le ministère des eaux et forêts et la WCS.

A la relecture des discours des différents acteurs (ANPN, Ministère des eaux et forêts, ONG internationales, ONG nationales…) la nomination de Lee White à la tête de l'ANPN peut être à la fois une opportunité et une limite pour l'action WCS au Gabon. Depuis son arrivée à l'ANPN, la nouvelle équipe a contribué à la structuration de l'organisme de l'institution publique. Notons que la loi 003/2007 relative aux parcs nationaux a été promulguée le 27 août 2007. Elle donne lieu à la création du Haut Conseil des Parcs Nationaux et de l'Agence Nationale des Parcs nationaux soit deux instances dirigeantes. D'abord rattachés au Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux et de la Pêche, les parcs nationaux ont été ensuite confiés à la tutelle administrative des Ministères en charge du Tourisme, puis de l'environnement et développement durable. La nouvelle direction de l'ANPN a choisi quant à elle une dépendance de la présidence de la république depuis 2008. L'article 28 de la loi 003/2007 est ainsi modifié, pour légaliser ce changement de statut. Or, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux est un établissement public. De ce fait, sa structuration doit se conformer aux dispositions des lois 11/82 et 12/82 portant respectivement régime juridique et organisation de la tutelle des établissements publics, des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des sociétés à participation financière publique au Gabon. Aux termes desdites loi, la tutelle de l'Etat sur les établissements publics s'exerce de façon technique, financière et économique. En effet, l'article 3 de la loi 12/82 du 24 janvier 1983 portant organisation de la tutelle de l'Etat sur les établissements publics dispose : « *La tutelle technique (des établissements publics) est assurée par le*

ministère compétent pour le secteur dans lequel l'entreprise exerce ses activités. Le département ministériel concerné est désigné dans le texte portant création de l'entreprise ». L'article 4 de la même loi ajoute : « *La tutelle financière est assurée par le ministère de l'Economie et des Finances* » et l'article 5 précise que « *la tutelle économique est assurée par le ministère de la Planification, du Développement et des Participations* ». C'est pour se conformer à ces dispositions législatives que l'article 28 de la loi 003/2007 stipule que « *l'Agence est placée sous la tutelle du Ministre chargé des parcs nationaux et sous la tutelle financière des Ministres chargés des Finances et de la Planification* ».

Ainsi, comme le note Marc ONA « *vouloir rattacher l'Agence Nationale des Parcs Nationaux à la Présidence de la République revient non seulement à violer les lois 11/82 et 12/82, mais aussi à ouvrir la boîte de Pandore et modifier de fait l'organisation de la tutelle de l'Etat sur les établissements publics. Dans ces conditions, tout changement de nomenclature gouvernementale pourra servir de prétexte à n'importe quel établissement public pour exiger son rattachement à la Présidence de la République ou à la Primature, selon les intérêts personnels de ses dirigeants du moment.*
En outre, avec ce changement de tutelle on revient à la situation qui a prévalu avec le Conseil National des Parcs Nationaux. Or, l'équipe dirigeante actuelle de l'Agence Nationale des Parcs nationaux sait bien que cela s'est soldé par des blocages et autres querelles de leadership qui n'ont connu leur épilogue que grâce à la promulgation de la loi 003/2007. Milite-t-on pour le grand bond en arrière ? »[308]

Simple volonté d'autonomisation d'une structure gouvernementale ? Oui selon les nouveaux dirigeants. En effet, au regard de la qualité de gouvernance des institutions historiques des aires protégées (Direction de l'environnement, Direction des eaux et forêts), la gouvernance des parcs nationaux devait être repensé si l'on tient compte des nouveaux enjeux internationaux et des retombées nationales. « *Il sera beaucoup plus crédible de dégager des financements pour un acteur gouvernemental dont la gestion ne répond pas aux vieilles habitudes* » souligne Emile Mamfoumbi, actuel secrétaire exécutif de l'ANPN[309]. La conséquence immédiate est donc la soustraction d'une partie des prérogatives au ministère en charge des eaux et forêts, au profit d'un organisme qui ne

[308] Ona M, **«** *Réaction de Brainforest face au projet de modification de la loi 003/2007 »*, http://www.brain-forest.org/afficher_news.php?IdActu=307 (Consulté le 08/08/2011)
[309] Emile Mamfoumbi, entretien du 15 juillet 2010, Libreville.

rend des comptes qu'au président de la république. L'ANPN étant une structure étatique autonome, elle a depuis quelques années entrepris d'accroitre son action au sein des parcs nationaux en augmentant son niveau d'équipement, de personnelles…Dans cette optique, en 2011, le Secrétariat Exécutif de l'ANPN a entrepris de doter progressivement les conservateurs de la logistique nécessaire pour des interventions efficaces sur le terrain. Comme le rapporte la lettre d'information de l'Agence « *La stratégie du Secrétaire Exécutif est, en effet, d'améliorer au maximum la mobilité des équipes afin de permettre un meilleur quadrillage du territoire des parcs nationaux, et de favoriser la célérité des interventions. Dans ce sens les conservateurs dont la capacité de mobilité était réduite quasiment à néant faute de véhicule ont été dotés en priorité. Plateaux Batéke, Mwagna, Waka, et la réserve de Wonga Wongué sont désormais pourvus en véhicules tout terrain parfaitement adaptés aux conditions de travail et de terrain. Pour d'autres parcs nationaux déjà pourvus à ce niveau, les moyens ont été renforcés. Mayumba qui a récemment été doté d'une vedette rapide pour les patrouilles de surveillance en mer et les opérations de lutte anti braconnage, vient en plus de recevoir un véhicule de terrain. A Pongara, WongaWongué et Ivindo, ce sont des quads et des vélos qui ont été affectés pour compléter la logistique déjà existante* » (Langoué[310], 2011 : 7).

Ce renforcement des capacités de l'ANPN n'est en fait que le début d'un processus qui vise à accroitre la présence de l'organisme étatique dans les parcs nationaux. Ce qui implique un recul de l'activité de la WCS. Un constat que nous confirme Romain Calaque, responsable de la WCS au Gabon lors de nos échanges *« Nos activités sont de plus en plus diversifiées et s'étendent de plus en plus aux territoires hors parcs, et aux territoires transfrontaliers, car à moyen terme, le contexte politique du Gabon, qui n'arrive pas à définir la place des ONG internationales, nous contraint à laisser progressivement la place à l'ANPN. Nous collaborons pour que cette transition se fasse dans les meilleures conditions*. »[311]

[310] Langoué est le journal d'information de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux.
[311] Romain Calaque, échange mail du 02/02/12

Planche 15: *L'ANPN : renforcement des capacités*

Vedette de patrouille à Mayumba (ANPN, 2010)

Des écogardes du parc national de Pongara (A. Mouloungui, 2012)

Siège de l'ANPN à Libreville (A. Mouloungui, 2012). L'Agence dispose d'un bâtiment annexe dans un quartier résidentiel de la capitale, où siège le Secrétaire Général

Voiture 4X4, affectée à tous les conservateurs des parcs. Don de la coopération japonaise. (A. Mouloungui, 2012)

Si l'ANPN a réussi à se défaire de la tutelle du ministère des eaux et forêts et de l'environnement, le processus d'autonomisation semble s'élargir au domaine financier avec la création de la Fondation pour les parcs nationaux, destinée à recueillir des financements internationaux pour la gestion des parcs. Comme précédemment démontré, les financements internationaux pour les aires protégées étaient confiés aux ONG internationales comme WCS ou WWF dont le potentiel logistique, humain et technique est renforcé par un mode de gestion jugé plus crédible par les organismes de financements internationaux. Initié en avril 2011, le projet de création d'une fondation pour les parcs nationaux vise à faire de l'ANPN l'organe de gestion de la qualité et de la fondation l'organe de financement, jouissant d'une indépendance vis-à-vis des institutions traditionnelles de l'Etat. Ce qui implique pour la WCS (comme pour les autres ONG internationales) une baisse des revenus, puisque désormais, les bailleurs de fonds sont invités à investir directement dans la conservation en passant par la Fondation. Les financements ainsi

réorientés pourraient remettre en cause l'efficacité des actions WCS au sein des parcs nationaux.

Le parcours individuel de Lee White peut être perçu dans une certaine mesure comme une opportunité pour la gestion des parcs nationaux, car il permet de mettre en œuvre de nouveaux de gestion des ressources naturelles nationales. Au laisser-aller, à la lenteur...des administrations traditionnelles de l'Etat, on est passé à la culture du résultat, aux comptes rendus, au suivi-évaluation...manifesté par les Agences. Mais pour la WCS, la nouvelle dynamique de gestion des parcs nationaux mis en place par Lee White constitue un facteur qui oblige à repenser l'action de l'ONG au Gabon. Si l'ONG constitue encore un partenaire privilégié de l'Agence nationale des parcs nationaux, notamment pour l'aménagement, le monitoring, le suivi de la législation sur la faune, le processus mis en place par l'ANPN vise à terme à rendre plus autonome les parcs nationaux et ainsi, réduire la présence de l'ONG. On passe ainsi d'une relation de gagnant-gagnant entre l'ANPN et WCS, à une relation de gagnant (l'ANPN) à presque perdant (WCS). « *De manière globale, les ONG internationales sont appelé à partir du Gabon. La montée en puissance de l'ANPN est certes une bonne chose pour le pays, mais pour les ONG comme WCS, elle contraint à diminuer notre activité, nos investissements... A termes, je crois qu'il faudra repenser nos actions. Le tourisme scientifique et la formation sont pour le moment des domaines dans lesquels notre expertise demeure.* » nous confiera Romain Calaque[312] lors de notre entretien.

[312] Romain Calaque est désormais responsable régional de l'ONG avec siège au Cameroun.

Conclusion partielle

Au regard des développements qui précèdent, la gestion des territoires forestiers au Gabon est caractérisée par la multiplication de nouveaux acteurs, contribuant à modifier la structure classique de gouvernance forestière et environnementale dominée par le dirigisme de l'Etat. Face à l'émergence de nouveaux enjeux planétaires liés aux milieux forestiers, la mise en place de nouvelles politiques nationales pour s'adapter au nouveau contexte a été perçue comme une priorité nationale par les autorités gabonaises. Devant la montée des mouvements environnementaux et surtout de la société civile internationale, les ONG environnementales se sont ainsi constituées en partenaires privilégiés pour la mise en place de politiques qui répondent aux nouvelles attentes internationales. Ainsi, la gestion forestière et environnementale au Gabon est caractérisée par deux phases : une phase, encore en vigueur, de délégation de la gestion aux nouveaux acteurs. Celle-ci a conduit à un glissement progressif du pouvoir de décision et du pouvoir financier, de l'Etat vers les nouveaux acteurs. On assiste, de fait, à la mise en place d'un gouvernement par les ONG, ou à une gestion sous la tutelle des ONG. Souvent présenté comme les représentants de la société civile, nés du mouvement de libéralisation et de démocratisation de la gouvernance des ressources naturelles, ce gouvernement par les ONG pose néanmoins des questions fondamentales : le gouvernement des ONG est-il vraiment démocratique ? Les pouvoirs gouvernementaux, surtout ceux qui n'ont guère de légitimité démocratique, dénient aux ONG le droit de parler au nom de la société civile. Contrairement aux parlementaires, élus au suffrage universel, et aux gouvernements, que les parlementaires peuvent censurer, les ONG sont-elles vraiment des représentants de la société civile, ou plutôt tout au plus des représentants des lobbies ? En ce sens, un gouvernement par les ONG ne peut être considéré comme démocratique. Ce qui n'est pas sans poser le problème de leur légitimité surtout dans les grands débats internationaux où elles parlent au nom de l'Etat.

La seconde phase, en cours d'élaboration, vise la reconquête du pouvoir par l'Etat. A l'image de WWF et de la WCS, les ONG internationales sont passé du stade de partenaires pour la mise en place d'une politique de conservation de l'environnement au Gabon, à acteurs incontournables de la gestion des forêts et de l'environnement. Présents dans des domaines aussi divers que variés, bénéficiant d'une capacité d'action beaucoup

plus efficace (logistique appropriée, personnel de qualité, réseau relationnel élargi à l'international…), et profitant de la fébrilité ou du manque de moyens des instances étatiques, les nouveaux acteurs captent les financements internationaux, développent des canaux de diffusion de leurs idéaux, conçoivent et appliquent leurs lois, se font proches des populations locales et de la société civile, pour devenir des acteurs incontournables dans la prise de décision. Le modèle de financement des entreprises ou des institutions gouvernementales sont bien établis et cohérents avec les missions et les logiques de fonctionnement des entités concernées. Les ONG quant à elles, collectent à la fois des fonds publics et privés qui sont, en quelque sorte, extérieurs à leur fonctionnement et à leurs activités. Ce sont donc dans une certaine mesure des financements très aléatoires, qui dépendent très fortement de la géopolitique internationale. Dans ce sens, le gouvernement par les ONG pose le problème du financement durable de la conservation.

En somme, les ONG internationales WWF et WCS ont fortement contribué à la mutation des politiques forestières et environnementales et à leur mise en œuvre. Cette dynamique des acteurs a eu pour conséquence la modification du système traditionnel de gestion des territoires. Mais qu'en est-il de l'impact sur les ressources et les populations locales ? L'objet de la dernière partie de ce travail est de montrer comment en modifiant le système ancestral de gouvernance territoriale au niveau local, les nouvelles politiques forestières et environnementales diffusées par les nouveaux acteurs, impacte le vécu des populations locales et ainsi, influence le mode de gestion des territoires et des ressources naturelles.

Troisième partie :

NOUVELLES POLITIQUES ET NOUVEAUX ACTEURS DANS LA DYNAMIQUE DU VILLAGE

Avec l'émergence de nouveaux acteurs, jugés plus crédibles et plus efficaces par les bailleurs de fonds internationaux et les dirigeants nationaux, on assiste à un dédoublement progressif du pouvoir : d'une gouvernance traditionnelle centralisée par l'Etat, on est passé à une gouvernance sous tutelle, gouvernance par délégation ou tout simplement une gouvernance par les ONG. Malgré la remontrée en puissance de l'Etat à travers l'ANPN, plusieurs actions sur le territoire demeurent des délégations de l'Etat aux ONG internationales. S'il est officiellement admis que ces nouveaux acteurs œuvrent en partenaires ou en collaborateurs, ceux-ci jouissent parfois de privilèges dus à la faible capacité d'action ou à l'inertie des gouvernements à assumer leur rôle de gestionnaire des territoires. Dans ce système de gouvernement par délégation décrit au cours des développements précédents, quels pourraient en être les effets au niveau local, où le système de gestion des territoires et des ressources n'obéit pas toujours aux logiques officielles ? Comment les nouvelles politiques dites de développement durable contribuent-elles à la durabilité au niveau local ? Comment le « village » s'organise-t-il pour « s'adapter » aux nouvelles conditionnalités de développement ?

Loin de faire une digression, la troisième partie de notre analyse constitue une suite logique des développements précédents. En effet, après avoir peint le système d'acteurs mettant en lumière les stratégies des nouveaux acteurs, nous voulons relever l'impact de cette nouvelle organisation sur la forêt-territoire au niveau local. En d'autres termes, cette partie montre comment les nouvelles politiques forestières ont contribué à modifier la dynamique de gestion des ressources au niveau local. En insistant sur le cas des populations du parc national de Moukalaba doudou, le chapitre 6 présente l'évolution de l'identité et de l'organisation d'un mode de gestion et de mise en valeur des territoires reçu de la tradition ancestrale. Le chapitre 7 quant à lui, met en relief les principaux bouleversements dus à la mise en place de nouvelles politiques forestières, avant de proposer quelques éléments de réflexion pouvant contribuer à la mise en place d'un système de gouvernance plus adaptée à la durabilité géographique.

Chapitre 6 : **LES POPULATIONS DU PARC NATIONAL DE MOUKALABA DOUDOU DANS LE NOUVEAU SYSTEME DE GOUVERNANCE FORESTIERE**

Deux principales raisons ont motivés ce chapitre. Dans le chapitre 3, nous avons mis en évidence la dynamique des acteurs en fonction de leurs réseaux (Schéma 5). L'analyse nous a permis de mettre en évidence l'absence d'un niveau territorial dans le positionnement des acteurs : le local. Oubli ou stratégie entretenue ? Au regard des compétences en œuvre (ONG internationales, coopération sous-régionale...), le local oublié semble plus lié à une stratégie d'alliance qu'à une réelle omission d'un niveau territorial qui concentre toutes les attentions. En se rapprochant des dirigeants et des bailleurs de fonds, les acteurs peuvent exercer une influence directe sur ceux-ci et avoir accès non seulement aux financements, mais aussi à la maitrise de l'autorité territoriale et des ressources (convention de siège, autorité sur les brigades forestières, conflits d'intérêt...). Ils peuvent ainsi accroitre leur emprise sur le territoire. Le local ne disposant pas d'un réel pouvoir d'action est donc sujet à une instrumentalisation par les autres acteurs. Sur ces bases, ce chapitre a pour mérite d'évoquer un nouvel acteur : les populations locales. Comment réagissent les populations dans le contexte des nouvelles politiques et des nouveaux acteurs ?

D'autre part, quelques discours privés et/ou officiels entretenus lors de notre travail de terrain ont inspiré ce chapitre. Emprunts de perceptions, de ressentis, ou de vécu, de conflits ou d'alliances, le discours de bon nombre d'acteurs constitue un corpus d'informations dont le décryptage à la lumière des jeux d'acteurs nous est apparu important pour conforter notre analyse de l'impact du gouvernement par les nouveaux acteurs. Les discours des populations sont porteurs de perceptions que l'histoire n'a pas pu effacer. Certaines de ces perceptions pourraient témoigner des choix d'actions des groupes. Il se développe inévitablement deux systèmes de perceptions des ressources et du territoire : l'un traditionnel, renferme l'histoire des sociétés traditionnelles, avec leurs modes de gestion des ressources, leur dynamique d'occupation du sol, et leur système relationnel. L'autre système mis en évidence par les nouveaux acteurs, est basé sur une conception technocratique de la gestion forestière. Entre instrumentalisation, restriction d'usages ou occupation prescrite du sol, les populations locales sont soumises à l'influence des autres acteurs. Quel est l'impact réel de la confrontation de ces deux systèmes de perceptions du territoire et des ressources ? Comment réagissent les populations ? Pour

toutes ces raisons, évoquer l'acteur « Populations locales » nous parait fondamental pour mieux apprécier les jeux d'acteurs au Gabon. Ce chapitre met en lumière non seulement un nouvel acteur, mais aussi une nouvelle échelle spatiale : le local. Un long exposé sur les populations punu donnera au mieux des informations sur l'identité, l'histoire de ce peuple et ses relations avec les autres groupes. Ces éléments sont indispensables pour comprendre les perceptions développées et les choix d'actions. Mais, avant de développer notre analyse, quelques-uns des discours populaires méritent d'être cités :

> *« - Où veux-tu aller ?*
> *- A Murindi, Doussala,…jusqu'à Moabi ;*
> *- Tu vas encore faire quoi là-bas ? Même si ton père est enterré là-bas, et que c'est toujours ton village, tu n'y as plus personne ! Tes vrais parents sont tous morts ou partis de là. »*[313]

Mais aussi :

> « *Tout ça, ça tue le village ! Même Biviga nous disent comment faire pour gérer nos forêts. On n'a jamais vu ça à l'époque de nos pères !* »[314].
> « *Le village* (*Dimbu*) *a bien changé.* »[315]
> « *U yalibnedimbu. U yalibnedimbu di ba tat'. U yalibnedimbu. U yalibnedimbu di bamame.* »[316]

« *Tes vrais parents…* », « *le village…* », « *Tout ça* » ou encore « *Baviga* », voilà autant d'expressions que nous avons fréquemment entendu lors d'échanges privés ou d'entretiens semi-dirigés. Loin de n'être que de simples mots sortis de leur contexte, il nous est apparu que ces expressions témoignent des jeux d'acteurs pour l'accès et la gouvernance des ressources forestières. Les populations locales ne semblent pas si inertes qu'on le pense. Comme les ONG ou l'administration gouvernementale, elles développent aussi des stratégies pour répondre aux dynamiques des politiques. Il convient donc de les restituer dans leur contexte tout en les mettant en relation avec la nouvelle donne des politiques environnementales. Notre analyse fait recours à des notions et concepts dont il convient de préciser le sens.

---

[313] Echange avec ma mère. Tchibanga juillet 2010.
[314]Moussavou Moussavou Sosthène, 42 ans, responsable de l'association des originaires de Murindi. Ancien président de l'association des étudiants de la Nyanga, Banquier, clan Bujala, marié, père d'un enfant. Entretien du 08 juin 2009, à Libreville.
[315]Moussirou Nzamba, 70 ans environ, membre du clan Bujala. Entretien de 10 juillet 2010, à Murindi.
[316] Littéralement « *N'oublie pas le village. N'oublie pas le village des pères. N'oublie pas le village. N'oublie pas le village. N'oublie pas le village des mères* ». Refrain d'une chanson populaire punu.

1. Quelques concepts opératoires : de l'ethnie à l'organisation clanique de l'espace

La mobilisation de l'ethnie ou du clan dans les luttes de pouvoir est une pratique très répandue bien que la forme dans laquelle elle se manifeste présente des spécificités selon les pays ou les continents (Fritz, 1995). En effet, la question ethnique est intégrée fréquemment dans les revendications linguistiques et communautaires au Canada (Rioux, 1965), ou en Europe. En Afrique, le phénomène est très largement en rapport avec l'accès au pouvoir par des élites en compétition et est parfois violent, comme en témoigne le tristement célèbre génocide rwandais (Chrétien, 1996 ; 1997). Au Gabon, l'approche ethnique et clanique dans les processus de gouvernance forestière revêt un caractère particulier. Bien que constituant un facteur structurant des sociétés gabonaises, jusqu'ici, aucune action liée à la gestion des espaces n'a su intégrer cette dimension ethnologique ou socioculturelle pour la mise en place de système de gouvernance approprié. Mais qu'est-ce que l'ethnie ou le clan ? Et, comment l'approche territoriale par ces entités peut-elle contribuer à comprendre les jeux d'acteurs de la gestion forestière ?

1.1. De l'ethnie à l'identité ethnique

Comment définir l'ethnie, quand même ceux qui sont censés en faire le principal objet de leur discipline, divergent d'opinions ? En effet, le concept d'*ethnie* est si flou que certains ethnologues à l'image de Jean-Pierre Chrétien le conçoivent comme un « *fantôme de référence de l'ethnologie* » (Poutignat et Streiff-Fénart, 2008). De fait, la définition de l'ethnie fluctue si bien qu'avec le temps elle est davantage le reflet de notre regard sur l'autre que d'une réalité tangible. Selon l'approche étymologique, le terme *ethnie* vient du grec *ethnos*, qui signifie « peuple », ou « tribu ». Pour les Grecs anciens, les « *ethnè* » étaient des sociétés relevant de leur culture, mais ne se constituant pas en cités-états. La notion d'ethnos, pour les grecs, fait ainsi référence à l'appartenance et à l'identité. Elle constitue même un pôle de la hiérarchisation qui s'est établie entre deux formes principales de sociétés : la *polis* et *l'ethnos*. Si la *polis* (cité-état) est une catégorie précisément définie et valorisée, celle où s'accomplit pleinement l'existence des Grecs, la catégorie d'*ethnos*, au contraire, est un concept flou et dépréciatif. Ainsi que l'explique Will : « *[...] le terme ethnos est utilisé par eux [les Grecs] pour désigner les groupements humains de caractères différents*

et par l'origine et par l'étendue et par l'originalité politique, qu'il s'agisse de l'Hellénisme entier, de grands peuples barbares comme les Perses, des habitants d'une Cité ou de tribus insignifiantes. » (Will, 1965 : 14).

Dans la tradition ecclésiastique, l'ethnie apparait plutôt comme un référentiel de séparation ou de ségrégation, marquant la distinction entre les croyants et les non croyants. On parle d'*ethnè* pour désigner l'ensemble des peuples non-chrétiens, païens, idolâtres, par opposition aux chrétiens et aux juifs. Dans le Léviathan, Hobbes exhorte les chrétiens convertis à « *…se soumettre à leurs gouvernants ethniques* » (Martiniello, 1995 : 14), l'ethnie oppose ainsi les croyants aux non croyants. Le sens attribué au terme va se transformer au XVIIIe siècle en prenant une orientation plus conforme à la notion grecque d'ethnikos, qui fait référence à p*euple* ou *peuplade*. Mais le terme ethnie n'apparaît en France qu'à la fin du XIXe siècle dans un contexte de domination européenne et dans une volonté de classer à part des peuples qui n'auraient pas d'histoire : il peut se comprendre alors comme un synonyme de race racialement différente à la « *race européenne* ». C'est en 1896, que Georges Vacher de Lapouge propose, dans son ouvrage *les Sélections sociales*, d'utiliser le mot « ethnie » pour désigner une population dont le fond racial ne se modifie pas malgré de nombreux changements linguistiques ou même des scissions démographiques. C'est cette constance de l'attraction réciproque des parties dissociées ainsi que cette cohésion organique et raciale qui seraient le propre de l'ethnie, par opposition aux caractères plus culturels et surtout politique du « peuple » ou de la « nation ».

Georges Vacher de Lapouge, qui se définit lui-même comme zoologiste, veut éviter de tomber dans la confusion existant entre les races, qu'il identifie par l'association de qualités morphologiques et psychologiques avec les communautés linguistiques et culturelles[317].Même si la définition de Georges Vacher de Lapouge a le mérite d'établir la différence entre ethnie, nation et peuple, la pertinence du concept est remise en cause par certains ethnologues (Amselle et M'Bokolo, 1985) ; c'est pourquoi les expressions *groupe*

[317]Réagissant à un article de Catherine Coquery Vidrovitch publié dans le n°66 de la revue *Politique africaine,* à propos de l'origine du concept d'ethnie, François Gaulme relance le débat, en notant que le sens actuel attribué à ce mot n'est pas celui que les grecs utilisaient. Il indique notamment que l'emploi anthropologique ou historique du mot ethnie reste bien distinct de la valeur religieuse donnant en latin *ethnies* et en français ethnique avec le sens rare de païen". Voir à ce propos Gaulme F., "Questions d'ethnies", in *Politique Africaine,* n°68, Paris, Karthala, 1997, pp. 121-124.

ethnique[318], *communauté ethnique* ou, selon les cas, *communauté ethno-linguistique* lui sont souvent préférées pour désigner un groupe humain possédant un héritage socioculturel commun, comme une langue, une religion ou des traditions communes.

Cependant, la réalité du terrain fait apparaitre que les populations d'un même territoire sont souvent régies par des interactions et des relations qui transcendent les frontières de l'ethnie. Au lieu de considérer l'ethnie comme un isolat humain se transmettant immuablement le long des générations des éléments culturels, les distinctions ethniques se fondent et s'entretiennent dans des interrelations et par des mécanismes d'exclusion, d'assimilation ou d'acculturation[319] définissant des frontières plus ou moins floues et jamais définitives. Le terme d'ethnie se heurte ainsi à un certain nombre de difficultés : l'inadéquation du concept et de la réalité, en soulignant que tout peuple était soumis à un flux continuel de populations. Selon Jean-Pierre Chrétien, certaines ethnies tels les Hutus et les Tutsis habitant la région des grands lacs africains ont tout en commun et « ...*ne se distinguent ni par la langue, ni par la culture, ni par l'histoire, ni par l'espace géographique occupé* » (Amselle et M'bokolo, 1985 : 129), en Europe, on parlerait plutôt de classes sociales, anciens agriculteurs d'un côté, anciens éleveurs de l'autre. Chaque société serait donc intégrée dans des ensembles plus vastes et il existerait ainsi différents espaces : sociaux, politiques, linguistiques, culturels… Ce serait alors l'ensemble de ces multiples unités qui constituerait la véritable matrice d'identification. Et l'ethnie, au-delà même du caractère racial dont elle est entachée, serait finalement plus une construction identitaire et donc une construction intellectuelle qu'une réalité sociale.

Il convient cependant d'établir un démarquage du concept d'ethnie par rapport aux autres termes souvent utilisés pour faire référence à la population d'un territoire. D'après R. Breton « *l'ethnie se distingue aisément de la population (ensemble d'individus d'une même espèce vivant en un lieu donné) d'une région, d'un pays, qui inclut les éléments étrangers, immigrés, allogènes, en plus des autochtones et du peuplement, notion plus historique ou plus orientée vers la distribution spatiale. Le mot peuple quant à lui convient*

[318] En parlant des Bajaga, Kouenzi Mikala préfère l'emploi de l'expression « groupe ethnique » au terme « ethnie », comme pour anticiper la diversité des populations qui constituent le groupe. (Kouenzi Mikala, 1980, 7).

[319]Pour Bastide (1971 : cité par Duvillaret 2001 : 28), « *l'acculturation est l'ensemble des phénomènes qui résultent de ce que des groupes d'individus de cultures différentes entrent en contact continu et direct et des changements qui se produisent dans les patrons (pattern) culturels originaux de l'un ou des deux groupes* ».

plutôt pour n'importe quel groupement régional, ethnique, national ou tribal doté d'un minimum de communauté de vie ou de conscience. Il se distingue ainsi de l'ethnie qui suppose une délimitation fondée sur des critères plus particuliers distinguant plus objectivement des groupes voisins. Peuplade, horde ou tribu sont des termes utilisés pour leur valeur péjorative liée à des connotations évoquant un caractère vague, informe, instable et mobile. Une tribu est plutôt un sous-ensemble d'un peuple ou d'une ethnie. La nation est un peuple, une partie d'un peuple ou d'un ensemble de peuples, historiquement parvenu à la constitution d'un Etat propre. Enfin il convient de signaler qu'à l'intérieur d'une ethnie existent des réalités sociologiques plus restreintes et plus délimitées, fondées sur la parenté mythique (clan) ou réelle (lignage, familles étendues ou nucléaires), sur la religion ou sur la fonction socioéconomique (classe, caste). Ce sont des unités subdivisant chaque ethnie suivant une hiérarchie ou une juxtaposition qui lui est propre » (Breton, 1992 : 9).

L'approche de l'ethnicité dans notre recherche à un double intérêt : d'une part, elle va permettre de donner des éléments de définition de la population de la zone d'étude identifiée, d'autre part, cette approche constitue une base pour comprendre les rapports aux populations voisines à travers le système de valeurs et culture qui les caractérisent, et ainsi, mieux appréhender les stratégies en œuvre pour la gouvernance territoriale et la gestion des ressources naturelles. Cependant, le seul recours à l'ethnie ne permet pas d'apprécier toutes les dynamiques des jeux d'acteurs ou les conflits liés aux ressources. L'organisation de la gouvernance territoriale précoloniale laisse apparaitre des modes de gestion du territoire fondés sur la famille au sens large du terme, mais aussi sur des liens sociaux basés sur une réalité qui transcende l'ethnie. En effet, dans la société punu du Gabon, le mariage par exemple était envisagé comme le lieu de procréation et il était préférable de s'unir avec des individus d'autres clans ou d'autres ethnies. Il n'est donc pas rare de rencontrer des Nzébi, lumbu, fang, kota… dans un territoire punu. Pour mieux rendre compte des relations entre les groupes sociaux, des relations population/territoire/ressources, nous allons recourir à la notion de clan, qui assure non seulement le lien social entre individus, mais aussi entre les groupes ethniques.

1.2. De la transcendance de l'ethnie par le clan ?

Si aujourd'hui le clan intègre des individus qui se regroupent autour de l'adhésion à une philosophie et une vision du monde, jusqu'à se confondre à l'idée d'une organisation sectaire, repliée sur elle (Cathelat, 1998), on en oublie que le terme clan est à l'origine utilisé pour décrire un groupe social ayant un ancêtre commun. Emprunté de l'anglais *clan*, groupe issu d'un même ancêtre, tribu, lui-même du gaélique *clann*, (famille, descendance), le clan définit un groupement social formé d'un certain nombre de familles ayant un ancêtre commun. Le clan est la pierre angulaire des systèmes fondés sur la parenté. En citant l'exemple des peuples Nkomi (localisé au Nord du parc national de Loango), Ambouroue-Avaro note qu'un acte social ou antisocial peut être à l'origine du clan. Pour le cas des Asomba : l'ancêtre aimait danser au son d'un certain rythme de tamtam appelé Osomba (Ambouroue-Avaro, 1981, cité par Douka, 2010, 93). Son existence est liée aussi à l'institution du mariage. Deux personnes appartenant au même clan ne peuvent pas se marier car elles sont considérées comme frères et sœurs.

Par analogie, le terme met en exergue l'idée de la prédominance du lien de parenté, généralement exogame, fondé sur la descendance en ligne soit paternelle, soit maternelle. D'où l'assimilation du clan à la famille dite élargie comme le note Flandrin pour qui le concept de famille présuppose ainsi celui de clan en tant que communauté de tous les descendants par filiation utérine, d'une aïeule commune, et qui portent le nom de cette collectivité (Flandrin, 1984 : 4). Il comprend tous les individus des deux sexes, qu'ils vivent en dessous ou en dessus de la terre, les défunts et les vivants, qui ont reçu le sang de l'aïeule, soit directement d'elle, soit par un de ses descendants. Le clan se présente physiquement aux membres sous la forme de personnes. Mais il se présente aussi sous la forme de choses qui constituent leur entourage immédiat. En considérant cette approche, nombre de chercheurs, sociologues et ethnologues, ont émis l'idée selon laquelle les sociétés négro-africaines sont regroupées en clans ou familles. Au sein d'une même ethnie, peuvent ainsi se développer plusieurs clans, se distinguant par des signes particuliers (langue, totem, ancêtre commun, territoire, coutumes…). En tant qu'élément fondateur d'une identité collective et individuelle, le clan se construit sur des valeurs, principes, obligations, idéaux…qui fixant un code de conduite, et permettant ainsi de s'identifier au

groupe ou d'en être exclu. Notons quelques-uns des fondamentaux de l'organisation clanique :

- *La propriété clanique*

Contrairement à l'ethnie, le clan détient la propriété des biens, gouverne la majeure partie de la vie sociale et se comporte en général comme une unité religieuse (Tsangu Makumba, 1994 : 19-20). Il permet d'organiser l'espace en octroyant des terres. L'autorité appartient en général non pas à un roi local, mais à un ancien, chef héréditaire du clan, qui peut être en même temps chef du village. Ces deux entités coïncident très souvent. Cette relation au territoire des sociétés précoloniales en Afrique constitue le socle sur lequel s'est bâti un ensemble de perceptions et d'usages des territoires.

- *La solidarité clanique*

La solidarité ou mieux l'attractivité réciproque est le maître mot de l'idéologie clanique. Elle est basée sur l'entraide et le dévouement mutuels qui ne laissent guère de place à l'isolement solitaire[320]. La solidarité clanique se définie par son caractère fondamental de relationnisme communautaire qui se différencie nettement d'une simple solidarité économique. Elle inspire le projet historique de société. Autour de ce concept, les membres du clan adhère à une définition de l'homme conçu non pas à partir d'une vision personnaliste et autonomiste, mais surtout d'une conception altruiste et généalogique. Chacun est donc considéré comme un membre bénéficiaire de l'hospitalité d'une filiation biologique et d'une tonicité solidaire de la continuité clanique (Tsangu Makumba, 1994 : 6). Cette solidarité trouve son point d'accomplissement sur des évidences considérées par tous comme fondement de toute moralité notamment : le sens du bien communautaire, l'assistance aux personnes vulnérables et le partage équitable des richesses économiques.

[320] Les travaux des champs par exemple sont accomplis de manière communautaire. Pour l'abattage, les hommes du clan vont progressivement accomplir cette tâche dans les champs de chaque famille.

- Le bien communautaire

Dans l'esprit clanique, la subordination de projet individuel à l'idéal commun est une orientation majeure de la société. Les acquis du clan constituent ce bien commun que chacun des membres cherche à promouvoir et à protéger de façon dynamique et déterminée. Ces acquis sont notamment, le patrimoine clanique, les brousses et les forêts où l'on cultive les champs, les bétails petits et gros, les unions matrimoniales à légitimer et déjà consacrées, les enfants à faire grandir et à éduquer. C'est dans cette entreprise, initialement personnelle peut-être, que la responsabilité de chacun devient indispensable. Il est hors de question de penser ici à l'écrasement de l'individu par l'ensemble. Au contraire, il s'établit entre les deux une complicité de réciprocité sympathique. Celle-ci n'est pas non plus un simple sentiment fugitif qui porte à une entraide généreuse ni un mouvement éphémère de soutien mutuel, encore moins un effet naturel de l'instinct de conservation. La solidarité est un système global, cohérent et bien caractérisé, qui insère les membres d'une famille par un double lien permanent: le lien vital de sang et l'obligation sociale du partage. Le premier est naturel, le second culturel, dû à une éducation ingénieuse et laborieuse. En ce sens, la solidarité est une carte d'identité des membres d'un clan (Mbuluku Masoka, 1987 : 126-127).

Ces fonctions du clan déterminent le système de valeurs, de perceptions et de pratiques des sociétés claniques, non seulement entre individus du même clan, mais aussi entre individus de clans différents, voire d'ethnies différentes.

1.3. Une société de type relationnel : le « village » comme référentiel de l'identité communautaire et individuel

Voulant établir des traits communs aux sociétés africaines, Denise Paulme relève un constat qui semble s'imposer : « …*d'une manière générale le statut personnel compte plus que le pouvoir économique, les relations personnelles et notamment les liens de la parenté demeurent au premier plan* » (Paulme, 1960 : 16). Une constatation sur laquelle débouche Marine Robillard à travers son étude sur les pygmées Baka et leurs voisins dans le contexte des nouvelles politiques environnementales au Cameroun : « …*ce n'est pas tant le groupe ethnique substantivé qui m'est apparu pertinent, mais plutôt les interactions qui*

lient et séparent à la fois ces groupes. […] ces entités semblent fondées sur des interactions. » (Robillard, 2010 : 40) Outre l'ethnie et le clan qui servent d'éléments d'identification des groupes sociaux, un autre terme est fréquemment utilisé : le village. Il nous parait important de l'évoquer, du fait de son occurrence dans nos entretiens privés et/ou officiels avec les populations du parc national de Moukalaba Doudou, et des représentations auxquelles il fait allusion, tout en les véhiculant au sein du groupe social.

Le village, ou *dimbu* en *punu,* est à la fois réel et imaginaire dans les sociétés africaines. Pour Tanella Boni « *le village africain, multiforme, réel ou imaginaire, concentre une multiplicité de vies. […] lieu de vies […] le village, est d' abord lieu d'habitation, est créateur de sens ou s'affirment des valeurs telles que la fraternité, la sororité, l'entraide et la solidarité* ». Elle note « *l'absence de prisons, même si les châtiments existent* » et souligne « *l'importance des marches de proximité qui participent à l'humanisation des échanges. Dans les marches du village, on peut marchander, on y fait des rencontres avec les villages alentour ; dans un marché, on n'est jamais seul. Toutes valeurs qui favorisent la cohésion sociale* » (Tanella Boni, 2008 : 3). Parlant du village au Gabon, Roland Pourtier note : « *Véritable lieu-mère, le village engendre un espace dont l'appropriation, matérielle et mentale, s'affaiblit avec la distance, depuis son centre jusqu'à des confins de plus en plus incertains. Il est le repère par excellence, la coquille de sécurité, on pourrait presque dire le repaire. Il constitue l'unité élémentaire de groupement, exclusive de formes durables de dispersion de l'habitat*. » (Pourtier, 1989 : 155-156).

Les développements des deux premières parties de cette thèse décrivent un glissement de la gouvernance forestière de l'Etat vers les nouveaux acteurs. En tenant compte de cet argumentaire, nous émettons l'hypothèse que dans une société donnant la primauté aux liens de parenté et aux relations à l'autre ou aux autres, l'efficacité d'un système de gouvernance forestière tient à la prise en compte des réalités identitaires et relationnelles des groupes en présence. Partant de ce postulat, il nous parait évident que pour mieux apprécier les effets de la nouvelle gouvernance forestière sur la durabilité géographique en terme de prise en compte des systèmes de valeurs locales, il convient de tenir compte des relations d'individus, elles-mêmes empruntes d'un système de croyances, de perceptions de savoir-faire…hérités de leur lignage, de leur clan ou de leur groupe ethnique.

Comme nous le verrons, la population de notre zone d'étude est entourée de groupes sociaux du même groupe ethnique. Une fois encore, le recours au clan permet de mieux rendre compte des relations entre les individus et les groupes sociaux au sein de la zone d'étude. Si le clan présente un modèle d'organisation fondé sur le lien de parenté, encore faut-il définir le type ou le degré de parenté qui lie les individus et définit l'appartenance d'un individu ou son exclusion du clan, quel types de relations émergent de la confrontation avec les idéaux et pratiques découlant de la nouvelle donne de gouvernance forestière et environnementale ?

2. Les populations du parc national de Moukalaba Doudou et ses environs : des groupes sociaux fondés sur la parenté et la relation à l'autre

Le parc national de Moukalaba Doudou est situé entre le parc national de Loango et celui de Mayumba. Il a une superficie de 4500 km2 répartie sur trois provinces (l'Ogooué-Maritime, la Nyanga et la Ngounié) et trois départements (Basse-banio, Douigny et Mougoutsi). Notre travail de terrain s'est essentiellement concentré sur l'axe Tchibanga-Moabi, qui s'étend sur 90km. Outre une population minoritaire de pygmées Babongo et les arrivants, le territoire est essentiellement peuplé de populations du groupe ethnique punu. Du fait de la faible représentation numérique de des autres groupes sociaux, notre étude insistera sur le groupe ethnique punu. Cependant, l'évocation des autres groupes sociaux sera importante pour l'analyse des relations entre les punu et les autres.

La population punu concentre des dynamiques politiques et ethnographiques qu'il nous est apparu intéressant de mettre en lumière dans une étude des effets des nouvelles politiques environnementales sur la dynamique des populations locales. Ce chapitre a pour principale ambition d'analyser la confrontation entre deux systèmes de pensées, de valeurs et de pratiques pour la gestion forestière. La littérature sur l'ethnie punu du Gabon n'est pas très importante. Notre étude s'appuiera néanmoins sur des rappels historiques de Kouenzi Mikala (1980) et Koumba Manfoumbi (1989) confortés par des entretiens et observations de terrain. Cette section présente l'identité d'un groupe ethnique, son implantation dans le territoire, ses rapports aux autres, à la gestion du territoire et son mode de gestion des ressources. Ce sont là autant d'éléments confrontés aujourd'hui à une nouvelle dynamique des politiques forestières et aux nouveaux acteurs.

2.1. Le groupe ethnique punu : identité et territoire

Les punu sont un peuple localisé dans le sud du Gabon, dans un territoire qui s'étend sur deux provinces, le Nyanga et la Ngounié. Kouenzi Mikala évoque le pays punu en parlant du *Nyangou*[321]. Le Nyangou est limité au nord par le district autonome de Setté-Cama et les provinces de l'Ogooué-Maritime et du Moyen-Ogooué, à l'est par la province de l'Ogooué-Lolo, à l'ouest par l'Océan Atlantique et au sud par la République Populaire du

[321]Nyangou est l'association de Nyanga et Ngounié. Le terme signifie également « *le soleil* » en ipuni. Kouenzi Mikala, *op cit,* p. 4

Congo. Les punu viendraient du Congo, où on peut encore les trouver. Ils y occupaient la vallée de Kouilou-Nyari. Au terme de leur migration, ils se sont implantés dans les vallées des fleuve Ngounié et Nyanga. Dans la province de la Ngounié, ils ont occupé principalement la zone de savane s'étendant de Doussala (frontière avec le Congo Brazzaville) à la Douya (affluent du fleuve Ngounié) sur la rive gauche du fleuve Ngounié. Dans celle de la Nyanga, ils occupèrent successivement les zones de savanes et de forêts de Mabanda, Tchibanga, Mourindi et Moabi. Nous nous sommes intéressés aux trois dernières localisations.

Carte 23: *Le pays punu : Nyangou*

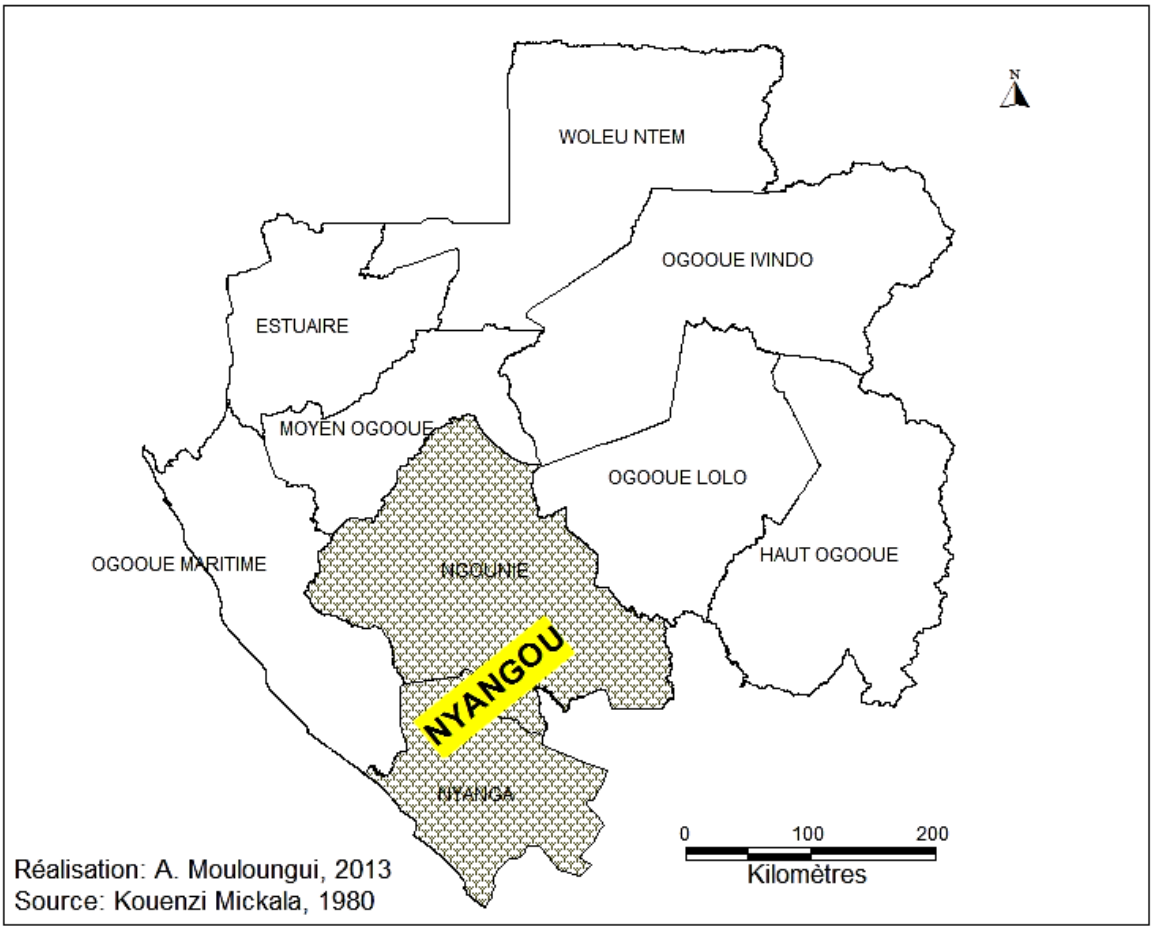

L'étude de l'environnement physique est nécessaire car elle est liée à la compréhension, dans une certaine mesure, de l'histoire du peuplement et celle des types d'activités exercées par les punu, après leur implantation.

1.1.1. Quelques données géographiques : le relief et la végétation

Le pays punu est caractérisé par un relief assez régulier et relativement montagneux au fur et mesure que l'on s'éloigne de la côte. Trois zones de relief peuvent toutefois se distinguer : une zone de savane, et deux zones de montagnes : le Mayombe et le grand plateau s'étendant de la Ngounié à la Nyanga. Le Mayombe est une chaine de montagnes à peu près parallèle à la côte ; large d'une centaine de kilomètres et d'une altitude de 300 mètres. Elle est formée des granites du précambrien inférieur, des schistes et des quartz du précambrien moyen (Sautter, 1973 : 122). La chaine de montagne s'allonge au nord-est par les monts Koumouna-Bouali. Mais les points les plus culminants du pays punu sont situés au sud-est avec les monts Fuari et Mabanda hauts respectivement de 500 et 570 mètres environ. Au nord-ouest, le relief est marqué par le massif du Chaillu, au socle cristallin indifférencié qui culmine au mont Iboundji (980m) pour ensuite laisser place à une pente progressive vers le sud-ouest en direction de la vallée du Ngounié occupant le flanc est du synclinal schisto-calcaire Nyanga-Ngounié (Ministère de l'éducation nationale, 1973 : 19).

Les massifs et les chaines sont entièrement couverts de vastes forêts. Avec les savanes herbeuses entrecoupées de forêts-galeries, le pays punu offre un paysage de mosaïques forêts-savanes. La forêt se rattache à la grande forêt gabonaise, qui elle-même, se rattache à l'ensemble forestier de l'Afrique équatoriale, « *au grand complexe forestier guinéo-congolais* » (Sautter, 1973 : 122). Elle couvre plus de 75% du territoire dans la seule province de la Nyanga. La forêt punu est très riche en okoumé (*mikumi,)* et en ozigo (*misigu*), principales essences exportées par le Gabon.

1.1.2. L'identité punu

Les punu s'identifient à une histoire commune « *ngudji mosi*», « *kak' mwek'* »[322], au sentiment d'appartenance à un même territoire, au même village « *bane badimbu di mosi* » et à une même langue « *mbembu mosi :* y*ipunu* » (Koumba Manfoumbi, 1989 : 36). Si aujourd'hui les chercheurs et les punu eux-mêmes s'accordent à utiliser le terme *punu,* les rapports des missionnaires et explorateurs utilisent plusieurs termes pour désigner les

[322] Les deux expressions signifient respectivement en punu et vili, « la même mère », « la même grand-mère ».

populations ce peuple. *Bapunu, Apono* ou encore *Bayaka* sont les termes les plus utilisés par les explorateurs. Pour exemple, le révérend Père Bonneau dans sa préface à la grammaire pounoue, les désigne sous le vocable de « *yaka* », (ces guerriers qui détruisirent le royaume de Congo), puis celui de *pounou* que, selon lui, ils adoptent au cours de leur migration (Bonneau, 1956 : 7). Pour Bonneau, le mot pounou signifie « tueurs », idée reprise par l'Abbés Mboumb'Bwa qui soutient que ce terme était un surnom donné à une fraction du groupe *jaga* et que ce mot serait la déformation du terme « *punyi »* qui veut dire « *tueurs, assassins, bandits de grands chemins* » (Magang-Ma-Mbuju *al*.,, 1974 : 7). Pour Mbumb-Bwas, cette fraction était « *sans doute utilisée comme troupe de choc en période de guerres et d'invasions, de cette fraction, on en avait fait un groupe ethnique* » (Magang-Ma-Muju et *al*., 1974 : 12). D'autres explorateurs ont utilisé d'autres appellations. Ainsi, Du Chaillu emploie le terme *Apono* pour désigner les habitants de la rive gauche du fleuve Ngounié (localisation actuelle de la ville de Mouila), sans donner une signification au terme (Du Chaillu, cité par Koumba Manfoumbi, 1989 : 38). D'autres auteurs comme Pourtier reprendront cette appellation (Pourtier, 1989 : 72).

Si aujourd'hui le terme *punu* a su s'imposer, celui de *Bayak* ou de *Bajag* est encore utilisé, mais plus par d'autres ethnies pour désigner les punu. Chez les vili ou les loumbou, proches de la côte, par exemple, *Bayak* est utilisé pour désigner les punu, en évoquant leur caractère sauvage, belliqueux. *Bayak* n'est donc pas un terme mélioratif ou gratifiant. L'Abbé Mboumb-Bwas de soutenir, « *Ce terme qui porte une forte charge péjorative est de nos jours rejeté avec vigueur dans la règle de Dubulu. Car, il signifie sauvage, celui qui parle une langue aux accents grossiers* ». (Mbumb Bwas, 1977) Pourtant, Maganga ma Mbuju et Mbumb Bwas attribuent ce choix à l'action des administrateurs coloniaux qui, pour des raisons obscures ont écarté la dénomination de Bajaga chargée de sens au profit de noms de clans ou de devises guerrières (Magang-Ma-Mbuju, 1974 : 5-10). Cette stratégie politique tendait à effacer de la mémoire des hommes un nom qui incarne l'attachement à l'indépendance, la résistance à l'oppression et à l'exploitation. Elle cherchait à diviser, puis à opposer les populations les unes aux autres pour essayer de mieux les dominer, mieux encore, les exploiter : « *Certes, il n'existe plus de Bajagas purs de tout mélange ; d'ailleurs, les Bajaga ont toujours incorporé à leurs familles, les femmes et les enfants des tribus vaincues* » ajoute Kouenzi Mikala (1980 : 7).

Pour l'auteur, outre les pygmées *Babongo*, les *Apindji* et les *Mitsogo*, le territoire punu est peuplé de *Bakunyi, Balumbu, Bangubi, Banzebi, Batsangui, Bavarama*, *Bavili, Bavugu, Gisira, Masangu* et *Bapunu*, qui constituent l'entité ethnique appelée *Bajaga*. La plupart des auteurs et la tradition orale affirment l'unité historique et linguistique de tous ces groupes, de même que l'appellation "Bayaka" ou "Bajaga". Ainsi Balandier et Pauvert (Balandier et Pauvert, 1952 : 63) estiment que les Punu sont généralement classés, du point de vue ethnique, dans le groupe Gisira considéré par Bruel comme sous-groupe Bayaka « *ils appartiennent avec diverses ethnies résiduelles de la région littorale à la famille jaga si importante dans le Bas-Congo* ». Autrement dit, Bruel, Balandier et Pauvert pensent que les *Gisira, Bapunu, Masangu, Balumbu, Bakunyi, Bavili, Bayombe, Batsangi, Banzebi*, *Bavarama, Bavungu* et *Bangubi* sont tous des *Bajaga*. On est donc en droit de penser que les noms Bapunu, Banzebi, Gisira, Masangu, Balumbu, Bavungu, Bavili, Batsangi, Bayombe, Bavarame, Bakunyi et Bangubi par lesquels on désigne les différents groupes qui constituent l'ethnie *jaga* sont soit des noms de clans promus au rang d'ethnie soit des devises guerrières, soit encore de simples sobriquets attribués à un groupe géographiquement délimité. On ne manquera pas de faire remarquer aussi que les noms des clans eux-mêmes sont presque toujours des surnoms ou des devises attachés aux conditions de guerre permanente entretenue par les Bajaga. D'où le cas du groupe Bapunu qui a sans doute constitué originellement des représentants d'un ou plusieurs clans, aujourd'hui considéré comme un groupe ethnique distinct des autres et entretenant des relations diverses avec les autres groupes de même origine, ou d'origine différentes.

Tableau 29: *Quelques correspondances entre clans du groupe ethnique Bayaka*

Nzabi (Nzebi)	**Tsaanga**	**Punu**
Basanga	*Buyala*	*Bujala*
Mwanda	*Mwanda*	*Didjaba*
Makhlamba	*Bumueli*	*Bumueli*
Bavonda	*Punda*	*Dibamba*
Isakha		
Basumba	*Mbuyu*	
Makanda	*Makanda*	
Ingungu		
Ipèna	*Tsundi*	
Mikèli	*Mikali*	
Tsongo		
Mululu		

Sources : *Dupré G. (1972) ; Koumba Manfoumbi (1987)*

Les punu appartiennent au groupe linguistique bantu, lequel est un sous-groupe du Niger-Congo, intégré à la grande famille linguistique Congo-Kordogania d'après la classification de Greenberg, qui positionne le punu dans la catégorie B43 (Greenberg, 1966).

2.2. Les relations inter et intra ethniques : commerce, paix et conflits

En tenant compte des théories ci-dessus développées, les punu auraient donc un lien naturel, une parenté historique avec les autres ethnies du groupe *Bajaga,* et auraient entretenu des relations avec les autres groupes ethniques*.* Cependant, les relations avec ses « frères » et/ou voisins originels n'ont pas toujours été fraternelles ou amicales à en croire la tradition orale et le discours des auteurs qui se sont penché sur la question.

« *Chez les punu, se sont les maris qui meurent toujours en premier. Les veuves souffrent après. Non seulement, on leur frotte le piment, mais encore elles doivent pleurer toutes les larmes de leurs yeux, sans s'arrêter. Elles doivent rester assises sur un casier de Régab* (bière gabonaise) *vides ou sur une brique récitant les bienfaits et autres biens reçus de leur époux : ailes de dindon, viande de brousse, bière, dons à la belle-famille…* »[323]. « *Les punu sont des barbares. Il ne faut jamais toucher à leur vin ou à leur femme*. »[324].

Comme le note Hugues Mouckaga, si ces propos s'appliquent aux Bapunu, il en est aussi d'autres que les Bapunu, cette fois, appliquent aux autres groupes communautaires, en occurrence les Banzebi et les Fang. « *Les Banzebi furent nos esclaves ; on les achetait avec du sel* » (Mouckaga, 2010 : 31). Et l'auteur d'ajouter : « *Sur cette base, certains se laissent aller jusqu'à contorsionner l'identité de cette communauté. Alors que les plus policés, les moins rugueux, parlent de « Banzebi » ou de « Banzabi », d'autres, les plus retors, les plus malintentionnés, utilisent des formules imagées, mais non moins dévalorisantes : Bandjax, Zambiens »* (Mouckaga, 2010 : 31)*.* Dans ce contexte, il est ainsi mal vu chez les punu de s'unir avec les nzebi, considérés comme groupe communautaire subalterne. Sur la question de l'esclavage, Dupré souligne : « *Les informations orales aussi bien celles venant des ethnies commerçantes voisines que des Nzabi eux-mêmes sont sujettes à caution ; les Tsaangi et les Punus ont tendance pour se donner le beau rôle et affirmer une*

[323] Discours populaire chez les autres groupes ethniques comme les vili, nzebi ou encore les fang.
[324] Discours populaire sur les punu.

domination avant tout idéologique, à gonfler démesurément le nombre des esclaves qu'ils obtenaient des Nzabis ; de la même façon, ils passent volontiers sous silence la dépendance très réelle dans laquelle les tenaient les Nzabis pour leur alimentation et pour les produits métallurgiques. » (Dupré, 1972 : 641-642). Tous ces récits montrent combien les relations entre Punu et Nzebi sont complexes.

Dans le même ordre d'idées, les punu ont toujours considéré les Fang comme pratiquant le « *tabeghe si* »[325] pour les femmes et l'anthropophage. Hugues Mouckaga note à ce propos : « *Rapportés en certains lieux, ces jugements donnent lieu à des attitudes controversées chez les uns et les autres d'entre ceux qui les entendent : l'étonnement, le doute, l'indifférence, mais aussi la révulsion, l'écœurement et même l'hilarité.* » (Mouckaga, 2010 : 31) Ces discours et perceptions des autres ont perduré dans la tradition orale chez les uns et les autres, rendant complexe l'acceptation de l'autre, du voisin, de l'étranger.

Si aujourd'hui les unions entre Punus et Fangs, Punu et Nzebi sont choses courantes, un complexe de supériorité ou d'infériorité, ou encore un sentiment de méfiance, de révolte, de besoin d'affirmation de son identité, d'exclusion… restent perceptibles chez les uns et les autres. Pour exemple, citons le témoignage de la chorale Notre Dame de la Salette, originaire de Koula-Moutou, localité nzebi, financée par un haut fonctionnaire de la république, d'origine nzebi. La chorale, fortement médiatisée du fait de son sacre continental[326], n'avait le droit d'interpréter que des chants de langue nzebie. Tout recours au répertoire punu devait être sanctionné par la transcription en nzebi du texte. Autre exemple, au cours d'une cérémonie de funérailles à laquelle nous assistions lors d'un séjour à Tchibanga, une femme interrompt la chorale qui exécutait un cantique nzebi apprécié du défunt : « *Il y a de très beaux chants en punu. Si vous n'en connaissez pas taisez-vous !* »[327]. Si lors des faits, ces discours n'avaient aucune résonnance pour nous, aujourd'hui à la lecture des dynamiques historiques des groupes ethniques, il nous est permis de croire à la persistance de considérations ancestrales dans le vécu des communautés. Pourtant, cette perception entretenue par le discours populaire n'est qu'en

[325] Littéralement « assieds-toi sur le banc», le *tabeghe si* est une forme de maraboutage que pratiqueraient les femmes fang pour rendre les hommes plus fidèles.
[326] Chorale primé aux Koras Music Awards en Afrique du Sud, en 2003 : meilleur groupe gospel africain, et prix spécial du jury. Un succès inattendu pour un groupe désormais devenu une fierté nationale.
[327] Femme punu, 60 ans environ, à Tchibanga, juin 2009.

partie le reflet d'une histoire érodée du fait de l'oralité de sa transmission, et des intérêts de ceux qui l'ont évoqué en premier.

1.1.3. Bukanga

Du fait de la pénétration européenne dans les terres dans cette région du Gabon, des rapports de type *Bukanga* se développent. Chez les punu, le *bukanga* caractérise des relations de type commercial fondées sur la confiance et garantissant le bon déroulement du commerce. Cette forme de relation faisait du *Mukanga,* un partenaire commercial. Selon nos informateurs[328], l'expression est aujourd'hui plus employée pour désigner la relation entre le chasseur et son accompagnateur ou partenaire de chasse. Ce qui est en réalité son explication originelle: « *On dit Mukanga pandi pour désigner celui qui accompagne le chasseur. Il porte les munitions, transporte le fruit de la chasse, mais aussi, celui qui surveille les arrières du chasseur, et assure le lien entre le chasseur et les autres chasseurs, ou encore avec le village* »[329]. *Pandi* en effet est le manche de la lance. Mukanga pandi est donc perçu comme le bras du chasseur.

Tous les explorateurs du XIXe siècle s'accordent à diviser les peuples qui participent à la traite en trois groupes : Il y a ceux qui, immédiatement en contact avec les marchands européens sur les côtes du Loango dans le Fernan-Vaz ou dans l'estuaire du Gabon, détenaient le monopole des échanges avec les maisons de commerce. Parmi eux, il faut citer les Mpongwè, les Nkomi, les Orungu, les Lumbu et les Vili. Derrière eux, dans l'intérieur se trouvent les peuples commerçants dont la principale activité était l'échange et le transport des produits et des marchandises. Entre la côte et les producteurs, il y avait généralement plusieurs populations de commerçants qui se relayaient les unes les autres sur des territoires bien délimités ; c'est le cas sur l'Ogooué des Inenga, des Galoa, des Okända, et des Aduma, ainsi que dans les pays de la Nyanga et du Niari des Punu. Les peuples de l'intérieur se trouvaient à l'aboutissement des chaînes d'échange. Ils alimentaient en hommes et en produits, c'est le cas des Nzabi, des Teke, Tsaayi et de la plupart des groupes Kota ou voisins des Kota Obamba Wumbu Ndasa. (Dupré, 1972 : 616-658).

[328]Bussamba Félix, 55 ans, fonctionnaire, punu, clan Bujala, entretien du 02 juillet 2009, Libreville ; Mbadinga Brice Nicolas, 40 ans, clans Bumueli et Bujala, fonctionnaire, village Moukoualou, juin 2010
[329]Mbadinga Brice Nicolas, *op cit.*

E*n* relisant les récits des explorateurs relayés par quelques rares auteurs traitant des relations entre les punu du Gabon et les communautés environnantes, il apparait donc que les punu entretenaient des relations commerciales avec les autres groupes ethniques. Du nord-est au sud-est, les punu étaient en contact avec d'autres groupes (Apinji, Tsogo, Sangu, Nzebi, Wumbu, Akélé et Tsangi). Leur positionnement entre la côte et la forêt profonde leur valait d'être au centre de divers courants d'échanges qui existaient entre les Lumbu, directement en contact avec les marchands européens sur la côte, et détenant le monopole des échanges avec les maisons de commerce et les divers partenaires de l'intérieur dont les Nzebi, Varama ou Gisir qui alimentaient ces échanges en produits et en hommes (Kumba Manfoumbi, 1989 : 242). « *Avec l'intensification du commerce des esclaves, le gouverneur portugais Ramon Rovirosa signa une convention avec le chef de terre Jim Ngoma qui lui donnait le droit de s'établir à Tchissade (actuel plage de Socoma), à Mayumba. C'est de là que partira le conquête commerciale de l'intérieur du pays* », rapporte Mounguengui-Nzigou (Mounguengui Nzigou, 1983 : 68).

Les punu étaient ainsi au cœur des échanges interethniques. Les échanges véhiculaient, par des axes déterminés à travers des pistes et par des voies d'eau, des produits de l'intérieur jusque, bien entendu à la côte atlantique où la marchandise arrivait finalement. Les punu assuraient le relais au risque de leur vie, comme rapporte Dupré, « …*Les punu remontaient dans le Haut-Ogooué après avoir traversé sur plus de 100 kilomètres une région à peu près inhabitée, où les porteurs risquaient à tout instant de se faire assaillir et dévaliser par les groupes Kota (Wumbu, Ngomo et Obamba) qui, faute d'avoir pu trouver une place dans les échanges commerciaux, en tiraient parti par un pillage systématique* » (Dupré, 1972 : 629). Sur la côte, *musayi*, le sel de fabrication locale était la base de ces échanges. Denrée rare, appréciée et particulièrement recherchée par les populations de l'intérieur qui l'utilisaient pour améliorer le goût de leurs mets assaisonnés de plantes et écorces de bananes brûlées (Duoré, 172 : 204). La fabrication du sel[330] était un art détenu par les Lumbu. Les courtiers Lumbu échangeaient ce sel et des marchandises qu'ils recevaient des européens (pièces de tissu, machettes, clochettes, bouteilles vides, poudre, fusils à pierre, fer en barre, couteaux, haches…) contre tout ce que les commerçants

[330] Selon Magossu ma Mboussou, (cité par Koumba Manfoumbi, *op cit)* le sel marin s'obtenait à partir de l'évaporation de l'eau de mer. La technique consistait à verser de l'eau de mer dans une grande marmite nommée *Dumbumbu* et à la laisser bouillir jusqu'à évaporation complète. Il restait alors au fond de la marmite une quantité de sel que l'on empaquetait dans des feuilles de pailles, de palme et des cœurs de bambou.

punu ramenaient de l'intérieur : produits de la forge, notamment les marmites pour la fabrication du sel qu'ils allaient chercher chez les nzebi, de la vannerie qu'il recevaient principalement des Vungu et des Varama et beaucoup d'autres produits : chèvres, poules, tissus de raphia qu'ils produisaient eux-mêmes (Koumba Manfoumbi, 1989 : 245). A ces produits s'ajoutait le produit de base : les captifs qu'ils prenaient, selon Koumba Manfoumbi et Deschamps, en abondance chez les nzebi et les sangu (Deschamps, 1962 : 47). Il importe de souligner que « *les captifs ainsi vendus étaient les indésirables, ceux rejetés pas leur société à la suite de graves fautes (adultère, vol, assassinat…) de quelque ethnie qu'ils soient ; des captifs de guerre et parfois des personnes rencontrées seuls sur le chemin* » (Koumba Manfoumbi, 1989 : 245).

Carte 24: *Les punu dans les échanges interethniques dans la seconde moitié du XIXe siècle*

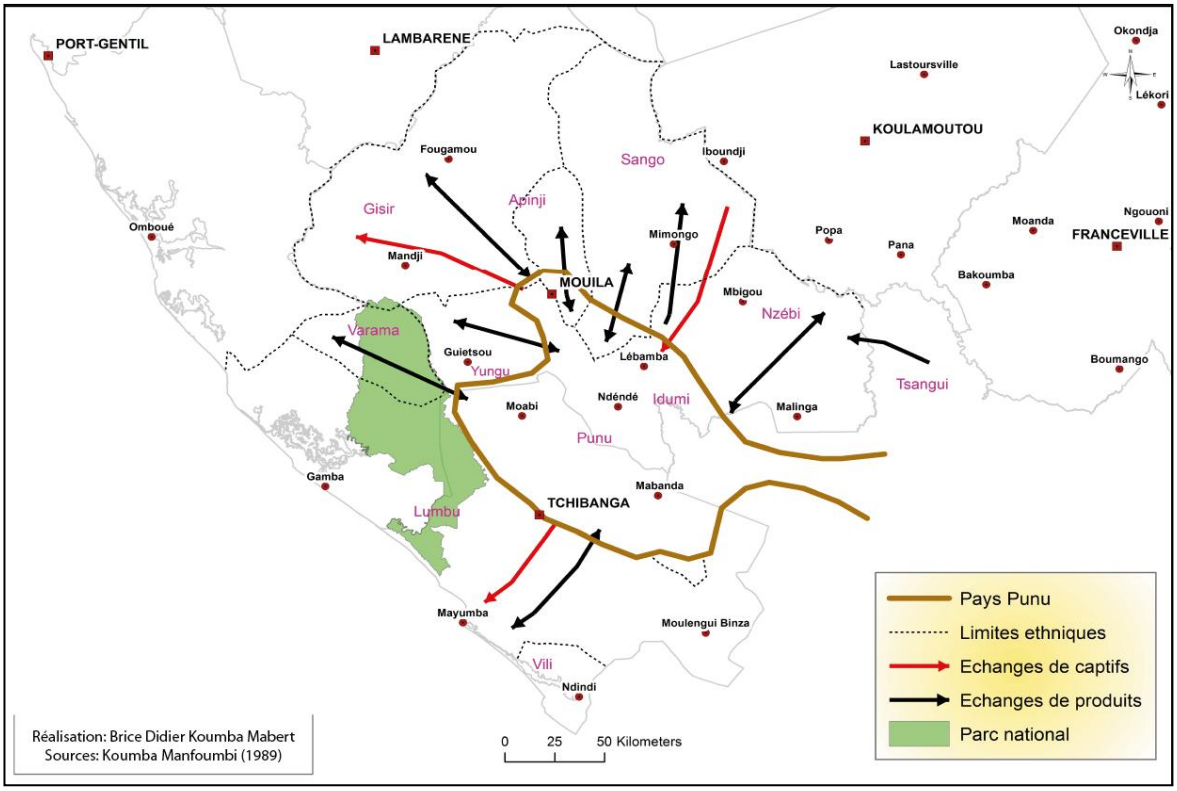

Les punu étaient ainsi au centre d'un système relationnel marqué par le commerce. Ils assuraient le lien entre les peuples de la côte (lumbu, vili et les européens) et ceux de l'intérieur (nzebi, vungu, sangu). Ce positionnement central a sans doute permis une meilleure maitrise de leur territoire, puisqu'ils n'avaient plus besoin de migrer ailleurs pour avoir accès aux marchés. De plus, les relations de clientèle favorisaient des rapports

de bon voisinage. Ce qui donnait naissance à des alliances de type amical entre familles au sein des clans et lignages d'ethnies différentes (Koumba Manfoumbi, 1989 : 252-253). Aujourd'hui encore, il n'est pas rare de rencontrer des membres du même clan dans différentes ethnies. Un de nos informateurs, Sosthène Moussavou, punu du clan Bumueli, nous explique que son arrière-grand-mère était Gisir : « *Il y a encore des Bumueli chez les Gisir* »[331]. Un des villages que nous avons visité, *Digoudou,* est peuplé essentiellement de punu et lumbu.

1.1.4. Diwèle

Outre le Bukanga, les relations entre les punu et les autres ethnies étaient marquées par des alliances matrimoniales : « *diwèle* ». En effet, du fait de la pratique de l'endogamie, aucune union entre personne du même clan n'était concevable. Les mariages avec des personnes d'autres clans, et d'autres ethnies étaient souhaitables, pour limiter le risque d'inceste. Le mariage devait sceller une alliance entre deux hommes, deux familles, deux clans. Pourtant, « *au départ, les punu n'étaient pas disposés à donner leurs femmes en mariage aux autres ethnies voisines. Ils expliquent cette attitude par le souci de conserver une homogénéité au groupe* » (Koumba Manfoumbi, 1989 : 255). Le mariage avait ainsi un double enjeu, à la fois économique et social, pour d'une part affermir les relations de Bukanga, sécuriser les circuits d'échanges, et d'autre part pour maintenir un lien d'amitié avec les voisins et limiter les conflits de tout ordre. En se faisant des "parents" chez les clans voisins on s'assurait un soutien en cas de litige. Un des villages que j'ai visité, Bougoulou (Buhulu), m'avait été annoncé comme un des principaux villages Bujala. Pourtant, Bougoulou est bien un village Yongu à la base, peuplé peu à peu par des Bujula à la suite d'unions avec ces derniers. Notons aussi l'exemple des Akélé qui, faute de jouer un rôle important dans les échanges commerciaux, razziaient et pillaient les convois de marchandises dans toute la région. En donnant en mariage des femmes du groupe, les punu pouvaient ainsi s'assurer d'une pratique sereine de leur activité de courtage « *les mariages mixtes en nombre n'apparurent que […] dans le but surtout de garantir la bonne marche des affaires* »[332].

[331]Moussavou Sosthène, *op cit.*
[332]Koumba Manfoumbi souligne bien l'atmosphère conflictuelle qui régnait entre les deux groupes (p. 259). Le mariage fut l'un des éléments qui contribua à réduire le sentiment de méfiance.

En nous intéressant à cette question, nous avons pu constater à travers les noms de familles, que les mélanges entre les punu et leurs voisins étaient bien un fait historique et actuel. Nous avons ainsi pu rencontrer une famille punu dont le nom de famille est *M'VE* (nom fang). Par ailleurs, dans la classe politique, plusieurs noms témoignent des alliances entre punu et autres ethnies : Moussavou King[333] (Moussavou, nom punu, King dérivant de Kinga, nom nzébi) ; Janvier Nguema Mboumba (Nguema, nom fang ; Mboumba, nom punu souvent attribué à un jumeau). Notons enfin, que les unions ont aussi favorisé la diffusion de ces noms, qui se retrouvent assimilés ou adopté par l'une ou l'autre des ethnies. Ainsi, *King*, du nzébi devient en punu *Kinga ;* le Moussavou est devenu en vili *Safou.* Ces éléments que nous avons pu constater sur le terrain et dans la littérature montrent que les unions entre punu et les autres ethnies constituent un fait réel et courant aujourd'hui.

1.1.5. Des relations conflictuelles

Notons cependant que les relations entre les punu et les autres ethnies n'étaient pas que de type *Bukanga* ou *diwèle. D*u fait de la pénétration européenne à l'intérieur des terres, les rapports de bukanga s'estompèrent et il s'établit des relations commerciales plus directes avec les différents acteurs. Ce qui selon Koumba Manfoumbi, était facteur de conflits interethniques. L'auteure rapporte, à travers la tradition orale, le conflit qui opposa les punu aux Akele, en citant une devise populaire punu : « *Mupunu ndinga, mukeli ndinga, batu ba dibadi, kongu na nguba* »[334]. Ces conflits étaient essentiellement liés à l'état d'esprit engendré par le phénomène de la conquête commerciale européenne : « *L'attrait des marchandises européennes était si fort que le seul moyen de s'en procurer était surtout de fournir des captifs aux européens. A ce prix, l'étranger rencontré seul était saisi, vendu et acheminé vers la côte. Cette situation occasionnait des troubles car la vue d'un étranger d'une ethnie autre que celle à laquelle on appartient, engendrait un soupçon qui créait un esprit d'hostilité à l'égard d'un inconnu ; c'était là les sources de bien des affrontements entre ethnies* » (Koumba Manfoumbi, 1989 : 260).

[333] Président du PSG (Parti Socialiste Gabonais).
[334] Littéralement, « *L'homme punu, fils de Ndinga et celui Akele, fils de Ndinga font un, parce qu'ils savent lutter* », Koumba Manfoumbi, *op cit*, p. 258

Notons par ailleurs que les punu restent l'un des peuples du Gabon à avoir organisé une résistance face à l'occupation européenne. La résistance menée par Mavurulu, surnommé Nyonde Makita à Moabi, dans la Nyanga, entre 1906 et 1909, est souvent citée comme une des plus importantes révoltes des peuples du Gabon. Dans la grande vague de résistance contre les exactions des compagnies concessionnaires, l'installation des postes militaires coloniaux et l'institution de l'impôt, les punu se soulèvent sous la direction de Mavurulu « *ce mouvement de résistance combattit les troupes coloniales dans la région comprise entre Tchibanga et Moabi*, *(avec un quartier général à Murindi et Mokabe) avant d'être complètement décapité. Son chef, Nyonda Makita, privé de ses principaux collaborateurs, s'enfuit vers Ndendé où, devant les menaces qui pesaient sur les membres de sa famille arrêtés par les colonisateurs, il dut se livrer aux autorités françaises avant de s'éteindre tout seul quelques jours plus tard dans sa cellule de prison en 1910*. » (Métégué N'Nah, 2006 : 111)

Si dans les faits les punu sont ouverts aux autres ethnies (comme en témoignent les acquis historiques bukanga et diwèle), les divergences demeurent gravées dans une sorte d'inconscient collectif, favorisant la résurgence de considérations xénophobes. Aujourd'hui encore, comme nous l'avons évoqué précédemment, les punu développent une certaine méfiance vis-à-vis des autres groupes ethniques et/ou des étrangers. La résistance de Nyonda Makita qui fait désormais partie des programmes scolaires, constitue un modèle de lutte contre des idées impérialistes. D'autre part, un sentiment de supériorité résultant probablement de la position occupée autrefois par les punu dans les échanges interethniques reste perceptible dans le quotidien. Durant nos entretiens, nous avons souvent entendu « *les nzébi étaient nos esclaves ; nous les achetions avec du sel* », ou encore « *les vili sont des blancs* »[335]. Toutes ces considérations peuvent dans une certaine mesure constituer un frein à une gestion des territoires par des personnes issus de groupes historiquement "rivaux".

[335] La localisation des vili sur la côte et le fait qu'ils aient été les premiers en contact avec les européens, a beaucoup participé à la création de cette image de blancs, intouchables, raffinés, mais aussi suffisants.

2.3. Un peuple de forêt

Tenant compte des sources écrites évoquées dans ce chapitre, des observations et entretiens de terrain que nous avons effectués, nous pouvons affirmer que les punu sont un peuple de forêt, d'une part à travers leurs discours, et d'autres part par la pratique qu'ils en font.

1.1.6. Nommer la forêt, pratiquer la forêt

Comme nous l'avons déjà évoqué dans le second chapitre de cette thèse, le terme de base désignant la « forêt » en punu est *musiru*. Cependant, en fonction de l'usage, l'entité forêt est pluriel, désignant tantôt un espace vécu (plantation, campement, ancien village…), tantôt un espace perçu (lieu sacré, symbole de l'inaccessible). Espace vécu, car le punu a su développer des pratiques diverses pour apprivoiser la forêt, la rendre accessible, productrice. L'activité première des populations punu est donc l'agriculture, essentiellement vivrière. Cette activité est principalement féminine. Dès la saison sèche, les femmes débroussent le sous-bois à la machette (juin-juillet). Par la suite, les hommes les aident à abattre les arbres à la hache. Après le séchage du bois coupé, les femmes brûlent l'espace juste avant l'arrivée des premières pluies. Enfin, elles procèdent à la mise en place des cultures (septembre-novembre) et au sarclage un peu plus tard. Les premières récoltes sont prévues lors de la petite saison sèche (Décembre-janvier). Notons que les principales cultures sont la banane, les tubercules (manioc, tarots, igname) l'arachide, la canne à sucre.

Photo 7: *Un champ punu (A. Mouloungui, 2010)*

Le terme *Musiru* désigne dans ce sens le « champ, la plantation », au sens agricole, aussi bien qu'au sens du champ de terrain de chasse. C'est là, un des aspects que l'ONG WWF a su exploiter dans le parc national de Moukalaba Doudou, d'une part en convertissant des "anciens chasseurs" en écoguides ; et d'autre part, en donnant aux autorités forestières une image catastrophiste du conflit lié à la dévastation des cultures par les éléphants. La chasse est ainsi présentée comme un des facteurs de dégradation de la biodiversité. Cette idée des punu grands chasseurs est soutenue par Kouenzi Mikala en notant que « *…dans chaque punu, il y a un chasseur qui sommeille* » (Kouenzi Mikala, 1980 : 6).

Musiru évoque aussi l'idée d'un espace inaccessible, non apprivoisé. Il se greffe une foule de mots qui permettent de rendre compte ensuite de la multiplicité des fonctions de la forêt due à l'action de l'homme ou à son absence. C'est l'empreinte de l'homme qui détermine en définitive le type de forêt. Si la forêt ne porte plus les marques de la présence humaine et que seule la mémoire sociale permet de les restituer, le Punu dira que cette forêt secondaire est redevenue une forêt primaire *didjombi*. Ce qui a du inspirer ce refrain populaire punu « *Kodu kumu mbe didjombi, didjombi di barèle »*[336], littéralement « *Si le bout de la savane était la forêt, la forêt des chasseurs* ». *kodu kumu*, intermédiaire entre la forêt et la savane est une savane boisée. La présence d'arbres fruitiers domestiqués et l'espace des arbres traduits une présence ancienne de l'homme.

L'activité agricole ou la chasse nécessitant de plus en plus l'éloignement du village (plusieurs kilomètres de marche), les punu créent *mulaku* comme relais assurant le lien avec le village. C'est le lieu du repos après de longues heures de travail ; le lieu de restauration, généralement aménagé sous un gros arbre (Exemple photo ci-après). On y trouve l'essentiel nécessaire pour ne pas à avoir à retourner au village. Signalons que *difutu* se réfère à tout ce qui est sombre, touffu, difficile d'accès, c'est la forêt « noire » ou forêt dense[337]. *Mulaku* ne se localise que dans la forêt lointaine. La grande chasse nécessite l'établissement d'un camp « *pour ne faire qu'un avec la forêt et les animaux*[338] ». Dans ce cas, Mulaku est généralement établi aux pieds d'un arbre, avec de grandes racines qui

[336] Refrain du chant populaire punu «*Murèle » (le chasseur).*
[337]Ces définitions sont le fruit d'entretiens avec des villageois de Murindi (dans la province de la Nyanga) et des citadins ayant conservés une tradition orale héritée de leur vécu au village.
[338]Propos d'un ancien chasseur à Murindi

pourraient servir de siège ou d'accoudoir. Aucune construction n'est nécessaire, du fait du caractère temporaire de l'établissement (*Cf. photo 8 ci-après*[339]*).*

Plus on s'éloigne dans la forêt, plus le territoire nourrit toutes sortes de croyances. Ainsi, les punu parlent de *Dibugu* ou de *ibungu*, pour désigner le sanctuaire, la forêt sacrée, le lieu de l'initiation aux rites ancestraux, le lieu où cohabitent l'homme et le divin. C'est « *le village des morts* » comme le note Ibamba (1984 : 379). C'est une forêt "inexploitable". La notion de « terres vacantes » énoncée par le droit napoléonien à propos de la forêt gabonaise est ici remise en cause. Car, toute forêt ou toute rivière est la propriété d'un clan, d'un lignage, d'un village.

Photo 8: *Un exemple de mulaku dans la forêt de Murindi (A. Mouloungui, 2010)*

[339] Ce lieu nous est présenté par le chef adjoint de la Brigade des eaux et forêts de Murindi. (juillet 2010)

Tableau 30: ***Récapitulatif de quelques appellations punu de la forêt selon l'usage***

Mot punu	Définition	Usage	Interprétation ethnologique
Musiru	*La forêt, le champ*	*Agriculture, chasse, rites religieux*	La forêt est perçue comme une entité qui ne peut être domptée par l'homme. Malgré les activités qui y sont développées, la forêt garde et doit garder une part de mystère
Didjombi	*Forêt secondaire*	*Chasse, cueillette, pêche, rites initiatiques (circoncision,…)*	Forêt ayant abritée d'anciens villages ou campements. Lieux du grand gibier.
Difutu	*Forêt primaire, forêt profonde, noire*	*Grande chasse, cueillette, rites religieux*	Lieux du grand gibier, des génies. Alimente les mythes et contes
Kodu kumu	*Lieu de rencontre forêt savane.*	*Agriculture, petite chasse*	Zones considérées comme particulièrement fertile pour les cultures vivrières. Symbole de fécondité, passage de la forêt (obscurité) à la savane (lumière)
Ituga	*Ilot de forêt dans la savane*	*Agriculture*	Zones considérées comme particulièrement fertile pour les cultures vivrières
Ibungu	*Forêt sacrée*	*Rites et croyances. Forêt inexploitable*	Alimente les mythes, contes, proverbes…sagesse punu. Technique de préservation de la forêt.
Mulaku	*Campement en pleine forêt*	*Lieu de repos pour la grande chasse.*	Relais d'approvisionnements en munitions, alimentation. Lieu de repos
Pari	*Forêt vierge*	*Très peu d'agriculture ou de chasse* *Rites*	Les punu considèrent *Pari* comme une forêt à bois très dur, et à terre fertile. Faire une plantation dans cette forêt est plus qu'un challenge, non seulement à cause du travail de préparation à accomplir (débroussage, abattage) mais aussi à cause de la distance du village (jusqu'à plusieurs heures de marche parfois). C'est aussi le lieu idéal pour trouver les meilleures plantes pour la médecine traditionnelle
Nungui /Manungui	*Champs ou plantation*	*Agriculture vivrière et commerciale. Dominé par la culture de la banane plantain*	Forêt occupée par l'homme. Leur importance en termes de taille ou de cultures cultivées peut traduire la vivacité dans un village. Plus les champs sont grands en superficie, plus importante est la vie au village.
Mumbu	*Petite plantation*	*Agriculture (arachide, maïs, légumes, manioc, tarot, banane…), petite chasse pour les enfants (hérisson, oiseaux, grands rats…)*	Mumbu accueille essentiellement des cultures vivrières pour les besoins du quotidien. Elle est situé à proximité immédiate des habitations (à moins d'un kilomètre). Cette proximité pourrait traduire un besoin d'avoir de la réserve de nourriture, pour le village et les éventuels visiteurs. Ce type de plantation est aussi pratiqué par certains citadins ayant suffisamment d'espace en ville. Ici, Mumbu traduit une certaine nostalgie du village, un besoin de contact avec la nature, le village.
Musaga	*Petite plantation*	*Agriculture vivrière*	A la différence de Mumbu, Musaga ne bénéficie pas d'une diversification de cultures. On y trouve essentiellement de l'arachide.

Source : Entretiens divers, A. Mouloungui (2010)

1.1.7. Vivre de la forêt, vivre avec la forêt…vivre la forêt

A travers l'analyse des noms de la forêt, on peut ainsi voir que l'activité humaine prépondérante à laquelle est lié l'espace forestier est celle de l'agriculture ou de la chasse. La forêt, si l'on en juge d'après son terme de base, est d'abord un espace d'activités agricoles ou de chasse, un espace vécu. Espace vécu, mais aussi espace inconnu. Outre ces activités, le punu a développé (sans doute la cohabitation avec les pygmées babongo y a fortement contribué) une forte connaissance botanique de son milieu. Plusieurs plantes sont ainsi utilisées pour se soigner, pêcher (Bourobou, 1997 : 17-18), chasser des sorts maléfiques ou en jeter, punir un individu pour une faute grave. L'arbre de l'adultère (*Cf. Planche N°16)* constitue un des symboles de la justice chez les punu. Petit arbre, d'environ 2 à 3 m de haut, il est couvert de fourmies dont la piqure peut entrainer fièvre, hallucinations, et des douleurs extrêmes. « *Les personnes soupçonnées d'adultère, surtout les femmes, étaient attachées aux pied de cet arbre pour les punir. Certaines femmes pouvaient y trouver la mort* » nous indique notre informateur[340].

Planche 16*: L'arbre de l'adultère (A. Mouloungui, 2010)*

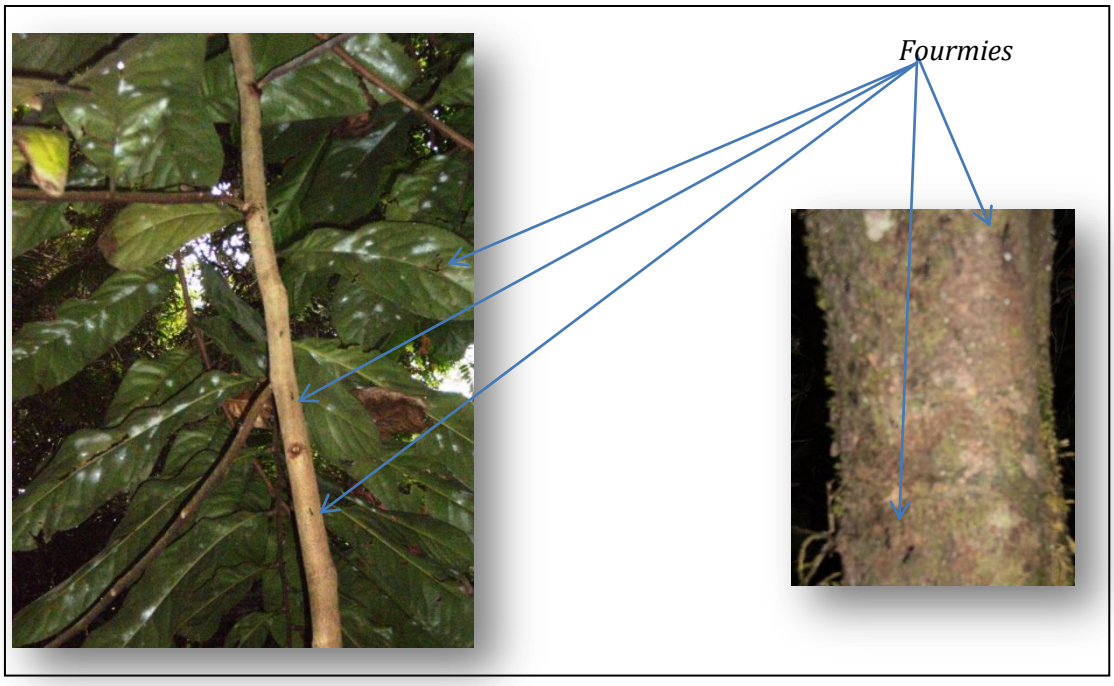

[340]Mbembo Alfred, 40 ans, écoguide, entretien lors d'une visite dans la forêt des conservateurs à Murindi, le 10 juin 2010.

Tableau 31: *Quelques plantes utilisées en médecine traditionnelle*

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Maladie traitée
Dacryode seduis	*Mutsafu*	Vampirisme
Enantia chloranta	*Moambe u bengue*	Vampirisme, plaie inguérissable
Piptadenia africana	*Musinga*	Vampirisme
Pseudispondia slongifolia	*Munzunzubali*	Vampirisme
Newbouldia laekis	*Muvindi-dimbu*	Vampirisme
Anthocieis tanobilis	*Muranga*	Corde nocturne, plaie inguérissable
?	*Muenzo*	Règles douloureuses, démangeaisons
Berlinia grandifolia	*Ibora*	Mal de ventre
Cola lateritia	*Mugatsou*	Mal de dos
?	*Ngangolomba*	Plaie inguérissable
Pycnanthus angolensis	*Mulombe*	Plaie inguérissable
Loula seduis	« Noisetier sauvage »	Plaie inguérissable

Source : Doucka (2010)/A. Mouloungui, *Entretiens de terrain* (2010)

Les activités des populations punu offrent une multitude d'utilisations des produits de la forêt : matériels de construction de l'habitat, outils de pêche, œuvres d'art,…les punu vivent essentiellement de la forêt. Un savoir-faire qui a su se transmettre de générations en générations, et qui donne à ces populations un sentiment de maîtrise de leur milieu : « *Même Biviga et bibamb'*[341] *nous disent comment faire pour gérer nos forêts. On n'a jamais vu ça à l'époque de nos pères !* »[342].

[341] « Même les esclaves et les blancs ».
[342]Moussavou Moussavou, Entretien du 08 juin 2009, à Libreville. *Op cit.*

Planche 17: *Divers usages de de la forêt chez les punu (Photos : A. Mouloungui, 2010)*

Maisons en planches éclatées…

Femme punu réalisant un panier (Ponzi)

Une plantation (Mumbu)

Prélèvement d'écores d'arbre pour la préparation d'un médicament

Femme punu allant à la pêche à la nasse

Notons enfin, que les punu avaient développé des techniques de préservation des ressources. C'est le cas des lieux sacrés (Exemple : les chutes de *Irungu Mongu*[343] ; la légende du muyisi de l'étang de *Kugu* à Murindi…) ou des forêts interdites[344].

Encadré 13: *La légende des génies de l'étang Kuhu*

« *Le Fumu dimbu avait décrété qu'il ne fallait pas aller pêcher dans l'étang à n'importe qu'elle période de l'année, pour éviter de gaspiller le poisson et le laisser grossir. Un jeune homme venu de la ville voulu braver l'interdiction. Il organisa alors une sortie de nuit pour pêcher un grand nombre de poissons qu'il pourrait vendre. Alors qu'il n'était même pas arrivé à l'étang, il aperçut sur l'eau, dans une pirogue, une silhouette d'une blancheur éclatante. Sur la rive, un troupeau de buffles d'un blanc lumineux semblaient faire le guet. Depuis ce jour, le jeune homme devint fou, racontant partout qu'il avait vu un blanc (symbole de génie) à Kuhu. C'est aussi depuis ce jour-là que plus personne n'ose aller pêcher à Kuhu en dehors des périodes autorisées. Le chef dimbu avait décidé qu'on devait faire une grande pêche par an, avec tous les autres villages. Fumu dimbu était le premier à rentrer dans l'eau. Il parlait au génie, et attrapait le premier poisson. Après, tout le monde pouvait pêcher. Aujourd'hui, on ne peut plus à cause de "bissisingue fore".* »

Mam Bouang', 80 ans environ, clan Bujala.
Entretien du 18 juin 2010, Bugulu (Traduit du punu par nos soins)

Ces multiples usages et cette perception plurielle de la forêt traduisent un profond lien entre le punu et la forêt. L'espace existe, parce qu'il est utile au quotidien. Il s'établit ainsi une influence réciproque entre le village et le territoire tout entier à travers les ressources. Le territoire vécu et perçu peut aller au-delà des limites officielles établies par le pouvoir légal. La rareté des ressources occasionnait l'éloignement du village. Liées au territoire par l'histoire, les traditions, la pratique au quotidien, les populations punu entretenaient des relations particulières avec la forêt avant la mise en place d'un système de gestion officiel. Ainsi, nous pouvons soutenir à la suite de Pourtier « *Chaque individu, chaque cellule sociale vit en effet non seulement du "milieu" forestier, mais "au milieu" de la forêt. L'utilisation de l'écosystème suppose un savoir et une pratique des lieux, la capacité de les identifier, de les ordonner en un toposystème, qui pourrait bien être l'acte fondateur de l'espace* » (Pourtier, 1989). Tenant compte de ces facteurs, dicter aux punu comment gérer

[343] La légende raconte que les chutes de *Irugu Mongu* ne sont pas visibles à ceux qui les cherchent. Plusieurs témoignages soutiennent que même en passant en taxi brousse, le simple fait de programmer l'observation des chutes, les faisait disparaitre. « *Il ne faut pas y penser. C'est quand tu ne t'y attends pas qu'elles sont visibles d'ici* » nous confie un des passagers de l'unique occasion qui nous conduit à Murindi.
[344] Une légende raconte que lors de la construction de la route reliant Tchibanga à Moabi, le chantier dut s'arrêter pendant plusieurs jours, car un grand arbre empêchait de continuer. Il était abattu la veille, et le lendemain, il était au même endroit debout. Il a fallu offrir des sacrifices au génie de la forêt pour continuer le chantier.

la forêt peut dans une certaine mesure être perçu comme de la provocation. Or, comme nous avons pu le constater, si de nouvelles politiques de gestion des milieux forestiers ont été mises en place par l'Etat, la perception par les populations locales de ces politiques demeure empreinte de logiques véhiculées par des considérations historiques ancestrales.

3. Dynamique sociospatiale : construction du territoire et système de gestion

Nous avons montré que les populations de Moukalaba Doudou et ses environs ont des origines historiques communes et que les groupes sociaux entretenaient des relations pacifiques caractérisées par des échanges commerciaux ou des alliances matrimoniales. Ces relations étaient également sujettes à des conflits liés essentiellement au non-respect des conditions du commerce, mais aussi à la perception de l'autre, étranger, inconnu qui est un potentiel concurrent dans la conquête du territoire ou le contrôle des échanges commerciaux. Si le peuple punu a su s'imposer au fil des vagues de migrations de ses voisins, comment s'est-il intégré dans le territoire, jusqu'à s'y identifier ? Comment des sociétés dites acéphales avant la pénétration française, on a débouché sur une administration source d'une gouvernance litigieuse ? Cette section montre la construction du territoire punu en tant qu'espace sur lequel s'exerce le pouvoir des clans.

3.1. Une dynamique socio spatiale fondée sur l'appartenance au clan

Comme nous l'avons déjà noté, le territoire appartient au clan dans la société punu. La population de notre zone d'étude s'est également constituée au fil des migrations. Si le groupe ethnique punu constitue le groupe dominant, il existe au sein de ce groupe une autre réalité qui transcende l'appartenance à l'ethnie et constitue un élément de différenciation de l'identité : le clan. L'identité du clan est au cœur de l'organisation socio spatiale des populations punu. Bien qu'issu d'un ancêtre commun *Mulungi*, le clan est composé en réalité de plusieurs identités qui cohabitent. Au sein du clan existent des relations de fraternité, d'amitié, de bon voisinage, mais aussi des frictions, des plaies que le temps n'a pas forcément su panser. Lors de son travail d'enquête sur le clan Bujala, Koumba Manfoumbi est confronté à la rétention d'informations de la part d'un de ses informateurs, faisant pourtant partie de ses « pères » :

> *« A.K.N. : Tu es encore venue pour l'histoire, moi qui pensais que tu es venue nous voir cette fois-ci.*
>
> *M.K.M : Je suis venue vous voir et écouter l'histoire. Papa me disait que l'aîné du lignage Ulabu qui reste ici à Mbengi, c'est toi. L'année dernière, lorsque je suis venue, il avait fallu que papa Pierre et papa Ganga te supplient, sinon tu n'aurais*

rien dit. C'est pourquoi aujourd'hui je viens chez toi, moi fille de Manfumbi Bisagu, moi ton enfant.

A.K.N. : Je sais que tu es mon enfant, est-ce toi qui peux me le dire Hanfou-ma Bisagu, laisse…Est-ce qu'on peut dire l'histoire devant tout le village, le village dans lequel il y a plusieurs clans ? Où il y a les maîtres et les captifs ? Mbengi bien sûr appartient aux lignages Ilabu et Ibungu, mais il y a aussi, ici, les femmes que nous épousons, et bien d'autres encore…je veux dire les captifs. Qu'on leur dise qu'ils sont captifs devant tout le monde, qu'on ouvre les plaies déjà cicatrisées ? Non. » [345]

Des récits datant de 1985, qui sont pourtant bien actuel : « *Petit frère. Il y a des choses que même ton père ne pouvait pas te dire n'importe quand et n'importe où. [Soupirant…puis reprenant à voix basse], "ceux qu'on ne nomme pas" sont aujourd'hui assez puissants, mais au village, on sait bien qui est qui*. »[346] Ces récits témoignent non seulement des identités au sein du clan, mais aussi des tensions que pouvaient ou que peuvent renfermer le simple fait d'évoquer l'identité réelle dans le clan. Même si les villages étaient et restent multiclaniques, la différenciation de l'origine dans le clan constitue un élément déterminant dans l'analyse des relations des populations de Moukalaba à la gouvernance, au territoire et aux ressources forestières. Comme l'évoque ce proverbe punu« *O dagu mame, kadi mwane ane yandi itungu* »[347] littéralement « *Dans la maison de maman, chaque enfant à son coin* », la différenciation à l'intérieur du clan est une réalité dont il faut tenir compte si l'on veut comprendre la structure du territoire et de sa gouvernance. Les critères qui faisaient l'identité de membre du clan allaient être déterminants dans le choix du mode de gouvernance territoriale dans la région.

1.1.8. L'identité clanique : éléments de différenciation

Le clan définit un groupement social formé d'un certain nombre de familles ayant un ancêtre commun. Mais, l'appartenance au clan s'établit par trois voies distinctes qui déterminent l'accès à la responsabilité, à la terre ou aux ressources. Des personnes du même clan peuvent ainsi avoir des origines différentes, et n'avoir pas la même considération, le même rôle à jouer ou les mêmes responsabilités. Nous notons ici trois principaux canaux de l'appartenance au clan : l'appartenance de fait par le lien du sang

[345]Koumba Mafoumbi, *op cit.* annexe 1, Texte 4.
[346] Sosthène Moussavou, Bujala, 42 ans.
[347] Proverbe punu,

(descendant de l'ancêtre), l'identité clanique par assimilation ou le mariage (le fait d'épouser un membre du clan) ; et l'appartenance par adoption (c'est le cas spécifique de l'esclave ou captif qui devient membre du clan de son maître).

D'abord l'appartenance au clan par l'hérédité. Mulungui-Mutu-Malongu est considéré comme l'ancêtre du clan Bujala. Il exerçait le rôle de chef du clan sous le nom d'Ilebu. C'est lui qui conduisit le clan dans la région de Moukalaba. De fait, les descendants de l'ancêtre commun sont membres du clan. Un seul outil permet de déterminer la filiation, le lignage : *Bukulu.* Le Bukulu est une sorte de carte d'identité ; une présentation individuelle caractérisée par la citation de son lignage, de sa parenté : « *Moi…, fils de…et de…, des Clans…, venu de… »*. Bukulu peut aussi être assimilé à l'arbre généalogique pour les punu. Il définit une identité, et traduit l'importance d'être reconnu dans la communauté, pour être accepté par le clan. Ainsi, à partir de Bukulu, les membres du clan sont identifiés. Lors de mon séjour à Murindi, un fait important a retenu mon attention. Bien qu'étant accompagné par le chef de Brigade adjoint des Eaux et Forêts, ce dernier devait me présenter comme le fils de Bujala. C'est seulement après le départ du « *chef* » ou « *ivunde* »[348] que les langues pouvaient se délier : « *Tu verras que comme ça, ils pourront te parler librement. Moi, même si je suis le chef et pourtant je suis aussi punu, mais ils ne me considèrent pas toujours comme un des leurs. Et c'est parfois difficile pour se faire comprendre dans l'exercice du mon métier*»[349], me souffle-t-il. L'identité et la filiation sont donc des éléments déterminants des relations entre clans et entre membres du même clan.

Ensuite, le mariage. Puisque les unions entre membres du même clan étaient proscrites, les punu prennent en mariage des personnes d'autres clans ou d'autres groupes ethniques. Le mariage était un moyen efficace de nouer des relations avec les groupes voisins. Si à l'époque coloniale le mariage servait avant tout à préserver les intérêts en affaires, les alliances avec les autres groupes ethniques se sont renforcées avec le rapprochement forcé des groupes, symbolisé, comme nous le verrons par la politique de regroupement des villages. C'est en grande partie grâce au mariage que les villages que nous avons visités sont constitués de personnes originaires de divers groupes ethniques.

[348] C'est ainsi que les habitants nomment tous les agents des eaux et forêts, *Ivunde* signifie « le grand ou le chef ».
[349] Ulrich Mabika Diguimba, adjoint du chef de la brigade des eaux et forêts de Murindi. 35 ans, né d'une punu bujala (bavigha) et de père inconnu (selon les gens du village, son père serait un malien venu travailler dans une société forestière).

Par le mariage, la femme adopte le clan de son mari, tout en gardant son identité clanique d'origine. Les enfants qui naissent de cette union, héritent du clan des deux parents. Bien que les punu appliquent le pouvoir de l'avunculat, ce qui traduit l'appartenance des enfants d'abord à la mère, Bukulu, se fait par la filiation au père. Ainsi, le fils d'un Bujala et d'un Yongu se dira fils de Bujala d'abord.

Le dernier critère d'identification au clan est l'adoption. Nous nous intéressons ici au cas particulier des baviga ou esclaves. Les punu pratiquaient l'esclavage, comme nous l'avons déjà souligné. Mais un esclavage d'asservissement (travaux forcés). Les esclaves étaient généralement des exclus des autres groupes qu'ils trouvaient sur leurs chemins, ou tout simplement des hommes seuls rencontrés dans la forêt. Les esclaves étaient aussi des hommes ou des femmes donnés en gage pour réparer une faute, payer une dette. L'esclave intégré au clan est appelé *muviga* (au pluriel *Baviga*) chez les Punu. Cette intégration commence lorsqu'on lui donne une femme, si c'est un homme ou qu'on épouse ou la donne en mariage, si c'est une femme. En plus d'une femme, on lui attribue une terre. Comme il fonde un foyer il est intégré dans la production. A partir de ce moment, l'esclave n'est plus transférable, c'est-à-dire qu'on ne peut plus le vendre en cas de méfait de sa part. Cette étape survenait dans deux principaux cas. Dans le premier cas, on détectait chez l'esclave un talent particulier pouvant servir la communauté ou directement son maître. Ce pouvait être des talents en sorcellerie, médecine traditionnelle ou encore une force guerrière. Au regard de cet intérêt, il valait mieux en faire un ami au risque de le voir se rebeller un jour et nuire à la stabilité de la communauté. Dans le second cas, l'intégration a lieu plus facilement et plus rapidement dans un lignage de faible démographie. Lorsqu'un homme libre *mfumu* était seul, sans héritier, l'esclave était sollicité pour assurer une descendance à son maître. Les esclaves pouvaient ainsi bénéficier du statut de membre du clan, mais ils ne pouvaient strictement pas prétendre à une responsabilité ou une chefferie de villages ou du clan. Il est important de le souligner, car dans notre zone d'étude, les *Baviga* sont passé d'esclaves à hommes libres, et d'hommes libres à hommes forts, modifiant ainsi les structures et perceptions du pouvoir.

1.1.9. Les populations de Moukalaba

Par vagues successives, les clans punu, à la tête desquels se trouvaient les ancêtres ou leurs représentants ont peu à peu occupé la région de Moukalaba, créant des territoires sur lesquels chaque clan étendait son emprise. Ainsi, si les clans punu ont le même point de départ selon les auteurs, les clans ont migré de manière progressive, et selon un itinéraire différent. La propriété du territoire s'établissait par la primauté de l'occupation. Le groupe ethnique punu compte douze clans. Cependant, dans l'ensemble des villages constituant notre l'axe Tchibanga-Moabi, nous avons recensé cinq principaux clans. Le tableau ci-dessous présente ces clans en fonction de leur arrivée dans la région.

Tableau 32: *Principaux clans rencontrés*

Nom du Clan	**Villages créés à l'origine**	**Principale localisation actuelle**	**Ancêtre**
Bujala	*Murindi, Masanga, Dihudu*	*Murindi, Dihudu, Bugulu, Kondzi, Dussala*	Ilebu-I-Ngueli
Badumbi	*Kumu-gari, Mambi-Kolu*	*Murindi, Kondzi, Loango*	-
Dijaba	*Igoci (Igotchi), Mukendu*		Munciengu-Ngueli
Ndingi	*Dibumba, Poru, Muhuna*		Ngamba-Ngeli
Bavela	*Mukabe, Muganci*	*Mokabe*	-
Mincumba	*Ibanga, Ivumunu*	*Tchibanga, Payilu, Loango*	-
Yongu	*Bohulu*	*Bugoulou (Bugulu)*	

Le tableau ci-dessus présente les principaux clans rencontrés dans notre zone d'étude. Tenant compte du principe de la propriété au premier occupant, le clan Bujala est le premier occupant des terres, suivi des Badumbi, des Dijaba, des Ndingi puis des Bavela. Nous avons également pu noter la présence d'autres clans (Bumueli, Mincumba, Yongu…), mais aussi des membres de clans autres que punu (groupe ethniques nzébi, vili, vungu, varama, fang…). Cette présence dans la région serait essentiellement due à deux facteurs : d'une part, les alliances matrimoniales qu'entretenaient les clans entre eux car, il faut le rappeler, le mariage entre membres du même clan, n'était pas admis. De plus, étant dans une société matrilinéaire, les enfants sont plus à la mère qu'au père. Ils gardent ainsi l'appartenance au clan d'origine de leur mère, qui, elle, est assimilée au clan de son mari. D'autre part, les migrations professionnelles (enseignants des écoles primaires,

administration préfectorale ou forestière…). Notons également la présence d'individus originaires de pays d'Afrique centrale (Congo) et de l'ouest (Sénégal et Mali). Cette présence s'explique par deux facteurs principaux. La présence de congolais vient en grande partie des migrations congolaises dues à la guerre civile. Pour éviter l'oisiveté, certains immigrés ont dû rejoindre les villages ou pratiquer l'agriculture, soit directement en louant des terrains, soit en proposant leurs services (abattage, sarclage, récolte, chasse…). Quant aux individus originaires de l'Afrique de l'ouest, leur présence est en grande partie due aux unions entre les populations locales et des "routiers" ou des commerçants venants de Tchibanga et Moabi. En effet, jusque dans les années 1990-2000, l'activité de chauffeur routier dans l'axe Tchibanga-Moabi était exercée par des ouest-africains. L'un des routiers les plus connus surnommé « *Tsoutsila* », littéralement *toujours pressé,* était d'origine malienne. Ainsi, « *compte tenu de l'état de la route, il faillait s'assurer d'avoir toujours un oreiller où poser la tête en cas de panne sur la route* » et avoir « *de bonnes relations avec les villageois pour que l'activité marche* » nous confie Le chauffeur du "taxi brousse" qui nous conduit à Doussala. Notons également qu'avoir de bonnes relations avec les commerçants maliens et sénégalais était dans une moindre mesure bien perçu par la famille « *on pouvait avoir un cahier de "bons"*[350] *assuré* ».

En s'installant dans le territoire, seul la mémoire sociale et le vécu permettaient de déterminer les limites du territoire sur lequel s'étendait l'autorité du clan. Ainsi, le clan Bujala s'était attribué le territoire qui s'étendait de l'actuel Pont de Moukalaba jusqu'à Mokabe (vers Moabi) et jusqu'aux limites de Doussala (au nord du parc).Ce territoire sera nommé *Terres Murindi*[351]*.* Ce qui constitue une grande partie du territoire sur lequel s'étend l'actuel parc national de Moukalaba Doudou. Le village de Murindi sera le point focal de l'expansion des Bujala. C'est à Murindi que sera implanté plus tard la brigade des Eaux et Forêts, principale représentation du pouvoir de l'Etat sur les ressources forestières. C'est également là que va s'organiser tout le système de gestion des terres par le clan Bujala. « *Tout ça, c'est notre territoire, même si on veut nous dire le contraire. Nos ancêtres*

[350] Le cahier de « bons » était destiné à relever les transactions réalisées à crédit. Les personnes jugées crédibles par le commerçant pouvaient solliciter l'ouverture d'un cahier et prendre à crédit des produits, généralement de première nécessité (huile, sel, pain, farine, riz, pain…) pour un montant mensuel fixé par consensus.

[351] Cette appellation n'apparaît pas dans les manuels d'histoire ou les cartes traitant de l'époque. Cependant, l'appellation reste dans la mémoire de quelques membres soucieux de mettre en valeur la particularité des Bujala.

sont arrivés ici les premiers. Il n'y avait personne, et on savait s'organiser pour gérer la forêt, la chasse, les plantations… » souligne vigoureusement un de nos informateurs[352]. Un discours qui fait écho à celui déjà tenu à Koumba Manfoumbi en 1985 : « *Si tu choisis des endroits pour faire tes plantations et tu amènes des gens les défricher et abattre les arbres, dis-moi, ces plantations leur appartiennent-elles ?* » pour justifier de la propriété Bujala sur les terres[353]. Une chefferie, comme nous le verrons, qui va plus tard s'identifier à l'administration étatique, non sans créer des frustrations ou des résistances.

1.1.10. Les Baviga : d'esclaves à hommes de pouvoir

Si le clan Bujala est le clan dominant, il ne faut pas oublier que les villages sont composés de membres de clans divers et/ou d'ethnies différentes à cause de la rencontre des groupes sociaux. Bien que n'ayant pas de pouvoir fédérant l'ensemble de la région, comme c'est le cas des royaumes, ces sociétés étaient soumises au pouvoir du chef du clan ou du lignage. Chaque village était sous l'autorité d'un chef « *fumu dimbu* », aujourd'hui chef de village[354] ; une fonction à laquelle ne pouvait prétendre un descendant de captif. Cependant, en observant le système actuel de gouvernance, nous avons pu constater que la plupart des chefs administratifs ou leaders politiques de la région sont soit descendant de Baviga, soit originaire d'un autre groupe ethnique. De plus, au regard des discours, les baviga seraient passées au fil de l'histoire, du statut de captif à celui d'homme fort. A travers de nouvelles dynamiques politiques, on les nomme «*doyen politique* », « *nouveaux pontes* » ou tout simplement les « *nouveaux chefs* ». « *Ils possèdent de grandes terres, ont de grandes maisons avec le courant* [électricité produite par groupe électrogène] ; *ils roulent dans des véhicules 4X4 ; distribuent des cartons de cuisses de poulets et des casiers de regab* [bière nationale] *aux villageois ; ils nous payent parfois les médicaments ; nous aident pendant la période des champs… l'année dernière par exemple, c'est le chef X qui a envoyé son travailleur avec une tronçonneuse pour abattre nos champs.*»[355] Dans le discours populaire et dans les faits, les captifs sont aujourd'hui des hommes de pouvoir. Nous notons quatre hypothèses pour expliquer ce changement de statut social de « ceux qu'on ne nomme pas ».

---

[352] Felix Boussamba, Clan Bujala,
[353]Koumba Manfoumbi, *op cit,* Annexe 1, Texte N°1
[354] La section suivante va évoquer le passage de la gouvernance traditionnelle à l'administration moderne.
[355]Moussavou Samouane Caroline, 58 ans, Bujala, Badoumbi, célibataire, 3 enfants à charge (enfants de sa fille qui travaille à Libreville), Juin 2010, à Murindi

La première hypothèse, fait partie de la stratégie de domination de l'administration coloniale. En effet, pour mieux diriger, l'administration coloniale choisissait elle-même ses dirigeants. Souvent, pour rendre moins crédible l'autorité traditionnelle, les nouveaux dirigeants étaient choisis parmi les captifs, mieux malléables, et moins intégrés localement pour susciter des révoltes[356].

La seconde hypothèse est liée au niveau de scolarisation des hommes forts. Il fallait en effet choisir un chef qui ait un minimum d'éducation. En 1864, la mission catholique Notre Dame du Mont Carmen est créée à Murindi. Les populations locales peuvent désormais avoir accès à l'école. Cependant, de peur de voir leurs enfants enlevés pour être emmenés en esclavage, les *Fumu mimbu* n'envoyaient que les enfants de leurs esclaves à l'école. Cette idée était renforcée par le fait qu'à l'école, il était interdit de parler une langue autre que le français. Ce qui était perçu comme un moyen d'effacer l'identité culturelle d'un enfant. Les enfants d'esclaves n'étant pas prédestinés à occuper d'importantes fonctions au sein de la société, étaient donc les mieux placés pour « *être sacrifiés* » selon les mots d'un de nos informateurs. C'est beaucoup plus tard que les Fumu mimbu vont comprendre l'intérêt de l'école. Ainsi, les fils de Baviga seront nettement mieux instruits que les *Fumu.* Ce qui pourrait justifier le fait qu'ils aient été les mieux placés pour être les nouveaux chefs.

La troisième hypothèse est liée aux activités qui permettaient l'intégration des Baviga dans le clan. Comme nous l'avons noté précédemment, les Baviga pouvaient être intégrés au clan lorsqu'ils avaient un talent pouvant servir la communauté ou son *Fumu.* Parmi ces talents il y avait la sorcellerie ou le fétichisme. Ce talent était courant chez les Baviga car, c'était parfois le motif ayant entrainé l'exclusion de son village d'origine. Une fois intégré au clan, et grâce à ces dons mystiques, le *muviga* pouvait développer un pouvoir mystico-spirituel qui ne pouvait passer inaperçu dans le village, pouvant être consulté pour divers raisons parfois aussi intimes que la maladie, l'impuissance ou l'infécondité. Grâce à leurs connaissances mystiques et spirituelles, le pouvoir des Baviga ne pouvait que prendre de l'ampleur. Ne voulant rentrer dans les détails, notre informateur nous invite à ne plus évoquer ces questions devant « *les gens* » en concluant « *ils sont très*

[356] Nous reviendrons sur cette question dans la section suivante.

forts dans ce domaine »[357]. Une réaction que nous retrouverons chez certains autres informateurs. La réussite sociale de certains membres originaires du village est souvent attribuée au pouvoir mystico-religieux « *ils sont intouchables* ».

La dernière hypothèse n'est que la conséquence des premières : la récupération politique. L'une des principales difficultés rencontrées lors de nos démarches pour accéder aux informations, a été le rattachement quasi systématique de notre démarche à un mouvement politique ou un mouvement ésotérique (franc-maçonnerie, rose-croix) « *qui t'envoie ? As-tu un parrain ? Tu auras beaucoup à gagner si tu allais voir le doyen politique du coin ; il peut t'aider*».

En effet, après l'indépendance, l'Etat gabonais a choisi de maintenir les stratégies coloniales pour l'encadrement des populations. Cette stratégie va se concrétiser avec ce que l'on nommera la « *géopolitique gabonaise* »[358] mise en œuvre par le Président Bongo. Celle-ci va consister à coopter dans chaque région, des hommes relativement mieux instruits, pour en faire des leaders politiques, qui pourraient en cas de besoin, contenir les ambitions révolutionnaires des populations locales. Dans cette optique, chaque province, chaque département allait avoir son leader politique grâce à un poste de Ministre, haut fonctionnaire de l'Etat. La mise en place de cette politique va avoir pour principale conséquence la dévaluation du pouvoir des *Fumu mimbu.* Les nouveaux leaders bénéficiant souvent d'avantages matériels et financiers considérables dus (ou pas) à leurs fonctions, la référence à ces derniers va peu à peu constituer un contre-pouvoir ou un supra pouvoir.

L'adoption du parti unique va renforcer cette politique, en mettant en place un système de gestion du parti (Parti Démocratique Gabonais) dont les niveaux de gouvernance se confondaient parfois avec la structure administrative de l'Etat. Le délégué provincial du parti avait par exemple les mêmes prérogatives que le gouverneur de la province. La carte du parti était ainsi un sésame pour une ascension sociale rapide. Or, si l'on tient compte du fait que l'Etat, et donc le parti s'intéressait essentiellement aux élites de chaque localité pour étendre son monopole dans le territoire, les premières personnes cooptées, pour occuper des postes de responsabilité aussi bien au sein du parti que dans

[357] Sosthène Moussavou, *op cit.*

[358] La géopolitique mise en œuvre par Bongo avait également pour objectif de favoriser l'aménagement du territoire : en "fabriquant" des "riches" dans chaque localité, l'intérêt était que ces derniers contribuent au financement des activités de développement dans leur localité respective.

l'administration de l'Etat, étaient des descendants de captifs. L'élite politique ainsi constituée acquiert peu à peu un pouvoir qui surpasse toute autre autorité qu'elle soit traditionnelle ou moderne. On peut ainsi comprendre pourquoi les nouveaux acteurs de la gestion forestière exercent un lobbying auprès des élus locaux et des grands fonctionnaires de l'Etat pour étendre leurs activités, avoir une concession d'exploitation…quel que soit le domaine d'activité, l'avis du doyen politique est fondamental[359].

Cette dernière hypothèse est confortée par une réalité : la plupart des grands fonctionnaires, responsables de l'administration forestière[360] de la région, principaux propriétaires fonciers sont descendants de captifs (Ministre originaire de Moukalaba, député, secrétaire exécutif adjoint de l'agence nationale des parcs nationaux, chef de brigade adjoint des eaux et forêts de Murindi..)[361]. D'où l'impression pour les populations Bujala d'être « *dirigés par les baviga* ». Cette perception de l'autorité et l'attachement à l'identité du clan vont avoir des répercussions non négligeables sur l'ensemble de la gestion des territoires et des ressources forestières, mais il convient de le souligner, cette représentation du pouvoir est en grande partie un héritage des stratégies coloniales pour la maitrise du territoire.

3.2. L'organisation du pouvoir : entre pouvoir traditionnel et administration moderne

1.1.11. La propriété du clan et l'organisation de la gouvernance

Si les populations de Moukalaba sont essentiellement du groupe ethnique punu, les vagues de migrations étaient constituées de différents clans. Le territoire appartenant au clan, l'espace s'en trouve marqué, et c'est le vécu qui rend témoignage des lieux, délimite les frontières avec les autres clans… Ces différents parcours ou chemins du vécu décrivent

[359] Le doyen politique est généralement le natif de la province, du département…du village ayant le poste de responsabilité le plus influent. Un questeur de l'Assemblée Nationale est ainsi perçu comme étant plus influent que le gouverneur de la province qui est pourtant le chef administratif du lieu.
[360] L'actuel secrétaire exécutif adjoint de l'agence nationale des parcs nationaux, anciennement conseiller au ministère des eaux et forêts, est originaire de Murindi, de clan Bujala et fils de Baviga. Une information que nos informateurs ne manqueront pas de nous demander de ne pas diffuser pour des raisons « de famille ».
[361] Le doyen politique de la région est natif de Murindi, actuellement Ministre de l'éducation, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, de l'Innovation et de la Culture, et député depuis 1991. Ce dernier serait également fils de baviga. Il succède à P.N, ancien ministre, décédé, qui était lui aussi fils de baviga.

ainsi le territoire sur lequel s'étend l'emprise du clan ou du lignage. Seule la mémoire sociale permet aujourd'hui de retracer les terroirs. « *De son vivant, notre père, le chef Nzamb' Kimi avait donné ces terres à ton père. Tu vois ce grand arbre là-bas ? C'est là que ton aïeul, le grand-père de ton père, Manzanza, avait tué un buffle avec ses propres mains ; juste une gifle comme ça! Aujourd'hui, vous les jeunes, vous ignorez tout ça.*»[362] « *Toute ces terres appartenaient à nos pères (Ba Tate) : du sommet de ces collines, jusque là-bas, là où on se retrouvait souvent avec les Yongu »* me confie mon informateur, qui me rappelle ces moments où nous venions avec toute la famille « *voir les parents au village* ». En l'absence d'une cartographie des lieux ou au mieux d'un titre de propriété justifiant de l'appartenance des terres à telle ou telle famille, les punu avaient développé des codes de reconnaissance de l'espace fondés sur la propriété du clan.

Le clan était ainsi l'élément d'identification et de reconnaissance sociale. La compréhension de la dynamique des clans avant et après l'époque coloniale nous permet de fixer les fondements de la dynamique actuelle des politiques et des acteurs. En effet, si certaines considérations nous semblent avoir persisté, elles pourraient influencer les rapports actuels entre les groupes sociaux et donc les différents acteurs de la gestion forestière.

Comme nous l'avons noté, le clan Bujala fut le premier clan punu à atteindre la région. Ce qui en fait les propriétaires "légitimes" des lieux. Le territoire appartient au clan, qui en assure la gestion, la sécurité et le partage (Kouenzi Mikala, 1980). La propriété clanique est une donnée fondamentale. En effet, chez les punu en général, seul le clan possède des terres ; ses membres les mettent en valeur ou autorisent d'autres à les exploiter. Le premier élément qui marque l'occupation d'un territoire est la création de villages et le marquage du territoire de chasse et des terres agricoles. Le chef du clan détient l'autorité sur l'ensemble des villages, et il partage son autorité avec le Conseil des Anciens constitué de Fumu mimbu ou des chefs de lignages. Il est responsable des personnes et des biens du clan se trouvant sur son territoire. Le chef du clan ou son descendant le plus proche bénéficie de l'autorité sur les membres du clan, et ce, même hors du territoire du clan. Ainsi, un membre du clan *Bumueli, Bujala* ou *Yongu* dépend toujours du chef de clan *Yongu*, *Bujalaou Bumueli,* indépendamment du sous-groupe ethnique

[362]Mam'Bouang', 80 ans environ, clan Bujala, Murindi, entretien du 18 juin 2010

auquel il appartient. Le chef de son côté lui doit protection et justice en tout temps et en tout lieu. Tous les membres du clan reconnaissent l'autorité du chef du clan ou son descendant le plus proche. Que ce dernier bénéficie d'un statut social favorable (grand fonctionnaire par exemple) ou pas, on lui reconnait une certaine autorité bien au-delà de l'administration établie ou des réalités sociales individuelles[363]. La propriété et l'autorité clanique permet ainsi de mieux apprécier les relations entre individus, et les perceptions de chacun, notamment des populations locales.

1.1.12. La mise en place de la chefferie administrative moderne

Après le recul de l'expansion coloniale française au lendemain de sa défaite face à l'Allemagne en 1871, les années 1876-1880 marquent, pour la France, un tournant nouveau dans sa politique d'expansion qui la conduisit à la conquête définitive du territoire gabonais[364] ; en concurrence avec d'autres puissances européennes : portugaise, allemande, belge, anglaise… Celles-ci entrèrent en compétition poussées par l'essor du capitalisme et ses besoins en matières premières et en débouchés. Plus les matières premières étaient recherchées, plus rude était la lutte pour la possession des colonies. Car, seule la possession des colonies donnait aux puissances colonisatrices des garanties de réussite contre les aléas de la lutte entre les belligérants. Dès lors, la région toute entière faisait partie intégrante du domaine colonial français et la France, pour l'exploitation de sa colonie, devait agir par le jeu de deux forces indissociables : l'action de l'administration et celle des compagnies du commerce. Pour marquer sa volonté d'occupation, deux ans après la conférence de Berlin, soit en 1887, la France fonde un poste administratif à Mayumba. Ce poste colonial devait contrôler la région du Sud du Gabon comprenant le pays punu[365].

La présence de l'administration coloniale allait bouleverser la dynamique de la gouvernance en territoire punu. Si la prise des régions de l'intérieur avait pour objectif final l'accès au marché intérieur, l'administration allait abolir de ce fait les droits et

[363] Un de nos informateurs nous confie qu'à son mariage, il n'a pas eu le choix de son témoin. *« j'ai choisi tante J,. C'est notre "père", elle représente "le clan" de papa. Je ne voulais pas avoir des problèmes dans la famille.* ». Moussavou S. Bujala et Bumueli, 42 ans, banquier.

[364] L'année 1850 marquait la première période de l'établissement français sur la côte nord du Gabon (Estuaire du Komo) après une série de signatures des traités avec les chefs autochtones, traités qui leur octroyaient ce pays.

[365] La présence d'un poste au Nord fut plus tardive, après le passage des missionnaires en 1900. L'administrateur du Poste de Mayumba était Herman (Metegue N'Nah, *op cit,* p. 60)

monopole du commerce que les intermédiaires punu cherchaient à sauvegarder. Cela réduisit, énormément leurs profits, leur prestige. De plus, l'organisation sociale et l'autorité allaient aussi être perturbées. Les premières luttes eurent pour but d'empêcher les « blancs » de traverser le territoire. Metegue N'Nah rapporte qu'en 1894, un détachement de l'armée coloniale fut repoussé par les habitants de Buhulu (Bougoulou), à la tête desquels se trouvait leur chef Ntsiengui-Mundulu alias Ibobu (le Gorille) (Métégué N'Nah, 2006 : 78). Ceux-ci obligèrent le détachement à regagner la côte. Face à la résistance, l'administration coloniale s'employa à intervenir avec une grande efficacité, cherchant dans un premier temps, à contrôler politiquement le pays. Pour y parvenir, elle essaya de récupérer la société par son fondement, c'est-à-dire, la chefferie traditionnelle : en intégrant les *Fumu mimbu* dans l'ensemble du système administratif ou en éliminant ceux jugés incapables de se plier aux exigences de l'administration. Les « rebelles » étaient remplacés par des individus choisis par elle-même, comme en témoignent ces récits rapportés par Koumba Manfoumbi :

> MM. « *A Misunda, lorsque les blancs sont arrivés le fumu dimbu qui était là s'appelait : Mbandinga-Malanda. A sa mort, on (les blancs) a donné (le pouvoir) à son fils Ditenda-di-Mbandiga, ensuite Mbugu a pris (le pouvoir). Ce sont les blancs qui lui avaient donné le pouvoir ; mais ensuite les membres du dibura-Masunga ont repris ; ils ont mis Mbugu-Mbagu…* » (Koumba Manfoumbi, 1989 : 274)

L'ordre du pouvoir traditionnel punu se voyait bouleversé. Face au refus des chefs traditionnels de se plier aux nouvelles exigences, préférant leur propre initiative et par crainte de lourdes représailles, l'administration coloniale choisit de mettre en place des chefs fantoches choisis généralement parmi les descendants de captifs[366]. Ces derniers ne servaient que de bouclier, ne bénéficiant d'aucune autorité sur les *fumu.* Les problèmes de fond des villageois étaient soumis en secret au vrai chef qui avait seul le pouvoir politico-religieux. Le chef fantoche devait à la fois tenir compte et exprimer les désirs de la communauté tout en étant au service de l'administration. Ainsi, comme l'atteste Metegue N'Nah, la présence européenne en pays lumbu et punu sera suivi de la domination coloniale française. « *Les punu vont perdre le monopole, qui pour eux était devenu un acquis ou un des principaux droits qui marquait leur indépendance*. » (Métégué N'Nah, 2006 : 60)

[366]Ntsamba-Ikapi, cité par Koumba Manfoumbi, *op cit*, p. 271

Pour asseoir l'emprise coloniale, une nouvelle structure administrative va donc voir le jour. Une stratégie d'encadrement sera mise en place pour créer de grands centres de regroupements des populations. Le regroupement de villages sera ainsi en bonne place dans l'arsenal administratif utilisé pour affermir l'encadrement des populations (Pourtier, 1989 : 102). Les Bujala seront ainsi contraints de partager leur territoire avec les autres clans, voir, d'autres groupes ethniques. La Terre Murindi va ainsi se conformer aux nouvelles exigences de l'administration coloniale.

Ces stratégies coloniales vont une fois encore constituer le socle sur lequel va se bâtir la gestion forestière des indépendances à nos jours. L'ancienne organisation administrative du Gabon (découpage du territoire), héritée de l'époque coloniale française, a été modifiée le 17 décembre 1975. Une nouvelle organisation territoriale a été adoptée en 1984. Le Gabon est donc actuellement divisé en neuf provinces, chacune d'elles étant à son tour subdivisée en départements, chaque département en districts, chaque district en cantons, chaque canton regroupant plusieurs villages. Ces diverses circonscriptions sont respectivement administrées par un gouverneur (nommé par le chef de l'Etat), un préfet, un sous-préfet, un chef de canton, un chef de village (nommé par le gouverneur).

1.1.13. La chefferie administrative et l'autorité traditionnelle Bujala

Le parc national de Moukalaba Doudou est situé entre le parc national de Loango et celui de Mayumba. Il s'étend sur trois provinces (Ogooué-Maritime, Nyanga et Ngounié) et 3 départements (Basse-banio, Douigny et Mougoutsi). Dans notre zone d'étude est située dans la province de la Nyanga. La principale autorité est le sous-préfet, avec résidence à Murindi[367], traditionnellement, lieu de commandement du clan Bujala, devenu chef-lieu du District de Migamba-Yara, et canton. Un lieu qui cristallise toutes les perceptions, les interactions entre les différents acteurs et témoigne de la confrontation de deux modes de gestion des territoires.

[367] Durant nos séjours dans la région, nous n'avons pas pu rencontrer le sous-préfet. Les habitants de Murindi nous confieront qu'il fait acte de présence seulement à l'approche des grandes fêtes nationales ou à l'approche des élections. Les conditions de vie pourraient en grande partie expliquer cette absence (manque d'électricité, d'eau potable, route impraticable en saison de pluies…).

Tableau 33: *Structure administrative*

Division administrative	Nom	Chef-lieu	Autorité
Province	*Nyanga*	*Tchibanga*	Gouverneur
Département	*Douigny*	*Moabi*	Préfet
District	*Migamba-Yara*	*Murindi*	Sous-préfet
Canton	*Murindi*	*Murindi*	Chef de Canton
Village	*Murindi, Butembi…*	*Nom du village*	Chef de village

Le sous-préfet assure le relais de l'autorité provinciale : le gouverneur, installé à Tchibanga (capitale provinciale). Outre le Sous-préfet, Murindi abrite le siège du Canton qui porte le même nom. Il faut ajouter à cette autorité la tutelle (le Gouverneur de la Province) basée à Tchibanga. Cependant, la personnalité qui a le plus d'influence, en qui les populations se reconnaissent le plus reste le chef de Canton. Son influence est liée au fait que ce poste administratif est le plus proche de celui de chef de clan et des terres Murindi et donc chef du clan Bujala. Cette perception est d'autant plus vraie qu'elle a été entretenue par les dirigeants politiques. Si le chef de canton est nommé par le Gouverneur de la province, il est choisi et proposé par les leaders politiques de la province. Le doyen politique a ainsi un rôle important à jouer, car il peut influencer le choix. Notre informateur nous rappelle un épisode qui a rappelé les tensions entre Bujala et les autres autour de la chefferie de Murindi :

> « *Après la mort de MM, il fallait trouver un vrai fils Bujala pour le remplacer comme chef de canton. Mais le ministre PN, lui-même fils de Baviga, a voulu nous imposer AM, un autre fils de Baviga. Même s'il était le doyen politique de la région, on a dit non ! Le poste est resté vacant pendant plus d'une année. C'est plus tard qu'on a choisi B, même s'il n'est pas résident à Murindi*[368]. »
>
> Et notre informateur d'ajouter :
>
> « *Je te dis tout ça, parce que tu es le fils de…. Mais il ne faut pas divulguer ça partout. Ce sont des choses qu'on ne dit pas comme ça. Aujourd'hui, on ne sait pas qui est qui, surtout dans l'administration. Seuls les grands, les vieux connaissent qui est qui. Le Ministre PN connaissait la tradition, mais…* » [369]

Nous avons voulu avoir un document officiel décrivant les conditions à remplir pour prétendre occuper le poste de Chef de Canton à Murindi. Si officiellement, aucune

[368] L'actuel chef de canton est Bavela et Bujala (neveu de Nzamba Kimi, premier chef de canton, Bujala de souche).
[369] Félix Boussamba, *op cit.*

référence n'est faite à l'appartenance au clan Bujala, la législation évoque l'autochtonie, comme critère principal d'élection. Ce qui est facilement interprété par les "propriétaires des terres" comme une référence à l'appartenance au clan, et donc une sorte de reconnaissance de cette légitimité de la suprématie des Bujala sur les terres Murindi[370]. Tout choix hors du clan Bujala, et hors de la classe "souche" du clan, est ainsi perçu comme une tentative d'usurpation du pouvoir, une intrusion dans ce que les Bujala considèrent comme le socle de leur culture, leur richesse : leurs terres.

Pour mieux affiner l'analyse de cette perception de l'appartenance du territoire au clan Bujala, nous avons étendu notre enquête à des personnes d'autres villages et localités (Tchibanga, Loango, Bougoulou, Malolo, Mokabe et Moabi), et à quelques personnes ayant travaillé dans la région. Ainsi, sur un total d'environ 20 personnes interrogées[371] de manière aléatoire dans l'ensemble des localités, 18 considèrent que le territoire de Moukalaba est la propriété historique des Bujala avant d'être la propriété de l'Etat. Tous liant cette propriété au fait d'être les premiers occupants, comme le souligne Koumba Manfoumbi :

> « …*La seconde vague bujala […] traversa la forêt et arriva dans la grande plaine du Nyanga située au-delà du fleuve du même nom. Ce territoire reçut la dénomination de Nyanga-Uvembi, du nom du fleuve et du lignage qui s'y implanta (Uvembi). […] leur premier village fut : Dihudu. Pendant que ceux de Uvembi allaient s'installer à Dihudu, d'autres : Dibure-Nyangi longeaient le Mukalba-duhungu et s'installèrent entre le Duvegi, affluent de la Duigny à l'Est et la Gara à l'Ouest. Il fondèrent : Murindi et Misanda* » (Koumba Manfoumbi, 1989 : 69-70).

[370] République du Gabon, Ministère de l'intérieur, Le chef de canton, conditions d'élection, Libreville, 1989.
[371] Nous faisons une estimation car les entretiens n'étaient pas forcément dirigés ou organisés. Certaines personnes étaient interrogées au cours d'un partage de vin de palme et de *Musungu* (vin de canne) que nous avons dû apprendre à déguster pour les besoins de l'enquête.

Carte 25: *Le territoire Bujala*

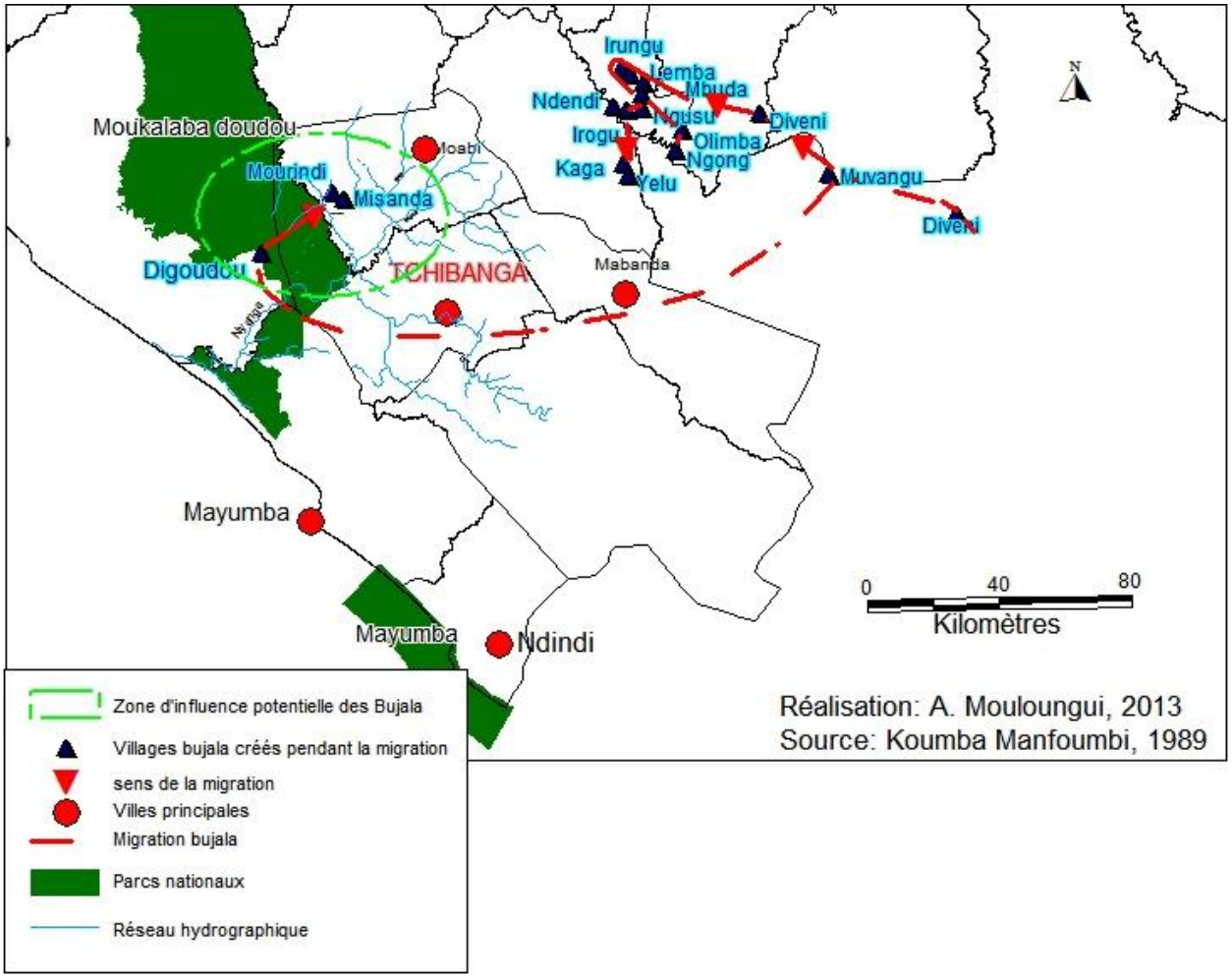

S'agissant de l'appropriation du territoire par le clan Bujala, Claudine Angoué, anthropologue, consultant pour le compte de l'ANPN ou de WCS, travaillant sur le parc national de Moukalaba Doudou, nous confie : « *Même si les villages sont multi claniques, il y a une certaine présence des Bujala dans ce que je peux appeler la mémoire sociale, qui rappelle que ce clan est le premier arrivé dans la région. Autour du chef clan, tout s'organisait (gestion des personnes, des ressources…). Jusqu'ici, on n'a pas su tirer avantage des traditions de ces sociétés pour organiser la gestion des forêts.* »[372]

Les Bujala considèrent donc que le parc national de Moukalaba Doudou est en partie érigé dans un territoire auquel ils s'identifient : *les terres Murindi*. En tant que premiers occupants du territoire, la tradition punu leur reconnait cette légitimité du fait de son appropriation de l'espace (création de villages, définition des zones de chasse,

[372] Claudine Angoué, enseignant chercheur à l'Université Omar Bongo, entretien du 11/09/11, à Paris

plantations…). Fort de cette perception, la communauté Bujala considère qu'il leur appartient de gérer « *comme au temps de leurs ancêtres* » "leurs terres"[373], ou à défaut, profiter aussi de l'exploitation des ressources de leurs terres. Or, cette perception n'est pas conforme à l'organisation des nouvelles politiques forestières : tous les principaux acteurs de la conception et de la mise en place de la gestion et l'exploitation ne répondent pas à ce qui est la logique des perceptions Bujala. Le parc national est sous la direction d'un conservateur, qui est basé à Tchibanga. Ce dernier est de l'ethnie fang. L'alliance Punu et fang est considérée comme l'union des opposés : les punu considérant les fang comme des mangeurs d'hommes, et les fang percevant les punu comme maltraitant les femmes, des barbares… (Mouckaga, 2010 : 31). Comme l'a déjà constaté avant nous Douka Mahuili (2010), le conservateur du parc national de Moukalaba Doudou a sa résidence officielle à Tchibanga, mais est rarement présent sur le terrain à Moukalaba Doudou, et encore moins à Tchibanga. Il cumule plus de missions à Libreville que dans le parc dont il est le principal responsable. Ce dernier n'est présent sur le terrain qu'en moyenne deux à trois fois par an, généralement pour des « *missions importantes avec d'autres partenaires, ONG, consultants des bailleurs de fonds,…* »[374]. Il est le seul à bénéficier d'un véhicule de fonction, mais la majeure partie du temps, il est à Libreville, au Ministère ou au siège de l'ANPN pour des réunions. Selon nos sources, profitant de son temps libre, le conservateur aurait initié des activités commerciales en marge de ses fonctions au parc national (bar, transporteur, vente de bananes aux commerçants de Libreville…). Des activités extraprofessionnelles qui le rendraient « *moins au fait de ses fonctions* » selon les propos de certains agents de l'ANPN de Tchibanga[375].

Cette faible présence de l'autorité principale du parc national a pour impact une faible emprise de l'autorité sur les populations. « *On ne le connait même pas, Mudiamu*[376] *là »* avons-nous souvent entendu. Ainsi, seuls les écogardes restent les représentants de l'autorité du parc national (ANPN). Or, la présence de ceux-ci n'est fonction que des

[373] Comme nous l'avons noté précédemment, la gestion du territoire était assurée par le chef du clan qui attribuait des terres aux membres du clan ou aux arrivants. Le chef du clan était garant de la sécurité des membres du clan.
[374] Confidences d'un écogarde. Tchibanga, juin 2009.
[375] Selon des agents de l'ANPN que nous avons pu rencontrer, certaines missions sur le terrain ont dû être annulées à cause de la lenteur de traitement des dossiers par le conservateur. « *Il n'est jamais là quand il faut* ».
[376] « *Mudiamu* » est le terme utilisé par les punu pour parler des membres du groupe ethnique fang. C'est un terme qui serait chargé d'une perception péjorative actualisant les images et clichés d'antan qui faisaient des fang des mangeurs d'hommes ou des barbares.

missions de surveillance effectuées au cours de l'année. En moyenne, une équipe d'écogardes est sur le terrain une à deux fois par trimestre[377] sous la responsabilité du chef de brigade des eaux et forêts de Murindi ou un agent du WWF. Parallèlement, le WWF effectue en moyenne une mission par mois, incluant la prospection, la planification des projets, le suivi ou monitoring des espèces, la communication et l'éducation environnementale…[378] Ces missions sont conditionnées par la disponibilité des moyens techniques et de transport[379]. Au total, « *deux missions sur trois sont financées par le WWF soit en avançant les frais de missions à chacun de nous, soit en nous prêtant des véhicules, soit en allant avec nous sur le terrain lorsqu'ils en ont besoin* »[380].

Notons par ailleurs que les missions de l'ANPN dans le parc ne se limitent qu'à la surveillance (police). L'autorité de gestion du parc national accorde ainsi peu de place à l'information environnementale et à la communication sur les lois forestières. Cette tâche est souvent laissée « *aux bons soins des ONG internationales et associations locales* » jugées plus « *compétentes* », mieux « *outillées* » et plus « *proches des populations* »[381]. Sur 15 missions dans le parc entre 2008 et 2010, seules deux missions relèvent de l'information environnementale ; une information limitée à une catégorie de la population : le chef de canton et les chefs de villages[382]. Cette tendance pourrait avoir créé le sentiment d'être plus surveillés, que consultés ou plus condamnés qu'informés chez les populations locales : « *On ne nous dit pas toujours tout ce qu'il faut savoir sur leurs histoires là. Comment veux-tu que je reste là à mourir de faim "na kuni"[383] alors qu'avant, on pouvait avoir "mwa niame"[384] à l'étang ou en faisant des pièges ?*» Et notre interlocutrice d'ajouter en s'adressant au chef

[377] Les missions de surveillance sont plus fréquentes en saison sèche, période propice pour la chasse et les travaux des champs.
[378] Informations recueillies auprès d'agents du WWF à Tchibanga.
[379] Ces informations nous ont été fournies par les écogardes directement. Les données sur les missions étant jugées « *sensibles* » par les responsables de la direction de l'ANPN.
[380] Ange Ibouanga, responsable d'une équipe d'écogarde, entretien du 03 juillet 2010, à Tchibanga. Ces informations concordent avec celles recueillies au WWF, car la plupart des écogardes ont été formés par le WWF ou le WCS dans le cadre du projet GEF-PARC. Les financements dont parlent les écogardes pourraient dont provenir de ce projet. Les missions n'étant que l'application des apports théoriques reçus en cours magistraux.
[381] Ulrich Mabika, Chef de brigade adjoint, eaux et forêt de Murindi.
[382] La plupart de ces missions a été réalisée dans le cadre du projet GEF-PARCS, sous la tutelle du WWF, (Rapport d'activité GEF-PARC, WWF Gabon, 2011, ANPN Tchibanga, rapport d'activité 2010)
[383] Expression punu pour signifier une alimentation caractérisée par une absence de viande, poisson et autres produits dérivés. L'alimentation se réduit à la consommation de légumes, manioc, tarots, banane plantain, riz, pain et de fruits selon la saison.
[384] « *Mwaniame* » littéralement, « un peu de poisson. Mais l'expression s'élargit pour décrire aussi bien poisson que viande sous diverses formes (fumé, salé ou en conserve).

de brigade adjoint des eaux et forêts qui m'accompagne : «*Je ne devrais te donner que la banane. Mon fils, lui, peut manger le poisson. A l'époque*[385]*, on savait qu'il ne fallait pas traverser la route pour faire des pièges ou aller pêcher du poisson. Mais aujourd'hui, on ne peut plus rien faire.* »[386]. Ainsi, la seule présence d'agents en uniforme renvoie à l'idée que rien ne peut être fait dans le parc (ni pêche, ni chasse, ni plantation…). Ce qui traduit une faible connaissance des lois en matière d'accès aux ressources par les populations locale

Planche 18: *Ecogardes en mission dans le parc*[387] *(A. Mouloungui, 2012 ; A. Ibouanga, 2012)*

Face à la carence d'une autorité autonome active sur le terrain, les populations ont tendance à s'en remettre à une autorité en qui elles se reconnaissent pour s'exprimer : le chef de canton, les chefs de villages et les doyens politiques. Il se crée ainsi une dynamique de la gouvernance du territoire qui met les relations entre acteurs au cœur du

[385] Avant d'être érigé en parc national, la forêt de Moukalaba était une « aire d'exploitation rationnelle de faune », *l'AERF de la MoukalabaDougoua*par l'arrêté n°1484/MEF/SF-5225, du 17 novembre 1962. C'est une zone de 100 000 ha environ. Elle comprend la réserve de faune de la Moukalaba-Dougoua (80 000 ha environ) et le domaine de chasse de la Moukalaba (20 000 ha). Ce décret reconnaissait le droit d'usage coutumier aux populations locales aux abords des aires protégées.

[386] Caroline Moussavou Samoane, cultivatrice à Murindi, 10 juin 2010.

[387] *Avec des agents du WWF, le chef de brigade adjoint des eaux et forêts organise des missions sur le terrain.*

système de gestion des territoires et des hommes. Dans ce contexte, les acteurs plus proches des populations exercent une influence plus importante sur celles-ci à travers un système de relations individuelles et au groupe. Par exemple, l'influence du doyen politique sur les populations sera plus importante du fait de son rang élevé dans la classe sociale (grand fonctionnaire, propriétaire foncier, homme public, source de revenu pour les populations…). Mais celle-ci sera beaucoup moins importante si l'on tient compte de critères d'identification au sein du clan. En ce sens, un doyen politique issu du sous-groupe des captifs aura beaucoup moins de considération auprès des anciens du village. Ici, c'est le chef de canton qui aura plus de pouvoir, car il est assimilé dans la mémoire collective comme l'héritier de l'autorité du clan. Comme nous le verrons dans la section qui va suivre, les ONG ont développé une approche des relations à la population basée sur l'aide à la création d'associations de populations autochtones et l'aide au financement de projets allouée à ces dernières. En se servant d'une élite locale, les ONG peuvent entretenir des relations de *bukanga* avec ceux qu'elles considèrent comme les représentants de la société civile, de la population.

3.3. Le rôle central du WWF

Officiellement partenaire de l'Etat (Ministère et ANPN) pour la gestion des aires protégées, et traditionnellement une des premières organisations internationales de protection de l'environnement installées dans la province, le WWF a contribué à la mise en place du parc national de Moukalaba doudou. Et, fort de sa position décrite dans la seconde partie de ce travail, l'ONG fait "logiquement" partie des principaux gestionnaires des espaces en assurant la coordination et la gestion de projets nationaux et internationaux initiés dans le cadre de la mise en valeur des territoires forestiers. Ce positionnement permet à l'ONG de développer et de véhiculer sa perception du territoire, et l'impose ainsi aux autres acteurs. Nous donnons ici un aperçu du rôle du WWF dans le projet GEF-PARC financé par la Banque Mondiale, mais aussi comment l'ONG a su se positionner mieux que l'administration territoriale ou celle des eaux et forêts.

1.1.14. Le projet GEF-PARC

Le projet GEF-PARC est un programme de la Banque Mondiale à travers le *Global Environnement Facility* (GEF). Le programme est intitulé « Projet d'appui au

renforcement des capacités»[388]. En intervenant au niveau des parcs nationaux ainsi que des zones tampons limitrophes et des zones de production, le Projet d'appui au renforcement des capacités pour la gestion des parcs nationaux et de la biodiversité adopte une approche intégrée pour la préservation de la biodiversité. Grâce à la mise en œuvre d'activités concrètes sur le terrain, il permettra de renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles des instances responsables des parcs nationaux et de la faune sauvage. En ce sens, le GEF-PARC est sans doute l'un des projets les plus importants mis en œuvre pour la gestion de la nature au Gabon[389].

Tableau 34 : *Projet d'Appui pour le renforcement des capacités (PARC) pour la biodiversité et les parcs nationaux*

Informations de base	
TITRE DU PROJET	Projet d'Appui pour le renforcement des capacités (PARC) pour la biodiversité et les parcs nationaux
Organisme de tutelle	Ministère de l'Économie forestière et des Parcs nationaux
Exécution du projet	Ministère de l'Économie forestière et des Parcs nationaux et l'Agence nationale des Parcs nationaux
Coordonnateur du projet	Jean Mboulou
Adresse du projet	Ministère de l'Économie forestière, Libreville
Coût total du projet	40,7 millions de dollars EU
Financement IDA	10 millions de dollars EU
Date d'approbation	20 mars novembre 2006
Date de clôture	2011
Chargé du projet au niveau de la Banque	Carole Megevand

Ce projet comporte quatre volets. Le premier porte sur le renforcement des structures institutionnelles de l'Agence nationale des parcs nationaux. Le deuxième consiste à étendre le champ couvert par les aires protégées du Gabon. Le troisième vise à fournir un appui direct à un nombre choisi de parcs nationaux. Le quatrième consiste à financer les activités de gestion de la faune sauvage dans les zones d'activité productive (les parcs nationaux de Loango, de Moukalaba et de Mayumba et leurs zones tampons, ainsi que les zones tampons de Lopé et de Batéké).

[388] www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/repository/Gabon-StrengtheningCapacity-NatlParks.pdf (consulté le 08/08/2012)
[389] Comité de pilotage GEF-PARC, *GABON Projet GEF / PARC : Renforcement des capacités pour la gestion des Parcs Nationaux et de la Biodiversité,* 8e Mission de Supervision, 11 au 21 Décembre 2010

Le WWF avait pour obligation dans ce cadre, d'œuvrer au renforcement des capacités opérationnelles des brigades mobiles du Ministère des Eaux et Forêts basées à Tchibanga, Iboundji et Léconi; par la mise en œuvre d'un plan de formation des agents, et par une meilleure coordination de leurs activités de surveillance avec celles des équipes des parcs nationaux avoisinants. En ce sens, le WWF avait nettement autorité sur les brigades forestières et organisait les patrouilles. Il n'est pas étonnant que nos informateurs aient attribué le financement de leurs missions de terrain à l'ONG.

Sur un tout autre plan, elle devait aussi apporter un appui technique au Ministère des Eaux et Forêts pour obtenir des exploitants forestiers l'engagement d'assurer un contrôle de l'exploitation de la faune dans leurs concessions. Le WWF avait, enfin, à mener des consultations avec les communautés locales et les autorités administratives des zones concernées pour les sensibiliser aux bénéfices à long terme de la chasse soutenable ; et aider le Ministère des Eaux et Forêts à établir avec ces communautés des accords de collaboration sur la base des principes de gestion acceptés et respectés par tous[390]. Bien que la coordination du projet soit maintenant centralisée à l'ANPN, le WWF joue un rôle fondamental dans l'application des projets. S'agissant du renforcement des capacités de brigades mobiles, et en association avec le WCS, le WWF a organisé 4 sessions de formation des agents entre 2007 et 2011. Elles ont été tenues successivement au CEDAMM, à la Lopé ; à Tchibanga, à Léconi et à Iboundji. Elles ont porté pour l'essentiel sur la collecte des données au moyen du logiciel MIST. Elles ont bénéficié aussi bien aux agents du Ministère des Eaux et Forêts, qu'à ceux des parcs nationaux mitoyens des zones d'intervention des brigades mobiles.

Ce renforcement des compétences des agents a eu pour principale conséquence le déploiement par les trois brigades mobiles d'une importante activité des sur le terrain. Selon le rapport d'activité transmis par le WWF à la Cellule de Coordination, 50 missions de surveillance ont en effet été menées par les brigades mobiles au cours de la période du contrat. L'activité la plus importante a été enregistrée au niveau de la brigade de Tchibanga, avec 35 missions réalisées pour une mobilisation de 3217 hommes/jours. En termes de mobilisation des communautés et des autorités locales à la gestion durable de la faune, le WWF a réalisé plusieurs actions de sensibilisation et de consultation des

[390] http://www.parcsgabon.org/l-actualite/actualites/les-parcs-nationaux (consulté le 09/08/2012)

populations de la zone d'intervention des brigades mobiles. Le rapport d'activité de l'ONG mentionne que les équipes affectées à cette mission ont sillonné près de 80 villages dont 45 dans la zone de Tchibanga[391]. Ce qui, une fois de plus montre la proximité de l'ONG et des populations, au contraire des autres acteurs. Le rapport note toutefois que cette mobilisation a été incomplète car, contrairement à ce qui était prévu dans le mandat accordé à WWF, elle n'a pas abouti à la signature des accords de cogestion entre le Ministère des Eaux et Forêts et les Communautés concernées.

A en croire le rapport technique fourni par l'ONG elle-même, celle-ci n'a pu obtenir tant des communautés locales que des opérateurs économiques privés que de simples « intentions de collaboration » avec l'administration en charge de la gestion de la faune. Ainsi, à Tchibanga, seule une intention de collaboration a été identifiée avec les populations de Guiétsou, et avec la société d'exploitation forestière Leroy Gabon. Il reste à savoir le bénéfice que le Ministère des Eaux et Forêt et, dans une moindre mesure, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) peut tirer de ces intentions de collaboration pour l'Amélioration de la gestion et du suivi de la faune, ainsi que de l'application des lois dans la périphérie des parcs nationaux.

1.1.15. Promoteur de la société civile locale

Le WWF a donc contribué à la création de la principale association locale de protection de la nature. L'exemple de l'association PROGRAM est révélateur de cette empreinte du WWF sur l'élite locale : depuis 2009, l'association est soutenue financièrement et techniquement par le WWF, à travers le « *projet d'évaluation et de valorisation des potentialités touristiques du Parc National de Moukalaba-Doudou* » pour l'année2009/2010 et celui « *d'appui à la gestion et la valorisation touristique du Parc National de Moukalaba-Doudou* » pour l'année 2010/2011 (PROGRAM, 2011). Outre le soutien technique et financier, l'ONG collabore avec l'association locale, et d'autres associations exerçant la moindre activité visant la promotion de l'environnement. En 2009 par exemple, les 05 et 06 juin, le WWF a collaboré avec PROGRAM et la coopérative des élèves du lycée Nazaire Boulingui de Tchibanga, pour la célébration de la journée mondiale

[391] A ceux-là il faut ajouter15 villages dans la zone d'Iboundji, et 19 villages répartis en 5 regroupements et 3 villes, dans la zone de Léconi. C'est au total plus de 2500 personnes englobant populations villageoises et responsables administratifs et politiques locaux qui ont ainsi été sensibilisés et informés sur les bénéfices d'une gestion plus rationnelle de la faune.

de l'environnement : conférence, débat sur la législation forestière, projection de films documentaires sur l'environnement, grande kermesse sur l'environnement avec des stands, présentation des différents acteurs (PROGRAM, 2009). Ainsi, le rapport entre le WWF et la société civile de la province est très marqué. Le WWF apparait comme un acteur important pour les autres, en intervenant en tant que partenaire privilégié. Dans une certaine mesure, nous pouvons affirmer que le WWF actualise la relation de type *Bukanga* exercée traditionnellement par les punu : alors que le WWF apporte les moyens matériels, financiers et la connaissance scientifique, les associations locales offrent leur capacité à être en lien direct avec le milieu et les populations, leur identité même d'acteur de la société civile symbole de la participation des populations locales, et donc potentielle garantie de financements internationaux. En apparence, cette collaboration décrit une relation de donnant/donnant, mais dans les faits, les associations locales demeurent très dépendantes des aides des ONG internationales comme nous l'avons démontré dans la seconde partie de ce travail (Chapitre 4).

Si l'on fait l'addition des intentions de collaboration et le partenariat existant déjà entre l'ONG et la société civile locale[392], on peut soutenir que le WWF bénéficie d'une meilleure approche du terrain, et peut ainsi mieux véhiculer ses idées sur la conservation. Sa stratégie se résume à la formation des hommes de terrain, l'approche des élites politiques et intellectuelles de la région pour exercer un lobbying et mieux orienter les actions.

Photo 9: *Spectacle de marionnettes organisé par le WWF, IBONGA et PROGRAM à Doussala*

[392] Comme nous l'avons développé dans le chapitre 4, les actions transversales du WWF sont un atout pour en faire un acteur incontournable dans la région.

Ainsi, en fonction des stratégies mises en œuvre, la présence effective sur le terrain ou encore les moyens d'actions de chaque acteur, on peut établir un niveau d'influence sur les populations et l'impact sur le territoire. Les acteurs les plus présents, les mieux outillés entretiennent de meilleures relations avec la population, et assimile mieux les facteurs comme la dynamique des clans. En réactualisant les relations de *Bukanga*, les ONG prennent là une option favorable à leur intégration à la société traditionnelle.

Tableau 35: *Synthèse des niveaux d'influence*

	Admin. du parc ANPN	**Admin. des eaux et forêts**	**Administrateur du territoire**		**WWF**	**Doyen politique**
			Sous-préfet	*Chef de canton*		
Présence sur le terrain						
Relation à la population						
Moyens matériels et financiers						
Moyens politiques (autorité traditionnelle ou moderne)						

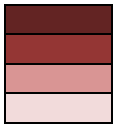

Niveau d'influence élevé

Les acteurs les plus présents sur le terrain sont le chef de canton, le WWF et l'administration des eaux et forêts à travers la brigade de Murindi. De ces trois acteurs, seul le WWF bénéficie de moyens techniques, matériels et financiers conséquents pour mener à bien des actions sur le terrain. Des moyens qui lui permettent d'étendre son influence à d'autres acteurs dont les associations locales (financements de projets, formation du personnel, soutien logistique…) ou les chefs de villages. Bien qu'ils n'aient pas l'autorisation de transporter des passagers, par exemple, les véhicules du WWF offrent souvent ce service aux populations, notamment pour des urgences sanitaires (accidents champêtres, maladies graves…). Par ailleurs, lors des missions sur le terrain, nous confiera un écogarde, les agents du WWF apportent souvent des produits de première nécessité (sel, sucre, café, huile…) aux chefs de village « *cela facilite les négociations après.* ». Ces rapports à la population, accroissent le niveau d'influence.

D'autre part, le tableau d'influence montre que les acteurs bénéficiant de l'autorité officielle ne sont pas forcément ceux qui ont de meilleurs rapports à la population. Nos expériences sur le terrain nous confortent dans cette impression. Au total, les acteurs les plus influents en tenant compte des critères choisis sont le chef de canton, les ONG et les doyens politiques.

Figure 38: *Représentation des dynamiques des acteurs de gestion du parc national de Moukalaba Doudou (Nyanga)*

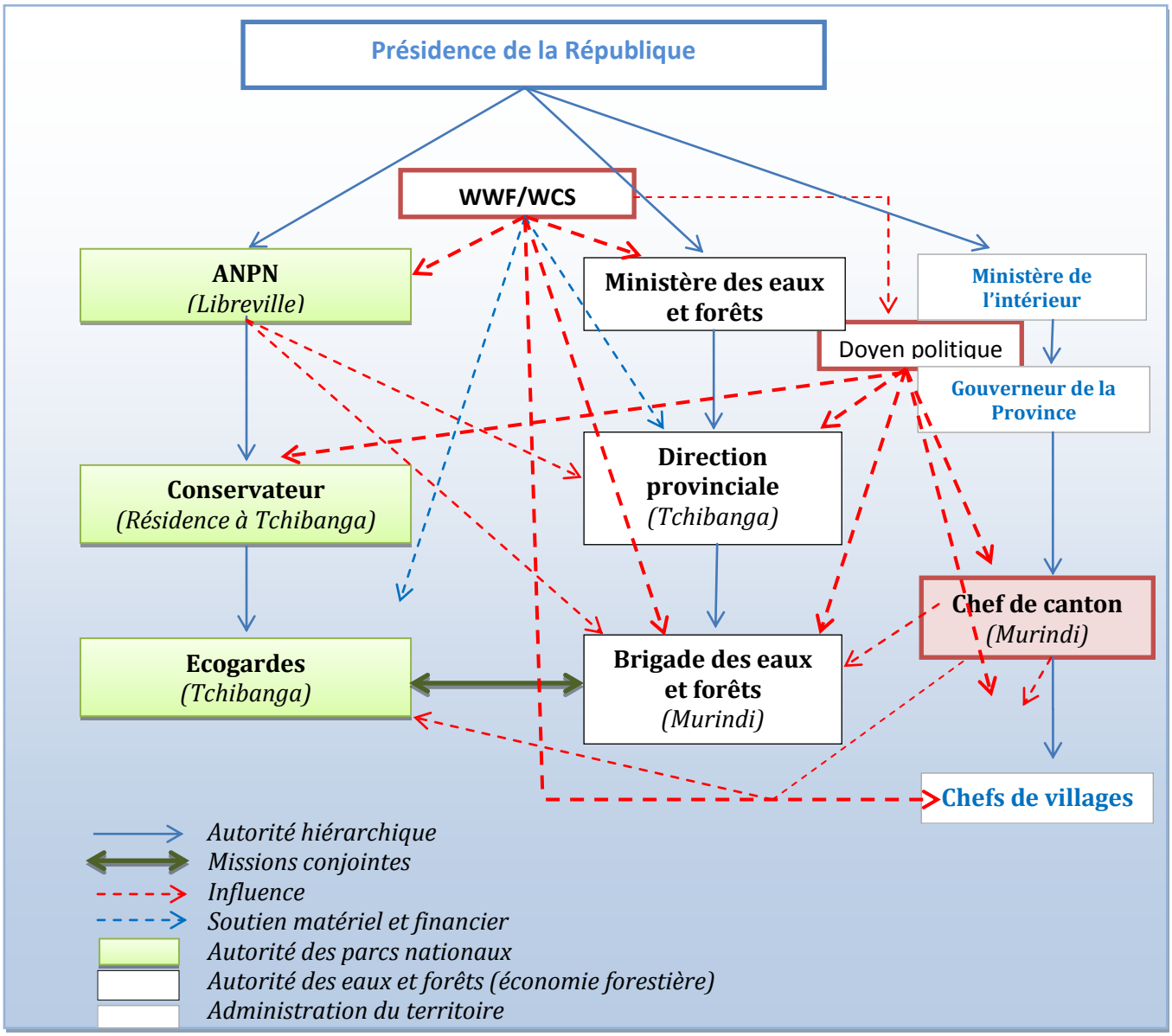

En somme, la mise en place d'une administration territoriale a favorisé l'adoption d'une structure officielle d'exercice du pouvoir sur le territoire et sur les ressources. Aux administrations du territoire et des ressources forestières s'est ajoutée une

administration de l'environnement avec la création de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux. Si cette organisation a officiellement relégué au second plan l'autorité traditionnelle en utilisant des méthodes héritées de l'administration coloniale (choix du chef notamment), d'autres considérations sont à prendre en compte si l'on veut comprendre la dynamique des acteurs, mais aussi la perception des politiques émises. En effet, la dynamique des clans favorise une perception des territoires qui ne correspond pas toujours au modèle établi. Convaincus d'être les vrais propriétaires des terres, le clan Bujala se considère dépossédé de son héritage. L'application de nouvelles normes de gestion de la nature est dans une certaine mesure perçue comme une autre intrusion, ou violation de droits ancestraux. Nous pensons que cette perception de la gestion forestière n'est pas sans conséquence sur les ressources et sur la durabilité géographique de la région.

4. Réactions des populations : "adaptation" et instrumentalisation

4.1. Les "Faux-semblants", une stratégie d'adaptation

Alors que le chef de brigade adjoint nous fait visiter les locaux de la brigade, deux femmes s'approchent :

> « *F : Chef. Nous n'avons plus rien à manger à la maison ; je vais chercher un peu de poisson à l'étang.*
> *CBA : Combien êtes-vous ?*
> *F : Chef, c'est seulement nous deux, ma sœur et moi.*
> *CBA : Ok. Mais n'oubliez pas de venir me montrer ce que vous avez aurez pêché.*
> *F : D'accord, chef*. »

A priori, et comme nous l'affirmaient avec fierté le chef de brigade et l'écoguide qui nous accompagnaient, les populations sont très respectueuses des lois et de l'autorité « *C'est comme ça ici, personne ne va dans la forêt prélever du poisson, du gibier comme il veut. J'ai parlé avec eux, et ils doivent signaler au commandement quand ils veulent partir, combien ils sont…et le plus important, ils doivent présenter ensuite le produit de leur chasse*. » Et le "*chef*" d'ajouter « *je ne blague pas avec eux. Celui qui enfreint la loi, il est puni* ». Puis il nous raconte sa plus importante prise, un groupe de braconniers qui venait « *d'abattre quatre buffles. Tout le monde m'a supplié de les relâcher parce qu'ils étaient envoyés par la femme du Ministre pour préparer les fêtes*. *Même mon chef m'a passé un coup de fil pour laisser l'affaire*. *Pour moi, ces braconniers devaient servir d'exemple à tous*»[393].

A première vue, nous aurions pu conclure à une harmonie parfaite entre la brigade et les populations, et aussi une bonne connaissance par la population de la loi forestière. Ce qui impliquerait une bonne acceptation des politiques forestières par les populations. Mais c'était pour nous ignorer les codes qui s'étaient développés parmi les villageois. En effet, quelques minutes plus tard, alors que je contemple une femme punu confectionnant un panier en liane, je rencontre à nouveau les deux femmes rentrant dans la forêt, mais rejoignant un groupe de personnes qui visiblement les attendaient. « *C'est comme ça ici. Si tu dis au chef que vous êtes beaucoup, il va vous dire que c'est interdit, et on risque d'avoir des problèmes* » nous souffle la femme au panier en liane. Par ailleurs, alors

[393] Ulrich Mabika, Chef de brigade adjoint, Brigade de Murindi. *Op cit.*

que nous interrogeons un natif de Murindi sur les politiques forestières, ce dernier nous répond sans recul : « *Tout ça, ça tue le village !* »[394].

Si ces récits, comme ceux déjà évoqués plus haut, peuvent paraître anecdotiques, nous pensons qu'ils sont révélateurs d'informations fondamentales qui pourraient nous renseigner sur les comportements des populations dans ce contexte de nouvelle politique et de nouveaux acteurs. Comment la préservation des territoires forestiers, qui est sensée procurer un développement durable, pourrait-elle conduire à la "mort du village" ? A l'heure où la problématique de l'adaptation des sociétés, des collectivités territoriales ou encore des industries aux changements climatiques devient une priorité quasi unanime dans les politiques internationales, il n'est pas vain de revoir le comportement des populations locales, autochtones ou encore périphériques aux aires protégées ou exploitations forestières, face aux changements institutionnels et aux dynamiques des acteurs qui font la promotion du développement durable. Peut-on parler d'adaptation du groupe social à ce nouvel environnement marqué par les politiques de gestion durable des forêts ?

Comme la participation (Rodary et *al.*, 2003), le concept d'adaptation est dans une certaine mesure un outil de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts. Souvent associé aux changements climatiques, l'adaptation désigne des stratégies ou mesures individuelles ou collectives (entreprises, associations, collectivités, etc.) qui visent, à travers des actions adaptées, à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets réels ou attendus des changements climatiques (IPCC, 2010 : 809)[395]. Si les stratégies d'adaptation sont élaborées et mises en pratique pour aider les populations notamment africaines à limiter leur vulnérabilité, nous évoquons le concept pour parler des comportements découlant de la confrontation de deux systèmes de perceptions : la conception moderne et technocratique de la gestion des forêts, et celle qui tient compte des perceptions des populations autochtones et leurs réactions. En ce sens, nous retenons que l'adaptation n'est pas seulement l'action mise en œuvre, mais aussi la réaction qui en découle. Il ne s'agit nullement de remettre en cause le travail accompli qui a fait évoluer le

[394] Sosthène Moussavou, *op cit.*

[395] Pour approfondir la question, lire De Perthuis, C., et *al.,* «*Économie de l'adaptation au changement climatique* » Conseil économique pour le développement durable, février 2010. http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/001-3.pdf (Consulté le 01/05/2013)

concept, mais notre analyse donne une autre vision du rapport aux actions et projets en faveur de la gestion durable.

Au regard de l'évolution des politiques forestières et environnementales au Gabon, les territoires ont évolué aussi bien dans leur statut que dans leur finalité. Ainsi, des anciens territoires ancestraux, on est passé progressivement aux aires protégées ou aux concessions d'exploitation forestière. Le cas des populations punu de Moukalaba Doudou témoigne non seulement de ce changement, mais il met aussi en lumière l'expropriation dont se disent victime les membres du clan Bujala. Pourtant, à travers les rapports des ONG notamment, il existe un mouvement de participation des populations aux politiques mises en œuvre.

En considérant le cadre politique et le mode de gouvernance des ressources naturelles comme éléments d'un environnement dans lequel se développent toutes les dynamiques socio-culturelles, nous pouvons émettre que toute modification de ces éléments constitutifs peut entrainer une modification du comportement des groupes sociaux. Ainsi, toutes les attitudes ou comportements nouveaux des populations locales en réponse aux changements de politiques, pourraient être compris comme une forme d'adaptation. Nous définirions donc l'adaptation comme l'ensemble des mécanismes par lesquels un individu ou le groupe social se rend apte à appartenir à un groupe pour s'accommoder à une situation nouvelle. Au regard des comportements que nous décrirons au fil de la démonstration, nous distinguerons trois formes de l'adaptation : l'adaptation positive, l'adaptation négative et l'adaptation médiane ou la résignation.

4.2. Une adaptation "positive" fondée sur le principe de participation

Au cours de nos développements, nous avons montré que la gouvernance territoriale du pays punu a changé au gré des politiques du moment. Après une gestion traditionnelle héritée des premiers occupants, l'occupation de l'espace et l'accès aux ressources ont été contrôlés par la stratégie d'encadrement et la domination de l'administration coloniale. La continuité des stratégies coloniales de gouvernance territoriale a relégué au second plan la structure politique traditionnelle des populations punu. Des administrations établies par l'Etat ont succédé aux *Fumu miumbu* sur la base de

critères ne tenant pas compte des réalités locales en matière de choix du chef. De plus, la présence des experts des ONG internationales, nationaux et étrangers a accru la perception chez les clans dominants, d'une expropriation du territoire. La gestion forestière étant basée sur une vision développementaliste, c'est-à-dire, une approche des ressources forestières pour produire de la richesse, une rente, la première réaction des populations a été de prendre part à la gestion des ressources pour bénéficier également de la rente.

La présence d'ONG internationale est pour les populations, le signe de l'existence d'un trésor à découvrir et dont elles peuvent aussi profiter. En effet, le souvenir d'exploitants forestiers roulant dans des 4x4 luxueux, vivant dans des villas « climatisées », lie la présence d'étrangers passionnés de la nature, à un moyen potentiel d'enrichissement ou du moins, moyen d'avoir « de l'argent ». Cette idée est d'ailleurs très répandue dans la classe dirigeante du Ministère des eaux et forêts. Lors de notre séjour au dit ministère, nous avons souvent entendu « *il y a beaucoup d'argent dans le domaine de l'environnement* ». Il faut dire que les promesses des principaux dirigeants quant aux revenus potentiels que pourraient rapporter la gestion durable des forêts a fait rêver plus d'un. Se référant à la fixation de la taxe carbone à 17 euros par Nicolas Sarkozy en 2009 par exemple, Lee White, secrétaire exécutif de l'ANPN soutenait qu'«*avec près de 22 millions d'hectares, la forêt gabonaise peut rapporter près de 765 millions d'euros environ 501,8 milliards de francs CFA, le quart de notre budget annuel*»[396].

Photo 10: *Image véhiculant l'idéologie de la gestion durable des forêts (publiée par Gaboneco)*

Source : *gaboneco.com*

[396] www.gaboneco.com, le 18-09-2009 (Consulté le 08/08/2012)

Tableau 36: *Estimation des crédits contre déforestation*

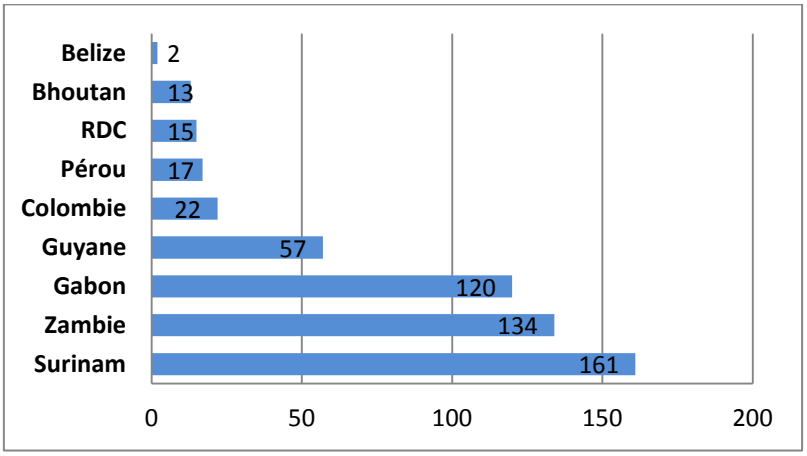

La valeur (en millions de dollars) de crédits contre la déforestation pour les pays fortement boisés et à faible taux de déforestation (HFLD). Estimation de Gustavo Fonseca et al (2007) sur la base d'un indice de référence d'émissions égal à la moitié du taux mondial de déforestation (0,11% par an) pour les pays HFLD et un prix du carbone de 10 dollars (7 euros) par tonne de CO2.

Source : *White L., et al., Gabon Printemps 2008*

Notons par ailleurs que le discours des politiques après le sommet de Johannesburg allait dans le sens de capitaliser les ressources forestières en vue d'accroitre les revenus de l'Etat. En ce sens, la valorisation des parcs nationaux devient un enjeu national plein d'avenir « *le choix de l'écotourisme pour le Gabon s'explique par la passion pour la nature qui anime les milliards de touristes répartis à travers de monde. Car la nature dans le pays offre un spectacle touristique inimaginable, capable de les séduire par des effets qui entrainent l'activité économique du pays* » *déclarait Medhi Teale, haut-commissaire gabonais au tourisme*[397]. De plus, au cours d'un séminaire atelier régional consacré à l'écotourisme, Francesco Frangialli, secrétaire général de l'OMT[398] , soulignait qu'en 1990 l'écotourisme avait attiré 25 millions de touristes dans le monde. Quinze ans plus tard, ce chiffre est passé à 808 millions, soit un taux de croissance annuel moyen de 65% (Hervouët, 2007 : 80). Le biologiste Conrad Aveling, ancien responsable d'Ecofac au Gabon, affirmait quant à lui : « *Les gorilles, c'est la planche à billets* » (L'Express, 2005). Les parcs nationaux sont donc présentés comme un moyen d'attirer des touristes du monde, un moyen de lutter contre la pauvreté comme le note Muriel Devey : « *L'atout du Gabon, de par la richesse de sa biodiversité doit contribuer à la diversification des ressources et à la création de revenus additionnels au profit des populations les plus déshéritées* » (Devey, 2012 : 70), mais aussi comme un moyen d'avoir de l'argent.

Ainsi, entre une exploitation forestière qui n'a pas su impulser un développement local dans la région de Moukalaba, et les promesses d'une nouvelle

[397] Conférence de presse tenue à Libreville en janvier 2002.
[398] Organisation Mondiale du Tourisme

politique, le choix pour les populations n'allait pas être très complexe. Pour profiter de la rente forestière selon la nouvelle donne, les populations adhèrent aux nouvelles stratégies proposées par les nouveaux acteurs : création d'associations faisant la promotion du développement durable, ou mettant en valeur les coutumes locales; reconversion dans les métiers de la protection de la nature...le tout, dans le but de participer à la promotion de la protection de l'environnement. Au cours de nos développements précédents, nous avons présenté quelques associations locales, dont la plus active est l'association PROGRAM.

Si la participation énoncée par les ONG internationales est une instrumentalisation des populations locales, les populations instrumentalisent la gestion durable. Afficher une volonté de protéger l'environnement à travers un projet apparait comme un sésame pour accéder à un financement par les ONG internationales. Ainsi, c'est l'ensemble des mouvements associatifs qui ont intégré dans leurs actions le champ de la protection de la nature. Ainsi, les associations d'étudiants de la Nyanga, de Murindi, de Moabi…les coopératives scolaires mettent en place au moins une action liée à l'environnement dans leur programme. Cette intégration de thématiques liées à l'environnement est certes le témoin d'une volonté de participer au développement durable, mais c'est aussi le moyen d'avoir accès aux financements de projets par les ONG internationales, dont le WWF est la plus active. Si nous n'avons pas directement pu assister à des actions du genre, nous avons pu recueillir des discours et des rapports d'activités laissant apparaitre cette tendance : « *Pour montrer que nous sommes sérieux et que nous aussi on veut sauvegarder la nature, on a proposé des actions concrètes de sensibilisation ou de nettoyage. […] C'est comme ça que ça marche pour avoir des aides […] Avec la seule participation des élèves du lycée*[399], *on ne peut pas faire beaucoup de choses* »[400]. Ci-dessous, une photo des élèves du Lycée d'Etat de Tchibanga posant avec une banderole sur laquelle on peut distinguer les logos du WWF, de l'association PROGRAM, de l'ANPN…comme de véritables sponsors.

[399] Chaque élève du lycée donne une participation de 3000 FCFA (un peu plus de 4, 5 euros). Cette caisse sert en général à organiser des activités diverses (achat de livres, activités sportives, bal du lycée, prix aux meilleurs élèves…).
[400] Président de la coopérative du lycée Nazaire Boulingui (lycée d'Etat de Tchibanga) pour l'année 2009-2010), Tchibanga, juin 2010.

Photo 11: *Membres de la coopérative du Lycée d'Etat de Tchibanga, lors d'une fête organisée par ces derniers en 2009. (Photo : PROGRAM)*

Photo 12: *Un élève du Lycée dessinant un singe sur un mur du lycée (Photo PROGRAM)*

Soulignons que la participation présentée par le WWF et la WCS comme un dialogue avec les populations locales, n'est en fait qu'une forme de dialogue inventée, car ces associations locales ne sont généralement pas représentatives de l'ensemble des sensibilités locales. L'association PROGRAM par exemple ne compte pas plus de 10 membres installés dans le parc national ; les bureaux sont à Tchibanga ; l'ensemble des ressources documentaires de l'association sont l'œuvre de chercheurs liés à WCS ou WWF…et les actions mises en œuvre sont inspirées par les programmes des ONG internationales. Notons aussi que jusqu'en 2010, le trésorier et chargé de projets de l'association vivait en France. Aujourd'hui, vivant à Libreville, son bureau est dans les

locaux du WWF. Ainsi, si la création d'une société civile locale peut être perçue comme une participation des populations locales à la mise en œuvre des politiques, la trop forte proximité ou dépendance des associations et ONG locales peut traduire une instrumentalisation ou une gouvernance prescrite, voulue et dirigée par des acteurs externes dans le but de servir leur propre perception du territoire. L'adaptation dite positive doit donc être relativisée, car pouvant être une instrumentalisation locale pour accéder aux financements internationaux.

4.3. Une adaptation négative : de protecteurs à destructeurs de la nature

Comme nous l'avions déjà noté, les populations de notre zone d'étude ont entretenu au fil de l'histoire, des modes de gestion forestières favorisant la durabilité des ressources. Avec le développement d'un sentiment d'expropriation s'est développé un déni de l'autorité et des comportements anti conservation. En ignorant dès le départ que les rapports humains à la nature varient dans le temps et dans l'espace, que les populations développent selon le milieu des rapports propres à la nature, les institutions internationales et nationales de conservation, ont imposé aux populations locales une conception de la protection de l'environnement née des prédations provoquées par l'industrialisation et relevant d'une conception technocratique européenne et anglo-saxonne de la gestion des ressources naturelles. Il en résulte de grandes injustices à l'égard des peuples autochtones expropriés de leurs territoires ancestraux par la création de réserves et de parcs naturels, comme c'est le cas dans la province de la Nyanga ou dans beaucoup d'autres provinces du Gabon. Si pourtant on tient compte des critères qui ont conduit au choix de ces milieux, ces territoires ont été et sont encore choisis par les environnementalistes précisément parce que leurs habitants traditionnels les ont bien conservés.

Le développement de comportements anti conservation parmi les peuples de forêts peut donc être interprété comme une réponse à une politique non acceptée, ou mal vécue par des populations qui jugent que ces dernières sont nuisibles au bon fonctionnement de leurs villages. Ainsi, la mauvaise perception de l'autorité entraine une mauvaise perception des politiques mises en œuvre. Braconnage organisé, prélèvement de

bois illégaux…les brigades forestières ont vu évoluer les saisies. Des actions directement organisées par des populations résidentes ou commanditées par des citadins.

Planche 19: *Développement des actions anti conservation* (Photos : A. Mouloungui/A. Ibouanga[401]/U. Mabicka[402])

Le tableau ci-après donne un aperçu des actions de conservation émises par l'administration et réactions des populations locales que nous avons pu observer dans l'ensemble des villages du parc national de Moukalaba Doudou.

[401] Ecogarde
[402] Chef adjoint de la brigade des eaux et forêts de Murindi.

Tableau 37: *Synthèse des politiques de gestion durable et comportement d'adaptation des populations*

Facteurs de divergence (actions de conservation)	Conséquence ou perception des populations	Solutions adoptées
✓ *Création du parc national avec gestion centralisée à Tchibanga*	*Dénis du droit foncier coutumier. Perception d'une nouvelle expropriation des terres ancestrales pour un partage avec d'autres groupes.*	✓ *Perception d'une nouvelle expropriation des terres ancestrales pour un partage avec d'autres groupes. Perception d'être écarté de la gestion du territoire*
✓ *Action des ONG internationales* ✓ *Manque d'information sur les lois forestières* ✓ *Non connaissance des autorités environnementales ou autorité imposée*	*Perception d'être écarté de la gestion du territoire ; actualisation du souvenir de l'exploitation coloniale des ressources*	✓ *Référence systématique aux pratiques ancestrales* ✓ *Référence à l'autorité villageoise, ou au chef du clan (du lignage), au doyen politique ou à une autorité mystico-spirituelle*
✓ *Interdiction de chasser, pêcher… (Exemple : éléphants qui ravagent les champs…)* ✓ *Interdiction de prélèvement de plantes diverses (Perte d'un savoir traditionnel)*	*Perception d'être privé d'exercer un droit ancestral.* *Modification du régime alimentaire (plus de légumes et produits surgelés venus des centres urbains que de produits locaux)* *Diminution de la transmission du savoir entre les jeunes, tournés soit vers la préservation, soit vers les centres urbains, et les « vieux » dépositaires d'un savoir ancestral.*	✓ *Braconnage en bandes organisées hors périodes autorisées avec la complicité des villageois* ✓ *Faux-semblant (faire fi de respecter les consignes), exode des jeunes vers les centres urbains* ✓ *Les savoirs traditionnels sont monnayés. Prolifération de la pharmacopée en milieu urbain.* ✓ *Transmission du savoir dans le cadre d'études scientifiques (entretiens, observation participante sur le terrain)*
✓ *Financements de projets locaux de protection*	*Emergence d'une classe de la population bénéficiant d'un revenu stable (Chefs de projets, responsables de l'administration forestière, écogardes, membres d'ONG internationales). Cette nouvelle catégorie d'individus bénéficiant d'avantages en nature (voiture de fonction, frais de missions, uniformes, matériels de terrain…) donne l'image d'un secteur « dans lequel on peut se faire beaucoup d'argent ».* *Se constituer en association est perçu comme le moyen d'accéder aux financements par les ONG étrangères qui sont le signe d'un secteur porteur.*	✓ *Engagement dans la protection de la nature pour des raisons socioéconomiques et non par adhésion à la cause de la protection de l'environnement.* ✓ *Création d'associations locales*
✓ *Renforcement de la surveillance par les brigades* ✓ *Extension des interdits et de la surveillance aux zones périphériques aux aires protégées (ce qui entraine une perte de terres cultivables pour les populations)* ✓ *Ecotourisme*	*Les populations sont traitées, plus comme des acteurs de la dégradation des forêts que comme acteurs pouvant participer à la gestion durable.* *L'écotourisme est plus perçu comme l'affaire des « blancs » ou des « nouveaux riches » qu'une activité pouvant participer au développement rural.*	✓ *Organisation de groupes de résistance, braconnage en bandes organisées, corruption,* ✓ *Recherche de terres cultivables dans des zones très éloignées ou abandon de l'agriculture et exode rurale* ✓ *Baisse de l'activité agricole*

Il importe de noter que si ces actions traduisent un rejet des politiques environnementales, elles sont aussi le signe d'une réaction au non développement socioéconomique qu'elles engendrent. En effet, si certains chasseurs ont pu être convertis en écoguides, que certaines élites peuvent avoir accès aux financements internationaux par les ONG, il n'en demeure pas moins vrai que la majeure partie des jeunes des villages va en ville pour trouver du travail. S'il y a beaucoup d'argent dans la conservation, il ne profite pour le moment pas encore aux populations locales.

Notons par ailleurs que certaines actions, comme le braconnage, ont évolué dans la mise en œuvre, passant d'un braconnage par les populations locales, à un braconnage en bandes organisées. Dans le dernier cas, les populations locales sont des relais, des sentinelles pour surveiller l'organisation des patrouilles des gardes forestiers depuis Tchibanga. C'est pour répondre à ces menaces sur la nature que l'Etat a confié à la WCS le soin de concevoir des politiques qui pourraient aboutir à une nouvelle loi sur la chasse et le braconnage.

Somme toute, la mutation du mode de gestion des territoires et des ressources naturelles au Gabon a vu une affirmation des ONG internationales sur les plans national et local, et ce, malgré la remontée en puissance de l'Etat à travers l'Agence Nationale des Parcs nationaux. La gouvernance par les ONG est certes une opportunité pour l'Etat, mais sa mise en oeuve présente un certain nombre d'incohérences. La mise en œuvre des nouvelles politiques de gestion de la forêt dans le territoire punu pourrait produire de meilleurs résultats si à la durabilité écologique (connaissance des écosystèmes), à l'efficacité économique, on pouvait ajouter le facteur culturel. En effet, la prise en compte des systèmes ancestraux de gestion des territoires, des communautés ou des ressources constitue une base non négligeable pour la mise en œuvre des politiques. Intégrer le facteur culturel pourrait ainsi conduire à une meilleure participation des populations aux projets de gestion des ressources forestières, dans un territoire historiquement habité de peuples de forêt. Nos enquêtes auprès des différents acteurs révèlent que jusqu'ici, tous les projets réalisés pour la gestion durable des forêts se sont appuyés sur une simple étude socioéconomique ayant pour but de noter le niveau de développement des populations. Aucun acteur jusque-là n'avait pris le soin d'interroger l'histoire des lieux et leurs pratiques de gouvernance. N'est-ce pas là un des facteurs limitant d'une soit disant "participation" des populations locales ?

Chapitre 7 : **QUELLE FORET DURABLE AU GABON ?**

Les développements qui précèdent témoignent de l'importante place des ONG internationales dans le dispositif de gouvernance forestière et environnementale au Gabon. Si leur présence assure à l'Etat une visibilité internationale et une qualité de main d'œuvre, il n'en demeure pas moins vrai que ce modèle de gouvernance fait des ONG des acteurs indispensables et les seuls capables de répondre au défi du développement durable. La gouvernance par les ONG peut ainsi présenter des limites pour un modèle de gestion des ressources forestières au Gabon. Ce dernier chapitre de notre thèse, non moins nécessaire, fait le bilan des limites, mais il offre également des pistes pour une meilleure efficacité de la contribution des ONG dans le système de gestion des ressources forestières.

1. La gouvernance des ONG internationales : l'arbre qui cache la forêt

Nous avons assez longuement noté comment à travers un processus d'actions bien structurées et construites au fil des années, le WWF et la WCS sont devenus "ceux qui font la pluie et le beau temps" des politiques forestières et environnementales au Gabon (Chapitres 4 et 5). Mais, outre le fait d'être vecteurs d'idéologies occidentales sur la gestion des ressources naturelles, le gouvernement par les ONG présente quelques risques majeurs que le cas du Gabon permet de mettre en lumière. D'une part, si les ONG internationales affichent souvent une image de collaboration avec l'ensemble des acteurs, leurs différences d'origines ou d'idéologie peut contribuer à faire des territoires forestiers un marché où elles s'affrontent pour un meilleur positionnement tant au niveau national qu'international. D'autre part, le gouvernement par les ONG peut conduire à un transfert de conflits d'intérêts ou d'idéologies. Un tel phénomène pourrait entraîner la superposition de projets ou programmes pour traiter les mêmes problèmes ; des conflits de compétences pouvant conduire à porter l'accent plus sur la question de légitimité des acteurs que sur la résolution des problèmes identifiés. Un troisième risque nous donne de nous interroger sur la gouvernance par les ONG : permet-elle une gestion démocratique des ressources naturelles ?

1.1. Conservation, leadership et guerre idéologique

Pour l'opinion nationale et internationale, le WWF et la WCS sont en parfaite collaboration et, tout est mis en œuvre pour donner une image d'acteurs partageant la même cause. De 2000 à 2002, les deux ONG organisent les études sur l'évaluation des sites critiques pour la conservation, qui débouchera sur la création du réseau des 13 parcs nationaux. Lors de la présentation du projet de création des parcs nationaux, un membre de WWF accompagne les deux leaders de la WCS au conseil extraordinaire des Ministres du 1er août 2002, présidé par Omar Bongo (National Geographic, 2003 : 76-94). En 2003, dans la planification des actions de la COMIFAC, les deux ONG sont systématiquement associées dans la conception et la mise en œuvre des politiques. En 2010, les deux ONG s'accordent pour donner une position commune au forum sur la gestion des forêts initié par le Président Bongo[403]. Tous ces éléments illustrent bien la collaboration entre WWF et WCS aussi bien au niveau international que national, voire local si l'on tient compte des actions communes évoquées dans les chapitres précédents. Si cette collaboration semble perceptible sur le plan formel, elle cache cependant une réalité qui a souvent conduit l'une ou l'autre des ONG internationales à revoir ses actions ou son organisation institutionnelle. Nous avons pu noter au cours de nos entretiens avec des responsables des différentes ONG et des personnes ayant travaillé avec celles-ci, que des frictions existent entre les différents acteurs ; une concurrence rude qui accorde aux acteurs dominants d'importants financements internationaux, et la sympathie des dirigeants nationaux.

La concurrence entre les deux ONG est entretenue par les différents enjeux des espaces et de la notoriété internationale[404]. En associant d'importants moyens financiers perçus de diverses sources à la maîtrise de territoires, les ONG ont désormais la possibilité de peser sur des processus décisionnels aux niveaux international, régional, national et local. Mais les profondes divergences philosophiques dans la conception de la conservation sont des éléments qu'il convient de prendre en compte. En effet, l'analyse de l'évolution des

[403] Ce forum est organisé pour recueillir la réaction des différents acteurs à la décision de l'interdiction d'exportation des grumes.

[404] Les ONG sont financées par leurs ressources propres (produit de campagnes de récolte de fonds, cotisations et dons des membres, produits de ventes d'articles divers, par des contributions publiques suisses (Confédération, USAID, US FISH), par des contributions privées étrangères (autre branche nationale d'une ONG internationale par exemple), par des contributions des organismes internationaux (Banque mondiale, UNESCO, PNUE...), par l'Union européenne ou par des organisations internationales. La notoriété de l'ONG assure une bonne crédibilité à l'ONG pour avoir accès à toutes ses sources de financements.

deux ONG nous révèle de profondes différences de conception de la finalité de la conservation. D'origine nord-américaine, la WCS avait à l'origine comme objectif la création et la gestion de parcs zoologiques urbains. Ce qui par essence, tend à faire des ressources forestières (faune et flore), des éléments à préserver et pour lesquels il faut tenir l'homme à l'écart : c'est une forme de sanctuarisation de la nature. A travers son réseau de zoos urbains, l'ONG rapproche la nature de la population urbaine avec une fonction éducative et récréative. On peut comprendre qu'au Gabon, la WCS se soit tourné vers la création de parcs nationaux dans une optique de la valorisation par le tourisme scientifique. De son côté, le WWF, ONG d'origine européenne, développe des programmes visant à intégrer la population dans la gestion des ressources.

Malgré l'apparente proximité, les deux ONG ne partagent pas forcément la même conception de la conservation. Dans un article publié par le magazine l'Express Festraëts (2005) notait déjà cette différence philosophique en comparent les actions des ONG françaises et américaines : « *Sur le terrain de la conservation aussi, Américains et Français se livrent une bataille feutrée* ». L'auteure attribue le manque de durabilité des actions françaises et européennes à cette concurrence des ONG américaines. « Implantée dans la région depuis une douzaine d'années, Ecofac[405] *[...] n'est pas parvenue à s'imposer face à la force de frappe de la puissante ONG. Des associations américaines comme le WCS, le WWF, [...] sont plus riches que certains Etats africains...* »[406]. Pour Festraëts, l'importante force financière des ONG américaines ne suffit pas à justifier ces écarts. La conception de la conservation est à la base. Citant Yves Nouvellet, alors conseiller pour la recherche forestière et environnementale au Cirad[407], en exercice au Gabon, Festraëts souligne : *« On ne fait pas de la conservation pour la conservation. Notre credo, c'est d'impliquer les populations, de les placer au centre des dispositifs de protection, de former des chercheurs locaux, de responsabiliser les gens »*. Selon Festraäts, les ONG européennes ont une approche plus humaniste de la conservation : conserver pour les hommes, contrairement aux ONG américaines qui tiennent à maintenir les hommes à l'écart de la conservation.

[405] Le Programme Régional de conservation et de valorisation des Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale (ECOFAC) a été financé par l'Union européenne en 1992 et mis en œuvre par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).
[406] Festraëts M., « *L'or vert du Gabon* », L'Express, le 14/02/2005 *http://www.lexpress.fr/actualite/environnement/l-or-vert-du-gabon_487033.html* (Consulté le 11/04/2010)
[407] Organisme ayant participé à la mise en œuvre le programme ECOFAC.

La confrontation des ONG internationales est donc une réalité comme ce fut le cas des grands groupes forestiers. Le pétrole est toujours présent au Gabon, et la flambée de ses prix observée ces dernières années ne peut offrir qu'un sursis au pays. Mais la manne pétrolière n'est pas éternelle, et le partage des richesses demeure une notion théorique pour le régime en place depuis 1967, faisant du Gabon le 50e pays le plus pauvre de la planète. En choisissant de se mettre au vert, le président Omar Bongo avait compris qu'en valorisant l'or vert après l'or noir, il gagnerait sur tous les tableaux : s'acheter à peu de frais une respectabilité toute neuve sur le plan international, en tirant parti de cette lutte d'influence qui oppose américains et européens dans cette région du globe.

En investissant dans le secteur de la gestion des forêts, les américains se positionnent dans un secteur en pleine croissance : la raréfaction des ressources pourrait les rendre plus précieuses ; il vaut mieux se les approprier d'avance en mettant en place un système de coopération manifeste, mais une gouvernance prescrite. En recevant son prix Nobel de la paix la militante écologiste kényane Wangari Maathai[408] déclarait « *L'environnement et les ressources naturelles sont un aspect important de la paix parce que, lorsqu'on détruit nos ressources, lorsque nos ressources se raréfient, nous nous battons pour nous les approprier [...]. Nous plantons les graines de la paix, maintenant et pour le futur* »[409]. Une conception visiblement partagée par les américains si l'on tient compte de l'emprise des ONG américaines en Afrique centrale, et au Gabon en particulier.

Cette compétition a certes favorisé l'augmentation des financements internationaux en Afrique centrale en général et au Gabon en particulier, elle a aussi occasionné des distensions entre les différents acteurs. Le risque fondamental est une nationalisation des conflits internationaux de ces organisations. Les conflits qui pourraient naitre au niveau international, à cause de la philosophie, des idéologies ou des modes de financements peuvent influencer les actions sur le territoire. Ainsi, motivés par les désirs de rattraper leur retard sur les puissances européennes dans la région d'Afrique centrale, les Etats-Unis ont accru leurs financements directs ou indirects à travers des programmes ou des ONG partenaires. Le programme CARPE est l'un des plus importants investissements directs des Etats-Unis en Afrique centrale.

---

[408] Le 08 octobre 2004, Wangari Maathai a été la première africaine Prix Nobel de la Paix, pour sa contribution en faveur du développement durable, de la démocratie et de la paix. Lire "*The Nobel Peace Prize*". Nobelprize.org. http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/peace/ (Consulté le 14 Jun 2013).

[409] Citations rapportées par http://www.mediaterre.org/international/actu,20041008152654.html (Consulté le 14/06/2013).

1.1.1. Le programme CARPE, symbole de l'investissement américain en Afrique centrale

C'est en 2000 que le WWF a organisé à Libreville un atelier scientifique dans le but de déterminer les aires prioritaires pour la conservation d'écosystèmes terrestres au sein de la région forestière guinéo-congolaise. Cet atelier a conduit à l'identification de 11 vastes « aires paysagères » qui ont été considérées comme prioritaires pour bénéficier d'un appui à la conservation de la biodiversité et à la gestion de leurs ressources naturelles. En septembre 2002, au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, les Etats-Unis, l'Afrique du Sud et 27 partenaires publics et privés ont lancé le PFBC[410], qui s'est focalisé sur ces 11 paysages dans le but de promouvoir le développement économique, l'allègement de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance et une gestion durable des ressources naturelles. Une année plus tard, en octobre 2003, les Etats-Unis, par l'intermédiaire du Programme CARPE II/USAID commencent à apporter le premier appui à long terme à ces paysages du PFBC.

CARPE[411] est ainsi un des plus importants programmes de financement direct des Etats-Unis en Afrique à travers son agence pour le développement international, l'USAID. Le Programme est une initiative régionale d'une durée de 20 ans qui a commencé en septembre 1995. Il avait pour but de coordonner le travail d'identification et d'établissement des conditions et méthodes nécessaires à la réduction de la déforestation et de la perte de la diversité biologique en Afrique centrale. Ses partenaires basés aux Etats-Unis travaillent avec des ONG africaines, des organismes de recherche et d'enseignement, des agences gouvernementales, ainsi qu'avec des communautés et des spécialistes locaux (Yanggen, 2010).

[410] Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC). Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) est une association d'une trentaine d'organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées par le bassin du Congo. Le but principal du partenariat est de renforcer la gestion des ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie des populations dans le bassin du Congo. Les membres du PFBC reconnaissent la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) comme étant l'autorité centrale des politiques et prises de décisions pour la conservation et la gestion des forêts de l'Afrique centrale.
[411] Programme Régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement.

Encadré 14: *Le CARPE-USAID*

En 1997, comme il n'y avait aucune mission de l'USAID dans les pays du bassin du Congo, la décision a été prise de travailler directement à travers les organismes partenaires travaillant déjà dans la région. Le premier groupe de dix partenaires a inclus : WCS, WRI, WWF, World Learning (devenu ensuite Innovative Resource Management– IRM)), le US Forest Service (USFS), le Peace Corps, et la NASA en collaboration avec les universités de Virginie et du Maryland. Le dixième partenaire, le Biodiversity Support Program (BSP) - un consortium financé par l'USAID du WWF, TNC (The Nature Conservancy), et WRI – a géré le programme jusqu'à la fin de son accord coopératif avec le Global Bureau de l'USAID en décembre 2001. A partir de 2000, quatre autres partenaires ont commencé à collaborer avec CARPE : l'Union mondiale pour la nature et les ressources naturelles (UICN), Conservation International (CI), African Wildlife Foundation (AWF), et le U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS).

En janvier 2003, CARPE a commencé sa deuxième phase stratégique, et a officiellement transféré la gestion du programme dans la région. La phase II est prévue de durer jusqu'au 11 septembre 2011 et prendra spécifiquement en considération l'appui à la gestion durable des ressources naturelles sur le terrain, l'amélioration de la gouvernance environnementale, et le renforcement des capacités de surveillance des ressources naturelles en Afrique centrale. La mise en place de la phase II a correspondu au lancement du PFBC lors du Sommet mondial sur le développement durable, le gouvernement américain s'est engagé à financer **53 millions de dollars** pour le soutien aux activités du PFBC. Le gouvernement américain a identifié CARPE comme étant l'entité principale par laquelle ses fonds seraient déboursés.

De 2003 à 2005, USAID-CARPE a déboursé approximativement ***15 millions de dollars américains par an*** pour promouvoir les objectifs du PFBC ainsi que les priorités administratives et législatives du gouvernement américain suivantes : l'initiative présidentielle du partenariat pour les forêts du bassin du Congo, l'alliance mondiale pour le développement, l'initiative présidentielle contre l'exploitation forestière illégale, l'initiative des changements climatiques globaux, la section 118 de l'attribution budgétaire des affaires étrangères pour la biodiversité, la section 119 de l'attribution budgétaire des affaires étrangères pour la forêt tropicale, et l'attribution budgétaire pour la micro entreprise.

En Septembre 2011, à la fin de la phase II du programme CARPE, une troisième phase stratégique devrait se poursuivre jusqu'en 2016. La phase III est prévue comme étant la période finale pendant laquelle les activités de CARPE seront transférées aux institutions d'Afrique centrale.

Source : *http://carpe.umd.edu/about_fr/index.php*

Au travers de ces partenaires, CARPE a engagé un ensemble de parties prenantes africaines dans l'évaluation des menaces pesant sur les forêts d'Afrique centrale et dans l'identification des opportunités de gestion forestière durable. Les partenaires de CARPE ont pour objectif d'appliquer et de mettre en œuvre sur le terrain des pratiques durables de gestion des ressources naturelles, en soulignant un élément nouveau, la contribution des Etats-Unis au PFBC. Ce partenariat, annoncé par Colin Powell, Secrétaire d'Etat américain, durant le sommet de Johannesburg (2002), vise à mobiliser de nouvelles ressources et à renforcer les efforts internationaux faits pour refréner la déforestation en

Afrique centrale. CARPE participe ainsi à l'amélioration de la gouvernance environnementale de la région en contribuant au renforcement des capacités de surveillance des ressources naturelles, telles que l'initiative ONG *Global Forest Watch*, dont le but est d'améliorer la transparence et la gouvernance dans le secteur commercial du bois. En plus de ses activités, CARPE administre et met en place l'intégralité de la portion américaine des financements du PFBC, qui correspond approximativement à 1/3 du total, à travers la structure administrative CARPE brièvement décrite ci-dessous.

Figure 39: *Organisation du Programme CARPE*

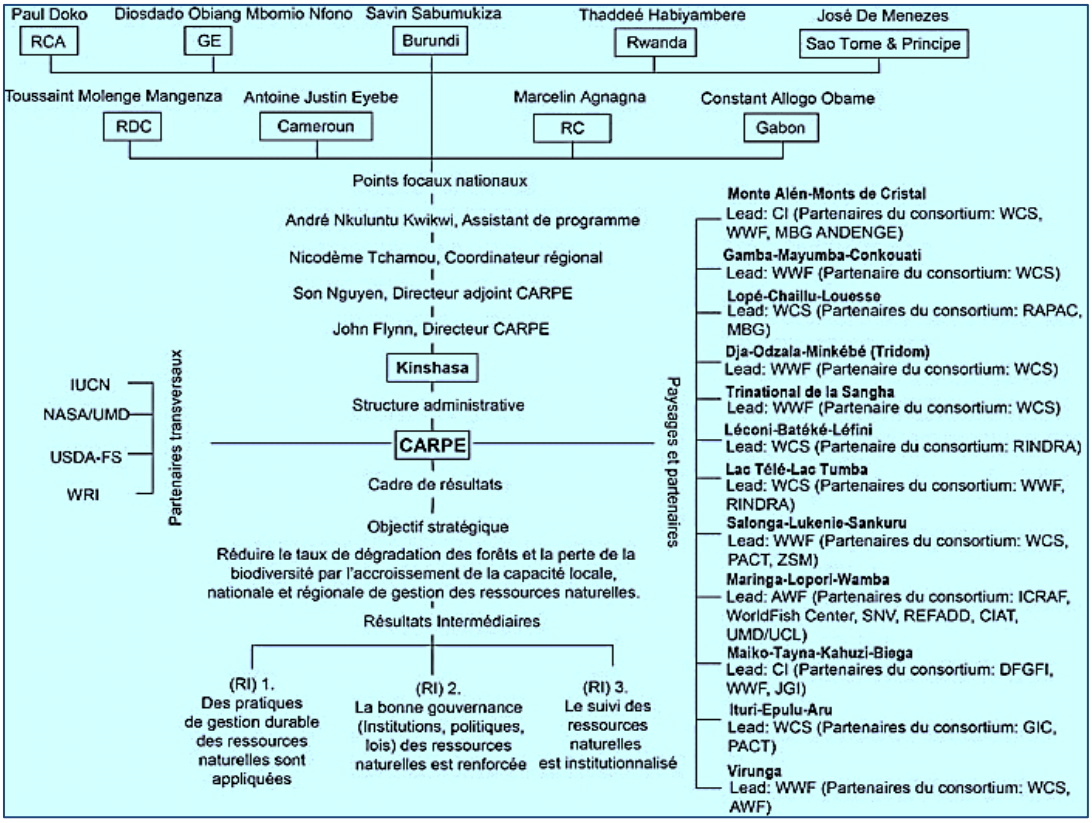

Source : *http://carpe.umd.edu/about_fr/index.php*

Le programme CARPE, la coordination nationale du WRI, l'IUCN et le Réseau d'aires protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) partagent les mêmes locaux dans l'immeuble de l'Organisation africaine du bois (OAB), au Haut de Gué-Gué, à Libreville. Le coordinateur national CARPE, Constant Allogo Obame assure également la représentation nationale de l'IUCN. Ce qui facilite les échanges, la proximité des personnels et potentiellement des affinités dans l'orientation des financements de l'USAID.

Pendant la première phase de CARPE, l'USAID a travaillé avec tout un ensemble de partenaires non gouvernementaux et de partenaires gouvernementaux américains. S'agissant du WWF, le programme s'appuie essentiellement sur le WWF-US (CARPE, 2010). Soulignons que L'Express cite le WWF comme une « *association américaine* », ce qui pourtant n'est pas le cas, comme nous l'avons noté dans le chapitre 4. Cependant, l'assimilation peut être légitime si l'on tient compte de l'action, des méthodes, des moyens et surtout de la proximité des sources de financements de l'organisation suisse. Si l'on tient compte par ailleurs de l'affinité historique du WWF et l'UICN (Chartier, 2004), on peut comprendre le choix des différents partenariats du programme CARPE.

Le programme CARPE demeure ainsi l'un des programmes de financements directs des Etats-Unis. Cet engagement marque ainsi l'intérêt des américains de rattraper leur retard dans le continent africain, en essayant de s'affirmer dans ce que Smouts a appelé la *jungle internationale* (Smouts, 2001). Dans son livre, Marie-Claude Smouts montre à quel point sont souvent plus déterminants les compromis, négociations et occultations des agents institutionnels, depuis la Banque mondiale ou l'Organisation internationale des bois tropicaux, jusqu'aux pays concernés, instituts de recherche onusiens et même certaines organisations non gouvernementales (ONG) écologiques. Ainsi, si les actions des différents acteurs ne sont que le fruit de compromis, de négociations, d'occultation, elles n'écartent pas pour étant le côté "guerre verte" ou "jungle internationale".

Notons que les Etats-Unis interviennent également au Gabon par le biais de l'USFWS qui a apporté un appui à des activités de conservation à Gamba. De même, le Département américain de la Défense a apporté un appui logistique (radio, véhicules, …) à la DFC. Ces interventions se mesurent aussi à travers les activités de Smithsonian Institute à Gamba (DGE, 2004 : 51).

1.1.2. ONG américaines pour l'environnement, sur les pas du Peace coprs : les prémices d'une "guerre verte"

La confrontation idéologique entre américains et européens, français notamment, au Gabon ne date pas de la conquête de l'environnement. En effet, avec le mythe attaché au personnage, le glamour des photographies du couple présidentiel et le souvenir de la crise de Cuba, le *Peace Corps* apparaît comme l'un des legs les plus durables

de l'ère Kennedy, de tous en tout cas le moins immatériel et peut-être, comme sa plus grande réussite, et un des symboles de la conquête américaine des temps modernes. À ce jour, ce sont plus de 200 000 volontaires, jeunes pour la plupart, qui ont parcouru le monde, 137 pays au total, depuis que la très longue aventure du *Peace Corps* a commencé[412]. Il y a en effet désormais plus de quarante ans que Kennedy a signé le 1er mars 1961 l'ordre exécutif N°10924 créant le *Peace Corps,* et un peu plus même depuis que le 14 octobre 1960 à l'Université de Ann Arbor le candidat démocrate à la présidence mettait au défi, à 2 heures du matin après son premier débat télévisé avec Nixon, les 10 000 étudiants restés pour l'accueillir : « *Combien d'entre vous êtes prêts à passer dix ans de vos vies en Afrique, en Amérique latine ou en Asie pour les États-Unis et pour la liberté ? [...] De votre volonté à consacrer une part de votre vie à ce pays dépendra notre capacité en tant que pays libre, à rester dans la compétition*. »[413] L'expression même de *Peace Corps* naissait seulement quelques jours plus tard, le 2 novembre au *Cow Palace* de San Francisco, lancée par Kennedy à l'occasion d'un autre discours où il s'en prenait encore à l'administration Eisenhower, incapable, selon lui, de mener la guerre froide avec suffisamment de vigueur, et où il assurait qu'il fallait « faire mieux », en envoyant des Américains à l'étranger, motivés pour défendre la liberté et « *triompher des efforts des missionnaires de M. Khrouchtchev* ». Le Peace corps devient alors une arme pendant la guerre froide.

Les volontaires du corps de la paix, étudiants pour la plupart, se faisaient professeurs remplaçants d'anglais, de mathématiques, de biologie[414]…initiaient des projets de constructions d'écoles, de puits dans les villages,…initiaient les jeunes aux nouveaux outils informatiques qu'ils venaient d'offrir en don. Les volontaires du Corps de la paix mettaient également en place des programmes de sensibilisation à la protection de l'environnement. Toutes ces actions rendaient les membres de l'ONG plus proches des populations, et favorisaient ainsi leur intégration aux cultures et aux réseaux relationnels locaux.

Porter les habits traditionnels, le boubou ou pagne coloré, pour les filles ; danser les danses africaines, être capable à son arrivée de dire quelques mots dans la langue

[412] eJournal USA, *Le corps de la paix. 50 ans au service de l'amitié*, Revue électronique du département d'Etat des Etats Unis. VOLUME 15/ MAI 2011 / NUMÉRO 11
[413] eJournal USA, *idem*
[414] De la classe de 6e en 3e au lycée, j'ai eu 2 enseignants d'anglais et une de physique-chimie volontaires du Peace Corps, pour répondre au manque d'enseignants au Lycée d'Etat de Tchibanga.

locale, et surtout démontrer par la suite sa volonté de l'apprendre, tous ces gestes que ne font pas les autres expatriés, s'entendent-ils dire parfois, permettent d'être accepté et de s'intégrer : « *C'est tout le village alors qui devient votre professeur de kanembu* », confie un volontaire perdu en plein Tchad (Nara, 1964 : 22). La langue française étant un obstacle pour ces jeunes américains, le mot d'ordre de rigueur était l'apprentissage des langues africaines pour faciliter le contact sans devoir passer par le français. Aussi audacieuse et naïve qu'elle ait pu apparaître à ses débuts, l'idée de mettre en contact direct Américains et Africains fonctionne. Il ne s'agit pourtant que d'Américains très ordinaires, mais, avec cet échantillon représentatif du « gamin américain de *college* », une certaine magie opère, selon un évaluateur : «*Tous sont généreux, et presque tous sont extravertis, pleins de bonne humeur, contagieusement affectueux, et d'une énergie à toute épreuve »*. Et le plus important pour le *Peace Corps, « les gabonais, de l'idiot du village au préfet, les adorent* », conclut-il dans son rapport (Nara, 1966 : 20). « *Nous avons trouvé le bon filon* », constate, lui, après une tournée en Afrique, Harris Wofford, conseiller de Kennedy pour les droits civiques. « *Ils sont le genre d'Américains énergiques, intelligents et pleins de bonne humeur que nous avions besoin d'envoyer et que les Africains avaient besoin de voir.*» (White House Files, 1962). La guerre froide, une fois encore, n'est pas loin.

Outre atlantique, pour beaucoup, et Foucart, le «Monsieur Afrique » de De Gaulle tout particulièrement, cette présence spécifique des États-Unis sur le continent noir au travers de sa jeunesse est avant tout un danger. L'arrivée d'un contingent du *Peace Corps* dans un pays constitue « une mauvaise chose », à la fois pour ce pays et pour la France, dont on tient De Gaulle informé (Foucart, 1997 : 179). Pour Foucart qui explicite dans ses carnets cette crainte du *Peace Corps,* et son aversion pour une organisation qui lui semble plus préoccupée de politique que de développement, ces volontaires auxquels les Américains « *donnent une formation très idéologique* » ne font pas autre chose que « *du renseignement ou de la propagande* » (Foucart, 1997 : 179). Vecteur majeur de l'action américaine en Afrique, le *Peace Corps* a eu tôt fait, en effet, de devenir une crainte française, voire une véritable phobie. Au Gabon, l'un des témoins de cette phobie est sa mise en cause directe lors de la tentative de coup d'État de 1964. Sous la pression française, il sera finalement expulsé en 1968 (Durand, 2005) avant de revenir quelques années plus tard par la forces des projets.

Si WWF-US ou WCS ne sont pas le Peace Corps, le rapprochement est vite fait tant au niveau des populations villageoises qu'au sommet de la gouvernance. La langue officielle de ces ONG (l'anglais), les sources de financements importants ou les méthodes de travail au contact des populations et des dirigeants, sont autant de facteurs favorisant cette assimilation. Certains discours recueillis au cours de nos séjours au Gabon confortent l'idée d'une résurgence de cette confrontation entre américains et européens. « *Les américains sont pragmatiques. Ils agissent et n'hésitent pas à mettre la main dans la poche. Quant aux européens, les français, il faut d'abord beaucoup de diplomatie* »[415] nous confiait un responsable du ministère de l'environnement. Par ailleurs, l'action de certaines ONG ou associations nationales est souvent assimilée à une tentative d'infiltration ou de déstabilisation du pouvoir en place par les puissances étrangères. C'est ainsi que le président Bongo et son vice-président Di Djobe Divungui Di Dingui exhortent les représentants de la société civile convoquée à la présidence suite à l'affaire bélinga : *« Veillez à ne pas servir les intérêts du monde occidental de manière naïve. Ne soyez pas les caisses de résonance des intérêts étrangers*. » Puis d'ajouter: « *Ne vous mêlez pas de la guéguerre entre les grandes puissances. La Chine que certains combattent aujourd'hui est une autorité mondiale*. » (Moses, 2007 : 2).

Dans le même ordre d'idées, « *les ONG américaines servent de relais aux grands groupes industriels ou pharmaceutiques. Il suffit de superposer la carte des parcs nationaux à celle des ressources minières du pays…la coïncidence est remarquable. Doit-on parler de simple coïncidence ?* »[416]*.* Si jusqu'ici aucune étude ne permet de justifier les rapports entre les ONG environnementales au Gabon et les groupes industriels ou pharmaceutiques, le sentiment de suspicion existe bien. *« Nous savons qu'il y a certaines pratiques. Certains touristes scientifiques passent des mois dans nos forêts ; ils demeurent connectés par satellites à leurs commanditaires en occident, mais nous n'avons pas les moyens de vérifier ces actes. Certaines personnes dans les villages peuvent en parler, mais comment voulez-vous prouver la bio-piraterie dans un contexte où nous n'avons pas les moyens de contrôle nécessaire, et où les ONG connaissent mieux que nous notre territoire ?* » nous confie Emile Manfoumbi, alors conseiller du Ministre de l'économie forestière, de l'environnement et représentant du

[415] Landry Bernard Panzou, Point focal changement climatique à la direction de l'environnement, Libreville, entretien du 02 juillet 2010.
[416] Paulin Kialo, anthropologue, chercheur à l'Institut de recherche en sciences humaines, auteur de *parcs nationaux et diplomatie environnementale au Gabon (2012)*, L'harmattan. Entretien du 15 juin 2009, à Libreville.

Gabon à la COMIFAC (actuellement secrétaire exécutif adjoint de l'ANPN)[417]. Un sentiment de suspicion que nous retrouvons également chez certains membres d'ONG nationales : « *Les responsables du Ministère ne nous considèrent pas comme de véritables acteurs de la protection de l'environnement. Ils préfèrent faire confiance aux ONG internationales qui ont des objectifs inavoués. Chaque année, de nombreux chercheurs affiliés aux ONG internationales viennent dans ce pays et leurs recherches servent à nourrir les grands réseaux pharmaceutiques. Le cas de l'iboga est un exemple. Le pays n'a aucun droit sur son utilisation actuelle aux USA. Mais ce sont des choses qu'il ne faut pas dire, sinon…*»[418]

1.1.3. Les programmes européens pour l'environnement au Gabon

Si l'empreinte des acteurs américains tant par les financements que par la présence physique sur le terrain est très marquée, quelques programmes européens, forts des relations historiques avec l'ensemble des pays de la sous-région d'Afrique centrale (relations de la colonie avec le colonisateur), participent à la mise en œuvre de la gestion durable au Gabon. Notons quelques-uns de ces programmes dans une approche comparative pour relever les particularités idéologiques et les convergences.

Depuis 1992, l'Union européenne finance le programme régional Conservation et utilisation rationnelle des Écosystèmes Forestiers en Afrique Centrale (ECOFAC) qui appuie la gestion des aires protégées et le développement de ses populations périphériques dans sept pays d'Afrique Centrale. Le programme ECOFAC est un des programmes les plus importants de l'Union Européenne. La maîtrise d'ouvrage au niveau régional est assurée par le Gabon. Le programme vise la mise en œuvre des actions en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées du Plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Son objectif global est une meilleure contribution des ressources naturelles à la lutte contre la pauvreté. Prévu pour durer quatre ans, il a démarré en avril 2006. Mais c'est bien dans son objectif spécifique défini dans la phase IV du projet, que se dessine une nette distinction d'avec la philosophie américaine sur la finalité de la conservation : contribuer à garantir à long terme les activités liées à l'exploitation et à la valorisation économique des ressources

[417] Entretien du 14 juin 2009, Libreville.
[418] Protet Essono Ondo, ingénieur forestier, coordonnateur des programmes de l'ONG Brainforest, entretien du 19 juin 2009, à Libreville.

naturelles nécessaires au développement et au bien-être des populations des huit pays d'Afrique centrale, par la conservation et la gestion durable de 180.000 km^2 d'écosystèmes de forêts tropicales et des savanes représentatives de la biodiversité de la sous-région[419].

Encadré 15: *Le programme ECOFAC IV : renforcer les financements européens*

La Commission européenne renforce le programme ECOFAC pour la conservation et gestion durable des forêts d'Afrique Centrale avec 38 M€

La Commission européenne va intensifier son appui à la conservation des forêts tropicales humides de l'Afrique Centrale avec le nouveau programme ECOFAC IV doté de 38 millions d'euros. L'objectif est de garantir à long terme la conservation et la gestion durable des ressources naturelles de 8 pays d'Afrique Centrale – Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo et São Tomé et Príncipe. Avec le retour dans le programme de la RDC, qui représente la moitié des surfaces boisées de la région, ce programme couvrira 180.000 km^2 d'écosystèmes de forêts tropicales et de savanes.

Les besoins des populations locales, extrêmement dépendantes des ressources de la forêt, constituent une préoccupation majeure du programme qui a investi beaucoup dans la recherche de stratégies et de moyens capables de concilier développement humain et conservation, avec des projets complémentaires (microréalisations et développement rural). Le programme ECOFAC a été initié en 1992, à la suite de la Conférence de Rio sur la diversité biologique, pour contribuer à la Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers et de la biodiversité d'Afrique Centrale. Au départ, il concernait six pays : le Cameroun, la Guinée Equatoriale, le Gabon, la République Centrafricaine, le Congo et São Tomé et Príncipe. Globalement, plus de 70 millions d'€ ont été engagés lors des 3 premières phases sur 6ème, 7ème et 8ème FED.

ECOFAC IV représente l'apport le plus important de l'UE à la mise en œuvre du Plan de Convergence établit par les pays de la COMIFAC (Commission des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale) et un appui fort au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), né de l'accord entre les bailleurs de fonds et les ONGs à l'occasion du Sommet Mondial pour le Développement Durable de Johannesburg en 2002.Cette nouvelle phase prévoit également une participation au Plan d'Action relatif à l'application des règlementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT, le Plan d'Action européen pour l'Application de la Loi et la Gouvernance des Forêts). Cet engagement traduit la volonté de l'UE de travailler avec les pays producteurs de bois pour combattre la déforestation et réduire le commerce de bois illégal.

www.europa.eu
Brazzaville/Bruxelles 2006

La composante Gabon du programme ECOFAC, dotée de 3,15 millions d'euros, intervient sur deux volets en appui à l'Agence Nationale des Parcs Nationaux[420]. Le premier volet prend la forme d'un appui institutionnel visant à développer et mettre en œuvre les outils structurants et les organes devant assurer la viabilité du réseau des parcs (textes d'applications, plan d'affaires, fonds fiduciaire, fondation, Conseil scientifique…). Quant au

[419] Cellule d'appui à l'ordonnateur national du Fonds européen de développement (FED). http://www.cofed.cd/environnement1.html,

[420] Ministère du développement, de la performance publique, de la prospective et de la statistiques, Ordonnateur national du FED/Délégation européenne au Gabon, Rapport annuel conjoint, 2008, Libreville, 2008

second volet, il réside dans des actions consistant à : donner un support à la gestion du parc de la Lopé (mise à niveau et formation du personnel), contribuer au développement des activités alternatives en périphérie afin de réduire la pression de chasse sur la faune et poursuivre l'appui au développement de l'écotourisme pour assurer la contribution du parc au développement socio-économique.

Comme pour répondre à la présence active des américains, l'Union Européenne a développé d'autres projets au Gabon à travers son Fonds européen de développement (FED). Ces programmes mettent en œuvre des actions diverses, dans des secteurs d'activités variés, mais le lieu commun reste la finalité, mettre la gestion durable des ressources naturelles au service du développement local. Le tableau N°39 donne un aperçu des projets européens au Gabon. Moins important en termes financiers, l'ensemble des programmes de l'Union européenne au Gabon se distingue par l'association de la conservation au développement humain en notant une composante sociale aux actions mise en œuvre. Mais l'Union Européenne s'inscrit dans la suite de l'aide au développement, en orientant la plupart de ses financements au soutien des structures des Etats.

Notons que le Fonds européen de développement (FED) est l'instrument principal de l'aide communautaire au développement des États ACP ainsi que les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Le traité de Rome de 1957 avait prévu sa création pour l'octroi d'une aide technique et financière, initialement aux pays africains toujours colonisés à cette époque et avec lesquels certains États ont eu des liens historiques. Ce qui en favorise le caractère néocolonial, une main tendue pour aider, mais aussi pour maintenir dans les anciennes colonies un droit de regard sur la gestion des ressources[421]. Toutefois, l'Union reste fidèle à une philosophie qui définit la finalité anthropocentrée de la conservation : nourrir les hommes, pour conserver la nature au lieu de conserver la nature pour elle-même. Sachant que la plupart de ces financements européens sont captés par le WWF ou une commission nationale qui se charge de la définition des actions sur le terrain, cette divergence d'idéologie ne pourrait-elle pas constituer un facteur limitant pour l'attribution des financements internationaux aux acteurs de terrain ?

[421] Lire Ardant Philippe. « *Le néo-colonialisme : thème, mythe et réalité.* » In: Revue française de science politique, 15e année, n°5, 1965. pp. 837-855.

Tableau 38: *Quelques programmes européens au Gabon*

Projets européens au Gabon (*financement FED)*	**OBJECTIFS**	**Secteurs d'activités concernés**	**Montant en euros**
PSVAP Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées	*- Renforcement des capacités sectorielles de gestion des aires protégées et des parcs Nationaux ;* *- Réhabilitation et valorisation de la station de recherche d'Ipassa/Makokou ;* *- visant l'appui et la valorisation touristique du complexe d'aires protégées de Gamba*	Aires protégées, conservation Ecotourisme Forêt/savane	5 millions
PROGEANE Programme d'appui aux acteurs non étatiques	*- Renforcement des ANE dans leur capacité d'organisation et de mobilisation au niveau national sur les débats publics touchant à l'amélioration des conditions de vie des populations ;* *- Structuration interne des ANE et formation des membres afin d'accroître leurs capacités en tant que prestataires de services* *- Mise en réseaux thématiques et de formation des Organisations de la Société Civile*	Société civile Environnement Gestion de projet	3,4 millions
SYSMIN Projet système minier	*- Appui Institutionnel ;* *- Réhabilitations environnementales et actions sociales.*	Environnement Mines Hydraulique	35 millions
DACEFI Projet de Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale	*Trouver une alternative à cette exploitation illégale en dynamisant et promouvant au niveau institutionnel et sur le terrain la foresterie sociale, en soutenant les populations dans leurs démarches pour la mise en place de forêts communautaires, en développant des techniques d'agroforesterie durables permettant de diversifier le tissu socio-économique locale*	Foresterie sociale Agroforesterie Economie rurale Gestion administrative	2,5 millions
CAWHFI Central Africa World Heritage Forest Initiative	*- Sensibiliser et faire reconnaitre la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine naturel du Bassin du Congo ;* *- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de régimes de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale pour favoriser leur éventuelle inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité.*	Education environnementale	2,5 millions
AFOP Programme d'appui à la formation professionnelle	*Consolider le processus de refonte de la formation professionnelle, par l'expérimentation de filières de métiers courtes et qualifiantes (Métiers agricoles, BTP, BOIS), dans le cadre d'une approche pilote intégrant l'insertion professionnelle des jeunes déscolarisés*	Formation professionnelle	4,5 millions

Source : *Délégation européenne au Gabon*

1.2. Les programmes "doublons" et les "faux amis"

Comme nous venons de le décrire, le Gabon bénéficie d'importants moyens financiers en provenance de l'Union Européenne et des Etats-Unis pour ne citer que ces origines. Entre financements européens et américains auxquels il faut ajouter les financements régionaux ou nationaux, ceux du FMI, de la Banque mondiale[422] ou autres institutions de l'ONU (PNUD, PNUE…), le financement de la conservation semble ne pas

[422] Le Gabon rejoint la Banque mondiale en 1963. Depuis lors, l'assistance de la Banque mondiale représente un peu plus d'une vingtaine de projets qui ont aidé le pays à travailler en vue d'améliorer la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

souffrir d'un manque de revenus[423]. Ces financements traduisent non seulement l'enjeu planétaire de la gestion des forêts en Afrique centrale en général, et au Gabon en particulier, mais ils sont aussi le signe d'une lutte plus ou moins affichée entre les différentes parties pour le contrôle des territoires. Or, si ces financements sont centralisés par la délégation régionale ou nationale de l'Union européenne, leur utilisation dans le cadre d'actions ou projets spécifiques nécessite le recours à des acteurs de terrain, plus compétents, mieux outillés et bénéficiant d'une connaissance plus aboutie du territoire. Associée aux divergences d'idéologies, la multitude de programmes et d'acteurs peut avoir des conséquences non négligeables sur l'application des objectifs de conservation et l'efficacité de celles-ci sur le développement. Parmi les limites, nous évoquerons l'absence de coordination et l'émergence de conflits de compétences ou superposition des programmes.

1.2.1. Les parcs nationaux, WCS et WWF : la stratégie du "drapeau planté"

Les premières réserves de faune avaient été créées, avant l'indépendance, sur la base de la réglementation sur la chasse, les décrets du 27 mars 1944 et du 18 novembre 1947 étaient à l'origine des réserves cynégétiques, dans lesquelles la chasse était interdite, jouxtant des domaines de chasse où la « grande chasse » (ou chasse sportive) était organisée. La réglementation les distinguait alors sous l'appellation plus concrète de « réserves totales de faune » et « réserves partielles de faune » (les domaines de chasse). Mais elles n'avaient pas le caractère d'intangibilité reconnu aux réserves naturelles intégrales et aux parcs nationaux.

Ainsi, la réserve n'assurait que la protection des animaux, potentiel cynégétique, et non celle de l'écosystème, c'est-à-dire des habitats et de l'ensemble des espèces animales et végétales. C'est légalement que des concessions forestières et des concessions minières furent alors attribuées au sein de celles-ci. Cette définition des réserves de faune fut toutefois profondément modifiée, dans le sens d'une plus large et plus complète protection,

[423] GABON ENVIRONNEMENT, 2006, "*La Banque Mondiale octroie au Gabon 10 millions de dollars pour l'aménagement de ses parcs nationaux*", [En ligne], mis en ligne le 2 avril 2006, http://www.infosplusgabon.com/article.php3?id_article=272, (Consulté le 11 décembre 2011). En mars 2011, le portefeuille de la Banque mondiale comprenait déjà cinq projets actifs d'engagement d'une valeur approximative de 51 millions de dollars.

par la loi 1/82 du 22 juillet 1982 d'orientation en matière des eaux et forêts. La définition adoptée par ladite loi disposait que « la réserve de faune est un périmètre dans lequel la flore et la faune bénéficient d'une protection absolue » et interdisait « toute forme d'exploitation susceptible de modifier l'environnement et ses ressources ». A partir de 1982, toute nouvelle concession forestière ou minière dans une réserve devenait illégale sauf s'il était procédé, préalablement, au déclassement de la zone protégée, déclassement uniquement autorisé « pour cause d'utilité publique ». Par le biais des résultats d'une étude relative aux forêts tropicales d'Afrique, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature(UICN) a élaboré une carte qui retrace la situation des aires protégées en 1996.

La carte montre que les aires protégées étaient essentiellement constituées de la Lopé (domaine de chasse de la Lopé-Okanda et la réserve de faune de l'Offoué-Okanda), de Wonga-Wongué (réserve présidentielle), de setté-cama (domaines de chasse de Ngové-Ndogo, de Sette-Cama et d'Iguela, réserves de faune du Petit Loango et de la Plaine Ouanga) et Moukalaba (réserve de faune de Moukalaba-Dougoua et domaine de chasse de Moukalaba). La carte montre également l'existence d'une réserve MAB : Ipassa-Makokou. Outre les zones identifiées sur la carte, nous notons également l'existence d'un arboretum : arboretum de Sibang, et d'une forêt classée : la forêt classée de la Mondah.

Carte 26: *Les aires protégées du Gabon avant 2002*

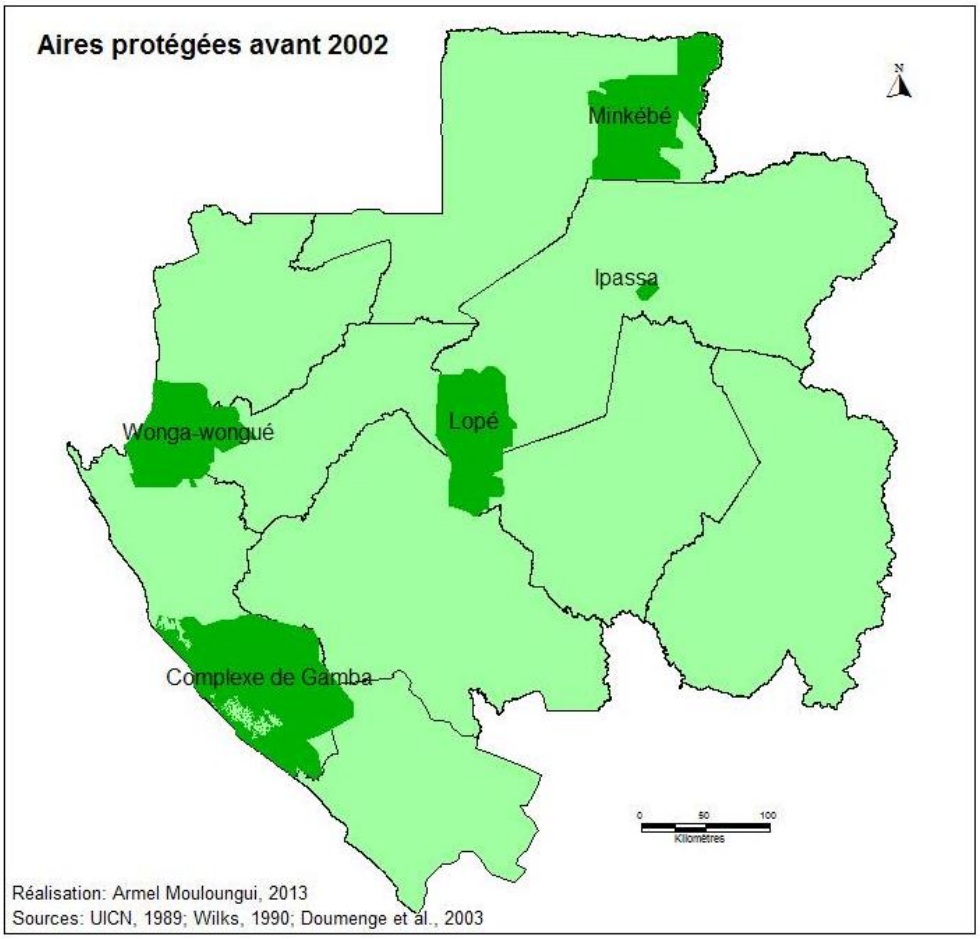

Source : *L'atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique, UICN, 1996*

Ainsi, les aires protégées existaient déjà au Gabon avant la création des parcs nationaux en 2002. Cependant, les différentes lois qui les régissaient comportaient des insuffisances, si bien que les efforts de protection demeurèrent très insignifiants et ce d'autant plus qu'à la faiblesse du corpus juridique allait s'ajouter le manque d'application du peu de réglementation existante.

Au cours de la même étude, afin de changer la situation, dans la perspective d'accroître la superficie des aires protégées au Gabon, et en prévision de la convention de Yaoundé en 1999, l'UICN va proposer une carte des sites susceptibles d'être érigés en aires protégées.

Carte 27: *Les aires protégées proposées par l'UICN en 1996*

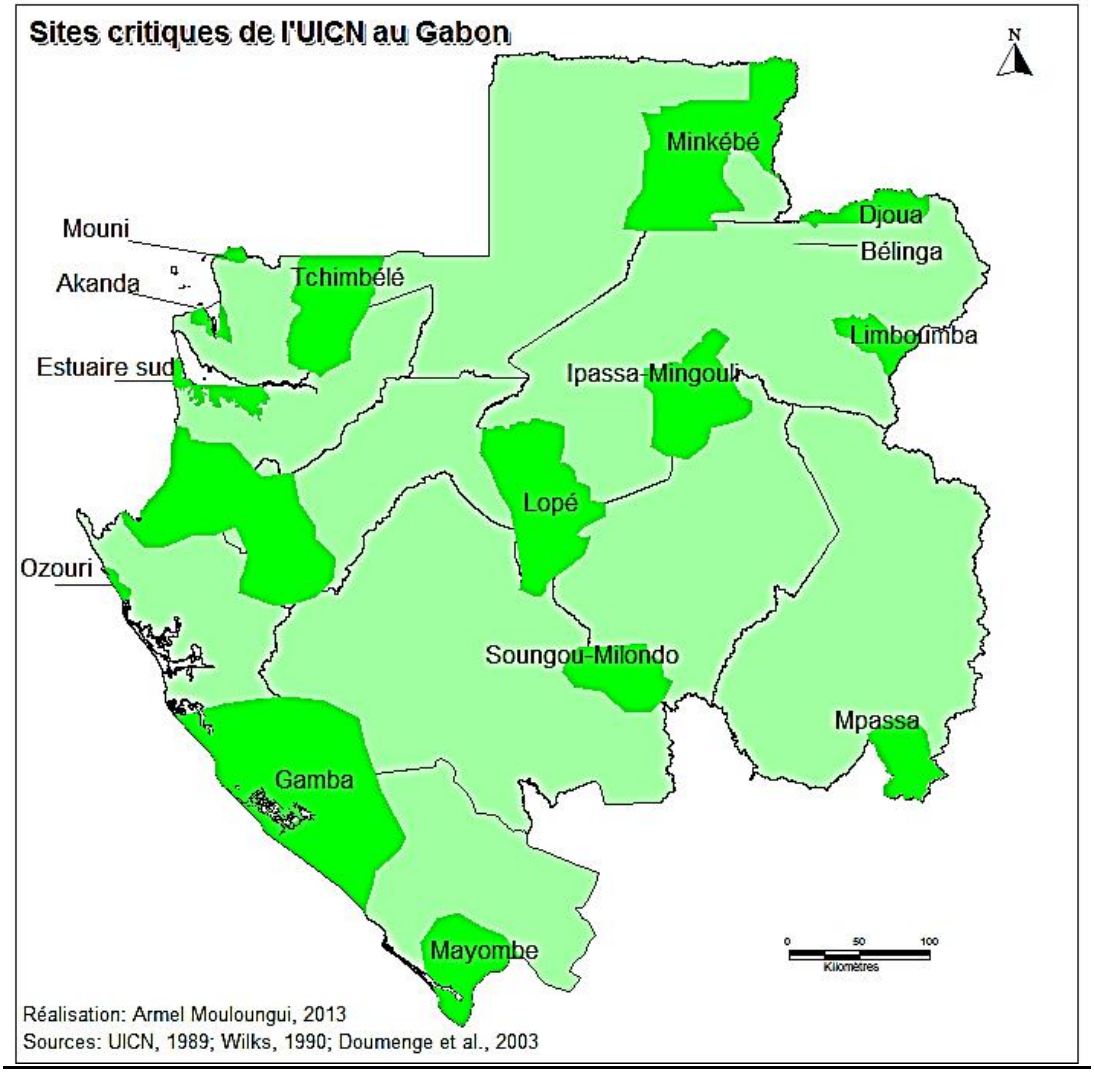

***Source** : L'atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique, UICN, 1996*

La carte des aires protégées proposée par l'UICN va rejoindre d'autres propositions à l'instar de celle d'Olivier LANGRAND, travaillant pour le compte du WWF-Carpo. Le tableau ci-après illustre les propositions d'Olivier LANGRAND qui non seulement précise la catégorisation de ces zones, mais également le niveau de dégradation. Ce qui traduit la pertinence de l'étude puisque faisant mention de données nécessitant une approche du terrain. Langrand précise également l'écorégion de référence conformément aux concepts clés du WWF.

Tableau 39 : *Les aires protégées proposées par Langrand*

NOM	Catégorie UICN	Désignation	Surface Totale (ha)	Ecorégion	Niveau de dégradation	Surface nette (ha)
MOUKALABA	IV	Réserve Faune	20000	1	0,3	6 000
Moukalaba-Dougoua	IV	Réserve Faune	80000	1	0,3	24 000
Sette-Cama	IV	Réserve Faune	200000	1	0,7	140 000
Iguela	IV	Réserve Faune	180000	1	0,7	126 000
Minkebe	IV	Réserve Faune	500000	4	1	500 000
Monts de Cristal	UA	Réserve Nature	410000	1	0,7	287 000
Ngove-Ndogo	IV	Réserve Faune	250000	1	0,7	175 000
Petit Loango	IV	Réserve Faune	50000	1	0,7	35 000
Wonga-Wongue	IV	Réserve Faune	25000	1	0,7	17 500
Réserve de la Lope	IV	Réserve Faune	500000	1	1	500 000
Wonga-Wongue	IV	Réserve Faune	48000	1	0,7	33 600
Ipassa-Makokou	Ib	Réserve Nature	15000	4	0,7	10 500
Ouanga Plain	IV	Réserve Faune	20000	1	0,7	14 000
Grand Bam-Bam	IV	Réserve Faune	20000	1	0,7	14 000

Source : *Langrand, 2000*

En 2002, le Gabon annonce la création de treize nouveaux parcs nationaux dont certains sont à la fois terrestres et marins et parmi lesquels trois existaient déjà sous un statut différent (Loango, Lopé et Minkébé). De plus, deux anciennes aires protégées (Moukalaba et monts Doudou) ont été réunies en un parc national (Moukalaba Doudou) et une réserve naturelle existante (Ipassa) fait désormais partie d'un ensemble beaucoup plus vaste (Ivindo). Par contre, Wonga Wongue conserve son statut de réserve présidentielle ; La Mondah, celui de forêt classée et Sibang celui d'arboretum. Finalement, huit parcs nationaux sont entièrement nouveaux. Au total, les treize parcs nationaux représentent 2 837 128 hectares dont 129 307 hectares de territoire marin, soit plus de 10,6 % de la superficie totale du territoire.

Les parcs nationaux sont donc l'aboutissement d'un long processus, une carte dont la synthèse associe des travaux divers dont l'UICN et le WWF ont été les principaux acteurs déclencheurs. Comme nous l'avons noté dans la seconde partie de notre analyse, WCS et WWF sont des acteurs incontournables dans la conception et la mise en œuvre des politiques forestières et environnementales au Gabon. Historiquement, si WWF s'est très tôt investi à occuper le terrain par la réalisation de projets de terrain, la WCS a "bâti son

empire" progressivement et n'est devenu un acteur important au Gabon qu'à partir de la fin des années 90. De plus, dans le cadre de la gestion des parcs nationaux, la WCS occupe une place beaucoup plus importantes, non plus seulement comme acteur-conseil, par la conduite de travaux scientifiques, mais par la réalisation d'actions concrètes pour la gestion, d'aménagement des parcs, de contrôle, au point d'en devenir le principal "rival" de l'ANPN. Pour comprendre cette projection au premier plan de la WCS, faisant presqu'oublier les efforts des autres concepteurs des parcs nationaux, le récit du conseil des ministres qui marque la création des parcs nationaux est révélateur :

> *« En cette matinée du 1er août 2002, à Libreville, le président gabonais El Hadji Omar Bongo a convoqué ses ministres en urgence pour une réunion qui ne précise par son ordre du jour […]. Parmi les ministres qui pénètrent dans la salle du conseil du palais présidentiel, personne n'a la moindre idée du motif de cette réunion et la présence de trois étrangers ne fait qu'accroître leur perplexité. D'autant que deux d'entre eux leur sont totalement inconnus : Lee White, un biologiste britannique qui représente au Gabon la WCS de New York, et André Kamdem Toham un camerounais en poste à Libreville où il travaille pour le WWF. En revanche, Michael Fay, un écologiste et explorateur américain, employé lui aussi du WCS est plus familier à certains ministres… »* (Quammen, 2003 : 76)

Deux agents de WCS pour un agent de WWF, alors que quelques années plus tôt, l'initiative des études sur les zones prioritaires est lancée par WWF. De plus, le récit rapporte que la présentation du projet est faite non par l'agent du WWF, mais d'abord par Michael Fay qui confiera quelques mois plus tard au National geographic, « *je me suis lancé dans mon grand numéro. Le Président ne quittait pas des yeux son petit écran de contrôle et ses ministres semblaient tout aussi attentifs* » (Quammen, 2003 : 76). Après Fay, Lee White continue la présentation grâce à une projection vidéo montrant les mêmes animaux, les mêmes endroits, mais, cette fois, les éléphants, les hippopotames et les baleines évoluaient sur les écrans, ouvrant grand les fenêtres sur des merveilles qui vivaient à quelques centaines de kilomètres de la salle du conseil. L'article du National geographic ne mentionne aucune intervention de l'agent du WWF.

Ce récit de la création des parcs nationaux en ferait presque oublier qu'avant le *Mégatransect* de Mike Fay, le WWF s'était déjà mobilisé, et que certains chercheurs gabonais ou indépendants avaient déjà proposé certaines zones pour la création de deux

ou trois parcs nationaux[424]. Selon nos sources, cette récupération par WCS va entrainer la frustration du WWF, qui va devoir rendre compte non seulement à l'UICN, mais aussi au WWF-US qui avait participé au financement des dites recherches. Notons qu'au regard de certaines questions jugées sensibles, nos interlocuteurs ont souhaité garder l'anonymat prétextant que « *ceux dont on parle ont le pouvoir de décider dans tous les secteurs de l'environnement et de la forêt*. ».

Pour certains « *c'est WWF qui a permis l'implantation de WCS* »[425], malgré la collaboration de cette dernière avec le CIRMF de Franceville. Jusque en 1990, la WCS n'était représentée que par un seul membre, un étudiant venu préparer sa thèse en collaboration avec le CIRMF de Franceville. C'est à la faveur des études réalisées avec le CIRMF puis le WWF que le jeune diplômé White va devenir chercheur associé, puis représentant de WCS au Gabon, avec résidence à la Lopé. « *Le WWF aurait pu conduire toutes les recherches avec ses propres scientifiques, mais pour plus d'efficacité, ils font appel à Lee White, qui avait déjà une avance sur la connaissance du site de la Lopé.* »[426]. Selon nos interlocuteurs, Lee White se serait servi des études réalisées en collaboration avec le WWF pour d'une part, convaincre New York d'accroitre l'investissement de l'ONG au Gabon, à travers sa représentation nationale, mais aussi pour s'arroger les financements qui allaient découler de la création du réseau de parcs nationaux. Car, devant l'enthousiasme de Lee White et de Michael Fay, le président Bongo va voir en ces deux scientifiques, les seuls capables de mettre en place et de gérer le réseau de parcs nationaux.

Cet épisode aurait entrainé une restructuration de WWF sur le plan régional, tant au niveau du personnel, qu'au niveau des budgets alloués. Cette restructuration est confirmée par Pierre Valentin TCHOL KALDJOB, lors d'un audit réalisé pour le WWF-CCPO. Il note « *Comme la plupart des bureaux WWF en Afrique Centrale, le CCPO est en pleine phase de restructuration. Il nous a été donc impossible d'avoir un organigramme présentant de manière claire et formelle la répartition des tâches qui y est faite.* » (Tchol Kaldjob, 2008 : 32) Le WWF-Cameroun aurait depuis, choisit de ne plus solliciter le WWF-US pour des financements.

---

[424] Un point de vue que nous exposait déjà Paulin Kialo lors d'un entretien à Libreville.
[425]Claudine Angoué, Anthropologue, enseignante à l'Université Omar Bongo. Elle est l'un des rares chercheurs gabonais à avoir travaillé avec WCS, WWF puis avec l'ANPN. Proche de Lee White. Entretien. *Op cit.*
[426] Claudine Angoué, *ibid*

Quelques années après l'installation officielle de WCS au Gabon, Lee White quitte l'ONG et passe du côté gouvernemental. Si officiellement, ses nouvelles missions au sein de l'équipe gouvernementale, d'abord au Ministère de l'environnement, sont une charge assez prenante pour continuer à assumer son poste de représentant national de WCS, nos sources évoquent un licenciement par l'ONG pour mauvaise gestion. Depuis son arrivée à l'Agence nationale des parcs nationaux, le processus actionnel du Dr Lee White va dans le sens de rendre indépendante l'agence de toute influence par les ONG internationales. La création d'une fondation pour les parcs nationaux dans le but de mettre en place une structure pouvant capter les financements internationaux, est une des stratégies pouvant être perçue comme une forme de représailles.

Ainsi, entre la gouvernance des ONG internationales et les parcours individuels que celles-ci suscitent, la gestion forestière et environnementale peut souffrir de la confrontation idéologique et des conflits individuels transposés sur le plan national. La préservation de la nature en Afrique centrale en général constitue une véritable manne financière, une véritable ruée vers l'or vert qui ne fait que commencer. Si WWF et WCS affichent officiellement de bons rapports, les récits que nous venons d'évoquer témoignent d'une concurrence permanente entre les deux principaux acteurs de la gestion forestière et environnementale au Gabon. Cette concurrence est particulièrement vive pour le contrôle des aires protégées, ou la gestion des zones d'interventions de leurs projets, mais aussi dans des domaines divers comme le recrutement du personnel compétent, la coordination des plateformes de concertation et de gestion[427].

Pour assurer la pérennité de leurs projets, les ONG ont grand besoin de financements souvent extérieurs à leur ligne budgétaire. La stratégie consiste donc à identifier un territoire à forte valeur pour la conservation, d'y identifier les principales menaces sur l'environnement, pour proposer un plan de gestion visant à réduire les impacts sur les écosystèmes. La collecte de financements devient alors un enjeu fondamental ou, comme le note Daniel Compagnon (2005 : 182) *« la collecte de fonds devient une fonction de plus en plus vitale…* », accentuant ainsi la concurrence entre les différents acteurs. Chaque acteur met en œuvre son propre discours, ses propres concepts

[427] Si WCS a mis en place un cycle de formation professionnelle, WWF recrute directement à l'école des eaux et forêts. Par ailleurs, les deux ONG vont parfois "pêcher" au sein de l'administration des eaux et forêts, parmi les fonctionnaires. Privant ainsi indirectement les institutions de l'Etat d'un personnel qualifié.

pour promouvoir sa propre marque. Si l'objectif affiché est la préservation de la nature, en fond, la finalité reste la défense des principes de l'organisation et sa façon de penser. Cet objectif semble avoir pris le dessus dans le cas de la collaboration entre WWF et WCS au Gabon : un parcours associé au départ, avec la réalisation d'études sur la biodiversité, au final, une présence plus marquée de WCS dans les parcs nationaux, et une localisation plus globale pour WWF.

En 2011, année internationale de la forêt et à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) rappelait dans un rapport (UNEP, 2007) le rôle indispensable des écosystèmes forestiers et l'enjeu de leur préservation. Le rapport insiste sur la nécessité de trouver le juste équilibre entre conservation des forêts et développement socio-économique local, en évitant à tout prix une « muséification » de la forêt, qui fait vivre directement, via la cueillette, la production etc., plus d'un milliard d'humains. Le rapport chiffre à 40 milliards de dollars supplémentaires par an l'investissement nécessaire dans le secteur forestier (soit une hausse de deux tiers des investissements actuels), ce qui permettrait de diminuer la déforestation de moitié d'ici 2030, d'augmenter les plantations d'arbres de près de 140 % d'ici 2050, de séquestrer ou supprimer 28 % du carbone de l'atmosphère et de créer des millions d'emplois. Ces chiffres constituent un enjeu fondamental pour la ruée vers l'or vert, et une concurrence accrue entre les différents acteurs au Gabon.

1.2.2. De l'ingérence écologique à la gestion des territoires : le jeu des acteurs

La conservation des aires protégées en Afrique est soutenue majoritairement par la communauté internationale. Par le biais du FFEM (FFEM), la France a financé entre 2003 et 2006 un appui au développement de l'écotourisme en Afrique centrale pour un montant de près d'un milliards d'euros à travers le projet Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC). A la suite de la visite de Colin Powel au Gabon, les Etats-Unis ont investi 53 millions d'euros pour la conservation. Ces financements directs sont pour la plupart cooptés par les principales ONG (WWF et WCS) qui en assurent l'utilisation sur le terrain. A ces financements provenant des pays industrialisés, les ONG font appel également aux financements internes. L'UICN (1999) évalue à 100 millions de dollars environ la somme investie entre 1992 et 1998 par des donateurs extérieurs, à travers les

ONG, dans près de 16 pays, pour des projets de conservation (UICN, 1999). La force de ces ONG tient à leur capacité à attirer des donateurs de plus en plus nombreux. Soulignons les capacités du WWF dans ce domaine, avec un million de donateurs en 1981, et cinq fois plus aujourd'hui. En 1970, le lancement du Club des 1001 (rassemblant 1001 donateurs de 100 000 dollars chacun) avait permis de collecter 10 millions de dollars pour consolider l'ONG. Et entre 1985 et 2003, le WWF a déboursé 1,165 milliards de dollars dans ses différents projets à travers le monde (Dumoulin et Rodary, 2005).

Tableau 40: *Quelques financements internationaux actuels*

Financements internationaux : bailleurs et projet	**Acteurs de la mise en œuvre**	**Durée**	**Montant total en euros**
Union Européenne : Réhabilitation et valorisation de la station de l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale de Makokou/Ipassa	IRET-CIFOR	4 ans	2 618 000
AFD : Appui aux parcs nationaux du Gabon	ANPN	3 ans	5 800 000
USAID-CARPE	WWF-WCS	3 ans	652 000
Mac Arthur Foundation : Assessing the human welfare effects of establishing protected areas for biodiversity conservation	FIGET	3 ans	250 000
US-FISH & Wildlife: formation des écogardes	WCS	1 an	40 000
TOTAL			9 360 000

Source: *AFD, WCS-Gabon, CARPE*

L'action internationale pour la protection de la nature s'accompagne d'une coopération entre les différents acteurs. Nous avons également montré que chaque acteur, notamment les ONG internationales mettent en œuvre des stratégies visant à occuper le terrain et à façonner les idées, afin de mieux garantir l'applicabilité des concepts juridiques et les méthodes qui leurs semblent appropriées. Ceci par le biais d'un soutien institutionnel, financier et protéiforme (Cazalet, 2004). Toute cette puissance financière et les savoirs qu'elles détiennent leur donnent la légitimité d'imposer leur vision de la conservation de la nature à l'international, particulièrement dans les pays du Sud.

Rossi (2003) compare cette tendance à la mondialisation de sa conception de l'écologie par le Nord et au nom de la vérité unique dont il est le détenteur à la (bonne) foi qui animait le colonisateur, voilà un siècle, dans sa mission civilisatrice. Aujourd'hui,

l'Occident décide de ce qui est "écologiquement correct" de penser, de dire, de faire ou de ne pas faire. Il impose sa vision ethnocentrée des rapports à la nature, son approche globale et planétaire des problèmes. Il s'agit là bien de « *l'ingérence écologique* » telle que la définissent Sachs (1994) ou Rossi (2003). Cette stratégie est parfaitement orchestrée: en court-circuitant les institutions centrales des États, en établissant un principe de supranationalité dans la prise de décision, en intervenant directement au niveau régional ou local, ces mécanismes imposent la prise en compte par les collectivités de la vision occidentale de la gestion de l'environnement (Rossi, 2003). Il n'est ainsi pas inutile de se demander si l'environnement n'est pas progressivement devenu un nouvel instrument de régulation politique, sociale et économique aux diverses échelles de gouvernement, entre les mains des pays du Nord.

Au regard de nos analyses, cette mission civilisatrice d'un nouveau genre est ainsi bien perceptible au Gabon avec, la nomination par Conseil des Ministres du 27 octobre 2009, au poste de Secrétaire Exécutive de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux de Lee White, précédemment Coordonnateur de l'ONG WCS/Gabon. Cette décision suscite deux interprétations possibles : pour certains, on assiste à l'arrivée d'un scientifique (Ndjimbi, 2012) amoureux de la nature (Dougueli, 2011) à la tête de l'agence des parcs au Gabon ; pour d'autres, c'est une « *imposture* » (Dworaczek-Bendome, 2011), « *une prise* » d'une institution de l'Etat par les ONG internationales. Franck Ndjimbi quant à lui évoque le parcours individuel d'un opportuniste « *Cirer les pompes ce n'est pas avoir du pouvoir. Je ne suis pas certain qu'il y ait du militantisme ou de la xénophobie chez ceux qui lui récusent toute légitimité. C'est juste une question de légalité et de legs historique. Ce sont aussi, me semble-t-il, des positions motivées par l'expérience du passé. Comment et pourquoi Lee White a-t-il été viré, je dis bien viré, de WCS et dans quel état a-t-il laissé cette ONG ?* » [428] Ingérence, stratégie d'appropriation des territoires par les ONG ou les puissances occidentales ou simple parcours individuel ?

La nomination de Lee White pourrait être dans une large mesure être comprise comme une stratégie de l'ONG WCS, pour accroitre son emprise sur les espaces protégés, dans un contexte de concurrence et de crise environnementale dans le monde. Si

[428] Franck Ndjimbi a été conseiller du Président Omar Bongo, et un des concepteurs du CNPN (Conseil National des Parcs Nationaux) devenu ANPN. Entretien téléphonique du 15 février 2012

généralement les acteurs de la coopération sont censés jouer les rôles de conseillers ou de directeurs techniques, en somme d'aide à la décision (Dumoulin et Rodary, 2005), on assiste à la mise en œuvre de nouvelles stratégies d'appropriation des territoires par ces acteurs. Non seulement, c'est leur voix qui est entendue pour la création des aires protégées, mais les ONG assurent aussi le contrôle de la gestion de la nature en formant, en canalisant les financements, en influençant les décideurs. Cette nomination transgresse la loi organique des parcs nationaux qui stipule, en son article 33, que le « *Secrétaire Exécutif est nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé des parcs nationaux. Les candidats soumis à nomination sont sélectionnés par le Comité de gestion après appel public à candidature* ». La nomination de Lee White n'a en effet, pas du tout obéi à l'appel public à candidature.

Après sa nomination, le nouveau secrétaire exécutif de l'agence a élaboré une proposition de modification du statut de l'ANPN, visant à rendre officiel le rattachement à la présidence de la République. Par la même occasion, le nouveau responsable des parcs rend légales les conditions de sa nomination. Si on peut concéder que la disposition relative à l'appel public à candidature n'a jamais été respectée, on ne saurait supprimer le rôle du ministre de tutelle. Et pour cause, l'article 5 de la loi 11/82 portant régime juridique des établissements publics, dispose : « *Le directeur général est nommé par décret du Président de la République sur proposition du ministre assurant la tutelle technique* » alors que l'article 13 alinéa 1 de la loi 12/82 portant organisation de la tutelle de l'Etat sur les établissements publics précise que « *le ministre chargé de la tutelle technique (…) propose au Président de la République la personne à nommer au poste de directeur général* ». Cela dans le droit fil et l'esprit des dispositions constitutionnelles relatives aux missions dévolues au Président de la République et au gouvernement dans la détermination et la conduite des politiques publiques. *« Une fois encore, c'est l'esprit et la lettre de la Constitution qui se trouvent mis à mal par la proposition du Secrétariat exécutif de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux* »[429]. Sortir un domaine d'activité aussi important du domaine de gestion traditionnelle ne serait-il pas ouvrir la porte à une nouvelle forme de concentration du pouvoir ? Légalement, le secrétaire exécutif n'aurait plus de comptes à rendre qu'à la seule personne

[429] Marc Ona, « *Gabon : les parcs nationaux sont-ils en danger ?* » publié le 30/07/2010, *http://www.gaboneco.com/show_article.php?IDActu=19308*, (Consulté le 02 février 2011).

du Président de la République, et le ministre en charge des forêts, de l'environnement ou du développement durable n'aurait plus qu'un rôle de second plan.

La proximité affichée entre Lee White et le président gabonais constitue un autre motif alimentant la controverse. En effet, comme le rapporte Jeune Afrique dans son site « *Le biologiste Lee White, patron de l'Agence nationale des parcs nationaux, est [...] l'une des éminences grises d'ABO (Ali Bongo Ondimba) en matière d'environnement. Dans ce domaine, tout est conçu à la présidence, les ministres chargés de tout ce qui porte sur le développement durable, le réchauffement climatique ou encore l'écotourisme se bornant à appliquer les orientations revêtues de l'imprimatur présidentiel.* »[430] Ce dernier servirait de guide touristique ou pour des parties de chasse aux VIP du Président, comme en témoigne cet entretien que rapporte le dessinateur de presse gabonais Pahé :

> *« [...] Concernant le braconnage qui sévit dans les parcs et notamment à Wonga Wongé, une réserve présidentielle, le White révèle : « Je fais face à une situation grave, comment puis-je affronter des braconniers qui possèdent des kalachnikovs alors que les mecs qui composent la brigade n'ont pas d'armes ? » Heureusement qu'une solution[431] vient d'être trouvée : « Je vais bientôt avoir des gendarmes à mes côtés pour lutter contre les braconniers ! » Alléluia ! J'adore quand on parle de braconnier, alors je pose une question de super braconnier au White le Gabonais ; oui, Lee White est Gabonais, pas américain. Il me fait cette révélation : « Je suis gabonais de la Lopé, je suis Okandais!» L'Okandais peut-il nous dire un petit mot ? Avalant sa salive, le mec baragouine un truc que je ne pige pas. Pas grave, je ne maitrise pas toutes les langues du Gabon.*
> *Question de moi: « Selon les animaux de Wonga Wongé qui aiment faire dans le kongossa, le plus grand braconnier en service au Gabon serait notre ami le Roi Mohammed 6 du Maroc. Il se murmure la nuit tombée dans la jungle que les animaux ont une peur bleue de lui quand ils apprennent sa venue sur le Gabon. Votre avis? » ... Allôo le gars de la Lopé ? J'aime bien le White, il n'est pas grand, une petite touffe de cheveux grisâtres sur la cabosse, toujours ce petit sourire en coin, de petits yeux bleus, j'adore son accent, celui d'un Okandais, il a un teeshirt jaune que couvre un ventre semi bedonnant qui commence à naître, boit-il de la mousse[432] comme moi ? Clair, c'est un vrai Gaboma[433] ! Le gaillard répond : «ce n'est pas le Roi, ce sont ses frères ! » Message bien reçu par les animaux de Wonga Wongé qui racontent n'importe quoi? »*
>
> (Source : *http://pahebd.blogspot.fr/2011/04/lee-white-je-suis-un-gabonais-de-la.html*)

[430] Georges Dougueli, « Ali Bongo Ondimba et ses conseillers », paru le 08 février 2012, *http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/JA2664p068-070.xml0/gabon-nicolas-sarkozy-rechauffement-climatique-gouvernancegabon-ali-bongo-ondimba-et-ses-conseillers.html* consulté le 10 février 2012
[431] Gabonisme pour solution.
[432] Le terme mousse fait référence à la bière gabonaise *La Régab*.
[433] Gabonais

Planche 20: *Caricatures et photo de Lee White (Pahé, 2011)*

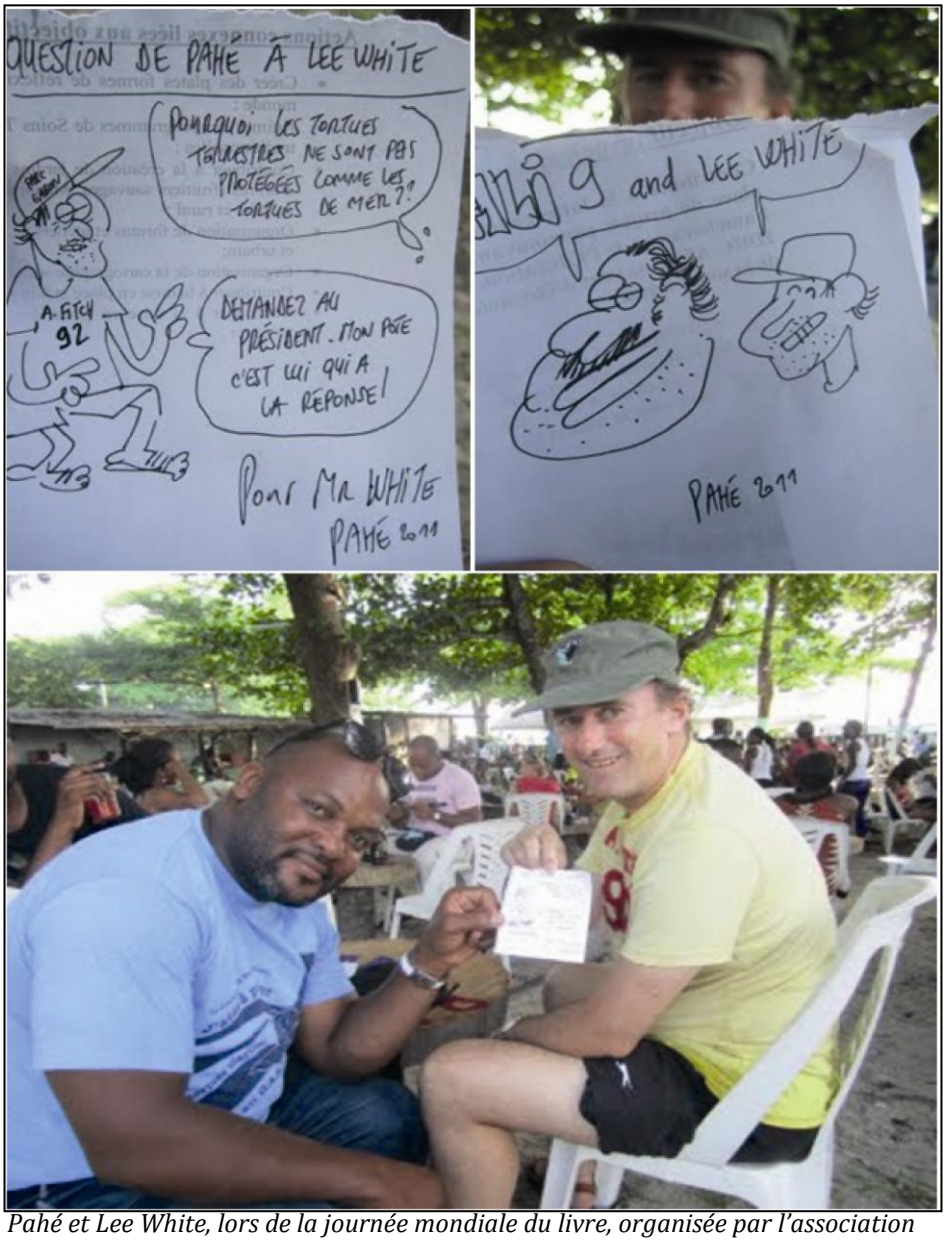

Pahé et Lee White, lors de la journée mondiale du livre, organisée par l'association Eolis, le samedi 23 avril 2011, au quartier La Sablière (quartier présidentiel).

La proximité de Lee White avec le président Ali Bongo suscite des sentiments que beaucoup n'oseraient pas dire au grand jour sous peine d'être qualifiés de xénophobes et racistes. Malgré cette crainte, la nomination de Lee White n'a été que "la goutte d'eau qui fait déborder le vase". Depuis, les critiques et autres révélations fusent. Ainsi, selon Patrick Favier (gaboneco.com), « *Lee White se moquait des Gabonais qu'il considérait comme des tarés et des incompétents notoires. Il affirmait qu'ils sont incapables de protéger leur propre patrimoine, et qu'il avait un devoir quasi divin de les humaniser, d'en faire des Hommes* » (gaboneco.com, 2009). Pour la société civile gabonaise, l'imposture est bien là. Le mensuel "*Croissance Saine Environnement*" reproche au nouveau secrétaire exécutif de l'ANPN de faire croire aux autorités gabonaises qu'elles pourraient engranger *« 400 milliards de francs CFA, grâce au processus de stockage du carbone étendus sur les 3 millions d'hectares de forêts*» du Gabon. Alors que les pays européens ne veulent pas payer pour un processus naturel, sans valeur ajoutée humaine. Les mécanismes de financement existants en matière de développement propre prouvent également que « le stockage naturel du carbone ne remplacera pas le pétrole », soutient le mensuel.

Marc Ona Essangui de l'ONG Brainforest, nous confiait son sentiment pessimiste quant au sommet de Copenhague qui, selon lui, ne pourrait pas entériner ce genre de financement et que ce serait « *un gros bluff fait aux autorités gabonaises* »[434]. Pour Marc Ona, Lee White n'en serait pas à son premier coup : « *Quand on a créé les parcs nationaux, WCS nous a fait comprendre que le Gabon accueillera un million de touristes par an. Leurs études disaient que le Gabon pouvait engranger 700 milliards de F CFA par an. Aujourd'hui, il n'y a même pas 1000 touristes par an*» (gaboneco.com, 2009), explique le lauréat gabonais du prix Goldman de l'Environnement 2009[435] avant de soutenir : « *Lee White n'est pas un expert en matière de marché de carbone. Ce mécanisme est d'ailleurs expérimental et aucun pays n'en a encore reçu les dividendes. Je pense que ça fait partie des illusions qu'on vend à nos dirigeants*. » Et d'enfoncer le clou : « *Lee White, qui n'a pas bonne presse dans le milieu de la conservation sur le plan international, va parler au nom du Gabon. Je crains que les dossiers du Gabon ne soient pas pris en compte*. » Le dernier tort fait au Dr Lee White concerne donc la représentation et l'image du Gabon dans les forums internationaux sur la conservation : cela peut faire croire qu' « *aucun gabonais n'est capable de gérer les parcs nationaux* », peut-

[434] Marc Ona Essangui, entretien Libreville, *op cit*
[435] *http://www.goldmanprize.org/pressroom/africa_2009_french*

on lire dans le journal "Croissance Saine Environnement". Rappelons que pour contourner la question de nationalité, le biologiste avait, par décision présidentielle bénéficié de la naturalisation quelques temps avant sa nomination.

Au Gabon, cette nomination suscite donc beaucoup de polémiques au sein de la communauté environnementale locale qui craint que la gestion des parcs nationaux ne soit entièrement contrôlée par des représentants occidentaux, particulièrement des américains. Et, la nomination de Michael Fay au poste de Directeur Technique de l'ANPN, au cours du Conseil des Ministres, en date du 5 novembre 2009, ne fera qu'amplifier les craintes. Quelle légitimité pour l'équipe dirigeante non seulement sur le plan national, mais aussi dans les rassemblements internationaux ? La présence d'un fruit de la société civile internationale est-elle vraiment une aubaine pour la gestion des forêts ? Autant de questions demeurent.

Au regard des observations que nous avons réalisées des dynamiques d'acteurs, si la présence de Lee White à la tête de la principale structure étatique en charge de la gestion des parcs nationaux tenait initialement de la stratégie de WCS, il nous semble aujourd'hui que le parcours individuel semble avoir pris le dessus. Ce qui contribue à modifier les actions des acteurs en général, et de WCS en particulier, et n'est pas sans conséquences sur la gestion des ressources[436]. Ingérence écologique ? Oui dans une certaine mesure, car les institutions de l'Etat s'en trouvent modifiées, faisant face à des nouveaux modes de gouvernance territoriale mis en œuvre par de nouveaux acteurs aux ambitions nouvelles. Confiée directement ou indirectement aux ONG internationales, la gouvernance revêt un caractère plus démocratique. En ce sens, Compagnon note : « *Le discours sur la « bonne » gouvernance est avant tout un dispositif sémantique de légitimation des multiples formes de l'ingérence dans les pays du Sud ; de ce point de vue, « l'impérialisme vert » est souvent aussi mal perçu que l'ajustement structurel dans le domaine économique.* » (Compagnon, 2005 : 185) Le parcours de Lee White, associé à la délégation des pouvoir dans les divers domaines du secteur de l'environnement, est donc perçu comme une ingérence, une intrusion, une nouvelle forme de colonisation.

[436] L'un des responsables de WCS que nous avons pu rencontrer, nous confiait son sentiment pessimiste quant à l'avenir de l'ONG au Gabon. Ce dernier aurait demandé sa mutation du Gabon.

Notons que si la loi organique 15/96 du 06 juin 1996, relative à la décentralisation a entrainé un partage du pouvoir administratif avec les collectivités locales, le pouvoir de décision et surtout le pouvoir financier est resté aux mains du pouvoir central. Il s'agit là de l'application d'une décentralisation partielle. Le passage de ce système à une délégation du pouvoir de décision et du pouvoir financier à des acteurs privés, occidentaux, constitue une véritable révolution dans le système décentralisé au Gabon. En confiant la gestion aux ONG internationales, directement à travers la délégation de certaines tâches, ou indirectement en plaçant des hommes formés à la doctrine des ONG, qui en retour s'appuient d'abord sur le sommet du pouvoir pour gérer, n'est-on pas là en train de retourner à un système de gestion concentrée ? Par ailleurs, si l'on tient compte du fait que les ONG internationales possèdent des réseaux relationnels importants sur le plan international, donc au-delà de l'Etat, il reste une grande part d'incertitude quant au bon contrôle de leur gestion.

1.3. La gouvernance des ONG est-elle démocratique ?

Généralement, pour les institutions internationales, les principaux pays finançant la conservation, et les ONG elles même, les ONG sont à elles seules l'incarnation d'un système de gestion démocratique des ressources naturelles. Présentées comme symbole de la société civile, témoin d'une gestion partagée, de bonne gouvernance ou encore signe de la participation des populations autochtones (Benveniste et *alii,* 2003 ; Berny, 2003 ; Aubertin et *alii*, 2005), les ONG sont préférées à certaines institutions gouvernementales pour assumer des tâches dévolues autrefois à l'Etat. Comme nous l'avons noté dans les chapitres précédents, l'aménagement des parcs nationaux, des concessions d'exploitation forestière, la conception d'une législation sur la chasse, l'élaboration de techniques à faible impact environnemental, la captation et la définition de l'usage de fonds internationaux…sont autant de tâches confiées à WWF ou WCS ; laissant à l'Etat (ministère) les seules charges de contrôle administratif ou de prélèvement des taxes d'exploitation. Il s'opère une véritable délégation, voire un transfert du pouvoir, qui se traduit par la gestion des parcs nationaux par exemple, ou l'application de programmes d'envergure, comme le GEF-Parc par des acteurs autres que l'Etat ou des services étatiques. Nous avons longuement évoqué le rôle des ONG internationales dans la conception et la mise en œuvre des politiques forestières et environnementales, une question

demeure cependant : le mode de gestion par les ONG répond-il à la conditionnalité de gestion démocratique comme le souhaitent les institutions internationales ou l'ensemble des pays industrialisés pourvoyeurs de l'aide au développement ?

La question mérite d'être posée car, contrairement aux institutions gouvernementales qui sont issues d'un processus électoral, principale caractéristique du système démocratique, les ONG se disent représentants d'une « société civile » dont la définition est encore imprécise pour les spécialistes. Comment se dire représentant d'une société civile dont les membres au sein de l'ONG n'ont aucun pouvoir de décision ? Dans le cas de WWF ou de WCS, les principaux responsables sont des expatriés affectés par l'ONG depuis le siège. Pour contourner la question, les ONG internationales suscitent la création d'associations d'autochtones. Mais là également, le non-sens persiste : en prenant le cas de l'association PROGRAM, le président fondateur est certes natif de la province de la Nyanga, mais sa présence dans le territoire qu'est sensé couvrir l'ONG n'est qu'épisodique (à l'approche des périodes électorales). De plus, le trésorier de l'association réside en France. Pour finir, plusieurs années après sa création, l'association ne compte toujours pas plus d'une dizaine de membres adhérents actifs. Une structure et un fonctionnement qui poussent à poser à nouveau la question de la représentativité de la société civile et du mode de gestion soit disant démocratique des ONG. Les populations locales seraient ainsi représentées, car un ressortissant de la province ou du village fait partie du personnel, en réalité, elle ne participe pas à la conception ou à la prise de décision. Un bon traitement (salaire, voiture de fonction, logement éventuellement) assure une mainmise sur l'agent, qui va servir de relais ou porte-parole auprès des populations.

Les ONG internationales constituent aujourd'hui des *acteurs parapluies*[437] et *aimant*[438] pour les autorités gabonaises car, elles sont aux yeux de la communauté internationale le symbole de la bonne gouvernance et de la gestion décentralisée et

[437] Il sert non seulement à se protéger de la pluie (ou du soleil), mais il permet aussi en photographie, d'orienter la lumière vers le sujet photographié. En ce sens, les ONG peuvent être perçues comme des acteurs parapluies, car utilisés par les Etats, elles permettent de mettre en valeur l'action de l'Etat (bonne gouvernance). Grâce à leur présence, l'Etat peut revendiquer de pratiquer la gestion durable à tous les niveaux.

[438] Les ONG sont assimilées à des aimants pour leur capacité d'attraction des financements et de la crédibilité internationale.

démocratique d'une part, et de véritables capteurs de financements internationaux, d'autres part. De nombreux éléments qui, dans le contexte du Gabon que nous avons décrit, pourraient ainsi constituer des limites à une gestion des ressources naturelles confiée aux ONG internationales. Comment en effet, l'Etat peut-il s'assurer d'une bonne gestion des ressources naturelles de son territoire si celle-ci est confiée à des acteurs dont le fonctionnement et les modes de financements vont au-delà de ses frontières ou de ses compétences ?

Comme nous l'avons montré, le rôle des ONG dans le débat public et la négociation internationale est loin d'être négligeable. Les positions conquises au fil des décennies sont particulièrement manifestes dans les cycles sociaux et environnementaux, plus modestes dans les négociations commerciales ou dans les grands dossiers géopolitiques. En tant qu'acteurs principaux de la gestion des territoires forestiers nationaux, les ONG peuvent désormais prétendre intervenir dans les grands sommets internationaux, et ce, au nom d'un Etat, directement, ou indirectement[439]. Or, si l'on tient compte de leur fonctionnement, « *le mode de gestion des ONG est tout, sauf démocratique* » (Kialo, 2012 : 81). Si dans le cas de WWF et de WCS au Gabon, les agents sont recrutés parmi l'élite nationale, les postes clé sont la chasse gardée de représentants étrangers des ONG. Ce mode de fonctionnement pose la question de la légitimité et de la représentativité des ONG. De fait, « *l'usage du droit d'association étant libre, rien n'empêche un gouvernement, une multinationale ou une église de créer une ou cent ONG et de leur faire porter leurs propres idées* » (Kialo, 2012 : 81). Comment, par ailleurs, le gouvernement peut-il aller à l'encontre d'une ONG quand celle-ci permet d'attirer des investisseurs occidentaux pour la valorisation du secteur forêt-environnement ? Leur contrôle devient alors beaucoup plus difficile pour les autorités nationales, et ne met pas à l'abri de problèmes comme la bio-piraterie (Yusuf, 2004 : 139 ; Gnan, 2010 : 238). Ou encore, comme interroge Compagnon « *Suffit-il de se réclamer de la majorité silencieuse et d'une démarche citoyenne pour s'affranchir de toute obligation de rendre des comptes ?* » (2005 : 186). Comme le montre Denis Chartier (2002) les stratégies et les campagnes sont définies d'en haut par un petit état-major de permanents, la base étant amenée à adhérer aux actions et à ratifier les prises de position de l'organisation.

[439] Au Sommet de Copenhague, le Dr Lee White fut le principal négociateur du Gabon.

Un de nos contacts que nous avons rencontré au siège de WWF-Gabon à Libreville, nous confiait que malgré sa récente promotion (responsable du secteur forêt), il n'était pas autorisé à parler de certaines informations « *les chefs pourraient penser que le "petit nègre" ne mérite pas sa place ; je pourrais avoir des problèmes. Il vaut mieux faire une lettre signée de ton directeur de recherche, à envoyer au responsable régional à CARPO au Cameroun pour que j'aie une autorisation officielle. Je peux juste te parler de mes tâches. CARPO donne la directive à suivre et on suit.* »[440]. Même si, il faut le reconnaitre, ces déclarations peuvent cacher un ressentiment personnel lié à une ambition frustrée, il reste que notre interlocuteur décrit un mode de fonctionnement de l'ONG, basé sur la gestion de l'information et une prise de décision centralisée. Comment une organisation hiérarchisée, n'appliquant pas le simple principe de consultation pour la prise de décision peut-elle prétendre contribuer à la démocratie ?

Les modèles de financement privé (entreprise) et public (administrations et services publics) sont bien établis et cohérents avec les missions et les logiques de fonctionnement des entités concernées. Les ONG internationales, quant à elles, collectent à la fois des financements privés (à travers les dons et les cotisations de leurs adhérents), et publics (nationaux et internationaux) qui sont en quelque sorte extérieurs à leur fonctionnement et à leurs activités. Dans le cas des financements internationaux, les réseaux de financements vont parfois au-delà des accords entre Etats. Or, ces financements sont aléatoires, sujets à des modes ou fonction des intérêts des bailleurs, des conflits d'intérêts ou de conflits d'individus. Depuis la mise en fonctionnement de la fondation pour les parcs nationaux au Gabon par exemple, Lee White aurait proposé une réorientation des financements américains de la WCS vers l'institution étatique (l'ANPN). Ce qui aurait pour conséquence de réduire le budget de l'ONG, et donc de ses actions dans les parcs nationaux. Un des responsables de l'ONG que nous avons rencontré nous confiait sa crainte devant cette éventualité. Selon lui, si WCS n'a plus les financements américains, c'est en grande partie à cause d'un litige entre le Dr White et WCS. Cette réorientation des financements américains proposée par le secrétaire exécutif de l'ANPN serait perçue comme des représailles pour avoir été licencié. Ainsi, confier la gestion à des acteurs qui comptent sur des financements aléatoires revient à mettre en danger la « bonne » gouvernance des territoires.

[440] Notre contact qui a souhaité garder l'anonymat est un fonctionnaire en détachement non officiel au WWF.

Il importe également de souligner que la gouvernance par les ONG internationales constitue une dynamique qui, contrairement à leurs actions affichées de promotion de la société civile, a tendance à faire obstacle à l'émergence d'une réelle société civile nationale. Sans revenir sur leur genèse, on se contentera de rappeler que c'est à partir de 1990, avec l'institution du multipartisme, de la démocratie que la sphère associative nationale a émergé. C'est ainsi que la Conférence Nationale a vu la naissance de 75 associations. Mais c'est surtout depuis 1995, qu'une partie d'entre elles revendiquent le statut d'ONG dans un cadre juridique devenu caduc. En juillet 1996, on estimait à 300 le nombre d'associations et d'ONG[441] au Gabon, mais dont un petit nombre seulement présente aujourd'hui des caractéristiques et des objectifs correspondant à ceux d'une organisation indépendante des structures de l'État ou des partis politiques[442]. En 2010, le nombre d'associations et ONG gabonaises a explosé, dépassant la barre de 1000, selon le ministère de l'intérieur[443]. Cependant, comme l'avait déjà constaté Bonis Charancle dans son étude pour le compte de l'USAID, très peu d'ONG gabonaises disposent d'une *« base associative réelle (pas ou peu de membres sympathisants ou cotisants, pas d'assemblée générale). Ce sont souvent des petits noyaux d'individus fonctionnant sur une base non permanente »* (Charancle, 1996 : 7). Aucune de ces ONG gabonaises ne dispose d'une présence dans au moins 3 provinces du pays ; aucune ne participe en tant que gestionnaire d'un projet de financement national ou international. La plupart des ONG gabonaises sont dépendantes des financements internationaux via les principaux gestionnaires (WWF, WCS, Agences de coopération…). Leurs actions sont ainsi "phagocytée" par les "experts" ONG internationales qui en assurent la coordination. La réalisation de l'Atlas forestier interactif du Gabon en 2009, par le WRI sur financement de l'USAID, illustre bien ce phénomène de "*drapeau planté*".

---

441 Cf. *Annuaire des Associations et ONG du Gabon*, version provisoire du Collectif National des Associations et ONG du Gabon (CNAONG), juillet 1996.

442 Le Dictionnaire Encyclopédique Universel définit l'association comme « un groupement de personnes réunies dans un dessein commun, non lucratif ». En revanche, les organisations non gouvernementales (ONG) sont des organismes volontaires sans but lucratif de citoyens organisés à l'échelle nationale ou internationale. De plus, « les ONG, acteurs privés issus de la société civile, « libres de souveraineté », contournent les États […] en établissant des liens directs de société à société, d'individu à individu ». Elles sont diverses dans leur structure, les membres qui les composent et les appuis financiers, essentiellement d'origine privée, qu'elles reçoivent. Tout comme les associations, les ONG demeurent un système ouvert et influencé par l'environnement dont elles tirent des ressources locales ou extérieures.

443 Il ne nous a pas été possible d'avoir un chiffre exact, du fait de l'accumulation de dossiers en attente d'examen au Ministère de l'Intérieur. Cependant, les registres que nous avons consultés notaient déjà plus de 1000 déclarations.

Au Gabon, le WRI est représenté par une seule personne, qui assure la coordination des projets. Le projet de l'atlas forestier a donc vu la participation d'un ensemble d'acteurs de terrain, dont certaines ONG gabonaises, comme Croissance Saine Environnement, ASF, Brainforest…qui ont assuré la collecte de certaines informations sur le terrain. Le travail du WRI Gabon se résumait à faire la synthèse des données recueillies et la mise à jour avec les données techniques. A la parution du document, sur la liste des auteurs et des acteurs ayant participé, on trouve d'une part, des personnalités de l'administration forestière, des représentants d'ONG et coopération internationales nommément cités (WWF, UICN, CARPE…). La seule évocation de la participation des associations gabonaises est faite dans la préface du manuel par le Ministre de l'économie forestière Emile Doumba, qui parle d'un « *réseau de partenaires…et les acteurs locaux* ». Les associations et ONG gabonaises servent ainsi d'acteurs au bas de l'échelle, pendant que tous les mérites reviennent aux acteurs du sommet de la pyramide, qui assurent le financement et la gestion des projets. En tenant compte de ce rôle, la société civile gabonaise demeure inactive, sans aucun moyen de fonctionnement propre.

Au cours de nos entretiens avec des responsables d'ONG internationales au Gabon, nous avons pris le soin de questionner sur la perception des ONG gabonaises, les réponses, empruntes d'un fort sentiment de supériorité donnent un aperçu des éléments expliquant le positionnement de la société civile gabonaise dans la gouvernance forestière : « *Ce sont des rebelles. Ils ne proposent pas grand-chose* », nous confiait un responsable du WWF ; « *Pour la gestion de sommes importantes d'argent, il faut que la confiance règne…* »[444]. On peut donc voir à travers ces discours l'illustration d'une stratégie qui consiste à faire de l'ombre aux ONG nationales, en véhiculant une image d'acteurs peu compétents, peu sérieux, et pas digne de confiance.

Au-delà de la stratégie inavouée, les ONG internationales n'opèrent que rarement le transfert de compétences aux agents nationaux dans l'éventualité de leur autonomisation dans la gestion de la conservation. Ce fait se vérifie par le recours quasi systématique aux experts occidentaux pour la réalisation d'études et travaux d'aménagement, d'inventaires de biodiversité, ou plus globalement de la gestion des représentations nationales. Dans le domaine de l'aménagement forestier par exemple, la

[444] Point focal CARPE/UICN

seule référence à laquelle ont recours les principaux acteurs est le plan d'aménagement édité par l'ATIBT qui a vu la participation d'un panel d'experts de bureaux d'études, de centres de recherche (TEREA, CIRAD, ONF…), d'exploitants forestiers…mais aucune participation de chercheurs ou professionnels nationaux. Dans un contexte international dans lequel la conservation des forêts a une importance capitale, la présence des "experts" en tout genre pour tous les problèmes ne peut que constituer un frein à l'éclosion réelle d'experts gabonais. Tous ces éléments constituent des facteurs limitant l'efficacité des ONG.

2. Quelques conditions de l'efficacité d'une gouvernance par les ONG internationales

A la confluence de tous ou presque tous les processus de financement ou de concertation relatifs aux politiques forestières et/ou environnementales, WWF et WCS sont des acteurs dont ne peut se passer le Gabon si l'on tient compte du mode de fonctionnement actuel. Cependant, face aux nombreuses incohérences et limites de leur action, mais surtout de leur trop grande emprise sur l'ensemble des acteurs, il convient d'établir un ensemble de mesures visant à favoriser une gouvernance par les ONG plus cohérente avec les réalités socioculturelles, politiques et économiques des milieux. L'action des ONG internationales pourrait être plus efficace si elle tient compte de certaines propositions liées non seulement à leur mode d'organisation, mais aussi au mode de gestion et à leur conception même du principe de conservation. Nous notons ci-après quelques propositions, dont certaines ont déjà émises avant nous. Les propositions que nous émettons s'orientent vers un mode de gestion plus participatif pour les populations nationales, la conception d'une éducation environnementale plus acculturée et une approche idéologique plus centrée sur la prise en compte de la pauvreté rurale.

2.1. De la représentativité à l'adaptation positive : les comités de sages du village et création d'acteurs collectifs nationaux

Globalement, les ONG internationales se réclament d'une pratique démocratique de leur gestion des milieux. En apportant leur soutien aux associations locales pour la préservation ou l'écotourisme, WWF et WCS affichent une étiquette de promoteur de la société civile locale, et donnent ainsi l'image d'acteurs mettant en œuvre la participation des populations locales à leurs actions. Or, si l'on devait résumer le mode de fonctionnement de ces organisations, on verrait qu'elles pratiquent plus nettement une politique de gestion « *par en haut* » Felli (2008 :20-24), qui pourrait dans une large mesure être assimilée à l'écologie par en haut définie par Felli. Par souci de neutralité apparente, et pour rester le plus proche possible de l'ensemble des courants environnementalistes sans pour autant se laisser phagocyter par l'un d'eux, les ONG associent à volonté des pratiques d'écologie par en bas, symbole de participation des populations locales. Le soutien aux associations locales, le recrutement parmi l'élite nationale, la participation aux

concertations nationales et aux négociations internationales pour le compte des Etats, sont autant de symboles visant à montrer un visage d'écologie par en bas, plus proche des préoccupations locales que des enjeux globaux.

Les ONG mettent ainsi en évidence deux types de pratiques écologiques. La première, l'écologie *par en haut*, suit une logique centralisatrice, élitiste ou planificatrice. C'est celle qui a abouti à la notion fourre-tout, et aujourd'hui hégémonique, de développement durable. Dans cette optique, les adeptes de l'écologie par en haut soutiennent la mise en place d'une gouvernance environnementale mondiale ou supra nationale, qui transcende toute autorité étatique, et octroie un pouvoir de décision, voire judiciaire et militaire à un acteur précis. L'autre, l'écologie dite par en bas, suit une logique décentralisée, radicale, autogérée. Le tableau ci-après donne quelques éléments distinctifs issus de l'analyse de Romain Felli.

Tableau 41: *« Les deux âmes de l'écologie »*

Ecologie par en haut…	**Ecologie par en bas…**
Nie les divisions politiques et rend tout le monde, sans distinction, responsable de la dégradation de la planète	*La société industrielle de croissance, qui conduit les hommes à ne plus maîtriser leur environnement, leurs outils et leurs productions.*
Consacre la victoire absolue du technocrate, du scientifique, de l'expert	*Les sciences humaines, dont les conclusions sont toujours incertaines et discutables.*
Elle croit qu'on finira bien par trouver une solution ; fabriquer des voitures qui consomment moins, emprisonner le CO2 dans le sous-sol.	*Vouloir apporter des solutions techniques à la crise environnementale, ce n'est que renforcer la logique du système qui a précédé sa mise en œuvre.*
Défend la croissance et promet que le développement durable permettra de préserver les modes de vie contemporains et les rapports de production actuels	*Le développement durable laisse intact le pouvoir de nuisance du système industriel, et surtout qui prône le partage, la réduction du temps de travail et une certaine austérité.*

Source : Interprétation de « les deux âmes de l'écologie », R. Felli (2008)

En effet, comme nous l'avons noté au cours de nos précédents développements, les financements, les directives globales, le mode de gestion, les critères de recrutements, l'indépendance vis-à-vis des instances étatiques…sont essentiellement des directives fixées par le siège des ONG localisé dans les pays occidentaux[445]. Si les actions prévues sur le territoire national sont des initiatives propres aux représentations nationales, l'idéologie dominante qui motive et oriente celles-ci reste l'exclusive conception de l'instance dirigeante du siège. WCS-Gabon par exemple, est partisan de la sanctuarisation des milieux,

[445] L'une des principales difficultés que nous avons rencontrées avec WWF-Gabon, est le recours quasi systématique à l'autorité supérieure régionale (WWF-CARPO) pour l'accès à certaines informations.

le tourisme scientifique, conformément à son ancêtre la New York Conservation Society qui faisait des parcs zoologiques des sanctuaires pour la protection des espèces et la promotion de la science dans le combat de la conservation, sans oublier la vulgarisation auprès des populations urbaines. En ce sens, on peut parler non seulement d'écologie par en haut, mais aussi de *top-down*[446]. Il n'y a pas de réelle prise en compte du mode de gestion ancestrale, ou d'acculturation de la philosophie du rapport au milieu. De plus, comme nous l'avons déjà noté, les divergences idéologiques entre ONG pourraient entraver le développement de projets qui soient profitables pour le pays.

L'une des conditions d'efficacité des ONG internationales réside donc dans la révision de leur mode d'organisation et de gestion du plan national à l'échelon local. Cette orientation a pour but fondamental une responsabilisation des populations locales pour un développement local. En lieu et place d'une promotion d'une société civile fantoche, les ONG pourraient favoriser la mise en place d'une gouvernance par le bas, fondée sur des modes ancestraux des gestions des populations, des ressources et des territoires. L'une des actions qui pourrait en permettre la matérialisation est la création de *comités villageois* (CV) ou *Comité des sages du village*. Les CV seraient ainsi le relais et la force de propositions locales pour tous les acteurs, aussi bien l'Etat que les acteurs privés. Ils pourraient ainsi s'intégrer dans les processus de décision sur le plan local, et participer à la conception de la planification de la conservation et du développement.

Notons que les processus de décision locaux renvoient à des formes d'action collective reposant sur des jeux de négociation, de compromis, d'alliances, qui supposent l'activation de relations et de réseaux divers. Ces mécanismes peuvent être rattachés à diverses formes de proximité : proximité géographique des acteurs (locaux, ou provinciaux,…), proximité organisationnelle au sein de réseau d'influence ou d'instances formalisées (ou non) de concertation, etc. C'est au nom de la proximité géographique que la démocratie participative est prônée. Le concept de proximité fait ici référence à une séparation économique ou géographique entre agents (individuels ou collectifs), et donc à leur éloignement plus ou moins fort (Gilly et Wallet, 1998).

[446] Une approche dite descendante, ou approche top-down (« de haut en bas » en anglais), implique des processus qui, à partir d'un apport de matière première brute, visent à forger celle-ci, à la transformer par étapes en vue d'y apporter une valeur ajoutée en augmentant la complexité de l'ensemble.

L'organisation des comités villageois pour le développement (CVD) pourrait s'inspirer du mode ancestral de gestion du village. Les membres sont choisis démocratiquement par une assemblée générale villageoise, en fonction de la taille du village, de sa structure clanique et du degré de dynamisme des populations. Toutes les entités organisées du village auraient un représentant au niveau du CVD. Quant à son rôle, le CVD ne serait pas qu'une simple structure consultative pour l'Etat, ou encore le petit protégé, ou trophée des ONG internationales. Les CVD pourraient être des organes de coordination, de concertation et de programmation des activités villageoises, pour une meilleure participation aux projets de conservation. Force de propositions, ils constitueraient un outil de sensibilisation, d'information, de formation, de mobilisation et de cohésion sociale. Ils serviraient d'interface entre les populations et les différents partenaires extérieurs. Ils coordonneraient et suivraient les programmes identifiés par les différents groupements d'intérêts économiques, les associations, groupements de promotions de la culture, des femmes... (Sow et *al.,* 2003).

2.1.1. Les CCGL, une expérience gabonaise en voie d'élaboration ?

L'idée d'une participation plus importante des populations locales et d'une meilleure concertation entre les différents acteurs ayant des intérêts sur les espaces n'est pas nouvelle au Gabon. La loi relative aux parcs nationaux au Gabon prévoit effectivement d'intégrer les différentes parties prenantes à la gestion des territoires. Ainsi, selon le Journal officiel « *Dans chaque parc national, il est constitué un Comité consultatif de gestion local dont la composition et les missions sont fixées par voie réglementaire* »[447]. Toutefois, il a fallu attendre cinq ans avant la mise en place du premier comité consultatif de gestion local dans un parc national. Cette expérience est porteuse d'enseignements tant sur ses attributions que sur les modalités de sa mise en place.

Pour l'ANPN, « *Le Comité Consultatif de Gestion Local d'un parc national est un organe de consultation et un outil de cohésion interne. Il exerce les missions de conseil économique, social, culturel et environnemental en rapport avec les articles 18 et 45 de la loi relative aux parcs nationaux. Il est constitué pour donner des avis sur un certain nombre de*

[447] République Gabonaise, « *Loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs Nationaux, chapitre III. Titre IV: Du Conservateur et du comité consultatif de gestion local. Article 45 »*. Journal officiel N°10, Octobre 2007.

questions relatives à la gestion du parc national. Il se prononce, entre autres, sur l'élaboration et le suivi des contrats de gestion des terroirs ; la validation des limites du parc et des zones aménagées à des fins d'utilisation multiple villageoises ; l'utilisation des ressources naturelles (faune, sable, gravier, plantes, etc.) en zone tampon; et le mécanisme de répartition des bénéfices issus du tourisme ».[448] A ce jour, quatre des treize parcs nationaux disposent d'un CCGL élu, mais non actif : Mayumba, Moukalaba Doudou, Loango et Birougou[449]. Tous les CCGL ont été mis en place au cours de l'année 2012. Ce qui en fait des structures dont l'action n'est pas encore opérationnelle. Si les CCGL sont des constructions de l'ANPN, servant de relais à leurs actions, la conception de ceux-ci se démarque des procédures jusqu'ici utilisées par les ONG internationales : passer de la simple cooptation des élites locales, à la consultation avant la création d'une structure intégrant les populations locales. De plus, le CCGL permet de mettre en réseau des acteurs de diverses sphères de gestion du parc national.

Premier CCGL du réseau des parcs nationaux du Gabon, le Comité Consultatif de Gestion Local du parc national de Mayumba comprend 20 membres. Ils sont répartis en quatre plateformes : l'administration et les collectivités locales; la société civile ; le secteur privé et les communautés locales. Le responsable du CCGL est issu de la société civile[450]. Il a pour mission de favoriser le rapprochement des différents acteurs par un dialogue nouveau permettant de construire des projets en adéquation avec les besoins collectifs identifiés de manière participative. Il a pour vocation de permettre la participation de l'ensemble des acteurs à la vie du parc national. Son rôle, dans ce sens, est de développer des liens entre l'Etat et ses établissements publics, les usagers (les populations locales), les collectivités territoriales, les associations et les opérateurs économiques locaux, pour une gestion harmonieuse du parc national.

Cette organisation pourrait être un bon réceptacle aux projets de gestion communautaire des ressources, à l'instar du projet DACEFI (Développement d'Alternatives

[448] http://www.parcsgabon.org/l-actualite/actualites/20128/les-partenaires-du-parc-national-de-loango-en-conclave-gamba?page=0,3

[449] Des consultations sont actuellement en cours pour la mise en place du CCGL pour le parc national des Monts de Cristal.

[450] M. Edouard MBOUITY MACKOSSO est élu pour un mandat de trois années renouvelable une seule fois. Enseignant à la retraite, il est membre actif de l'association locale NYANGA TOUR, et l'un des quatre représentants de la plateforme de la société civile. Il est assisté par Léandre MOUTSINGA et Albertine NDOMBI, représentant des communautés locales, respectivement élus 1er et 2eme Vice président.

Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale) financé par l'Union Européenne. Démarré début 2010, ce projet a une durée prévue de 5 ans et devrait se terminer en décembre 2014. Trois autres partenaires, le WWF Gabon, l'Université de Liège (Gembloux Agro Bio Tech - Belgique) et l'ONG Nature+ (Belgique) mettent en œuvre le projet sur le terrain. Le 16 septembre 2013, le Ministre des Eaux et Forêts a signé les décisions d'attributions des deux premières forêts communautaires gabonaises, dont une est issue des communautés soutenues par le projet DACEFI (Nature+, 2013).

La gestion durable des massifs forestiers par les populations rurales est l'ambition première du projet qui doit également permettre une diminution de l'exploitation illégale des ressources et une augmentation des revenus des populations concernées. Dans le cadre de la mise en place de forêts communautaires (FC), le projet DACEFI peut constituer la pierre angulaire d'un système de bonne gouvernance forestière locale, de gestion durable des ressources naturelles forestières et de développement humain durable en milieu rural forestier, s'il s'appuie sur une gouvernance locale organisée et inspirée de modes traditionnels de gestion des territoires. Ainsi, l'appropriation par les populations de la gestion de leurs forêts pour qu'elles passent d'une gestion prescrite, technocratique et conçue par des acteurs qui leurs sont étrangers, à une gestion plus proche de leurs traditions et de leurs besoins, pourrait constituer un point de départ.

La création de Comités de villageois serait aussi un symbole pour les clans dominants. Une telle mesure pourrait permettre la redistribution du pouvoir et des responsabilités aux clans. Ces structures démocratiques pourraient par ailleurs faciliter la cohésion entre différents groupes ethniques et claniques qui coexistent dans la région. L'expérience des comités de villageois a déjà fait ses preuves dans d'autres pays africains comme le Bénin. A ce sujet, Hounmenou affirme : « *L'approche participative mobilisant les comités villageois de suivi, apparaît intéressante en matière d'implication effective des bénéficiaires d'actions de développement. Elle permet en effet aux villageois d'occuper un rôle plus central dans le choix de leurs priorités, la planification des actions qui en découlent et dans leur mise en œuvre. Elle favorise par ce biais, une appropriation de la démarche d'initiation et de mise en œuvre des actions de développement par ces acteurs à la base. Elle constitue de par ces éléments, un facteur de révélation des préférences en développement par les populations villageoises.*» (Hounmenou, 2003 : 11)

2.2. Résorber la pauvreté rurale pour mieux préserver l'environnement

« *La pauvreté est la plus grave forme de pollution* ». Cette déclaration d'Indira Gandhi prononcée en 1972, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement, pourrait donner lieu à une directive sur les rapports entre la conservation et le développement local. Si la dégradation de l'environnement et la pauvreté vont souvent de pair, protéger l'environnement ne suffit pas à garantir la prospérité. A en croire les quelques écrits et articles des médias nationaux, les parcs nationaux, à l'image de l'ensemble des politiques de conservation au Gabon, n'ont toujours pas produit le développement escompté (Douka Mahuili, 2010).

Sur le plan local, il ne sert à rien de multiplier des programmes de conservation de la biodiversité si les populations directement concernées n'y comprennent pas grand-chose ou ont des questions plus vitales à traiter. « *A cause de tout ça*[451]*, on ne mange même plus comme avant. De la banane, du manioc…on est passé au riz, au pain tous les jours. Le pire, c'est que parfois on n'a pas d'argent pour en acheter. Pendant qu'on meurt de faim, on protège la nourriture (les animaux…)* », nous confiait une femme de Mourindi. En clair, que ce soit pour les gouvernants ou pour les populations locales, l'amélioration des conditions de vie semble passer avant tout. En témoignent les objectifs du millénaire élaborés par le gouvernement dans la perspective du développement durable.

Sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, le Sommet du Millénaire des Nations Unies fut convoqué en septembre 2000 pour interpeller la communauté internationale sur les tendances désastreuses de nombre d'indicateurs sociaux, observées lors de la série de conférences internationales organisées tout au long des années 1990. La conjoncture économique mondiale des années 1980/1990 avait impulsé dans de nombreux pays, et notamment dans ceux en développement, une dynamique de réformes des politiques macroéconomiques et des finances publiques qui s'est, entre autres, traduite par un anéantissement des systèmes nationaux de planification d'une part, et, par des réajustements des ressources publiques à la suite desquels les secteurs sociaux ont payé le prix fort d'autre part. La détérioration de la quantité et de la qualité de l'offre de services sociaux de base qui s'en est suivie, est venue s'ajouter à la précarité des conditions de vie

[451] Sous-entendu, les politiques de conservation.

des populations déjà vulnérables. Tirant les leçons de telles politiques, la Communauté internationale a décidé de revenir sur ces politiques économiques et sociales dont les conséquences étaient désastreuses pour la majorité des populations. C'est ainsi qu'à l'issue du Sommet du Millénaire tenu en septembre 2000 à New York, le Gabon, comme presque tous les autres pays membres des Nations Unies, s'est approprié la" Déclaration dite du Millénaire", et a souscrit aux engagements y découlant : la réalisation des OMD en 2015.

Encadré 16: *Les objectifs du Gabon dans la perspective du développement : Les objectifs du Millénaire*

Objectif N°1 – Réduire l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015
Objectif N°2 – Assurer l'éducation primaire pour tous
Objectif N° 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme d'ici 2015
Objectif N°4- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
Objectif N°5- Améliorer la santé maternelle
Objectif N°6 – Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies
Objectif N°7 – Assurer un environnement durable
Objectif N°8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

PNUD-Gabon, 2010

Les objectifs du Millénaire pour le développement dévoilent huit engagements qui ont pour finalité le développement du pays. Les huit objectifs peuvent se résumer à trois objectifs globaux : le bien-être des populations, la prospérité économique et la protection de l'environnement. Des trois objectifs globaux découlent les huit objectifs puis, des activités spécifiques à mettre en place dans le but d'atteindre l'objectif de référence (voir graphique ci-après). La lutte contre la pauvreté apparait ainsi au premier plan. S'agissant de cet objectif n°1 visant à réduire l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015, le dernier rapport sur l'évolution des actions évoque une tendance préoccupante.

Figure 40: *Les objectifs du millénaire pour le développement : l'Objectifs 1 : Réduire l'extrême pauvreté d'ici 2015*

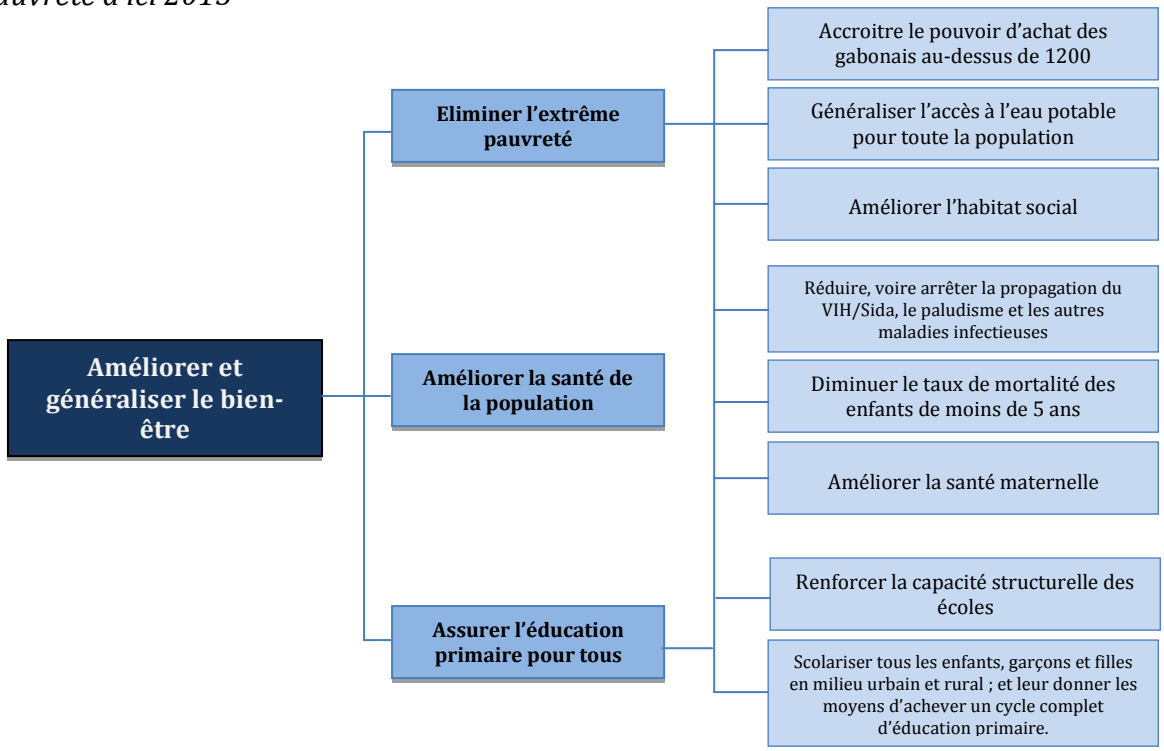

Source : *PNUD, 2010 ; Ministère de l'économie forestière, 2010*

En 1990, le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté était de 27 %. Il est descendu à 25 % en 2000, traduisant un léger recul de l'incidence de pauvreté. Suite à l'enquête gabonaise sur l'Evaluation et le suivi de la pauvreté (EGEP) de 2005, ce taux se situe à 33 %. Les tendances observées montrent que le taux de 13,5 % visé en 2015, ne pourra pas être atteint. Beaucoup d'efforts restent à réaliser. Le premier défi reste l'application du projet de la diversification de l'économie, dont les axes sont clairement définis dans le programme de société du Président Ali BONGO ONDIMBA, « l'Avenir en confiance ». En ce sens, le rapport souligne la nécessité pour l'économie gabonaise de *« s'orienter vers les trois secteurs à fort potentiel de valeur ajoutée que sont : l'industrialisation des filières minières et forestières, la valorisation des ressources environnementales, le développement des services à forte valeur ajoutée »*[452].

Bien qu'étant richement doté par la nature, le Gabon est caractérisé par une majeure partie de la population visant en dessous du seuil de pauvreté, malgré les mesures, comme en témoignent les statistiques de la Banque Mondiale (2010).

[452] PNUD, *Objectifs du millénaire pour le développement*. Troisième rapport, Libreville, 2010, p. 16

Tableau 42: *Quelques chiffres sur le Gabon*

Population	*1 520 911*[453]
Taux de croissance annuel de la population	*4,2*
Espérance de vie à la naissance	*54*
Indice de pauvreté individuel (en%)	*33*
Taux de scolarisation	*94,7%*
Population ayant accès à l'eau potable (urbain)	*94*
Population ayant accès à l'eau potable (Rural)	*45,8*
Rang IDH sur 177 pays	*103e*
Revenu moyen (en euro)	*253,06*

Source : *http://web.worldbank.org*

Figure 41: *Evolution de l'indice de développement humain du Gabon (1990 à 2010)*

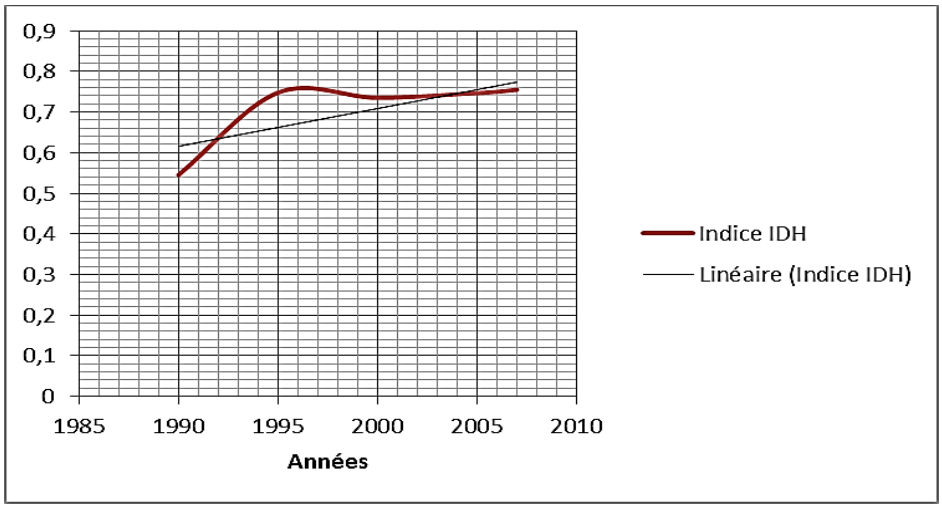

Source : *RMDH/PNUD 2007/08, 2009/2010 ; Tableau de Bord de l'Economie, MEFBP, 2007, Banque Mondiale, 2010*

Dans notre zone d'étude, le même constat de pauvreté extrême des populations ne fait que confirmer la tendance. Outre les quelques fonctionnaires qui bénéficient d'un revenu régulier, les populations des villages situés à la périphérie du parc national vivent en dessous du seuil de pauvreté. Certains riverains tiennent des petites épiceries qui servent à vendre essentiellement des produits de première nécessité (sel, sucre, riz, café…) et de la bière, mais leurs revenus sont négligeables. D'une part, les populations sont démunies et d'autre part, les localités se situent dans des zones isolées. Notons que l'une des principales sources de revenus des populations était le commerce de banane plantain et de gibier (viande de brousse). Or, la chasse pour des fins commerciales est strictement interdite. Quant aux produits des champs, ils se font plus rares à cause non seulement des

[453] Communiqué final du Conseil des Ministres, suite à l'Arrêté du Conseil Constitutionnel proclamant les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2003.

terrains cultivables dont l'accès est limité, mais aussi à cause d'un manque de main d'œuvre, les jeunes allant chercher de meilleures conditions de vie en ville. Cette rareté des produits agricoles est également liée à la destruction de champs par les éléphants, animal protégé. Ainsi, comme le note Douka Mahuili, « *les commerçants peuvent faire facilement trois jours sans gagner 500 FCFA* (moins d'un euro) ».

Au regard de ce constat, faire le rapport entre la pauvreté croissante et le parc national a tenté plus d'un chercheur. Douka Mahuili interroge : « *La création d'aires protégées provoque-t-elle l'accroissement de la pauvreté en milieu rural ? Le revenu moyen annuel par adulte est de 165.996 FCFA (253,06 euros). Nous sommes très loin du compte dans notre zone d'étude. Les fonctionnaires sont les seuls qui sont à l'abri du besoin. Cette grande pauvreté peut obliger ces populations à exploiter intensivement les ressources naturelles étant donné qu'elles constituent pour eux le seul avantage local (l'accès au gibier, le bois, la pêche …)* » (Douka Mahuili, 2010 : 255). Cependant, il convient de relativiser cette approche, car, l'augmentation du revenu ne nous parait pas un indicateur suffisant. En prenant l'exemple de certains anciens chasseurs convertis en écogardes, on peut avoir une idée du rapport entre niveau de revenu et environnement. En effet, convertir les chasseurs en écoguides ou écogardes a été présenté par le WWF et la WCS comme une stratégie compensatrice ou une mesure alternative pour limiter l'accès à la chasse. En réduisant le nombre de chasseurs, on pourrait limiter la quantité de prises illégales. Ces convertis ont ainsi vu leurs revenus non seulement augmenter, mais aussi adopter une fréquence régulière. Un écoguide peut être payé jusqu'à 150 000 FCFA par mois (230 euros environ). Les écogardes de l'ANPN perçoivent au moins le double. Or, si officiellement ces agents de la conservation sont le symbole de l'autorité des eaux et forêts, leur proximité avec les populations locales (parenté, conditions de vie précaires…) les poussent souvent à recourir à leur ancienne activité pour arrondir la fin du mois ou aider un parent dans le besoin.

Notons enfin que le parc national est souvent perçu par les populations comme « *un lieu où il est interdit de chasser »,* mais aussi comme une mesure qui pouvait permettre de créer des emplois et booster le développement local. Malgré les quelques campagnes d'information et de sensibilisation, la conservation est une promesse de plus sur la longue liste des "politiciens" : « *On nous avait promis du travail pour nos jeunes, des nouvelles maisons, un dispensaire…on attend toujours*. » affirme le chef du village de Doussala. Avant

la création du parc, une réunion de concertation avait été organisée entre les autorités des eaux et forêts et les chefs de villages. Il fallait définir les zones à protéger et un espace suffisant pour les cultures. Ces populations affirment avoir reçu une petite sensibilisation. Ils ont accepté l'instauration du parc car l'Etat gabonais leur a promis des emplois. La majorité des villages de Loango et de Moukalaba-Doudou sont dans cette situation. L'accord des populations à la création du parc était lié à une promesse d'amélioration des conditions de vie des populations. Au regard de tous ces éléments, il nous apparait qu'intégrer le développement local dans la stratégie de conservation pourrait permettre une plus grande efficacité des politiques environnementales. De plus, si l'on en croit M. Plotkin et L. Famolare, la biodiversité sera d'autant mieux préservée par les populations locales que ces dernières pourront en tirer un revenu direct (Plotkin et Famolare, 1992).

3. De la gestion "décentralisée" ou le retour à la gestion étatique centralisée ?

3.1. Une nouvelle dynamique « centre » et « périphérie » dans la gestion des forêts

Comme le note Karsenty, « *l'Afrique centrale n'est pas forcément le « ventre mou » du continent, décrit par les géopoliticiens tout à la fois comme une zone d'instabilité et de stagnation politique. Dans cette sous-région qui contient le second massif forestier tropical du monde (celui du Bassin du Congo, derrière l'Amazonie), la gestion de la forêt constitue un enjeu écologique et économique reconnu, mais aussi– et ceci est moins bien compris – au plan de la gouvernance et de la construction de l'état de droit.* » (Karsenty, 2006 : 71). La gestion des forêts s'est mondialisée au fil des années comme nous l'avons montré au cours des développements précédents. Les acteurs, les sources de financement, comme les principes idéologiques qui guident la gestion des ressources, tous les éléments semblent réunis pour parler d'une nouvelle géopolitique mondiale centrée sur la forêt. Pour exemple, le marché des produits forestiers offre une nouvelle architecture. Des pays émergents, la Chine en tête, se sont positionnés comme acteurs majeurs, allant jusqu'à reléguer au second plan les anciennes puissances coloniales (DIARF, 2010). La Chine est aujourd'hui le premier consommateur du bois gabonais, devant la France (MEFEPA, 2008 ; Obame Ondo, 2010). Acheteurs et producteurs de bois, investisseurs économiques et bailleurs de fonds de gouvernements africains, ces nouveaux acteurs créent une nouvelle dynamique du secteur. En matière de conservation, le rôle des ONG internationales spécialisées en la matière a été favorisé par des réformes idéologiques et institutionnelles importantes comme la décentralisation ou la privatisation. L'importance grandissante des forêts pour la communauté internationale est renforcée par les nouveaux processus de paiement des services écosystémiques.

Pour des pays forestiers comme le Gabon, avoir des forêts, c'est bien, mais les gérer durablement, ou plutôt s'engager à les gérer durablement, c'est encore mieux, car on peut dans les deux cas, bénéficier de revenus conséquents. Et ce d'autant qu' « *au niveau national, il est clair qu'un pays peut être signataire d'une convention et ne rien faire pour en favoriser la mise en application sur son territoire si cela gêne ses intérêts, ou édicter des politiques qui ne sont que de façade…Il peut aussi, et c'est sans doute le cas le plus fréquent, intégrer les principes de la convention dans son discours et ses politiques, et en reculer*

indéfiniment la mise en application, en évoquant des obstacles d'ordre technique. Les avantages d'une telle stratégie sont évidents pour le gouvernement, en lui permettant de garder une place honorable dans la communauté des Etats et de ne rien changer dans les faits » (Michon, 2002 : 189-190).

Ainsi, dans ce contexte marqué d'une part par la montée des compagnies asiatiques, d'autre part par les promesses d'une nouvelle rente forestière liée à la conservation, une nouvelle stratégie semble avoir vu le jour. La dynamique des acteurs et des politiques forestières au Gabon participent à une stratégie qui ne dit pas son nom, celle qui consiste à s'affirmer dans le contexte de mondialisation de la gestion des ressources naturelles.

3.1.1. Le modèle centre/périphérie : une nouvelle donne

Le modèle centre/périphérie décrit la relation entre deux espaces en mettant en évidence l'interrelation ou la hiérarchie qui s'établit. On peut ainsi distinguer une relation entre dominé et dominant. Pour Alain Reynaud qui applique la notion à la géographie au début des années 1980, le centre concentre les forces vivent qui font la dynamique d'un espace et le rendent attractif à tous points de vue : la population, les richesses, les informations, les capacités d'innovation, les activités économiques, ou encore le pouvoir de décision, le centre c'est avant tout, une position géographique privilégiée (Huriot et Perreur, 1995), c'est là « où les choses se passent » (Reynaud, 1981 ; Reynaud, 1995 : 583-600). En suivant cette logique, la périphérie apparait comme l'opposé du centre, marquée en particulier par une absence d'autonomie en matière décisionnelle, perçue comme immobile et en retard. Le centre se positionne ainsi face à une périphérie parce qu'il polarise l'espace qui gravite autour de lui, celui de ses périphéries. Deux mouvements sont ainsi mis en valeur : l'attraction et le rayonnement qui assurent une nette domination du centre sur la périphérie (Saint-Julien, 2003 : 18).

Pourtant comme l'a montré Reynaud, le modèle n'est pas toujours géométrique : le centre n'est pas toujours au milieu d'un espace (centre géométrique), et la périphérie n'est toujours reléguée en marge de la dynamique des espaces. L'application géographique du modèle par Reynaud propose une lecture plus dynamique en donnant la possibilité pour un lieu « exploité » de remonter dans la hiérarchie, d'être « annexé », « intégré », voire de

devenir un nouveau centre de plein exercice comme ce fut le cas pour le Japon (Cattan, 2006 : 47-49). Si le modèle a souvent été utilisé pour une lecture des relations internationales, il l'a aussi souvent été pour décrire des dynamiques territoriales régionales ou urbaines. Il apparait évident que les principaux travaux concernant la domination de Paris sur les régions françaises sont emprunts de ce dualisme centre-périphérie (Gravier, 1958). Le modèle peut donc aussi bien décrire des phénomènes de géopolitique mondiale, que des relations spatiales dans un même pays ou une même région. Ainsi, appliqué à notre thématique, le modèle centre-périphérie nous permet de retenir quelques enseignements traduisant le caractère complexe de la gestion des ressources forestières au Gabon.

3.2. Le nouveau « centre » et la nouvelle « périphérie » ?

Le Gabon a longtemps été décrit comme un pays périphérique, donc dominé non seulement par son ancien colonisateur, mais aussi par les autres grandes puissances occidentales. Si l'on tient compte des relations historiques, le Gabon reste ainsi la périphérie de l'occident en général, et plus particulièrement de la France, pays colonisateur. Principal exploitant des ressources naturelles du Gabon[454], la France reste aussi sur bon nombre de secteurs, le référentiel pour le Gabon (Obiang, 2007).

Le concept d'« *ingérence écologique* » relève du même paradigme de domination. Cette description du monde rappelle la géopolitique de l'époque coloniale, où les grandes puissances coloniales exerçaient une nette domination sur les colonies. Mais elle a aussi été assimilée aux relations postcoloniales et même d'après les indépendances (Obiang, 2007), pour justifier l'emprise occidentale sur les pays pauvres : l'impérialisme. En ce sens, émettant une critique sur les perspectives de développement de l'Afrique, Nga Ndongo et Kamdem notent : « *Le premier postulat soutient l'idée selon laquelle des projets hégémoniques sont construits des pays du « centre » contre ceux de la « périphérie » pour maintenir et faire perdurer l'aliénation. Car le « grand capital », fondement du capitalisme industriel et impérialiste, ne peut évoluer sans que ses promoteurs ne s'assurent le contrôle*

[454] Comme nous l'avons montré, les grands groupes forestiers en œuvre au Gabon sont de capitaux français. Au secteur forestier, il faut ajouter le secteur des mines et du pétrole, entièrement dominé par des entreprises françaises.

des zones d'influence constituées de réservoirs de matières premières et de débouchés. » (Nga Ndongo et Kamdem, 2010 : 125).

Si cette représentation du monde et des relations nord/sud était valable jusque dans les années post dévaluation du Franc CFA, la nouvelle dynamique des politiques forestières pourrait laisser apparaitre une nouvelle représentation. Qu'il s'agisse d'exploitation du bois ou de conservation des ressources forestières, l'action de l'Etat ne semble plus si passive et attentiste qu'il ne parait : une nouvelle géopolitique semble se dessiner.

Dans un premier temps, en modifiant le code forestier, l'Etat rend obligatoire l'aménagement des concessions sous exploitation, pour garantir la traçabilité du bois vendu. Le coût de l'aménagement revenant aux exploitants, le résultat ne laisse pas présager une adhésion massive à la démarche. Seules deux compagnies forestières ont pu avoir des concessions certifiées. De plus, avec l'interdiction d'exportation de grumes, l'Etat marque un grand coup en modifiant les flux de marchandises. Désormais, il faut aménager, transformer avant d'exporter. Ce positionnement de l'Etat gabonais témoigne d'une volonté de reprise du pouvoir, et de s'affirmer dans un marché mondial qui attise les convoitises comme en témoignent les mésaventures du leader européen du contre-plaqué, Plysorol.

Soulignons qu'avant l'interdiction d'exporter le bois sous forme de grumes, l'Etat assurait le contrôle de la vente de celles-ci à travers la Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG). En interdisant l'exportation des grumes, l'Etat faisait de faire le choix de sacrifier la société nationale dont il est l'actionnaire majoritaire. Pour compenser, la SNBG a dû changer d'objet : de la vente de grume, elle est passée à société d'exploitation, possédant des concessions forestières, avec une usine de déroulage à Owendo (dans la zone portuaire au sud de Libreville). L'Etat a également chargé la SNBG d'assurer la vente de tous les stocks de grume déjà disponibles avant la décision présidentielle.

Par ailleurs, pour mieux affirmer sa volonté de sortir de l'inertie dans le marché du bois, l'Etat a entrepris de prendre des actions dans l'une des sociétés d'exploitation du bois les plus importantes au Gabon et en Afrique : Rougier. Le Gabon a en effet pris 35 % du

capital de Rougier Afrique International, filiale du français Rougier[455]. La volonté affichée était certes de développer une filière locale de transformation du bois, conformément au code forestier, mais l'État est de retour sur la scène économique. On est loin de l'alternative classique entre laisser-faire total ou dirigisme étatique. Dans les années 1990, il n'était question que de privatisations. L'époque semble aujourd'hui plus favorable au retour du capitalisme d'État. En entrant dans le capital des sociétés, directement ou indirectement (via des fonds souverains ou de grandes institutions bancaires publiques), le Gabon n'entend plus seulement capter des dividendes, mais aussi et surtout accompagner les stratégies des grandes entreprises privées évoluant dans des secteurs clés.

Encadré 17: *Plysorol, un cheval de Troie*

Une mine d'or, un trésor, qui a fait l'objet d'obscures batailles entre les deux derniers repreneurs de Plysorol et a fini par échapper au groupe. Ces droits ont été acquis après la Seconde guerre mondiale par la société Leroy, ancêtre de Plysorol. Ils sont précieux car c'est de ces forêts qu'est tiré l'okoumé, composant clé du contreplaqué. Or, le gouvernement gabonais les a retirés en décembre 2011 à Leroy Gabon, filiale de Plysorol International, alors détenu par le patron de la société Honest Timber, le Chinois Guohua Zhang au motif que le cahier des charges d'exploitation n'était pas respecté. Puis il les a, au vu des "investissements effectués", attribués en févier 2012 au groupe John Bitar and Co, une autre société de l'entrepreneur libano-ghanéen Ghassan Bitar qui a racheté Plysorol en octobre 2010.

Source : *http://basse-normandie.france3.fr/info/plysorol-le-mystere-de-la-foret-gabonaise-75372924.html*

Le leader du contre-plaqué, Plysorol en liquidation judiciaire

Le tribunal de commerce de Lisieux (Calvados) a prononcé jeudi 6 septembre 2012 la liquidation de l'ancien leader européen du contreplaqué, Plysorol, ce qui va entraîner la disparition de 277 emplois en France. "Le tribunal vient de prononcer la mort de Plysorol International", a déclaré Me Philippe Brun, l'avocat du comité central d'entreprise (CCE) de la société, à la sortie de l'audience qui s'est tenue à huis clos.
Les salariés devraient recevoir leur lettre de licenciement au plus tard le 15 octobre. A l'annonce du jugement, les 150 à 200 personnes qui s'étaient réunies devant le tribunal sont parties, marchant silencieusement, souvent tête basse, parfois en pleurant. "Voleur", ont crié quelques employés au passage de la voiture du propriétaire de la société, le Libano-Ghanéen Ghassan Bitar.
Pour la secrétaire CGT du CCE, Marie-Christine Malet, "nous avons affaire à un véritable patron voyou qui est venu piller les richesses de la société avant de laisser 280 personnes sur le carreau". L'entrepreneur n'a pas apporté les 700 000 euros promis en juillet et qui étaient indispensables à un plan de continuation.

Des forêts gabonaises convoitées

"La parole de votre actionnaire n'a pas été honorée. Nous avons la preuve qu'il y a eu spoliation des forêts gabonaises. L'expertise judiciaire est très claire", a ajouté M. Brun, qui réclame au parquet des poursuites à l'encontre de M. Bitar. Selon l'avocat, M. Bitar a transféré les droits d'exploitation de 600 000 hectares de forêt gabonaise de Plysorol à une autre société qu'il possède.
Ces droits sont une mine d'or car ils permettent de produire de l'okoumé, composant clé du contreplaqué. Un jugement d'octobre 2010 en vertu duquel il a repris la société lui interdit de céder les forêts gabonaises dans les deux ans. Mais, selon le parquet de Lisieux, la responsabilité de M. Bitar dans le transfert n'est pas clairement établie.
Les salariés envisagent de créer une coopérative ouvrière qui réembaucherait une partie des effectifs de Plysorol, selon l'avocat. Plysorol emploie 70 personnes à Lisieux, son siège, 112 à Fontenay-le-Comte en Vendée et 95 à Epernay (Marne). La fabrication du contreplaqué à Lisieux date de 1912. La société employait encore près de 1 000 personnes à la fin des années 90, selon la CGT

Source : *Le Monde.fr avec AFP | 06.09.2012*

[455] Gaboneco, « *Le Gabon s'octroie 35% de Rougier Afrique International* », publié le 18-01-2012 ; http://www.gaboneco.com/show_article.php?IDActu=24421 (consulté le 18/08/2013)

Comme précédemment noté, la forêt du Gabon attire les convoitises d'un grand nombre d'acteurs. Avec la montée en puissance de la gestion durable des forêts, la conservation des écosystèmes, les nouveaux acteurs ont permis dans un premier temps de réaliser une meilleure cartographie des espaces, et des potentialités naturelles qu'offre l'espace, favorisant ainsi la connaissance des milieux. En leur permettant de s'installer à travers la signature d'accords de siège, l'Etat s'est assuré une expertise dans les métiers de la conservation et de l'exploitation des ressources naturelles. Jusqu'ici, un grand nombre de chercheurs décrivaient ce phénomène comme une ingérence écologique (Rossi, 2001), une nouvelle forme de néocolonialisme[456] (Labrousse et Verschave, 2003), qui fait des ONG internationales des acteurs à la solde des grandes puissances comme l'ont été les grands groupes pendant l'époque coloniale, voir après. Mais au vu des dynamiques actuelles, doit-on parler d'ingérence écologique de la part des ONG internationales, ou d'une passiveté active, débouchant sur une relation de gagnant/gagnant entre les différents acteurs. Bien que l'Etat reprenne progressivement le pouvoir de décision et d'action sur les ONG internationales comme WWF et WCS, les ONG ont réussi à marquer leur empreinte sur de vastes territoires. Leur vision du territoire leur permet de transcender les frontières et les acteurs transfrontaliers, à travers une parfaite maitrise des échelles d'action. Quelle que soit la stratégie de l'Etat, ou de certains dirigeants, la reprise du pouvoir par l'Etat ne pourra déboucher sur un retrait total des ONG internationales de l'action de conservation et de gestion des ressources forestières au Gabon, tant l'emprise de ces derniers reste soutenue.

[456] Forest Monitor, *La forêt prise en otage, La nécessité de contrôler les sociétés forestières transnationales : une étude européenne.* UICN, 2001, http://www.forestsmonitor.org/uploads/2e90368e95c9fb4f82d3d562fea6ed8d/la_foret_prise_en_otage.pdf (consulté le 30/11/2012)

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude mettant en scène les acteurs et les politiques de gestion des ressources et de l'environnement forestiers au Gabon, un bilan s'impose. Si les questions abordées ont permis globalement de nous conforter dans nos postulats de départ, certaines questions restent en suspens ou sont apparues progressivement au cours des développements. Ces dernières méritent d'être approfondies et constituent autant d'opportunités de poursuivre la recherche engagée.

Cette thèse visait à donner des clés de lecture de la dynamique des politiques dans les régions forestières, en montrant l'influence croissante des ONG internationales sur la conception et l'orientation des politiques forestières ou encore l'appropriation de la notion de développement durable. En d'autres termes, notre cas d'étude veut révéler une des nouvelles formes d'ingérence écologique dans les pays forestiers en développement. Dans un contexte international marqué par le principe de gestion durable, ou plus largement du développement durable, la gestion des ressources forestières et environnementales constitue un enjeu majeur du débat international. Si de nombreuses techniques dites de gestion durable ou d'aménagement visant à réduire l'impact environnemental des exploitations forestières ont pu voir le jour, l'adoption du développement durable a également favorisé l'émergence d'un ensemble d'acteurs "nouveaux" dans le secteur de la gestion ces ressources. Entre le traditionnel acteur (l'Etat), présenté d'antan comme le maillon faible de la bonne gestion des ressources naturelles (corruption des institutions, manque de compétences nécessaires, faibles moyens...), et les grandes entreprises forestières, le territoire devient la scène où se développe le jeu d'acteurs de plus en plus influents qui, à travers leurs stratégies, orientent les politiques forestières au gré de leurs ambitions. Si cette influence sur les politiques forestières était le fait des grandes sociétés forestières dans les années post-indépendance, grâce à leur puissance économique, les ONG internationales occupent de plus en plus le rôle principal. Grâce à des réseaux organisés, un lobbying exercé directement auprès des dirigeants politiques, et surtout, l'émergence du concept de développement durable, les ONG internationales ont vu leur rôle se renforcer en fonction des contextes et des échelles. Une des stratégies mise en œuvre par les ONG internationales est l'instrumentalisation des populations locales, quasiment en marge du système de gouvernance des espaces forestiers. Le cas des populations de Moukalaba Doudou démontre parfaitement le jeu de

ces acteurs, instrumentalisés, mais parfois aussi acteurs de l'instrumentalisation des ressources et des espaces, pour réagir au nouveau contexte de gestion. En effet, si les populations sont souvent présentées comme les principaux acteurs pouvant nuire aux ressources, ceux-ci se présentent parfois comme des parfaits élèves, comprenant et acceptant les discours technocratiques et catastrophistes des ONG, dans le seul but « d'avoir leur part de la manne forestière ».. La notion de jeux d'acteurs s'illustre parfaitement dans cette confrontation de perceptions et d'actions.

Avec les réformes des législations entamées par l'ensemble des pays forestiers, sous l'impulsion des bailleurs de fonds et institutions de coopération internationale, le tableau des acteurs de la gestion durable des forêts semble complet. Pourtant, la dynamique des politiques forestières et environnementales au Gabon, montre que la gestion durable, concept certes approprié par certains acteurs, et revendiqué par d'autres, reste encore caractérisée par un écart flagrant entre discours et pratiques, entre exploitation des ressources, diversité d'acteurs et organisation du rôle de chacun... Des activités de prospection pétrolière dans une aire protégée, au manque de décrets d'application du code forestier, en passant par une population rurale de plus en plus marginalisée dans la gestion des forêts, système de gouvernance en construction quand il n'est pas défaillant... Il semble que parler de forêt durable soit encore une entreprise précoce, même s'il ne faut pas nier les nombreux efforts réalisés ou en cours (interdiction d'exportation des grumes, parcs nationaux, inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, loi sur le braconnage,...). Notre étude nous a ainsi permis de tirer quelques conclusions.

La forêt, un système complexe, un territoire de pouvoir

La première partie avait pour objectif de comprendre comment du terme écologique forêt nous sommes passés au concept politique suscitant l'émergence d'un débat international qui n'a toujours pas donné lieu à une feuille de route commune à l'ensemble des négociateurs (pays développés et pays forestiers du sud). Elle visait également à comprendre les processus et les évènements qui ont conduit à façonner la forêt-territoire du Gabon.

Avant toute analyse, il nous est apparu important de préciser le concept de forêt et de préciser l'approche la plus pertinente pour le géographe : la forêt est avant tout un territoire. Un territoire, mais aussi un système complexe mettant en relation des sous-systèmes dynamiques. La complexité de l'objet forêt est sans doute le point de départ de toute controverse sur sa définition, mais aussi sur son utilité, ou encore la finalité des actions mis en œuvre pour sa gestion. En tant que territoire, la forêt est dynamique par le fait de processus et des évènements internes dont les acteurs sont les principaux maîtres d'ouvrage. Selon le type d'acteur en présence, les actions sur la forêt peuvent donc prendre des orientations diverses.

Ainsi, au Gabon, le paysage forestier est encore fortement marqué par son héritage colonial, tant au niveau des choix de politiques, qu'à celui du mode de gouvernance, et ce, malgré l'émergence d'acteurs « nouveaux ». Ancienne colonie française, le Gabon a d'abord fait de la forêt sa principale source de revenus pendant les périodes coloniale et post-indépendance, avant de la reléguer au second plan au profit de la manne pétrolière. L'économie du pays est longtemps restée à la remorque du pétrole. Mais le spectre de l'épuisement des réserves pétrolières laisse se profiler un retour à « l'Eden perdu ». S'inscrivant dans une économie mondialisée, le Gabon a fait le choix d'exploiter la rente fournie par ses ressources naturelles, même si de nouveaux modes d'exploitation permettent d'envisager la diversification de la rente forestière qui passe de la ressource « bois » à la ressource « écotourisme ». Deux sortes de rentes, mais qui soulèvent des conflits d'usage et des effets d'éviction entre eux d'une part, mais aussi avec les usages traditionnels des populations locales. Si la forêt est aujourd'hui une des opportunités du Gabon pour préparer l'après pétrole, tout l'enjeu réside dans le choix du mode de gestion et/ou d'exploitation des ressources dans un contexte international marqué par les principes du développement durable. La forêt n'est plus uniquement le commerce du bois, les nouveaux enjeux suscitent la convoitise : il faut « accorder ses violons » à la nouvelle donne pour espérer avoir une place dans le concert des nations et ainsi, avoir accès aux nombreux financements. Exploitée, la forêt rapporte de l'argent, mais la préserver pourra rapporter encore plus à très long terme. Si les différents gouvernements de l'ère Bongo ont su présenter l'image d'un Gabon qui se « met au vert », l'écart entre discours et pratiques de la gestion durable reste important et nous permet de soutenir que la forêt est aujourd'hui l'alibi idéal pour une bonne visibilité du pays sur le plan international. En

suivant un effet d'une mode entretenue par les conférences internationales et les différents acteurs qui en assurent la promotion, le Gabon a surfé sur la vague de l'émergence d'une nouvelle rente forestière fondée sur l'environnement. Les promesses d'une forte compensation financière et le développement d'un grand marché écotouristique ont entretenu cette illusion d'une forêt qui, à nouveau, va procurer au pays des revenus conséquents pouvant permettre de survivre à l'après pétrole.

Un système de gouvernance organisé autour d'acteurs structurants et centralisé par l'Etat

L'analyse du système de gestion des ressources forestières au Gabon a permis de dégager les données fondamentales qui commandent l'organisation et le fonctionnement des systèmes : les principes ou idéologies qui le caractérisent, les acteurs qui le dynamisent et les principales répercussions sur le territoire en termes d'évolution des paysages et de relations avec les populations locales. D'abord organisé autour d'acteurs structurants que sont essentiellement l'Etat et les ONG environnementales internationales (WWF et WCS), le système de gestion des ressources forestières a vu l'émergence de nouveaux acteurs hybrides dépendant du Président de la République et développant un mode de fonctionnement autonome propre aux organisations privées : les Agences. Celles-ci allient désormais une bonne qualité logistique, un personnel qualifié, diversifié, international et surtout un pouvoir de décision de plus en plus important au regard de l'intérêt affiché par le Président du Gabon à l'égard de la gestion des ressources naturelles par les agences. Ainsi, un système s'est créé, avec des acteurs qui portent la politique de l'Etat sur le terrain, mais aussi leurs propres représentations de la forêt et du développement durable. Si cette organisation ou ce fonctionnement crée des interactions entre acteurs qui pourraient plus ou moins nuire à l'ensemble du système, il n'en demeure pas moins vrai que le système de gestion des ressources forestières du Gabon donne une bonne image aux bailleurs de fonds notamment : un système plus ou moins organisé, hiérarchisé, déconcentré... puisant ses ressources aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur du système. Ce système de relations a donné naissance à une organisation qui semble faire effet et produit les résultats escomptés pour le Gabon : une visibilité à l'international et la souveraineté nationale.

Ce sont les acteurs qui façonnent la forêt. La seconde partie avait pour objectif de présenter le système de gouvernance qui découle de la rencontre des différentes idéologies et des acteurs aux ambitions diverses. Alliances ou conflits, compromis résignation... autant de liens qui caractérisent les relations entre acteurs. Si l'orientation des politiques est fonction des acteurs en présence, il faut donc connaître les acteurs pour comprendre les politiques et la dynamique des territoires. C'est pour mieux appréhender la dynamique du système d'acteurs que la seconde partie de notre thèse s'est appuyée sur l'analyse de trois acteurs essentiels : l'Etat gabonais et deux ONG internationales.

En isolant certains acteurs structurants, notre thèse démontre l'impact de ceux-ci sur l'ensemble du système et sur la durabilité des espaces. Ainsi, à travers l'analyse de deux ONG internationales, principaux acteurs de la gestion forestière et environnementale au Gabon, nous avons pu tirer quelques enseignements. Il importe de souligner que nous entendons par acteurs structurant, les acteurs qui ont un pouvoir décisionnel, pouvant conduire à la diversification de la rente forestière.

D'abord, la forêt du Gabon est un terreau favorable à l'expansion des ONG internationales. Très puissantes sur les plans financier, structurel, relationnel et celui des ressources humaines, WWF et WCS ont su imposer leur vision de la gestion des forêts. Présentes sur le terrain régulièrement, fines connaisseuses du territoire et des ressources disponibles à travers un dispositif d'analyses scientifiques, à la fois capteurs de financements internationaux et pourvoyeurs de fonds pour les autres acteurs, dont l'Etat lui-même, en relation étroites avec le sommet de la pyramide de gouvernance (Président de la République, administrations en charge des forêts et de l'environnement)... voilà autant d'atouts qui font de ces acteurs des incontournables du système forêt-environnement au Gabon. La quasi-totalité des décisions liées à la forêt et l'environnement n'est pas conçue ou mise en pratique sans l'intervention de l'une de ces ONG. Si légalement, elles sont des partenaires de l'Etat, leurs pratiques sur le terrain laissent entrevoir un rôle plus important et surtout des relations privilégiées avec l'Etat. D'acteurs accompagnant l'action de l'Etat, ces ONG sont aujourd'hui les principaux acteurs de la conception et de la réalisation de la gestion durable au Gabon. Il n'est pas rare que par leurs actions, les ONG se substituent à l'Etat.

A travers leurs actions, les ONG ont fait évoluer leurs stratégies en fonction des espaces, des échelles et des différentes conceptions des ressources naturelles, tout en essayant de rester le plus fidèles possible à leurs philosophies de base. Opportuniste, la WCS est par exemple partie de la protection d'une espèce menacée (le gorille), pour aboutir à la gestion d'un réseau d'aires protégées qui renferment une importante diversité biologique. C'est là, une forme de stratégie d'occupation du territoire en « tâche d'huile » : la première action donne lieu à une série d'actions qui a renforcé les compétences et la notoriété de l'ONG au Gabon.

Les ONG ne se contentent pas de mettre en place des opérations de boycott de produits forestiers ou de construire un discours de dénonciation des atteintes à l'environnement. Les exploitants forestiers et les Etats ne sont plus ou pas uniquement les mauvais gestionnaires ou des adversaires, mais des partenaires, une voix pour laquelle on peut parler à la face du monde. A travers ces actions, les ONG agissent certes en tant qu'acteurs indépendants, mais leur positionnement dans le système de gouvernance (à la croisée des acteurs et des processus d'action) fait souvent d'eux des relais de la politique étatique. Les processus d'action des ONG internationales au Gabon permettent de montrer que les ONG deviennent acteurs de la gestion et de la gouvernance des espaces et des ressources.

L'influence des ONG internationales est d'autant plus importante qu'elle est renforcée par une bonne maîtrise des échelles d'intervention. Une présence à l'international, grâce à un lobbying important exercé sur les institutions internationales et intergouvernementales permet d'intervenir directement à tous les niveaux, de la conception des projets à la programmation du développement durable (exemples : processus FLEGT, participation aux conférences internationales...). Cette présence auprès des dirigeants, bailleurs de fonds internationaux constitue un atout qui facilite l'accès aux processus de financements internationaux destinés aux efforts pour la préservation des forêts.

Ainsi, grâce à une présence active à tous les niveaux, les ONG internationales peuvent diffuser leurs idéologies, accroître leur influence pour être des acteurs autour desquels gravitent tous les autres. Nous pouvons ainsi soutenir avec Marine Robillard (2010 : 445) que «... *c'est une certaine vision du monde (avec ses propres normes, valeurs et*

règles du jeu), du pouvoir et des relations entre les différentes composantes de la société qui s'impose. En définitive, à travers l'injonction d'une bonne gouvernance environnementale qui se met en place dans cette partie de l'Afrique, c'est l'ensemble des relations et des structurations sociales, politiques et économiques qui est remobilisé et transformé ». Pourtant, si la gouvernance par les ONG constitue le signe d'une bonne gouvernance, leur mode de fonctionnement à la limite du démocratique, leur mode de financement et leur représentativité dans les sphères de gouvernance montrent que leur gestion est loin d'être démocratique. Les ONG ne seraient-elles le prolongement ou les passerelles d'une gouvernance prescrite, d'une ingérence dans les « affaires » des Etats forestiers en développement ? Dans ce cas, comment leur gestion de la forêt pourrait-elle être durable ?

Des parcours individuels à la connaissance des dynamiques du territoire et des stratégies d'acteurs

L'une des originalités épistémologique de notre thèse est sans doute d'avoir franchi le pas de l'analyse des acteurs en intégrant une approche individuelle de l'actant. Nous avons abordé l'acteur en tant que groupe (ONG, Etat, population locale...), mais nous avons aussi abordé l'acteur en tant qu'individu. L'individu est souvent perçu de prime abord comme l'objet d'étude des psychologues, historiens ou encore des sociologues. Pour le géographe, l'actant devient une valeur ou un objet d'étude dans la mesure où son action entraine un effet levier territorial et une dimension spatiale : nous avons choisi de parler d'acteur territorialisé. A travers l'analyse du parcours individuel d'un individu (Lee White), tout un système de relations prend forme et permet de mieux apprécier les choix des autres acteurs. Acteur satellite, l'individu assure des liens entre les autres acteurs. Plus d'une fois, nous avons été mis en garde sur le fait d'intégrer le parcours de Lee White à notre analyse. Ces mises en garde n'ont fait que nous conforter dans l'idée d'aborder à la fois comme acteur isolé, mais aussi comme acteur satellite au cœur des réseaux, et au cœur de l'organisation du système d'acteurs. Acteur individuel, et au-delà des ambitions personnelles, Lee White est le fruit de perceptions véhiculées par les ONG internationales. Il constitue dans une certaine mesure, un miroir des ONG. Cette perspective nous a permis de comprendre, entre autre, les rapports entre les ONG internationales et l'ANPN, relations qui sont le reflet des liens complexes entre Mr White et son ancien employeur, la WCS. Ainsi, L'acteur individuel permet de mieux apprécier les liens forts et faibles qui se créent entre acteurs, les niveaux d'influence... Passant d'acteur isolé (parcours individuel),

l'individu devient le centre de gravité de tout le système d'acteur comme le montre le cas de Lee White. En effet, arrivé au Gabon comme étudiant financé par la NYZS, ce jeune britannique, pur produit d'une ONG internationale devient en quelques années le bras droit du Président de la République. Une relation qui lui permet d'exercer un lobbying sur l'ensemble des acteurs du secteur forêt-environnement, et d'être à la tête du principal organe de gestion des parcs nationaux du Gabon. Son influence sur l'ensemble du système en fait un acteur territorialisé majeur. A l'opposé des bailleurs de fonds internationaux, des grandes structures d'ONG internationales comme WWF ou WCS pour lesquels les processus de prise de décision peuvent souffrir de lenteur bureaucratique, Lee White a l'avantage de la connaissance et la pratique du terrain (dans les parcs, aux côtés du président ou de ses touristes VIP). Il peut ainsi agir directement sur le terrain en conduisant parfois des missions. La notion d'acteur territorialisé est donc renforcée par cette capacité à agir sur le territoire tout en contribuant à le modifier à travers la conception des politiques (conception des projets de gestion des aires protégées, lois sur la commercialisation du bois ou d'animaux exotiques, choix des projets à financer, sources de financements, programmes nationaux…).

Jouer à "qui perd gagne" pour une relation « Gagnant/Gagnant » : de la théorie Centre/Périphérie

Si l'influence des ONG internationales sur le système de gouvernance et l'orientation des politiques est un fait établi, elle donne lieu à l'émergence d'une autre problématique, celle de la légitimité de l'action des ONG et surtout de la souveraineté de l'Etat gabonais dans la gestion de ses ressources naturelles. Si ingérence il y a, quelle est la place de l'Etat ? Quel est son rôle ? Est-il un simple acteur victime d'une gouvernance prescrite par les puissances occidentales sous-couvert des ONG ? Notre analyse démontre que la présence des ONG conforte l'Etat dans sa stratégie d'afficher une image de gestion démocratique et durable des ressources dans le but d'accéder aux faveurs que procure une renommée de bon élève de la gestion durable des forêts sur plan international. La stratégie est simple : laisser des acteurs privés s'installer et leur permettre de déployer leur arsenal de technologie, de capitaux... tout en montrant une image d'acteur ne disposant pas de moyens pour la gestion. L'Etat joue ainsi à « qui perd gagne » avec d'autres acteurs mieux nantis, capables de lancer de grands projets, porteurs à long terme, avant de récupérer les

compétences nécessaires pour s'affirmer comme le principal acteur. En ce sens, ONG et Etat sont tous deux gagnants.

Si pour les observateurs les Etats forestiers sont des acteurs sous l'influence des ONG, des bailleurs de fonds, les puissantes entreprises forestières ou encore des institutions de coopération internationale, la dynamique des acteurs au Gabon montre qu'en tant qu'acteur historique, l'Etat a développé une stratégie en « sleeping Partner » et a ainsi su garder la main sur la gestion d'une ressource pouvant assurer la prospérité du pays après l'épuisement du pétrole. L'Etat a permis l'implantation des ONG, ces nouveaux acteurs aux ambitions débordantes. Dans un premier temps, ceux-ci lui ont surtout offert des services (recherches scientifiques, nouvelles technologies, financements...). C'est pour les ONG l'étape de prospection. Il faut connaître le terrain et relever ses potentialités. Pour l'Etat, c'est la garantie d'un service sans avoir à investir ses propres fonds. C'est ce qui a conduit à l'identification des sites critiques à forte valeur de conservation, puis à la création du réseau de parcs nationaux.

La seconde étape de la stratégie de l'Etat est le transfert de pouvoir. L'Etat donne ainsi aux acteurs privés des pouvoirs (encadrement des territoires protégés, conception des lois sur le braconnage, autorité sur les brigades forestières, gestion des budgets d'investissements dans les domaines de la forêt...). Cette étape a vu le pouvoir des ONG croître considérablement dans la mesure où pour tous les autres acteurs, ce sont les ONG qui disposent de moyens et des compétences nécessaires pour accomplir les tâches liées à la conservation. Un net complexe d'infériorité s'installe et permet à ces acteurs d'être au cœur de toutes les sphères de réflexion et de prise de décision, et de procéder à la cooptation des élites issues des autres groupes d'acteurs.

La dernière étape va consister à reconquérir les espaces et les pouvoirs en s'inspirant des modèles de gestion déjà établis par les ONG. L'Etat se défait de ses institutions traditionnelles de gestion de la forêt et l'environnement (Ministères), crée de nouveaux acteurs dont le statut est hybride, entre acteur privé et administration publique (les Agences), pour assurer les mêmes projets d'antan attribués aux ONG. Des acteurs proches, sans être rattachés aux ministères; des acteurs pouvant recevoir et gérer des financements internationaux pour la gestion durable et la conservation des forêts. A travers ces acteurs, l'Etat reprend la main et redevient le maillon fort du système. Il faut

toutefois noter qu'un des éléments marquant de ces nouveaux acteurs est leur rattachement à la présidence de la République et leur mode de fonctionnement particulier ; les Agences ne rendent compte qu'au seul Président de la République. N'est-ce pas là un retour à la centralisation du pouvoir dans un contexte de « bonne gouvernance » qui impose une gestion partagée ? N'est-ce pas là aussi le signe d'une stratégie de captation de la rente comme ont pu l'être en d'autres temps les nationalisations des exploitations pétrolières dans nombre de pays du Sud ?

Quoi qu'il en soit, le Gabon a trouvé le moyen de faire retentir sa voix à l'international : situé au cœur du second plus important massif forestier de la planète, le territoire attire de nombreux acteurs (pays occidentaux, pays émergents, exploitants forestiers, ONG environnementales...) qui souhaitent maintenir ou avoir une présence dans une zone au potentiel naturel important, et qui pourrait constituer un des points stratégiques pour la planète sur le marché des ressources naturelles. En disposant des principales institutions de gestion des ressources forestières et environnementales, l'Etat peut imposer sa vision de la gestion et du territoire d'une manière ou d'une autre. En ce sens, la gouvernance n'est plus prescrite ou imposée par des acteurs occidentaux ou des grandes puissances internationales. L'Etat devient le centre, non seulement par l'attraction exercée par les forêts sur l'ensemble de la planète, mais aussi par une bonne maîtrise des acteurs. C'est l'ensemble des relations internationales qui s'en trouve modifié : les pays du sud à fort potentiel forestier comme le Gabon, seraient dans une certaine mesure le nouveau centre et les anciennes puissances deviendraient la nouvelle périphérie. Cette relation traduirait non pas une domination, mais le mouvement d'attraction du centre sur sa périphérie.

Ainsi, dans la mondialisation de la gestion des forêts, les Etats forestiers en général, et ceux de l'Afrique centrale en particulier, à l'instar du Gabon, disposent d'une capacité d'action et de réaction dans le débat international sur la gestion des ressources forestières et environnementales. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que toutes les tentatives de mise en place d'une gouvernance mondiale des forêts et de l'environnement échouent, car elles pourraient ébranler ces nouvelles organisations de la gouvernance. Soulignons toutefois que si nous considérons que les Etats forestiers disposent de matière pour donner de la voix au concert des nations sur les forêts, le chemin pour la mise en œuvre effective de cette dynamique reste long à parcourir. En effet, si l'on tient compte des

discours parfois contradictoires ou du niveau de gestion actuelle des forêts (les parcs nationaux notamment), la création d'une puissance forestière internationale reste encore largement sous l'influence des bailleurs de fonds internationaux. Comme le souligne l'adage africain, « la main qui donne est celle qui dirige », la maîtrise du système de gestion des forêts au Gabon par le Gabon passe par l'autonomisation du financement du développement durable ; ce qui est loin d'être d'actualité.

Une population locale instrumentalisée

La dernière partie de notre travail poursuit sur cette lancée en réintroduisant un acteur oublié (par l'Etat ou les nouveaux acteurs) : la population locale. A travers l'analyse d'une population du sud du pays, les punu, nous avons montré comment les nouvelles politiques de gestion des forêts conduisent à instrumentaliser les populations riveraines pour étendre leur domination sur l'espace géographique et le système d'acteurs. Défaites de leur espace vécu, de leurs territoire historiques, mises en marge des processus de décision conduisant à la modification du territoire, les populations réagissent souvent en se résignant, en faisant semblant d'accepter les actions entreprises, pour profiter d'un système qui « regorge d'argent », mais dont ils ne profitent pas. Si la participation de la population locale est présentée comme argument pour faciliter l'accès aux financements internationaux, celle-ci se limite à une simple représentativité dans la mise en œuvre des actions conçues par les acteurs structurants (ONG, ANPN, MINEF...).

Les limites et prolongement de la thèse

Ce travail, tant au niveau de la recherche sur le terrain qu'à celui de la rédaction, ne s'est pas fait sans embûches. A la difficulté de fixer une problématique spécifique pour une thématique aussi large que la question forestière au Gabon, se sont ajoutés la rareté d'une documentation spécifique et la difficulté d'accomplir un long séjour sur le terrain. Si les deux premières limites ont été comblées par des entretiens ciblés et une analyse de la littérature existante, nos voyages sur le terrain n'ont pu se faire que dans la limite de trois mois maximum chacun, alors qu'un séjour d'un an au moins aurait pu permettre une vision plus précise des relations et actions des acteurs sur le terrain de Libreville à Moukalaba Doudou. De plus, le manque de financements et la méfiance des acteurs nationaux vis-à-vis d'un jeune chercheur gabonais a rendu la situation plus complexe.

C'est en tenant compte de ces limites que notre étude aura suscité autant de questionnements que de réponses. S'il nous a fallu du temps pour cadrer notre problématique autour des jeux d'acteurs, cette question transversale nous a contraint à faire des grands écarts pour pouvoir aborder une plus large gamme de questions suscitées. Cependant, malgré notre bonne volonté, de nombreuses questions restent en suspend. C'est autant de perspectives de recherches qui incitent à un prolongement de cette analyse. Parmi ces interrogations, certaines méritent d'être évoquées:

- D'abord, si elle aborde les jeux d'acteurs du système forêt-environnement du Gabon, notre thèse n'analyse pas directement tous les acteurs, notamment les exploitants forestiers. Ce qui pourrait frustrer certains lecteurs qui reconnaissent, ces derniers comme constituant le groupe d'acteurs traditionnels qui a le plus d'influence dans le secteur forestier, du fait de sa puissance économique et financière. Confrontés à la nouvelle politique forestière qui impose l'aménagement des concessions forestières et l'obligation de déployer sur le territoire national des unités de transformation du bois, les exploitants de bois se voient contraints de mettre en œuvre de nouvelles stratégies pour conserver leur statut de force vive dans le système d'acteurs. Nous avons fait le choix de ne pas approfondir la question dans notre thèse, car cette question, à elle seule, mérite une recherche plus approfondie, comme cela a pu être l'objet de thèse récemment soutenue (Billard, 2012).

- Ensuite, le code forestier prévoit une décentralisation de la gestion des ressources par la création de forêts communautaires. Des projets sont en cours dans le nord du pays sous l'égide du WWF à travers des financements de l'Union Européenne (Projets DACEFI/CAHWFI). Le principe de forêts communautaires suppose une participation plus marquée des populations locales censées être les principaux acteurs de la gestion. Elles seraient ainsi présentes de la conception à la mise en pratique des politiques et actions de gestion des ressources. L'un des prolongements possible de notre travail serait d'évaluer les dynamiques d'acteurs dans la mise en place de ces projets de forêts communautaires. Les populations locales sont-elles représentées ou participent-elles vraiment ? Le principe même de forêts communautaires correspond t-il aux perceptions locales de la forêt dans un contexte coutumier marqué par une gestion clanique ?

- A travers notre thèse, nous avons pu constater le rôle secondaire des ONG nationales. Avec une action souvent confondue avec l'engagement politique de certains membres, celles-ci ne bénéficient pas d'une crédibilité auprès des autorités publiques. Le manque de financements ou de structures de fonctionnement ou encore l'absence d'un réel bénévolat contraint souvent certains membres à s'engager dans divers projets avec d'autres acteurs (généralement des ONG internationales ou le Ministère des eaux et forêts) susceptibles de générer un revenu. Notre étude a montré que certains membres d'ONG nationales ont ainsi pu intégrer des projets d'ONG internationales ou de l'ANPN. Cette dynamique des ONG nationales peut constituer une piste de réflexion à approfondir pour voir comment celle-ci impacte la politique forestière. Ces acteurs nationaux sont-ils phagocytés ou leur présence dans des structures d'acteurs structurants participe d'une stratégie de nationalisation de la gouvernance des ressources ?

- Pour finir, nous avons pu noter la quasi inexistence de programme lié aux questions REDD+, ou de services écosystémiques, concepts et modèles clés dans la gestion des forêts tropicales dans les pays du sud. A chaque allusion à ces questions lors de nos entretiens auprès d'agents des ONG ou de l'ANPN, il nous a quasi systématiquement été rappelé que cette question ne devait pas être abordée ; et que seul monsieur White pouvait en parler. Qu'en est-il de cette question des services écosystémiques ? Comment le Gabon se réapproprie ces nouveaux processus pour la gestion des forêts ? Si des projets sont en cours d'élaboration, comment s'inscrivent-ils dans la dynamique des politiques déjà en œuvre : continuité ou rupture ?

Au-delà de ces questions qui restent à explorer et qui révèlent la non exhaustivité de notre travail, notre étude permet de mieux saisir la place essentielle des acteurs non gouvernementaux dans ces dynamiques de gouvernance forestière au Gabon. Cette thèse participe aussi d'un nouveau regard sur le comportement des états forestiers du sud face dans la mondialisation de la gestion des ressources naturelles.

BIBLIOGRAPHIE

AGYUNE-NDONE F. (2005), *Dynamique des clans et des lignages chez les Makina du Gabon*, Mémoire de Master, Département d'Anthropologie, Université Lumière Lyon 2, 91 p.

AKAGAH S. (2001), *Etat de la situation et perspectives d'avenir de l'ERE au Gabon*, Forum international Planet'ERE, Libreville, 16 p.

AKAGAH S. (2002), « Les ONG, ces oubliées !!! », *Forum de discussion du 18 septembre 2002*, [en ligne]. (Consulté le 12/12/2002), http://www.f-i-a.org/environnement-gabon

AMSELLE J-P et M'BOKOLO E. (1985), *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et Etat en Afrique,* La Découverte, Paris, 225 p.

ANONYME (2009), « Sarkozy: La taxe carbone fixée à 17 euros par tonne de CO2*», Libération* [En ligne], http://www.liberation.fr/politiques/0101590073-sarkozy-precise-les-contours-de-la-taxe-carbone (Consulté le 12/04/2012)

ASSOGBA Y. (2000), *Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique,* Copublication CRISES et CRDC. Montréal, n° 19, 30 p.

ARDANT P. (1965), « Le néo-colonialisme : thème, mythe et réalité », *in Revue française de science politique*, 15e année, n° 5, pp. 837-855.

ARNOULD P. (2004), « Nouvelles forêts, vielles Forêts, forêts de l'entre deux, au XIXè et XXè siècles : entre rationalité économique et fertilité symbolique. » *in* CORVOL A. (dir.), *Les forêts d'Europe occidentale, du Moyen-Age à aujourd'hui*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, pp. 253-277.

AUBREVILLE A. (1947), « Les bois, richesse permanente de la Côte d'Ivoire et du Cameroun. Vers la transformation graduelle de la forêt de la côte française du golfe de Guinée », *in Richesses et misères des forêts de l'Afrique noire française*, Imprimerie J. Jouve et Cie, Paris, pp. 165-192.

BARTHOD C. (2006), *La politique forestière sous influence*, Séminaire de la Société forestière suisse, Neufchâtel, 13 p.

BAHUCHET S. (dir.) (2000), *Forêts des tropiques, forêts anthropiques. Sociodiversité, biodiversité : un guide pratique,* Programme avenir des peuples des forêts tropicales, Bruxelles, 132 p.

BANQUE MONDIALE (1996), *Partenariat de la Banque mondiale avec les organisations non gouvernementales*, World bank publications, Washington, 48 p.

BARTHOD C. (1994), « Le débat international sur la gestion des forêts », *in Aménagement et nature*, n° 115, automne 1994, pp. 145-152.

BAT JP. (2012)*, Le syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours,* Gallimard, coll. Folio Histoire, Paris, 848 p.

BEIGBEDER Y. (1992), *Le rôle international des organisations non gouvernementales*, Bruylant., Bruxelles, 205 p.

BERTRAND A. MONTAGNE P. et KARSENTY A. (2006), *Forêts tropicales et mondialisation : les mutations des politiques forestières en Afrique francophone et à Madagascar,* l'Harmattan, Paris, 485 p.

BETTATI M. et DUPUY P-M. (dir.) (1986), *Les ONG et le droit international*, Economica, Paris, 318 p.

BILLAND A. (2005), *Etude sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines : Application au cas de l'Afrique Centrale*. ADIE/ATIBT, Paris, 136 p.

BILLARD E. (2012), *Nouveaux acteurs, vieilles habitudes. L'implantation des opérateurs forestiers asiatiques au Gabon à l'heure de la transition vers la gestion durable*, Thèse de doctorat, Muséum d'histoire naturelle, Eco-Anthropologie et Ethnobiologie", département Hommes Natures Sociétés du MNHN, Paris.

BLAIKIE P., BROOKFIELD H. (1987), *Land Degradation and Society*, Methuen, London, 296 p.

BONIS CHARANCLE JM. (1996), *Diagnostic des ONG de l'Afrique Centrale. Cas du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la République Centrafricaine* (Rapport PVO-NGO/NRSM), Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), World Wildlife Fund (WWF), Nature Conservancy, World Resources Institute (WRI), 1996, 91 p.

BONNEAU R.P. (1956), *Grammaire pounoue et lexique pounoue français*, Institut d'études centrafricaines, Brazzaville, 136 p.

BOUROBOU H.B. et MOUNZEO H.P. (1997), « Plantes utilisées comme poison de pêche chez les PUNU du Gabon », *Le Flamboyant*, n° 44, pp. 17-18.

BRADFORD Ph.V. et BLUME H. (1992), *Ota Benga: The Pygmy in the Zoo*, Dell publishing, New York, 281 p.

BREDIF H. COUDERC G. et STURM J. (2001), « Propos indiscrets sur la certification forestière », *Revue forestière française*, LIII, pp. 723-734

BREDIF H. et BOUDINOT P. (2001), *Quelles forêts pour demain? Eléments de stratégie pour une approche rénovée du développement durable*, L'Harmattan, Paris, 253 p.

BRETON R. (1992), *Les ethnies,* Collection Que sais-je ?, PUF, Paris, 127 p.

BROCKINGTON D. (2002), *Forteress conservation: the preservation of Mkomazi game reserve, Tanzania,* Indiana University Press, Bloomington, 196 p.

BRUNEL S. (2008), *A qui profite le développement durable*, Collection A dire vrai, Editions Larousse, Paris, 159 p.

BRUNET R. et DOLLFUS O. (1990), *Mondes nouveaux*. Géographie universelle, Hachette/Reclus, Paris/Montpellier, 550 p.

BRUNET R. FERRAS R. et THERY H. (1993) *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, 2e édition, Reclus, Montpellier, 518 p.

BUTTOUD G. (2001), *La forêt*, *un espace aux utilités multiples,* La documentation française, Paris, 143 p.

BUTTOUD G. et YUNUSOVA I. (2002), « A mixed model' for the formulation of a multipurpose mountain forest policy. Theory vs practice on the example of Kyrgyzstan », *Forest Policy and Economics*, vol. 4, n° 2, pp. 149-160.

BUTTOUD G. et SAMYN J-M. (1999), *Politique et planification forestière. Guide pour la formulation et l'élaboration,* Berne Intercoopération*,* Paris, 87 p.

CAMPPBELL N.A. (1996), *Biology*, The Benjamin/Cummings Publishing Company, Inc., Menlo Park, California, 846 p.

CAMPBELL P. ALONSO A. LEE M. and DALLMEIER M. (2003), *Gabon Biodiversity Program. Biodiversity research, monitoring and training in the Gamba complex*, Brieding paper N°6, Gabon Biodiversity Publication 20, Smithsonian Institution Washington DC., 28 p.

CATHELAT B. (1998), *Le retour des clans,* Editions Denoël, Paris, 187 p.

CATTAN N. (2006), « Centre-Périphérie » *in* GHORRA-GOBIN C., *Dictionnaire des mondialisations*, Armand Colin, Paris, pp. 47-49

CHARANCLE J.-M. (1996), *Diagnostic des ONG de l'Afrique Centrale Cas du Cameroun, du Congo, du Gabon, et de la République Centrafricaine*, WWF, WRI, USAID, 91 p.

CAROLL R. (2005), *Organisation d'ensemble du WWF-US (World Wide Fund for Nature): Réserve Dzanga-Sangha, République Centrafricaine*, WWF, Bulletin 101, pp. 214-224

CHARTIER D. (2002), *Le rôle Greenpeace et du WWF dans la résolution des problèmes environnementaux. Quel espace politique pour quelles ONG ?,* Thèse de doctorat en Géographie, Université d'Orléans, 409 p.

CHARTIER D. (2004), « Aux origines des flous sémantiques du développement durable », *Ecologie & politique*, n° 29, pp. 171-183.

CHARTIER D. et OLLITRAULT S. (2005), « Les ONG d'environnement dans un système international en mutation : des objets non identifiés ? » *in* AUBERTIN C. (dir.), *Les ONG dans le champ de la biodiversité,* IRD Éditions, Paris, pp. 21-58.

CHARTIER D. et OLLITRAULT S. (2006), « ONG et développement durable : les liaisons dangereuses » *in* AUBERTIN C. et VIVIEN F.D. (dir.), *Le développement durable : décrypter les enjeux politiques,* La Documentation française, Paris, pp. 93-114.

CHARTIER D. et FOYER J. (2012), « Rio+20 : la victoire du scénario de l'effondrement ? », *Ecologie & politique*, Dossier *Ecologie et politique, vingt ans après,* n° 45, pp. 117-130.

CHIFFELLE F. (2003), « Pour un développement durable écologique, économique, social et géographique » *in* DA CUNHA A. et RUEGG J. (dir), *Développement durable et aménagement du territoire*, Presse polytechniques et universitaires romandes, pp. 1-4.

CHRETIEN JP (1996), « Ethnicité et politique, les crises du Rwanda et du Burundi depuis l'indépendance », *Guerre mondiale et conflits contemporains,* n° 181 Printemps, pp. 111-124

CHRETIEN JP (1997), *Le Défi de l'ethnie. Rwanda et Burundi, 1990-1997*, Karthala, Paris, 400 p.

CHRISTY P., JAFFRE R., NTOUGOU O., et WILKS C., (2003), *La forêt et la filière bois au Gabon,* Editions multipress Gabon, Libreville, 389 p.

CLAVAL P. (1991), « De Thucydide à la nouvelle classe de service. », *in* LÉVY J. (dir.), *Géographies du politique*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, pp. 57-64

CLING J-P. (2003), *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté,* Economica, Paris, 443 p.

CAMPBELL B. (2002) « Un partenariat avec l'Afrique: pour faire quoi et pour le développement de qui ? », *Revue Relations, Société, Politique, Religion*, n° 676, pp. 5-6.

CARPE (2010), « *Programme CARPE, 2003-2010 »,* [En ligne], *http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PDACA759.pdf* (Consulté le 11/12/2012)

CODINA P.A. (2009) *Parc national de Mayumba. Programme d'éducation environnementale de WCS-Mayumba*. Rapport d'activités 2008-2009. WCS-Gabon, Libreville, 52 p.

COMIFAC (2005), *Plan de convergence pour la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale,* COMIF, Yaoundé, 50 p.

COMPAGNON D. (2005), « Gérer démocratiquement la biodiversité grâce aux ONG », *in* AUBERTIN C. (dir.)*, Représenter la nature ? : ONG et biodiversité,* IRD, Paris, pp. 178-204.

CONDAMINES C. (1989), *L'aide humanitaire entre la politique et les affaires*, L'Harmattan, Paris, 234 p.

COSTA F., PERMINIO P. (1991), *Mechanized logging and the damages caused to tropical forests: case of the Brazikian Amazon*, Document préparé pour le 10e Congrès forestier mondial, 16-27 septembre 1991, Paris, 12 p.
CORVOL A. (1984), *L'homme et l'arbre sous l'ancien régime*, Éditions Économica, Paris, 757 p.

DABIRE A.B. (2003), *Note analytique sur le Processus d'amélioration de la gouvernance et de l'application des lois dans le secteur forestier en Afrique* (AFLEG), UICN, pp. 9-13.

DABIRE A.B. (2003), *Quelle gouvernance pour les ressources forestières en Afrique ? Cadre réglementaire et institutionnel*, Mémoire soumis au XIIe congrès forestier mondial, Québec, Canada. [En ligne], http://www.fao.org/docrep/ARTICLE/WFC/XII/MS7-F.HTM, (consulté le 12/12/2010).

DA CUNHA A. (2003), *Développement durable et aménagement du territoire*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 350 p.

D'AQUINO P. (2002), « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », *L'espace géographique,* vol. 31, p. 3-22.

DEBARBIEUX B. (1999), « Le territoire : Histoires en deux langues. A bilingual hisstory of territory », *in* C. CHIVALON, RAGOUET P. et SAMERS M. (dir.), *Discours scientifique et contextes culturels*. *Géographies françaises à l'épreuve postmoderne,* Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine*,* Bordeaux, pp. 33-43.

DE LA CHAPELLE B. (2000), « Les évolutions de l'aide au développement », *Développement et mondialisation,* Les Cahiers Français, n° 310, septembre-octobre.

DEUR W.A. et DEUR JB. (1975), « The role of faith in forest resources management » *in* DEUR W.A. *Social sciences in forestry: a book of readings,* Sanndus Company, Philadelphia, London, Toronto, pp. 30-41.

DESCHAMPS H. (1962), *Traditions orales et archives au Gabon*, Berger-Levrauit, Paris, 172 p.

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT (2004), *Second rapport national sur la diversité biologique,* Libreville, 57 p.

DI MEO G. (1998), « De l'espace aux territoires », *L'information Géographique*, n° 3, pp. 99-110.

DOUGUELI G. (2011) « Lee White : chercheur blanc, cœur vert », interview réalisée pour jeuneafrique.com, 01/06/2011, [En ligne] http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJAJA2627p102-103.xml0/gabon-environnement-marc-ona-essangui-unescolee-white-chercheur-blanc-coeur-vert.html, (Consulté le 10/11/2011).

DOUKA MAHUILI, M. (2010) *Evaluation de la politique des aires protégées du Gabon : cas des parcs nationaux de Loango et Moukalaba-Doudou*, Thèse de doctorat, Université d'Orléans, 348 p.

DOUMENGE C. (1998), *La gestion des écosystèmes forestiers du Cameroun, du Gabon et de Guinée équatoriale à l'aube de l'an 2000*, rapport UICN Cameroun, Yaoundé, 133 p.

DUBOIS V. (2009), « L'action publique » *in* LACROIX B., RIUTORT Ph. (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte, Paris, pp. 311-325.

DUPRE G. (1973), « Le commerce entre sociétés lignagères les Nzabi dans la traite la fin du XIXe siècle (Gabon-Congo) », *Cahiers d'études africaines*, Vol. 12, n°48, pp. 616-658.

DURAND P-M. (2005) « Le Peace corps en Afrique française dans les années 1960. Histoire d'un succès paradoxal », *Guerres mondiales et conflits contemporains* n°217, pp. 91-104.

DWORACZEK-BENDOME (2011) A-M, « Lee White, l'imposteur qui murmurait à l'oreille des présidents », [En ligne] *http://www.dworaczek-bendome.org/2011/04/14/gabon-lee-white-l%E2%80%99imposteur-qui-murmure-aux-oreilles-des-presidents/.* (Consulté le 08/08/2011).

EBA'A ATYI R. (2006), « La bonne gestion forestière. Normes et résultats escomptés en matière de durabilité », *in* NASI R. (dir), *Exploitation et gestion durable des forêts en Afrique Centrale*, L'Harmattan, Paris, pp. 15-41.

FAO (1997), *Forest Resources Assessment 1990. Tropical Countries ; situation des forêts du monde*, Étude FAO : Forêts 112, Rome, [En ligne] *www.fao.org/docrep/007/t0830e/t0830e00.htm.* (Consulté le 30/11/2010).

FAO (2003), *Evaluation des besoins en formation dans le secteur forestier en Afrique centrale.* Département des forêts, FAO-Forêt, Libreville, 65 p.

FAO (2006), *Améliorer la foresterie pour réduire la pauvreté, Manuel du praticien*, Etude FAO-Forêt, n°149, 75 p.

FAO/OIBT (2011), *La situation des forêts dans le bassin amazonien, le bassin du Congo et l'Asie du sud-est*, Rapport préparé pour le sommet des trois bassins forestiers tropicaux, République du Congo, 31 mai–3 juin, Brazzaville, 80 p.

FELLI R. (2008), *Les deux âmes de l'écologie*, l'Harmattan, Paris, 100 p.

FERRAND-BEHRMANN D. (2002), *Le métier de bénévole,* éditions Anthropos, Paris, 81 p.

FESTRAETS M**. «** L'or vert du Gabon **»,** *L'Express*, le 14/02/2005 [En ligne], http://www.lexpress.fr/actualite/environnement/l-or-vert-du-gabon_487033.html (Consulté le 11/04/2010).

FOCCART J. (1997), *Journal de l'Élysée, Tome I (1965-1967),* Fayard Jeune Afrique, Paris, 813 p.

FLANDRIN J. L. (1984), *Famille: parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Seuil, Paris, 285 p.

FORESTS MONITOR (2001), *La forêt prise en otage,* Forests Monitor, Cambridge, Royaume-Uni, 73 p.

FOUNOU-TCHUIGOUA B. (1994), « L'échec de l'ajustement en Afrique », *Alternatives sud,* Centre tricontinental, [En ligne], http://www.cetri.be/IMG/pdf/1994-2 Founou.pdf, (Consulté le 30/10/2013).

FREMONT A. (1976), *La région*, *espace vécu*, PUF, Paris, 223 p.

FRITZ J-C. (1995), « L'ethnique et le local dans les luttes politiques contemporaines en Afrique australe », *Tiers-Monde,* n°141, pp. 103-127.

GABONECO.COM (2009), « Taxe carbone : Libreville pourra réclamer plus de 500 milliards de FCFA par an à Copenhague », Libreville, le 18 septembre 2009, [En ligne], http://www.gaboneco.com/show article.php?IDActu=14988, (Consulté le 11/12/2012).
GABONECO.COM (2009), « Gabon : Controverse autour de la nomination de Lee White », [En ligne], *http://www.gaboneco.com/show article.php?IDActu=15576* (consulté le 11/12/2012).

GALOCHET M. et SIMON L. (2003), « L'arbre du géographe, un objet entre nature et société », *in* MAZOYER M (dir.), *L'arbre, symbole et réalité*, L'Harmattan, coll. Kubaba, série Actes II, Paris, pp.29-49.

GAMI N. et DOUMENGE C. (2001), *Les acteurs de la gestion forestière en Afrique centrale,* Projet FORAFRI, Document de travail n° 1, CIRAD, CIFOR, Libreville, 39 p.

GAUTIER D. et BENJAMINSEN T. A. (2012), *Environnement, discours et pouvoir. L'approche political ecology,* Editions Quæ, Versailles, 256 p.

GFW(2000), *Un premier regard sur l'exploitation forestière au Gabon*, Papyrus design group, Washington DC., 52 p.

GIEC (2007), *Bilan 2007 des changements climatiques.* Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Genève, 103 p.

GILLY, J-P et TORRE A. (dir.) (2000), *Dynamiques de proximité*, L'Harmattan, Paris, 301 p.

GILLY J.P. et WALLET F. (2001), « Forms of proximity, Local Governance and the Dynamics of Local Economic Spaces: The case of Industrial Conversion Processes », *International Journal of Urban and Regional Research*, pp.553-570.

GLOBAL WITNESS (2011), *Pandering to the loggers, why WWF's Global Forest and Trade Network isn't working,* juillet 2011, [En ligne], http://www.globalwitness.org/sites/default/files/pdfs/Pandering to the loggers.pdf, (Consulté le 10/06/2012).

GNAN I. (2010), *Le développement en Afrique: un devoir pour les Africains*, L'Harmattan, Paris, 310 p.

GORDENKER L. et WEISS TG. (1995), « Plurasing Global Governance: Analytical Approches and Dimensions », *Third World Quaterly,* Vol. 16, n° 3, pp. 357-387.

GRANOVETTER M. (1973), « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, pp. 1360-1380.

GRAVIER J-F. (1958), *Paris et le désert français*, Editions Flammarion, Paris, 317 p.

GREENBERG J-H. (1966), *The languages of Africa,* The Hague, mouton, 2e édition, 171 p.

GROUPE NATIONAL SUR LES FORETS TROPICALES (GNFT) (2012), Forêts *tropicales : point d'étape et nouveaux défis. Quelles orientations pour les acteurs français ?,* 3e Rapport du GNFT, Paris, 192 p.

GUENEAU S. (2004), *Principaux aspects économiques liés aux forêts tropicales*, Iddri, collection Ressources naturelles, n° 16, Groupe de réflexion «*Valorisation économique* », *http://www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/id_0416_gueneau.pdf*, (Consulté le 26/05/2013)

HARDOUIN-FUGIER (1998), *Zoos. Histoire des jardins zoologiques en Occident (XVIè-XXè siècle)*, La Découverte, Paris, 295 p.

HANCOCKS D. (2002), *A Different Nature: The Paradoxical World of Zoos and Their Uncertain Future*, University of California Press, Berkeley, 301 p.

HECHT S. et COCKBURN A. (1989), *The fate of the forest: developers, destroyers and defenders of the Amazon,* Verso, New York, London, 266 p.

HERVOUET J. (2007), « Ecotourisme-environnement : la vision du chef de l'Etat dans la protection de la faune et de la flore », *L'essentiel des relations internationales,* Hors-série n°6, Décembre-janvier, pp.79-81.

HORNADAY W.T (1889), *The Extermination of the American Bison, with a Sketch of its Discovery and Life History,* Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution for the Year 1887, Part 2, Washington.

HOUNMENOU B.G (2002) « Nouveaux modes de coordination des acteurs dans le développement local: cas des zones rurales au Bénin », *Développement durable et territoires*, [En ligne], URL : http://developpementdurable.revues.org/1094 ; DOI : 10.4000/developpementdurable.1094, (consulté le 06 juin 2013).

HUFFEL G. (1904), *Economie forestière, Tome,* Lucien Laveur, Paris, 422 p.

HURIOT J-M et PERREUR J. (1997), « Centre et périphérie fondements et critères », *in* CELIMENE F. et LACOUR Cl. (dir.), *L'intégration régionale des espaces,* Economica, Paris, pp. 63-86.

HUSSON JP. (1995), *Les forêts françaises*, PUN, Nancy, 256 p.

HUXLEY J. (1960), *La protection de la grande faune et des habitats naturels en Afrique centrale et orientale*, Rapport d'une mission accomplie pour l'UNESCO, Paris, 130 p.

IBAMBA E. (1984), *Traditions et changements sociaux. Organisation sociale et conception du monde chez les Punu du Gabon. Le village des morts : « ibungu »,* Etude sociologique et ethnologique. Thèse de Doctorat de Sociologie, Université de Toulouse, Le Mirail.

JAILLET M-C. (2009), « Contre le territoire, la bonne distance», *in* VANIER M. (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Espace et territoires », Rennes, pp. 115-121.

JOLLIVET M. et PAVE, A. (1993), « L'environnement, un champ de recherche en formation », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 1, n° 1, pp. 6-21.

KARSENTY A. et MARIE J. (1998), « Les tentatives de mise en ordre de l'espace forestier en Afrique centrale », *in* ROSSI G., LAVIGNE DELVILLE Ph. et D. NARBEBURU (dir.), *Sociétés rurales et environnement,* Karthala, Paris, pp. 153-175.

KIALO P. (2007), *Anthropologie de la forêt. Populations pové et exploitants forestiers français au Gabon,* l'Harmattan, Paris, 392 p.

KIALO P. (2007), « Les deux forêts : la forêt du forestier et la forêt du villageois », [En ligne], http://www.ethno-web.com/articles.php?action=show&numart=151 (Consulté le 15/05/2013).

KIALO P. ESSABE G.C. et ANGO S.*,* (2011), *Parcs nationaux et diplomatie environnementale au Gabon*, l'Harmattan, Paris, 118 p.

KIMMINS J-P. (2003), *La gestion de l'écosystème forestier : une nécessité écologique, mais est-ce une réalité concrète ou simplement un idéal écologique utopique ?,* Texte original, XIIe Congrès forestier mondial, Québec City, Canada, 8 p.

KOUENZI MIKALA J. (1980), *Le conte punu du Gabon. Etude linguistique et sémiologique,* Thèse de doctorat, Université Lyon II, 688 p.

KOUMBA MANFOUMBI M. (1989), *Les punu du Gabon, des origines à 1899. Essai d'étude historique*. Tome 1 et 3, Thèse de doctorat, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, Paris, 411 p.

KOUNA ELOUNDOU C.G. (2012), *Décentralisation forestière et gouvernance locale des forêts au Cameroun. Le cas des forêts communautaires dans la Région est,* Thèse de doctorat, Géographie, Université du Maine, Le Mans, 349 p.

LASCOUMES P. (2001), « Les ambiguïtés des politiques de développement durable » *in* Université de tous les savoirs, *La nature et les risques,* Conférence n° 293, vol. 6, Editions Odile Jacob, Paris, pp. 250-263.

LAROCHE J. (2000), *Politique internationale*, L.G.D.J, 2ème édition, Paris, 42 p.

L'AGENCE (2012), *Note d'orientation générale sur l'organisation de l'Agence*. Rapport du Conseil d'administration du 19 janvier 2012.

LEONARD E. et IBO J. (1994), « Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte-d'Ivoire : la nature et l'homme », *Politique Africaine, n°53*, pp. 25-36.

LESCUYER G. (2004), « Critères & Indicateurs de gestion durable de la forêt : quelques enseignements tirés des expériences actuelles en Afrique centrale CIRAD », *in* Actes du colloque international *Développement durable : leçons et perspectives*, Organisation Internationale de la Francophonie, 1-4 juin 2004, Ouagadougou, Burkina-Faso, pp. 63- 69.

LEWIS D. et KANJI N. (2009), *Non-governmental organizations and development,* Routledge, London, New York, 239 p.

MAIGROT J.-L. (1999), « Les dix postures du géographe agraire », *Quatrièmes Rencontres de Théo*, 11-12 février 1999, Presses Universitaires de Besançon, Besançon, pp. 41-49.

MBOUMB-BWAS F. (1977), *L'évolution politique et économique de la circonscription des Bacougnis (Kibangou-Divernie) 1910-1914,* Thèse de 3e cycle, Université de Paris VII, 1977.

McCONNELL, R. (2010), « Les forêts et la réduction de la pauvreté », FAO, [En ligne] http://www.fao.org/forestry/livelihoods/fr/, (consulté le 20/07 2010).

MACKENZIE J. M. (1988), *The Empire of Nature. Hunting, Conservation and British Imperialism,* Manchester University Press, Manchester, 345 p.

MAGANG-MA-MBUJU W. et MBUMB-BWAS F. (1974), *Les bajag du Gabon. Essai d'étude historique et linguistique,* Imprimerie Saint Michel, Paris, 37 p.

MALEY J. (1996), «*The African rain forest: main characteristics of changes in vegetation and climate from the Upper creataceous to the Quaternary*», *in* ALEXANDER I.J., SWAINE M.D. and WAITLING, *Essays on the Ecology of the Guinea-Congo Rainforest*, Proceedings of the Royal Society of Edinburgh B Biological sciences, 104, pp. 31-71.

MALEY J. (2000), *La destruction catastrophique des forêts d'Afrique centrale survenue entre 2500 et 2000 avant l'actuel est-elle un signal d'alarme de ce qui pourrait se produire durant le réchauffement global du 21ème siècle ?,* Synthèse sur la biodiversité en Afrique centrale, Syst. & Geogr. Plants, Libreville, pp. 777-796.

MARTINIELLO M. (1995), *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines,* PUF, Paris, 128 p.

MATHIEU N. (1988), « Démarches interdisciplinaires et perspectives d'avenir : bilan de 25 ans de pratique », *Interdisciplinarité, zones marginales et France du Sud,* Actes du colloque du 17-18 novembre 1988, Marseille, PIREN/CNRS/CRES/CAM/EHESS, 1989.

MAYRAND K. et PAQUIN M. (2004), *Le paiement pour les services environnementaux : Étude et évaluation des systèmes actuels*, Unisféra International Centre, Montréal, 59 p.

MBULUKU MASOKA J. V. (1987), *Liberté, nécessité et ethnicité. Essai d'anthropologie suku*, thèse de doctorat, Fribourg, 365 p.

MEFEPA (2008), *Note de conjoncture économique de la filière bois*, Libreville, 38 p.

MEISEL N. et OULD AOUDIA J. (2007), *La bonne gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement ?,* Les Documents de Travail de la DGTPE, n° 11, 69 p.

MERCOIRET J. (2001), *Conception et définition d'une stratégie de communication du projet FORAFRI en 2001*, Rapport CIEPAC, Montpellier, 56 p.

METEGUE N'NAH N. (1979), *Economies et sociétés au Gabon dans la première moitié du XIXème siècle*, L'Harmattan, Paris, 97 p.

METEGUE N'NAH N. (2006), *Histoire du Gabon : des origines à l'aube du XXIe siècle,* L'harmattan, Paris, 370 p.

MEYER C. (1996), « ONG et patrimoine écologique mondial : l'arrimage », *Écodécision,* n°22, , pp. 37-40.

MICHON G. (2002), « Du discours global aux pratiques locales, ou comment les conventions sur l'environnement affectent la gestion de la forêt tropicale », *in* MARTIN J.-Y. (dir.), *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations,* IRD Éditions, Paris, pp. 183-203.

MICOUD A. (2000), « Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun », *in* GERBEAUX F. (dir.), *Utopies pour le territoire : cohérence ou complexité ?,* Edition de l'Aube, Paris, pp. 53-73.

MOINE A. (2007), *Le territoire : comment observer un système complexe*, l'Harmattan, Paris, 176 p.

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE (2002), *Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la lutte Contre la Désertification (CCD) au Gabon*, Libreville, 30 p.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE (1983), *Géographie et cartographie du Gabon*, Atlas illustré, Editions Edicef. Libreville, 135 p.

MINISTERE DES EAUX ET FORETS DU REBOISEMENT, CELLULE DE COORDINATION DU PFE (1993), *Textes juridiques sur la protection des forêts, de 'environnement et de la faune au Gabon*, Fascicule 1, Editions PFE Gabon, Libreville, 111 p.

MOSES J. (2007), « Les ONG reçues au palais de marbre Objectif : dissiper les malentendus », *Croissance Saine Environnement*, n° 23, octobre 2007.

MOUCKAGA H. *Le Bapunu du Gabon, communauté culturelle d'Afrique centrale : Sexualité, veuvage, alcoolisme, esclavage, maraboutage, anthropophagie,* L'harmattan, Etudes africaines, Paris, 250 p.

MOUNGUENGUI NZIGOU F. (1983), *Les résistances des populations de la Nyanga (sud du Gabon) contre l'implantation coloniale française,* Mémoire de maîtrise, département d'Histoire et archéologie, Université Omar Bongo, Libreville, 138 p.

MROSEK T., BALSILLIE D., et SCHLEIFENBAUM P. (2005), « Field testing of a criteria and indicators system, for sustainable forest management at the local level. Case study results concerning the sustainability of the private forest Haliburton Forest and Wild Life Reserve in Ontario, Canada. », *Forest Policy and Economics,* n° 8, pp. 593-609.

MURAT B. (2006), *Rapport d'information pour la commission des Affaires culturelles sur le bénévolat dans le secteur associatif en France*, Session ordinaire 2005-2006, Sénat n° 16, Paris, 81 p.

NARA RG. (1964), *Peace Corps. Program Evaluations 1961-1967, Sénégal,* box 12, 22 p.

NARA RG. (1966), *Peace Corps. Program Evaluations 1961-1967, Gabon,* box 20, 72 p.

NEUMANN R.P. (1996), « Dukes, earls, and ersatz Edens: Arstocratic nature preservationists in colonial Africa », *Environnement and planning D,* vol. 14, n° 1, pp. 79-98.

NEUMANN R.P. (1998), *Imposing wilderness: struggles over livelihood and nature preservation in Africa,* University of California Press, Berkeley, 256 p.

NEW YORK OFFICE OF THE SOCIETY (1895), S*econd annual report of the New York zoological society*, NYOS, New York, 68 p.

NEW YORK OFFICE OF THE SOCIETY (1897), *Annual report of the New York zoological society,* NYOS, New York, 63 p.

NEW YORK ZOOLOGICAL SOCIETY (1898), A*nnual report of the New York zoological society,* NYOS, New York, 67 p.

NDJIMBI F. (2012), « Lee White, un scientifique à la tête des parcs nationaux », interview réalisée pour Gabonview magasine, le 17 janvier 2012, [En ligne], http://gabonreview.com/blog/lee-white-un-scientifique-a-la-tete-des-parcs-nationaux/ (Consulté le 06/07/2012).

NGA NDONGO V. et KAMDEM E. (2010), *La sociologie aujourd'hui: une perspective Africaine,* l'Harmattan, Paris, 403 p.

NGAVOUSSA E. (2010), *Axe de coopération entre la chine dans le secteur forestier*, UICN, Libreville, 24 p.

NICOLAS P. (1977), *Contribution à l'étude phytogéographique du Gabon*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Laboratoire de Sociologie et de Géographie Africaines, Paris, 315 p.

NIGEL D., JEANRENAUD JP. and SULLIVAN F. (1995), *Bad Harvest? The timber Trade and the degradation of the world's Forests,* Earthscan, London, 204 p.

NKOGHE NZE A.P. (2011), « Parcs nationaux. Le secrétariat renforce sa logistique », *in Langoué,* Bulletin de l'Agence nationale des parcs nationaux, n°00, juin-juillet 2011, Libreville, p. 7

NTOUTOUME C. et IBRAHIM SAMBO S. (2002), *Contribution à l'étude des besoins en formation du secteur forestier en Afrique centrale. Evaluation des besoins du Gabon,* Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale, FAO. Libreville, 66 p.

NZE-NGUNMA F-P. (2000), *L'Etat au Gabon : de 1929 à 1990 : le partage institutionnel du pouvoir*, l'Harmattan, Paris, 239 p.

OBAME ONDO A.P. (2010), *Etat de la filière bois au Gabon: Enjeux et opportunités*, Libreville, 55 p.

OBIANG J-F. (2007), *France-Gabon: pratiques clientélaires et logiques d'État dans les relations franco-africaines,* Karthala, Paris, 392 p.

ONA M. (2007), « Réaction de *Brainforest* face au projet de modification de la loi 003/2007 », [En ligne], *http://www.brain-forest.org/afficher_news.php?IdActu=307* (Consulté le 08/08/2011).

ONANGHA HA. (2010), « Le Gabon dans la perspective du Sommet de Copenhague sur les changements climatiques », *http://www.mediaterre.org/international/actu,20090922103416.html,* (Consulté, 07/01/2010).

PAGIOLA S. et PLATAIS G. (2002), « Market-based Mechanisms for Conservation and Development: The Simple Logic of Payments for Environmental Services », *Environmental Matters–Annual Review*, Département de l'environnement de la Banque mondiale, juillet 2001–juin 2002,

PAHE (2011), *« Lee White : je suis un gabonais de la Lopé* ». Publié le 30/04/2011, [En ligne], *http://pahebd.blogspot.fr/2011/04/lee-white-je-suis-un-gabonais-de-la.html,* (consulté le 05 juin 2011).

PAULME D. (1960), « Structures sociales traditionnelles en Afrique Noire », *Cahiers d'études africaines*. Vol. 1, n°1, Paris, pp. 15-27.

PAULSON S. et GEZON L.L. (2005), *Political ecology across spaces, scales, and social groups,* New Brunswick, New Jersey and london: Rutger University Press.

PAYE O. (2005), « La gouvernance : d'une notion polysémique à un concept politologique », *Études internationales*, vol. 36, n° 1, Paris, pp. 13-40.
PAYEN A. (2009), *Rapport d'activité de la caravane de la conservation sur l'axe Tchibanga-Doussala*, du 05 au 10 août 2009, Ibonga/Program, Libreville, 17 p.

PETIT B. (1993), « L'Ajustement Structurel et la Position de la Communauté Européenne, » *Revue Tiers-Monde*, T. XXXIV, n° 136, octobre-décembre, pp. 827-850.

PINCHEMEL P. (1997), *La face de la terre*, Editions A. Colin, Paris, 517 p.

PLOTKIN M. et FAMOLARE L. (1992), *Sustainable harvest and marketing of rainforest products*, Island Press, Business and economics, Washington D.C., 325p.

PLAN NATIONAL D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT (PNAE) (2002), *Les trois piliers de la durabilité. Restaurer l'efficacité écologique, libérer le capital de croissance économique et réduire les vulnérabilités sociales*, L'Harmattan, Paris, 268 p.

POULIGNY B. (2001), « Une société civile internationale ? », *Critique internationale,* n° 13, Paris, pp. 120-122.

POUPARD P. (1993), *Dictionnaire des religions*, PUF, Paris, 1830 p.

POURTIER R. (1989), *Le Gabon : Espace-histoire-société*, Tome 1, Edition l'Harmattan, Paris, 254 p
.
POURTIER R. (1989), *Le Gabon : Etat et développement,* Tome 2, Edition l'Harmattan, Paris, 344 p.

POURTIER R. (1992), « Migrations et dynamiques de l'environnement », *in* PONTIER G. et GAUD M. (dir.), *L'environnement en Afrique,* Afrique Contemporaine, La Documentation française, n°161, Paris, pp. 167-177.

POUTIGNAT P. et STREIFF-FENART J. (2008), *Théorie de l'ethnicité*, PUF, collection Quadrige, Paris, 270 p.

PRICE M.D. (1999) « Nongovernmental Organizations on the Geopolitical Front Line », *in* DEMKO G. et WOOD W., (ed.), *Reordering the World: Geopolitical Perspectives on the Twenty-First Century,* Boulder, Westview Press, pp. 178-260.

PRINCEN T. et FINGER M. (1994). *Environmental NGOs in world politics. Linking the local and the global*, Routledge, Londres-New York, 262 p.

PROGRAM (2009), *Rapport annuel d'activités* 2009, Libreville, 50 p.

PROGRAM (2011), *Rapport annuel d'activités* 2011, Libreville, 52 p.

PUMAIN D. et SAINT-JULIEN T. (1997), *L'analyse spatiale : localisations dans l'espace,* Coll. Cursus, Armand Colin, Paris, 167 p.

PURNOMO H. (2005) « Analysis of local perspectives on sustainable forest management: an Indonesian case study». *Journal of Environmental Management*, 74 (2) : pp. 111-126.
PUYO J-Y. (2000), « De la théorie à la pratique : les forestiers français face au défi colonial (1880-1940) », *in* BERDOULAY V. et SOUBEYRAN O. (dir.), *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement*, L'Harmattan, Paris, pp. 155-171.

PUYO J-Y. (2001), « Sur le mythe colonial de l'inépuisabilité des ressources forestières (Afrique occidentale française / Afrique équatoriale française, 1900-1940) », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 45, n° 126, Québec, pp. 479-496.

QUAMMEN D. (2003) « Gabon, un paradis naturel », *National geographic,* septembre 2003, pp. 76-94.

RAKOTO RAMIARANTSOA H., BLANC-PAMARD C., et PINTO F. (2012), *Géopolitique et environnement. Les leçons de l'expérience malgache*, éditions IRD, Collection objectifs suds, Marseille, 293 p.

RAPONDA-WALKER A. SILLANS R. (1983) *Rites et croyances des peuples du Gabon*. 3° éditions Présence africaine/ACCT, Paris, 379 p.

RAFFESTIN C. (1986) « Écogenèse territoriale et territorialité », *in* AURIAC F. et BRUNET R. *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, Paris, p. 173-185.

REED J.F. (1952), « The vegetation of the Jackson Hole Wildilfe Park », Wyoming, American Midland Naturalist, Vol. 48, No. 3, November., 1952, The University of Notre Dame, [En ligne], URL: *http://www.jstor.org/stable/i200480,* (Consulté le 12/03/2012).

REYNAUD A. (1995), « Centre et périphérie », *in* BAILLY A., *Encyclopédie de Géographie*, Economica, Paris, pp. 583-600.

RIOUX M. (1965), « Conscience ethnique et conscience de classe au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 6, n° 1, janvier-avril-1965.

RIST G. (1996), *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Presses de Sciences Po., coll. Références inédites, Paris, 426 p.

REPUBLIQUE GABONAISE Ministère de l'économie forestière, (2002), *Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la lutte Contre la Désertification (CCD) au Gabon*, Libreville, 30 p.

RODARY E. CASTELLANET C. et ROSSI G. (2003), *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?,* Karthala, Collection « Economie et développement », Paris, 308 p.

ROSSI G. (2000), *L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud*, CNRS Editions, Collection Espaces et Milieux, Paris, 246 p.

SACK R-D. (1997), *Homo Geographicus: A Framework for Action, Awareness, and Moral Concern*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, Londres, 328 p.

SACK R-D. (1986), *Human Territoriality: Its Theory and History*, University Press, Cambridge, 268 p.

SALOMON LM. et ANHEIER H.K. (1997), *Defining the nonprofit sector: a cross-national analysis New York*: Manchester University Press.

SAUTTER G. (1973), *De l'atlantique au fleuve Congo : une géographie du sous-peuplement,* Mouton et Co, Paris, 412 p.

SCHWARZENBACH A. (2011), *WWF, cinquante ans au service de la nature,* Buchet-Chastel, Paris, 349 p.

SIMONET M. (1998), « Le bénévole et le volunteer : ce que traduire veut dire », *in* La revue du MAUSS, *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif,* 1er semestre, n° 11, 57-64.

SINDZINGRE A.N. (1995), « Conditionnalités démocratiques, gouvernementalité et dispositif du développement en Afrique » *in* MAPPA S. (dir.) *Développer par la démocratie ? Injonctions occidentales et exigences planétaires*, Éditions Karthala, Paris, 484 p.

SMOUTS M-C. (2001), *Forêts tropicales, jungle internationale. Les revers de l'écopolitique mondiale*, Presses de Sciences Po « Académique », Paris, 352 p.

SOW B., MBAYE M. ICKOWICZ A. RIPPSTEIN G., LESUEUR D. (2003), « Rôle et implication des comités villageois de gestion et développement dans le fonctionnement d'un programme de gestion participative des terroirs agro-sylvopastoraux. L'exemple du PROGEDE au Sénégal », *in* DUGUE P., et JOUVE Ph. (dir.), *Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux,* Actes du colloque international, 25-27 février 2003, Montpellier, France.

SURET-CANALE J. (1964), *Afrique noire occidentale et centrale : l'ère coloniale (1900-1945),* Tome 2, Paris, 531 p.

TANELLA B. (2008), « Le village africain comme lieu de vies », *La Lettre de la Cade* n° 115, Novembre 2008, Compte-rendu de la rencontre-débat du 12 novembre 2008, pp. 2-5.

TCHOBA C. (2005), *Culture, développement durable et démocratie participative: l'exemple des ONG environnementales gabonaises*. Thèse de Doctorat en géographie et aménagement. Université de Pau. 732 p.

TCHOL KALDJOB P-V (2008), *Audit interne du processus de traitement de l'information comptable relative aux opérations d'achats: Cas de World Wide Fund For Nature*, Cameroun Country Program Office. Université Catholique d'Afrique Centrale, Institut Catholique de Yaoundé, Licence en Comptabilité Finance, 52 p.

TELLECHEA R. (2012), *Forêt publique et management néolibéral. Quand le paradoxe institutionnalisé de l'homo oeconomicus oublie la continuité complexe homme nature,* Mémoire de CIEH Certificat International d'Ecologie Humaine Université de Pau et des Pays de l'Adour, 105 p.

THEYS J. (2000), « Un nouveau principe d'action pour l'aménagement du territoire ? Le développement durable, et la confusion des (bons) sentiments », *Note du Centre de Prospective et de Veille Scientifique*, n° 13, janvier, DRAST/METL, pp. 9-36.

TOPA (2006), « Nouvelles orientations de la Banque Mondiale pour la gestion des forêts : chantiers en cours en Afrique centrale » *in* BERTRAND A., et *al.* (dir.)*, Forêts tropicales et mondialisation. Les mutations des politiques forestières en Afrique francophone et à Madagascar*, l'Harmattan, Paris, pp. 414-433.

TOURAINE A. (1999), *Pour sortir du libéralisme*, Fayard, Paris, 160 p.

TSANGU MAKUMBA, M.V. (1994), *Pour une introduction à l'africanologie*, Editions Universitaires de Fribourg, Fribourg, 512 p.

TSAYEM-DEMAZE M. (2011), *Géopolitique du développement durable : les États face aux problèmes environnementaux internationaux*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 228 p.

TUTIN C., STOKES E., BOENSCH C., MORGAN D., SANZ C. REED T., BLOM A., WALSH P., BLAKE S., et KORMOS S., (2005), *Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés et des gorilles en Afrique Centrale*, Résumé d'ateliers tenus en mai 2005 à Brazzaville, au Congo, 36 p.

TUTIN C. et FERNANDEZ M. (1984), *Nationwide census of Gorilla (Gorilla g. gorilla) and Chimpanzee (Pan t. troglodytes) populations in Gabon*. American Journal of Primatology, pp. 313-336.

UNEP (2011), *Forests in a green economy, a synthesis*, [En ligne], *http://www.unep.org/pdf/PressReleases/UNEP-ForestsGreenEco-basse_def_version_normale.pdf*, (Consulté le 14/06/2013).

UNION MONDIALE POUR LA NATURE (1989), *La conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale*. Gland, 1989, UICN, VIII, 124 p.

VAKIL A. (1997), « Confronting the classification Problem: Toward a Taxonomy of NGOs », *World development,* Vol. 25, n°12, pp. 2057-2070

VANDERMEER J., PERFECTO I. (2005), *Breakfast of biodiversity: the truth about rainforest destruction*, Food First, Oakland (CA), 256 p.

VEDDER A. (2010), *Wildlife Conservation Society (WCS) Organizational Overview: Central Africa Programs*. Yale F&ES Bulletin. 28 May 2010. [En ligne], *http://www.yale.edu/sangha/PDF FILES/ENGLISH .PDF/SEC. 3/VEDDER.PDF*, (Consulté le 14/06/2013).

VOLVEY A. (dir.) (2005), *L'Afrique, Neuilly*, Editions Atlande, Paris, 287 p.

WCS (2010), *Annual report, 2010,* [En ligne], *http://www.wcs.org/files/pdfs/wcs-2010-annual-report.pdf* (Consulté le 03/11/2011).

WCS (2011), *Annual report 2011,* [En ligne], *http://www.wcs.org/files/pdfs/wcs-2011-annual-report.pdf* (Consulté le 12/10/2012).

WCS (2012), *Annual report 2012,* [En ligne], *http://www.wcs.org/files/pdfs/2012-WCS-Annual-Report.pdf* (Consulté le 11/10/2013).

WCS-GABON (2011), *Se former à WCS. CEDAMM Catalogue 2011,* WCS, Libreville, 42 p.

WCS-GABON (2011), *Suivi de l'application de la loi faune dans les concessions forestières,* Libreville, Avril 2011.

WCS (2009), « *Se partager des paysages convoités : la conservation à travers les yeux des animaux* », Programme Paysages vivants, bulletin, n° 9, avril 2009, Bronx, New York.

WILKS C. (1990), *La conservation des écosystèmes forestiers du Gabon*. Gland, Suisse, Cambridge, Grande Bretagne, UICN, XIV, 215 p.

WILSON A-M. et GUENEAU S., (2005), *Gouvernance mondiale des forêts. Une évaluation à partir de l'analyse de la position des ONG,* Les rapports de l'Institut du développement durable et des relations internationales, IDDRI, Paris, n° 6, 42 p.

WHITE L., TUTIN C. et FERNANDEZ M. (1993), « Group composition and diet of forest elephants, Loxodonta africana cyclotis Matschie 1900, in the Lope Reserve », *African Journal of Ecology,* n° 31, pp. 181-199.

WHITE, L. et ABERNETHY K. (1997), *A Guide to the Vegetation of the Lopé Reserve, Gabon.* WCS, New York, 224 p.

WHITE L. et OSLISLY R. (1999), « Lopé : a window on the history of the central African rain forest », Actes du séminaire *FORAFRI*, Libreville.

WHITE L. (2008), « Au secours de la planète », *Changements climatiques*, Gabon Printemps, pp. 28-35.

WHITE L. (2011), « Notre avenir dans les cartes », *Technologie*, Gabon, Automne, pp. 32-35.

WHITE L. (2009), « Increasing carbon storage in intact African tropical forests. » *Nature*, 457, pp. 1003-1006.

WHITE L., EFFERY K., COLLINS M., LEWIS S., DIMOTO E., DIBAKOU J., et MBOUNI A. (2010), *Inventaire statistique du carbone contenu dans la biomasse au-dessus du sol, Parc National de la Lopé.* Rapport pour le Projet : ECOFAC Évaluation de l'Impact du Changement Climatique au Gabon.

WILL E. (1965), *Doriens et Ioniens. Essai sur la valeur de critère ethnique appliqué à l'étude de l'histoire et de la civilisation grecques,* Les Belles Lettres, Strasbourg, Paris.

WOLF E. (1972), « Ownership and Political Ecology », *Anthropological Quarterly*, 45 (3): 201-205.

WORLDWATCH INSTITUTE (2012), *Rio+20: l'état de la planète. Rapport du Worldwatch institute sur l'avancée vers une société durable*, Edition de la Martinière, Paris, 494 p.

WUNDER S. and ANGELSEN A. (2003), *Exploring the forest-poverty link: key concepts, issues and research implications*, Document spécial n°40, Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), 58 p.

WRI (2000), *Premier regard sur l'exploitation forestière au Gabon*, Washington, DC, 57 p.

WWF (2009), « *Bois d'origine légale ou illégale ? Un règlement européen pour faire la différence* », Dossier de presse WWF-France, 11 p.

WWF (2012), « Baromètre 2012 », [En ligne] www.wwf.fr/media/documents/barometre-bois-wwf-2012 (Consulté le 18/06/2013).

WWF (2013), « Bourses d'études "WWF prince Bernard Scholarship Fund for Nature », *http://awsassets.panda.org/downloads/pbs_informations_francais_1.pdf* (Consulté le 18/06/2013).

WWF (2008), *Conversion de la dette France-Gabon : 60 millions d'euros pour protéger et gérer durablement les écosystèmes forestiers gabonais*. [En ligne], *http://www.wwf.fr/s-informer/actualites/conversion-de-dette-france-gabon-60-millions-d-euros-pour-proteger-et-gerer-durablement-les-ecosystemes-forestiers-gabonais* (Consulté le 23 janvier 2012).

YANGGEN D., ANGU K. et TCHAMOU N. (dir.) (2010), *Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo : Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE)*, UICN, Gland, 284 p.

ZACHARIE A. (2004), *La bonne gouvernance est elle un préalable aux financements internationaux ou est-ce le contraire ?*, Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde (CADTM, Janvier 2004).

ZUE OBAME R. (2009) *Atelier préparatoire de la société civile gabonaise, pour la participation au processus FLEGT/APV*, Rapport général des travaux, Libreville, du 15 au 16 mai 2009, 16 p.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1 : *Organisation du travail* 24
Figure 2: *Flux globaux de gaz à effet de serre au milieu des années 2000* 37
Figure 3 : *Importation de bois de feuillus tropicaux (brut et première transformation), 1994-2010* 41
Figure 4 *: Fonctionnement du système territoire* 51
Figure 5: *Sous-système acteurs* 51
Figure 6: *Fonctionnement du système forêt* 52
Figure 7 : *Les approches du territoire* 55
Figure 8: *L'extension de l'espace de compétitivité accompagnée de l'élargissement des préoccupations du consommateur* 64
Figure 9 : *La durabilité géographique et le développement durable* 71
Figure 10: *Démarche méthodologique simplifiée* 78
Figure 11*: Régimes pluviométriques par région* 83
Figure 12 a: *Hauteur pluviométrique annuelle de Libreville : série chronologique 1951-1990* 86
Figure 13: *Evaluations de la superficie de la forêt gabonaise* 88
Figure 14: *Nombre d'hectare de forêt par habitant en Afrique centrale* 98
Figure 15 *: Zonage du secteur forestier gabonais* 133
Figure 16: *Anomalies entre superficies officielles et SIG* 136
Figure 17 : *Illustration d'un cas de mauvaise définition de permis* 137
Figure 18: *Exemple de chevauchement de Permis d'après les définitions des textes* 137
Figure 19: *Problème de prise en compte des textes rectificatifs* 138
Figure 20: *Approche croisée de l'analyse des acteurs* 152
Figure 21: *Organigramme du Ministère en charge des eaux et forêt* 156
Figure 22 : *Schéma simplifié de la gouvernance forestière* 203
Figure 23: *Acteurs et relations d'acteurs* 211
Figure 24: *Echelle de gouvernance forestière et environnementale au Gabon* 215
Figure 25 : *Le WWF en chiffres* 232
Figure 26: *Organisation institutionnelle du WWF* 239
Figure 27 : *Contributeurs au projet CAHWFI* 249
Figure 28: *Dynamique FLEGT, FSC et WWF* 265
Figure 29: *Positionnement du WWF dans le cycle de projet du fonds dette-nature* 280
Figure 30: *Représentation simplifiée des relations du WWF avec différentes sphères* 282
Figure 31: *Représentation schématique des champs d'activités et échelles d'intervention* 283
Figure 32 : *Source de revenu en 2010* 293
Figure 33: *Evolution de la NYZS à la WCS* 294
Figure 34: *Evolution du personnel et du budget WCS Gabon* 306
Figure 35: *Stratégie d'action de la WCS : l'approche écosystémique* 308
Figure 36: *Représentation simplifiée des relations de la WCS avec différentes sphères* 319
Figure 37: *Lee White dans le système Forêt-Environnement* 324
Figure 38: *Représentation des dynamiques des acteurs de gestion du parc national de Moukalaba Doudou (Nyanga)* 393
Figure 39: *Organisation du Programme CARPE* 412
Figure 40: *Les objectifs du millénaire pour le développement : l'Objectifs 1* 452
Figure 41: *Evolution de l'indice de développement humain du Gabon (1990 à 2010)* 453

CARTES

Carte 1 : *Distribution des biomes terrestres* 40
Carte 2*: Quelques étapes de l'évolution des forêts du Gabon* 82
Carte 3: *Climatologie du Gabon* 84
Carte 4: *Les grands ensembles forestiers du Gabon* 90
Carte 5*: Les formations végétales en AOF/AEF (1920)* 106
Carte 6: *Le réseau routier du Gabon en 2013* 121
Carte 7 *: Les zones d'exploitations forestières* 128
Carte 8*: Situation des permis forestiers en 2011* 144
Carte 10 : *Implantation institutionnelle du WWF dans le monde* 233
Carte 11 : *Zones de projets WWF en 2013* 233
Carte 12 : *L'approche paysage du WWF en Afrique centrale* 242
Carte 13: *Implantation spatiale et influence du WWF au Gabon* 244
Carte 14: *Zone d'intervention du projet DACEFI-Gabon* 247
Carte 15: *Zone d'intervention du projet CAHWFI* 249
Carte 16: *Le WWF et l'aménagement des concessions forestières dans le nord du Gabon* 263
Carte 17: *WCS en Amérique* 290
Carte 18 : *WCS en Afrique et en Asie* 291
Carte 19 : *WCS en Asie et en Océanie* 292
Carte 20: *Les sites critiques de l'IUCN (1989)* 302
Carte 21: *La distribution spatiale de l'activité WCS au Gabon* 305
Carte 22: *Carte du stockage du carbone par le Gabon* 315
Carte 23: *Activités WCS au Gabon en 2011* 316
Carte 25: *Le pays punu : Nyangou* 346
Carte 26: *Les punu dans les échanges interethniques dans la seconde moitié du XIXe siècle* 354
Carte 27: *Le territoire Bujala* 383
Carte 28: *Les aires protégées du Gabon avant 2002* 423
Carte 29: *Les aires protégées proposées par l'UICN en 1996* 424

TABLEAUX

Tableau 1 : *Les dix pays subissant le plus de déforestation nette* 38
Tableau 2 : *Synthèse de quatre principaux systèmes de certification forestière* 67
Tableau 3*: Evolution des rapports de l'homme à la forêt* 94
Tableau 4: *Réseau routier en Afrique centrale* 118
Tableau 5: *Etat du réseau routier gabonais* 120
Tableau 6 : *Coût de l'aménagement* 145
Tableau 7: Q*uelques propriétaires de permis d'exploitation* 159
Tableau 8*: Synthèse des motivations et observations des acteurs de la conception et de l'administration* 160
Tableau 9*: Les acteurs de la conception et de l'administration ou acteurs politiques* 163
Tableau 10: *Synthèse des motivations et observations des exploitants privés* 168
Tableau 11*: Synthèse des motivations et observations des acteurs de la recherche* 172
Tableau 12*: Organisation des études à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts* 174
Tableau 13*: Synthèse des motivations et observations des acteurs du financement* 179
Tableau 14 : *Matrice relationnelle des acteurs du secteur forêt-environnement* 207
Tableau 15: *Une pléthore de termes assimilés aux ONG* 219
Tableau 16: *Quelques définitions des ONG* 225
Tableau 17: *Grille d'analyse des ONG* 228
Tableau 18: *Fiche projet DACEFI* 246
Tableau 19: *Localisation des Agents WWF* 250
Tableau 20: *Quelques partenaires du WWF Gabon* 252
Tableau 21: Comparaison *du niveau d'équipement direction des eaux et forêts et WWF à Tchibanga* 254
Tableau 22: *Comparaison des données WRI (2000) et DPEF (2010) sur les capacités logistiques de l'inspection provinciale* 256

Tableau 23: *Missions de terrain réalisées en 2009 et 2010 par la DPEF* 257
Tableau 24: *Application du concept de FHVC selon le WWF* 262
Tableau 25: *Rapport financier de l'ONG PROGRAMM* 272
Tableau 26: *Les principales associations dans le complexe d'aires protégées de Gamba-Moukalaba-Doudou* 273
Tableau 27: *Planification stratégique du territoire gabonais* 308
Tableau 28: *Les formateurs du CEDAMM, 2011* 311
Tableau 29: *Quelques correspondances entre clans du groupe ethnique Bayaka* 349
Tableau 30: *Récapitulatif de quelques appellations punu de la forêt selon l'usage* 361
Tableau 31: *Quelques plantes utilisées en médecine traditionnelle* 363
Tableau 32: *Principaux clans rencontrés* 371
Tableau 33: *Structure administrative* 381
Tableau 34 : *Projet d'Appui pour le renforcement des capacités (PARC) pour la biodiversité et les parcs nationaux* 388
Tableau 35: *Synthèse des niveaux d'influence* 392
Tableau 36: *Estimation des crédits contre déforestation* 399
Tableau 37: *Synthèse des politiques de gestion durable et comportement d'adaptation des populations* 404
Tableau 38: *Quelques programmes européens au Gabon* 420
Tableau 39 : *Les aires protégées proposées par Langrand* 425
Tableau 40: *Quelques financements internationaux actuels* 430
Tableau 41: *« Les deux âmes de l'écologie »* 445
Tableau 42: *Quelques chiffres sur le Gabon* 453

PLANCHES

Planche 1*: Les images de la colonisation* 106
Planche 2 : *Esclavage et travail forcé* 113
Planche 3*: Réseau routier gabonais* 119
Planche 4*: Evolution du couvert cumulatif des concessions forestières* 143
Planche 5: *Le matériel de l'ANPN à Tchibanga et Pongara* 196
Planche 6: *Le bureau local WWF à Tchibanga* 196
Planche 7*: Une mission conjointe ANPN, WWF, MEF, Gendarmerie nationale* 197
Planche 8 : *Peinture murale au siège du WWF, à Libreville* 240
Planche 9: *Caravane de la conservation Edition 2009* 255
Planche 10: *Camp des eaux et forêts à Murindi* 255
Planche 11*: Uniformes des agents WWF et Brigade des eaux et forêts* 258
Planche 12: *Posters élaborés par WWF et ses partenaires pour la protection des espèces menacés et la promotion de l'écotourisme au Gabon. (WWF-Gabon)* 259
Planche 13: *Préparation d'une mission conjointe Program/WWF* 276
Planche 14: *Des écogardes du parc national de Loango en formation à la Lopé* 312
Planche 15: *L'ANPN : renforcement des capacités* 328
Planche 16*: L'arbre de l'adultère* 362
Planche 17: *Divers usages de de la forêt chez les punu* 364
Planche 18: *Ecogardes en mission dans le parc* 386
Planche 19: *Développement des actions anti conservation* 403
Planche 20: *Caricatures et photo de Lee White* 434

PHOTOGRAPHIES

Photo 1*: Mosaïque forêt-savane dans la Nyanga* 81
Photo 2: *Infrastructures construites par les sociétés forestières* 167
Photo 3*: Ecole Nationale des Eaux et Forêts* 174
Photo 4: *Une mission conjointe entre écogarde de l'ANPN et agents du MEF à Mimongo (zone hors parc).* 213
Photo 5 : *Un bar à l'effigie de l'ONG, symbole d'une image bienfaisante* 240
Photo 6 : *Les pépinières villageoises)* 248
Photo 7: *Un champ punu* 358
Photo 8: *Un exemple de mulaku dans la forêt de Murindi* 360
Photo 9: *Spectacle de marionnettes organisé par le WWF, IBONGA et PROGRAM à Doussala* 391
Photo 10: *Image véhiculant l'idéologie de la gestion durable des forêts* 398
Photo 11: *Membres de la coopérative du Lycée d'Etat de Tchibanga, lors d'une fête organisée par ces derniers en 2009.* 401
Photo 12: *Un élève du Lycée dessinant un singe sur un mur du lycée* 401

ENCADRES

Encadré 1 60
Encadré 2: *Les transformations dans la répartition des populations au Gabon au cours du XXe siècle* 97
Encadré 3 : *Un délinquant forestier à la Présidence de la République* 159
Encadré 4 : « *Le WWF, une multinationale verte de notables »* 231
Encadré 5: *Objectifs du WWF* 234
Encadré 6: *Dynamique institutionnelle du WWF* 238
Encadré 7: *Le projet DACEFI Phase 2* 246
Encadré 8 : *Renforcement de capacité des associations villageoises* 247
Encadré 9 : *Voyageurs transatlantiques : journal des migrations des tortues luths* 260
Encadré 10 : *Qu'est-ce que le FLEGT ?* 264
Encadré 11: *Formation des écogardes du Parc National de Moukalaba Doudou* 275
Encadré 12: *Andrew H Green, personnage clé de l'histoire de la WCS* 286
Encadré 13: *La légende des génies de l'étang Kuhu* 365
Encadré 14: *Le CARPE-USAID* 411
Encadré 15: *Le programme ECOFAC IV : renforcer les financements européens* 418
Encadré 16: *Les objectifs du Gabon dans la perspective du développement : Les objectifs du Millénaire* 451
Encadré 17: *Plysorol, un cheval de Troie* 460

ANNEXES

Armel Gildas MOULOUNGUI

Gouvernance des ressources forestières au Gabon : acteurs et enjeux

Résumé

Couvert à plus de 80% de forêt tropicale, et dans le contexte du spectre de l'épuisement du pétrole, le Gabon est confronté au défi d'assurer un équilibre entre exploitation et préservation de ses ressources. Les politiques qui en découlent sont largement orientées par les engagements pris par le gouvernement pour répondre aux injonctions internationales, mais aussi à la pression des bailleurs de fonds et aux promoteurs du développement durable (ONG internationales, fondations, organismes de coopération…). Cette orientation vers une gestion durable des forêts a ainsi conduit le pays à des réformes considérables : nouveaux modes de gouvernance (avec l'implication de « nouveaux » acteurs aux ambitions diverses), nouveau code forestier, nouvelle organisation des institutions, nouveaux modes d'usages des forêts. Une rupture semble être marquée ici avec une gestion héritée des indépendances, voire de l'époque coloniale. Entre revendication d'une souveraineté nationale et gestion d'une ressource qui touche à des enjeux planétaires, la gouvernance des forêts s'avère complexe pour un État aux moyens techniques et financiers limités. Les espaces forestiers et les populations qui en dépendent deviennent ainsi le terrain d'affrontements de stratégies diverses, parfois divergentes, souvent calquées sur des modèles ne correspondant pas toujours à la réalité socio-culturelle locale, mais légitimées par le seul label de *gestion durable*. Notre thèse donne des clés de lecture sur cette gouvernance et sur les dynamiques des politiques forestières au Gabon, en mettant l'accent sur l'observation de certains acteurs. S'il est souvent admis que les États forestiers du sud sont sous l'emprise de puissantes ONG internationales, symboles d'une gouvernance prescrite et d'une ingérence écologique, notre étude montre que la présence de ces nouveaux acteurs peut aussi témoigner d'une stratégie des gouvernements du sud pour la reconquête de leurs ressources et de leurs territoires. De dominants à dominés, on passe à une relation de gagnants à gagnants, au péril parfois d'une population locale instrumentalisée et résignée. En abordant les jeux et le rôle des acteurs pour comprendre le territoire, cette thèse offre des perspectives pour porter un nouveau regard sur la gestion des ressources forestières au Gabon.

Mots-clés : Gouvernance, forêt, gestion durable, ONG, WWF, WCS, jeu d'acteurs, Gabon.

Governance of forest resources in Gabon: actors and issues

Summary

Covered over 80 % of tropical forest, and in the context of the spectrum of oil depletion, Gabon is faced with the challenge of ensuring a balance between exploitation and conservation of its resources. As a result, policies are largely guided by the commitments made by Governments to meet international orders, but also by pressure from donors and sponsors (international NGOs, foundations, cooperation agencies…) for a Sustainable Development. This shift towards sustainable forest management has led the country to significant reforms: new modes of governance (with the involvement of "new" actors in different ambitions), new forest code, a new organization of institutions, new ways of uses of forests. A break seems to be marked here from independence and even colonial times management. Between a claim of national sovereignty and management of a resource that touches on global issues, forest governance is complex for a state limited in technical and financial resources. Forest areas and people who depend on them become the battleground of various and diverse strategies, sometimes divergent, which do not always correspond to the local socio- cultural reality, but legitimized by the single label for sustainable management. Our thesis provides keys for the reading of this governance and the dynamics of forest policies in Gabon, with emphasis on the observation of certain players. While it is often assumed that southern states forest's are under the influence of powerful international NGOs, a symbol of a prescribed governance and environmental intervention, Our study shows that the presence of these players may also reflect a southern Governments strategy to regain their resources and their territories. From dominants to dominated relationship, we go to a win-win relationship, sometimes at the risk of a local population exploited and designated. In addressing the role of games and players to understand the territory, this thesis provides opportunities to bring a new perspective on the management of forest resources in Gabon.

Keywords: Governance, forest sustainable management, NGO, WWF, WCS, actors's strategies, Gabon.

CEDETE EA 1210
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
10 rue de tours, BP 46527

45065 ORLEANS CEDEX 2